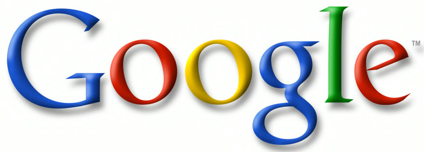
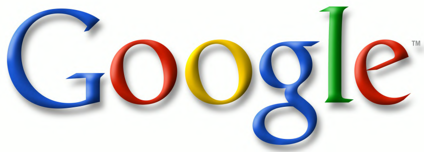



Google





ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE
SECTION HISTORIQUE

CAMPAGNE DE 1809

EN

ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE

PAR

Le Commandant SASKI

TOME PREMIER

(AVEC UNE CARTE ET QUATRE CROQUIS)



BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS
5, RUE DES BEAUX-ARTS

NANCY
18, RUE DES GLACIS

1899

CAMPAGNE DE 1809

EN

ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

SECTION HISTORIQUE

CAMPAGNE DE 1809

EN

ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE

PAR

Le Commandant SASKI

TOME PREMIER

AVEC UNE CARTE ET QUATRE CROQUIS

> C'est dans la correspondance des généraux que je voudrais étudier une campagne ; je me flatte que je la connaîtrais bien mieux par ce moyen que par leurs bulletins ou par les récits des historiens.
>
> Maréchal GOUVION SAINT-CYR



BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS — 5, RUE DES BEAUX-ARTS | NANCY — 18, RUE DES GLACIS

1899

PRÉFACE

Avec la guerre de 1809 entre la France et l'Autriche, l'Empire atteint l'apogée de sa grandeur militaire. Cette guerre sera, du reste, la dernière après laquelle Napoléon pourra imposer sa volonté à l'adversaire.

Après Wagram, on constate un point d'arrêt dans la fortune militaire du grand capitaine qui, depuis dix ans, était devenu l'arbitre de l'Europe.

Sans doute, ce n'est pas de l'étude particulière d'une campagne que l'on peut déduire les causes de la future décadence de cette puissance militaire sans précédents. Cependant, avant que cette campagne ne fût engagée, un événement nouveau, considérable, la guerre d'Espagne, devait créer une situation exceptionnelle en imposant, pour faire face à un nouvel adversaire, des moyens d'organisation militaire qui plus tard, en se répétant, deviendront une règle d'obligation.

Pour ces causes, la Grande Armée de 1809 ne sera déjà plus semblable à ses devancières; aussi est-il d'un intérêt supérieur de connaître la composition de cette armée avant de commencer l'exposé des opérations.

En effet, la relation d'une campagne, pour être com-

plète, ne doit pas se borner à considérer la situation à l'ouverture des hostilités.

Toute guerre, lorsqu'elle est prévue politiquement, exige une préparation lente et calculée, et, dès que les événements deviennent plus pressants, une organisation plus rapide de tous les éléments dont on dispose.

L'étude de la campagne de 1809, en Allemagne et en Autriche, semble plus particulièrement devoir être envisagée en tenant compte de ces conditions spéciales.

En 1805, en 1806 et 1807, l'Empereur fait la guerre avec un instrument préparé de longue main. L'armée du camp de Boulogne combat d'Ulm à Friedland, les ressources suffisant largement à l'entretien des effectifs en soldats instruits.

Dans les derniers mois de 1808, alors que l'Autriche se prépare ouvertement à la guerre, la Grande Armée *est en Espagne; l'armée du Rhin est disséminée dans toute l'Allemagne du Nord. Quant aux troupes de l'intérieur, elles sont surtout composées de jeunes soldats des dernières levées, répartis dans les dépôts des différents corps.*

Les événements devenant de jour en jour plus pressants du côté de l'Autriche, l'Empereur se voit forcé d'abandonner le commandement de l'armée d'Espagne et rentre à Paris pour organiser une armée capable de faire face à une agression.

Cette organisation, ou, plus exactement, cette création de l'armée d'Allemagne de 1809, est intimement liée à la

guerre pour laquelle elle est destinée. Mais, pour des raisons diverses, la période des difficultés politiques est assez prolongée pour permettre à l'Empereur de former ses troupes, de grossir leurs effectifs et plus tard de les concentrer.

On ne peut bien saisir les événements de la campagne de 1809 qu'à la condition de connaître d'abord l'organisation de l'armée formée en vue de cette campagne; l'exposé de cette organisation doit donc précéder, nécessairement, le récit des opérations de guerre.

La campagne de 1809 se développe sur trois théâtres d'opérations différents, la Bavière et l'Autriche, l'Italie et le duché de Varsovie.

Dans cette étude, les marches et opérations de la Grande Armée, *en Allemagne, sous le commandement immédiat de l'Empereur, sont seules exposées, car c'est dans la vallée du Danube que les événements décisifs de cette guerre doivent trouver leur dénouement.*

L'armée d'Italie, sous le commandement du prince Eugène, tend vers le même objectif que l'armée d'Allemagne, c'est-à-dire vers le centre de la monarchie autrichienne, Vienne. Mais, au début de la guerre, cette armée opérant dans un pays très nettement séparé de l'Autriche ne peut prétendre qu'à des actions secondaires relativement à l'ensemble des opérations.

Aussi, l'armée d'Italie ne rentrera dans le cadre de ce travail que lorsque sa liaison avec la Grande Armée *sera établie (26 mai 1809).*

La plus grande partie des documents publiés dans cette étude sont tirés des archives historiques du ministère de la guerre, ils ne portent aucune mention. Quant aux autres documents, provenant des archives du génie ou de l'artillerie, des archives nationales, des archives des affaires étrangères ou des archives particulières, ils portent leur mention d'origine.

Le premier volume de la Campagne de 1809 *est exclusivement consacré à la préparation à la guerre et se termine au moment même où l'Empereur, considérant la situation comme assez critique, envoie le major général et l'intendant général de l'armée sur la base d'opérations.*

CAMPAGNE DE 1809

EN

ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE

CHAPITRE Ier

PREMIERS INDICES DE GUERRE

Depuis 1805, l'Autriche avait travaillé à sa réorganisation militaire et sa pensée unique, encouragée par l'Angleterre, l'âme de toutes les coalitions à cette époque, était de déchirer le traité de Presbourg.

L'éloignement de l'Empereur de sa capitale[1], les forces importantes qu'il avait dans la péninsule, plus tard son intervention personnelle à la tête de la Grande Armée en Espagne, parurent une excellente occasion, pour l'Autriche, d'activer les préparatifs d'une nouvelle guerre[2].

Si le caractère absolument militaire de cette étude ne permet pas de donner une place importante aux

1. L'Empereur, absorbé par les préparatifs de la guerre d'Espagne, passa plusieurs mois de l'année 1808 dans le sud-ouest de la France, à Bordeaux et Bayonne. Il quittait Paris le 22 mars, pour y rentrer le 15 août.

2. L'organisation d'une milice nationale, sous le nom de *Landwehr*, préconisée par l'archiduc Charles après les événements de 1805, était à cette époque l'objet des préoccupations de l'Autriche.

documents diplomatiques qui ont trait à cette campagne, il paraît cependant indispensable d'en citer quelques-uns pour éclairer le lecteur sur la situation politique de la France vis-à-vis de l'Autriche, dès l'année 1808.

La correspondance de l'Empereur, tout particulièrement, permettra de suivre pas à pas la marche des événements à l'extérieur et nous montrera, en même temps, les mesures prises[1] pour faire face à une guerre prévue, mais non encore certaine.

L'EMPEREUR A M. DE CHAMPAGNY,

Ministre des relations extérieures, à Paris.

Bayonne, 28 mai 1808.

Monsieur de Champagny, écrivez au sieur Andréossy[2], par un courrier extraordinaire, que les gazettes parlent d'une levée de 180,000 hommes que voudrait faire l'Autriche; que, cependant, il n'en dit rien dans ses dépêches; que, si cette nouvelle est controuvée, il ne doit faire aucun cas du présent courrier; mais que, si elle est réelle, il doit s'en expliquer avec le Ministre des affaires étrangères, lui dire que je demande que cette levée de milices n'ait pas lieu, et qu'il ne soit fait aucun armement extraordinaire; que je considérerai tout armement comme fait contre moi, car ce n'est que contre moi qu'ils peuvent être dirigés, lorsque l'Autriche ne se contente pas de 300,000 hommes sur pied; que voici l'état des choses : si la levée des milices se faisait, que je convoquerais sur-le-champ toutes les troupes de la Confédération à Pas-

1. Dès la fin de l'année 1807, l'Empereur avait fait étudier une nouvelle organisation de l'infanterie.

Le décret du 18 février 1808 fixa la composition des régiments d'infanterie à 5 bataillons; les 4 premiers, dits bataillons de guerre, à 6 compagnies; le 5e formant le dépôt, à 4 compagnies. — Voir l'annexe n° 1.

2. Ambassadeur près l'empereur d'Autriche.

sau; que je ferais de nouvelles levées en France; qu'il faudra bien que quelqu'un paye les frais de ces armements et qu'il n'est pas difficile de prévoir que ce sera l'Autriche. Vous écrirez au sieur Andréossy que, si l'on insiste et qu'on ne lui donne pas une réponse satisfaisante, il déclare qu'il demande ses passe-ports; il laissera dans ce cas un chargé d'affaires, disant qu'il n'est pas de la dignité d'un ambassadeur de France d'être témoin d'armements qui menacent la puissance qu'il représente.

. . . .

Si la nouvelle des levées est hasardée et n'est pas prouvée, le sieur Andréossy en parlera légèrement à M. de Stadion[1], et lui fera entendre que, si elle avait lieu, nous interviendrions, sans dire qu'il a des ordres positifs de s'expliquer là-dessus.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR A M. DE CHAMPAGNY,

Ministre des relations extérieures, à Bayonne.

Bayonne, 25 juin 1808.

Monsieur de Champagny, envoyez par un courrier extraordinaire, au sieur Andréossy, l'extrait de la dépêche du sieur Otto[2], afin qu'il vérifie si l'on fait effectivement des magasins en Bohême, et qu'il soit alerte sur les démarches de l'Autriche. Il est également nécessaire que vous écriviez à mes ministres à Stuttgart et à Dresde, pour qu'ils envoient quelqu'un voir ce qui se passe en Bohême[3]. Enfin, il faut faire une note douce à M. de Metternich[4], dans laquelle vous lui ferez connaître que le commerce anglais est protégé dans les États d'Autriche; que, les Américains ayant mis

1. Ministre des affaires étrangères de l'empereur d'Autriche.
2. Conseiller d'État, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'Empereur près le roi de Bavière.
3. L'Empereur écrivait de Bayonne, le 1er juillet, au major général : « Mon Cousin, écrivez au sieur Daru et au maréchal Davout d'envoyer des agents en Bohême, pour connaître les mouvements réels des Autrichiens. »
4. Ambassadeur de l'empereur d'Autriche près l'empereur Napoléon.

l'embargo dans leurs ports, les bâtiments américains qui se présentent comme venant d'Amérique n'en viennent pas, mais qu'ils viennent de Londres et ont de faux papiers; qu'il est donc convenable que les trois bâtiments américains dernièrement arrivés à Trieste soient séquestrés; que la guerre avec l'Angleterre sera perpétuelle, si on ouvre un seul débouché à son commerce. Vous enverrez la copie de cette note au sieur Andréossy. Il paraît qu'il n'est point ferme sur ce principe, et qu'il ne sait pas qu'aucun bâtiment américain chargé de denrées coloniales ne peut être reçu, parce qu'il ignore qu'il ne peut venir que d'Angleterre. Vous connaissez le système; faites-lui deux pages là-dessus. Engagez le sieur Otto à parler des armements de l'Autriche au gouvernement bavarois, pour qu'il envoie de son côté des agents sûrs sur les lieux, vu qu'il est nécessaire que je sois instruit d'avance de ce qui se ferait, non que j'aie besoin de faire venir des troupes de France, car j'ai à la Grande Armée plus de 300,000 hommes, tous Français. Et il est bon que le sieur Otto sache, pour sa gouverne, qu'au lieu que l'armée ait été diminuée, elle a été au contraire réorganisée, et que j'ai en réserve sur le Rhin toute la levée de cette année [1], qui, au premier bruit, porterait la Grande Armée à un tiers de plus qu'elle n'a jamais eu. Dites au sieur Otto qu'il faut se tenir sur le qui-vive et se mettre en mesure d'être instruit d'avance, et que, si l'Autriche faisait des mouvements, la Bavière devrait armer ses forteresses et veiller à ce que le château de Passau ne soit pas surpris.

. . . .

NAPOLÉON.

---

1. Un sénatus-consulte du 21 janvier 1808 avait mis à la disposition de l'Empereur 80,000 conscrits de 1809.

Par décret du 7 février, 60,000 de ces conscrits furent appelés à l'activité et mis en route le 15 avril.

Un décret du 1er avril 1808 appela à l'activité 15,225 conscrits de la réserve de 1809, qui furent mis en route le 25 avril.

Un troisième décret, du 5 mai, appela à l'activité 4,000 conscrits de la même réserve, fournis par les départements du Midi pour organiser à Bayonne le dépôt des régiments provisoires.

L'EMPEREUR A M. DE CHAMPAGNY,

Ministre des relations extérieures, à Bayonne.

Bayonne, 11 juillet 1808.

. . . .
. . . .
. . . .

Écrivez de nouveau au sieur Andréossy pour qu'il fasse entrevoir à M. de Stadion qu'il n'a pas l'instruction précise de demander que la levée des milices soit contremandée, mais qu'il ne tardera pas à la recevoir; qu'il n'est pas probable que l'Empereur souffre ces armements sans faire lever toute la Confédération du Rhin; et qu'il n'est pas possible que les grands États de l'Europe se mettent sur pied sans qu'il arrive des événements.

. . . .

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

Major général de la Grande Armée, à Bayonne.

Bayonne, 17 juillet 1808.

Mon Cousin, envoyez des ordres par l'estafette de ce soir au général Songis[1], à l'intendant général[2] et au maréchal Mortier[3], pour que la place de Neisse en Silésie soit réarmée, pour qu'il y soit mis sans délai la moitié de l'artillerie de Glogau, et qu'il y soit formé un fonds d'approvisionnements de siège. Il est nécessaire que cette place soit mise à l'abri d'un coup de main, soit pour les vivres, soit pour l'artillerie, avant le 15 août. Écrivez au maréchal Mortier d'envoyer des officiers du génie reconnaître les chemins qui de Neisse vont en Bavière, et les chemins transversaux qui

1. Premier inspecteur général de l'artillerie.
2. M. Daru, intendant général de la Grande Armée.
3. Le maréchal Mortier occupait la Silésie avec son corps d armée.

iraient directement, en passant par Kosel, de Neisse sur Olmütz. Demandez au général Songis et à l'intendant général un mémoire secret, dans la supposition qu'il y eût une campagne en Autriche, en débouchant par Neisse ou par Eger. Du reste, il ne faut pas que l'on fasse de trop fortes dépenses.

NAPOLÉON.

P.-S. — Recommandez aux personnes auxquelles vous écrivez que leur langage soit très pacifique[1].

L'EMPEREUR A M. DE CHAMPAGNY,

Ministre des relations extérieures, à Paris.

Nantes, 10 août 1808.

Monsieur de Champagny. . . . .
. . . .
. . . .

J'ai reçu un courrier extraordinaire de Caulaincourt[2] avec une lettre du 20 juillet, où l'empereur Alexandre me fait connaître que, si j'ai la guerre avec l'Autriche, il fera cause commune avec moi, et me montre beaucoup de sollicitude sur les affaires d'Espagne, dont les nouvelles commencent à lui arriver. Cette démarche de la part de ce prince est pleine de bons sentiments. Je vous envoie les lettres de Caulaincourt.

NAPOLÉON.

Des renseignements nombreux confirmaient les préparatifs de guerre de l'Autriche : organisation des milices, achat de chevaux pour l'artillerie, mise en état des forteresses, nouveaux travaux de défense sur les frontières de la Bohême, etc.

1. L'Empereur, absorbé par ses préparatifs militaires contre l'Espagne, cherchait à écarter toutes causes de rupture avec l'Autriche. On le verra employer successivement tous les moyens pour arrêter cette puissance dans ses projets d'agression.
2. Ambassadeur et ministre plénipotentiaire près l'empereur de Russie.

L'Empereur, tenu chaque jour au courant par ses nombreux agents et en particulier par le maréchal Davout, saisit l'occasion que lui offrait l'audience solennelle donnée au corps diplomatique, le 15 août, pour entretenir l'ambassadeur autrichien de cette question des préparatifs de guerre de son gouvernement.

EXTRAIT

D'UNE DÉPÊCHE DE M. DE CHAMPAGNY AU GÉNÉRAL ANDRÉOSSY,

Ambassadeur à Vienne.

Paris, 16 août 1808.

L'audience que l'Empereur a donnée hier au corps diplomatique a été remarquable par un très long entretien de Sa Majesté avec l'ambassadeur d'Autriche, dont je voudrais pouvoir vous faire connaître au moins la substance.

« L'Autriche veut donc nous faire la guerre, ou elle veut « nous faire peur ? » M. de Metternich a protesté des intentions pacifiques de son gouvernement. « Si cela est ainsi, pourquoi « vos immenses préparatifs ? » — « Ils sont purement défensifs », a répondu M. de Metternich. — « Mais qui vous attaque, pour « songer ainsi à vous défendre ? Qui vous menace, pour vous « faire penser que vous serez bientôt attaqués ? Tout n'est-il pas « paisible autour de vous ? Depuis la paix de Presbourg y a-t-il « entre vous et moi le plus léger différend ? Ai-je élevé quelque « prétention alarmante pour vous ? Toutes nos relations n'ont- « elles pas été extrêmement amicales ? Et cependant vous avez « jeté tout d'un coup un cri d'alarme ; vous avez mis en mouve- « ment toute votre population ; vos princes ont parcouru vos « provinces ; vos proclamations ont appelé le peuple à la défense « de la patrie. Vos proclamations, vos mesures, sont celles que « vous avez employées lorsque j'étais à Leoben. Si ce n'avait « été qu'une organisation nouvelle, vous l'auriez exécutée avec « plus de lenteur, sans bruit, sans dépenses, sans exciter au de- « dans une si prodigieuse fermentation, au dehors une si vive « alarme. Et vos mesures ne sont pas purement défensives. Vous « ajoutez à chacun de vos régiments 1,300 hommes. Votre mi- « lice vous donnera 400,000 hommes disponibles. Ces hommes « sont enrégimentés et exercés ; une partie est habillée ; vos « places sont approvisionnées. Enfin, ce qui est pour moi l'in-

« dice sûr d'une guerre qu'on prépare, vous avez fait acheter « des chevaux : vous avez maintenant 14,000 chevaux d'artille- « rie. Au sein de la paix on ne fait pas cette énorme dépense ; « elle s'est accrue de tout ce que vous a coûté votre organisa- « tion militaire. Les hommes que vous exercez, vous leur don- « nez une indemnité pécuniaire ; vous en habillez une partie ; « vous avez fourni des armes. Rien de tout cela n'a pu être fait « sans de très grands frais ; et cependant vous-même vous con- « venez du mauvais état de vos finances ; votre change, déjà si « bas, a encore baissé ; les opérations de votre commerce en « ont souffert. Serait-ce donc sans but que vous auriez bravé « ces inconvénients ?

« Ne dites pas que vous avez été obligé de pourvoir à votre « sûreté. Vous convenez que toutes nos relations ont été ami- « cales ; vous savez que je ne vous demande rien, que je ne « prétends rien de vous, et que même je regarde la conservation « de votre puissance dans l'état actuel comme utile au système « de l'Europe et aux intérêts de la France. J'ai fait camper mes « troupes pour les tenir en haleine. Elles ne campent point en « France, parce que cela est trop cher ; elles campent en pays « étranger, où cela est moins dispendieux. Mes camps ont été « disséminés ; aucun ne vous menaçait. Je n'aurais pas campé « si j'avais eu des vues contre vous. Dans l'excès de ma sécurité, « j'ai démantelé toutes les places de la Silésie. Certes, je n'au- « rais pas eu de camps, si j'avais prévu qu'ils pussent vous « alarmer. Un seul mot de vous aurait suffi pour les faire « dissoudre. Je suis prêt à les lever, si cela est nécessaire à « votre sécurité. »

M. de Metternich ayant fait observer qu'on n'avait fait en Autriche aucun mouvement de troupes, l'Empereur a repris : « Vous vous trompez ; vous avez retiré vos troupes des lieux où « elles pouvaient vivre avec moins de frais ; vous les avez con- « centrées sur Cracovie pour être en état de menacer au besoin « la Silésie. Votre armée est toute réunie et elle a pris une posi- « tion militaire. Cependant que prétendez-vous ? Voulez-vous « me faire peur ? Vous n'y réussirez pas. Croyez-vous la circons- « tance favorable pour vous ? Vous vous trompez. Ma politique « est à découvert parce qu'elle est loyale et que j'ai le sentiment « de mes forces. Je vais tirer 100,000 hommes de mes troupes « d'Allemagne pour les envoyer en Espagne, et je serai encore « en mesure avec vous. Vous armez, j'armerai. Je lèverai, s'il « le faut, 200,000 hommes ; vous n'aurez pour vous aucune « puissance du continent. L'empereur de Russie, j'oserais pres- « que vous le déclarer en son nom, vous engagera à rester « tranquilles ; déjà il est peu satisfait de vos relations avec les

« Serviens, et, comme moi aussi, il peut se croire menacé par « vos préparatifs.

« Cependant votre empereur ne veut pas la guerre, je le « crois; je compte sur la parole qu'il m'a donnée lors de notre « entrevue. Il ne peut avoir de ressentiment contre moi. J'ai « occupé sa capitale, la plus grande partie de ses provinces, et « presque tout lui a été rendu. Je n'ai même conservé Venise « que pour laisser moins de sujets de discorde, moins de pré- « textes à la guerre. Croyez-vous que le vainqueur des armées « françaises, qui aurait été maître de Paris, en eût agi avec cette « modération? Non, votre empereur ne veut pas la guerre; « votre ministère ne la veut pas; les hommes distingués de « votre monarchie ne la veulent pas; et cependant le mouve- « ment que vous avez imprimé est tel que la guerre aura lieu « malgré vous et malgré moi. Vous avez laissé croire que je « vous demandais des provinces, et votre peuple, par l'effet « d'un mouvement national et généreux que je suis loin de « blâmer, s'est indigné; il s'est porté à des excès; il a couru « aux armes. Vous avez fait une proclamation pour défendre de « parler de guerre; mais votre proclamation était vague; on a « pensé qu'elle était commandée par la politique; et, comme « vos mesures étaient en opposition avec votre proclamation, « on a cru à vos mesures et non à votre proclamation. De là, « l'insulte faite à mon consul à Trieste par un rassemblement de « votre nouvelle milice; de là, l'assassinat de trois de mes cour- « riers se rendant en Dalmatie. Encore des insultes semblables, « et la guerre est inévitable; car on peut nous tuer, mais non « nous insulter impunément. C'est ainsi que les instigateurs des « troubles de toute l'Europe poussent sans cesse à la guerre; « c'est ainsi qu'ils ont amené la guerre par l'insulte faite au gé- « néral Bernadotte. Des intrigues particulières vous entraînent « là où vous ne voulez pas aller. Les Anglais et leurs partisans « dictent toutes ces fausses mesures; déjà ils s'applaudissent de « l'espérance de voir de nouveau l'Europe en feu; leurs actions « ont gagné cinquante pour cent par le mouvement que vous « venez de donner à l'Europe; ce sont eux que j'en accuse; ce « sont eux qui font qu'un Français ne peut paraître aux eaux de « Bohême sans y être insulté. Comment tolérez-vous cette « licence? Vous donne-t-on en France de pareils exemples? Vos « consuls, vos voyageurs, ne sont-ils pas accueillis et respectés? « La plus légère insulte qui leur serait faite serait punie d'une « manière éclatante. Je vous le répète, vous êtes entraînés, et, « malgré vous, la fermentation de votre peuple, imprudemment « excitée, et les intrigues des partisans des Anglais et de quel- « ques membres de l'Ordre équestre qui ont porté chez vous

« l'amertume de leurs regrets, vous mèneront à la guerre. L'em-
« pereur de Russie peut-être l'empêchera en vous déclarant « d'une manière ferme qu'il ne la veut pas et qu'il sera contre « vous ; mais, si ce n'est qu'à son intervention que l'Europe « doit la continuation de la paix, ni l'Europe ni moi ne vous en « aurons l'obligation ; et, ne pouvant vous regarder comme mes « amis, je serai certainement dispensé de vous appeler à con- « courir avec moi aux arrangements que peut exiger l'état de « l'Europe.

« En attendant, qu'arrivera-t-il ? Vous avez levé 400,000 hom- « mes : je vais en lever 200,000. La Confédération, qui avait « renvoyé ses troupes, va les réunir et faire des levées. L'Alle- « magne, qui commençait à respirer après tant de guerres rui- « neuses, va voir de nouveau rouvrir toutes ses blessures. Je « rétablirai les places de Silésie au lieu d'évacuer cette province « et les Etats prussiens, comme je me le proposais. L'Europe « sera sur pied. Les armées seront en présence, et le plus léger « incident amènera le commencement des hostilités.

« Vous dites que vous avez une armée de 400,000 hommes, « ce qui est plus considérable que dans aucun temps de votre « monarchie. Vous voulez la doubler : on suivra cet exemple. « Bientôt il faudra armer jusqu'aux femmes. Dans un tel état « de choses, lorsque tous les ressorts seront aussi tendus, la « guerre deviendra désirable pour amener un dénoûment. C'est « ainsi que, dans le monde physique, l'état de souffrance où est « la nature à l'approche d'un orage fait désirer que l'orage crève « pour détendre les fibres crispées et rendre au ciel et à la terre « une douce sérénité. Un mal vif, mais court, vaut mieux qu'une « souffrance prolongée.

« Cependant, toutes les espérances de paix maritime s'éva- « nouissent. Les mesures fortes prises pour l'obtenir deviennent « sans effet. Les Anglais sourient à la pensée de la discorde « rallumée de nouveau sur le continent, et se reposent sur elle « de la défense de leurs intérêts.

« Voilà les maux que vous avez produits, et, je crois, sans « en avoir l'intention. Mais, si vos dispositions sont aussi paci- « fiques que vous le dites, il faut vous prononcer ; il faut con- « tremander des mesures qui ont excité une si dangereuse fer- « mentation ; il faut, à ce mouvement involontairement excité, « opposer un mouvement contraire, et, lorsque, depuis Péters- « bourg jusqu'à Naples, il n'a été question que de la guerre que « l'Autriche allait faire, que tous vos négociants l'annonçaient « comme certaine, il faut, dis-je, que toute l'Europe soit con- « vaincue que vous voulez la paix. Il faut que toutes les bouches « proclament vos dispositions pacifiques justifiées par vos actes

« comme par vos discours. De mon côté, je vous donnerai toute « la sécurité que vous pouvez désirer. »

A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

à Cassel.

Saint-Cloud, 7 septembre 1808.

Monsieur mon frère, je vous ai fait connaître les circonstances qui m'ont fait penser que le contingent de la Confédération devait se tenir en mesure. J'ai eu en vue d'épargner les maux de la guerre à la Confédération et de la tenir en état de porter la guerre sur le territoire étranger; car le plus grand mal qui puisse arriver à une nation, c'est de voir son pays devenir le théâtre de la guerre. Je continue de faire connaître à Votre Majesté ce que je vois des événements.

Je suis certain des sentiments de la Russie. L'Autriche a un langage très pacifique, mais ses armements le démentent. Les nombreux débarquements des Anglais en Espagne et la situation des affaires de ce pays m'ont obligé à retirer de l'Allemagne dix-huit régiments d'infanterie [1]. Je les ai fait remplacer par trente bataillons des mêmes corps qui restent en Allemagne, de sorte que j'y aurai toujours près de 200,000 Français [2]. Le 3e corps, que commande le maréchal Davout, renforcé de la division du général Oudinot, a pris position en Silésie. Le maréchal Soult, qui commande le 4e corps, est à Berlin, prêt à se porter partout où il sera nécessaire; et le 5e corps, commandé par le maréchal Mortier, a pris position à Bayreuth [3]. Les différentes divisions de la Confédération renforceraient ces corps en cas d'événement et formeraient une force de 300,000 hommes, avec

1. L'Empereur fait allusion à la capitulation de Baylen.
Par un ordre du 5 août, il avait prescrit aux 1er et 6e corps de la Grande Armée de se diriger sur l'Espagne.

2. Les régiments laissés en Allemagne devaient avoir leurs 4 bataillons présents.

3. Le corps du maréchal Mortier recevait l'ordre, dans les premiers jours d'octobre, de se diriger sur l'Espagne.

lesquels je me porterais à la tête de mes gardes, que je ferais mettre sur le pied de guerre, si le cas arrivait. J'ai jugé nécessaire de faire à mes peuples un appel de 160,000 hommes, ce qui me mettra à même de renforcer mes troupes d'Allemagne et d'Italie[1].

Dans cette situation des choses, je continue les armements jusqu'à ce que je voie se réaliser les promesses de la cour de Vienne de remettre les choses sur le pied où elles étaient avant l'été. Je serai bien aise que Votre Majesté me fasse connaître les renseignements qu'elle aura par ses agents. Ce ne sont point des paroles qu'il nous faut, mais des faits. Nous n'avons rien à demander à l'Autriche ; les

1. Un sénatus-consulte du 10 septembre 1808 mit à la disposition du Gouvernement 80,000 conscrits à prendre sur les classes 1806, 1807, 1808 et 1809, à raison de 20,000 hommes par classe.

En outre, 80,000 conscrits de la classe de 1810 étaient mis à la disposition de l'Empereur. Ce dernier contingent ne fut appelé qu'après le 1er janvier 1809.

Dans une lettre adressée au général Lacuée, directeur général de la conscription militaire, l'Empereur indique ses intentions au sujet de ces levées.

« Saint-Cloud, 10 septembre 1808.

« J'ai envoyé au ministère de la guerre un *grand travail* sur la répartition de la conscription. Vous y verrez que je désire lever 140,000 hommes et laisser 20,000 hommes en réserve. Ce travail doit être fait d'ensemble, afin d'être de toute une pensée, et que par le moyen de la levée de ces deux conscriptions, tous les corps soient au grand complet. Mais ce dont j'ai réellement besoin aujourd'hui, c'est de 30,000 hommes que je dirige sur Bayonne ; je voudrais donc, sur les 80,000 hommes des dernières conscriptions, ne lever que la moitié des conscrits de la France, ceux des départements méridionaux, c'est-à-dire 40,000 hommes, et ne rien lever en Bretagne. Avec ces 40,000 hommes, j'aurai 30,000 hommes pour remonter les corps de l'armée d'Espagne et 10,000 hommes pour recruter les corps de l'armée d'Italie, dont plusieurs sont réduits à rien. Quant à la levée des autres 40,000 hommes, ou des conscrits du Nord, je les lèverai par un second décret que vous préparerez d'avance, mais que je ne signerai que plus tard. Il ne serait pas impossible que ceux-là je ne les appelasse point ; j'attends encore quelques éclaircissements pour m'y décider. (L'Empereur faisait sans doute allusion aux menées de l'Autriche.)

« Il faut donc que le décret soit partagé en trois décrets : le premier, relatif à la répartition et aux dispositions générales ; le deuxième, relatif à la levée des conscrits du Midi ; et le troisième, relatif à la levée des conscrits du Nord. Je crois avoir le temps de délibérer sur la levée du Nord autant que j'ai hâte de lever le Midi. « NAPOLÉON. »

Un décret du 13 septembre appelait 30,126 conscrits originaires des départements du Midi, des classes 1806, 1807, 1808 et 1809. Ces conscrits devaient être mis en route du 10 octobre au 1er novembre.

Contrairement aux indications contenues dans la lettre qui précède, le troisième décret était signé le 21 septembre. Par ce décret, l'Empereur appelait les 49,979 conscrits restant des 80,000 hommes des quatre classes. Ces conscrits étaient mis en route du 20 octobre au 5 novembre.

thalwegs de l'Inn et de l'Isonzo et les montagnes de la Bohême nous séparent entièrement. Puisque les troupes de Votre Majesté sont réunies, je l'engage à les passer en revue, à les discipliner, à les accoutumer aux grandes manœuvres. Elle sentira que la dépense de quelques centaines de milliers de florins sera bien compensée par la sûreté qu'elle donnera à ses frontières et par le respect que cela inspirera à ceux qui nourriraient de mauvaises intentions. Je ferai, et j'obtiendrai de mes peuples, les sacrifices nécessaires pour que le mur d'airain élevé sur les limites de la Confédération ne puisse jamais être franchi ; mais Votre Majesté sent qu'il est nécessaire aussi qu'elle fasse quelques sacrifices pour maintenir ses troupes sur un pied parfait, pour que son contingent soit complet, non à l'effectif, mais présent sous les armes, avec ses caissons et tout l'attirail nécessaire.

Il est une institution sur l'importance de laquelle je ne saurais trop insister auprès de Votre Majesté, c'est l'établissement de caissons des transports militaires. Quatre caissons par 1,000 hommes sont nécessaires : un pour l'ambulance et trois pour le pain. Ainsi 30,000 hommes doivent avoir 120 caissons, de manière à pouvoir transporter quatre jours de pain, indépendamment des quatre jours que chaque soldat doit avoir dans une expédition. J'engagerai aussi Votre Majesté à faire faire à ses troupes l'exercice à feu.

Les nouvelles que je recevrai d'ici au commencement d'octobre, et les renseignements que donneront mes agents et ceux de la Confédération, seront l'objet d'une troisième lettre, et nous feront connaître si nous devons nous mettre sur le pied de paix pour épargner les dépenses. C'est la conduite de l'Autriche qui nous guidera[1]. Depuis ma der-

1. Le même jour, l'Empereur informait le grand-duc de Bade de son vif désir de voir l'Autriche replacer son armée dans la situation où elle était au printemps, ce qui permettrait à ce prince « de faire rentrer son contingent ». Il ajoutait : « Je finis par répéter à V. A. R. que toutes les assurances de l'Autriche sont pacifiques, et que, de mon côté, je veux ni ne demande rien à cette puissance, que de vivre en paix, en bon voisinage. »

nière lettre à Votre Majesté, tous les pourparlers ont été très pacifiques, et je me flatte que je pourrai écrire à Votre Majesté, au commencement d'octobre, une lettre qui la rassure entièrement.

NAPOLÉON.

L'Empereur adressait le même jour une lettre identique aux rois de Bavière, de Saxe et de Wurtemberg.

L'Empereur, rentré à Paris le 15 août, après une longue absence nécessitée par les affaires d'Espagne, quittait de nouveau sa capitale, le 22 septembre, pour se rendre à Erfurt, où il devait rencontrer l'empereur de Russie.

Ni l'empereur d'Autriche, ni M. de Stadion ne furent admis à ce congrès.

L'empereur François-Joseph y envoya néanmoins un de ses aides de camp, le lieutenant-général baron de Vincent, chargé de remettre à l'Empereur la lettre qui suit et par laquelle il affirmait ses sentiments en faveur de la paix.

LETTRE DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE A L'EMPEREUR NAPOLÉON.

Monsieur mon frère, mon ambassadeur à Paris m'apprend que V. M. Impériale se rend à Erfurt, où elle se rencontrera avec l'empereur Alexandre. Je saisis avec empressement l'occasion qui la rapproche de ma frontière pour lui renouveler les témoignages de l'amitié et de la haute estime que je lui ai vouées, et j'envoie auprès d'elle mon lieutenant-général, le baron de Vincent, pour vous porter, Monsieur mon frère, l'assurance de ces sentiments inviolables. Je me flatte que V. M. n'a jamais cessé d'en être convaincue, et que, si de fausses représentations qu'on avait répandues sur des institutions intérieures et organi-

ques [1] que j'ai établies dans ma monarchie lui ont laissé pendant un moment des doutes sur la persévérance de mes intentions, les explications que le comte de Metternich a présentées à ce sujet à son ministre les auraient entièrement dissipés. Le baron de Vincent se trouve à même de confirmer à V. M. ces détails et d'y ajouter tous les éclaircissements qu'elle pourra désirer. Je la prie de lui accorder la même bienveillance avec laquelle elle a déjà bien voulu le recevoir à Paris et à Varsovie. Les nouvelles marques qu'elle lui donnera me seront un gage non équivoque de l'entière réciprocité de ses sentiments, et elles mettront le sceau à cette entière confiance qui ne laissera rien à ajouter à la satisfaction mutuelle.

Veuillez agréer l'assurance de l'inaltérable attachement et de la haute considération avec lesquels je suis, etc.

FRANÇOIS.

Presbourg, le 18 septembre 1808.

L'Empereur répondait à cette lettre le jour même de son départ d'Erfurt.

Erfurt, 14 octobre 1808.

Monsieur mon frère, je remercie V. M. de la lettre qu'elle a bien voulu m'écrire et que M. le baron de Vincent m'a remise. Je n'ai jamais douté des intentions droites de V. M.; mais je n'en ai pas moins craint, un moment, de voir les hostilités se renouveler entre nous. Il est à Vienne une faction qui affecte la peur pour précipiter votre cabinet dans des mesures violentes, qui seraient l'origine de malheurs plus grands que ceux qui ont précédé. J'ai été maître de démembrer la monarchie de V. M., ou du moins de la laisser moins puissante; je ne l'ai pas voulu. Ce qu'elle est, elle l'est de mon vœu : c'est la plus évidente preuve que nos comptes sont soldés et je ne veux rien d'elle. Je suis toujours prêt à garantir l'intégrité de sa monar-

---

1. La création des milices provinciales.

chie. Je ne ferai jamais rien contre les principaux intérêts de ses États. Mais V. M. ne doit pas remettre en discussion ce que quinze ans de guerre ont terminé. Elle doit défendre toute proclamation ou démarche provoquant la guerre. La dernière levée en masse aurait produit infailliblement la guerre, si j'avais pu craindre que cette levée et ces préparatifs fussent combinés avec la Russie. Je viens de licencier les camps de la Confédération. Cent mille hommes de mes troupes vont à Boulogne pour renouveler mes projets sur l'Angleterre : que V. M. s'abstienne de tout armement qui puisse me donner de l'inquiétude et faire une diversion en faveur de cette puissance. J'ai dû croire, lorsque j'ai eu le bonheur de voir V. M. et que j'ai conclu le traité de Presbourg, que mes affaires étaient terminées pour toujours et que je pouvais me livrer à la guerre maritime sans être inquiété ni distrait. Que V. M. se méfie de ceux qui lui parlent des dangers de sa monarchie et troublent ainsi son bonheur, celui de sa famille et de ses peuples. Ceux-là seuls sont dangereux ; ceux-là seuls appellent les dangers qu'ils feignent de craindre. Avec une conduite droite, franche et simple, V. M. rendra ses peuples heureux, jouira elle-même du bonheur dont elle doit sentir le besoin après tant de troubles, et sera sûre d'avoir en moi un homme décidé à ne jamais rien faire contre ses principaux intérêts. Que ses démarches montrent de la confiance ; elles en inspireront. La meilleure politique aujourd'hui, c'est la simplicité et la vérité. Qu'elle me confie ses inquiétudes, lorsqu'on parviendra à lui en donner ; je les dissiperai sur-le-champ. Que V. M. me permette un dernier mot : qu'elle écoute son opinion, son sentiment, il est bien supérieur à celui de ses conseils. Je prie V. M. de lire ma lettre dans un bon sens et de n'y rien voir qui ne soit pour le bien et la tranquillité de l'Europe et de Votre Majesté.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AUX PRINCES DE LA CONFÉDÉRATION[1].

Erfurt, . . octobre 1808.

Monsieur mon frère, les assurances données par la cour de Vienne que les milices étaient renvoyées chez elles et ne seraient plus rassemblées, qu'aucun armement ne donnerait plus d'inquiétude pour les frontières de la Confédération, la lettre ci-jointe que je reçois de l'empereur d'Autriche, les protestations réitérées que m'a faites M. le baron de Vincent, et, plus que cela, le commencement d'exécution qui a déjà lieu en ce moment en Autriche des différentes promesses qui ont été faites, me portent à écrire à Votre Majesté que je crois que la tranquillité des États de la Confédération n'est d'aucune manière menacée et que Votre Majesté est maîtresse de lever ses camps et de remettre ses troupes dans leurs quartiers, de la manière qu'elle est accoutumée de le faire. Je pense qu'il est convenable que son ministre à Vienne reçoive pour instruction de tenir ce langage, que les camps seront reformés et que les troupes de la Confédération et du Protecteur seront remises en situation hostile, toutes les fois que l'Autriche ferait des armements extraordinaires et inusités ; que nous voulons enfin tranquillité et sûreté.

Le congrès d'Erfurt avait abouti à une convention d'alliance échangée entre l'empereur Napoléon et l'empereur Alexandre, signée le 12 octobre.

L'article 10 de cette convention visait dans ces termes la situation de l'Autriche vis-à-vis de la France : « Dans le cas où l'Autriche se mettrait en guerre contre la France, l'empereur de Russie s'engage à se déclarer

1. « Cette lettre fut adressée aux princes de la Confédération à des dates différentes ; du 12 au 14 octobre aux rois de Bavière, de Saxe, de Westphalie, de Wurtemberg, au grand-duc de Bade et au Prince primat. » Elle constituait la réponse aux protestations de l'empereur d'Autriche en faveur de la paix.

contre l'Autriche et à faire cause commune avec la France, ce cas étant également un de ceux auxquels s'applique l'alliance qui unit les deux empires. »

Le jour même où la convention d'Erfurt était signée, la Grande Armée était dissoute par un décret de l'Empereur et l'armée du Rhin constituée[1].

En prévision de cette organisation nouvelle, l'Empereur avait adressé, dès le 4 octobre, à M. Daru, intendant général de la Grande Armée à Erfurt, des notes ayant trait à la constitution de cette armée et à l'entretien des troupes.

. . . . *Dispositions pour les vivres d'Allemagne.*

Mes troupes doivent évacuer du premier moment que la ratification aura eu lieu; ce qui doit être dans la semaine.

Mon intention est d'évacuer réellement toute l'Allemagne et de repasser l'Elbe. Glogau, Küstrin et Stettin doivent avoir chacune leur garnison respective pendant un an. Les garnisons doivent être calculées suivant le traité. Les vivres journaliers doivent être fournis par la Prusse; mais, si la Prusse se refroidissait, la garnison aurait un an pendant lequel elle pourrait vivre.

. . . .

Mon intention est de laisser en Allemagne une armée, sous le titre d'*Armée du Rhin* et composée de 10,000 hommes environ, pour garder les trois places de l'Oder, d'une division pour garder la Poméranie, de 12,500 hommes à Magdebourg, de deux autres corps placés dans les villes hanséatiques et le Hanovre, de 23,000 chevaux dont 10,000 cuirassiers; ce qui fera à peu près une armée de 70 à 80,000 hommes.

---

1. Voir l'annexe n° 2. Décret portant organisation de l'armée du Rhin et la constitution de cette armée avec les cantonnements occupés, à la date du 1er janvier 1809.

Le maréchal Soult, dont le corps était dissous, quittait Berlin et se dirigeait sur l'Espagne où il devait prendre le commandement du 2e corps d'armée.

Je compte nommer Villemanzy intendant général de cette armée, et le charger du gouvernement du Hanovre et des pays que je n'aurai pas distribués ; le major général en remettra l'état à l'intendant. Il est évident que les garnisons ont leurs subsistances.

La Poméranie doit nourrir sa division ; les villes hanséatiques peuvent nourrir la leur. 12,500 hommes à Magdebourg nourris par la Westphalie. Le Hanovre ne pourra probablement pas nourrir ce qu'on voudrait lui mettre ; mais les magasins de Magdebourg, qu'on ne saurait trop approvisionner, et tous ceux d'Erfurt, Wurtzbourg et Hameln, doivent être destinés à soulager le pays.

. . . .

S'il y a guerre, Magdebourg doit être considéré comme la place de dépôt.

. . . .

NAPOLÉON.

Au reçu du décret impérial du 12 octobre et des instructions du major général qui y étaient jointes, le maréchal Davout écrivait, le 16 octobre :

Votre Altesse me mande que l'intention de Sa Majesté est que l'armée saxonne et polonaise occupe Modlin, Sierock, Thorn et Praga, et que les commandants de ces places doivent continuer à m'envoyer leurs états de situation et leurs rapports ; dois-je inférer de là que mon commandement continue à s'étendre sur le duché de Varsovie, et que l'armée saxonne et polonaise est toujours sous mes ordres ?

L'Empereur répondait au maréchal Davout :

Paris, le 25 octobre 1808.

J'ai entendu que vous commandiez en chef de ce côté-là, afin d'avoir fréquemment des rapports de Danzig et de Varsovie. Danzig doit être en état ; cependant on doit

éviter de faire rétrograder l'artillerie, et de faire aucun mouvement qui puisse faire penser aux Russes que nous nous méfions d'eux. Je suis au mieux avec la Russie, je n'ai rien à craindre des Autrichiens ; mais, dans tout état de cause, mon intention est de concentrer de plus en plus mes troupes. Je suppose que cette lettre vous trouvera de votre personne à Berlin.

Dans peu de jours, je pars pour l'Espagne [1]. Il est nécessaire que vous correspondiez fréquemment avec le Ministre de la guerre.

NAPOLÉON.

La crainte d'un conflit avec l'Autriche paraissait écartée, tout au moins momentanément.

D'une part, les promesses du Czar, résultat des conférences d'Erfurt, les assurances de l'empereur d'Autriche de l'autre, tout semblait assurer à Napoléon sa liberté d'action en Espagne.

Cependant cette dernière lettre, adressée au maréchal Davout, nous montre l'Empereur incomplètement rassuré sur l'avenir.

Conduire rapidement les affaires d'Espagne afin d'assurer sa liberté du côté de l'Allemagne, tel va être son objectif. Mais en dépit des protestations de l'empereur François-Joseph, l'Autriche, qui ne cesse pas d'être fortement influencée par les intrigues de l'Angleterre, ne lui laissera pas le temps d'aboutir.

1. L'Empereur qui était rentré à Paris le 25 octobre, quittait cette ville le 28, arrivait à Bayonne le 3 novembre et était le 5 à Vitoria, où il prenait la direction des opérations dans la péninsule.

CHAPITRE II

MESURES PRISES PAR L'EMPEREUR POUR AUGMENTER LA FORCE DE SES ARMÉES EN ALLEMAGNE ET EN ITALIE

L'Empereur venait d'entrer dans Madrid (4 décembre 1808). Il suivait avec attention les intrigues de l'Angleterre et les armements de l'Autriche et prenait les mesures nécessaires pour faire face aux événements, en augmentant la force de l'armée en général, et, en particulier, celle de l'armée du Rhin, cette armée, en cas de conflit, devant être la première et principale force à opposer à l'agresseur.

L'EMPEREUR AU GÉNÉRAL LACUÉE,

Directeur des Revues et de la Conscription militaire, à Paris.

Chamartin[1], 5 décembre 1808.

Mon intention est de renvoyer les compagnies de grenadiers et de voltigeurs des 4es bataillons des régiments qui font partie de l'armée du Rhin à leurs régiments, pour former le cadre des 4es bataillons, et d'augmenter insensiblement ces 4es bataillons des quatre autres compagnies, de manière que l'armée du Rhin, qui est composée de vingt et

1. Le château de Chamartin, où était établi le quartier impérial, était à six kilomètres de Madrid.

un régiments, le soit de quatre-vingt-quatre bataillons[1] ; ce qui, avec les huit bataillons qui forment le corps des villes hanséatiques, fera quatre-vingt-douze bataillons, ou un effectif de près de 78,000 hommes, et, avec la cavalerie et l'artillerie, près de 110,000 hommes. Le corps d'Oudinot ne serait plus alors composé que des compagnies de grenadiers et voltigeurs des régiments ci-après, savoir : 6e, 9e, 16e, 25e, 27e, 17e, 21e, 24e, 26e, 28e d'infanterie légère ; 8e, 95e, 96e, 4e, 18e, 40e, 64e, 88e, 27e, 39e, 45e, 59e, 69e, 76e, 24e, 54e, 63e, 94e d'infanterie de ligne. Mon intention serait que les compagnies restant des 4es bataillons de ces corps y fussent réunies ; ce qui compléterait vingt-huit bataillons. J'y joindrais les 4es bataillons des 46e, 28e, 50e, 75e, 100e et 103e ; ce qui porterait ce corps à trente-quatre bataillons, qui, à 840 hommes chacun, feraient près de 30,000 hommes. Pour compléter le nombre de 30,000 hommes, j'y réunirais les bataillons des tirailleurs du Pô et des tirailleurs corses ; j'en formerais trois divisions de douze bataillons chacune ; ce qui ferait un beau corps qui pourrait, si cela était nécessaire, renforcer l'armée du Rhin et la porter à 140,000 hommes, laissant les 4e, 46e, 18e de ligne, 24e et 26e légers, ce qui ferait cinq régiments, pour la défense du port de Boulogne et de la Bretagne, et me laissant ainsi la faculté de diriger sur l'Allemagne les 4es bataillons des 48e, 13e, 108e, etc.

Enfin, mon intention serait de réunir au corps d'Oudinot les 4es bataillons des régiments qui ne font partie ni de l'armée du Rhin ni de l'armée d'Italie, ces bataillons ne pouvant se compléter que par la conscription de 1810 ; et, dans ce cas, je pense qu'il serait nécessaire de former les 5es bataillons de tous les régiments qui n'en ont plus, afin de pouvoir, quelque temps après, disposer des six régiments laissés dans l'intérieur, en les remplaçant par des extraits des 5es bataillons.

1. Les régiments qui faisaient partie de l'armée du Rhin, à l'exception du 17e et du 30e de ligne, n'avaient que trois bataillons présents à l'armée. Le décret du 18 février 1808 sur l'organisation de l'infanterie ne devait recevoir son application complète qu'au mois de juillet 1809.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Madrid, 21 décembre 1808.

Il résulte d'un grand état que m'a envoyé M. Lacuée qu'il manque au grand complet de mon armée 148,000 hommes[1]; en ôtant les légions que mon intention n'est pas de compléter, c'est-à-dire 13,000 hommes, il restera un déficit de 135,000 hommes. Sur ces 135,000 hommes, 72,000 hommes ont été fournis des levées extraordinaires. Il faut donc appeler 63,000 hommes sur 1810, pour porter mon armée au grand complet. Je vais appeler à la garde 6,000 conscrits de 1810; en y appelant encore dix fusiliers par département, ce qui ferait 1,000 hommes, total 7,000 hommes conscrits pour la garde, il faudrait donc 70,000 hommes, 10,000 hommes de plus me paraissent nécessaires pour équivaloir aux pertes qui auront lieu à toutes les armées, par les réformes de cette année. Je désire donc que vous me présentiez un projet de décret[2] pour appeler 80,000 conscrits de 1810 sous mes drapeaux, les répartir entre tous les corps, selon les besoins, pour porter les cadres au complet.

L'état ci-joint vous fera connaître que, pour les armées d'Italie, de Naples, de Dalmatie, il faudra 13,000 hommes; il vous sera facile de faire un état pareil pour toutes les

1. Ce complément était nécessaire pour appliquer rigoureusement le décret du 18 février 1808, c'est-à-dire pour constituer tous les régiments à 5 bataillons et pour combler les vides dans les unités existantes.

2. Quelques jours après, le 3 janvier 1809, le ministre directeur général des revues et de la conscription militaire écrivait au ministre de la guerre : « Monsieur le comte, j'ai l'honneur d'adresser à V. E. le projet de décret relatif à la levée des 80,000 conscrits de 1810. J'ai pensé que le premier depart ne pouvait s'effectuer avant le 25 février, quoique S. M. en ait fixé l'époque au 15. Ce retard de 10 jours est absolument indispensable, pour que les sous-préfets, les préfets et les conseils de recrutement puissent procéder sans désordre aux opérations dont ils sont chargés. Un intervalle de 40 jours séparera la première opération du premier départ.

. . . .

« Je n'ai pas joint au projet de décret les états de répartition entre les corps et les départements; ils exigent un long travail et je ne pourrais les envoyer à V. E. que dans quelques jours. Au reste cela n'arrêtera pas la marche de la levée ».

autres armées. Je vais faire des légions[1], des régiments; mais je pense qu'il y aura assez de quoi les recruter. Mon intention est que les régiments soient portés tous au complet de 3,900 hommes, c'est-à-dire de cinq bataillons.

Quant à la formation des 5es bataillons, pour ceux qui n'en ont pas, je serai toujours à temps de me décider dans le courant de mars. Mon intention est que les premières opérations pour la conscription commencent au 15 janvier, et que les conscrits soient en pleine marche au 15 février. On aura soin que tous les conscrits d'au delà des Alpes soient envoyés dans le Nord, dans l'Ouest et sur le Rhin, et spécialement au 31e léger, au 111e de ligne, au 26e de chasseurs, au 21e dragons et aux tirailleurs du Pô; que les Corses soient envoyés aux tirailleurs corses, les Belges au 112e. Du reste, vous ferez dresser des états pareils à celui que vous m'avez envoyé pour les armées d'Italie, de Dalmatie et de Naples. Parlez de cela à M. Lacuée, qui pourra préparer ses circulaires aux préfets, et au ministre Dejean, pour que l'habillement de 1810 soit de bonne heure envoyé aux corps.

Je suppose que, moyennant cette levée, l'armée du Rhin aura ses bataillons au complet; que le corps d'Oudinot aura ses 37 bataillons complets, comme je l'ai ordonné. Que les armées d'Italie, de Naples et de Dalmatie soient toutes à leur grand complet.

Les conscrits seront tous envoyés à leurs dépôts. Il ne sera dirigé sur Bayonne et Perpignan que ceux des régiments qui ont leur grand dépôt dans ces villes[2]. On conçoit facilement pourquoi je désire que les conscrits aillent à leurs dépôts, au lieu d'aller tous à Bayonne, puisque mon intention est de m'en servir de préférence pour garder mes places, par des combinaisons qu'il sera temps de faire au mois

1. Le projet de décret était joint à cette lettre.
Cinq légions de réserve destinées à la défense des frontières et des côtes avaient été créées par un décret du 20 mars 1807, elles furent transformées en régiments par décret du 1er janvier 1809 (voir l'annexe n° 4).
2. Au début de la guerre d'Espagne, il avait été créé des dépôts généraux d'infanterie à Bayonne et à Perpignan.

de mars. Comme j'ai un grand nombre de dépôts dans le Nord, il me semble qu'il serait facile d'en tirer une vingtaine de mille hommes pour mes camps de Boulogne et de Flessingue. La Bretagne est aussi un objet important. Les dépôts qui s'y trouvent fourniront aussi une ressource. Il s'agit aujourd'hui de fournir des hommes, et j'aurai le temps de les disposer pour la défense de mes côtes, au mois de mai. Il n'y a donc pas un moment à perdre pour me présenter les états de distribution entre les différents corps[1]. Moyennant que je compte compléter tous les régiments à l'effectif de cinq bataillons, il me faudra les 80,000 hommes.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Benavente, 31 décembre 1808.

Vous recevrez un décret[2] pour la levée de la conscription de 1810. Il est nécessaire que vous arrêtiez avec M. Dejean un projet qui me fasse connaître ce qu'il faut pour les remontes, selles, attelages d'artillerie et équipages militaires, pour que les deux armées ne manquent de rien[3]. Il est indispensable que nous nous tenions prêts au mois de

---

1. Par ordre de l'Empereur, la répartition des conscrits de 1810 fut faite par armée. L'armée du Rhin recevait 47,119 conscrits; l'armée d'Italie, 15,793, tandis que l'armée d'Espagne n'en recevait que 3,913.

2. Le décret sur la levée des conscrits de 1810 est daté du 1[er] janvier. L'article 3 de ce décret fixait au 25 février la mise en route des premiers détachements.

Le décret de répartition est du 31 janvier.

3. En exécution de cet ordre le Ministre de la guerre écrivait au général Dejean, le 4 janvier :

Monsieur le comte, j'ai l'honneur d'informer V. Exc. que l'Empereur a décidé que 80,000 conscrits de 1810 seraient appelés sous les drapeaux vers le 15 janvier, pour être répartis entre tous les corps, selon leurs besoins, pour les porter au complet, déduction faite de 7,000 conscrits destinés à la Garde Impériale.

L'intention de S. M. est que ces conscrits soient en pleine marche le 15 février.

J'ai invité M. le comte de Cessac, ministre d'État et directeur général des revues et de la conscription militaire, de faire connaître à V. Exc. la répartition de ces 80,000 conscrits, afin de la mettre à portée de donner les ordres nécessaires pour qu'il soit pourvu à leur habillement et équipement, à leur arrivée à leur corps respectif.

J'ai cru néanmoins, Monsieur le comte, devoir vous informer de cette disposition, afin que V. Exc. puisse déterminer à l'avance les mesures préparatoires qu'elle jugera convenables, concernant l'habillement et l'équipement de ces conscrits.

mars, si l'Autriche voulait bouger, et il paraît que cette puissance est vivement intriguée par l'Angleterre. Il sera difficile, si le ministère anglais dure et que la nouvelle de la soumission de l'Espagne n'amène pas de changement, que les Autrichiens ne fassent pas quelque sottise.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Benavente, 1er janvier 1809.

Je reçois les états de situation au 15 novembre[1]. Voici mes observations pour l'armée du Rhin. Vous portez au 13e léger 384 hommes, qui arriveront à Hanovre le 6 janvier; vous affectez ces hommes au 4e bataillon. Je suppose que ces 384 hommes sont le détachement du régiment de marche formé à Louvain ; mon intention n'est pas qu'il compte au 4e bataillon ; il faut qu'il soit réparti dans les trois premiers bataillons, qui sont encore loin du complet[2]. Les cadres de ces détachements doivent retourner à Ostende, y recevoir les conscrits et former le 4e bataillon, qui devra partir quand j'en donnerai l'ordre. Le 17e de ligne a déjà ses quatre bataillons à l'armée du Rhin. Il faut faire partir les grenadiers et les voltigeurs de ce corps, qui sont à la réserve de Boulogne, et les incorporer dans les compagnies d'élite de ces bataillons. Les officiers et les sous-officiers rentreront au dépôt pour recevoir les conscrits de l'année. Par ce moyen, le 17e aurait donc à l'armée du Rhin 3,000 hommes; il lui manquerait encore 300 hommes, car mon intention est qu'au mois de mars toute mon armée du Rhin ait 840 hommes par bataillon et quatre bataillons par régiment, hormis le 15e léger, qui n'en aura que 3.

J'ai à l'armée du Rhin vingt et un régiments d'infante-

1. Voir la situation de l'armée du Rhin (annexe no 2) et la récapitulation générale des divisions militaires de l'intérieur à l'époque du 1er janvier 1809 (annexe no 3).

2. Tous les bataillons composant les régiments de l'armée du Rhin étaient très inférieurs à l'effectif réglementaire, et, comme on le verra par la suite, il fallut un effort considérable pour compléter les 3 premiers bataillons avant de créer ou de compléter le 4e dans chaque régiment.

rie[1] ; cela me fera donc quatre-vingt-trois bataillons, qui produiraient 70,000 hommes. Le corps d'Oudinot doit être composé de 13 demi-brigades provisoires, formées de trente-six 4[es] bataillons des corps qui sont en Espagne et dont les grenadiers et voltigeurs sont déjà à ce corps. Il offrira une force de 30,000 hommes. J'aurai donc à l'armée du Rhin 100,000 hommes d'infanterie. La division Legrand et la division Saint-Cyr, hormis les tirailleurs corses et du Pô, qui passeront sous les ordres du général Oudinot, se rendront à Paris à petites journées[2]. Elles seront cantonnées dans un circuit à 20 lieues aux environs de Paris, et par régiment au moins. Les généraux et tous les officiers resteront à leur poste. Cela me ferait vingt nouveaux bataillons et porterait mon armée du Rhin à 120,000 hommes à l'effectif, et, au moins à 110,000 présents à l'entrée de la campagne. Je vous ai déjà donné mes ordres pour tout cela. Mais, dans un moment où je vous laisse la répartition des 80,000 hommes de 1810, je crois nécessaire de vous remettre sous les yeux qu'il est à propos de donner à chaque corps le nombre d'hommes convenable et un excédent de 100 hommes pour ceux qui ne réussissent pas. Quant à mes quatorze régiments de grosse cavalerie laissés en Allemagne[3], je désire avoir au mois de mars cinquante-six escadrons de 225 hommes chaque, officiers non compris, c'est-à-dire 900 hommes par régiment à cheval, afin de pouvoir présenter 875 hommes, officiers compris, à l'ennemi, en comptant 50 hommes pour la différence du présent à l'effectif; ce qui me ferait 12,000 hommes de grosse cavalerie présents à l'armée. Les huit régiments de cavalerie légère devront avoir la même organisation et me présenter 7,000 hommes de cavalerie légère, et en totalité 19,000 hommes de cavalerie. Quant au

1. La situation porte 20 régiments d'infanterie répartis dans les 4 divisions et un régiment, le 105[e], dans la place de Danzig.

2. Le décret d'Erfurt, du 12 octobre 1808, portant dissolution de l'armée d'Allemagne et création de l'armée du Rhin, prescrivait aux divisions Carra-Saint-Cyr et Legrand de se rendre à Wurtzbourg et d'y attendre de nouveaux ordres.

3. Les 14 régiments de grosse cavalerie de l'armée du Rhin avaient bien leurs 4 escadrons, mais aucun d'eux n'avait l'effectif réglementaire.

corps des villes hanséatiques, les deux régiments de ligne et les deux de chasseurs doivent être sur le même pied. Ainsi, par ces dispositions, j'aurai à l'armée du Rhin un effectif de 150,000 hommes, artillerie et sapeurs compris ; au corps des villes hanséatiques, un effectif de 10,000 hommes. J'aurai donc en tout, en Allemagne, 160,000 hommes.

Quant à l'armée d'Italie[1], j'y ai actuellement douze régiments de ligne entiers, faisant quarante-huit bataillons ; seize 3es et 4es bataillons à l'armée de Dalmatie, lesquels formeront des régiments des deux bataillons commandés par leurs majors ; quatre bataillons à Corfou, pour lesquels on suivra la même disposition ; six bataillons à Naples, soumis à la même organisation ; total, vingt-six bataillons, et total général, soixante et quatorze bataillons ou plus de 60,000 hommes. Mon intention est que ces soixante et quatorze bataillons soient tous à l'effectif de 840 hommes avant mars. Les divisions Boudet et Molitor, qui doivent être en marche pour se porter sur Lyon et les rives de la Saône[2], me formeront une réserve qui agira suivant les circonstances. Ce corps, étant composé de sept régiments, doit m'offrir vingt-huit bataillons, qui me feront plus de 23,000 hommes. Cela portera donc l'infanterie de mon armée d'Italie à près de 100,000 hommes, y compris l'armée de Dalmatie et un ou deux régiments que je pourrai encore ôter de Naples ; ce qui, joint à 20,000 Italiens et à 20,000 de la Confédération, y compris les quatre régiments de confédérés qui sont à Lyon et les quatre régiments italiens, porterait mon armée d'Italie à près de 150,000 hommes, artillerie et sapeurs compris ainsi que les auxiliaires. Je pourrai donc avoir à la fin de mars 160,000 Français et 100,000 auxiliaires de la

---

1. Il a paru nécessaire, à titre de renseignement, de faire connaître les ordres de l'Empereur au point de vue du renforcement de l'armée d'Italie, par conséquent son intention d'agir contre l'Autriche, le cas échéant, sur deux théâtres d'opérations.

2. A la dissolution de la Grande Armée (12 octobre 1808), les divisions Boudet et Molitor ainsi que les 19e, 3e, 23e et 14e de chasseurs avaient reçu l'ordre de se rendre à Francfort-sur-le-Mein et d'y attendre des ordres. A la fin d'octobre, ordre leur était donné de se porter sur Lyon. Ces corps avaient leurs dépôts en Italie.

Confédération, de Hollandais et Polonais, c'est-à-dire une armée de 260,000 en Allemagne et 150,000 en Italie, et, au total, au delà de 400,000 hommes à diriger contre la maison d'Autriche si elle voulait bouger[1].

---

1. Les renseignements qui bientôt devaient parvenir à l'Empereur ne firent que hâter ses résolutions.

Le 2 janvier, M. Bourgoing, ministre plénipotentiaire près le roi de Saxe, écrivait au maréchal Davout :

« Monsieur le Maréchal,

« Suivant les dernières nouvelles de Vienne du 20 décembre, les gouverneurs de Bohême, de Moravie, de Styrie et de Galicie avec lesquels la Cour avait concerté les mesures pour l'organisation de la landwehr, venaient de recevoir l'ordre de se rendre de nouveau à Vienne, probablement pour être consultés sur le même objet.

« Des personnes récemment venues de Hongrie et de Bohême s'accordent à dire que le peuple y craint la guerre, mais la croit inévitable, que les généraux et la noblesse sont d'avis qu'il faut l'entreprendre. . . . .
On assure que la landwehr de l'Autriche va marcher vers la frontière de la Bavière et qu'une partie des troupes hongroises va être portée vers l'Italie, une autre dans l'intérieur des États autrichiens du côté de la Bavière ». . . .

De son côté le roi Jérôme adressait au maréchal Davout la lettre suivante :

« Cassel, 7 janvier 1809.

« Monsieur le duc d'Auerstaedt, les différents rapports que j'ai reçus depuis quelque temps de mes agents diplomatiques ne laissent presque plus aucun doute sur les projets hostiles de l'Autriche et de la Prusse, et, quoiqu'ayant informé S. M. l'Empereur de ces dispositions, soit par l'envoi de mes aides de camp, soit par des courriers, je désirerais me concerter avec vous, afin que si je n'avais pas le temps de recevoir la réponse de l'Empereur, nous soyons prêts à tout événement. Je désirerais que vous puissiez venir à Cassel pour quelques heures, si vous n'y pouviez faire un plus long séjour.

« Jérôme NAPOLÉON. »

Des renseignements identiques étaient envoyés par M. de Salignac-Fénelon, résident de France près le prince Primat.

Le maréchal Davout, en adressant d'Erfurt, le 8 janvier, copie de ces lettres au Ministre de la guerre, ajoutait : « Il est de fait que les armements continuent et que les partisans de la guerre s'agitent beaucoup; mais, quoi qu'il arrive, je ne crois pas qu'il y ait quelque chose de commencé avant deux ou trois mois. »

De son côté, M. Villemanzy, intendant général de l'armée du Rhin, recevait la lettre suivante :

« Francfort, le 13 janvier 1809.

« Monsieur l'Intendant général,

« Les bruits des armements de l'Autriche, qui n'avaient d'abord été répandus que par des émissaires, le sont maintenant par des lettres particulières des frontières de l'Autriche et de la Bohême, et même par quelques-unes de Vienne. — A en juger par leur contenu, il se fait dans les provinces de la monarchie autrichienne des préparatifs de défense tout aussi considérables que si des armées ennemies se disposaient à les envahir.

« On ne comprend rien dans nos contrées à l'ostentation avec laquelle on s'occupe de ces préparatifs et encore moins à la jactance avec laquelle on affecte de leur donner la plus grande publicité, par des lettres écrites, pour ainsi dire, sous la dictée du gouvernement autrichien.

« Le général Andréossy, qui envoie fréquemment des courriers à Paris, a toutes

Je désire que vous m'envoyiez cette situation ; elle indiquera en encre jaune ce qui est en projet, en encre noire ce qui existe, et en encre rouge ce qui doit être envoyé de la conscription de 1809. Entendez-vous avec le général Dejean pour que mes troupes ne manquent pas d'habillements et ma cavalerie de harnachements.

NAPOLÉON.

Nous faisons suivre cette lettre de l'Empereur du rapport demandé au Ministre de la guerre, quoiqu'il n'ait été adressé qu'à la fin du mois. Ce rapport fixe d'une façon très nette la situation de l'armée du Rhin

---

les facilités pour informer sûrement S. Exc. M. le maréchal des motifs secrets qui peuvent diriger dans ce moment la Cour de Vienne. Il peut adresser ses dépêches à M. Otto à Munich pour les expédier, dans des cas importants et pressés, par courrier à Erfurt, et éviter par là l'inquisition générale de chaque bureau de poste.

« Les légations de Munich et de Dresde sont aussi très à portée d'être informées des mouvements et préparatifs qui se font en Autriche et en Bohème : avec ces trois points principaux qui se trouvent avec ceux de Varsovie et de Danzig dans la première ligne d'observation, S. Exc. M. le maréchal ne peut manquer d'acquérir des notions de la première source, qui le mettront à portée d'apprécier à leur juste valeur les bruits que l'on fait courir, de même que les nouvelles que l'on se plait à répandre par toutes sortes de voies.

« Il est à remarquer que l'on a grand soin de ne présenter ces armements et préparatifs que comme des mesures conservatrices de la paix ; reste maintenant à voir si elles se trouvent plus ou moins en rapport avec le but secret du voyage si impolitique du roi et de la reine de Prusse à Pétersbourg.

« Les amis de la paix continentale ne voient au contraire en Allemagne, dans ces démonstrations irréfléchies, qu'une provocation du parti Stadion ou anglais à de nouvelles hostilités. Le maintien de la tranquillité en Allemagne imposait, selon eux, à l'empereur d'Autriche l'obligation de rester fidèle aux sentiments exprimés dans la lettre que M. le baron de Vincent a remise de sa part à Sa Majesté Impériale, pendant son séjour à Erfurt. Ils s'attendaient donc qu'il éviterait en conséquence soigneusement tout ce qui pourrait donner lieu au moindre doute sur leur sincérité, du moins jusqu'à l'époque où l'évacuation successive de l'Allemagne par les troupes françaises aurait été en grande partie effectuée. Ils prétendent que si le but actuel de cette attitude quasi-hostile est de faire une diversion en faveur des Anglais et des insurgés en Espagne, il aurait fallu s'y prendre quelques mois plus tôt et que, dans les circonstances actuelles, une pareille demi-mesure ne peut servir à autre chose qu'à fournir un prétexte légitime aux armées françaises de prolonger leur séjour en Allemagne.

X. »

« P.-S. Le cours du change sur Vienne se soutient non seulement, mais il tend plutôt à la hausse qu'à la baisse, ce qui paraitrait prouver que les préparatifs militaires n'ont pas encore influé sur les opérations mercantiles. »

et indique l'effort à faire pour porter les effectifs de cette armée aux chiffres indiqués par l'Empereur.

. . . . .

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Le 27 janvier 1809.

J'ai l'honneur d'adresser à l'Empereur les états de situation des armées du Rhin et d'Italie que j'ai fait rédiger suivant les intentions de S. M. exprimées par son ordre daté de Benavente le 1er janvier.

L'*armée du Rhin* proprement dite, composée de 21 régiments d'infanterie, doit, suivant le projet, être portée à 83 bataillons, complétés à 840 hommes chacun qui formeront ensemble. 69,720

Le corps de réserve commandé par le général Oudinot doit être porté à 36 bataillons, ci. 31,080

Total. 100,800

Les divisions Carra-Saint-Cyr et Legrand, composées de 5 régiments d'infanterie devaient, suivant le projet, présenter 20 bataillons; mais, comme les 4es bataillons de ces 5 régiments sont destinés à faire partie du corps de réserve du général Oudinot, ils ne peuvent présenter que 15 bataillons, qui formeront ensemble . . 12,600

Total 113,400 hommes d'infanterie au lieu de 120,000 portés suivant le projet, ci 113,400

En y ajoutant les 2 régiments d'infanterie qui sont au corps des villes hanséatiques et qui ne pourront être portés qu'à 6 bataillons; attendu que les 3e et 4e bataillons du 5e régiment d'infanterie légère sont employés en Espagne, ils formeront un total de 5,040

Ainsi, l'infanterie de l'armée du Rhin présentera un effectif de 140 bataillons formant ensemble. 118,440

Et les dépôts de ces régiments 57 bataillons formant un effectif de 31,920

Les 14 régiments de grosse cavalerie formant ensemble 56 escadrons, complétés à 225 hommes chacun, officiers non compris, ou bien 925 hommes par régiment, officiers compris, doivent présenter une force de. 12,950

Les 8 régiments de cavalerie légère de l'armée du Rhin, organisés sur le même pied, doivent présenter une force de 32 escadrons qui formeront ensemble	7,400	
Les 3 régiments de cavalerie légère du corps de réserve du général Oudinot, organisés de même, doivent présenter une force de 12 escadrons qui formeront ensemble	2,775	
Quant aux deux régiments de chasseurs du corps des villes hanséatiques, ils ne pourront être portés qu'à 7 escadrons, attendu que le 4e escadron du 24e régiment de chasseurs est employé à l'armée de Dalmatie, ci pour les 7 escadrons	1,850	
La cavalerie de l'armée du Rhin doit donc présenter une force de 107 escadrons, formant ensemble.	24,975	
Et les dépôts de ces régiments, 27 escadrons formant un effectif de		7,452
L'armée du Rhin présenterait donc, suivant le projet, un effectif de 140 bataillons et 107 escadrons, 143,415, non compris l'artillerie et le génie, au lieu d'une force de 150,000 hommes suivant le projet ; différence provenant de 8 bataillons, dont 3 bataillons sont employés en Espagne et 5 bataillons sont déjà partis au corps du général Oudinot et qui auraient fourni un double emploi, ci	143,415	
Et les dépôts un effectif de 57 bataillons, 27 escadrons		39,372
Total général 197 bataillons, 134 escadrons.	182,787	
Il existe en ce moment à l'armée du Rhin 65 bataillons formant ensemble une force de .	51,607	
au corps de réserve du général Oudinot 46 compagnies de grenadiers et de voltigeurs et 2 bataillons de tirailleurs corses et du Pô formant une force de	8,512	
aux divisions des généraux Carra-Saint-Cyr et Legrand 14 bataillons formant ensemble . . .	10,021	
et au corps des villes hanséatiques 5 bataillons dont la force est de	3,582	
Total de la situation actuelle de l'infanterie de l'armée du Rhin, 86 bataillons	73,722	
Et dans les dépôts 54 bataillons.		32,713

Plus 14 régiments de grosse cavalerie ou 56 escadrons	11,099	
8 régiments de cavalerie légère ou 24 escadrons	5,812	
Au corps de réserve du général Oudinot 3 régiments ou 9 escadrons, ci	2,361	
Et au corps des Villes hanséatiques 2 régiments ou 5 escadrons, ci	1,456	
Total de la situation actuelle de la cavalerie de l'armée du Rhin : 94 escadrons	20,728	
Et dans les dépôts, 28 escadrons compris le 3e escadron du 24e régiment de chasseurs qui est en Dalmatie		6,022
Total général de la situation actuelle de l'armée du Rhin : 86 bataillons, 94 escadrons de guerre	94,450	
54 bataillons, 28 escadrons dans les dépôts		38,735
Résultat de la situation actuelle : 140 bataillons, 122 escadrons	133,185	
La situation actuelle des 86 bataillons de guerre et des 94 escadrons étant de	94,450	
il est nécessaire, pour la porter à l'effectif projeté, de tirer des dépôts 54 bataillons et 13 escadrons, lesquels présentent en ce moment une force d'environ	35,000	
Plus les conscrits des 4 classes à recevoir	2,625	
Enfin, un nombre de 11,340 conscrits de la levée de 1810 qu'il est indispensable d'envoyer à l'armée pour la porter au grand complet, ci	11,340	
Total : 140 bataillons, 107 escadrons	143,415	
Fonds des 57 bataillons et 27 escadrons de dépôt actuellement existants		3,735
Restant de la conscription de 1810 à diriger sur les dépôts		35,873
		39,608
Résultats pour porter l'armée du Rhin à l'effectif projeté : 197 bataillons, 134 escadrons	183,023	

La différence en plus de 236 hommes entre le projet et les moyens d'exécution provient de quelques bataillons qui excèdent le complet.

Je prie S. M. de vouloir bien remarquer qu'il manquera à l'armée du Rhin 8 bataillons pour que cette armée puisse mettre, suivant ses désirs, 160,000 hommes en ligne et qu'il manquera

également à l'armée d'Italie 8 bataillons pour la porter à 110,000 hommes de troupes françaises en ligne.

J'ai l'honneur de soumettre ces observations à l'Empereur et je supplie S. M. de vouloir bien me donner des ordres.

J'ai l'honneur de rendre compte à S. M. que le détachement du 13e régiment d'infanterie légère, porté sur l'état de situation de l'armée du Rhin au 15 novembre, provient effectivement du régiment de marche de Louvain. C'est par erreur qu'il a été porté comme faisant partie du 4e bataillon de ce régiment, attendu que, d'après mes ordres, il doit être incorporé dans les trois premiers bataillons de ce régiment, et les cadres de ce détachement doivent rétrograder sur Ostende, pour y rejoindre le 4e bataillon.

Quant aux compagnies de grenadiers et de voltigeurs à la suite du 17e régiment de ligne qui se trouvaient à Boulogne, j'ai eu l'honneur de rendre compte à S. M., par un rapport du 5 octobre dernier, que j'avais fait diriger ces deux compagnies d'élite sur leur régiment employé à l'armée du Rhin, pour être incorporées dans les compagnies de grenadiers et de voltigeurs des 4es bataillons de ce corps.

Cte D'HUNEBOURG.

La situation politique obligea l'Empereur à s'établir à Valladolid, où il arriva le 6 janvier.

Dans une lettre adressée au roi d'Espagne : « Je suis, dit-il, obligé de me tenir à Valladolid pour recevoir les estafettes de Paris en 5 jours. Les événements de Constantinople, la situation actuelle de l'Europe, la nouvelle formation de mes armées d'Italie et du Rhin, veulent que je ne m'éloigne pas davantage. »

Le 9 janvier 1809, l'Empereur écrivait de Valladolid au comte de Champagny :

Monsieur de Champagny, faites connaître au ministre de Bavière et au sieur Otto que, si l'Autriche continue ses armements, il me paraît convenir de réunir à Augsbourg et à Ingolstadt le corps d'Oudinot ; que ce mouvement donnerait de la confiance au pays et en imposerait à l'Autriche. Vous connaissez la composition de ce corps. Ajoutez que

sur la simple demande de la Bavière, le duc d'Auerstaedt ferait entrer mon armée en Bavière ; qu'avec les secours que j'y envoie, mon armée d'Allemagne est de 150,000 hommes, dont 25,000 de cavalerie ; que j'en ai autant en Italie ; que je désire que les journaux allemands prennent le ton convenable.

NAPOLÉON.

Le 17 janvier, M. de Champagny répondait à l'Empereur :

Sire,

J'ai reçu les lettres que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser les 8 et 9 de ce mois. D'après ses ordres, j'ai écrit à ses ministres auprès des cours de Saxe, de Wurtemberg, de Munich, pour leur inspirer une juste confiance dans les mesures que Votre Majesté a prises pour assurer la tranquillité de l'Allemagne. Je leur ai communiqué le détail que Votre Majesté me donne de ses forces en Allemagne et en Italie. J'ai parlé au ministre de Bavière de la réunion du corps du général Oudinot, à Augsbourg et à Ingolstadt. Enfin, j'ai envoyé mon courrier jusqu'à Vienne, pour recommander une grande surveillance au général Andréossy et répandre la nouvelle des pertes éprouvées par l'armée anglaise et de son prochain embarquement.

CHAMPAGNY.

L'EMPEREUR AU COMTE DE CHAMPAGNY,

Ministre des relations extérieures.

Valladolid, 14 janvier 1809.

Monsieur de Champagny, j'envoie Deponthon[1] à Saint-Pétersbourg. Écrivez aux sieurs Otto, Durand[2] et Bourgoing qu'ils aient l'éveil sur les mouvements de l'Autriche. Écrivez-leur qu'il est nécessaire que les troupes de la Confédération se tiennent prêtes à marcher ; que l'Autriche paraît avoir perdu la tête ; que les affaires d'Espagne sont terminées ; que je suis au mieux avec la Russie, mais que les Anglais dominent à Vienne. Vous ajouterez au sieur Otto

1. Capitaine du génie, officier d'ordonnance de l'Empereur.
2. Ministre plénipotentiaire près le roi de Wurtemberg.

que je désire que la Bavière arme ses places et surtout les forteresses de Passau et Burghausen. On peut envoyer à Paris un ingénieur avec les plans de ces deux forteresses, pour arrêter les travaux à faire; mais, en attendant, y mettre une garnison et les approvisionner.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

Commandant l'armée du Rhin.

Valladolid, 14 janvier 1809.

. . . .
. . . .
. . . .

Vous avez reçu des ordres [1] du ministre de la guerre qui vous font connaître quelle doit être l'organisation de votre armée à la fin de février ou au commencement de mars. Les 4es bataillons, tant de vos quatre divisions que du corps d'Oudinot, doivent être à l'armée, ce qui portera le corps d'Oudinot à trente-six bataillons ou à trois divisions et votre corps à quatre-vingt-trois bataillons, ce qui ferait cent dix-neuf bataillons. Faites-moi connaître ce qui vous manque pour cela. Mandez-moi si tous vos régiments de cavalerie, soit cavalerie légère, soit grosse cavalerie, sont à 1,000 chevaux présents, et si vos compagnies d'infanterie sont à 140 hommes effectifs. Faites-moi connaître ce qui vous manque pour que vos troupes soient dans cette situation.

NAPOLÉON.

---

1. Le 10 janvier, l'Empereur avait adressé l'ordre suivant au ministre de la guerre :

. . . .

« Quant aux 4es bataillons de l'armée du Rhin et aux 4es bataillons du corps du général Oudinot, je désirerais qu'il pût partir vers le 15 février de leurs dépôts deux compagnies complètes, c'est-à-dire 280 hommes (ce qui ferait une augmentation de près de 16,000 hommes pour l'armée du Rhin) et que deux autres compagnies puissent partir avant le 15 avril. »

NAPOLÉON.

Dans un ordre adressé au général Clarke, l'Empereur prescrit d'arrêter à Metz les régiments des divisions Saint-Cyr et Legrand qui n'auraient pas dépassé cette ville et de les y maintenir jusqu'à nouvel ordre. Ces divisions avaient reçu l'ordre de se rendre de Wurtzbourg à Paris; elles devaient cantonner dans les environs de la capitale. (Voir la lettre de l'Empereur au ministre de la guerre, en date du 1er janvier 1809.)

CHAPITRE III

PREMIERS PRÉPARATIFS DE GUERRE

Les renseignements reçus par l'Empereur sur la situation politique de l'Europe allaient hâter son départ de l'armée d'Espagne.

Avant de quitter Valladolid, Napoléon rappelle aux Princes de la Confédération les obligations que leur créent les événements présents, en même temps qu'il adresse ses instructions les plus urgentes au ministre de la guerre et au maréchal Davout.

ORDRE POUR LE CAPITAINE CHLAPOWSKI,

Officier d'ordonnance de l'Empereur.

Valladolid, 15 janvier 1809.

Chlapowski se rendra à Mayence. Il remettra une lettre au prince-primat[1]. Si Son Altesse n'était pas à Francfort, il

---

1. Charles, archevêque, prince-primat de la Confédération du Rhin, prince souverain de Ratisbonne.

Dans cette lettre, l'Empereur donne mission au prince-primat de demander aux princes de la Confédération du Rhin de tenir leurs contingents prêts à partir.

Ces princes, signataires de l'acte constitutif de la Confédération du Rhin, étaient d'abord ceux auxquels la paix de Presbourg avait accordé un titre de pleine souveraineté : les rois de Bavière et de Wurtemberg et le grand-duc de Bade, qui formaient le premier collège. Le second, celui des princes, se composait : du duc de Clèves et de Berg, du landgrave de Hesse-Darmstadt, des princes de Nassau-Ussingen, Nassau-Weilburg, Hohenzollern-Hechingen, Hohenzollern-

la remettrait au gouverneur de Francfort, pour la lui faire passer.

De là, il se rendra à Cassel; il remettra une lettre au roi de Westphalie.

Il en remettra une au grand-duc de Hesse-Darmstadt.

De là, il se rendra à Varsovie[1]; il remettra au roi de Saxe une lettre. Si le roi n'était pas à Varsovie, il passerait par Dresde, où il la lui remettrait, et irait à Varsovie.

Chlapowski restera huit jours à Varsovie; il verra ce qui s'y fait, quel est l'esprit du duché, ce qu'on fait et dit en Galicie, et reviendra me trouver dans le lieu où je serai.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR A M. OTTO,

Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, à Munich.

Valladolid, 15 janvier 1809.

Monsieur Otto, vous trouverez ci-jointe une lettre pour le roi de Bavière[2], que vous cachetterez après l'avoir lue, et que mon officier d'ordonnance remettra. Lorsque vous lirez cette lettre, je serai de retour à Paris. Ma garde est déjà en marche pour Bayonne.

Vous trouverez ci-joint un ordre pour envoyer le corps du général Oudinot à Augsbourg, si cela convient au roi. Vous insisterez auprès de lui pour obtenir son consentement, en

---

Sigmaringen, Salm-Salm, Salm-Kyburg, du duc d'Arenberg, des princes d'Isenburg-Birnstein, de Liechtenstein, du comte de Leyen.

Le grand-duc de Wurtzbourg accéda le 26 septembre 1806 à la Confédération du Rhin; le roi de Saxe, le 11 décembre 1806; les princes de Schwarzenbourg, les ducs d'Anhalt, les princes de Lippe-Detmold et de Lippe-Schaumbourg, le 13 avril 1807; le roi de Westphalie, les ducs de Mecklembourg-Strelitz, Mecklembourg-Schwerin et d'Oldenbourg, en 1808; le duc de Lubeck, en 1808.

Dans ses lettres, adressées aux princes souverains de la Confédération, l'Empereur, tout en leur exposant la situation, leur demande l'« état précis de leurs troupes pour savoir sur quoi il peut compter ».

1. Cet officier, parti de Valladolid le 17 janvier, arrivait à Varsovie le 10 février et repartait avec la réponse du roi le 23.

2. C'est de la lettre qui suit, adressée au roi de Bavière, que parle l'Empereur.

lui faisant sentir l'importance de ce mouvement pour couper court à des murmures et inquiétudes qui font autant de mal que la guerre. Les quatre basses compagnies des régiments de ce corps, qui n'a que les deux premières compagnies de grenadiers et les voltigeurs, vont les rejoindre ; ce qui le triplera. Ce corps sera censé être à Augsbourg pour passer en Italie. Il sera nourri à mes frais. L'arrivée de ce corps à Augsbourg, coïncidant avec mon arrivée à Paris, fera sentir à l'Autriche que ce n'est pas une plaisanterie. Je désire savoir combien il faut de temps au roi pour mettre ses troupes sur pied, remonter sa cavalerie. Quand l'Autriche fait des efforts, il ne faut pas s'endormir.

Donnez l'assurance au roi que, quand il le faudra, je serai à Munich avec 150,000 hommmes dont 25,000 de cavalerie, la plus belle du monde; que je ferai entrer le vice-roi en Carinthie avec une pareille force, et que j'aurai en réserve une armée de 60,000 hommes tirés de mon armée d'Espagne. Si je joins à ces forces 100,000 hommes des troupes de la Confédération, il me semble que l'Autriche ne doit pas hausser le ton. Vous ajouterez que je suis au mieux avec la Russie, et que cette cour ne comprend rien, aussi bien que moi, à ce vertigo de la cour de Vienne.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU ROI DE BAVIÈRE.

Valladolid, 15 janvier 1809.

J'expédie à Votre Majesté un de mes officiers d'ordonnance pour lui faire connaître que je suis instruit que l'Autriche fait des mouvements; ses démarches paraissent dirigées par l'esprit de vertige et de folie, avant-coureur de la perte des États. Ayant détruit les armées espagnoles et battu l'armée anglaise, j'ai jugé utile de me porter à Paris et de mettre en mouvement rétrograde une partie de mes troupes. Dans cette situation, j'écris directement à Votre Majesté, parce que je désire bien connaître le nombre de jours qu'il lui faudrait pour mettre ses troupes sur pied, infanterie, ca-

valerie, artillerie, caissons, le nombre d'hommes et de chevaux qu'elle pourrait fournir. La guerre ayant pour but de défendre ses frontières, il serait bien à désirer que Votre Majesté pût mettre 40,000 hommes sous les armes. Quand l'Autriche fait des efforts, il faut en faire pour garantir la Bavière du malheur d'être envahie par ses éternels ennemis. Je prie Votre Majesté de faire armer les forteresses de Passau, de Burghausen et de Kufstein, d'y faire tenir une bonne garnison, de les faire approvisionner pour trois mois de vivres, de munitions de guerre, poudre, etc. J'ai autorisé le duc d'Auerstaedt à marcher sur le Danube avec 80,000 hommes, parmi lesquels mes belles divisions de cuirassiers, et 200 pièces de canon, si Votre Majesté le demande et si les circonstances devenaient urgentes. Je n'en désire pas moins que le corps du général Oudinot se porte dès à présent à Augsbourg, où il sera à mes frais. Des compagnies que j'envoie de France vont porter ce corps à 30,000 hommes. Il peut attendre là que les neiges soient fondues et que le passage soit ouvert pour se rendre en Italie. Ce corps, qui n'est aujourd'hui que de 12,000 hommes, mais qui sera de 30,000, serait utile à Augsbourg pour donner de la confiance à vos sujets, à votre armée, et en imposer un peu à l'Autriche. Si telle est l'opinion de Votre Majesté, je la prie d'en parler au sieur Otto, auquel je fais connaître mes intentions.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT.

Valladolid[1], 15 janvier 1809.

Mon Cousin, mon intention est qu'à la réception du pré-

1. Avant de quitter Valladolid, l'Empereur signait un décret réorganisant l'infanterie de la garde. (Voir l'annexe n° 5.)

Des ordres étaient donnés pour faire rentrer en France les cadres des 3es escadrons des 24 régiments de dragons employés en Espagne. Les cavaliers appartenant à ces escadrons étaient versés dans les 2 premiers pour les compléter.

Les généraux Walther, Dorsenne, Curial, Bordesoulle, Brou, Lagrange, Davernoy, Gauthier, Puget, Roger, Brun et Razout recevaient l'ordre de rentrer à Paris.

Le duc d'Istrie était prévenu qu'il allait être remplacé à l'armée d'Espagne

sent ordre vous fassiez partir le corps du général Oudinot, composé de son infanterie et de ses trois régiments de cavalerie et de 18 pièces de canon, pour se rendre en Italie. A Augsbourg, il attendra de nouveaux ordres. Vous ferez partir avec ce corps la division de cuirassiers du général Espagne. Par ce moyen, le général Oudinot aura sept régiments de cavalerie et, dans le courant de mars, il réunira ses trente-six bataillons d'infanterie.

NAPOLÉON.

Les renseignements sur les préparatifs de l'Autriche, parvenus dans le courant du mois de janvier, ne laissent plus guère de doute sur les intentions de cette puissance. A Vienne, le parti de la guerre devenait de jour en jour plus influent et les menées de l'Angleterre paraissaient devoir aboutir à la rupture de la paix.

Le maréchal Davout, particulièrement bien placé à Erfurt pour être renseigné, suivait attentivement les préparatifs de l'Autriche et son quartier général était devenu en quelque sorte le centre d'un vaste réseau de renseignements.

Le 1er janvier 1809, M. Leféburc, secrétaire intime du ministre plénipotentiaire de l'Empereur près le roi de Saxe, lui écrivait de Dresde :

« Monsieur le capitaine de Castres[1] et moi avons pris les mesures nécessaires pour être informés à temps de ce qu'il importe à Votre Excellence de connaître.

---

par le général Kellermann, et le général Claparède recevait l'ordre de se rendre à Francfort pour prendre le commandement d'une des trois divisions du général Oudinot. (Voir la lettre au général Lacuée du 5 décembre 1808.)

L'Empereur, après avoir assuré le secret de son départ, quittait Valladolid le 16, arrivait à Tartas le 19, à Bordeaux le 21 et à Paris le 23 janvier à 8 heures du matin, alors qu'on le croyait encore en Espagne.

1. Capitaine ingénieur-géographe détaché en Saxe pour exécuter des levés. Voir l'annexe n° 6, décret sur l'organisation du corps des ingénieurs-géographes.

Un voyageur, arrivé hier de Prague, nous a donné des renseignements certains sur la position actuelle de quelques régiments qui composent l'armée autrichienne en Bohême; aussitôt que nous aurons reçu ceux qui nous manquent encore, le tableau de dislocation sera adressé à Votre Excellence. »

Extrait d'une lettre du Prince Poniatowski au maréchal Davout.

Varsovie, 18 janvier.

« L'Autriche conserve toujours en Galicie une attitude guerrière et paraît ajouter encore aux mesures qui indiquent son intention à cet égard. Des lettres font mention d'un nouveau recrutement qui vient d'avoir lieu dans une proportion très forte.

« Ce recrutement est confirmé par de nombreuses déclarations des déserteurs qui se sauvent dans le duché de Varsovie pour l'éviter. D'autres renseignements reçus portent que les semestriers des bataillons de réserve ont reçu l'ordre de rejoindre. »

Dans un rapport adressé le 19 janvier au maréchal Davout, le capitaine de Castres dit que « la cavalerie stationnée sur les frontières de Saxe, à la fin de l'automne, a été envoyée sur celles de Bavière et de Tyrol; c'est là, dit-on, où on rassemble des forces considérables ».

Dans un rapport adressé le 26 janvier au ministre de la guerre, le maréchal Davout confirme ces renseignements :

« Tous ceux que je reçois de l'Autriche s'accordent sur ce point, que les armements et les préparatifs hostiles continuent, surtout en Bohême. »

En même temps, il adressait au ministre la copie d'une lettre du général Saint-Hilaire [1] sur les recrutements que font les Prussiens.

Le 28 janvier, M. de Salignac-Fénelon, secrétaire de légation auprès du prince-primat de la Confédération du Rhin, écrit au maréchal Davout :

« Monsieur le Duc,

« J'ai l'honneur de faire part à Votre Excellence d'un entretien confidentiel que je viens d'avoir avec un des ministres du prince-primat, dans lequel j'ai appris que ce prince avait reçu hier une lettre de son envoyé près la cour de Vienne : on y marque à S. A. E. que l'on est persuadé que l'Autriche se prépare à la guerre,

---

1. LE GÉNÉRAL DE DIVISION COMTE SAINT-HILAIRE, A S. E. LE MARÉCHAL DUC D'AUERSTAEDT.

Stettin, le 22 janvier 1809.

Monsieur le Maréchal,

D'après les nouveaux rapports d'une personne affidée que j'ai envoyée à Stargard, et qui est parvenue à se lier avec quelqu'un qui tient de très près au général Blücher, il est de fait qu'on recrute en Prusse et que ce ne sont point les anciens soldats qui sont appelés sous leurs drapeaux, mais bien des soldats de la nouvelle levée. Les compagnies, qui étaient de 120 hommes, sont déjà augmentées jusqu'à 165 et seront portées jusqu'à 180. Les militaires prussiens disent que cette augmentation n'a lieu que pour les deux bataillons de grenadiers qui sont à Stargard ; mais cela est absolument faux ; on recrute également pour la cavalerie. On donne pour prétexte de la levée des jeunes gens que ceux-ci, n'ayant pas encore servi, sont plus propres à l'instruction que prescrit la nouvelle organisation de l'armée, que les anciens soldats rançonnés ; mais on a dit positivement à mon affidé que le véritable motif de cette mesure est que le roi ayant promis de ne pas porter son armée au delà de 42,000 hommes, et craignant d'indisposer notre Empereur, s'il la portait au delà de ce nombre, il l'y maintiendra par le moyen de cette nouvelle levée, et qu'il se réserve de cette manière la facilité de porter son armée à cent soixante mille hommes qu'il pourra réunir au premier ordre, moyennant la liste des noms et domiciles des anciens soldats rançonnés, à laquelle on travaille partout avec beaucoup d'activité.

. . . .

Mon intention est de donner à cette découverte tout l'intérêt qu'elle mérite ; et j'espère trouver un homme sûr, à qui je compte faire parcourir toute la Prusse ducale, *la Poméranie et la Silésie*, pour connaître parfaitement tout ce qui se fait à cet égard, et avoir un travail complet sur l'état actuel de l'armée prussienne, d'après les instructions que je lui donnerai.

. . . .

Comte SAINT-HILAIRE.

d'après les mesures que prend cette puissance, mais on ne peut affirmer encore si elle osera prendre l'offensive. »

M. de Bourgoing, ministre plénipotentiaire près le roi de Saxe, écrit de Varsovie, le 30 janvier :

« Quant à la Galicie, les dispositions militaires continuent, mais sans éclat. On m'a assuré avant hier que d'après des nouvelles récentes et sûres, on y prenait des mesures pour le rassemblement d'un corps de 20,000 hommes entre Lemberg et Cracovie. »

Dans un rapport adressé au maréchal Davout (30 janvier), il est dit :

« L'armée autrichienne, composée, à ce qu'on dit, de 350,000 hommes, outre 100,000 Hongrois, paraît être sur l'état de guerre. Ces troupes sont portées dans l'ancienne Galicie, la Moravie, la Bohême et sur les frontières du Tyrol.

« Les magasins ont été établis et il a été ordonné aux cercles de fournir des fourrages.

« On s'occupe d'organiser un corps de pontonniers et, à cet effet, on recrute des charpentiers, des maréchaux et des ouvriers des mines.

« Il en est de même des boulangers pour les boulangeries de campagne. »

Dans une lettre au ministre de la guerre, le maréchal Davout ajoute : « La nouvelle de la levée des boulangers m'est parvenue de plusieurs côtés. »

A la fin du mois de janvier, le maréchal Davout adressait au ministre de la guerre un rapport contenant d'importants renseignements :

« La milice, en Bohême, est organisée et a prêté le serment militaire. L'estimation du nombre de ces défenseurs du pays varie; les uns la portent, en Bohême, à 50,000 hommes, les autres à 70,000.

« D'après les assurances les plus unanimes, non seulement l'armée autrichienne est absolument prête à entrer en campagne, mais encore les hommes nécessaires pour former le 3e bataillon de réserve viennent d'être levés.

« On porte la force des régiments actifs, en Bohême, de 50,000 à 60,000 hommes, d'autres vont jusqu'à 80,000.

« Pilsen est indiqué comme le principal centre de rassemblement des forces autrichiennes en Bohême.

« On prétend que l'armée autrichienne doit être partagée en 7 corps.

« Une très sévère défense de faire sortir de Bohême ni grains, ni fourrages vient d'être publiée.

« Si la guerre a lieu, il paraît qu'il n'y a rien à craindre pour les frontières de la Saxe, puisqu'on croit généralement que la guerre se portera en Bavière. L'objet suprême de tous les désirs est de voir le Tyrol revenir à l'Autriche[1]. »

Ces renseignements divers confirmés par ceux qu'adressait à l'Empereur le général Andréossy, notre ambassadeur à Vienne[2], allaient imprimer une nouvelle impulsion aux préparatifs de guerre.

---

1. Les événements confirmèrent plusieurs des renseignements contenus dans ce rapport secret, beaucoup trop long pour être reproduit intégralement.

2. De son côté, le ministre des relations extérieures écrivait à l'ambassadeur à Vienne :

Paris, le 17 janvier 1809.

Monsieur l'Ambassadeur,

Je vous ai entretenu des assurances réitérées des dispositions amicales et

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 28 janvier 1809.

Monsieur le général Clarke, vous avez dû recevoir le décret par lequel j'ai ordonné la formation de deux régiments de tirailleurs [1] de ma garde, forts de 1,600 hommes chacun.

---

des intentions pacifiques de sa cour, que m'avaient données M. le comte de Metternich à son retour de Vienne. Aucune des mesures prises par le cabinet autrichien ne confirme la sincérité de ces assurances.

L'organisation et l'exercice de la milice ont continué dans toute la monarchie, malgré la rigueur de la saison. Le consul de Trieste me mande qu'on y lève une cavalerie bourgeoise. M. Otto me communique un rapport fait au roi de Bavière, portant qu'on a travaillé dès le mois de novembre à faire l'approvisionnement de siège des places de *Théresienstad* et *Josephstadt*, qu'on a mis la plus grande activité dans les travaux de ces places, qu'ils n'étaient pas même interrompus pendant les dimanches et jours de fêtes, qu'enfin elles sont approvisionnées pour un an. Le commissaire du roi à Straubing a fait un rapport portant en substance : « D'après les ordres envoyés en Bohême, les trois réserves ou conscriptions pour la troupe réglée doivent être réunies le 1er janvier. On travaille à force à donner des uniformes à la milice et, pour cet effet, on a supprimé momentanément les droits considérables que l'on payait à la frontière pour les draps étrangers importés dans le pays. »

D'un autre côté, le ministre de la guerre m'a dit que les rapports qui lui parviennent annoncent une levée de chevaux dans toute la monarchie autrichienne.

Cette dernière nouvelle, celle de la reunion des réserves au 1er janvier annonceraient que l'intention de l'Autriche n'est pas seulement de se mettre en état de défense, mais qu'elle veut la guerre. Elle ne peut pas craindre d'être attaquée dans ce moment : s'il est vrai qu'elle fasse les préparatifs nécessaires pour entrer en campagne, elle veut donc attaquer.

Le désir de l'Empereur est de conserver la paix avec l'Autriche. Il ne lui demande rien; mais il veut être en sûreté contre elle. Il lui importe donc d'être instruit parfaitement, si ce n'est de ses intentions secrètes ou de ses projets éloignés, au moins des mouvements militaires qui précèdent nécessairement des actes hostiles. L'Empereur, d'ailleurs, ne sera jamais pris au dépourvu. Il a des forces en Italie, en Allemagne, sur le Rhin et la conscription qui se lève maintenant lui donnera 80,000 hommes. Son retour qui paraît prochain donne à ces moyens encore plus de consistance. Vous devez parler comme s'il était déjà à Paris, les affaires de l'Espagne ne méritant plus de l'occuper après l'embarquement des Anglais.

Je vous engage cependant à vérifier les rapports que je vous communique. La réunion des réserves ne peut être que la suite d'un ordre général qu'il est impossible de tenir secret.

Plus que jamais, une grande vigilance vous est recommandée. L'Empereur sera prêt à la guerre, si l'Autriche la veut. C'est pour lui le moyen le plus sûr de conserver la paix, qui est toujours le premier objet de ses vœux.

CHAMPAGNY.

1. Voir l'annexe n° 5. — Ces régiments devaient être composés de jeunes soldats des dernières levées. Primitivement, ils devaient être dénommés régiments de conscrits-grenadiers et de conscrits-chasseurs.

Les dépôts de la garde recevaient des conscrits, généralement choisis. Ces conscrits, lorsque leur instruction était suffisamment avancée, étaient répartis dans les corps, suivant les besoins et par ordre de l'Empereur seulement.

Voir l'ordre de l'Empereur du 7 février 1809 (annexe n° 7).

Mon intention est que, pour la formation de ces régiments, vous donniez l'ordre que les grenadiers et chasseurs choisissent, sur les 4,500 hommes qu'ils vont avoir avec la levée des départements de la Loire-Inférieure et des Deux-Sèvres, 100 hommes par compagnie, c'est-à-dire 1,600 hommes, en prenant les meilleurs et les mieux disposés. Il restera donc à peu près 3,000 hommes que mon intention est de distribuer : d'abord 1,200 hommes pour compléter les compagnies de grenadiers et de voltigeurs de la division Oudinot à 140 hommes par compagnie, présents, en comprenant cependant les hommes détachés, mais non ceux aux hôpitaux ; les 1,800 autres seront employés suivant les circonstances. Je désire donc que vous fassiez dresser l'état des compagnies du corps d'Oudinot qui ont besoin de renforts[1], et que vous fassiez choisir des hommes de petite taille pour les voltigeurs et les hommes de la plus grande taille pour les grenadiers ; que les hommes destinés à l'infanterie légère soient habillés ici, avec l'uniforme de cette arme et des boutons des régiments auxquels ils seront affectés, des shakos et les autres petites distinctions qu'a le corps Oudinot ; et qu'ainsi organisés, ces hommes puissent partir vers le 15 février pour joindre ce corps[2]. Les habits qu'auraient déjà ces conscrits pourront servir pour les conscrits qui vont arriver.

Mon intention est d'appeler cette année 10,000 conscrits à ma garde, pour les répartir ensuite sur les différents points. Donnez ordre que les trois quarts soient habillés avec l'uniforme d'infanterie légère. Quant aux boutons, on leur donnera ceux des tirailleurs et des fusiliers de la garde, sauf, quand ces hommes seront envoyés à des régiments, à ôter leurs boutons et à les remplacer par des boutons de leur régiment. Il faut, pour cela, que la garde ait des boutons de tous les numéros.

NAPOLÉON.

---

1. Voir le rapport du ministre de la guerre à l'Empereur, du 2 février.

2. Le 11 février, le général Dejean répondait à ces ordres de l'Empereur : « Il est impossible de faire habiller pour le 15 février les conscrits des dépôts de la garde destinés à rejoindre la division du général Oudinot.

« Cette opération ne sera terminée que le 26 février. »

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Le 2 février 1809.

J'ai l'honneur de soumettre à l'Empereur un état des compagnies de grenadiers et de voltigeurs, actuellement employées à la division du général Oudinot.

Cet état fera connaître à Sa Majesté la force de chaque compagnie en hommes présents, y compris les détachés, mais non ceux aux hôpitaux et le nombre d'hommes qui leur manque pour les compléter.

Il résulte de ce travail que les 26 compagnies de grenadiers actuellement existantes présentent une force de 2,828 hommes et qu'il manque pour les porter au complet 814 hommes.

Total des 26 compagnies de grenadiers, 3,642 hommes.

Et que les 26 compagnies de voltigeurs présentent une force de . . . . 3,107 hommes
et qu'il leur manque pour les compléter . . . 643

Total des 26 compagnies de voltigeurs. . 3,750

Il sera donc nécessaire que le dépôt des conscrits attachés à la garde de Sa Majesté fournisse 1,457 hommes, pour porter ces 52 compagnies de grenadiers et de voltigeurs au complet de 140 hommes chacune[1].

Je donne des ordres, conformément à l'ordre de Sa Majesté, daté du 28 janvier, pour que ce nombre d'hommes soit mis en état de partir vers le 15 février, pour rejoindre la division du général Oudinot à Hanau.

J'aurai l'honneur de demander les ordres de Sa Majesté pour l'exécution de ce mouvement[2].

L'EMPEREUR AU GÉNÉRAL DEJEAN,

Ministre directeur de l'administration de la guerre, à Paris.

Paris, le 7 février 1809.

Monsieur le général Dejean, j'ai reçu vos rapports du 27 janvier sur la remonte et le harnachement. Mon intention est définitivement que toute ma grosse cavalerie ait un effec-

---

1. La di ision Oudinot avait donc au 1er février un effectif de 5,935 fantassins. Voir la lettre de l'Empereur au ministre de la guerre, du 1er janvier.

2. Ces 1,437 conscrits de la garde formés en deux bataillons de marche arrivèrent à Strasbourg le 19 mars.

tif de 1,000 chevaux par régiment présents aux escadrons de guerre ou au dépôt; que tous les régiments de chasseurs et de hussards qui sont en Italie et à Naples, même les 4 régiments qui sont à Lyon, aient 1,200 chevaux chacun; et que tous les régiments de chasseurs et de hussards de l'armée du Rhin aient 1,100 chevaux[1].

Il faudra porter au budget de l'armée la somme de 2,500,000 fr. pour la remonte et de 1,000,000 pour le harnachement.

Vous donnerez l'ordre aux régiments de passer sur-le-champ leurs marchés et de se mettre sans délai en état.

NAPOLÉON.

LE GÉNÉRAL OUDINOT AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Hanau, le 11 février 1809.

Monseigneur,

En conséquence des ordres de S. M. l'Empereur et roi dont copie m'a été transmise par S. E. M. le Maréchal duc d'Auerstaedt[2], j'ai l'honneur de vous prévenir que le corps sous mes

1. Certains régiments de grosse cavalerie, à l'armée du Rhin, avaient à peine 600 chevaux à l'effectif. Le 4e cuirassiers, appartenant à la 3e division (général Espagne), comptait 561 chevaux dans le rang. Le 1er carabiniers, appartenant à la 1re division (général de Nansouty), qui avait le plus gros effectif en chevaux, en comptait 950 dans le rang.

Quant aux régiments de cavalerie légère faisant partie de l'armée du Rhin, leurs effectifs en chevaux étaient également très variables suivant les corps; tandis que le 7e chasseurs comptait 869 chevaux dans le rang, le 2e chasseurs n'en comptait que 594. Mais tous les régiments de cavalerie légère n'avaient que trois escadrons présents à l'armée, le 4e étant avec le dépôt.

2. Voir la lettre de l'Empereur au maréchal Davout, datée du 15 janvier 1809. En lui transmettant les ordres de l'Empereur, le maréchal Davout informait le général Oudinot des armements de l'Autriche et le mettait en garde contre tout événement imprévu. Il lui écrivait le 29 janvier :

« Je désire, mon cher Général, qu'en y mettant toute la discrétion possible, les 60 cartouches par homme, les pierres à feu soient disposées chez les commandants des régiments, de manière à ce qu'au premier avis, elles puissent être distribuées et qu'il n'y ait plus qu'à prendre les armes et à marcher.

« En comprenant ton corps de troupes, je pourrais réunir, en trois ou quatre jours, plus de 30,000 hommes d'infanterie, plus de 6,000 chevaux dont près de 4,000 cuirassiers et plus de 60 bouches à feu.

« J'espère que nous débuterons par donner le temps au reste des troupes françaises de se rallier, et à toute la Confédération de courir aux armes.

« Je ne sais comment j'ai oublié, lorsque je t'ai annoncé l'envoi d'un officier

ordres, part du comté de Hanau, aujourd'hui onze du courant, pour se rendre à Augsbourg en suivant l'itinéraire[1] que j'ai l'hon-

---

français à Wurtzbourg, en te recommandant de faire occuper deux ponts sur le Mein, qu'il y en avait trois :

« L'un sur la route de Wurtzbourg à Anspach, le second sur la route de Wurtzbourg à Nuremberg, et le troisième sur la route de Wurtzbourg à Bamberg.

« Tous ces ponts se trouvent à quelques lieues de Wurtzbourg. Tu ferais occuper ces trois ponts par les détachements destinés à occuper les deux que j'avais désignés.

« J'ignorais que les fortifications de Hanau eussent été rasées. Ainsi, ce serait dans la citadelle de Wurtzbourg qu'il faudrait laisser tes dépôts à ton passage.

« La première chose à faire serait d'envoyer en toute hâte dans cette place une partie de tes canonniers pour mettre les pièces bavaroises qui s'y trouvent, en batterie. »

1. ***Itinéraire que doit suivre le corps de réserve de l'armée du Rhin, aux ordres de M. le général Oudinot, partant de ses cantonnements pour se rendre à Augsbourg du 11 février au 2 mars 1809.***

ÉPOQUES de l'arrivée.	1re DIVISION.	2e DIVISION.	3e DIVISION. 2e 1/2 brigade, artillerie, sapeurs et musique.	3e DIVISION. 1re, 3e et 4e 1/2 brigades.	9e RÉGIMENT de hussards.	20e RÉGIMENT de chasseurs.	7e RÉGIMENT de chasseurs.
Février							
11	Darmstadt	»	»	»	Obernburg	Seligenstadt	»
12	Heppenheim	»	»	»	Miltenberg	Obernburg	Seligenstadt
13	Heppenheim	Darmstadt	»	»	Hundheim	Miltenberg	Obernburg
14	Heidelberg	Heppenheim	Darmstadt	»	Bischofsheim	Hundheim	Miltenberg
15	Bruchsal	Heidelberg	Heppenheim	Darmstadt	Mergentheim	Bischofsheim	Hundheim
16	Wayhingen	Bruchsal	Heidelberg	Heppenheim	Blofelden	Mergentheim	Bischofsheim
17	Stuttgart	Wayhingen	Bruchsal	Heidelberg	Blofelden	Mergentheim	Bischofsheim
18	Plochingen	Stuttgart	Wayhingen	Bruchsal	Crailsheim	Blofelden	Mergentheim
19	Plochingen	Stuttgart	Wayhingen	Bruchsal	Ellwangen	Crailsheim	Blofelden
20	Geislingen	Plochingen	Stuttgart	Wayhingen	Nordlingen	Ellwangen	Crailsheim
21	Ulm	Geislingen	Plochingen	Stuttgart	Donauwerth	Nordlingen	Ellwangen
22	Gunzburg	Ulm	Geislingen	Plochingen	Biberach	Donauwerth	Nordlingen
23	Zusmarshausen	Gunzburg	Ulm	Geislingen	Augsbourg	Biberach	Donauwerth
24	Augsbourg	Zusmarshausen	Gunzburg	Ulm	»	Augsbourg	Biberach
25	»	Augsbourg	Zusmarshausen	Gunzburg	»	»	Augsbourg
26	»	»	Augsbourg	Zusmarshausen	»	»	»
27	»	»	»	Augsbourg	»	»	»

Troisième division de grosse cavalerie aux ordres de M. le général Espagne, partant de ses cantonnements pour se rendre à Augsbourg.

ÉPOQUES de l'arrivée.	4e RÉGIMENT.	6e RÉGIMENT.	7e RÉGIMENT.	8e RÉGIMENT et ARTILLERIE.
21 février	Nuremberg	»	»	»
22 février	Roth	Nuremberg	»	»
23 février	Weissemburg	Roth	Anspach	»
24 février	Monheim	Weissemburg	Gunzenhausen	Anspach
25 février	Donauwerth	Monheim	Œttingen	Gunzenhausen
26 février	Biberach	Donauwerth	Monheim	Œttingen
27 février	Augsbourg	Biberach	Donauwerth	Monheim
28 février	»	Augsbourg	Biberach	Donauwerth
1er mars	»	»	Augsbourg	Biberach
2 mars	»	»	»	Augsbourg

neur de vous adresser avec celui de la 3e division de grosse cavalerie qui passe sous mes ordres.

J'ai aussi donné, d'après mes instructions, avis de ma marche à M. l'ambassadeur Otto.

J'ai formé à Hanau un dépôt d'éclopés, de malingres et d'hommes sortant des hôpitaux sous les ordres de M. le chef de bataillon Ringuelet qui fera rejoindre ces militaires par détachement de 60 hommes, aussitôt qu'ils seront rétablis, et après les avoir armés avec des fusils qui doivent m'arriver sous peu de Wurtzbourg.

OUDINOT.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Le 11 février 1809.

J'ai l'honneur d'adresser à l'Empereur un état contenant le nombre d'hommes montés, que chacun des dépôts de carabiniers et de cuirassiers pourra fournir au 1er mars et au 1er mai.

J'ai l'honneur de rendre compte à Sa Majesté que les dépôts de grosse cavalerie ne pourront pas tous fournir, pour le 1er mars, le nombre d'hommes montés, demandé en vertu de l'ordre. Des dépôts n'ont pu indiquer la force des détachements qui pourront être prêts à partir au 1er mai, attendu que cette disposition est subordonnée à l'arrivée des conscrits et aux moyens qui leur seront accordés pour l'achat des chevaux ; les conseils d'administration réclament tous des fonds pour liquider en partie les fournitures déjà faites et pour rétablir leur crédit qui est totalement épuisé.

J'ai fait connaître au Ministre directeur de l'administration de la guerre la situation de ces dépôts et les besoins urgents qu'ils éprouvent en tout genre.

Je supplie Sa Majesté de vouloir bien me donner ses ordres[1] pour le mouvement des détachements qui sont prêts à partir au 1er mars prochain.

CLARKE.

---

1. Le 14 février, l'Empereur donne l'ordre de faire partir un régiment de marche de grosse cavalerie de 936 chevaux pour grossir les effectifs de la 1re et 2e division de grosse cavalerie de l'armée du Rhin. Cette troupe doit être réunie à Strasbourg le 10 mars.

État du nombre d'hommes montés que les dépôts de grosse cavalerie pourront fournir, pour renforcer les escadrons de guerre employés à l'armée du Rhin.

DÉSIGNATION DES DÉPÔTS.	EMPLACEMENTS.	DÉTACHEMENTS DEMANDÉS.		NOMBRE D'HOMMES QUE LES DÉPÔTS POURRONT FOURNIR					
				au 1er mars.			au 1er mai.		
		Hommes.	Chevaux.	Officiers.	Cavaliers.	Chevaux.	Officiers.	Cavaliers.	Chevaux.
1er de carabiniers.	Lunéville . . .	100	100	1	50	52	1	20	22[1]
2e — .	Lunéville . . .	100	100	1	50	52	1	40	42[1]
1er de cuirassiers.	Épinal.	100	100	2	78	85	1	99	102[1]
2e — .	Sarrelouis. . .	100	100	3	100	100	2	73	101[1]
3e — .	Sarreguemines.	100	100	»	100	100	»	»	»[1]
4e — .	Carmagnole . .	300	300	2	200	202	»	»	»
5e — .	Vesoul.	150	150	1	128	129	1	70	71
6e — .	Plaisance . .	200	200	1	200	201	»	»	»
7e — .	Turin	200	200	2	200	202	»	»	»
8e — .	Rivoli.	200	200	2	200	202	»	»	»[1]
9e — .	Mayence. . . .	100	100	2	88	92	»	»	»[1]
10e — .	Haguenau. . .	100	100	1	60	62	1	60	62[1]
11e — .	Colmar	200	200	1	90	92	»	30	30[1]
12e — .	Deux-Ponts . .	200	200	1	74	76	»	»	»[1]
		2,150	2,150	20	1,598	1,647	7	392	430

1. Non compris la conscription de 1810.

L'EMPEREUR AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, le 13 février 1809.

Monsieur le général Dejean, expédiez des ordres sans délai aux conseils d'administration de mes régiments de cavalerie pour qu'ils aient à compléter leurs chevaux, savoir tous les régiments de grosse cavalerie à 1,000 chevaux; et tous les régiments de chasseurs et de hussards qui sont à l'armée d'Italie, à l'armée du Rhin et au corps des villes hanséatiques ou enfin qui se trouvent aux réserves de Lyon, à 1,050 chevaux. Quant aux régiments qui sont en Espagne, il faut autoriser chaque dépôt à acheter les chevaux nécessaires pour monter tous les hommes qu'il a actuellement et tous ceux qu'il va recevoir de la conscription de 1810.

Cet objet est urgent, *vu que j'ai besoin de ma cavalerie*[1]. — Je vois qu'il y a à Sampigny 500 à 600 hommes ; ne serait-il pas possible de créer sur-le-champ un nouveau bataillon d'équipages militaires[2] que je destinerais à l'armée du Rhin ?

NAPOLÉON.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 13 FÉVRIER 1809.

Monsieur le général Clarke, voulant compléter mon armée du Rhin, mon intention est que le dépôt du 13e légère fasse

partir pour Mayence . . . . nécessaires pour compléter les 3 premiers bataillons.	500	hommes
Le dépôt du 17e de ligne.	300	—
Le dépôt du 30e de ligne.	200	—
Le dépôt du 61e de ligne.	200	—
Le dépôt du 75e de ligne.	300	—
Ces détachements, formant.	1,500	hommes,

se réuniront le plus tôt possible à Mayence, ils formeront ensemble un bataillon de marche, sous le titre de 1er bataillon de marche de l'armée du Rhin.

Les 1er, 2e et 3e bataillons du 15e légère ont besoin

1. Le même jour, l'Empereur donnait l'ordre au maréchal Davout de faire rétrograder le 2e régiment de chasseurs qui avait été laissé à Varsovie et le 8e hussards qui était à Danzig. Ces régiments devaient se diriger sur Bayreuth.

2. Ce nouveau bataillon est créé par décret du 17 février et prend le n° 12. Les 144 voitures composant ce bataillon doivent être prêtes le 15 mars et le bataillon prêt à entrer en campagne le 1er avril.

Les ateliers de Sampigny devaient construire dans le plus bref délai 140 autres caissons et les ateliers de Plaisance en fournir 144 au 30 mars.

Déjà, le 28 janvier, l'Empereur avait prescrit au général Dejean de faire mettre en bon état 228 caissons qui se trouvaient au dépôt d'Auch et d'acheter 800 mulets pour les atteler. Ces caissons devaient être prêts le 1er mars.

Le 13 février, l'ordre était expédié de faire partir pour Hanovre le 5e bataillon du train attaché au corps des villes hanséatiques. Ce bataillon était affecté à l'armée du Rhin.

de . . . . 800 hommes
pour se compléter; ils paraîtront à ma revue le 16, et partiront de Paris le 17 pour Mayence.

Le dépôt du 33e de ligne fera partir pour Mayence . . . . 200 —
Le dépôt du 48e . . . . 200 —
Le dépôt du 108e. . . . . 300 —
Le dépôt du 111e. . . . . 60 —

Ces détachements, formant. . . . . . 1,560 hommes, composeront ensemble un bataillon de marche, sous le titre de 2e bataillon de marche de l'armée du Rhin.

Le 12e de ligne a besoin de. . . . . . . 200 hommes.
Le dépôt de ce régiment les enverra à Mayence.
Le dépôt du 21e de ligne y enverra . . . 100 —
Le dépôt du 25e de ligne y enverra . . . 300 —
Le dépôt du 85e de ligne y enverra . . . 200 —

Ces détachements, faisant . . . . 800 hommes, formeront le 3e bataillon de marche de l'armée du Rhin.

Le 10e légère enverra à Mayence . . . 400 hommes de son dépôt.
Le dépôt du 22e de ligne y enverra. . . 100 —
Le dépôt du 2e de ligne y enverra . . . 360 —
Le dépôt du 57e . . . . 300 —
Le dépôt du 72e . . . . 360 —

Ces détachements, faisant . . . . . . 1,520 hommes et 400 hommes que le dépôt du 105e[1] enverra également à Mayence, formeront le 4e bataillon de marche de l'armée du Rhin. Ces bataillons de marche se réuniront le plus tôt possible à Mayence. On n'y mettra que le nombre d'officiers et de sous-officiers nécessaires pour conduire les hommes. Vous me ferez connaître le jour de leur arrivée à Mayence et je donnerai des ordres pour leur direction sur l'armée du Rhin.

1. Le 13 février, l'Empereur donne l'ordre au 105e de ligne, qui est à Danzig, de se diriger sur Bayreuth.

Le 19e de ligne enverra de son dépôt 700 hommes nécessaires pour compléter ces trois premiers bataillons. Ces 700 hommes se rendront également à Mayence.

Le 46e fera partir de son dépôt, pour Metz, un détachement de 400 hommes, pour compléter ses deux premiers bataillons et son 3e bataillon fort de 840 hommes.

Vous ferez passer ces 1,200 hommes du 46e par Paris pour qu'on en passe la revue et qu'on s'assure qu'il ne leur manque rien.

Indépendamment de ce que les 30e et 61e fourniront aux bataillons de marche de l'armée du Rhin, ils prépareront chacun une compagnie de fusiliers complétée à 140 hommes pour leur 4e bataillon ; ce qui portera ces 4es bataillons à 3 compagnies.

Le 65e peut fournir deux compagnies de fusiliers, la 1re et la 2e, ce qui portera son 4e bataillon à 4 compagnies.

Les 33e, 48e, 108e et 111e de ligne tiendront prêtes à partir, pour la même destination, autant de compagnies de fusiliers qu'ils pourront à 140 hommes chacune.

Les 3 premiers bataillons du 7e légère sont complets à l'armée du Rhin ; le dépôt de ce régiment tiendra prêtes à partir 4 compagnies de fusiliers à 140 hommes pour rejoindre les grenadiers et voltigeurs au 4e bataillon, ce qui complétera son 4e bataillon.

Les 12e, 25e et 85e de ligne tiendront prêtes à partir pour le 4e bataillon 2 ou un plus grand nombre de compagnies de fusiliers.

Le 72e tiendra prêtes, pour la même destination, 4 compagnies de fusiliers pour compléter son 4e bataillon. Ces compagnies ne seront pas confondues avec les bataillons de marche.

Les détachements composant les bataillons de marche se mettront en mouvement sans délai.

Les compagnies destinées aux 4es bataillons doivent être préparées sans aucun retard pour que j'ordonne leur départ.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

Commandant les provinces du nord de l'Espagne, à Valladolid.

Paris, le 15 février 1809.

Mon Cousin, je vous ai fait donner l'ordre, par le major général, de faire partir mes grenadiers et chasseurs, hormis un bataillon. Je vous ai également mandé de faire partir tout le régiment de chevau-légers polonais. Je désire que vous fassiez partir aujourd'hui mes grenadiers, dragons et chasseurs à cheval. Chacun de ces trois régiments laissera en Espagne un escadron ou deux compagnies sur les dix qui composent chaque régiment. Chaque escadron sera de 250 hommes; ce qui fera 750 hommes en tout. Choisissez de bons chevaux, de bonnes selles, de bonnes brides, et laissez ces hommes parfaitement équipés. Un chef d'escadron de chaque régiment restera, et le major Chastel commandera les trois escadrons. Les chirurgiens, l'administration, les fourgons appartenant à la garde à cheval partiront également, ainsi que douze pièces d'artillerie à cheval, mais n'emportant qu'un simple approvisionnement. Vous dirigerez ces corps sur Tolosa, hormis les chasseurs qui iront droit à Mont-de-Marsan; vous me ferez connaître le jour où ils arriveront à Tolosa et à Mont-de-Marsan, pour que je leur donne des ordres selon les circonstances. Vous ferez partir également les gendarmes d'élite, hormis quatre officiers et 50 hommes. Tous les chevau-légers du grand-duché de Berg et tous les chevau-légers polonais partiront, et tous les mamelucks.

L'artillerie pourra laisser les munitions, hormis vingt coups par pièce, si cela peut être utile; ces munitions seront emmagasinées à Valladolid, Burgos ou Vitoria, selon le lieu où se trouvent les douze pièces.

Donnez l'ordre au général Lauriston de se rendre à Paris; il laissera le commandement de la garde au plus ancien major.

NAPOLÉON.

Tandis que l'Empereur lançait de Paris tous les ordres nécessaires à la constitution des forces qui devront, le cas échéant, faire face à une attaque de la part de l'Autriche, le maréchal Davout perfectionnait l'organisation de l'armée du Rhin, et prescrivait les mesures à prendre en face d'éventualités pouvant se produire d'un moment à l'autre [1].

L'armée du Rhin va jouer, pendant cette période de tension politique, le rôle d'une armée d'avant-garde susceptible, au cas d'une attaque subite, d'offrir une résistance suffisante pour couvrir la réunion des forces de la Confédération et rendre possible l'arrivée de nouveaux renforts.

---

1. Dès la fin de janvier, le maréchal Davout adressait une demande de cartes au ministre de la guerre :

« Une immense collection de cartes gravées et manuscrites et de reconnaissances, que j'avais formée avec beaucoup de peine et de temps, ayant été presque complètement consumée dans l'incendie de Skierniewice, je suis maintenant dépourvu de presque toutes les cartes des pays qui seraient vraisemblablement le théâtre de la guerre, si elle venait à se renouveler. Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de me procurer celles dont j'ai besoin.

« J'ai en conséquence l'honneur de prier V. E. de bien vouloir me faire délivrer par le dépôt de la guerre les cartes gravées et les huilés dont la note est ci-jointe.

« Je demande plusieurs exemplaires de quelques cartes, parce qu'il est extrêmement utile que tous les généraux de division aient les mêmes cartes que le général en chef, afin qu'ils puissent comprendre les ordres qu'on leur donne. »

Note des cartes que le maréchal Davout demande au ministre de lui faire délivrer par le dépôt de la guerre :

6 exemplaires de la Westphalie, de Le Coq;
— de Hesse-Darmstadt, par Hanz;
— du duché de Berg, par Wiebecking;
— de Mecklembourg, par Schmettan.
— de Neumarckt.

Copies des reconnaissances et levés faits en Bavière et dans les pays qui en dépendent, sur l'Inn et Braunau, sur l'Autriche haute et basse, la Bohème, la Silésie, le Wurtemberg, le cours du Rhin, le cours du Mein, la Franconie, la Westphalie, le pays de Bayreuth, la Saxe, le Hanovre, le Holstein, la Poméranie suédoise et les places de Theresienstadt, Josephstadt, Glatz, Silberberg et Kosel.

LE DUC D'AUERSTAEDT AU GÉNÉRAL FRIANT.

Erfurt, le 8 février 1809.

Je donne ordre, mon cher Général, au général Tousard[1] de vous envoyer deux officiers du génie, afin que vous puissiez faire parcourir le pays et reconnaître des positions[2].

Je ne présume pas que vous serez dans le cas que des événements imprévus vous forcent à réunir votre division; mais, quoi qu'il en soit, il est dans les devoirs de notre état de nous préparer à tout[3].

L'endroit qui me paraît le meilleur pour cette réunion, d'après une carte dont M. de Tournon[4] a eu la complaisance de me faire cadeau, serait entre Stadt-Steinach et Wiersberg, sur la route qui va de Münchberg et de Hof à Culmbach.

Vous seriez couvert et flanqué par des ravins qui me paraissent être très considérables.

Cette position a l'avantage de couvrir les routes de Saalfeld, de Cobourg et cela vous donnerait la facilité de rallier la plus grande partie de l'armée. A la première apparence d'hostilité vous feriez venir le 5e de hussards, dont le colonel[5] est à Meiningen. Vous enverriez par trois officiers ou sous-officiers, en toute hâte, au colonel Jouffroy[6] qui est à Fulda, l'ordre de faire partir toutes les compagnies de sapeurs qui se trouvent dans cette principauté, et 4 compagnies d'artillerie à pied, 2 à cheval à Wurtzbourg pour y occuper la citadelle et mettre de suite en batterie les pièces bavaroises qui s'y trouvent.

J'avais chargé le général Oudinot de faire cette opération au premier avis qu'il recevrait de vous; mais ce général partant avec ses troupes pour l'Italie en passant par Augsbourg, et regardant comme très utile l'occupation de ce point, je vous pres-

---

1. Commandant le génie de l'armée du Rhin.

2. Le capitaine Henrath, commandant le génie de la 2e division, exécutait une reconnaissance sur les frontières de la Bohême et remettait ce travail, le 22 février, au général Friant (*Reconnaissance militaire considérée par rapport aux débouchés de la Bohême qui aboutissent au pays de Bayreuth*). Ce rapport, outre les renseignements qu'il donne sur les débouchés de la Bohême, dans la principauté de Bayreuth, comprend l'étude des positions militaires qu'on y rencontre avec le chiffre des troupes nécessaires à leur occupation.

3. La 2e division, commandée par le général Friant, cantonnée dans le voisinage des frontières de la Bohême, occupait Hof, Münchberg, Berneck, Bayreuth, Culmbach, etc..., elle tenait donc la route d'Egra à Pilsen.

4. Auditeur au Conseil d'État, intendant de la principauté de Bayreuth.

5. Le colonel Dery commandant le 5e hussards. Ce régiment appartenait à la brigade Pajol.

6. Directeur du parc de réserve de l'armée du Rhin.

cris cette disposition, qui, bien entendu, ne sera exécutée qu'en cas d'hostilités. Vous prescrirez au colonel Jouffroy de faire porter ces troupes en toute hâte, non par journées d'étape, mais en marchant jour et nuit et faisant seulement quelques haltes. Je calcule qu'il ne faudrait pas plus de 30 à 36 heures pour cette marche.

Il ne faut plus compter, mon cher Général, sur la division Espagne qui part également pour l'Italie par Augsbourg.

J'écris par ce courrier au colonel Mathis[1] qui est à Posen, de se mettre en marche pour vous rejoindre. Son régiment est fort de 800 à 900 chevaux ; il ne pourra pas être rendu avant une vingtaine de jours.

Vous pourriez le placer dans le pays d'Erlang.

Il est bien important de faire reconnaître tous les défilés qui seraient faciles à défendre, tels que celui de Berneck[2].

Vous savez qu'il y a dans Cronach quelques milliers de rations de biscuit, cela vous serait d'un grand secours. Il n'y a d'ailleurs aucune vraisemblance que ces hypothèses puissent se réaliser.

La présence de l'Empereur à Paris, qui est à trois journées de courrier de nous, donne la certitude que nous ne serons jamais dans le cas de faire des mouvements de troupes, en conséquence d'événements imprévus.

Ayant obtenu de l'Empereur la permission d'aller passer quelques jours à Paris, je vous préviens, pour vous seul, que je pars demain.

Mon séjour à Paris sera de peu de durée, et je serai de retour avant qu'on ait connaissance de mon départ.

Continuez à m'adresser vos rapports à Erfurt, on m'en enverra l'extrait.

Vous décachetterez les lettres qu'on vous enverra pour moi, de Munich, afin de profiter des renseignements qu'elles pourraient contenir.

Continuez à faire payer exactement K.......... Je compte beaucoup sur lui pour avoir des données positives.

Faites passer les dépêches ci-jointes à M. Otto, par un officier qui ira comme le dernier. Il vous rapportera des nouvelles.

Il est inutile, mon cher Général, de vous recommander de ne

---

1. Commandant le 2e régiment de chasseurs.

2. Le chef de bataillon du génie Féraudy avait reçu mission du général Tousard, commandant le génie de l'armée du Rhin, de reconnaître ces différentes positions. Il adressait, le 24 février, un mémoire détaillé qui était transmis au maréchal Davout (*Mémoire sur les positions qui peuvent couvrir les routes qui vont à Bamberg, Cobourg et Lobenstein*).

parler à qui que ce soit du contenu de cette lettre. S'il était question de mon départ, affirmez que j'ai été de Hanau à Hanovre.

Dans le cas d'événements imprévus, vous enverriez des ordres au chef d'état-major, pour les mouvements de troupes, mais, je vous le répète, rien n'annonce que vous soyez dans le cas de profiter de cette autorisation. Établissez 20 à 25 chevaux à Erlang, ainsi qu'un commandant et une correspondance entre cette ville et vous, pour avoir des nouvelles et recevoir les paquets qui seront apportés par estafette, à votre adresse ou à la mienne.

CHAPITRE IV

ORGANISATION DU CORPS DU GÉNÉRAL OUDINOT

Les événements devaient bientôt imposer à l'Empereur la création de nouveaux corps d'armée appelés à constituer la nouvelle armée d'Allemagne.

Pendant un certain temps, il ne leur sera pas affecté de numéro, les nécessités de la politique obligeant à garder un secret relatif sur ces formations et à ne les distinguer que par des appellations sans caractère déterminé.

Déjà, dans sa lettre au ministre de la guerre, du 28 janvier, l'Empereur laisse entrevoir ses projets pour la division Oudinot qui faisait partie intégrante de l'armée du Rhin. Dans sa lettre du 13 février, il va fixer les conditions suivant lesquelles ce nouveau corps d'armée devra être constitué.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 13 FÉVRIER 1809.

Monsieur le général Clarke, le corps du général Oudinot, au lieu d'être partagé en 3 divisions[1], ne le sera qu'en deux. A cet effet, la 3e demi-brigade légère et la 4e demi-brigade

1. L'Empereur avait pensé, tout d'abord, pouvoir former le corps du général Oudinot à 3 divisions, à l'effectif de 30,000 hommes. Voir sa lettre au général Lacuée du 5 décembre 1808.

de ligne feront partie de la 1re division ; la 5e et la 6e demi-brigade de ligne feront partie de la 2e division. Le général Claparède commandera une de ces deux divisions. Comme il paraît que chaque corps ne pourra fournir que deux compagnies de fusiliers, au grand complet, jusqu'à ce que la conscription de 1810 ait complété les cadres, chaque bataillon ne sera que de 560 hommes, chaque demi-brigade de 1,680, chaque division de 10,000 hommes, et le corps entier de 20,000 hommes. Lorsque les 5e et 6e compagnies de fusiliers pourront être envoyées, je verrai si je puis former une 3e division, ou laisser seulement le corps à deux divisions. Donnez, en conséquence, l'ordre que la 1re et la 2e compagnies de fusiliers du dépôt du 6e d'infanterie légère qui est à Phalsbourg, en partent pour se rendre à Strasbourg ; que la 1re et la 2e compagnies de fusiliers du 24e d'infanterie légère qui est à Metz, et la 1re et la 2e compagnies de fusiliers du dépôt du 25e légère, qui est à Verdun, se rendent également à Strasbourg. Ces 6 compagnies de fusiliers, complétées à 140 hommes par compagnie, formeront le 1er bataillon de marche du corps du général Oudinot.

Le 2e bataillon de marche du corps du général Oudinot sera composé des 1re et 2e compagnies de fusiliers du 8e d'infanterie de ligne qui est à Venloo, des 1re et 2e compagnies du 24e de ligne qui est à Lyon, et des 1re et 2e compagnies du 45e qui est à Liège.

Le 3e bataillon de marche sera composé des 1re et 2e compagnies de fusiliers du 94e qui est à Wesel, des 1re et 2e compagnies du 95e qui est à Cologne, et des 1re et 2e compagnies du 96e de ligne qui est à Thionville.

Le 4e bataillon de marche sera composé des 1re et 2e compagnies de fusiliers du 54e qui est à Maëstricht, des 1re et 2e compagnies du 63e qui est à Belfort et des 1re et 2e compagnies du 28e de ligne qui est à Boulogne.

Le 5e bataillon de marche sera composé des deux compagnies de fusiliers du 17e légère qui est à Strasbourg, des deux compagnies du 21e qui est à Wesel, et des deux compagnies du 28e légère qui est à Mayence.

Le 6e bataillon de marche sera composé des deux compagnies du 4e de ligne, de deux du 18e de ligne et de deux du 46e.

Le 7e bataillon sera composé de deux compagnies du 27e, de deux du 39e et de deux du 50e.

Le 8e bataillon sera composé de deux compagnies du 59e, de deux du 69e et de deux du 76e.

Le 9e bataillon de marche sera composé de deux compagnies du 9e légère, de deux compagnies du 6e légère et de deux compagnies du 27e légère.

Le 10e bataillon de marche sera composé de deux compagnies du 26e légère, et de tous les détachements disponibles des tirailleurs corses et des tirailleurs du Pô.

Le 11e bataillon sera composé de deux compagnies du 40e, de deux du 65e et de deux du 88e.

Le 12e bataillon sera composé de deux compagnies du 64e, de deux du 102e et de deux du 103e.

Ces 12 bataillons de marche seront réunis du 1er au 15 mars à Strasbourg.

Vous donnerez ordre que chacune de ces compagnies soit complétée à 140 hommes.

Donnez ordre que les dépôts fournissent à chaque homme une capote et 3 paires de souliers, dont 2 dans le sac et une aux pieds.

Si les dépôts ne pouvaient compléter ces compagnies, ils enverront toujours les cadres, avec tout ce qu'ils ont de disponibles, et vous me ferez connaître ce qui manquerait, afin que je le fasse tirer des conscrits de ma garde.

Vous donnerez l'ordre que tous les détachements de ma garde qui doivent partir de Paris, pour porter les compagnies de grenadiers et de voltigeurs au grand complet, soient prêts à partir le 15, pour se rendre à Strasbourg. Ils seront formés en bataillons de marche. Vous prescrirez aux différents commandants de ma garde d'en passer la revue, de n'envoyer que des hommes qui sachent faire l'exercice à feu et de les faire habiller de l'uniforme de l'infanterie légère, avec les boutons des régiments où ils doivent entrer,

on me les présentera à la parade du 16 et ils partiront le 17[1].

J'ai donné ordre au corps du général Oudinot de se réunir à Augsbourg.

Si le général Claparède est encore à Paris, donnez-lui l'ordre de se rendre à Strasbourg, pour y attendre ces détachements et exécuter les ordres qui lui seront donnés. Il sera chargé de mener cette colonne.

Par ce moyen, il y aura entre Strasbourg et Augsbourg de quoi compléter les 12 demi-brigades des corps du général Oudinot à 12 compagnies chacune, c'est-à-dire à 20,000 hommes. Comme il y aura 12 demi-brigades, il faudra 36 chefs de bataillon et adjudants-majors. Présentez-moi la nomination de ceux qui manquent et vous les dirigerez sur Strasbourg, pour de là rejoindre le corps. Il faudra 12 majors, le corps en a huit; c'est quatre à envoyer. Il faut 6 généraux de brigade; faites-moi connaître ceux qu'il faudra envoyer.

---

1. Ordre de l'Empereur pour le départ des conscrits de la garde destinés au corps du général Oudinot :

ORDRE

1°

« Les détachements de conscrits de notre garde qui doivent compléter le corps du général Oudinot seront formés en 2 bataillons de marche.

« Le 1er bataillon comprendra les détachements de grenadiers et de voltigeurs destinés à la 1re et à la 3e demi-brigades légères, et aux 1re, 2e, 3e et 4e demi-brigades de ligne, en 6 demi-brigades formant la 1re division.

« Le 2e bataillon sera formé des détachements de grenadiers et de voltigeurs destinés à la 2e et 4e demi-brigades légères, et aux 5e, 6e, 7e et 8e demi-brigades de ligne formant la 2e division.

2°

« Les détachements destinés à une même demi-brigade, comme, par exemple, à la 1re demi-brigade légère, formeront la 1re compagnie du 1er bataillon, et ainsi de suite pour les autres, ce qui fera 6 compagnies, par bataillon, inégales entre elles.

3°

« Un capitaine de notre garde commandera ce régiment de marche.

« Chaque compagnie sera commandée par un officier, un sergent et deux caporaux ou anciens soldats de la garde.

. . . .

4°

« Les officiers, sergents et caporaux rentreront dans notre garde, lorsque le régiment de marche aura rejoint le corps. Il leur sera donné les fonds nécessaires pour qu'ils puissent revenir par diligence. »

NAPOLÉON.

Ces bataillons arrivèrent à Strasbourg le 9 mars.

Il faut à chaque division 18 pièces de canon, c'est-à-dire 36 pour les deux divisions. Le corps en a 18; faites-moi connaître la situation du parc de l'armée du Rhin et s'il peut fournir les 18 autres pièces.

Ainsi, à la fin de mars, j'aurai, au corps du général Oudinot, 20,000 hommes, 36 pièces de canon avec caissons et double approvisionnement, un général de brigade d'artillerie, deux compagnies de sapeurs, une compagnie de pontonniers, un colonel du génie, trois officiers du génie, 6,000 outils attelés, 40 caissons d'infanterie, 20 par division, la division de cuirassiers Espagne et la brigade de cavalerie légère, composée des 3 régiments que j'ai attachés à ce corps. Ce qui fera un corps de près de 30,000 hommes.

Il faut qu'il y ait un commissaire des guerres par division, et deux adjoints et les chefs de service nécessaires. L'armée du Rhin a en personnel de quoi organiser tout cela.

La division Espagne se rendra à Augsbourg. Elle a 4 régiments de cuirassiers dont les dépôts sont en Piémont.

Écrivez au gouverneur général, à Turin[1], de faire partir de ces dépôts tout ce qu'il y a de disponible pour renforcer ces 4 régiments, et de s'assurer que les hommes qu'ils enverront soient bien montés et en bon état; il les dirigera sur Vérone où ils attendront de nouveaux ordres. Je suppose que chaque dépôt peut fournir 200 hommes.

Faites diriger sur Strasbourg tout ce qu'il y a de disponible aux dépôts des trois régiments de cavalerie légère[2] attachés au corps du général Oudinot, de sorte que ces 3 régiments soient le plus forts possible.

NAPOLÉON.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Le 15 février 1809.

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Empereur qu'en exécution des dispositions prescrites par sa lettre du 13 de ce mois,

1. L'ordre de l'Empereur était transmis le 16 au prince gouverneur des départements au delà des Alpes.
2. Le 9e hussards, le 7e et le 20e chasseurs.

je viens de donner l'ordre à M. le général Oudinot[1] de ne former provisoirement qu'à deux divisions, au lieu de trois, le corps d'armée qu'il commande. Ces deux divisions seront composées, ainsi que Sa Majesté l'a ordonné, de la manière suivante, savoir :

1re division.	1re	1/2 brigade	d'infanterie	légère.
	3e	—	—	—
	1re	—	—	de ligne.
	2e	—	—	—
	3e	—	—	—
	4e	—	—	—
2e division.	2e	1/2 brigade	d'infanterie	légère.
	4e	—	—	—
	5e	—	—	de ligne.
	6e	—	—	—
	7e	—	—	—
	8e	—	—	—

Le général de division Claparède commandera l'une de ces divisions.

J'ai prévenu le général Oudinot que les 4es bataillons qui doivent composer son corps ne pouvant fournir en ce moment que deux compagnies de fusiliers au grand complet, chacun de ces bataillons sous ses ordres ne sera provisoirement composé que de la compagnie de grenadiers, de la compagnie de voltigeurs et des deux premières compagnies de fusiliers formant 560 hommes par bataillon, 1,680 hommes par demi-brigade, 10,000 hommes par division et 20,000 pour le corps entier.

J'ai expédié les ordres pour faire diriger sur Strasbourg les 1re et 2e compagnies de fusiliers de tous ces 4es bataillons complétées à 140 hommes chacune et munies d'une capote et de trois paires de souliers par homme. Huit de ces 4es bataillons avaient encore leurs compagnies de grenadiers et de voltigeurs dans l'intérieur et je leur ai pareillement donné l'ordre de se rendre à Strasbourg, ce sont celles des 24e de ligne qui est à Lyon, 16e légère qui est à Mâcon, 28e, 46e, 50e, 75e qui sont à Boulogne, 100e et 103e qui sont à Metz.

Toutes ces compagnies, à leur arrivée à Strasbourg, y seront réunies formées en 12 bataillons de marche de la manière prescrite par Sa Majesté et mises sous le commandement du général de division Claparède qui se trouvait à Paris et qui a l'ordre de se rendre à Strasbourg où il attendra de nouveaux ordres[2].

---

1. Des ordres qui sont le double de ce rapport étaient adressés, le 16, au maréchal Davout et au général Oudinot.

2. Le général Claparède recevait du ministre de la guerre, le 16 février, des

Je joins ici l'état de ces compagnies indiquant les époques de leur arrivée à Strasbourg et leur formation en bataillons de marche.

Dans le cas où les dépôts ne pourraient en ce moment compléter à 140 hommes chacune de ces compagnies, j'ai ordonné qu'on en fît néanmoins partir les cadres avec tous les soldats disponibles au dépôt et qu'on me fît connaître sans aucun délai ce qui pourrait leur manquer, j'aurai l'honneur d'en rendre compte à Sa Majesté à mesure que les rapports me parviendront.

Les détachements de la garde impériale destinés à porter les compagnies de grenadiers et de voltigeurs au grand complet partiront de Paris le 17 février formés en 2 bataillons de marche, l'un d'infanterie légère fort de 643 hommes, l'autre d'infanterie de ligne fort de 814 hommes, en tout 1,457 hommes, ils arriveront le 9 mars à Strasbourg. Ces deux bataillons seront présentés à Sa Majesté demain, 16, à la parade.

Je donne des ordres pour compléter à 6 le nombre des généraux de brigade du corps du général Oudinot, celui des majors à 12, celui des chefs de bataillon et adjudants-majors à 36. J'ordonne en même temps des dispositions pour compléter à 36 pièces le nombre des bouches à feu du corps du général Oudinot, savoir 18 par division, et pour organiser son administration à raison d'un commissaire des guerres par division et deux adjoints avec les chefs de service nécessaires pris dans l'administration de l'armée du Rhin.

J'ai donné l'ordre à M. le maréchal duc d'Auerstaedt de faire diriger sur Augsbourg la division de cuirassiers commandée par le général Espagne.

J'ai ordonné de faire diriger sur Vérone, pour y attendre de nouveaux ordres, tous les hommes montés et en bon état qui sont disponibles dans les dépôts de ces régiments.

J'ai aussi donné des ordres pour réunir à Strasbourg tout ce qui est disponible dans les dépôts du 9e régiment de hussards et des 7e et 20e régiments de chasseurs attachés au corps du général Oudinot.

Au moyen de ces dispositions, il y aura entre Augsbourg et Strasbourg de quoi compléter les 12 1/2 brigades de ce corps d'armée à 12 compagnies chacune et ce corps aura ainsi, vers la fin de mars, 20,000 hommes d'infanterie, 36 pièces de canon

---

ordres détaillés pour organiser à Strasbourg tous les renforts destinés au corps du général Oudinot. Il devait, chaque jour, tenir le Ministre au courant de tout ce qui pourrait faire défaut pour que la préparation de ces troupes soit complète.

avec caissons et double approvisionnement, un général de brigade d'artillerie, une compagnie de pontonniers, un colonel et trois officiers du génie, deux compagnies de sapeurs, 6,000 outils sur des voitures attelées, 40 caissons d'infanterie dont 20 par division, la division de cuirassiers du général Espagne, la brigade de cavalerie légère, ce qui fera un corps de près de 30,000 hommes.

Comte D'HUNEBOURG.

État des bataillons de marche destinés à rejoindre le corps du général Oudinot et qui sont dirigés sur Strasbourg.

NUMÉROS des BATAILLONS de marche.	DÉSIGNATION DES CORPS.		FORCE.	DÉPART		ÉPOQUES de leur arrivée à Strasbourg.
				LIEUX.	ÉPOQUES	
Bataillons de marche formés de conscrits de la garde impériale.						
Bat. de marche d'inf. de ligne, grenadiers et voltigeurs.			928	Paris	17 fevr.	9 mars
Bataill. de marche d'inf. légère, carabiniers et voltigeurs.			528			
Bataillons de marche formés de compagnies tirées des 4es bataillons.						
1er bat. de marche du corps du général Oudinot.	6e légère	1re et 2e comp. de fusiliers.	280	Phalsbourg	12 mars	13 mars
	24e légère	Idem.	280	Metz	1er mars	7 mars
	25e légère	Idem.	280	Verdun	4 mars	12 mars
2e bataillon.	8e de ligne	Idem.	280	Venloo	24 fevr.	17 mars
	24e de ligne	G. et V. 1re et 2e cies de fus.	560	Lyon	24 févr.	14 mars
	45e de ligne	1re et 2e comp. de fusiliers.	280	Liége	27 févr.	15 mars
3e bataillon.	94e de ligne	Idem.	280	Wesel	23 févr.	18 mars
	95e de ligne	Idem.	280	Cologne	27 févr.	14 mars
	96e de ligne	Idem.	280	Thionville	1er mars	17 mars
4e bataillon.	54e de ligne	Idem.	280	Maëstricht	26 févr.	15 mars
	63e de ligne	Idem.	280	Belfort	11 mars	15 mars
	28e de ligne	G. et V. 1re et 2e cies de fus.	560	Boulogne	20 févr.	17 mars
5e bataillon.	17e légère	1re et 2e comp. de fusiliers.	280	Strasbourg	»	»
	21e légère	Idem.	280	Wesel	23 févr.	18 mars
	28e légère	Idem.	280	Mayence	1er mars	13 mars
6e bataillon.	4e de ligne	Idem.	280	Nancy	8 mars	12 mars
	18e de ligne	Idem.	280	Strasbourg	»	»
	46e de ligne	G. et V. 1re et 2e cies de fus.	560	Boulogne	20 févr.	17 mars
7e bataillon.	27e de ligne	1re et 2e comp. de fusiliers.	280	Mayence	1er mars	13 mars
	39e de ligne	Idem.	280	Landau	6 mars	8 mars
	50e de ligne	G. et V. 1re et 2e cies de fus.	560	Boulogne	21 févr.	18 mars
8e bataillon.	59e de ligne	1re et 2e comp. de fusiliers.	280	Luxembourg	27 févr.	6 mars
	69e de ligne	Idem.	280	Luxembourg	27 févr.	6 mars
	76e de ligne	Idem.	280	Sarrelouis	1er mars	5 mars
9e bataillon.	9e légère	Idem.	280	Longwy	1er mars	9 mars
	16e légère	G. et V. 1re et 2e cies de fus.	560	Mâcon	24 fevr.	12 mars
	27e légère	1re et 2e comp. de fusiliers.	280	Bruges	21 fevr.	18 mars
10e bataillon.	26e légère	Idem.	280	Metz	1er mars	7 mars
	Tiraill. corses	Détachement.	»	Deuxponts	15 mars	8 mars
	Tiraill. du Pô	Idem.	»	Besançon	1er mars	9 mars
11e bataillon.	40e de ligne	1re et 2e comp. de fusiliers.	280	Wissembourg	10 mars	11 mars
	75e de ligne	G. et V. 1re et 2e cies de fus.	560	Boulogne	21 févr.	18 mars
	88 de ligne	1re et 2e comp. de fusiliers.	280	Rocroi	27 févr.	13 mars
12e bataillon.	64e de ligne	Idem.	280	Besançon	2 mars	10 mars
	100e de ligne	G. et V. 1re et 2e cies de fus.	560	Metz	4 mars	10 mars
	103e de ligne	Idem.	560	Metz	4 mars	10 mars

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 17 février 1809.

Monsieur le général Clarke, je reçois vos lettres du 15, dans lesquelles vous me rendez compte de l'exécution de mes ordres pour la formation du corps du général Oudinot et pour compléter les bataillons de guerre des corps de l'armée du Rhin[1], en me faisant connaître que, dans le courant de mars, ces détachements seront réunis à Mayence et à Strasbourg. Une autre mesure reste à prendre, c'est celle de former les 4es bataillons de l'armée du Rhin. Le plus grand nombre des corps ont déjà leurs compagnies de grenadiers et de voltigeurs des 4es bataillons; il ne s'agit que de leur envoyer les quatre autres compagnies de fusiliers. D'autres n'ont rien du 4e bataillon[2]; il faut donc réunir les compagnies de grenadiers et de voltigeurs de ces corps avec les quatre compagnies de fusiliers et les diriger sur Mayence. Faites dresser les états, consultez la situation des dépôts et présentez-moi un projet pour former ces 4es bataillons au moins à quatre compagnies.

NAPOLÉON.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Le 17 février 1809.

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Empereur que M. le duc d'Auerstaedt m'annonce par une lettre datée d'Erfurt, le 8 février, qu'il a donné l'ordre au corps du général *Oudinot* et à la division de grosse cavalerie commandée par le général *Espagne* de se mettre en mouvement, conformément aux intentions de Sa Majesté, pour se diriger sur Augsbourg et y attendre de nouveaux ordres.

---

1. Tous les régiments d'infanterie de l'armée du Rhin allaient recevoir des détachements complétant les effectifs de guerre de leurs trois premiers bataillons. 5,780 hommes étaient déjà dirigés, dans ce but, sur Mayence, où ils devaient arriver du 1er au 23 mars.

2. Sur les 21 régiments composant l'armée du Rhin, 14 avaient leur quatrième bataillon, mais 12 de ces bataillons ne possédaient que leurs compagnies de grenadiers et de voltigeurs.

En conséquence, ces troupes arriveront successivement à Augsbourg, savoir :

La 2e division du corps du général Oudinot, le 22 février ;

La 1re division, le 23 février ;

La 3e division et l'artillerie, le 24 février ;

Le 9e régiment de hussards, le 23 février ;

Le 20e régiment de chasseurs, le 24 février ;

Le 7e régiment de chasseurs, le 25 février ;

Le 4e régiment de cuirassiers de la division de grosse cavalerie du général Espagne, le 27 février ;

Le 6e régiment de cuirassiers, le 28 février ;

Le 7e régiment de cuirassiers, le 1er mars ;

Le 8e régiment de cuirassiers, le 2 mars ;

Ainsi, ces troupes seront réunies en totalité à Augsbourg et dans les cantonnements environnants, le 2 mars.

M. le maréchal duc d'Auerstaedt a donné connaissance à M. Otto, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté près la cour de Bavière, de l'exécution de ce mouvement.

Comte D'HUNEBOURG.

ORDRE DE L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, le 20 février 1809.

Monsieur le général Clarke, faites connaître au major qui commande les 1,000 dragons qui sont à Tours que ce régiment[1] doit séjourner là encore quelque temps, et qu'il faut qu'il organise ce régiment provisoire en quatre escadrons de 250 hommes chacun, commandé par un capitaine et composé de la manière suivante :

1er escadron, commandé par le capitaine du 8e régiment et composé de :

	42	hommes du	2e	régiment ;
	70	—	4e	—
	51	—	6e	—
	57	—	8e	—
	12	—	26e	—
Total :	232	hommes		

2e escadron, commandé par le capitaine du 10e régiment et composé de :

	80	hommes du	10e	régiment ;
	51	—	12e	—
	42	—	13e	—
	31	—	16e	—
	66	—	9e	—
Total :	270	hommes.		

1. Ce régiment provisoire, constitué à l'aide de détachements tirés de 18 régiments différents, n'était pas encore formé et ne portait encore aucun numéro.

3e escadron, commandé par le capitaine du 14e régiment et composé de :

	83	hommes du	14e	régiment ;
	47	—	18e	—
	66	—	19e	—
	57	—	20e	—
Total :	253	hommes.		

4e escadron, commandé par le plus ancien lieutenant et composé de :

	42	hommes du	11e	régiment ;
	51	—	22e	—
	121	—	25e	—
	74	—	27e	—
Total :	288	hommes.		

Donnez ordre que ces 4 escadrons soient placés de la manière la plus commode et exercés tous les jours à pied et à cheval.

Vous aurez soin de les faire porter dans l'état de situation.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Paris, le 21 février 1809.

Monsieur Dejean, il paraît qu'un premier convoi de 10,600 paires de souliers est parti de Mayence le 16 janvier, qu'un second convoi est parti le 21, qu'enfin le nombre total de souliers partis de Mayence est de 66,000 paires. Donnez ordre que tous les autres envois soient contremandés. Il y aura donc à Mayence 120,000 paires de souliers. Donnez ordre que 60,000 paires soient dirigées sur Augsbourg, 30,000 sur Strasbourg et 30,000 sur Mayence. Donnez ordre que 6,000 paires soient expédiées de Glogau, 5,000 paires de Küstrin et 10,000 paires de Magdebourg sur Forchheim.

Donnez ordre que le biscuit qui est à Forchheim, à Bamberg, à Wurtzbourg reste intact. Il servira aux besoins de l'armée. Ordonnez que les 160,000 rations qui sont à Cronach soient dirigées sur Ratisbonne, et que des 220,000 qui sont à Wurtzbourg, 120,000 soient dirigées sur Ratisbonne[1].

NAPOLÉON.

1. L'état des approvisionnements contenus dans les magasins de l'armée du Rhin avait été adressé à l'Empereur le 18 février, par M. Daru.

M. DARU A L'EMPEREUR.

Paris, le 18 février 1809.

Sire,

Votre Majesté m'a fait l'honneur de me demander un rapport sur les quantités de denrées et liquides qui se trouvent dans les magasins de l'armée du Rhin.

Suivant la situation au 15 janvier dernier, envoyée par l'intendant général à M. le Ministre directeur de l'administration de la guerre, il existait, savoir :

INDICATION des PLACES.	QUINTAUX DE GRAINS. Froment.	QUINTAUX DE GRAINS. Seigle.	QUINTAUX DE FARINES. Froment.	QUINTAUX DE FARINES. Seigle	RATIONS de BISCUIT.	LITRES Eau-de-vie.	LITRES Vin.	LITRES Bière.
Danzig	67,752	3,666	6,032	130	811,833	194,642	202,691	»
Stettin	11,504	13,497	1,606	737	169,880	46,605	8,916	10,329
Küstrin	2,628	27,768	195	22,340	280,518	9,695	1,572	1,344
Glogau	8,169	18,191	1,716	12,896	132,493	19,555	17,370	»
Stralsund	4,726	11,032	»	2	»	21,027	206	»
Magdebourg	1,280	17.953	1,196	27,297	458,721	110,398	»	»
Hameln	593	49	3,934	7,371	»	24,098	87,876	»
Erfurt	»	2,705	1,168	3.175	»	2,520	34,267	»
Forchheim	706	902	873	547	222,609	5,371	»	»
Cronach	»	45	719	2,576	160,706	31,500	»	»
Bamberg	»	1,836	»	»	130,094	22,302	»	»
Wurtzbourg	14,355	9,125	2,511	3,863	220,830	»	»	»
Convois en route	19.778	32,842	2,811	6.471	249,376	8,481	»	»
Totaux	131,391	133,611	22,761	87,405	2,837,060	496,194	352,897	11,673
Les denrées qui existaient au 15 octobre, jour de la dissolution de la Grande-Armée, consistaient en	132,834	136,359	27,693	102,093	2,935,482	591,410	462,631	»
D'où il résulte qu'il a été consommé	1,443	2,748	4,932	14,688	98,422	95.216	109,734	»

Les approvisionnements qui se trouvaient sur les magasins de l'armée du Rhin au 15 janvier dernier s'elevaient en grains ou farines à . . 375,168 quintaux.

Mais Votre Majesté ayant ordonné le 7 février la vente de 112,000

qui sont disponibles en Prusse et dont la situation exige une prompte consommation, ces approvisionnements seront réduits à. . . . . 263,168 quintaux.

Cette quantité présente en rations. . . . . 19,737,600 rations.

Il existe en biscuit 2,837,060

Total. . . . . 22,574,660 rations.

Lesquelles 22,574,660 rations peuvent subvenir à la subsistance de 100,000 hommes pendant 7 mois et 10 jours.

Il existait aussi à la même époque :

352,897 litres de vin à 1/4 la ration font . . . . 1,411,588 rations.

496,194 litres d'eau-de-vie à 1/16 la ration font. 7,939,104

11,673 litres de bière à 1/2 la ration font. 23,346

Total . . . . 9,374,038 rations.

Lesquelles 9,374,038 rations peuvent servir à la distribution de 100,000 hommes pendant 3 mois et 3 jours.

Arch. nat. DARU.

ORDRE DE L'EMPEREUR.

Paris, le 26 février 1809.

Monsieur le général Clarke, faites partir demain, 27 du courant, pour Strasbourg, les deux bataillons provisoires des grenadiers et voltigeurs du corps du général Oudinot[1].

Envoyez au général Oudinot l'état nominatif de tous les hommes et par compagnie et mandez-lui d'envoyer à Strasbourg, à leur rencontre, le nombre d'officiers et de sous-officiers nécessaires pour les recevoir des mains des officiers et sous-officiers de la garde qui feront leur retour de Strasbourg. Ils auront soin de donner procès-verbal de la remise du nombre d'hommes.

Faites partir demain les 800 hommes du 15e léger[2] pour se rendre à Strasbourg, où ils attendront de nouveaux ordres. Vous chargerez le major d'écrire au colonel que ces hommes se rendent à Strasbourg.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 27 février 1809.

. . . .

. . . .

Le prince Borghèse a dû m'envoyer 800 cuirassiers à Vérone; arrêtez-les à Brescia, passez-en la revue, et faites-moi connaître le jour où ils arrivent, et quand ils pourront partir. Mon intention est de les diriger sur Augsbourg, pour les incorporer dans la division de cuirassiers du général Espagne; mais ce mouvement ne se fera pas sans ordre. . . . .

. . . .

NAPOLÉON.

---

1. Ces deux bataillons provisoires, formés de conscrits de la garde, d'un effectif total de 1,457 hommes, ne purent partir le 27, suivant l'ordre de l'Empereur. Ils furent mis en route le 6 mars et arrivèrent à Strasbourg le 19.

2. Ce régiment, qui faisait partie de la 2e division de l'armée du Rhin, n'avait que 1,516 hommes sous les armes. Le bataillon de marche de ce régiment parti de Paris sur Mayence était détourné de sa route à Metz et dirigé sur Wurtzbourg où il arrivait le 25 mars.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Paris, le 3 mars 1809.

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Empereur que le prince gouverneur des départements au delà des Alpes vient de me faire connaître qu'en exécution des ordres de Sa Majesté, en date du 13 février, que j'ai transmis à Son Altesse impériale, le 16 du même mois, il a fait partir, le 24 février, tout ce que les dépôts des 4ᵉ, 6ᵉ, 7ᵉ et 8ᵉ régiments de cuirassiers avaient en hommes montés disponibles, et qu'il a fait diriger ces détachements sur *Vérone* où ils arriveront vers le 9 mars.

Ces détachements sont composés ainsi qu'il suit :

4ᵉ régiment de cuirassiers,	1 officier,	205 sous-officiers et cuirassiers ;	
6ᵉ —	1 —	142 —	—
7ᵉ —	1 —	200 —	—
8ᵉ —	3 —	300 —	—
Total :	6 officiers	847 hommes montés.	

Le prince gouverneur me marque que tous les hommes sont parfaitement bien montés et équipés.

J'ai eu l'honneur de rendre compte à l'Empereur, par mon rapport du 26 février, que, d'après l'ordre de Sa Majesté du 25 du même mois, j'avais écrit de nouveau à Son Altesse impériale, pour l'inviter à faire former un régiment provisoire des 800 chevaux que ces quatre dépôts de grosse cavalerie devaient fournir et de le faire diriger le 1ᵉʳ mars sur Brescia, pour y attendre de nouveaux ordres.

Mais comme ces détachements sont partis de Turin avant que ce prince ait pu recevoir ma dépêche, j'ai écrit à S. A. I. le prince, vice-roi d'Italie, pour le prier de faire former un régiment provisoire de grosse cavalerie de ces quatre détachements, lors de leur arrivée à Brescia le 6 mars.

Comte D'HUNEBOURG.

Note de l'Empereur :

Le Ministre de la guerre donnera ordre que ces détachements partent pour Brescia le 10, en passant par la route de Ladron, pour se rendre à Augsbourg. Le vice-roi aura soin que les gazettes ne parlent pas de ce mouvement. S'il y a des chevaux éclopés, on en fera un petit dépôt. Le vice-roi préviendra de ce passage les gouverneurs de Trente et d'Inspruck[1].

Paris, le 4 mars 1809.

NAPOLÉON.

---

1. Le Ministre de la guerre rendait compte à l'Empereur, le 18 mars, que ces détachements de cuirassiers, formant un régiment de marche de 852 hommes montés, étaient partis le 12 de Brescia et se dirigeaient par la route de Vérone sur Augsbourg où ils devaient arriver le 5 avril.

LE GÉNÉRAL OUDINOT AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Augsbourg, le 28 février 1809.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la nouvelle organisation du corps de réserve de l'armée du Rhin qui détermine provisoirement sa composition à deux divisions[1]; je me suis empressé de la mettre à exécution. J'ai placé les généraux Conroux, Albert, Jarry et Cœhorn à leur rang d'ancienneté. Les majors Oudet, Broyer, Chabert, Cocquereau, Comminet et Boidot également à leur rang d'ancienneté. Au major Salmon j'ai donné le commandement de la 4ᵉ 1/2 brigade légère. La 5ᵉ et la 6ᵉ brigade de ligne restent vacantes. La 2ᵉ 1/2 brigade d'infanterie légère, la 5ᵉ 1/2 brigade de ligne, la 6ᵉ, la 7ᵉ et la 8ᵉ restent également vacantes.

Les cadres des deux divisions d'infanterie sous mes ordres sont cantonnés entre Augsbourg (et le Danube), sur la rive gauche (du Lech[2]). La division de cuirassiers occupe les bailliages de Dillingen, Gundelfingen, Wertingen et Biberach; la brigade de cavalerie légère dans les bailliages de Neubourg, Schrobenhausen et Aichach.

Par cette position, le corps d'armée de réserve est à cheval sur le Lech.

J'exécuterai toutes les dispositions contenues dans vos instructions.

Sur l'invitation de S. M. le roi de Bavière, je pars demain, 1ᵉʳ mars, pour me rendre de ma personne à Munich.

OUDINOT.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 28 février 1809.

Donnez l'ordre au général du génie Chambarlhiac de se rendre à Augsbourg, où il sera attaché au corps d'Oudinot. Il se rendra de là à Passau pour y faire le projet de deux têtes de pont sur la rive droite de l'Inn, qui assurent en tout temps le passage de cette rivière. Mon intention est que ces

---

1. Voir l'ordre de l'Empereur du 13 février 1809.

2. Les mots entre parenthèses n'existent pas dans la lettre du général Oudinot, ils paraissent avoir été omis.

ouvrages consistent en un fort carré, dans le genre de celui de Praga, en bois, environné de petits forts ou redoutes détachées, en forme de camp retranché. Il y a de ce côté de Passau une grande quantité de bois.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 1er mars 1809.

Vous donnerez ordre au général du génie Chambarlhiac de se rendre à Augsbourg ; il commandera le génie du corps du général Oudinot. Après qu'il aura fait toutes ses dispositions pour organiser son arme à ce corps, il se rendra à Munich et à Passau. Il sera accompagné des capitaines du génie Mallet et Maillard et des gardes du génie Macaire et Poittier, qui ont dirigé les travaux de Praga. Vous lui ferez connaître que, arrivé à Passau, mon intention est qu'il reconnaisse la place, pour remplir le croquis ci-joint[1]. Ce croquis est fait indépendamment du terrain, pour expliquer mon idée. Le réduit a été fermé à la gorge, loin de la rivière, parce qu'on se souvient que le faubourg est bas et que le coteau de la rivière est extrêmement rapide.

Voilà l'instruction générale que vous lui donnerez[2] :

1° Faire établir, sous la protection de la citadelle actuelle, sur les bords de la rivière, un local où 5 à 600,000 rations de biscuit, quelques milliers de quintaux de farine, quelques millions de cartouches se trouvent en sûreté si l'ennemi prenait Passau ;

---

1. Voir ce croquis, n° 1.

2. Le général Bertrand transmettait en ces termes, au Ministre de la guerre, dès le 28 février, la note de l'Empereur sur Passau :

« On joint ici la note dictée par l'Empereur et un croquis relatif à cette note fait avec le général Chambarlhiac ; le terrain indiquera le détail du tracé.

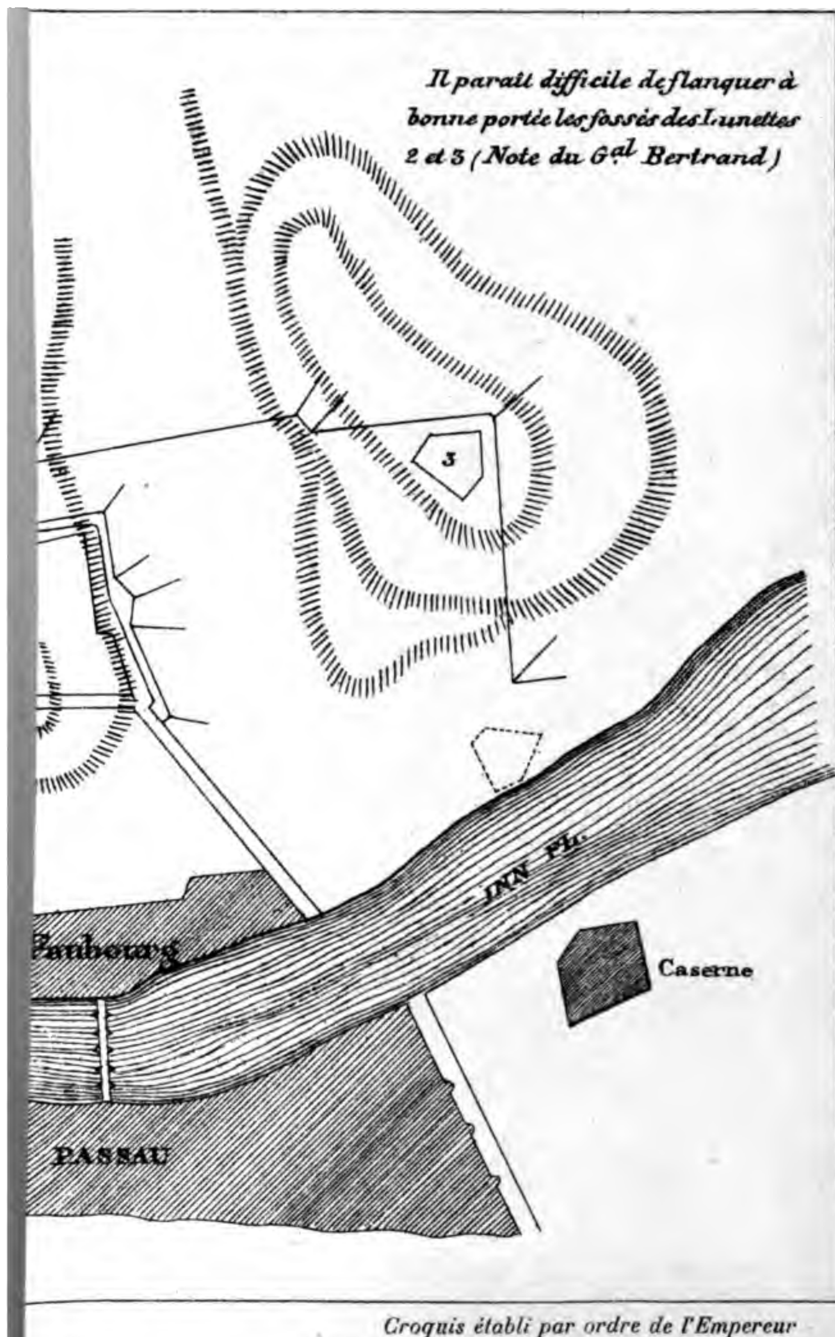
. . . .

« Le général Chambarlhiac n'a point encore reçu d'ordre.

« S. M. désire qu'on écrive en Bavière pour avoir l'itinéraire de la route de Passau en Bohême et de Passau à Linz par la rive gauche du Danube.

« Paris, ce 28 février 1809.

« Le général comte BERTRAND. »



Croquis établi par ordre de l'Empereur
et joint à la note sur Passau, du 1er mars 1809.

Nancy. — Lith. Berger-Levrault et Cie.

2° Faire armer la citadelle de pièces de 24 et de 16 dans les parties basses qui battent la rivière (on m'assure qu'il n'y a que des pièces de 3) ;

3° Faire entrer dans la citadelle quelques autres pièces de 24 ;

4° Faire une reconnaissance de toute la ville qui est environnée de murs ;

5° Mettre les petites pièces dans les différentes tours, pour défendre les quais ;

6° Faire un projet pour la défense de l'isthme, qui a, je crois, un fossé plein d'eau et une contrescarpe, mais qui est dominé par une hauteur dont il faut projeter l'occupation. Il paraît que Passau ne peut être pris que par cette hauteur, puisque d'un autre côté il est couvert par le Danube et l'Inn, deux rivières importantes ;

7° Tracer un ouvrage selon le croquis et les instructions ci-joints, de manière qu'il y ait une tête de pont pour résister à une attaque de vive force et empêcher le passage de l'Inn.

Vous ordonnerez à deux ingénieurs géographes de lever le pays aux environs de la place, de reconnaître les routes de Passau à Ratisbonne, en Bohême et à Linz, sur la rive gauche ; la rive droite est suffisamment connue.

Vous écrirez au sieur Otto une lettre dont le général Chambarlhiac sera porteur. Vous le chargerez, après qu'il aura fini son travail sur Passau, de voir B[illegible] et de

1. Le Ministre de la guerre [illegible] Sanson, directeur du dépôt de la guerre [illegible] page suivante : « Il est [illegible] les matériaux du levé que S. M. [illegible] d'abord un plan de la place et de ses environs [illegible] S. E. Ce plan a été [illegible] Bavière du territoire [illegible] [illegible] Voir ce plan [illegible].

2. [illegible] Bavière, de [illegible] Deux ingénieurs géographes [illegible] en Bohême et à Linz [illegible] 20 [illegible].

s'assurer s'il ne serait pas possible d'établir là 3,000 à 4,000 hommes à l'abri de toute attaque.

NAPOLÉON.

NOTE SUR PASSAU.

Paris, 1er mars 1809.

Passau est un poste important, surtout pour l'offensive. En marchant en Autriche, rien ne peut être plus avantageux que de suivre le Danube. Dès ce moment, l'armée ne peut manquer de munitions, ni de vivres, et alors elle peut manœuvrer comme elle veut.

Dans ce plan de campagne, Passau est appelé à jouer un grand rôle. Centre de l'armée, il doit contenir tous les magasins et en être l'entrepôt. Tout doit arriver par le Danube. Il faut donc avoir des magasins sur le bord de ce fleuve ; il faut les avoir sur la rive gauche, c'est-à-dire du côté de la citadelle. Il est donc nécessaire de faire l'inventaire de ces magasins et de connaître la quantité de poudre et de biscuit qu'on peut y déposer. Il y a là des bâtiments qui paraissent considérables. Il faut que tout cela soit entreposé dans la citadelle ou en bas, dans les bâtiments qui seront protégés par elle. Ainsi ce premier besoin sera rempli.

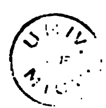
La position de la citadelle de Passau rend maître du pont du Danube et aussi de celui de l'Inn, que la citadelle domine entièrement ; mais on n'est pas maître du passage de l'Inn.

D'un autre côté, l'espace défendu par la citadelle est bien petit pour pouvoir être défendu par une armée ; la ville tout entière ne serait pas de trop. Cette ville paraît d'une facile défense. Il faudrait un plan qui fît connaître la situation des murs et des quais sur une plus grande échelle. Il y a une muraille, et un fossé que sans doute on peut remplir d'eau et qui dès lors est à l'abri d'un coup de main. La hauteur qui est de ce côté n'est qu'à 200 toises et paraît devoir être facilement occupée. Moyennant cette occupation, la place se trouverait à l'abri d'un coup de main. Les

IMITATION DU







troupes, les magasins et 3,000 à 4,000 hommes qui se trouvent toujours sur les derrières d'une grande armée seraient à l'abri des attaques d'une division ennemie qui se porterait sur les derrières de l'armée.

La citadelle actuelle exerce son action sur toute la rive gauche du Danube; mais la rive droite de l'Inn domine entièrement la rive gauche et la ville. Il est donc indispensable, par ces considérations et par des considérations plus importantes encore, d'être maître de ce passage de l'Inn et d'établir un ouvrage sur la rive droite de l'Inn. Cet ouvrage, devant avoir plusieurs buts, doit pouvoir être défendu avec 400 hommes, et cependant doit avoir un développement assez grand pour servir de retraite à une armée. Dans cette situation, un système de fortifications, analogue au croquis qu'on joint ici, paraît propre à remplir ce double but. Un réduit de 4 ou 500 toises, revêtu en bois de pin, et trois bastions détachés se flanquant entre eux, sur les hauteurs, construits comme des ouvrages de campagne et réunis par un chemin couvert, semblent atteindre le but que l'on se propose. Il y a, entre la tête du pont de Praga et celle de Passau, cette différence qu'à Praga on pouvait s'appuyer à la Vistule, le terrain étant de niveau, et qu'ici il faut occuper la hauteur, en se réunissant au fleuve par de simples lignes.

Ainsi donc, on désire trois choses : 1° une reconnaissance du pourtour de Passau; 2° un tracé des ouvrages qu'on vient d'indiquer sur la rive droite de l'Inn; 3° un tracé de la gorge de la ville du côté de l'isthme, avec un projet pour occuper la hauteur.

La citadelle serait à l'abri d'un coup de main avec 400 ou 500 hommes; les ouvrages sur la droite de l'Inn seraient défendus avec 500 ou 600 hommes. On aurait 1,800 hommes pour surveiller la place et occuper la hauteur du côté de l'isthme. Ainsi, avec 3,000 hommes on obligerait l'ennemi à un grand siège, et on aurait pour la guerre d'Autriche le plus grand avantage qu'on puisse avoir : un pont sur l'Inn et un pont sur le Danube. Il faut que ces ouvrages soient poussés de manière qu'à la fin de mai ils soient exécutés.

On fera le plan des environs de la place à douze cents toises. Ainsi le premier dépôt de l'armée serait Ulm, Passau ensuite, et l'intermédiaire serait Ratisbonne et Ingolstadt.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

Commandant l'armée du Rhin, à Erfurt.

Paris, 3 mars 1809.

Mon Cousin, expédiez un officier au général Oudinot pour savoir si les têtes de pont du Lech, que j'avais fait faire dans la dernière guerre, ont été conservées, et combien de jours il faudrait pour les rétablir.

NAPOLÉON.

Le maréchal Davout était à Paris lorsque cette lettre lui fut adressée.

Le jour même, il écrivait au général Oudinot :

Paris, le 3 mars 1809.

L'Empereur me charge, mon cher général, de t'expédier un officier pour savoir si les têtes de pont du Lech qu'il a fait construire dans la dernière guerre ont été conservées et combien de jours il faudrait pour les rétablir[1].

Je sais qu'on avait construit une tête de pont à Rain, mais il doit y en avoir au-dessus. Il te sera facile d'avoir à cet égard des renseignements positifs en t'adressant à quelques officiers bavarois.

Tu enverras de suite sur les lieux des officiers intelligents pour te faire un rapport bien détaillé de l'état actuel de ces têtes de pont, des réparations qu'elles exigent et du temps nécessaire pour les exécuter.

Tu m'enverras ces rapports en me réexpédiant Montmorency[2].

Je donne ordre qu'on t'envoie deux officiers du génie. Si tu

1. Il existait des têtes de pont à Landsberg, Augsbourg et Rain.

2. Lieutenant à la suite de l'état-major du maréchal Davout, chargé de porter cette lettre au général Oudinot.

as occasion d'écrire au général Friant, dis-lui de t'envoyer le capitaine Féraudy, c'est un officier très intelligent.

Le général Touzard a ordre de t'envoyer 6,000 outils attelés. Ils sont à Fulde; ainsi je ne doute pas que tu les aies reçus quand cette lettre te parviendra.

. . . .

Je ne te parle pas des nouvelles qu'on débite ici, ce serait une si grande folie, de la part des Autrichiens, de vouloir la guerre, lorsque l'Empereur ne la veut pas, que je n'y croirai que lorsqu'elle sera entamée.

Donne-nous des nouvelles des mouvements de troupes qui peuvent avoir lieu de tes côtés.

ORDRE DE L'EMPEREUR.

Paris, le 3 mars 1809.

Monsieur le général Clarke, donnez l'ordre qu'une ou deux compagnies de fusiliers complétées à 140 hommes du 4e bataillon du 12e, 25e, 33e, 61e, 65e, 22e, 85e, 111e d'infanterie de ligne et 5e légère, partent sans délai pour Strasbourg.

On formera de ces compagnies autant de bataillons de marche qu'il y aura de fois six compagnies, en ayant soin de mettre ensemble les compagnies des régiments qui appartiennent à l'armée du Rhin.

On appellera ces bataillons, *Bataillons de marche des quatrièmes bataillons de l'armée du Rhin ;* ainsi il y aura à Strasbourg trois espèces de bataillons de marche :

Les bataillons de marche du corps d'Oudinot,

Les bataillons de marche de l'armée du Rhin,

Les bataillons de marche des 4es bataillons de l'armée du Rhin.

Je crois avoir compris dans ce nombre toutes les compagnies des quatrièmes bataillons qui ont leurs grenadiers et voltigeurs à l'armée du Rhin; s'il m'était échappé quelques corps, faites-les-moi connaître[1].

NAPOLÉON.

1. Le 8 mars le Ministre de la guerre rendait compte à l'Empereur, qu'en effet le 10e régiment d'infanterie légère, les 3e, 30e, 57e, 72e et 105e d'infanterie de ligne avaient été oubliés dans l'ordre dont il s'agit et que le 5e d'infanterie

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 4 MARS 1809.

Monsieur le général Clarke, le 1er bataillon de marche du corps d'armée d'Oudinot[1] sera formé le 13 mars, à Strasbourg ; mon intention est qu'il parte le 14 pour Augsbourg,

que le 2e soit formé le 17 et parte le 18,

que le 3e soit formé le 18 et parte le 19,

que le 4e soit formé le 15 et parte le 16,

que le 5e soit formé le 18 et parte le 19,

que le 6e parte le 13 et n'attende pas le détachement du 46e,

que le 7e soit formé le 13 et parte le 14,

que le 8e soit formé le 15 et parte aussitôt qu'il en recevra l'ordre,

que le 9e soit formé le 18 et parte le 19,

que le 10e soit formé le 7 et parte aussitôt les ordres reçus,

que le 11e soit formé le 13 et parte le 14;

enfin que le 12e soit formé le 10 et parte le 11.

Recommandez bien au général qui commande à Strasbourg, de vous mander la situation de ces bataillons, à mesure qu'ils partent.

Ces bataillons seront dirigés sur Augsbourg, par le plus court chemin, et de manière à faire la route de Strasbourg à Augsbourg en 10 jours ; on les fera passer par les gorges de la Forêt Noire, de sorte que tout cela arrive le plus tôt possible à Augsbourg.

---

légère, qui n'a rien à l'armée du Rhin, s'y était trouvé compris ainsi que le 25e d'infanterie de ligne dont le 4e bataillon est en entier au camp de Boulogne, où il doit rester jusqu'à nouvel ordre, conformément à un ordre de l'Empereur du 25 février.

« En conséquence, le Ministre propose de ne donner aucun ordre aux 5e d'infanterie légère et 25e d'infanterie de ligne ; de donner l'ordre aux 10e d'infanterie légère, 3e, 30e, 57e, 72e et 105e d'infanterie de ligne, qui tous ont leurs grenadiers, carabiniers et voltigeurs à l'armée du Rhin, d'envoyer aussi à Strasbourg une ou deux compagnies de fusiliers complétées à 140 hommes chacune. »

Toutes ces compagnies arrivèrent à Strasbourg du 28 mars au 6 avril.

1. Voir l'ordre de l'Empereur du 13 février et le rapport du Ministre de la guerre à l'Empereur du 15.

Vous ordonnerez que le général Oudinot soit prévenu de la route que tiendront ces troupes, afin qu'en cas de besoin, il sache où les trouver, et le lieu où elles s'arrêteront chaque jour[1].

Le 1er régiment de marche de l'armée du Rhin sera formé le 22 mars et se dirigera sur Wurtzbourg où il arrivera le plus tôt possible.

Le 2e régiment sera formé le 18, et partira le 19 pour Wurtzbourg.

Le 3e sera formé le 19, et partira le 20 pour Wurtzbourg.

Le 4e sera formé le 17, et partira le 18 pour Wurtzbourg.

Le régiment de marche de grosse cavalerie sera entièrement réuni du 9 au 10 mars, à Strasbourg ; faites-le partir le 11 pour se rendre à Donauwerth, où il attendra de nouveaux ordres. Il faudra que le major qui est à la tête de ce régiment prévienne de son arrivée le général Espagne, qui commande la cavalerie sur le Lech, et le maréchal duc d'Auerstaedt qui sera rendu à Wurtzbourg.

Prévenez le duc d'Auerstaedt qu'il n'y a aucun inconvénient que ces détachements restent à Donauwerth, pour y attendre les divisions de cavalerie de son corps d'armée qui doivent s'approcher du Danube.

NAPOLÉON.

---

1. Itinéraire des 12 bataillons de marche réunis à Strasbourg, pour rejoindre le corps d'armée du général Oudinot, à Augsbourg :

De Strasbourg à Biberach ; Hornberg ; Rottweil ; Bahlingen ; Riedlingen ; Ehingen ; Ulm ; Günzburg ; Zusmarshausen ; Augsbourg.

CHAPITRE V

RÉUNION DE LA DIVISION SAINT-HILAIRE A MAGDEBOURG
DISPOSITIONS PRISES A L'ARMÉE DU RHIN

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 21 février 1809.

Monsieur le général Clarke, vous donnerez l'ordre que le quartier général de la division Saint-Hilaire se réunisse à Magdebourg[1]. A cet effet, le 10e léger, le 3e de ligne, les 12e et 16e chasseurs, qui sont dans la Poméranie suédoise, ainsi que l'artillerie, sapeurs, mineurs, etc., se mettront en marche pour Magdebourg.

Un général de brigade pour commander, un intendant pour l'administration, un commissaire des guerres, deux officiers d'artillerie, resteront seuls dans la Poméranie suédoise. Le général de brigade aura sous ses ordres un régiment de Mecklenbourg-Schwérin de 2,000 hommes, un bataillon de Mecklenbourg-Strélitz de 400 hommes et le contingent d'Oldenbourg de 800 hommes. Ces 3,000 hommes au plus serviront pour garder la province. Le duc d'Auerstaedt enverra un officier pour presser le départ du

---

1. La division Saint-Hilaire, dont le quartier général était à Stettin, se composait de cinq régiments d'infanterie :
Le 10e d'infanterie légère occupant Bergen, Greiswalde et Wolgast;
Le 3e d'infanterie de ligne occupant Stralsund;
Le 22e d'infanterie de ligne occupant Küstrin et Stettin;
Le 57e d'infanterie de ligne occupant Stettin;
Le 72e d'infanterie de ligne occupant Glogau.

contingent des ducs de Mecklenbourg, en tout ou en partie, afin que les troupes soient disponibles.

Tout ce qui se trouve dans Stettin se rendra également à Magdebourg, hormis un bataillon du 22ᵉ régiment d'infanterie de ligne, une compagnie d'artillerie et un commandant français avec un commissaire des guerres, un commandant de place, des officiers du génie et d'état-major, et une escouade de sapeurs. Tout le reste sera dirigé sur Magdebourg. La garnison de Stettin sera de plus composée de 800 Saxons, pris dans la division qui est dans le duché de Varsovie, et d'un bataillon de 800 Polonais, pris dans un des régiments qui sont à Danzig, de sorte que la garnison de Stettin se trouvera toujours forte de 8 à 900 hommes et 1,600 auxiliaires; et, au moindre événement, tout le contingent de Strélitz qui garde la Poméranie s'y réfugierait. Il sera donc nécessaire que le général de brigade qui commandera dans la Poméranie soit subordonné au commandant de Stettin.

La garnison de Küstrin sera composée d'un bataillon du 22ᵉ (l'autre se rendra à Glogau), d'une compagnie d'artillerie et, de plus, d'un bataillon de Polonais, qui s'y rendra de Posen.

La garnison de Glogau sera composée d'un bataillon du 22ᵉ, plus d'un régiment saxon de 1,200 hommes, pris également parmi les 6,000 hommes qui sont dans le duché de Varsovie. Par ce moyen, il n'y aura de Français employés dans les places de l'Oder, que le 22ᵉ de ligne, quatre ou cinq compagnies d'artillerie, une compagnie de sapeurs, dix ou douze officiers du génie et dix ou douze officiers d'état-major.

Quant à la cavalerie, vous donnerez ordre au duc d'Auerstaedt de prendre un régiment de cavalerie polonais et de le répartir, l'état-major à Stettin et le reste dans la Poméranie, à Küstrin et à Glogau, de manière qu'il y ait assez de monde pour servir ces places.

La division Saint-Hilaire se trouvera donc réunie à Magdebourg, composée de 4 régiments d'infanterie et 2 ré-

giments de cavalerie. Le 22e restera dans les places de l'Oder; mais il pourra, par la suite, être remplacé par le 105e qui a ordre de se rendre à Bayreuth[1].

Tous ces ordres seront exécutés avec la plus grande promptitude et le plus grand secret, de manière qu'on ne les apprenne qu'après l'exécution, et que les Prussiens ne sachent que les Polonais sont dans leurs places que lorsqu'ils y seront arrivés. Vous me ferez connaître le jour à peu près où ces mouvements pourront être opérés.

NAPOLÉON.

Le même jour, le Ministre de la guerre transmettait les ordres de l'Empereur au maréchal Davout qui, de Paris, adressait ses instructions au général Saint-Hilaire.

LE MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, AU GÉNÉRAL SAINT-HILAIRE,

Commandant la ligne de l'Oder.

Paris, le 22 février 1809.

Conformément aux ordres de l'Empereur, vous mettrez en marche pour Magdebourg au reçu de cette lettre :

1° Le 57e régiment qui est à Stettin ;

2° Le 72e qui est à Glogau ;

3° Le 10e d'infanterie légère, le 3e de ligne, le 12e de chasseurs, l'artillerie, les sapeurs et mineurs qui sont dans la Poméranie suédoise, sans aucune exception.

Le 16e de chasseurs devra aussitôt être dirigé sur Magdebourg, mais son mouvement ne devra avoir lieu qu'au fur et à mesure que les postes de correspondance qu'il fournit seront relevés, ainsi qu'il sera expliqué ci-après.

Tout le matériel et le personnel de votre artillerie, de vos administrations, ainsi que les caissons de munitions, suivront la marche des troupes et se rendront à Magdebourg, où vous établirez vous-même votre quartier général, lorsque toutes les mesures prescrites seront exécutées, c'est-à-dire lorsque les troupes seront en mouvement.

Votre division sera composée, pour le moment, des 4 régi-

1. Ordre donné le 13 février.

ments d'infanterie, et des 2 régiments de cavalerie légère désignés ci-dessus.

La 57e sera dirigée par la route militaire entre Stettin et Magdebourg.

La 72e sera dirigée par la route militaire établie par la convention entre Glogau et la Saxe, et des frontières de la Saxe à Magdebourg par la ligne la plus courte, sans passer sur le territoire prussien.

Il faudra, conformément à la convention, prévenir 3 jours d'avance les autorités prussiennes du passage de ces troupes.

Quant aux troupes qui sont dans la Poméranie suédoise, vous êtes le maître de les diriger par la route militaire de Stralsund à Stettin et de Stettin à Magdebourg, ou à travers le Mecklenbourg, si cette dernière route est la plus courte. Dans ce cas, il faudrait éviter le territoire prussien. Les troupes devront marcher sans faire de séjours.

Vous laisserez pour commander dans la Poméranie le général Candras et deux officiers d'artillerie que vous choisirez et un officier du génie, ces officiers serviront à faire activer et achever les démolitions et évacuations qui restent à faire ; on se servira uniquement des habitants du pays pour ces objets.

Le général Candras aura sous ses ordres, dans la Poméranie, un régiment de Mecklenbourg-Schwerin de 2,000 hommes, un bataillon de Mecklenbourg-Strelitz de 400 hommes et le contingent d'Oldenbourg de 800.

Il faut que le général Candras envoie des officiers de confiance auprès de chacun de ces princes pour faire accélérer le départ de ces troupes ; et comme il est important qu'il en arrive de suite, ces officiers demanderont qu'on mette en marche sur-le-champ ce qui sera prêt, et ils activeront le plus possible le départ du reste.

L'intention de l'Empereur est que tout ce qui se trouve à Stettin, Küstrin et Glogau soit également dirigé sur Magdebourg à l'exception des garnisons ci-après déterminées.

Pour Stettin et Damm :

Un bataillon du 22e de ligne,
Une compagnie d'artillerie,
Une escouade de sapeurs.

Pour Küstrin :

Un bataillon du 22e de ligne,
Une compagnie d'artillerie,
Une escouade de sapeurs.

Pour Glogau :

Un bataillon du 22e qui sera tiré de Küstrin,
Une compagnie d'artillerie,

Une escouade de sapeurs.

On laissera les officiers du génie attachés aux 3 places ainsi que 10 à 12 officiers d'état-major pris parmi ceux qui s'y trouvent.

Le général Liebert sera gouverneur de Stettin; il nommera pour commandant de la place, soit le chef de bataillon du 22ᵉ qui y tiendra garnison, soit un des officiers d'état-major.

Le colonel commandant commandera la place de Küstrin.

Le général Rheinwald, celle de Glogau.

Vous laisserez dans chacune de ces places un commissaire des guerres et les administrations attachées à chacune.

Vous laisserez aussi dans les places l'argent nécessaire pour acquitter la solde et les appointements des troupes françaises qui y restent jusqu'au 1ᵉʳ juillet prochain. Le surplus sera conduit à Magdebourg pour servir à la solde de vos troupes.

Le général Candras sera prévenu qu'il est sous les ordres du général Liebert.

Indépendamment des garnisons françaises déterminées ci-dessus pour les 3 places, le général Rapp a ordre d'envoyer à Stettin 800 Polonais pris dans un des régiments qui composent la garnison de Danzig. 800 Saxons doivent aussi s'y rendre de Thorn, de sorte que la garnison de Stettin soit toujours forte de 800 à 900 hommes français et 1,600 auxiliaires.

D'ailleurs, au moindre événement, tout le contingent de Strelitz, Schwerin et Oldenbourg, qui garde la Poméranie, se réfugierait à Stettin. Le général Candras et le général Liebert seront prévenus par vous de cette disposition, afin qu'ils s'y conforment.

Un bataillon polonais reçoit aussi l'ordre de se rendre du duché à Küstrin.

1,200 Saxons pris parmi ceux qui sont dans le duché ont ordre de se rendre à Glogau.

Le général Rapp fera relever tous les détachements que le 16ᵉ régiment de chasseurs a en correspondance entre Danzig et Stettin par des cuirassiers saxons, en réduisant d'un tiers le nombre d'hommes placés à chaque poste.

Un régiment de cavalerie polonaise a ordre de se rendre du duché à Glogau. L'état-major se rendra à Stettin.

On prendra les hommes les plus sûrs pour relever les correspondances entre Stettin et Glogau, Magdebourg et la Poméranie, en réduisant le nombre d'hommes de chaque poste d'un tiers.

Le reste sera réparti par quart entre les 3 places et la Poméranie suédoise.

Vous enverrez un officier à Kalisch pour remettre au général Zayoncheck ou, en son absence, au commandant du 4ᵉ régiment

de cavalerie polonaise, l'ordre ci-joint pour la mise en marche de ce régiment qui sera réparti ainsi qu'il vient d'être dit.

Vous donnerez, en conséquence, à cet officier une instruction d'après les données ci-dessus; il sera chargé d'établir les postes de correspondance et de diriger sur chacune des places et sur la Poméranie le quart des hommes qui resteront disponibles après l'établissement de ces postes.

L'intention de l'Empereur est que toutes ces mesures soient exécutées avec la plus grande promptitude et le plus grand secret, de manière que personne n'en ait connaissance qu'après l'exécution, et que les Prussiens ne sachent que les Polonais et les Saxons sont dans leurs places qu'après que ces troupes y seront arrivées.

Ainsi, en donnant aux commandants des places l'avis de l'arrivée de ces troupes, il faut leur faire cette recommandation de la manière la plus forte.

L'officier que vous enverrez à Kalisch portera en même temps à Glogau l'ordre pour le mouvement du 72e, et de là il ira à Rawicz pour remettre au commandant de 12 compagnies d'infanterie polonaises qui sont cantonnées dans les environs de cette ville, l'ordre de se rendre à Küstrin.

Vous enverrez aussi un officier à Thorn pour porter l'ordre au bataillon saxon qui se trouve dans cette place de se mettre en marche de suite pour se rendre à Stettin.

Les chefs de correspondance laisseront aux Polonais ou aux Saxons par lesquels ils seront relevés, les portefeuilles servant au transport des dépêches, ainsi que les instructions qui leur ont été adressées.

Vous ordonnerez qu'après votre départ de Stettin, les convalescents des régiments qui se rendent à Magdebourg ne soient mis en marche que par détachement de 20 ou 25, avec des feuilles de route bien en règle.

. . . .
. . . .

Vous continuerez à recevoir à Magdebourg les rapports, tant des places de l'Oder que des lignes de correspondance et vous me les ferez passer.

Prenez aussi des mesures pour conserver la correspondance secrète que vous avez à Berlin.

Les commandants des 3 places devront faire courir de temps à autre le bruit de l'arrivée de nouvelles troupes françaises. Ils se régleront à cet égard d'après la contenance des habitants. J'écris au général Michaud[1] pour qu'il retienne jusqu'à nouvel

1. Général de division commandant la place de Magdebourg.

ordre tous les détachements et hommes isolés destinés pour les régiments qui composent votre division et pour ceux qui sont sous les ordres du général Rapp.

Je motive cette disposition sur des difficultés que font les Prussiens relativement aux subsistances qui se rendent dans les places.

Lorsque vous serez établi à Magdebourg, vous excepterez de cette mesure les hommes appartenant au 22ᵉ, qui seront tous dirigés sur Stettin.

Je ne fais connaître ces diverses dispositions qu'à vous. En communiquant à chaque commandant de place ce qui le concerne dans l'exécution, il faut lui recommander le secret le plus profond sur l'arrivée des troupes alliées, afin de prévenir les mauvaises difficultés qui ne manqueraient pas d'être faites, non par le gouvernement, mais par quelques bourgmestres prussiens.

Les troupes polonaises et saxonnes qui sont destinées pour ces places, reçoivent toutes l'ordre de se rendre dans la Poméranie suédoise; elles ne connaîtront leur véritable destination que par les ordres ci-joints qui leur seront remis à leur arrivée dans l'une des places.

Vous me ferez connaître l'itinéraire des troupes que vous allez mettre en marche sur Magdebourg, en indiquant le jour du départ et celui présumé de l'arrivée.

Le général Hanicque a depuis longtemps l'ordre de faire évacuer toutes les pièces et munitions qui se trouvent à Stralsund et dans la Poméranie, l'île de Rügen comprise. Il faut que le général Candras active cette évacuation, en faisant fournir au pays les moyens de transport nécessaires.

Ces objets ne s'arrêteront à Stettin qu'autant que le canal de navigation de Stettin à Magdebourg ne serait pas navigable, et, aussitôt que cette navigation serait établie, le général Liebert prendrait des mesures pour que cette évacuation se continuât sur Magdebourg avec activité.

Recommandez aussi au général Candras de faire continuer avec célérité la démolition des ouvrages de Stralsund.

Il faut commencer à faire partir, à la réception de l'ordre, l'infanterie qui est dans la Poméranie suédoise. Le 57ᵉ et le 12ᵉ de chasseurs suivront le mouvement et le 16ᵉ au fur et à mesure qu'il sera relevé par la cavalerie polonaise.

Le 72ᵉ se mettra en marche aussitôt que le bataillon du 22ᵉ sera arrivé à Glogau.

Les ordres pour le mouvement des Saxons et des Polonais étant partis, il s'ensuivra que les troupes qui doivent former les nouvelles garnisons seront rendues dans les places peu de jours après le départ des troupes françaises.

Vous pouvez laisser le 12ᵉ de chasseurs dans la Poméranie suédoise pendant 5 à 6 jours, pour attendre l'arrivée du premier contingent.

Il sera inutile d'envoyer un officier à Oldenbourg, j'y fais envoyer directement un officier d'état-major. Ainsi vous n'aurez à envoyer qu'à Mecklenbourg-Strelitz et Schwerin.

Le général Rapp vous enverra l'itinéraire du bataillon polonais qui doit se rendre à Stettin. Il le fera précéder de 3 jours par un officier pour prévenir, conformément à la convention, les autorités prussiennes du passage.

Le prince Poniatowski vous enverra également l'itinéraire des 1,200 Saxons qu'il doit envoyer à Glogau.

Vous chargerez un officier d'aller en poste porter les lettres ci-jointes au commandant des 12 compagnies cantonnées à Rawicz et environs, et qui sont destinées pour Küstrin. Vous y joindrez un itinéraire qui de Lissa, point central du cantonnement de ces compagnies, conduise à Küstrin.

Il faudra prévenir les autorités prussiennes sur cette route, du passage de cette troupe, en indiquant le nombre d'hommes, mais en ne désignant point la nation. Il ne faut pas donner à la fois l'avertissement sur toute la ligne, mais prendre des mesures pour qu'à chaque gîte, on ne soit prévenu précisément que 3 jours avant l'arrivée des troupes.

Vous en agirez de même pour toutes les colonnes qui doivent parcourir des portions du territoire prussien sur les routes militaires.

L'officier que vous enverrez à Rawicz sera aussi porteur de la lettre ci-jointe pour le général Zayoncheck; cet officier rapportera l'itinéraire que ce général aura donné au 4ᵉ de cavalerie; il vous le fera passer à Glogau, où il attendra l'arrivée du régiment pour faire relever, ainsi qu'il a été dit plus haut, les postes de correspondance du 16ᵉ entre Glogau et Stettin.

Un autre officier sera dépêché, aussi en poste, pour porter au gouverneur de Thorn la lettre qui lui est adressée. Vous y joindrez un itinéraire calculé de manière que le bataillon saxon, en partant de la frontière du duché, puisse, sans s'arrêter sur le territoire prussien, aller coucher sur celui de Küstrin.

Il ne sera donné aucun avis de cette marche aux autorités du pays.

Pour être plus assuré que ces ordres parviennent, je vous les adresse en duplicata; vous ferez partir ces duplicata tant à Thorn qu'à Rawicz et Kalisch par deux officiers du 22ᵉ qui auront ordre de prendre des voitures de réquisition et qui partiront aussitôt que vous aurez reçu le 2ᵉ paquet.

Vous m'adresserez une copie de tous les itinéraires.

Ces troupes, dans leur marche à travers le territoire prussien par les routes militaires, devront recevoir les vivres et le logement, comme les troupes françaises.

Le Maréchal,
DUC D'AUERSTAEDT.

LE GÉNÉRAL COMPANS AU DUC D'AUERSTAEDT.

Erfurt, le 1er mars 1809, à 9 heures du soir.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, d'après les intentions de M. le général Friant[1], j'ai ordonné à la 1re division de grosse cavalerie de partir du Hanovre pour se rendre à Erlangen et à la 2e[2] de se rendre dans les cantonnements des 4 régiments de la 1re qui sont le plus rapprochés de Hanovre.

Le quartier général du général Saint-Germain étant plus près d'ici que celui du général Saint-Sulpice, je lui ai adressé directement les ordres qui concernent la 1re division, afin de ne point perdre de temps et d'éviter les faux calculs. J'ai laissé au général Saint-Germain la faculté de désigner le jour de départ de chaque régiment. J'ai dû y être déterminé aussi par les avis que j'ai reçus des obstacles que les inondations peuvent apporter aux mouvements. Je pense cependant que le 1er régiment de carabiniers pourra partir de Hanovre le 5 de ce mois et que le 2e le suivra à un jour d'intervalle. Je pense aussi que les deux autres brigades pourront suivre le mouvement dans le même ordre.

Un certain nombre de chevaux d'artillerie de cette division étant en relais à Halberstadt, le général Hanicque[3] leur donne directement l'ordre de rentrer à leur division et prend des mesures pour les faire remplacer.

Attendu cette circonstance, toute l'artillerie ne pouvant point partir réunie, j'ai prescrit au général Saint-Germain d'en faire partir la moitié avec la 2e brigade et l'autre moitié avec la 3e; les carabiniers, étant plus à portée que les autres régiments d'exécuter leur mouvement, seraient retardés s'ils attendaient l'artillerie ; ils partiront donc sans en avoir.

Votre Excellence observera que la plupart des chevaux du parc sont établis en relais et que, s'ils devaient exécuter un

1. Le général Friant remplaçait le maréchal Davout pendant son absence.
2. La 2e division de grosse cavalerie était cantonnée à Verden, Lunebourg et dans des localités situées au nord de cette ligne.
3. Général commandant l'artillerie de l'armée du Rhin.

mouvement, il s'écoulerait nécessairement beaucoup de temps avant qu'ils ne fussent rentrés. Si les Autrichiens continuaient leurs mouvements, il serait peut-être prudent de renoncer aux relais de chevaux d'artillerie pour les évacuations de Magdebourg.

J'écris aux généraux Morand[1] et Gilly[2] de resserrer leurs cantonnements de manière que chaque régiment pût se mettre promptement en marche en cas d'ordre de mouvement.

J'engage le général Saint-Sulpice à m'adresser de suite l'itinéraire de chacun de ses régiments pour se rendre à leur nouvelle destination et les états de leur emplacement à leur arrivée.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence l'itinéraire que j'ai tracé à la 1re division; si, avant l'arrivée des premières troupes à Gotha, des renseignements que je me propose de prendre me faisaient croire à l'utilité d'y faire quelque rectification concernant la route de cette ville à Erlangen, je m'y déterminerais; mais je sais d'avance qu'il sera impossible de trouver une bonne route dans cette contrée; celles qu'ont parcourues M. Romeuf et M. Forgeot sont horribles[3].

Quoique les dernières lettres de Dresde[4] démentent en partie

---

1. La 1re division d'infanterie avait trois de ses régiments à Magdebourg, un à Halle et un à Erfurt.

2. Le général Gilly commandait la 3e division en l'absence du général Gudin. Cette division était cantonnée à Hanovre, Halberstadt et Hameln.

3. Adjudant-commandant et chef de bataillon attachés à l'état-major général de l'armée du Rhin.

4. Les renseignements adressés de Dresde, à la fin de janvier et au commencement de février, au maréchal Davout, affirmaient « qu'il ne paraissait pas que l'Autriche voulût, dans ce moment, prendre l'offensive, mais seulement se préparer à une défensive vigoureuse ».

Les renseignements reçus depuis démentaient formellement ces premières informations.

Le 22 février, le major Thielmann écrivait de Dresde : « Les réserves sont rassemblées en Bohême depuis hier, sous prétexte de faire l'exercice avant la récolte, époque à laquelle elles devaient rentrer dans leurs foyers. Il n'y a plus de doute qu'il y ait des mouvements de troupes en Autriche. Il paraît qu'on va former différents corps d'armée, et surtout en se renforçant du côté de la Bavière. »

M. Lefébure, secrétaire intime du ministre plénipotentiaire de l'Empereur près du roi de Saxe, écrivait, de son côté, à la même date : « La nouvelle du rassemblement de la réserve et de la milice de Bohême, que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Excellence le 18 du courant, s'est entièrement confirmée; il a eu lieu hier dans tous les chefs-lieux du bailliage.

« Tout prend de jour en jour un aspect plus guerrier que jamais et l'on s'attend, en Bohême, à voir éclater la guerre d'un moment à l'autre. »

M. Tournon, auditeur au Conseil d'État, intendant de la province de Bayreuth, qui s'était rendu, par ordre du maréchal Davout, sur les frontières de la Bohême « pour y recueillir des renseignements positifs sur les armements faits dans ce

les nouvelles qui étaient arrivées dans les précédentes, attendu qu'elles confirment de grands mouvements en Bohême et que j'avais à rendre compte à Votre Excellence des mouvements ordonnés par M. le général Friant, j'ai cru devoir lui expédier le courrier Berteuil, sans attendre la réponse du général Saint-Hilaire.

Votre Excellence trouvera ci-joint un état de situation des troupes polonaises et saxonnes stationnées dans le duché de Varsovie. J'ai dû attendre, pour le rédiger, celui que le prince ministre annonce dans une de ses lettres qui m'est parvenue hier soir. Votre Excellence sait que tous les états de situation envoyés par ce prince restent chez elle et que j'ai eu l'honneur de lui faire passer tous ceux qui sont arrivés depuis son départ.

Il paraît que le général Friant n'a pas encore reçu ni de M. K..., ni du colonel Méda, des renseignements bien confirmatifs de ceux qui nous viennent de Dresde.

Je ne continuerai d'adresser des courriers extraordinaires à Votre Excellence qu'autant qu'il surviendrait quelque événement ou qu'il m'arriverait des avis importants.

COMPANS.

---

pays », écrivait le 20 février : « J'ai appris, qu'entre la frontière de Bayreuth et Prague, il ne se trouvait aucun rassemblement de troupes ; qu'à Pilsen on formait un camp (d'autres disent un cantonnement resserré) d'environ 60,000 hommes ; que sur ce point on formait des magasins considérables... ; on ajoute que si la guerre commençait, l'Autriche porterait ses forces sur la Bavière, puissance qui semble être l'objet de la haine de la maison impériale et de la nation. »

M. Lefébure, dans une lettre adressée de Dresde le 1er mars au général Compans, s'exprimait ainsi :

« Mon Général,

« Les mouvements de troupes en Bohême se continuent toujours avec activité, toute l'armée était en marche le 27 pour se rendre à la frontière.

« Tous les chevaux sont pris pour le service de l'armée.

« Le régiment d'Erbach est arrivé le 28 au soir à Lichtenstadt ; Schwartzemberg-hulans est dans les environs et en avant de Carlsbad.

« On porte le total des combattants en Bohême, y compris la réserve et la landwehr, à 160,000 hommes. Rien ne paraît encore sur les frontières de la Saxe.

« A Dresde, les Saxons font ce qu'ils peuvent, la bonne volonté ne manque pas à ceux qui les dirigent, mais il faut un homme de tête pour les commander, car ils ne finissent rien et prennent leurs demi-mesures avec un éclat qui terrifie les habitants et qui peut causer de l'inquiétude à leurs voisins. J'ai pris la liberté de m'en expliquer dans ce jour avec M. le Maréchal dans une lettre dont le major Thielmann a été porteur.

« Signé : LEFÉBURE. »

Malgré les contradictions que présentent ces différents renseignements relativement aux forces de l'Autriche et à leurs points de réunion, ils sont tous d'accord pour affirmer que ce pays se prépare activement à la guerre.

LE GÉNÉRAL FRIANT AU MARÉCHAL DUC D'AUERSTAEDT.

Bayreuth, le 2 mars 1809.

Mon Général,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je viens de suspendre le mouvement que j'avais ordonné le 28 février dernier aux 2 divisions de cuirassiers. Votre lettre du 22 du mois passé vient trop puissamment à l'appui de mes conjectures, pour qu'elle ne soit un des motifs principaux de cette détermination. Je n'ai encore la confirmation d'aucun de ces trois camps de Bohême; l'arrivée du généralissime à Prague est, sans doute, un bruit que le cabinet de Vienne aimerait à faire croire aux Bohémiens; mais, au 25 février, le prince Charles était encore à venir et, probablement, l'attendra-t-on encore le 25 prochain. Je me range volontiers de cet avis qu'il ne faut nous concentrer qu'autant qu'ils le feront et les laisser travailler à leur perte sans qu'ils aient aucun motif de rejeter la cause de leurs malheurs sur nos démonstrations hostiles. Cependant, pour occuper le pays d'Erlang, je fais venir le 11e régiment de chasseurs[1], qui y sera tout aussi bien qu'à Magdebourg, et qui ne peut porter aucun ombrage aux troupes de Bohême, puisqu'il remplace, avec le 2e de chasseurs, une division de cuirassiers.

Ci-joint le rapport du colonel Méda du 27 février, deux lettres de M. le lieutenant-général bavarois, comte d'Isemburg, avec lequel je suis en rapport, et une lettre de M. le comte de Preysing, colonel bavarois à Amberg.

FRIANT.

Dans son rapport du 27 février, le colonel Méda signale les mouvements de troupes qui s'effectuent dans la région d'Egra et de Carlsbad.

« Une forte réquisition que l'on porte à plus de 30,000 bœufs est faite en Bohême pour l'approvisionnement de l'armée. Le district d'Egra a reçu l'ordre d'en fournir 1,000.

---

1. Le 11e régiment de chasseurs, commandé par le colonel Jacquinot, appartenait à la brigade Pajol; il était cantonné à Magdebourg, Schönebeck et Salza.

« Toutes les milices et paysans désignés pour la défense du pays ont été habillés ces jours derniers. On en passe la revue aujourd'hui à Egra. »

Le colonel termine ainsi son rapport : « Tout ce que je vois de mouvements autrichiens à 30 lieues devant moi, m'assure qu'ils ne portent pas leurs forces sur ce point, qu'ils y portent la défensive et qu'ils épuisent le pays le plus qu'ils peuvent pour ne nous rien laisser lorsque nous entrerons chez eux. »

Le lieutenant-général d'Isemburg, commandant les troupes du cercle de Nuremberg, et le colonel de Preysing adressaient également au général Friant les différents rapports qui leur parvenaient sur les mouvements des Autrichiens en Bohême.

LE MARÉCHAL DUC D'AUERSTAEDT AU GÉNÉRAL FRIANT.

Paris, le 3 mars 1809.

Je fais donner ordre, mon cher Général, au capitaine Feraudy de se rendre au corps du général Oudinot. Si cette lettre vous parvient avant que l'ordre de l'Etat-major soit arrivé[1] à Bayreuth, vous le ferez partir de suite pour Augsbourg.

Dites donc à K... de mettre tout son monde en campagne, pour avoir des renseignements positifs. Tous ses rapports présentent l'Autriche comme ne faisant pas de mouvement de troupes et étant sur la défensive.

Cependant, les renseignements qui parviennent de tous les côtés indiquent de la part de cette puissance des vues hostiles. Partout on incorpore les milices, et il est certain qu'il y a des mouvements de troupes.

. . . .

1. Voir la lettre de l'Empereur au maréchal Davout et celle du maréchal Davout au général Oudinot, du 3 mars.

LE MARÉCHAL DUC D'AUERSTAEDT AU COLONEL JOUFFROY,

Directeur du parc de réserve, à Fulda[1].

Paris, le 4 mars 1809.

A la réception de cette lettre, vous ferez partir pour Wurtzbourg toutes les compagnies de sapeurs qui peuvent se trouver à Fulda et dans le pays, ainsi que toutes les compagnies d'artillerie à pied, sans les pièces. J'espère que tout cela fera au moins un millier d'hommes; enfin vous enverrez ce qu'il y aura. Il faut que ces troupes partent de Fulda avec l'ordre ostensible de se rendre à Augsbourg en passant par Wurtzbourg, où l'ordre portera un jour de séjour. Le commandant des troupes aura l'ordre de loger dans la citadelle.

Pendant son jour de séjour, il préviendra le capitaine Laroche pour qu'il en instruise qui de droit, c'est-à-dire notre résident et le commandant de la place, qu'il a reçu l'ordre de s'établir dans la citadelle et de l'occuper jusqu'à nouvel ordre. Vous mettrez sur votre ordre et votre instruction que vous les donnez en vertu de ceux du chef d'état-major de l'armée, et vous ferez choix pour commander les troupes d'un officier intelligent à qui vous donnerez le commandement de la citadelle. Vous lui recommanderez de se garder militairement et de ne laisser entrer aucune troupe autre que les troupes françaises.

J'ignore si les pièces de canon bavaroises sont en batterie; si elles n'y étaient pas, il sera recommandé au commandant d'en mettre dans les principaux endroits, en évitant de le faire avec trop d'éclat.

---

1. Dans sa lettre datée d'Erfurt le 8 février et adressée au général Friant, le maréchal Davout prévoyait l'occupation de la citadelle de Wurtzbourg « à la première apparence d'hostilité ».

CHAPITRE VI

FORMATION DU CORPS D'OBSERVATION DE L'ARMÉE DU RHIN COMMANDÉ PAR LE MARÉCHAL MASSÉNA

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 21 février 1809.

Monsieur le général Clarke, faites appeler le duc de Rivoli et ayez avec lui une conférence sur la formation d'un corps d'armée qui porterait le titre de *4e corps de la Grande Armée,* et qui sera composé des divisions Legrand, Carra-Saint-Cyr, Boudet et Molitor, et de la brigade de cavalerie légère des quatre régiments qui sont du côté de Lyon[1].

Mon intention est que ces troupes se réunissent à Strasbourg. Je pourvoirai par la suite à renforcer les divisions des généraux Legrand et Saint-Cyr[2]. Toutes ces divisions doivent avoir leur artillerie[3], leurs sapeurs, leurs mineurs et

---

1. Les 3e, 14e, 19e et 23e chasseurs cantonnés à Vienne, Annecy, Bourg et Lons-le-Saulnier.

2. Les divisions Legrand et Saint-Cyr ne comprenaient que 2 et 3 régiments. L'Empereur devait, par la suite, les compléter avec des régiments tirés des contingents de la Confédération.

3. L'Empereur s'était déjà préoccupé de cette question ainsi qu'en témoigne un ordre, daté de Paris le 24 janvier :

« Monsieur le Ministre de la guerre, faites-moi connaître si les divisions Boudet et Molitor ont leur artillerie, leurs équipages militaires et leurs caissons d'ambulance. Faites-moi connaître, en même temps, si les divisions Carra-Saint-Cyr et Legrand ont leur artillerie et leurs équipages. »

La réponse du général Clarke était la suivante : « Les divisions Molitor et Boudet ont chacune leur matériel d'artillerie de 6 pièces ; la 1re a une compagnie d'artillerie à pied et la 2e une compagnie d'artillerie à cheval. Elles avaient aussi chacune une compagnie d'artillerie que l'Empereur a ordonné de leur retirer

leurs pontonniers, et ce corps d'armée son ordonnateur, son chef d'état-major et son commandant d'artillerie et du génie. Vous me ferez un rapport sur le jour où ces seize régiments pourront être réunis à Strasbourg.

Vous pouvez me proposer de rendre disponible le corps d'artillerie qui est à Valence[1].

. . . .

NAPOLÉON.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Paris, 22 février 1809.

Sire,

Votre Majesté m'a chargé, par son ordre en date du 21 février, de lui faire connaître le jour où les divisions Legrand, Carra-Saint-Cyr, Boudet et Molitor, et les 4 régiments de chasseurs stationnés du côté de Lyon, pourront être réunis à Strasbourg.

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que Strasbourg est à 6 journées de marche de Metz et à 5 journées de marche de Nancy.

Ainsi, en supposant que la division Legrand qui est à Metz, composée du 26e régiment d'infanterie légère et du 18e d'infanterie de ligne avec son artillerie, et la division du général Carra-Saint-Cyr qui est à Nancy et Lunéville, composée des 24e régiment d'infanterie légère, 4e et 46e de ligne, se mettent en marche seulement du 5 au 6 mars, ces troupes pourraient être rendues à Strasbourg du 10 au 15 mars.

Il y a 18 jours de marche, compris 3 séjours, de Mâcon à Strasbourg. En supposant que la division Molitor qui occupe Mâcon, Tournus et Chalon-sur-Saône, composée des 2e, 16e, 37e et 67e régiments, se mette en marche le 1er et le 2 mars, elle pourrait être rendue à Strasbourg du 15 au 19 mars.

Il y a 19 jours de marche, compris 3 séjours, de Lyon à Strasbourg et 22 jours de marche, compris 4 séjours, de Chambéry à Strasbourg.

En supposant que la division du général Boudet, composée de

et d'envoyer à Valence, de sorte qu'elles seront obligées de laisser leur matériel ou de requérir des chevaux pour le traîner.

« Quant aux divisions Saint-Cyr et Legrand, elles ont leur matériel, personnel et train d'artillerie. »

1. Les 7 compagnies d'artillerie stationnées à Valence reçoivent l'ordre de partir le 6 mars pour être rendues le 29 du même mois à Strasbourg.

3 régiments d'infanterie, savoir le 3e d'infanterie légère et le 93e de ligne qui sont à Lyon, et le 56e de ligne qui est à Chambéry, se mette en marche du 1er au 2 mars, les troupes qui composent cette division pourraient être réunies à Strasbourg le 23 mars.

Quant aux 4 régiments de chasseurs qui doivent également être dirigés sur Strasbourg, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que ces régiments sont stationnés en ce moment dans les quartiers de cavalerie ci-après :

Le 23e régiment de chasseurs à Lons-le-Saulnier, à 14 jours de marche de Strasbourg.

Le 19e régiment de chasseurs à Bourg (département de l'Ain), à 17 jours de marche de Strasbourg.

Le 3e régiment de chasseurs à Vienne (département de l'Isère), à 21 jours de marche de Strasbourg.

Le 14e régiment de chasseurs à Annecy (près Genève), à 21 jours de marche de Strasbourg.

En supposant que ces quatre régiments de chasseurs partent de leurs cantonnements du 1er au 2 mars, ils pourraient arriver successivement à Strasbourg les 14, 17 et 21 mars.

Ainsi toutes les troupes composant les divisions Legrand, Carra-Saint-Cyr, Boudet et Molitor, ainsi que les 3e, 14e, 19e et 23e régiments de chasseurs, pourront être réunies à Strasbourg ou dans les environs de cette place le 23 mars, en supposant que les ordres soient expédiés dès ce moment pour que ces troupes soient en mouvement du 1er au 2 mars.

Je demande, à cet égard, les ordres de Sa Majesté.

Le 3e régiment de chasseurs n'a que deux escadrons à Vienne, j'ai l'honneur de proposer à Sa Majesté de faire partir le 3e escadron du dépôt de ce régiment qui est à Savigliano, 27e division militaire, pour rejoindre ce régiment.

Comte d'Hunebourg.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 23 février 1809.

Le corps d'observation de l'armée du Rhin sera commandé par le duc de Rivoli.

L'état-major sera composé du général de division Becker, chef d'état-major, etc. Cet état-major sera réuni le 15 mars à Strasbourg.

Ce corps sera composé de quatre divisions d'infanterie et d'une division de cavalerie légère.

Vous me présenterez les nominations à faire pour compléter l'organisation de ce corps d'armée, savoir : d'un sous-chef d'état-major, de six adjoints à l'état-major et d'un adjudant-commandant par division.

NAPOLÉON.

DÉCRET

Palais des Tuileries, 23 février 1809.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. — Il sera formé un corps d'armée sous le titre de Corps d'observation de l'armée du Rhin.

Le quartier général de ce corps sera porté à Strasbourg le 15 mars.

Art. 2. — Le corps d'observation de l'armée du Rhin sera commandé par le duc de Rivoli.

L'état-major sera composé du général de division Becker, chef d'état-major, d'un général d'artillerie, d'un général du génie, d'un commissaire ordonnateur, d'un payeur, etc.

Cet état-major sera réuni le 15 mars à Strasbourg.

Art. 3. — Il y aura pour tout le corps d'armée quatre compagnies de sapeurs avec 6,000 outils attelés; au moins une compagnie de pontonniers.

Art. 4. — Ce corps sera composé de 4 divisions d'infanterie et d'une division de cavalerie légère.

La 1re division, commandée par le général Legrand, sera composée :

1° du 26e régiment d'infanterie légère;
du 18e régiment d'infanterie de ligne;
de 12 pièces d'artillerie française;

2° *d'une brigade des troupes de Bade* composée :
du 1er régiment d'infanterie de ligne, 1,680 hommes;
du 2e — — 1,680 —
du 3e — — 1,680 —
d'un bataillon d'infanterie légère, 600 hommes;
de 12 pièces d'artillerie badoise.

La 2e division, commandée par le général Carra-Saint-Cyr, sera composée :

1° du 24e régiment d'infanterie légère;
du 4e — — de ligne;
du 46e — — —
de 12 pièces d'artillerie française.

2° du contingent du grand-duc de Hesse-Darmstadt, de 8 pièces d'artillerie hessoise, 2,400 hommes.

La 3e division, commandée par le général Molitor, sera composée :

1° du 2e régiment d'infanterie de ligne ;
du 16e — — —
du 37e — — —
du 67e — — —
de 12 pièces d'artillerie française.

2° du régiment des 5 maisons ducales de Saxe portant le n° 4 selon notre règlement du 17 février, 2,500 hommes.

La 4e division, commandée par le général Boudet, sera composée :

1° du 3e régiment d'infanterie légère ;
du 93e — — de ligne.
du 56e — — —
de 12 pièces d'artillerie française.

2° d'une brigade composée du régiment de Nassau, etc., portant le n° 2, de celui portant le n° 5 et de celui portant le n° 6 (de la 3e division).

La division de cavalerie légère sera composée des 3e, 14e, 19e et 23e régiments de chasseurs, ce qui présentera un présent sous les armes :

de 40,000 hommes d'infanterie[1],
de 2,500 hommes de cavalerie,
et de 70 pièces de canon.

Art. 5. — Le nouveau bataillon des équipages militaires portant le n° 12, créé par notre décret du 17 de ce mois, sera attaché à ce corps[2].

La 1re compagnie de 36 caissons rejoindra sans délai et les autres compagnies, à fur et mesure de leur formation.

Art. 6. — Les divisions Molitor et Boudet ainsi que la division de cavalerie légère se mettront en marche le 1er mars, pour se rendre à Strasbourg.

Les divisions Saint-Cyr et Legrand se mettront en marche au premier ordre.

Les troupes de la Confédération du Rhin, qui doivent faire partie du corps d'observation de l'armée du Rhin, seront réunies à Rastadt le 20 mars. Celles de Hesse-Darmstadt seront prêtes

---

1. Ces chiffres correspondent à des effectifs complets pour les différents régiments.

2. Voir la lettre de l'Empereur au général Dejean, du 13 février (chapitre III).

à partir de Darmstadt le 20 mars, ainsi que les régiments n°s 4 et 2.

Art. 7. — Notre ministre de la guerre nous présentera les nominations à faire pour compléter l'organisation de ce corps d'armée, savoir : celles d'un commissaire des guerres et d'un adjoint par division, d'un sous-chef d'état-major et de 6 adjoints à l'état-major et d'un adjudant-commandant par division.

Signé : NAPOLÉON.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 25 FÉVRIER 1809.

Monsieur le général Clarke, présentez-moi un projet de formation de détachements, pour porter au grand complet les bataillons qui composent les divisions Molitor, Boudet, Carra-Saint-Cyr et Legrand.

NAPOLÉON.

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL DE DIVISION MOLITOR, *à Mâcon.*

Paris, le 25 février 1809.

Général, l'Empereur ordonne que les troupes qui composent votre division partent de leurs cantonnements, pour se rendre à *Strasbourg*[1].

Vous voudrez bien en conséquence, Général, donner l'ordre à ces troupes de se mettre en marche, aux époques prescrites par les ordres de route ci-joints, pour se diriger sur *Strasbourg.*

Quant au personnel et au matériel de l'artillerie attachés à votre division, ils resteront à Mâcon, pour y attendre l'arrivée de la première compagnie du quatrième bataillon principal du train détachée à Valence, et qui a l'ordre de se rendre à Mâcon, pour y atteler les pièces, caissons, etc., et les conduire à Strasbourg.

Je vous prie, Général, de remettre l'ordre de route, ci-joint,

---

1. Le général Molitor accuse réception de cet ordre, à Mâcon, le 27 février à 5 heures du matin.

Les régiments composant cette division quittèrent leurs cantonnements le 2 mars et se dirigèrent sur Strasbourg où ils devaient arriver du 15 au 18 mars. Ils reçurent, à leur passage à Belfort, des ordres pour une nouvelle destination. (Voir l'ordre de l'Empereur du 4 mars.)

au commandant de l'artillerie de votre division, qui partira avec son convoi le 8 mars, pour se diriger sur Strasbourg.

Vous aurez soin de recommander aux généraux de brigade employés sous vos ordres, ainsi qu'aux colonels des divers régiments, de rester à la tête de leur brigade et régiment, afin de surveiller la marche des colonnes, de maintenir la discipline la plus exacte parmi les troupes et d'empêcher la désertion en route.

Je vous prie, aussi, de tenir la main à ce qu'aucun officier supérieur ou autre ni aucun employé d'administration ne quitte son poste, et que le tout marche avec votre quartier général, pour se rendre à la destination prescrite.

Je préviens le général commandant la 18e division militaire du départ de votre division pour une autre destination.

Informez-moi, Général, des dispositions que vous aurez faites pour l'exécution des ordres de Sa Majesté à cet égard[1].

Comte D'HUNEBOURG.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Le 2 mars 1809.

J'ai l'honneur de présenter à l'Empereur, conformément à l'ordre de S. M. en date du 25 février, un état distribué en 4 tableaux de la composition de chacune des divisions des généraux Molitor, Boudet, Carra-Saint-Cyr et Legrand [2].

Chaque tableau contient :

1° La situation, à l'époque du 15 février, des régiments d'infanterie employés dans ces divisions ;

2° Le nombre d'hommes qui manque, pour porter chaque bataillon de guerre au complet de 840 hommes ;

---

1. Des ordres identiques étaient adressés au général Boudet et aux régiments de chasseurs qui devaient composer la division de cavalerie du corps d'observation de l'armée du Rhin.

Les 4 régiments d'infanterie de la division Molitor partaient de Mâcon, Châlons et Tournus le 1er et le 2 mars et devaient arriver à Strasbourg et Erstein du 15 au 18. L'artillerie de cette division, qui attendait ses attelages de Valence, ne quittait Tournus que le 8 mars, pour arriver à Strasbourg le 25.

Les 2 régiments de la division Boudet quittaient Lyon et Chambéry le 2 mars et devaient arriver à Neufbrisach et Colmar le 19 et le 20. L'artillerie de cette division partait de Meximieux le 6 mars pour arriver à Strasbourg le 25.

Quant aux régiments de cavalerie, ils devaient être, les 3e et 14e régiments de chasseurs, à Barr et Obernheim le 21 mars ; le 19e et le 23e à Molsheim et Dachstein le 15.

2. Voir le tableau ci-contre, p. 105.

RÉSULTAT de la situation des divisions de MM. les généraux Molitor, Boudet, Carra-Saint-Cyr et Legrand, suivi du projet de formation de détachements pour porter au grand complet les bataillons de guerre de ces quatre divisions.

SITUATION DES BATAILLONS DE GUERRE.

	Effectif présent.	Manque au complet	Total du complet	Hôpitaux[1].
Division Molitor, 12 bataillons. .	8,812	1,268	10,080	545
Division Boudet, 9 bataillons. . .	7,171	601	7,772	437
Division Carra-St-Cyr, 9 bataill. .	5,709	1,851	7,560	509
Division Legrand, 6 bataillons. .	3,581	1,459	5,040	660
Total : 36 bataillons.	25,273	5,179	30,452	2,151[2]

1. Non compris dans la situation des bataillons de guerre.
2. Pour mémoire étant portés aux dépôts dans la col. des hôp. externes.

SITUATION DES BATAILLONS DE DÉPOT.

	Effectif présent.	Hôpitaux externes.	Recrutement et hôpitaux du lieu.	Conscription à recevoir : restant des 4 classes.	Conscription à recevoir : de 1810.	Total.
Dépôts des 4 rég.	1,012	545	669	35	960	3,221
Dépôts des 3 rég.	432	437	369	185	808	2,231
Dépôts des 3 rég.	402	601	417	23	2,180	3,693
Dépôts des 2 rég.	249	660	177	14	1,744	2,844
Dépôts des 12 rég.	2,095	2,151	1,632	257	5,692	11,827

Total des hommes réunis ou appartenant aux dépôts . 11,827

A déduire. { Le manque au complet des 3 premiers bataillons de guerre. . . . . 5,179 ; Les 8 compagnies de fusiliers qui restent à fournir au corps du général Oudinot et les détachements pour compléter celles déjà parties . . . 1,345 } 6,524

Il restera aux dépôts. . . . 5,303 hommes

sur lesquels il faut déduire le non-disponible qui se compose des officiers d'administration, instructeurs, recrutement, ouvriers, enfants de troupe et hôpitaux.

PROJET DE FORMATION DE DÉTACHEMENTS
pour porter au grand complet les 4 divisions.

DÉTACHEMENTS QUE LES DÉPÔTS POURRONT FOURNIR.

	1er détachement dès à présent.	2e détachement vers le 15 mai.	3e détachement vers le 1er juin.	Total.
Division Molitor. . .	400	400	468	1,268
Division Boudet. . .	»	250	351	601
Divis. Carra-St-Cyr .	»	700	1,151	1,851
Division Legrand. .	»	600	859	1,459
Total. . . .	400	1,950	2,829	5,179

Les 4e, 46e et 24e de ligne de la division St-Cyr doivent fournir au corps du général Oudinot et au camp de Boulogne 625 hom. ; Les 18e de ligne et 26e légère de la division St-Cyr doivent fournir au corps du gén. Oudinot et au camp de Boulogne 720 hom. } 1,345 hom.

3° Les ressources que présentent, en ce moment, les 5es bataillons et dépôts de ces corps, pour compléter les bataillons de guerre;

4° Le nombre de conscrits des 4 classes qui restent encore dus à ces corps;

5° Et, enfin, le nombre des conscrits de 1810 assigné à chacun de ces régiments.

Je supplie Sa Majesté de vouloir bien remarquer que les dépôts des 16e et 37e régiments d'infanterie de ligne pourront seuls fournir, en ce moment, un détachement de 200 hommes chacun, et que les autres dépôts ne pourront disposer des hommes pour compléter leurs bataillons de guerre qu'au fur et à mesure de l'arrivée des conscrits de 1810.

Le résultat de ces divisions, porté à la suite de chaque tableau, présente la force des détachements que les dépôts de ces divers régiments pourront fournir vers le 15 mai et le 1er juin d'après l'arrivée présumée des conscrits et le temps strictement nécessaire pour les habiller, les équiper et travailler à leur instruction.

Je prie Sa Majesté de vouloir bien me faire connaître si son intention est que les dépôts des 16e et 37e régiments d'infanterie de ligne fournissent de suite les détachements qui s'y trouvent disponibles.

Comte D'HUNEBOURG.

ORDRE DE L'EMPEREUR.

Paris, le 2 mars 1809.

Monsieur le général Clarke, le corps d'observation du Rhin va se réunir en Alsace. J'ai dit Strasbourg, mais il ne faut pas trop encombrer cette ville.

Comme mon dessein est de diriger ce corps sur Augsbourg, on pourrait retenir les divisions Boudet et Molitor dans des positions intermédiaires entre Huningue et Strasbourg, de manière que ces troupes y soient bien et puissent rester longtemps dans ces positions sans se fatiguer et s'y maintenir en bon état.

NAPOLÉON.

LE MINISTRE DE LA GUERRE A M. LE MARÉCHAL DUC DE RIVOLI.

Paris, le 5 mars 1809.

Monsieur le Maréchal, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence un état de la composition du corps d'observation de l'armée du Rhin, dont le commandement vous est confié, par un décret impérial, en date du 23 février.

Cet état, qui est rédigé suivant l'esprit du décret précité, fera connaître à Votre Excellence la situation de chacune des quatre divisions d'infanterie et de la division de cavalerie légère, qui composent ce corps d'armée, à l'époque du 15 février, et leur arrivée à Strasbourg.

J'ai indiqué, *pour mémoire,* en regard de chaque division d'infanterie, les contingents des princes de la Confédération du Rhin qui d'après les intentions de l'Empereur doivent être attachés à chacune d'elles.

Les ordres sont donnés pour que ces différents contingents soient réunis à *Rastadt* et à *Darmstadt,* et prêts à marcher le 20 mars.

J'ai mis sous les yeux de Sa Majesté les nominations à faire, pour compléter l'organisation de ce corps d'armée, en généraux de brigade, adjudants-commandants, adjoints, etc..., je m'empresserai d'en donner avis à Votre Excellence dès que l'Empereur les aura approuvées.

J'ai écrit au ministre directeur de l'administration de la guerre, pour l'inviter à donner l'ordre au commissaire ordonnateur de votre corps d'armée, aux commissaires des guerres, administration, etc., d'être rendus le 12 à Strasbourg.

J'ai aussi invité le ministre du Trésor public de désigner un payeur et de l'envoyer de suite à Strasbourg.

Le conseiller d'État, directeur général des postes, doit envoyer de son côté un directeur de la poste près votre corps d'armée.

Je vous prie, Monsieur le Maréchal, de m'accuser la réception de l'état ci-joint.

Comte D'HUNEBOURG.

Arch. du Prince d'Essling.

CHAPITRE VII

APPEL DES TROUPES DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN

Les assurances pacifiques contenues dans la lettre de l'empereur François-Joseph, du 18 septembre 1808, avaient été suivies du licenciement des troupes de la Confédération et de la mise sur le pied de paix de ses contingents.

La continuation des préparatifs de guerre de l'Autriche ayant montré, d'une façon non douteuse, sa volonté d'aboutir à une rupture, l'Empereur avait appelé l'attention des princes de la Confédération sur les dangers de la situation et leur avait demandé de tenir de nouveau leurs contingents prêts à marcher [1].

La préparation et l'appel de ces contingents devaient donner lieu à une correspondance d'autant plus active, qu'il entrait dans les intentions de l'Empereur d'associer certains d'entre eux aux formations des troupes françaises [2].

1. Voir les lettres adressées de Valladolid, aux princes de la Confédération, le 15 janvier.
2. Voir la note 2 de la lettre de l'Empereur au ministre de la guerre du 21 février et le décret du 23 février sur l'organisation du corps d'observation de l'armée du Rhin.

LE CHARGÉ D'AFFAIRES PRÈS LA DIÈTE DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN AU COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE.

Francfort, le 5 février 1809.

Monseigneur,

Le Prince primat vient de communiquer aux grands-ducs, et le duc de Nassau[1], en sa qualité de président, aux membres du collège des princes, la lettre par laquelle Sa Majesté Impériale demande que les contingents de la Confédération rhénane soient tenus, à tout événement, prêts à marcher.

Je joins ici, Monseigneur, le tableau général de ces contingents, qui s'élève à 118,050 hommes dont 8,840 se trouvent actuellement à l'armée d'Espagne. Votre Excellence trouvera aussi, ci-joint, le tableau particulier qui concerne la répartition des 4,000 hommes qui forment le contingent des États réunis en masse par l'article 38 de l'acte de confédération du 12 juillet 1806.

Le Prince primat a déjà son contingent presque en entier en Espagne, il ne lui reste que 28 hommes à fournir. Votre Excellence remarquera que le duc et prince de Nassau ont en Espagne 2,042 hommes qui représentent une partie de leur contingent et les quotes-parts de ceux de leurs co-États. Il reste à fournir entre les huit princes désignés sur l'état ci-joint, 990 hommes qui formeront un bataillon. La maison de Nassau y contribuera encore pour plus de moitié, et elle pourra même le mettre sur pied en entier, s'il entre dans les intentions de S. M. I. de faire supporter par les autres co-États réunis en masse par l'article 38 de l'acte de confédération, proportionnellement leur quote-part des frais de cette nouvelle mise sur pied, d'équipement et de solde de ce bataillon, ainsi que le bien du service paraît l'exiger.

BACHER.

---

1. Extrait de la lettre du duc de Nassau, président du collège des princes, à chacun des membres qui le composent :

Biberich, le 3 février 1809.

« Sa Majesté Impériale et Royale a chargé S. A. E. le Prince primat de faire connaître à tous les souverains de la Confédération rhénane les sentiments pacifiques dont S. M. I. et R. est animée, en sa qualité de puissant protecteur de la Confédération, pour le bien-être de la Confédération.

« Les mouvements de l'Autriche ont rappelé S. M. à Paris. La Confédération rhénane doit cependant être sans la moindre inquiétude ; Son Auguste protecteur saura couvrir ses frontières avec des forces plus que suffisantes.

« Il est vraisemblable que la cour de Vienne reviendra à un système qui soit compatible avec le maintien de la tranquillité générale.

« Cependant, il est essentiellement nécessaire dans la situation actuelle des choses, et S. M. l'Empereur le demande, que tous les princes de la Confédération mettent exactement sur pied leurs contingents et les tiennent prêts à partir. »

Tableau n° 1.

TABLEAU des contingents des États de la Confédération du Rhin joint à la lettre de M. Bacher du 5 février 1809.

INDICATION des ÉTATS.	SURFACE en lieues CARRÉES.	POPU-LATION.	FORCES MILITAIRES	CONTINGENTS réglés par l'acte de confédération.	PARTIE de ces contingents qui se trouve à l'armée d'Espagne.	OBSERVATIONS.
Bavière	1,636 1/2	3,231,600	50,000	30,000	»	
Wurtemberg	340	1,082,000	16,000	12,000	»	
Saxe	705	2,080,000	66,000	20,000	»	
Westphalie	690	1,946,300	25,000	25,000	»	
Bade	270	922,600	10,000	8,000	1 régiment de . . . 1,680	2 comp. de dépôt de 100 h. chacune.
Berg	286	918,600	»	5,000	2 rég. d'inf. ensemble 2,760	En route pour l'Espagne.
Hesse-Darmstadt	192	486,600	8,000	4,000	1 régiment de . . . 1,680	2 comp. de dépôt de 100 h. chacune.
Wurtzbourg	80	255,000	»	2,000	1 régiment de . . . 1,630	2 comp. de dépôt de 100 h. chacune. Ce rég. est en route pour l'Espagne.
Prince primat	45	170,000	2,300	908	1 bataillon de. . . . 840	1 comp. de dépôt de 100 hommes.
La Maison de Nassau	90	246,500	3,000	1,680	1 régiment de . . . 1,680 1 escadr. de cav. de 120	2 comp. de dépôt de 100 h. chacune.
Hohenzollern-Hechingen	23	50,000	»	97	»	Doit fournir sa quote-part au régiment de Nassau.
Hohenzollern-Sigmaringen				193	»	Idem.
Salm-Salm	23 1/2	35,000	»	323	»	Idem.
Salm-Kyrbourg	11	18,000				
Isembourg-Birstein	14	36,000	»	291	»	Idem.
Aremberg	45	54,000	»	379	»	Idem.
Liechtenstein	2 1/2	5,000	»	40	»	Idem.
De la Leyen	2 1/2	4,160	»	29	»	Idem.
Saxe-Gotha	54	180,000	»	1,100	»	1 régiment de 1,680 hommes. Ce régiment est resté dans les cinq duchés de Saxe, mais il doit être prêt à marcher au premier ordre qu'il recevra de Sa Majesté Impériale.
Saxe-Weimar	37	109,000	»	800		
Saxe-Meiningen	13	34,000	»	300		
Saxe-Hildburghausen	11	33,000	»	200		
Saxe-Coburg	18 1/2	59,000	»	400		
		A reporter		112,740	7,780	

INDICATION des ÉTATS.	SURFACE en lieues CARRÉES.	POPULATION.	FORCES MILITAIRES	CONTINGENTS réglés par l'acte de confédération.	PARTIE de ces contingents qui se trouve à l'armée d'Espagne.		OBSERVATIONS.
		Report.		112,740		7,780	
Anhalt-Dessau	17	54,000	»	350	3 comp. de 140	420	Ces trois compagnies sont parties le 5 février pour se rendre à Metz.
Anhalt-Bernbourg	16	35,000	»	240			
Anhalt-Cœthen	15	34,000	»	210			
Lippe-Detmold	26	70,000	»	500	2 comp. de 140	280	Ces deux comp. se trouvent à Metz. **Sont en route pour Perpignan.**
Lippe-Schaumbourg	10	25,000	»	150			
Mecklembourg-Schwerin	220	296,000	»	1,900			
Mecklembourg-Strelitz	34	60,000	»	400			
Reuss-Schleitz, Reuss-Greitz, Reuss-Ebersdorff, Reuss-Lobenstein	26	84,000	»	450	1 compagnie de	140	Idem. **Idem.**
Schwarzbourg-Rudolstadt	22	58,000	»	325	2 comp. de 140	280	Idem. **Idem.**
Id. Sondershausen	23	56,000	»	325			
Waldeck	22	49,000	»	400	1 compagnie de	140	Idem. **Idem.**
		Total.		118,050	hommes dont	8,840	**hommes se trouvent à l'armée d'Espagne.**
		A déduire.		**11,600**	**Infanterie de Berg**	**2,760**	
				106,450		**11,600**	**non compris les comp. de dépôt des rég. qui les ont formées.**
Si l'on déduit encore	**Les troupes westphaliennes annoncées**		**6,000**	**9,980**			
	Le détachement de Bade annoncé		**700**				
	Le régiment de cavalerie de Berg à Versailles		**1,000**				
	Le détachement de Berg pour compléter l'infanterie		**600**				
	Le régiment du duché de Saxe		**1,680**				
		Resteraient disponibles en Allemagne		**96,470 hommes.**			

Nota. — **Les inscriptions en caractères gras ont été ajoutées au bureau du mouvement des troupes au ministère de la guerre.**

***RÉPARTITION** des contingents que doivent fournir les États réunis en masse par l'article 38 de l'acte de la Confédération rhénane du 12 juillet 1806, jointe à la lettre de M. Bacher du 5 février 1809.*

TABLEAU N° 2.

NOMS DES PRINCES qui, d'après la convention, à conclure en 1809 avec la maison de Nassau, doivent fournir la quote-part de leurs contingents en argent.	RÉPARTITION des contingents selon l'art. 38 de l'acte de confédération 1806.	QUOTE-PART de ces contingents qui sont en Espagne 1809.	RELIQUAT de ces contingents en Allemagne.
	Hommes.	Hommes.	Hommes.
Nassau.	1,680	1,132	548
Hohenzollern-Sigmaringen . .	193	129	64
Hohenzollern-Hechingen . . .	97	65	32
Les maisons de Salm	323	217	106
Isembourg	291	199	92
Aremberg	379	255	124
Liechtenstein.	40	26	14
La Leyen.	29	19	10
	3,032	2,042	990
Contingent du Prince primat .	968	940	28
Total.	4,000	2,982	1,018
		1,018	
		Total des 4,000	hommes que doivent fournir les États réunis en masse par l'art. 38 de l'acte de la Confédération du Rhin.

COMPOSITION DE CES TROUPES EN ESPAGNE.

1 bataillon du Prince primat	840	940
1 compagnie de dépôt	100	
1 régiment d'infanterie de Nassau	1,680	2,042
2 compagnies de dépôt de 100 hommes.	200	
Supplément en musiciens et service	37	
1 escadron de cavalerie	125	
Reliquat des contingents en Allemagne		1,018
Total		4,000 hommes.

L'EMPEREUR AU ROI DE WURTEMBERG.

Paris, 14 février 1809.

Monsieur mon Frère, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 2 février. Je me suis décidé à envoyer le corps du général Oudinot à Augsbourg. Ce corps n'est que de 8,000 grenadiers ; j'ai ordonné la réunion à Strasbourg de 16,000 hommes des basses compagnies des mêmes régiments ; ce qui portera le corps, avec l'artillerie et la cavalerie, à 30,000 hommes.

Je vais ordonner le retour sur Strasbourg des quatre divisions Legrand, Saint-Cyr, Boudet et Molitor, arrêtées à Lyon et à Metz, et qui étaient destinées pour Toulon et pour le camp de Boulogne.

Dans le courant de mars j'aurai 160,000 hommes à Strasbourg, à Augsbourg et sur Bayreuth; et, si alors cela est nécessaire, je ferai l'appel de la Confédération; ce qui, joint à 120,000 hommes que j'ai réunis sur la rive gauche de l'Adige, en Italie, me mettra à même de demander à l'Autriche, d'une manière catégorique, ce qu'elle prétend et ce qu'elle veut. Je désire que Votre Majesté me remette l'état de situation de ses troupes, régiment par régiment, avec leur composition par bataillon et par compagnie, le nombre et le calibre des pièces de son artillerie, le nom et le grade du général commandant qu'elle compte nommer.

Je suis d'accord avec la Russie, qui est parfaitement indignée de cette diversion que fait l'Autriche pour la cause de l'Angleterre, qui, en m'empêchant de former mes camps, annule une partie de mes moyens et prolonge la guerre du continent.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU ROI DE SAXE.

Paris, 21 février 1809.

. . . .

(L'Empereur écrit au sujet des effectifs de l'armée du duché de Varsovie et sur les armements de l'Autriche). . .

Dans tout état de choses, il y aura un état d'armement intermédiaire qui précédera la guerre. Je désire donc que 15,000 Polonais, infanterie, cavalerie et artillerie, prennent position entre Varsovie et Cracovie, sur le territoire du duché, et que les deux divisions de Saxons qui ne seront pas employées à Stettin, Danzig et Glogau, c'est-à-dire environ 18,000 hommes, prennent position en avant de Dresde. Les autres troupes de la Confédération prendront position sur leurs limites, et mes troupes au nombre de

200,000, dont 120,000 en Italie, seront en ligne. Je serai moi-même de ma personne pour diriger tout. Si le cas arrive, Votre Majesté peut être sans inquiétudes; on sera promptement à Prague et à Vienne. Je ne puis rien concevoir à l'esprit de vertige et de folie qui s'est emparé des têtes de ce pays. Tout ceci n'est qu'une suite de la confiance que j'ai en Votre Majesté, et ne doit pas être considéré comme avis officiel, car j'attends de voir plus clair dans les affaires, pour requérir des appels dans la Confédération, réquisitions que je sais être coûteuses et que je ne veux faire que lorsque j'y serai nécessairement obligé. Je me flatte encore que, lorsque l'Autriche verra les armées françaises et russes prêtes à envahir son territoire, elle acceptera la garantie que l'empereur de Russie et moi lui offrons de l'intégrité de son territoire; qu'elle désarmera, se replacera dans une situation tranquille et, par là, rendra le repos à l'Europe.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Paris, 14 février 1809.

Monsieur de Champagny, remettez-moi une note qui me fasse connaître de combien de compagnies se composent les bataillons de l'armée de Bavière, et de combien d'hommes est chaque compagnie. Joignez-y les mêmes renseignements sur l'armée de Hesse-Darmstadt, de Wurtemberg et autres États de la Confédération du Rhin.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Paris, 21 février 1809.

Monsieur de Champagny, vous trouverez ci-joint un règlement pour l'organisation de l'armée de la Confédération. Mon intention est que vous écriviez à mon ministre en Bavière et que vous lui envoyiez un état de la formation que doit avoir l'armée bavaroise, ainsi que de tous les objets et

attirails qui doivent l'accompagner. Je désire que la même chose soit faite par les rois de Wurtemberg, de Saxe, de Westphalie, etc.

Vous donnerez des instructions à mon ministre près la maison de Nassau et près les petits princes qui doivent concourir avec elle à la formation des régiments nos 1 et 2, pour que ces princes aient à s'entendre entre eux à ce sujet. La meilleure manière serait un traité pécuniaire, avec la faculté à la maison de Nassau de recruter chez les autres princes. Cette affaire doit être négociée à Francfort, où chacune des maisons intéressées enverra son chargé d'affaires. Le contingent réuni de tous ces princes est de 3,000 et tant d'hommes; la nouvelle formation leur en demande 3,600 environ; c'est donc à peu près 600 hommes de plus qu'ils auront à fournir, et que je ne fais pas difficulté de payer. Si la maison de Nassau veut y joindre un régiment, ce qui alors lui ferait une belle brigade de trois régiments, je ferais volontiers un traité pour cela. Alors le régiment qui est en Espagne comptant pour un, ce serait deux régiments que cette maison aurait encore à fournir. En attendant, il faut faire un traité séparé pour que le 2e régiment soit mis sur-le-champ sur pied et puisse entrer en campagne en avril.

Vous chargerez mes chargés d'affaires de donner les mêmes communications au grand-duc de Wurtzbourg pour le régiment no 3, aux cinq maisons de Saxe pour le régiment no 4, aux maisons de Lippe et d'Anhalt pour le régiment no 5, aux maisons de Schwartzbourg, de Reuss et de Waldeck pour le régiment no 6, en ayant soin que chaque chargé d'affaires n'ait que l'article du règlement qui concerne la communication dont il est chargé. Quant aux petits princes qui ont actuellement des troupes en Espagne, s'ils veulent fournir les nouvelles troupes demandées, il n'y a pas de difficulté à faire un traité pour que les premières soient en sus et à ma charge[1].

---

1. Des conventions signées au commencement du mois de mars établirent pour chacune de ces maisons princières, leurs nouvelles obligations au point de vue des contingents à fournir, en cas d'appel.

Mon intention étant de lever sans délai les troupes de la réserve de la 3e division, vous ferez demander par un acte particulier aux princes de Mecklembourg et d'Oldenbourg que leurs troupes se mettent en marche le 10 mars pour occuper la Poméranie suédoise. Il sera nécessaire que mon ministre près ces maisons se rende à cet effet à Schwérin et puisse par sa présence lever toutes les difficultés. Il fera connaître que cette brigade est destinée à garder la Poméranie suédoise. Mon intention est également de lever sans délai toute la 3e division qui se compose du 2e régiment de Nassau, puisque le 1er est en Espagne, d'une compagnie de sapeurs de Wurtzbourg, du régiment n° 4 formé par les cinq maisons de Saxe, du régiment n° 5 formé par les maisons de Lippe et d'Anhalt, et du régiment n° 6 formé par les maisons de Schwarzbourg, de Reuss et de Waldeck. Cette division, en ôtant ce qui est en Espagne, se trouve donc encore d'une force suffisante ; je désire qu'elle se réunisse sans délai à Francfort.

. . . .

. . . .

NAPOLÉON.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Le 21 février 1809.

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Empereur, que M. Bacher, chargé d'affaires de Sa Majesté près la Confédération du Rhin, m'annonce que S. A. E. le Prince primat, et S. A. S. le duc de Nassau, chacun en sa qualité respective, ont fait connaître à tous les souverains qui composent la Confédération, la lettre par laquelle Sa Majesté Impériale demande que leurs contingents soient tenus prêts à marcher à tout événement[1].

Il résulte des différents ordres donnés jusqu'à ce jour, par Sa Majesté, que des 118,050 hommes qui forment, suivant le tableau ci-joint[2], le total des contingents à fournir par les di-

1. Lettre de M. Bacher datée de Francfort, le 5 février.

2. Se reporter au « tableau des contingents de la Confédération du Rhin » qui suit la lettre de M. Bacher.

vers membres de la Confédration du Rhin, environ 11,600 hommes se trouvent rendus à l'armée d'Espagne, ou en route pour la rejoindre.

Ces 11,600 hommes représentent une partie des contingents respectifs des grands-ducs de Bade, de Hesse-Darmstadt, de Wurtzbourg, du grand-duché de Berg, du Prince primat, du duc de Nassau, et des huit princes, ses co-États, des princes d'Anhalt, des princes de Waldeck, Schwarzbourg, Lippe et Reuss.

En joignant à ce nombre de 11,600 hommes les 6,000 hommes de troupes westphaliennes qui doivent entrer en France[1], le nouveau détachement de 700 hommes annoncé par le grand-duc de Bade, pour compléter son régiment; environ 600 hommes à fournir par le grand-duché de Berg pour compléter également ses deux régiments d'infanterie ; le régiment de cavalerie de ce duché, qui doit être porté à 1,000 hommes montés à Versailles et un régiment de 1,680 hommes des ducs de Saxe ; il en résulterait un total d'environ 20,980 hommes de la Confédération du Rhin à l'armée d'Espagne ou dans l'intérieur de la France.

M. Bacher expose que la maison de Nassau, qui doit encore, tant pour elle que pour les huit princes ses co-États, fournir 990 hommes pour compléter son contingent et ceux de ces princes, offre d'en faire à elle seule la levée, s'il entre dans les intentions de Sa Majesté, de faire supporter, par les autres co-États, la quote-part proportionnelle des frais de mise sur pied, équipement et solde de ces 990 hommes qui formeraient un bon bataillon ; mesure que paraît réclamer le bien du service.

Je supplie Sa Majesté de me faire connaître ses intentions ultérieures, tant sur la demande particulière de la maison de Nassau que sur la mise en mouvement des divers contingents que la Confédération du Rhin a l'ordre de tenir prêts à marcher.

Comte D'HUNEBOURG.

---

1. L'Empereur avait adressé, le 7 février 1809, la lettre suivante à Jérôme-Napoléon, roi de Westphalie :

« Je reçois votre lettre du 1er février. Il me semble vous avoir déjà écrit de faire partir votre division de 5,600 hommes pour Metz. Je la ferai armer convenablement. Quant à la poudre et aux canons, je lui en fournirai.

« Si vous pouvez envoyer ces 5,600 hommes, faites-les marcher sur-le-champ en les dirigeant sur Metz. »

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 25 février 1809.

Monsieur le général Clarke, vous trouverez ci-joint l'état des troupes westphaliennes qui arrivent à Mayence[1]. Dirigez-les sur Besançon, où elles attendront de nouveaux ordres. Vous ordonnerez au général qui commande à Mayence d'en passer la revue à leur passage, et de vous en faire connaître la situation, le nombre des bataillons, le nombre de compagnies par bataillon, et leur organisation. Comme je donne l'ordre au directeur général des postes d'expédier ma lettre au roi de Westphalie[2] par un courrier qui passera par Metz et Mayence, vous profiterez de ce courrier pour donner vos ordres dans ces deux places relativement à ces troupes; vous prescrirez au général qui commande à Besançon d'en passer la revue à leur arrivée. Elles doivent séjourner à Besançon jusqu'à ce qu'elles soient réunies.

NAPOLÉON.

---

1. *ÉTAT des troupes westphaliennes envoyées à Mayence.*

NUMÉROS des RÉGIMENTS.	NOMS des COMMANDANTS.	FORCE des corps à leur sortie du royaume.	DESTINATION.	ÉPOQUE de leur ARRIVÉE.
2e de ligne.	Colonel Zing	1,656	Mayence	21 février
3e de ligne.	Colon. Legras	1,948	—	21 février
4e de ligne.	Col. Belleville	1,500	—	26 ou 27
1er bataillon d'infanterie légère. .	Mayern	450	—	26 ou 27
Bataillon de chasseurs-carabiniers	Julgraff	358	—	21 février
Compagnie d'artillerie.	»	120	—	26 ou 27
		6,032		

2. Dans cette lettre, datée du 25 février, l'Empereur invite le roi de Westphalie a former de nouvelles troupes afin de pouvoir disposer d'au moins 12,000 h. en cas d'événements.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 26 février 1809.

Monsieur le général Clarke, mon intention avait été de réunir le corps de Westphalie à Metz. Comme vous m'avez mandé que vous l'aviez dirigé sur Besançon, je n'ai pas voulu changer cette direction. En y réfléchissant mieux, je trouve de l'inconvénient à le laisser séjourner dans un pays si voisin de la Suisse. Le 1er régiment est arrivé à Mayence le 21 février; il ne sera peut-être pas encore arrivé à Wissembourg; envoyez-lui par un courrier l'ordre de se diriger sur Metz. Les autres régiments prendront la route de Metz de l'endroit où on les rencontrera.

Autant que je puis comprendre, ces corps arriveront à Metz dénués de tout. Or, envoyer dans les Pyrénées des hommes qui peupleront les hôpitaux et accroîtront le nombre des mécontents, ce n'est pas la peine. Ces corps, arrivés à Metz, seront passés en revue, et vous prendrez mes ordres sur leur destination ultérieure.

NAPOLÉON.

LE CHARGÉ D'AFFAIRES PRÈS LA DIÈTE DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Francfort, le 27 février 1809.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence mes précédentes observations sur l'utilité de la réunion de tous les petits contingents des maisons de Nassau, de Salm, de Hohenzollern, du duc d'Aremberg et des princes de Liechtenstein et de la Leyen en un seul corps; cette réunion, qui avait déjà été arrêtée temporairement par la convention du 12 octobre de l'année 1806, doit maintenant recevoir une exécution permanente par la formation de la brigade des deux régiments de Nassau dont le premier est déjà en Espagne et dont le second sera mis sur pied aussitôt que ces princes se seront prêtés aux nouveaux arran-

gements que je viens de les inviter de conclure le plus tôt possible, conformément aux intentions de Sa Majesté, qui a bien voulu prendre pour son propre compte le supplément des 608 hommes qui, avec les 3,032 de la totalité des petits contingents, forment une brigade de 3,640 hommes.

Ce mode de capitulation pour ces 608 hommes m'ayant paru être applicable à d'autres suppléments moins considérables, au moyen desquels on parviendrait à réunir, autant que possible, dans un même régiment ou du moins dans un même bataillon, les contingents des troupes d'un même pays, j'ai cru que Votre Excellence me permettrait de lui soumettre le projet ci-joint qui conduira à ce but, si Sa Majesté daigne l'adopter.

Votre Excellence remarquera que la totalité des contingents des membres du collège des princes, stipulés par l'acte de confédération et par les accessions à cet acte est de 11,862, et que le total des suppléments nécessaires pour l'exécution du plan projeté de la formation des quatre brigades serait de 2,898 hommes, pour la mise sur pied desquels il faudrait conclure des capitulations ou arrangements partiels avec les différents princes intéressés, à l'instar de ceux que je suis chargé de négocier avec la maison de Nassau.

La bonté avec laquelle Votre Excellence a bien voulu recevoir les précédentes indications que je lui ai adressées me fait espérer qu'elle accueillera avec la même bienveillance le projet ci-joint d'une organisation des contingents du collège des princes qui m'a paru aussi désirable qu'avantageuse pour le service de Sa Majesté.

BACHER.

***PROJET** de répartition des contingents du Collège des Princes en quatre brigades selon la formation française en 1809, joint à la lettre de M. Bacher du 27 février 1809.*

ÉTAT DES CONTINGENTS STIPULÉS

PAR L'ACTE DE CONFÉDÉRATION DU RHIN ET DES SUPPLÉMENTS A FOURNIR PAR CAPITULATION.

Brigades.	Corps.	Contingents.	Suppléments à fournir par capitulation.	Total du nombre d'hommes de chaque corps.	Total de chaque brigade.
Ire brigade. Composée des contingents des maisons de Nassau, de Salm, de Hohenzollern, du duc d'Aremberg, des princes de Liechtenstein et de la Leyen. Et de 608 hommes à fournir en supplément pour le compte de Sa Majesté en vertu d'une capitulation.	1er régiment de Nassau	3,032	608	1,680	3,640
	2e régiment de Nassau			1,680	
	1 compagnie d'artillerie.			140	
	1 compagnie de sapeurs.			140	
IIe brigade des duchés de Saxe.	1 régiment de Saxe-Gotha.	1,100	580	1,680	3,640
	Régiment de Saxe-Weimar. Weimar	800	»	1,680	
	Meiningen	300			
	Hildburghausen. . .	200			
	Cobourg	380			
	1 compagnie d'artillerie.	»	140	280	
	1 compagnie de sapeurs.	»	140		
IIIe brigade des princes confédérés.	Bataillon d'Anhalt. Dessau.	350	»	840	3,640
	Bernbourg	240	»		
	Cœthen.	210	40		
	Bataillon de Lippe. Detmold	500	»	»	
	Schaumbourg. . . .	150	190	840	
	Bataillon de Schwarzbourg. Rudolstadt . . . . . Sonderhausen. . . .	650	190	840	
	Bataillon de Reuss Schleitz. . . . . . . Greitz . . . . Ebersdorff . . . . . Lobenstein	450	390	840	
	Waldeck fournira les deux compagnies	»	»	280	
	d'artillerie et de sapeurs.	400	80	»	
	de même que deux compagnies de dépôt.	»	»	»	200
IVe brigade des princes confédérés.	1 régiment de Mecklembourg-Schwerin .	1,900	»	1,680	3,640
	1 compagnie d'artillerie.	»	»	140	
	Régiment de Holstein. Oldenbourg.	800	480	1,680	
	Strelitz.	400	60		
	1 compagnie d'artillerie.	»	»	140	
	pour la formation de laquelle Mecklembourg-Schwerin fournira son excédent de . . . . 80 hommes	11,862	2,898		14,760
	Mecklembourg-Strelitz . . 60 —				
	140 hommes				

Ce projet présente pour résultat quatre brigades de 3,640 hommes chacune formant un total de 14,760 hommes, dont 11,862 sont stipulés par les contingents de l'acte de confédération et 2,898 hommes resteront à fournir en vertu des capitulations à conclure à charge de Sa Majesté Impériale et Royale.

CHAPITRE VIII

LE PRINCE DE NEUCHATEL EST APPELÉ AUX FONCTIONS DE MAJOR GÉNÉRAL POUR L'ARMÉE DU RHIN, LE CORPS DES VILLES HANSÉATIQUES ET LE CORPS D'OBSERVATION DU RHIN. (*Réunion des troupes de la Confédération du Rhin et dispositions prises du 4 au 7 mars.*)

Les renseignements recueillis pendant la deuxième quinzaine du mois de février ne laissaient plus de doute sur les intentions de l'Autriche. Cette puissance se préparait fiévreusement à la guerre [1], et ses assurances pacifiques n'avaient d'autre objet que de laisser subsister un doute dans l'esprit de l'Empereur très attaché, à cette époque, à la conservation de la paix. On espérait ainsi surprendre les forces françaises encore disséminées en Allemagne et ébranler les liens de la Confédération avec l'Empire.

A Erfurt, Bayreuth, Munich, Dresde, Varsovie, etc., centres d'action du vaste réseau d'informations qui enserrait l'Autriche, parvenaient chaque jour des renseignements précis et souvent confirmés sur les mouvements des troupes autrichiennes en Galicie, en Bohême et dans l'archiduché.

Le 21 février, M. de Preysing, colonel bavarois,

1. Dès le 25 janvier, le ministre des relations extérieures écrit au général Andréossy que « sa situation à Vienne devient difficile pour la dignité de son gouvernement, et qu'il ait à préparer son départ sans cependant laisser supposer une rupture. Il confiera la suite des affaires à M. Dodun ».

écrivait au général Friant « qu'en Bohême on recrute avec précipitation, qu'on tire de la milice nouvellement créée tous les hommes propres au service militaire et qu'on les enrôle dans les régiments de ligne. »

Le 17 février, le colonel Méda, commandant le 1[er] chasseurs, dont le régiment était employé au cordon de surveillance sur les frontières de la Bohême, écrivait de Wundsiedel : « Des magasins de vivres et de fourrages sont ordonnés à Pilsen pour 24,000 hommes d'infanterie, 8,000 hommes de cavalerie et un parc d'artillerie[1]. »

Le général Andréossy adressait de Vienne, le 23 février, une lettre au ministre des affaires étrangères, sur les dispositions militaires de l'Autriche.

Les points de concentration des forces autrichiennes étaient ainsi indiqués :

		Hommes.
Commandant les forces autrichiennes en Galicie.		
L'archiduc Ferdinand		50,000
Droite. Bohême.		
Archiduc Charles.	Bellegarde, à Theresienstadt Kollowrath, à Egra Prince Rosemberg, à Piseck	120,000
	Prince Jean de Liechtenstein, à Kollin	45,000
Le prince Jean de Liechtenstein a sa réserve composée de grenadiers et de cuirassiers.		
Centre. Haute et Basse-Autriche.		
Archiduc Louis		50,000
(Ce corps est destiné à couvrir Vienne.)		
Gauche. Autriche intérieure.		
Archiduc Jean, quartier général à Villach.	Hiller, à Wels Chasteler, à Klagenfurth Giulay, à Laibach	95,000
	Total	360,000

1. Pilsen était en réalité le point de concentration du 2[e] corps de l'armée autrichienne.

Le corps du général Chasteler, appelé le 8e corps, sera composé ainsi qu'il suit :

Infanterie	20,000	hommes.
Croates	3,000	—
Chasseurs	1,000	—
Cavalerie	5,000	—
10 bataillons de landwehr . . .	»	—
Artillerie.	»	—

Le corps du général Giulay sera composé de 12,000 Croates et de troupes hongroises et autrichiennes; il sera plus fort que celui du général Chasteler.

Le général Mayer, quartier-maître général, vient d'essuyer une disgrâce complète. On désigne pour le remplacer le colonel Wimpfen, employé près de l'archiduc Charles, ou le général Prohaska.

De son côté, M. Mounier, secrétaire du cabinet de l'Empereur, lui remettait, le 21 février, un état de répartition des « forces de l'armée autrichienne » entre l'Inn et l'Ens et dans la Bohême. Cet état avait été établi à l'aide des renseignements parvenus jusqu'à ce jour au ministère de la guerre[1].

Force de l'armée autrichienne entre l'Inn et l'Ens et dans la Bohême.

CORPS.	GÉNÉRAUX COMMANDANTS.	BATAILLONS	DIVISIONS.	ESCADRONS.
En Autriche	»	28	»	36
A Saatz, en Bohême .	Gén. de cav. Bellegarde	27	»	16
A Pilsen, en Bohême.	Général Kollowrath. .	27	»	16
A Prague, en Bohême.	Général Prince de Hohenzollern	28	»	16
A Piseck, en Bohême.	Général Rosemberg. .	27	»	16
A Budweis, Bohême.	Archiduc Louis. . . .	27	»	16
		164		116
Corps de réserve à Kolin, en Bohême.	Gén. de cav. Prince de Liechtenstein.	12 bataillons de grenadiers, 2 rég. d'inf.		2 rég. de cuirassiers, 3 régiments de dragons.

1. Plusieurs de ces renseignements étaient d'une assez grande exactitude. A cette époque, les différents corps de l'armée autrichienne s'acheminaient en Bo-

A cet état était joint quelques renseignements sur les forces militaires de l'Autriche :

L'état militaire de l'Autriche pour l'année 1808 présente les résultats suivants :

	Hommes.
Infanterie.	
63 régiments de ligne.	**180,000**[1]
1 régiment de chasseurs	**36,000**
17 régiments de frontières.	
1 bataillon de Tschaïkistes[2].	**216,000**
4 bataillons de garnison.	
Cavalerie.	
8 régiments de cuirassiers	**6,400**
6 régiments de dragons	**6,400**
6 régiments de chevau-légers	**6,400**
12 régiments de hussards	**12,800**
3 régiments de uhlans	**2,400**
	34,400

Artillerie.

4 régiments d'artillerie de campagne.
1 compagnie de bombardiers.
1 compagnie d'ouvriers d'artillerie.

Génie.

1 bataillon de mineurs.
1 compagnie de sapeurs.
1 bataillon de pionniers.
1 bataillon de pontonniers.

hême et le tableau qui suit fera connaître la constitution de ces corps et leurs points de rassemblement avant le 20 mars 1809.

CORPS.	GÉNÉRAUX COMMANDANTS.	BATAILLONS.	ESCADRONS.	POINTS DE RASSEMBLEMENT.
1er	Général Bellegarde	27	16	Saatz.
2e	Général Kollowrath.	27	16	Pilsen.
3e	Général Prince de Hohenzollern.	28	16	Prague.
4e	Général Prince de Rosemberg. .	27	16	Piseck.
5e	Archiduc Louis.	28	16	Budweis.
6e	Général Hiller	31	24	Près de Wels.
1er corps de réserve	Prince Jean de Liechtenstein . .	12	36	Iglau et Neuhaus.
2e corps de réserve	Général Kienmayer.	5	24	Près d'Ens.

1. Les chiffres gras sont de la main de l'Empereur.
2. Troupe employée pour protéger la navigation du Danube.

Troupes diverses.

1 corps du cordon des frontières.
1 corps de charrois militaires.
Garde de police à Vienne.

Je n'ai pas encore pu, ajoute M. Mounier, recueillir des renseignements sur la force des différents corps dans le moment actuel; en 1804, ils étaient composés de la manière suivante :

Infanterie	253,727	hommes.
Cavalerie	50,000	—
Artillerie	13,000	—
Génie.	2,720	—
Charrois.	8,000	—
Total	327,647	hommes.

De son côté, le baron Senfft de Pilsach, ministre plénipotentiaire du roi de Saxe à Paris, recevait de Vienne les renseignements suivants :

Les régiments défilent successivement pour la Bohême, pour la Haute-Autriche et vers les frontières de l'Italie.

Le bruit court que l'armée de Bohême se dirigera directement sur le royaume de Westphalie, pour reconquérir le Hanovre, pour ouvrir les côtes du nord de l'Allemagne aux Anglais et pour couper les communications de la France avec la Saxe, la Prusse et la Russie.

Le général Andréossy confirmait par la lettre suivante les renseignements adressés le 23 février:

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY AU MINISTRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES.

Vienne, le 27 février 1809.

Monseigneur,

Conformément aux instructions que j'ai reçues, j'ai cru devoir prévenir samedi M. de Stadion que Sa Majesté avait daigné m'accorder un congé pour mes affaires personnelles. Je dois lui présenter aujourd'hui M. Dodun[1] et me mettre en route demain.

1. Premier secrétaire de l'ambassade française à Vienne.

. . . .
. . . .

J'ai su de lui que le Prince Schwarzemberg était arrivé le 4 à Pétersbourg, et que les fatigues du voyage ne lui avaient pas permis de paraître à la cour avant le 8. Ainsi, à l'heure qu'il est, le cabinet de Vienne doit savoir que penser des intentions du cabinet de Pétersbourg relativement à la situation générale des choses. Quant à l'Autriche, son parti est pris : toutes les troupes sont en mouvement pour se rendre dans leurs positions respectives ; la ligne qu'occupent les divers corps, dont j'ai fait mention dans ma dépêche précédente, a été désignée sous le nom de *ligne de communication*. On m'a assuré que les magasins provinciaux qui se trouvent sur cette ligne ne peuvent pas durer plus d'un mois. La gauche de l'armée de Bohême s'étend jusqu'à Budweis. Ce point est occupé par des troupes hongroises. Conformément à la loi de la conscription du pays, mais contre l'usage, les chevaux des particuliers sont requis pour accélérer les transports militaires.

. . . .
. . . .

Il est question de deux projets : l'un de marcher en avant, pour se porter sur le Rhin, l'autre d'attaquer le Tyrol, et de faire appuyer cette opération par les troupes de la Haute-Autriche et de la Bohême.

. . . .
. . . .

Les milices ont eu l'ordre de s'assembler, mais non encore de se mettre en marche, du moins à Vienne.

On assure que la famille impériale doit partir le 6 de mars pour se rendre dans l'intérieur de la Hongrie, l'empereur doit aller ensuite rejoindre l'armée.

Je me mettrai décidément en route demain. M. Dodun, qui est très au courant de ce qui se passe, rendra un compte fidèle de ce qui sera dans le cas de survenir, et l'on peut s'en rapporter à son zèle et à son exactitude.

ANDRÉOSSY.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. LEFÉBURE, SECRÉTAIRE DE M. DE BOURGOING, A M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION COMPANS.

Dresde, le 1er mars 1809.

Mon Général,

Les mouvements de troupes en Bohême se continuent toujours avec activité, toute l'armée était en marche le 27 pour se rendre sur la frontière.

Tous les chevaux sont pris pour le service de l'armée. Le régiment d'Erbach est arrivé le 28 au soir à Lichtenstadt, Schwarzenberg-uhlan est dans les environs et en avant de Carlsbad.

On porte le total des combattants, en Bohême, à 160,000 hommes. Rien ne paraît encore sur les frontières de la Saxe.

A Dresde, les Saxons font ce qu'ils peuvent, la bonne volonté ne manque pas à ceux qui les dirigent, mais il leur faut un homme de tête pour les commander, car ils ne finissent rien et prennent leurs demi-mesures avec un éclat qui terrifie les habitants et qui peut causer de l'inquiétude à leurs voisins. J'ai pris la liberté de m'en expliquer dans ce sens avec M. le maréchal dans une lettre dont le major Thielmann était porteur.

LEFÉBURE.

EXTRAIT DES NOTES ENVOYÉES PAR LE COLONEL SAUNIER[1].

Varsovie, le 2 mars 1809.

Les troupes du fond de la Moravie sont en marche sur la Bohême ; l'armée actuellement existante dans ce royaume est portée à cent cinquante mille hommes commandée par le Prince Charles, ayant sous lui ceux des généraux autrichiens qui jouissent de la meilleure réputation militaire.

Le 2 mars, M. de Champagny, dans son entretien avec M. de Metternich[2], avait pu être éclairé sur les résolutions de cette puissance.

Jusqu'à ce jour, toutes les mesures prises avaient eu un caractère plutôt défensif. L'Empereur, tout en augmentant l'armée du Rhin et en constituant de nouveaux corps, avait tenu à éviter toutes dispositions ayant un caractère menaçant, espérant toujours écarter l'éventualité d'une nouvelle guerre.

Les derniers renseignements recueillis sur les armements de l'Autriche, la concentration de sa principale armée en Bohême, ainsi que l'attitude de M. de Met-

1. Colonel de gendarmerie détaché à Varsovie pour commander la place.
2. Voir la note 1 de la lettre de l'Empereur au roi de Saxe, en date du 6 mars.

ternich allaient modifier la situation et accentuer les préparatifs de guerre.

ORDRE DE L'EMPEREUR, DU 4 MARS 1809.

Monsieur le général Clarke, mon intention est que le prince de Neuchâtel exerce désormais les fonctions de major général pour l'armée du Rhin, pour le corps des villes hanséatiques et pour le corps d'observation du Rhin[1].

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR A M. DE TALHOUËT,

Son officier d'ordonnance.

Paris, 4 mars 1809.

Monsieur de Talhouët, vous partirez sur-le-champ pour Carlsruhe; vous y porterez une lettre au grand-duc de Bade. De là vous irez à Stuttgart, où vous remettrez une lettre au roi de Wurtemberg. Vous continuerez votre route sur Munich, où vous remettrez au roi de Bavière la lettre ci-jointe.

En passant à Augsbourg, vous verrez le général Oudinot. Vous le préviendrez que j'établis une estafette[2] de Mayence

1. La nomination définitive du prince de Neuchâtel aux fonctions de major général de l'*armée d'Allemagne* est du 17 mars.

2. Dans ses *Mémoires et Souvenirs*, le comte de Lavallette, ancien directeur général des postes de l'Empire, s'exprime ainsi au sujet du service des estafettes : « C'est à cette époque (1805) que je fis usage en grand du système des estafettes que l'Empereur me commanda d'organiser et dont les bases lui appartiennent. Il avait senti les inconvénients de faire parcourir à un seul homme d'énormes distances. Il arriva plusieurs fois que les courriers, excédés de fatigue ou mal servis, n'arrivaient pas au gré de son impatience....

« J'organisai donc, par son ordre, le service d'estafettes qui consistait à faire passer par les postillons de chaque station les dépêches de cabinet enveloppées dans un portefeuille dont nous avions, lui et moi, chacun une clef. Chaque postillon transmettait à la station suivante un livret où le nom de chaque poste était inscrit et où l'heure de l'arrivée et du départ devait être relatée.... Ce service s'est fait pendant onze ans avec un succès complet et des résultats prodigieux. Je pouvais me rendre compte d'un jour de retard dans l'espace de quatre cents lieues. L'estafette partait et arrivait tous les jours de Paris, et aux points les plus éloignés, Naples, Milan, les Bouches de Cattaro, Madrid, Lisbonne et, par la suite, Tilsit, Vienne, Presbourg et Amsterdam. L'Empereur recevait le huitième jour les réponses écrites aux lettres écrites à Milan, et le quinzième de Naples. Ce service lui fut très utile; il fut un des éléments de ses succès. »

La course par estafette d'Alexandrie à Naples et retour devait être faite en

à Augsbourg, et que je désire qu'il écrive tous les jours par cette estafette au major général, qui est le prince de Neuchâtel, et qu'il corresponde fréquemment aussi avec le duc d'Auerstaedt.

Vous irez voir le prince de Neuchâtel qui a des lettres pour l'Allemagne; mais, si à 9 heures elles n'étaient pas prêtes, vous ne les attendrez pas.

Vous descendrez chez mes ministres, dans les différentes cours où vous irez, et vous attendrez les réponses. Si on vous parle de guerre, vous aurez le ton assuré et direz que de nombreuses troupes marchent de tous côtés sur les frontières.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR A M. OTTO,

Ministre plénipotentiaire de France à Munich.

Paris, 4 mars 1809.

J'envoie un officier d'ordonnance porter la réquisition de réunir l'armée bavaroise ; je me suis décidé à cette mesure, parce qu'il paraît que les Autrichiens font sérieusement des mouvements. Cependant, je ne les crois pas assez insensés pour commencer les opérations avant l'armée russe sur les flancs. Recommandez au roi de faire armer et approvisionner Forchheim, Bamberg, Passau et Kufstein. Le duc de Rivoli sera le 12 à Strasbourg. La division Molitor et la division Boudet, que je voulais d'abord réunir à Strasbourg, reçoivent l'ordre de se détourner à Belfort, de passer par

100 heures au maximum. La distance qui séparait ces deux villes était par la route la plus directe de 750 kilomètres environ.

Nous rappelons que les mesures des distances étaient les suivantes à cette époque :

Pour le territoire français, la lieue commune de 25 au degré, équivalant à 4,444 mètres;

La lieue de poste, de 3,898 mètres;

Pour l'Allemagne, le mille de 7,407 mètres;

Le mille bavarois était de 7,426 mètres et celui d'Autriche de 7,586 mètres.

Cette dernière mesure était aussi divisée en heures, le mille étant la distance qu'un homme pouvait parcourir en deux heures.

Huningue et, de là, de se diriger sur Ulm, où elles arriveront le 20 ; probablement qu'à cette époque le duc de Rivoli aura son quartier général à Ulm.

Les Wurtembergeois se réunissent à Neresheim ; les Hessois à Mergentheim, les Saxons devant Dresde, et les Polonais entre Varsovie et Cracovie. Le duc d'Auerstaedt aura à la même époque réuni tout son corps d'armée à Bamberg. Ainsi, les Autrichiens verront que nous sommes prêts. Je ne me presse pas d'arriver, parce que je ne pense pas que l'Autriche attaque, et si je me prête à ces armements, ce n'est que pour éviter à la Confédération la honte de trembler.

L'armée d'Italie se concentre également. 6,000 hommes d'infanterie et 2,000 hommes de cavalerie, qui appartiennent aux régiments du duc de Rivoli, vont traverser le Tyrol pour se rendre à Ulm.

Je suppose que le roi de Bavière aura établi des magasins à Ulm et à Augsbourg. Je désire qu'il en établisse aussi à Nordlingen, et qu'il fasse faire un million de rations de biscuit[1]. Voyez Montgelas[2] pour que cette fabrication ait lieu sans délai ; je paierai. Il faudrait que cet approvisionnement fût préparé sur les points suivants : 200,000 rations à Ulm ; 200,000 à Ingolstadt ; 200,000 à Passau ; 200,000 à Munich et 200,000 à Augsbourg. Veillez à ce qu'on y travaille de suite.

Si des événements extraordinaires arrivaient, je serais comme un éclair à Munich. Dans ce cas, voyez le roi pour qu'il fasse tenir secrètement à ma disposition 5 ou 6 chevaux de main de ses écuries. Mais, encore une fois, je ne crois pas cela nécessaire, et les Autrichiens ne tarderont pas

---

1. M. Otto écrivait, de Munich, le 22 mars, à l'intendant général de l'armée du Rhin : « Il n'existait pas de magasins en Bavière, mais depuis plusieurs jours on travaille à en établir un à Augsbourg et un à Donauwerth, conformément aux ordres de l'Empereur. L'Empereur m'ayant aussi transmis ses ordres relativement à la fabrication d'un million de rations de biscuit, j'ai pris à cet égard toutes les mesures nécessaires avec l'administration bavaroise et cette opération marche très rapidement dans les divers lieux indiqués par S. M. I. »

2. Conseiller intime et ministre d'État du roi de Bavière.

à savoir qu'il y a plus de troupes en Allemagne et en Italie qu'ils ne peuvent se l'imaginer.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU GRAND-DUC DE BADE.

Paris, 4 mars 1809.

Mon frère, les nouvelles que je reçois de Vienne me font juger convenable de réunir sans délai les troupes de la Confédération. Il est donc nécessaire que Votre Altesse royale donne des ordres pour que ses troupes, infanterie, cavalerie et artillerie, soient réunies à Rastadt et à Pforzheim du 15 au 20 mars, savoir : trois régiments d'infanterie de ligne complets, un bataillon d'infanterie légère, un régiment de cavalerie et 12 pièces d'artillerie. Le 15 mars, le maréchal duc de Rivoli sera rendu à Strasbourg, où il portera le quartier général du corps d'observation du Rhin, dont les troupes de Votre Altesse font partie.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU ROI DE WURTEMBERG.

Paris, 4 mars 1809.

Monsieur mon frère, les nouvelles que je reçois de Vienne me font juger convenable de réunir sans délai les troupes de la Confédération. Il est donc nécessaire que Votre Majesté donne des ordres pour que ses troupes, infanterie, cavalerie et artillerie, soient réunies du 15 au 20 mars et cantonnées entre Aalen, Neresheim et Heidenheim. Dans peu de jours, le ministre de Votre Majesté recevra une note de mon ministre des relations extérieures, qui lui fera connaître l'état des choses et la convaincra de l'injustice et de la folie de l'Autriche.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU ROI DE BAVIÈRE.

Paris, 4 mars 1809.

Monsieur mon frère, les circonstances me font juger convenable de réunir les contingents de la Confédération[1]. Le 15 mars, le quartier général du maréchal duc de Rivoli, commandant le corps d'observation du Rhin, sera à Strasbourg, prêt à passer le Rhin si les circonstances le rendent nécessaire. Le maréchal duc d'Auerstaedt aura son quartier général le 20 à Wurtzbourg, et tout son corps d'armée sera réuni de Bamberg à Bayreuth. Tous les contingents de la Confédération ont ordre de se réunir.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU PRINCE PRIMAT DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN.

Paris, 4 mars 1809.

Mon frère, les nouvelles que je reçois de Vienne me font juger convenable de réunir sans délai les troupes de la Confédération. Il est donc nécessaire que le régiment de Nassau, celui des maisons ducales de Saxe, celui de Wurtzbourg, celui de Lippe et d'Anhalt, et celui de Schwarzbourg, Reuss et Waldeck, se mettent en marche pour se réunir le 20 mars à Wurtzbourg, où le maréchal duc d'Auerstaedt, sous les ordres duquel doivent se trouver ces régiments, aura son quartier général[2].

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU GRAND-DUC DE HESSE-DARMSTADT.

Paris, 4 mars 1809.

Mon frère, les nouvelles que je reçois de Vienne me font juger convenable de réunir sans délai les troupes de la Con-

---

1. Voir le tableau des contingents des États de la Confédération du Rhin joint à la lettre de M. Bacher, du 5 février 1809.

2. Voir la lettre de l'Empereur au comte de Champagny, du 21 février, et l'état joint à la lettre de M. Bacher, du 27 février.

fédération du Rhin. Il est donc nécessaire que Votre Altesse royale donne des ordres pour que ses troupes soient réunies à Mergentheim le 20 mars, savoir : quatre bataillons d'infanterie de ligne, deux bataillons d'infanterie légère, trois escadrons de chevau-légers et une batterie de 6 pièces de canon[1]. Le 12 mars, le maréchal duc de Rivoli sera rendu à Strasbourg, où il portera le quartier général du corps d'observation du Rhin, dont les troupes de Votre Altesse font partie ; je la prie de lui en faire envoyer l'état de situation.

NAPOLÉON.

LE MINISTRE DE LA GUERRE A M. BACHER,

Chargé d'affaires près la Confédération du Rhin, à Francfort.

Paris, le 4 mars 1809.

Monsieur, je vous préviens que Sa Majesté l'Empereur et Roi a décidé, par son décret du 23 février[2], que les troupes de la Confédération du Rhin ci-après seraient mises en mouvement, savoir :

		Hommes.
Brigade de troupes de Bade, formée	du 1er régiment d'infanterie de ligne . . .	1,680
	du 2e régiment d'infanterie de ligne. . . .	1,680
	du 3e régiment d'infanterie de ligne. . . .	1,680
	d'un bataillon d'infanterie légère.	600
	12 pièces d'artillerie badoise.	
Contingent du grand-duc de Hesse-Darmstadt. . . . et 8 pièces d'artillerie hessoise.		2,400
Régiment d'infanterie des cinq maisons ducales de Saxe, portant le n° 4 selon le règlement de Sa Majesté du 17 février		2,500
Brigade des troupes du duc de Nassau, etc.	Régiment d'infanterie portant le n° 2.	
	Régiment d'infanterie portant le n° 5.	
	Régiment d'infanterie portant le n° 6.	

Les troupes de la Confédération du Rhin devront être réunies à Rastadt le 20 mars, celles de Darmstadt devront être prêtes à partir de Darmstadt le 20 mars ainsi que les régiments nos 4 et 2.

---

1. Voir la lettre du Ministre de la guerre à M. Bacher, du 4 mars.
2. Voir ce décret. (Chapitre VI. Formation du corps d'observation de l'armée du Rhin.)

Je vous prie, Monsieur, de donner de suite communication de ces dispositions aux Princes qu'elles concernent afin de mettre ces Princes à portée de prendre les mesures nécessaires pour leur plus prompte exécution. Je vous invite à m'accuser réception de la présente.

Comte D'HUNEBOURG.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, le 4 mars 1809.

Mon cousin, je désire que vous me remettiez un état de situation de mes armées en Allemagne, savoir :

1° L'armée du Rhin commandée par le maréchal duc d'Auerstaedt, qui est composée de quatre divisions d'infanterie, chaque division forte de cinq régiments; de la division de grosse cavalerie Nansouty; de la division de grosse cavalerie Saint-Sulpice et de plusieurs régiments de cavalerie légère. Je désire que vous me fassiez connaître quand toutes ces troupes seront réunies à Bamberg et en même temps le lieu de leur route où elles se trouveront chaque jour, en comptant onze jours de marche de Magdebourg à Bamberg et autant de Hanau à Bamberg ; et, quant à la division Saint-Hilaire, en calculant sur les renseignements que le duc d'Auerstaedt pourra vous donner ;

2° Le corps du général Oudinot, composé de la division de grosse cavalerie du général Espagne, d'une brigade de cavalerie légère et de deux divisions d'infanterie fortes chacune de 6 demi-brigades. Le fonds de ce corps est déjà sur le Lech. Faites-moi connaître quand arriveront les renforts partis de France et d'Italie;

3° Le corps d'observation du Rhin, commandé par le maréchal duc de Rivoli. Faites-moi connaître où arrivent les différents corps qui le composent et quand les renforts partis d'Italie pourront le rejoindre à Augsbourg. Vous comprendrez dans cet état de situation l'armée bavaroise et l'armée wurtembergeoise. Vous y comprendrez comme corps d'armée du nord de l'Allemagne les troupes polonaises qui doivent se réunir à Varsovie, à l'exception des deux

régiments qui sont à Danzig et dans les places de l'Oder; les troupes saxonnes qui se réunissent à Dresde; ce qu'il y a de disponible des troupes de Westphalie; la division Dupas qui est à Hanovre, enfin les troupes de Hollande qui sont dans les villes hanséatiques; ensuite vous porterez dans cet état, sous le titre de corps des garnisons des places, les garnisons de Danzig et des places de l'Oder. Enfin, vous me mettrez sous les yeux tout ce qui manque pour former cette armée et vous ne perdrez pas de temps pour organiser votre état-major. Quant aux troupes qui viennent de Lyon, je désire que vous me fassiez bien spécifier le lieu où elles se trouveront chaque jour, afin que je puisse leur donner un ordre si je jugeais convenable de les diriger de Huningue sur Augsbourg en droite ligne et sans passer par Strasbourg.

NAPOLÉON.

LE MAJOR GÉNÉRAL A L'EMPEREUR.

Paris, le 6 mars 1809.

Sire,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté le grand état de situation, d'itinéraire et d'emplacement de ses armées du Rhin et d'Allemagne [1], dressé d'après tous les renseignements qui sont à ma connaissance et ceux que m'a donnés le Ministre de la guerre [2].

La feuille n° 1 comprend l'armée du Rhin; on a porté la force des présents sous les armes suivant les derniers états et on a indiqué en rouge, au bas de chaque corps, tous les détachements que les dépôts ont eu ordre de leur envoyer (tous ces détache-

---

1. Voir cet état en 8 tableaux (annexes nos 8 à 13ter). Ces tableaux furent renvoyés au major général pour être mis à jour jusqu'au 16 mars, puis jusqu'au 28.

2. Le major général écrivait au Ministre de la guerre, le 4 mars :

« L'Empereur, Monsieur le comte d'Hunebourg, vient de m'envoyer l'ordre de lui présenter un état de situation des armées du Rhin, dans la forme où je suis dans l'habitude de les lui donner, comme major général. Vous m'obligerez de vouloir bien prescrire à votre bureau du mouvement de me fournir les renseignements dont je pourrai avoir besoin. Aussitôt que vous aurez donné l'autorisation nécessaire à M. Gérard, M. Salamon prendra les renseignements dont j'ai besoin.

« ALEXANDRE. »

ments se trouvent reportés ensuite avec leur itinéraire entier dans la feuille n° 6 qui contient toutes les troupes en marche).

La feuille n° 2 comprend le corps du général Oudinot formé en 2 divisions d'infanterie, une de cuirassiers et une brigade de cavalerie légère avec l'indication en **rouge**, au bas de chaque corps, des détachements attendus.

La feuille n° 3 comprend le corps d'observation du Rhin aux ordres de M. le maréchal duc de Rivoli.

La feuille n° 4 comprend le corps d'armée du nord de l'Allemagne composé des troupes polonaises, saxonnes, de Westphalie, du corps actuel du prince de Ponte-Corvo et des garnisons de Danzig et des places sur l'Oder. Je n'ai pu indiquer qu'en masse les troupes polonaises et saxonnes n'ayant aucun état de leur situation et j'ai été forcé de laisser en blanc les troupes disponibles de Westphalie sur lesquelles je n'ai aucun renseignement.

La feuille n° 5 comprend la totalité de l'armée de la Confédération du Rhin conformément au règlement du 17 février et on a porté en **rouge** celles de ces troupes qui se trouvent déjà comprises, soit dans le corps d'observation du Rhin, soit dans le corps d'armée du nord de l'Allemagne.

Enfin, la feuille n° 6 comprend toutes les troupes françaises en marche pour rejoindre les armées d'Allemagne et du Rhin et classées par corps d'armée. Une colonne indique le nombre d'hommes dont le départ a été ordonné, et une autre colonne indique ce qui est parti réellement suivant les rapports arrivés jusqu'à ce jour.

ALEXANDRE.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 4 mars 1809.

Monsieur le général Clarke, mon intention est de changer la direction des divisions Boudet et Molitor et de les diriger sur-le-champ par le plus court chemin sur Ulm. Je vous indiquerai demain la route qu'elles doivent suivre.

Je désire, en conséquence, que les divisions Saint-Cyr et Legrand partent sans délai et arrivent le plus tôt possible à Strasbourg. Je suppose que ces deux divisions pourront partir après-demain, 6, de Metz et pourraient ainsi être arrivées à Strasbourg le 12 ou le 13.

Donnez ordre au général Montbrun d'être rendu à Strasbourg le 12 mars.

Donnez ordre au général Gudin d'être rendu au quartier général de Wurtzbourg à la même époque.

Faites connaître au maréchal duc de Rivoli que je désire que son quartier général soit établi à Strasbourg dès le 12 mars au lieu de l'être le 15.

Donnez ordre au général Songis d'être rendu le 15 de ce mois à Strasbourg, pour prendre le commandement en chef de l'artillerie des troupes que j'ai en Allemagne.

NAPOLÉON.

ORDRE DE L'EMPEREUR, 4 MARS 1809.

Monsieur le général Clarke, donnez ordre au 37e régiment (division Molitor), qui arrive le 9 à Belfort, d'en partir le 10 et de se diriger sur Huningue et de là sur Ulm où il arrivera le 19;

Au 67e, qui arrive à Belfort le 10, de suivre la même direction sur Ulm où il arrivera le 20;

Au 2e de ligne, qui arrive à Belfort le 11, de suivre la même route pour arriver à Ulm le 21;

Au 16e régiment, qui arrive à Belfort le 13, de suivre la même route pour arriver à Ulm le 23.

Donnez ordre au général Molitor de marcher avec le 1er régiment de sa division. Vous lui ferez connaître que le duc de Rivoli, sous les ordres duquel il se trouve, sera dès le 12 à Strasbourg; que le général Oudinot est à Augsbourg, et qu'il doit correspondre avec ce général.

La division Boudet prendra la même direction et arrivera à Ulm successivement du 24 au 30.

Les quatre régiments de cavalerie légère feront le même mouvement. Ainsi, ces deux divisions seront réunies à Ulm vers la fin de mars.

Vous m'en remettrez un état précis.

Il faut combiner la route des divisions Saint-Cyr et Le-

grand, de manière à ce qu'elles puissent arriver à Ulm vers la même époque.

Par ce moyen, le quartier général du duc de Rivoli pourrait, si cela devenait nécessaire, être transporté à Ulm vers le 20 du mois.

NAPOLÉON.

En exécution de cet ordre, le Ministre de la guerre adressait au général Molitor la lettre qui suit :

Paris, le 5 mars 1809.

Général, l'Empereur ordonne que les troupes qui composent votre division soient détournées à leur passage à Belfort et dirigées, par Huningue, sur Ulm, au lieu de continuer leur marche vers Strasbourg.

J'ai chargé, en conséquence, le commandant d'armes à Belfort de transmettre aux 37ᵉ, 67ᵉ, 2ᵉ et 16ᵉ régiments d'infanterie de ligne, ainsi qu'à l'artillerie attachée à votre division, des ordres de route pour se diriger, par Huningue, sur Ulm, conformément à l'itinéraire ci-joint[1].

Je l'ai chargé, en même temps, de faire suivre la même route aux 23ᵉ et 19ᵉ régiments de chasseurs qui doivent passer à Belfort le 8 et le 10 mars.

D'après cette nouvelle disposition, le 23ᵉ régiment de chasseurs partira de Belfort le 9 mars, pour se diriger, par Huningue, sur Ulm.

Le 37ᵉ régiment d'infanterie, qui doit arriver à Belfort le 9 mars, partira de cette place le 10, pour suivre le mouvement du 23ᵉ de chasseurs.

Le 67ᵉ régiment d'infanterie et le 19ᵉ régiment de chasseurs, qui arriveront à Belfort le 10 mars, en partiront le 11 pour suivre la même route.

Le 2ᵉ régiment d'infanterie, qui arrivera le 11 mars à Belfort, en partira le 12 et suivra la même route.

Le 16ᵉ régiment d'infanterie de ligne arrivera à Belfort le 13 mars et en partira le 14 pour se rendre à la même destination.

L'artillerie de votre division, qui doit arriver à Belfort

1. Itinéraire des troupes composant les divisions Boudet et Molitor et des 3ᵉ, 14ᵉ, 19ᵉ et 23ᵉ régiments de chasseurs à cheval se rendant de Belfort à Ulm :

De Belfort à Altkirch, Huningue, Mulheim, Fribourg, Neustadt, Donaueschingen, Tüttlingen, Möskirch, Riedlingen, Echingen, Ulm.

le 19 mars, en partira le 20, pour suivre le mouvement de cette colonne.

Je vous invite, Général, à tenir la main à l'exécution de ces dispositions et à veiller au maintien de la discipline la plus exacte, pendant la marche de ces troupes en Allemagne.

L'Empereur ordonne, Général, que vous marchiez à la tête de cette colonne.

Je dois vous prévenir que votre division doit faire partie du corps d'armée dont Sa Majesté a confié le commandement à M. le duc de Rivoli, qui sera rendu à Strasbourg le 12 mars.

Vous ferez connaître votre marche au général Oudinot, qui est à Augsbourg, et l'époque de votre arrivée à Ulm[1].

Je vous prie, Général, de m'accuser la réception de la présente et de me faire connaître les mesures que vous aurez prescrites pour le maintien de l'ordre et de la discipline en route.

Je vous préviens que l'intention de l'Empereur est que votre division soit réunie à Ulm le 23 mars, excepté l'artillerie qui ne pourra y être rendue que vers le 30 mars.

Comte d'Hunebourg.

L'EMPEREUR AU MARÉCHAL DUC D'AUERSTAEDT.

Paris, 4 mars 1809.

Mon cousin, les troupes de Saxe et de Pologne étant sous vos ordres, vous devez, par le courrier expédié aujourd'hui pour porter aux troupes de votre corps d'armée l'ordre de se réunir à Bamberg, prescrire que toutes les troupes saxonnes se réunissent en deux camps autour de Dresde, de manière qu'il y ait, pour la défense de cette capitale et du territoire, 23,000 hommes d'infanterie et 3,300 chevaux, avec l'artillerie nécessaire. Envoyez des ordres en même temps pour que toutes les troupes polonaises se réunissent en trois divisions sous Varsovie. Il est nécessaire que les troupes saxonnes et polonaises soient ainsi placées pour le 20 mars. Les troupes qui sont en garnison dans les places de l'Oder doivent y rester. Praga, Sierock et Modlin seront occupés par la droite des troupes, de sorte que, si les Autrichiens se dégarnissent en Galicie, ce corps, composé de 15,000 hommes, infanterie et cavalerie, puisse se diriger sur Cracovie. Le sieur Bacher vous donnera l'organisation de la 3e division, des corps réunis de Nassau, formant deux régiments, mais dont l'un est en Espagne ; d'un régiment de Wurtzbourg, qui en a un

1. Ces troupes arrivèrent à Ulm du 19 au 30 mars.

autre en Espagne ; du régiment des maisons ducales de Saxe ; du régiment de Lippe et d'Anhalt et du régiment de Schwarzbourg, Reuss et Waldeck. Il est nécessaire que vous pressiez la réunion des cinq régiments à Augsbourg, et que vous preniez des mesures pour les y diriger. Vous causerez de cela, en passant à Francfort[1], avec le sieur Bacher, qui est au fait des affaires.

NAPOLÉON.

En exécution de cet ordre, le maréchal Davout écrivait de Paris, le même jour, au colonel Thielmann, aide de camp du roi de Saxe, la lettre suivante :

Je ne puis qu'approuver toutes les mesures que vous m'annoncez par votre lettre avoir été prises[2]. S. M. l'Empereur me charge de faire connaître au gouvernement saxon, et je le fais par votre organe, qu'il faut, sans perdre de temps, que les troupes saxonnes se réunissent en deux camps autour de Dresde, de manière qu'il y ait pour la défense de la capitale et du territoire les 23,000 hommes d'infanterie et les 3,300 chevaux avec l'artillerie nécessaire.

En parlant de camp, je n'entends point un campement réel, mais que les troupes soient établies dans des cantonnements assez serrés pour qu'elles puissent être réunies en quelques heures.

Ainsi, par les mesures que vous m'annoncez, vous vous trouvez avoir rempli les intentions de S. M.

. . . .

. . . .

Je serai rendu à Erfurt vingt-quatre heures après la réception

1. Le maréchal était sur le point de quitter Paris pour rejoindre son quartier général à Erfurt.

2. Ces mesures étaient les suivantes :

« Tous les régiments de l'armée saxonne, à l'exception de 3 régiments de cavalerie, qui sont à pied ou montés avec des chevaux de remonte, se trouvent en marche pour se rassembler dans des cantonnements resserrés sur la rive droite de l'Elbe sous les canons de Dresde.

« La garnison de Dresde a été renforcée ; une forte garnison a été mise dans la ville de Bautzen et une ligne d'avertissement de troupes légères va être établie d'Egra jusqu'à Zittau. Les ordres sont donnés de même d'établir une ligne de correspondance entre Hof et Dresde, pour mettre en rapport l'armée saxonne avec l'armée du Rhin. Le commandant de cette ligne de correspondance viendra incessamment en avertir le commandant de Hof. »

de cette lettre, ainsi j'arriverai à l'époque où vous serez de votre personne à Dresde.

Je vous engage, mon cher Colonel, à me donner fréquemment de vos nouvelles à Erfurt et d'en envoyer le double au général Friant par la correspondance qu'on a sagement établie entre Dresde et Bayreuth.

Ne négligez rien pour avoir des nouvelles positives. Vos dépêches m'ont déterminé à demander à l'Empereur à me rendre de suite à mon poste.

. . . .

Je vous prie, aussitôt votre arrivée à Dresde, de faire partir par estafette la lettre ci-jointe pour le prince Poniatowski [1].

Duc d'Auerstaedt.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, le 4 mars 1809.

Mon cousin, donnez ordre à Bayonne et à Mont-de-Marsan *que les chasseurs à cheval de ma garde* qui sont arrivés à Mont-de-Marsan continuent leur route sur Paris. Donnez le même ordre au dépôt des convalescents de ma garde et à l'infanterie de ma garde qui arrive le 10 à Bayonne, et à la cavalerie et à l'artillerie qui le sera le 8 [2].

Napoléon.

---

1. Par cette lettre, le maréchal Davout transmettait les ordres de l'Empereur au prince Poniatowski.

2. Le major général transmettait le même jour cet ordre de l'Empereur au maréchal Bessières.

Le 15 février, l'Empereur avait donné l'ordre à la cavalerie de la garde de rentrer en France et d'attendre des ordres à Mont-de-Marsan. Le 21, le même ordre avait été transmis à l'infanterie de la garde et d'attendre à Bayonne.

Le 4 mars, le major général donnait l'ordre également de renvoyer à Bayonne les cadres des 4es bataillons des 15e, 47e, 70e, 114e, 115e, 117e, 121e et 122e régiments d'infanterie employés en Espagne, dont les hommes disponibles avaient été versés dans les trois premiers bataillons. Ces cadres, dès leur arrivée à Bayonne, devaient être dirigés sur leurs dépôts respectifs pour former des détachements destinés à renforcer l'armée d'Allemagne.

Si on en excepte certains corps spéciaux, des unités d'artillerie et du génie, comme on le verra par la suite, l'Empereur ne rappelle d'Espagne que des cadres. Les unités d'infanterie ou de cavalerie incomplètes sont renforcées par le versement des hommes appartenant à d'autres unités et leurs cadres rendus disponibles sont seuls rappelés en France.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE [1] A L'EMPEREUR.

4 mars 1809.

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Empereur qu'en exécution de l'ordre de Sa Majesté en date de ce jour, j'ai adressé, par courrier extraordinaire, aux généraux Carra-Saint-Cyr et Legrand, l'ordre de partir avec les troupes qui composent ces deux divisions, pour se rendre à Strasbourg.

En conséquence, le 46e régiment d'infanterie de ligne [2] et l'artillerie, personnel et matériel, de la division du général Carra-Saint-Cyr, partiront de Lunéville le 7 mars et arriveront à Strasbourg le 10 du même mois.

Le 24e régiment d'infanterie légère partira de Nancy le 7 mars et arrivera à Strasbourg le 11 de ce mois.

L'état-major de cette division, ainsi que le 4e régiment d'infanterie de ligne, partiront de Nancy le 8 mars et arriveront à Strasbourg le 12 du même mois.

J'ai donné des ordres pour faire compléter les bataillons de guerre du 4e régiment de ligne, avant leur départ de Nancy, avec tous les hommes qui se trouveront disponibles dans le dépôt de ce régiment établi dans cette ville.

Quant à la division du général Legrand, elle se mettra en marche, savoir : le 26e régiment d'infanterie légère partira de Metz le 7 mars et arrivera le 11 à Strasbourg. L'état-major de cette division, le 18e régiment d'infanterie de ligne et l'artillerie, personnel et matériel, partiront de Metz le 8 mars et seront rendus le 13 à Strasbourg.

J'ai également donné des ordres pour que les bataillons de guerre du 26e régiment d'infanterie légère fussent complétés avec tous les hommes qui seront disponibles dans le dépôt de ce corps, stationné à Metz, et pour que ce régiment conduise à Strasbourg le nombre d'hommes, tiré du dépôt du 22e régiment

---

1. Ce rapport est adressé à l'Empereur en réponse à l'ordre du 4 mars commençant ainsi : « Monsieur le général Clarke, mon intention est de changer la direction.... »

2. Le 4 mars, l'Empereur donnait l'ordre de faire partir d'Arras pour Strasbourg 400 hommes fournis par le 4e bataillon du 46e. Ces 400 hommes étaient destinés à compléter les deux premiers bataillons. Le 3e bataillon du même régiment, à l'effectif de 811 hommes, était également dirigé sur Strasbourg. Le 46e n'avait alors que 1,100 présents à l'effectif.

50 hommes fournis par le dépôt du 4e de ligne, 50 hommes du dépôt du 24e léger et 250 hommes du dépôt du 16e de ligne destinés à renforcer les 3 bataillons de guerre de ces régiments (divisions Carra-Saint-Cyr et Molitor) recevaient également l'ordre de se rendre à Strasbourg.

d'infanterie légère, nécessaire pour porter les bataillons de guerre de ce régiment au complet.

Ainsi, les divisions des généraux Carra-Saint-Cyr et Legrand seront rendues à Strasbourg du 10 au 13 mars, tandis que la tête de la colonne du général Molitor, venant des environs de Mâcon, n'arrivera à Strasbourg que le 15 du même mois et que les troupes de la division du général Boudet ne seront rendues à Colmar, et dans les environs, que du 18 au 20 mars.

Comte D'HUNEBOURG.

En marge :

Renvoyé au major général.

J'ai donné l'ordre que les divisions Molitor et Boudet se dirigeassent sur Ulm en passant par Huningue, de sorte qu'elles pourront arriver en même temps que les divisions Legrand et Saint-Cyr qui passent par Strasbourg.

Paris, le 6 mars 1809.

NAPOLÉON.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU DUC D'AUERSTAEDT.

Paris, le 4 mars 1809.

L'Empereur, Monsieur le duc d'Auerstaedt, m'ordonne de vous prévenir qu'à dater de ce jour, il a jugé utile au bien de son service de me confier de nouveau les fonctions de major général de ses armées sur le Rhin et en Allemagne. En conséquence, vous entrerez en correspondance avec moi dans les mêmes rapports qui ont existé pendant la dernière campagne.

S. M., Monsieur le Duc, ordonne que vous fassiez partir sans délai votre quartier général pour Wurtzbourg et que vous fassiez prendre possession de la citadelle par le régiment et les compagnies d'artillerie qui sont à Erfurt.

L'intention de l'Empereur est que vous donniez vos ordres pour faire partir de Hanovre, de Magdebourg et de tout autre point les troupes qui peuvent s'y trouver et qui composent les divisions Morand et Gudin, de manière que ces troupes soient réunies à Bamberg du 20 au 22 mars ; réglez les marches en conséquence. Vous donnerez le même ordre à la division de cavalerie Nansouty, à celle Saint-Sulpice et à la cavalerie légère, de sorte que, du 20 au 22 mars, votre armée aura la direction suivante :

Les divisions Morand, Friant et Gudin seront réunies, la division Friant à Bayreuth et les deux autres à Bamberg, ainsi que les divisions Saint-Sulpice et Nansouty et la cavalerie légère.

Le parc d'artillerie, celui du génie de l'armée, des équipages et l'état-major général seront à Wurtzbourg.

Magdebourg sera gardé par les troupes de Westphalie et par la division Saint-Hilaire, qui a ordre de se rendre à Magdebourg.

Le prince de Ponte-Corvo a l'ordre de se rendre à Hanovre, qu'il occupera avec la division Dupas.

ALEXANDRE.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU DUC DE RIVOLI.

Paris, le 4 mars 1809.

. . . .

S. M., Monsieur le duc, désire que vous soyez rendu à Strasbourg le 12 mars. Elle pense qu'il est utile que vous envoyiez un officier d'état-major et un de vos aides de camp, l'un à Darmstadt et l'autre à Bade, pour avoir l'état de situation des troupes et savoir dans quel état elles sont[1]. Chacun de ces princes doit fournir de plus 400 hommes de cavalerie. S. M. désire que ces contingents soient réunis le 20 mars à Mergentheim.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU DUC DE RIVOLI.

Paris, le 5 mars 1809.

Monsieur le Duc, j'ai l'honneur de vous faire connaître la formation arrêtée par l'Empereur pour votre corps d'armée, sous la dénomination, pour le moment, de corps d'observation de l'armée du Rhin[2].

L'état-major sera composé du général de division Becker, chef d'état-major, d'un général d'artillerie, d'un général du génie, d'un commissaire ordonnateur, d'un payeur, etc. Cet état-major sera réuni le 12 mars à Strasbourg.

Il y aura pour tout le corps d'armée quatre compagnies de sapeurs avec 6,000 outils attelés ; au moins une compagnie de pontonniers.

Votre corps sera composé de quatre divisions d'infanterie et d'une division de cavalerie légère.

La 1re division, commandée par le général Legrand, sera composée :

---

1. Le 6 mars, le maréchal Masséna prescrivait au capitaine Casabianca et au lieutenant Porché, ses aides de camp, de se rendre à Bade et à Darmstadt pour lui rendre compte de l'état de ces contingents et s'assurer que toutes les dispositions étaient prises pour leur prompte réunion.

2. Ces prescriptions du major général étaient la suite de l'ordre de l'Empereur adressé au ministre de la guerre en date du 23 février.

1° Du 26e régiment d'infanterie légère ; du 18e régiment d'infanterie de ligne ; de 12 pièces d'artillerie française ;

2° D'une brigade de troupes de Bade, composée du 1er régiment d'infanterie de ligne, 1,680 hommes ; du 2e régiment d'infanterie de ligne, 1,680 hommes ; du 3e régiment d'infanterie de ligne, 1,680 hommes ; d'un bataillon d'infanterie légère, 600 hommes ; de 12 pièces d'artillerie badoise.

La 2e division, commandée par le général Carra-Saint-Cyr, sera composée :

1° Du 24e régiment d'infanterie légère, du 4e régiment d'infanterie de ligne, du 46e régiment d'infanterie de ligne, de 12 pièces d'artillerie française ;

2° Du contingent du grand-duc de Hesse-Darmstadt, de 2,400 hommes ; de 8 pièces d'artillerie hessoise.

La 3e division, commandée par le général Molitor, sera composée :

1° Du 2e régiment d'infanterie de ligne, du 16e régiment d'infanterie de ligne, du 37e régiment d'infanterie de ligne, du 67e régiment d'infanterie de ligne, de 12 pièces d'artillerie française ;

2° Du régiment des cinq maisons ducales de Saxe portant le n° 4, 2,500 hommes.

La 4e division, commandée par le général Boudet, sera composée :

1° Du 3e régiment d'infanterie légère, du 93e de ligne, du 56e de ligne, de 12 pièces d'artillerie française ;

2° D'une brigade composée du régiment de Nassau.

La division de cavalerie légère sera composée des 3e, 14e, 19e et 23e régiments de chasseurs, ce qui présentera un présent sous les armes de 40,000 hommes d'infanterie, de 2,500 hommes de cavalerie et de 70 pièces de canon.

Le nouveau bataillon des équipages militaires sera attaché à votre corps [1].

La brigade de Bade faisant partie de la 1re division doit être réunie le 20 mars à Pforzheim.

Le contingent de Hesse-Darmstadt et son artillerie, faisant partie de la 2e division, seront réunis le 20 mars à Mergentheim.

Le régiment des cinq maisons ducales de Saxe, attaché à la 3e division, sera aussi réuni le 20 mars à Wurtzbourg.

La brigade composée du régiment des maisons de Nassau, de Hohenzollern, de Salm, d'Isembourg, d'Arenberg, de Liechtenstein n° 2, et le régiment n° 5 formé des contingents des deux

---

1. Le 12e bataillon des équipages militaires, en formation à Sampigny.

maisons de la Lippe, se réuniront le 20 mars à Wurtzbourg. Les ordres seront donnés et, comme je vous l'ai mandé hier, ce que vous avez à faire, c'est d'envoyer un officier d'état-major à Darmstadt et à Bade pour vous assurer de la formation des contingents des ducs de Bade et de Darmstadt et à avoir leur état de situation.

ALEXANDRE.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU PRINCE DE PONTE-CORVO.

Paris, le 4 mars 1809.

. . . .
. . . .

L'Empereur, Prince, ordonne que vous portiez votre quartier général à Hanovre et que vous y réunissiez la division Dupas et votre cavalerie légère[1]. Par ces dispositions, le Hanovre sera réuni à votre commandement, mais comme l'administration est une pour toute l'Allemagne, elle doit continuer à rester sous la dépendance de l'intendant général de l'armée Villemanzy.

LE GÉNÉRAL BERTRAND AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, le 4 mars 1809.

Monseigneur,

L'Empereur désirerait avoir l'itinéraire de la route suivie par le général Baraguey d'Hilliers dans son expédition de Bohême, pendant la campagne de l'an XIV[2].

S'il y avait dans la correspondance de ce général quelques lettres qui pussent indiquer cet itinéraire, je prie Votre Altesse de vouloir bien me les communiquer.

Le général comte BERTRAND.

---

1. Au reçu de cet ordre, le maréchal Bernadotte écrivait de Hambourg le 14 mars :

« La brigade de cavalerie légère Brugère et le général Dupas avec ses deux régiments d'infanterie vont se mettre en route pour exécuter le mouvement ordonné par S. M. »

2. Pendant la campagne de 1805, le général Baraguey d'Hilliers avait reçu l'ordre d'exécuter une reconnaissance en Bohême, afin de s'assurer si on y faisait des rassemblements de troupes.

Avec trois bataillons, il se dirigea de Straubing par Cham, Waldmünchen sur Teinitz et Klattau et dans la direction de Pilsen.

Comme dans le cas présent, fréquemment l'Empereur fait appel aux documents historiques conservés au dépôt de la guerre, dans l'intérêt des opérations projetées.

LE DUC D'AUERSTAEDT AU GÉNÉRAL COMPANS.

Paris, le 4 mars 1809.

Je vous adresse, Monsieur le Général, copie d'un ordre que je viens de recevoir du major général[1] : exécutez-en de suite les dispositions dans l'esprit suivant :

Les régiments qui se trouveraient plus rapprochés d'Erfurt que les généraux sous les ordres desquels ils se trouvent, devront recevoir de vous directement les ordres de marche que vous leur enverrez par des officiers de votre état-major, ou à leur défaut par des officiers du 17e régiment[2].

Le 7e et le 13e régiments d'infanterie légère et le 12e de ligne sont dans cette hypothèse ainsi que le 7e de hussards.

Vous ne ferez connaître ni aux généraux, ni aux colonels leur destination définitive ; vous leur indiquerez, pour destination, le point de l'itinéraire que vous leur aurez tracé, qui sera le plus voisin d'Erfurt, sans même leur faire connaître qu'ils doivent aller au delà ; vous leur indiquerez seulement que là on leur fera connaître les cantonnements qu'ils doivent prendre, vous prendrez des mesures pour qu'à leur arrivée dans ces endroits, ils trouvent des ordres de continuer leur route jusqu'à Bamberg.

Il est inutile de donner l'ordre au 5e régiment de hussards qui est à Meiningen de se mettre en marche de suite ; il est à la disposition du général Friant qui lui donnera des ordres en cas d'événements imprévus.

Il ne faut pas prévenir les autorités du pays à l'avance ; les régiments enverront seulement 24 heures en avance dans chaque gîte un officier porteur de feuilles de route pour faire préparer les vivres et logements. Cependant vous pouvez écrire au ministre de la guerre de Westphalie pour lui annoncer le passage des troupes et lui donner l'itinéraire qu'elles suivront à travers la Westphalie seulement.

Quant au 17e de ligne, vous le dirigerez 48 heures après la réception de cette lettre sur Wurtzbourg par la route la plus courte. Il faut que son ordre de marche lui soit donné comme s'il devait se rendre à Mayence et qu'il n'y ait absolument que le colonel qui sache qu'il se rend à Wurtzbourg. Ce régiment occupera la citadelle, où il trouvera déjà 1,000 à 1,200 hommes

1. Voir l'ordre du major général au duc d'Auerstaedt, du 4 mars.
2. L'état-major général de l'armée du Rhin était à Erfurt ; le 17e régiment d'infanterie de ligne, à Erfurt et dans les environs.

tant canonniers que sapeurs français[1]; ce qui ne pourra pas tenir dans la citadelle sera placé dans la ville.

Il faut qu'à Wurtzbourg, l'arrivée du 17ᵉ ne soit pas annoncée, et que cela ne s'y sache que le jour où il arrivera.

L'ordre que le colonel du 17ᵉ montrera au commandant de Wurtzbourg portera 3 jours de séjour dans cette ville et l'ordre de continuer ensuite sa route sur Augsbourg. Le 3ᵉ jour il annoncera qu'il a reçu un contre-ordre et qu'il doit rester à Wurtzbourg jusqu'à nouvel ordre.

Le 30ᵉ régiment partira, à la réception de l'ordre, avec toute l'artillerie de la division.

Le 61ᵉ partira le lendemain, et dans le cas où des régiments du général Saint-Hilaire, qui ont dû déjà avoir reçu l'ordre d'aller à Magdebourg (ces ordres étaient contenus dans les dépêches adressées au général Saint-Hilaire, qui ont été portées par le courrier Bertheuille), il y en aurait un d'arrivé, le 65ᵉ partirait le lendemain de l'arrivée de ce régiment. Le 11ᵉ de chasseurs qui est à Magdebourg partira le lendemain du départ du 61ᵉ.

Il est à désirer que les troupes qui sont en Hanovre marchent par plusieurs routes pour soulager le pays. Les régiments se mettront en marche dans l'ordre où ils se trouvent; les plus près partiront les premiers. Par ce moyen tout ce qui est en Hanovre partira en deux jours.

Le général Friant laissera ses troupes cantonnées comme elles sont dans le pays de Bayreuth et d'Erlang et ne les réunira que dans le cas d'événements imprévus. Il faut recommander au général Friant, dans le cas peu vraisemblable où les Autrichiens marcheraient avec des forces supérieures, de prendre une position qui puisse couvrir Bamberg et Wurtzbourg[2], où se réunirait l'armée, et protéger la marche des troupes.

Quant aux dispositions qu'il s'agira de prendre pour assurer la subsistance des troupes dans le pays de Bamberg et Wurtzbourg, j'en conférerai avec M. l'Intendant général à mon arrivée qui aura lieu 24 heures après la réception de cette lettre.

Je vous recommande, mon cher Général, de ne point parler de mon retour, ni de ce mouvement, et de donner les ordres de marche de manière à ce que personne n'en ait connaissance à Erfurt.

---

1. Voir la lettre du duc d'Auerstaedt au général Friant, du 8 février.
2. Le général Friant avait fait déjà exécuter la reconnaissance du pays. Le capitaine du génie Henrat adressait, à la fin de février, un mémoire relatif au choix d'une position de rassemblement pour l'armée permettant de couvrir Bamberg. Un travail analogue était exécuté par le capitaine du génie Féraudy.

Quant au quartier général, vous ne ferez connaître à qui que ce soit qu'il doit partir d'Erfurt; je déterminerai le moment de son départ.

Quant au convoi d'artillerie que le général Hanicque a en route, il prendra de suite des mesures pour que les chevaux rejoignent leurs pièces et que les autorités locales fassent achever ces transports après le passage des troupes.

Vous préviendrez le général Friant que j'ai engagé M. Thielmann à lui adresser le double de tous les renseignements qui lui parviennent par la correspondance établie entre Dresde et Hof.

Il est bon que les troupes en partant prennent du pain pour deux jours et qu'on s'arrange de manière à avoir toujours cette avance pendant la route; cela facilitera l'établissement des troupes dans leurs cantonnements.

Recommandez de maintenir la meilleure discipline dans la marche, et que chaque corps ait à se pourvoir d'un certificat de bonne vie.

L'artillerie de la division Gudin et de celles des divisions qui sont à Hanovre marchera avec le régiment le plus près.

Vous attendrez mon arrivée pour donner des ordres à l'artillerie qui est à Fulde et à Hanau. J'imagine que les Bavarois ont armé Forchheim; chargez le général Friant de s'en informer et de se concerter avec le commandant bavarois pour que cette mesure soit prise si elle ne l'est pas.

Le général Friant pourrait faire mettre une garnison de 200 hommes éclopés dans Cronach.

Je suppose que le petit fort qui est près de Culmbach est tout à fait rasé; il faut que le général Friant s'en assure, parce que l'intention de l'Empereur est que ce fort soit entièrement rasé[1].

Vous adresserez au commandant de Magdebourg une lettre pour être remise au général Saint-Hilaire, à son arrivée dans cette place, où vous préviendrez ce général que sa division est destinée jusqu'à nouvel ordre à garder Magdebourg conjointement avec les troupes westphaliennes, mais que cependant il doit toujours les tenir prêtes à marcher.

Je vous prie de faire passer la lettre ci-jointe par le courrier militaire qui ira à Varsovie.

Quant à celle pour M. Thielmann, si Heyincken lui a remis

---

1. Le fort de Culmbach n'avait qu'une partie de ses maçonneries détruites; il pouvait facilement être remis en état. Le général Friant avait fait exécuter la reconnaissance de la route d'Erfurt à Bayreuth par Culmbach, dès la fin de février.

celle dont il était porteur, celle-ci n'étant qu'un duplicata, il faudra la jeter au feu.

DUC D'AUERSTAEDT.

LE GÉNÉRAL FRIANT AU DUC D'AUERSTAEDT.

Bayreuth, le 4 mars 1809.

Mon Général,

Je ne puis plus douter des intentions décidément hostiles de l'Autriche ; la formation et les mouvements de sa grande armée de Bohême me sont confirmés par trop de rapports dignes de foi pour que je ne prenne des mesures en conséquence. J'ai l'honneur de vous adresser une lettre de M. le général Andréossy, notre ambassadeur à Vienne, que je reçois à l'instant même, une lettre de M. le baron de Linden, chambellan de S. M. le roi de Westphalie, qui y était jointe, et le rapport du colonel Méda, du 1er au 3 de ce mois[1].

---

1. Extrait du rapport du colonel commandant le 1er régiment de chasseurs à cheval, du 1er au 3 mars 1809.

« Tout est à la guerre en Bohême, les uns disent qu'ils attaqueront les Français, d'autres qu'on les attendra. Toutes les réserves, milices et gardes frontières sont armées, bien équipées et rendues mobiles; celles d'Asch sont parties mercredi matin pour se rendre à Egra, où elles font le service de la place. La garde nationale est habillée à neuf, habit court gris, collet et parements rouges sans revers, culotte et veste blanches, shako ou chapeau à la Henri IV avec une plaque sur le devant portant le numéro du bataillon, les noms du cercle et du district. Ils espèrent beaucoup de ces troupes; ils se disent dans la même situation où nous étions en 1793, ils espèrent les mêmes résultats et comptent beaucoup sur l'éloignement de nos principales forces, sur la nonchalance et la mésintelligence de nos alliés. Il est assez difficile d'analyser tous les rapports que je reçois, mais d'après leur contenu et la jactance que montrent les principaux habitants, chefs d'administration, de justice ou de police, ainsi que quelques officiers, il est certain que leurs forces s'approchent des frontières et ne tarderont pas à faire connaître leurs grands mouvements. Jusqu'à présent je ne connais que la future réunion de 18,000 hommes sur Carlsbad et de 30,000 à 40,000 hommes sous Pilsen, annoncée avec des détails.

. . . .
. . . .

« On établit beaucoup de boulangeries et de fours pour manutentionner le pain à Pilsen. Ces derniers renseignements sont positifs, mes bons émissaires n'osent plus entrer en Bohême, l'un d'eux a été suspecté et arrêté, il a eu les plus grandes peines pour s'échapper. Je vous prie, mon Général, de faire mettre quelques fonds à ma disposition pour ce sujet, dans la caisse du cercle; j'ai déjà beaucoup donné, mes moyens s'épuisent et les hommes sont chers. Il est certain que nous serons plus instruits des mouvements de l'Autriche par les émissaires qui iront à 20 et 30 lieues dans le pays que par ceux qui ne parcourent que la frontière, qui sont timides et souvent à double main.

Signé : MÉDA.

J'ordonne donc aux deux divisions de cuirassiers d'exécuter le mouvement qui leur avait été prescrit, et je n'envoie pas contre-ordre au 11[e] de chasseurs à cheval de suspendre sa marche sur le pays de Bayreuth où je trouverai bien à le placer[1].

Je prie en même temps le général Compans d'ordonner le rapprochement des chevaux de la 3[e] division comme il vous l'a déjà proposé. M. le comte de Preising, colonel du 12[e] régiment bavarois, avec lequel je m'étais mis en rapport à Amberg, me mande qu'il part avec son régiment et son dépôt pour se rendre à Pfaffenberg près de Straubing.

FRIANT.

RAPPORT DU MAJOR GÉNÉRAL A L'EMPEREUR.

Paris, le 5 mars 1809.

Les observations de cette colonne sont de la main de l'Empereur.

Sire,

J'ai écrit officiellement à M. Otto et particulièrement au Roi pour faire connaître la composition de l'armée bavaroise, conformément au règlement militaire que vous avez arrêté pour l'armée de la Confédération du Rhin. J'ai demandé les états de situation. J'ai dit que Votre Majesté désirait qu'au 20 mars une division fût réunie à Munich, une à Straubing et une à Landshut.

Je demande à V. M. si son intention est que j'écrive de même à ses ministres près le roi de Saxe, le roi de Westphalie et près le grand-duc de Wurtzbourg, en demandant :

1° Que l'armée de Saxe soit formée et réunie au 20 mars aux environs de Dresde, en deux divisions;

> Oui, vous direz que j'ordonne au prince de Ponte-Corvo de se rendre à Dresde pour en prendre le commandement : donnez en effet cet ordre. Faites-moi connaître quand les régiments de Dupas seront rendus à Hanovre.

2° Que l'armée de Pologne formant trois divisions soit rassemblée

> Qu'elle se réunisse à Varsovie et couvre par sa cava-

1. Voir la lettre adressée par le général Friant au duc d'Auerstaedt, le 2 mars.

lerie légère la Galicie et menace Cracovie.

et réunie le 20 mars, la gauche à Varsovie et la droite vis-à-vis Cracovie;

Demander au Roi son état de situation et ce qu'il pourra réunir à la fin de mars et à la fin d'avril.

3° Que l'armée de Westphalie soit réunie le 20 mars sur Magdebourg;

Oui.

4° Que l'armée de Wurtemberg formant une division, sous le titre de réserve, soit réunie le 20 mars à Neresheim, Heindenheim, Haal et Ellwangen.

J'aurai soin de faire connaître la composition de chacune des divisions de ces armées, qui doit être la même que celle que V. M. a arrêtée pour l'armée bavaroise et je demanderai les états de situation.

Quant au corps d'armée qui doit porter le nom de corps d'armée réuni des princes de la Confédération, V. M. veut-elle que j'écrive à ses ministres près ces princes, savoir :

3 régiments de ligne faisant 5,000 hommes.
1 bataillon d'infanterie légère 600 hommes.
1 régiment de cavalerie 400 chevaux.
12 pièces d'artillerie.
1 compagnie de sapeurs.
Le 4e regiment est en Espagne.
Cette brigade de 6,000 se réunira à Pforzheim et Rastadt et fera partie de la division Legrand.

1° 1re division. A votre ministre près la cour de Bade pour que cette division de 2 brigades composée de 2 bataillons d'infanterie légère, de 4 régiments de ligne et d'un régiment de cavalerie, ayant 18 pièces de canon avec le même attirail qu'une division bavaroise, soit réunie le 20 mars à Pforzheim, en indiquant qu'une brigade de cette division composée du 1er régiment d'infanterie de ligne de Bade de 1,680 hommes, du 2e régiment d'infanterie de ligne de Bade de 1,680 hommes, du 3e régiment

d'infanterie de ligne de Bade de 1,680 hommes, d'un bataillon d'infanterie légère, de 12 pièces d'artillerie et de 400 hommes de cavalerie, est destinée à faire partie de la 1re division du duc de Rivoli.

2° 2e division. Au ministre de Hesse-Darmstadt pour la 1re brigade, formant 4,000 hommes, destinée à la 2e division du duc de Rivoli, et pour que ce corps soit réuni à Mergentheim ainsi que les 8 pièces d'artillerie hessoise.

Deux de ces regiments sont en Espagne, un de cavalerie se forme à Versailles, un régiment d'infanterie qui se forme; demander lorsqu'il sera formé.

3° A votre ministre près le grand-duc de Berg qui doit fournir 4,000 hommes; à celui près le prince primat qui doit fournir 6 compagnies à 160 hommes par compagnie, formant 960 hommes qui doivent être réunis le 20 mars à ....

Il faut écrire pour cela à Bacher qui connait tout cela.

4° 3e division. A vos ministres près les maisons de Nassau, de Hohenzollern, de Salm, d'Isenbourg, d'Arenberg, de Liechtenstein et de Leyen qu'ils doivent former deux régiments, chacun de deux bataillons, chaque bataillon de 6 compagnies à 140 hommes par compagnie, une compagnie d'artillerie et une de sapeurs; dont un régiment doit faire partie de la 4e division du duc de Rivoli, portant le n° 2.

Son régiment est en Espagne; il doit fournir les sapeurs.

A votre ministre près le grand-duc de Wurtzbourg, pour le régiment de 2 bataillons sous le n° 3. Chaque bataillon de 6 compagnies à 150 hommes par compagnie, plus

une compagnie de sapeurs de 200 hommes.

Se réunit provisoirement à Wurtzbourg sur l'injonction du duc d'Auerstaedt.

A vos ministres près les maisons de Saxe pour le régiment n° 4 composé de 3 bataillons forts chacun de 840 hommes qui est destiné à la 3e division du duc de Rivoli.

Écrire à Bacher.

A vos ministres près les maisons de la Lippe pour former le bataillon n° 5 fort de 840 hommes et enfin à votre ministre près les maisons d'Anhalt pour les 2 bataillons formant le régiment n° 6 fort de 840 hommes, destiné à la 4e division du corps du duc de Rivoli, faisant connaître à vos ministres que votre intention est que toutes ces troupes fournies par les petits princes pour former la 3e division soient réunies le 20 mars à Wurtzbourg.

L'ordre est donné : ces troupes doivent occuper la Poméranie suédoise; demandez le jour où elles y seront.

Quant à la brigade dite de réserve composée d'un régiment fourni par les princes de Mecklembourg-Schwerin, qui portera le n° 7 et qui doit être organisé comme les troupes de Wurtzbourg, ainsi que pour le bataillon de 4 compagnies de 100 hommes chacune que doit fournir la maison de Mecklembourg-Strélitz, je demande à Votre Majesté à quelle époque et où elles doivent se rassembler.

Donnez l'ordre au duc de Danzig de se rendre à Munich pour le 20 mars; il prendra le commandement des 40,000 Bavarois et aura avec lui pour chef d'état-major le général Drouet.

J'observe à Votre Majesté que je n'ai encore écrit que pour l'armée bavaroise et que j'attends ses ordres pour le reste.

(*Expédié tous ces ordres le 7 mars 1809.*)

ALEXANDRE.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

5 mars 1809.

Mon cousin, je vous renvoie votre note[1]. Ne faites rien partir que vous ne m'ayez soumis les pièces, car je vois que vous ne connaissez pas encore bien ce qui s'est fait. Le 20 mars, le duc de Danzig sera rendu à Munich et prendra le commandement de l'armée bavaroise.

Vous lui donnerez des instructions sur la manière dont elle doit être campée. Il aura pour chef d'état-major le général Drouet qui sera rendu à Munich pour la même époque. Donnez au prince de Ponte-Corvo l'ordre d'être rendu le 20 mars à Dresde pour prendre le commandement de l'armée saxonne. Il aura avec lui son chef d'état-major. Il conservera le commandement de la division qui est à Hambourg. Écrivez à Dresde que j'ai envoyé le général du génie Chambarlhiac avec des instructions pour rétablir les fortifications de Passau auxquelles il me paraît important de travailler sans délai[2]. Écrivez-en un mot au roi de Bavière et à Otto, en leur faisant connaître que s'il est nécessaire, quand les travaux seront commencés, j'enverrai une partie des sapeurs de l'armée pour accélérer les travaux. Prenez des renseignements pour me faire connaître dans quel état sont les têtes de pont que j'avais fait faire sur le Lech.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR A M. DE LESPINAY,

Son officier d'ordonnance.

Paris, 6 mars 1809.

Monsieur Lespinay, vous vous rendrez en toute diligence à Metz. Vous vous informerez si la division de quatre régiments westphaliens[3] est arrivée dans cette place. Vous ver-

1. C'est du rapport ci-dessus du major général à l'Empereur, daté du 5 mars, dont il est question.
2. Voir la lettre de l'Empereur au Ministre de la guerre, datée du 1er mars.
3. Voir les lettres de l'Empereur au Ministre de la guerre, des 25 et 26 février.

rez dans quel état elle est et quelle tournure ont les hommes[1]. De là, vous irez à Mayence. Vous m'enverrez de cette ville l'état de situation des troupes qui s'y trouvent, celui du régiment de marche de l'armée du Rhin, en me faisant connaître leur tenue et s'il ne leur manque rien[2]. Vous me ferez de Mayence comme de Metz un rapport par écrit. Vous continuerez votre route sur Dresde, et, si le Roi n'y est pas, vous irez jusqu'en Pologne, à Varsovie, où vous resterez deux ou trois jours, et vous me rapporterez la réponse à la lettre ci-jointe que vous remettrez au roi de Saxe. Arrivé à Erfurt, vous remettrez la lettre au roi de Westphalie à l'officier qui commande dans cette place, pour qu'il l'envoie à Cassel par un exprès. Vous me ferez connaître de Dresde, par un rapport, ce que fait l'armée saxonne et dans quel état elle est.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU ROI DE SAXE.

Paris, 6 mars 1809.

J'envoie à V. M., mais pour elle seule, la conversation qui vient d'avoir lieu entre M. de Champagny et M. de Metternich[3], qui lui fera connaître l'état des choses. Cette dé-

---

1. LESPINAY A L'EMPEREUR.

Metz, le 10 mars 1809.

Sire,

Je suis arrivé ici hier; la 1re colonne de la division westphalienne composée du 2e régiment de ligne, fort de 1,400 hommes, venait d'y arriver, ainsi que 460 chasseurs-carabiniers. Je me suis trouvé ce matin à la revue qu'en a passé le général Roger, commandant à Metz, et me suis assuré de la tenue des hommes, qui est en très bon état.

L'armement est mauvais; la plupart des soldats n'ont qu'une paire de souliers; ils doivent en recevoir ici ainsi que des armes à feu.

La 2e colonne arrive aujourd'hui, et d'ici à trois ou quatre jours la division entière y sera.

D'après les informations que j'ai prises près du colonel commandant le 2e régiment, le reste de la division est dans le même état, mais la tenue et la tournure des hommes est excellente.

Arch. nat. LESPINAY.

2. Le 1er régiment de marche de l'armée du Rhin devait passer par Metz le 10 et le 11 mars (voir l'annexe no 13).

3. Le 2 mars, le comte de Champagny avait eu avec l'ambassadeur d'Autriche un entretien au sujet de la situation politique des deux pays.

Dans cette conversation, M. de Metternich, changeant les rôles, attribuait à

claration a été suivie d'effets; car, depuis, il m'est revenu tous les jours de Trieste, de Munich, de Dresde, de Vienne et de différents points de l'Autriche, que tout est sur pied. Je me suis donc décidé à faire un appel aux troupes de la Confédération. J'ai dû faire lever mes cantonnements de la Saône, du Rhône et de la Meurthe, et faire passer le Rhin à des troupes que j'avais destinées aux camps de Boulogne et de Toulon, et que les mouvements hostiles de l'Angleterre m'avaient fait arrêter au milieu de la France. J'ai ordonné au prince de Ponte-Corvo de se rendre à Dresde pour prendre le commandement d'un corps d'armée dont le contingent de V. M. fait partie. Ainsi, au 20 mars, quand V. M. recevra cette lettre, j'aurai des armées à Ulm, à Bamberg, à Augsbourg et sur tous les points de la Confédération, pour en protéger le territoire. L'empereur de Russie est aussi étonné que moi de l'esprit de vertige qui s'est emparé des Autrichiens. Ses troupes doivent s'être approchées des frontières de la Hongrie.

V. M. donnera sans doute le commandement des troupes polonaises au prince Poniatowski; en attendant que les affaires se décident, il faut qu'elles menacent la Galicie; ce qui obligera les Autrichiens à y tenir des forces considérables. Les postes de cavalerie polonaise doivent s'avancer le plus possible vis-à-vis de Cracovie, sans quitter cependant le territoire du duché. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que V. M. en retire tous les Saxons qui s'y trouvent pour les réunir à Dresde, en laissant à Danzig ce qui s'y trouve, et les garnisons des places de l'Oder. Encore V. M. pourrait-elle retirer de Danzig son beau régiment de cuirassiers, et, par ce moyen, tâcher de compléter une trentaine de mille hommes à Dresde, des troupes de V. M., qui mettent son pays à l'abri de toute incursion.

---

l'Empereur des intentions agressives et annonçait en conséquence, à M. de Champagny, la nécessité dans laquelle l'empereur d'Autriche s'était trouvé placé de mettre son armée sur le pied de guerre. « Le retour de l'empereur Napoléon, les ordres donnés aux princes de la Confédération » justifiaient, disait-il, cette mesure de sécurité. En même temps, l'ambassadeur d'Autriche affirmait que l'empereur François-Joseph « conservait toujours, à l'égard de la France, les dispositions les plus pacifiques ».

Ces préparatifs vont tous nous ruiner. L'Autriche est en train de se ruiner depuis longtemps. Tout ceci amènera-t-il la guerre ? C'est ce qui est encore douteux. Quant à moi, je n'ai point envie d'attaquer, car je n'ai pas l'habitude de me battre sans raison. J'attendrai que le mystère de la conduite de l'Autriche soit expliqué, et qu'on voie l'issue que tout ceci doit avoir.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU ROI DE WESTPHALIE.

Paris, 6 mars 1809.

Mon frère, je reçois votre lettre du 1er mars. Les armes de la division Morio[1] vous seront renvoyées de Metz; je la ferai armer avec des armes françaises[2]. J'ai donné ordre au prince de Ponte-Corvo de porter son quartier général à Hanovre. Les Saxons prennent position devant Dresde. Le duc d'Auerstaedt réunit tout son corps d'armée à Bamberg. Le maréchal duc de Rivoli sera le 20 à Ulm avec un corps venant de France. Les Bavarois campent, en trois divisions, à Munich, à Straubing et à Landshut; les Wurtembergeois, à Neresheim; les troupes de Hesse-Darmstadt, à Mergentheim; les Badois, à Pforzheim. Les régiments de Nassau, des maisons ducales de Saxe et des autres petits princes se dirigent sur Wurtzbourg, où le duc d'Auerstaedt aura, le 20 mars, son quartier général. Je laisserai reposer, pendant quelques jours, votre division à Metz, et, quand on m'aura rendu compte de sa situation, je verrai quel parti j'aurai à prendre.

Renforcez vos troupes le plus possible, pour pouvoir d'abord maintenir l'ordre chez vous, réprimer une insurrection qui éclaterait dans le Hanovre, et même, si vous aviez un corps respectable, vous porter où les circonstances l'exigeraient. Si vous pouvez former un corps de 10,000 hommes

1. Général commandant la division westphalienne de passage à Metz.
2. La défectuosité de l'armement de cette division avait obligé l'Empereur à donner des ordres en conséquence.
Voir la lettre du capitaine Lespinay à l'Empereur, du 10 mars.

et de 1,500 chevaux avec 12 pièces d'artillerie, vous pourrez faire parler de vous d'autant plus glorieusement que vous agirez avec vos propres troupes.

Mais il ne faut pas lever trop de corps, car je ne sais pas jusqu'à quel point on peut se fier aux soldats que vous avez.

La Russie fait marcher ses armées sur les confins de l'Autriche. La Prusse, du moins la cour, paraît vouloir bien se comporter.

Envoyez-moi tous les cinq jours un état de situation de vos troupes fait dans la forme de celui-ci. Ayez soin d'y faire mettre le nombre de bataillons et de compagnies par régiment.

NAPOLÉON.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 6 MARS 1809.

Monsieur le général Clarke, donnez ordre au général Marulaz de se rendre à Strasbourg, pour prendre le commandement des régiments de marche de cavalerie qui s'y trouvent et de toute la cavalerie de la 5ᵉ division militaire.

Vous le chargerez d'inspecter les escadrons et régiments de cavalerie qui viendront à être formés à Strasbourg. Il correspondra avec vous.

NAPOLÉON.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 6 MARS 1809.

Monsieur le général Clarke, les 24 régiments de dragons qui sont en Espagne ont généralement tous trois escadrons. Donnez ordre que tous les hommes disponibles soient versés dans les deux 1ᵉʳˢ escadrons et que les cadres des 3ᵉˢ rentrent en France. Par ce moyen, tous les régiments de dragons auront deux escadrons en France et deux escadrons en Espagne. Tous les officiers et sous-officiers qui sont prisonniers seront portés à la suite des corps et remplacés. Par ce moyen, avant deux mois, j'aurai en France 48 escadrons

de dragons, lesquels à 200 hommes feraient 9,600 hommes[1]. Sur ce nombre je vois que j'en aurai, dans le courant d'avril, 3,000 disponibles. Je désire que ces 3,000 hommes soient formés en 3 régiments provisoires qui seront composés ainsi qu'il suit :

1er régiment provisoire qui se réunira à Ortéans.

1er escadron. — Le cadre de la 1re compagnie du 4e escadron du 1er régiment porté à	140	hommes
Le cadre de la 1re compagnie du 4e escadron du 3e régiment.	110	—
formant un escadron de	250	—
2e escadron. — Le cadre de la 1re compagnie du 4e escadron du 4e régiment, fort de .	130	—
Le cadre de la 1re compagnie du 4e escadron du 15e régiment	110	—
formant un escadron de	240	—
3e escadron. — Le cadre de la 2e compagnie du 4e escadron du 5e régiment	200	—
4e escadron. — Le cadre de la 2e compagnie du 4e escadron du 9e régiment	200	—
Total du 1er régiment provisoire . . .	890	hommes

2e régiment provisoire qui se réunira à Louvain.

1er escadron. — Le cadre de la 1re compagnie du 4e escadron du 2e régiment	140	hommes
Le cadre de la 1re compagnie du 4e escadron du 26e et du 11e	140	—
formant un escadron de	280	—
2e escadron. — Le cadre de la 1re compagnie du 4e escadron du 6e régiment	200	—
A reporter	480	hommes

1. Ces régiments provisoires de dragons devaient constituer une réserve de cavalerie; leur formation se rattachait à la création d'une réserve de régiments d'infanterie, dont l'Empereur avait formé le projet le 3 mars. (Voir le chapitre II : *Formation d'un corps de réserve.*)

Report.	480	hommes
3e escadron. — Le cadre d'une compagnie formée d'un détachement du 13e et d'un détachement du 22e.	100	—
Une compagnie du 14e.	150	—
formant un escadron de	250	—
4e escadron. — Une compagnie du 20e et une du 25e.	200	—
Total du 2e régiment provisoire. . . .	930	hommes

3e régiment provisoire qui se réunira à Strasbourg.

1er escadron. — Une compagnie formée de détachements des 8e et 19e.	150	hommes
Une compagnie formée de détachements des 16e et 12e.	140	—
formant un escadron de. . . .	290	—
2e escadron. — Une compagnie du 17e régiment.	100	—
Une compagnie du 18e.	120	—
formant	220	—
3e escadron. — Le 4e escadron du 21e .	200	—
4e escadron. — Le 4e escadron du 25e .	250	—
5e escadron. — Le 4e escadron du 27e .	220	—
Total du 3e régiment	1,180	hommes

Chaque régiment sera commandé par un major, 2 chefs d'escadron, 1 adjudant-major et 2 adjudants sous-officiers.

Le 3e aura autant de chefs d'escadron qu'il a d'escadrons.

Faites-moi un rapport sur cette formation tendant à utiliser sur la fin d'avril ces 3,000 dragons.

Faites-moi connaître :

1° Ce que les dépôts et 4es escadrons des chasseurs et hussards qui sont en France pourront fournir;

2° Ce que les dépôts et 4es escadrons qui sont à l'armée du Rhin pourront fournir pour renforcer les escadrons de

guerre[1]. Je crois n'avoir encore rien ordonné là-dessus. Enfin, faites-moi connaître ce que ces dépôts pourront fournir au 1er avril et au 1er mai.

Je vois par l'état de situation arrêté au 1er janvier que les dépôts de ces régiments peuvent fournir : celui du 1er de chasseurs, 30 chevaux ; celui du 2e, 7 chevaux ; celui du 7e, 65 chevaux ; celui du 11e, 50 chevaux ; celui du 12e, 60 chevaux ; celui du 13e, 105 chevaux ; celui du 14e, 50 chevaux ; celui du 16e, 120 chevaux ; celui du 19e, 120 chevaux ; celui du 20e, 5 chevaux ; celui du 21e, 40 chevaux ; celui du 22e, 120 chevaux ; celui du 23e, 80 chevaux ; celui du 24e, 70 chevaux ; celui du 26e, 372 chevaux ; celui du 27e, 65 chevaux. Faites-moi un rapport sur le 28e.

Les dépôts des régiments de hussards pourront fournir beaucoup, et cela ne peut aller qu'en augmentant depuis ce moment.

Pour ne pas perdre de temps, il pourrait être convenable d'ordonner que les dépôts des régiments de chasseurs et de hussards qui sont à l'armée du Rhin, hormis ceux qui sont placés dans la 27e et la 28e division militaire[2], fassent partir tout ce qu'ils ont de disponible, armé et bien équipé pour Strasbourg où vous chargerez un officier de cavalerie de les former en régiments de marche pour rejoindre leurs corps. Cette mesure n'a encore été ordonnée que pour les régiments du corps du général Oudinot.

Pour les dépôts qui sont en Piémont, 600 hommes de ces dépôts ont été réunis à Plaisance et ils joindront par le Tyrol.

NAPOLÉON.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Le 6 mars 1809.

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Empereur, qu'en exécution de l'ordre de S. M., en date du 4 de ce mois, j'ai adressé,

---

1. Voir les lettres de l'Empereur au général Dejean du 7 et du 13 février.
2. Ces divisions militaires comprenaient le Piémont et une partie de la Lombardie.

par courrier extraordinaire, l'ordre au général de division Claparède, qui est à Strasbourg, de former et de faire partir les 12 bataillons de marche qui se réunissent dans cette ville, aux époques fixées par S. M. pour rejoindre le corps d'armée du général Oudinot, à Augsbourg[1].

J'ai l'honneur d'adresser, ci-joint, à S. M., un état de la situation de chacune des compagnies qui doivent entrer dans la composition de ces 12 bataillons de marche, au moment de leur départ des dépôts, et les époques de l'arrivée de ces bataillons à Augsbourg, en suivant la route de la Forêt Noire qui est de 10 journées de marche.

Cet état indique, en même temps, en encre rouge, le nombre d'hommes sortant des hôpitaux de l'Allemagne, qui ont été mis à la suite des compagnies de grenadiers et voltigeurs du corps d'armée du général Oudinot, et qui pourront faire partie des compagnies de fusiliers de ce corps, aussitôt après leur arrivée à Augsbourg.

Je supplie l'Empereur de vouloir bien remarquer qu'il manquera encore 3,124 hommes pour compléter ces compagnies à 140 hommes chacune; mais comme S. M. m'a fait connaître par son ordre du 13 février que son intention est de faire fournir par les conscrits de sa garde le nombre d'hommes nécessaire pour porter ces compagnies au complet, j'attendrai les nouveaux ordres qu'elle voudra bien me transmettre pour l'exécution de cette mesure.

J'ai en même temps ordonné au général commandant la 5e division militaire de faire partir le 11 mars le régiment de marche de grosse cavalerie qui sera réuni le 10 à Strasbourg et de le faire diriger sur Donauwerth où il sera rendu le 21 mars.

Le major commandant ce régiment de marche est chargé d'informer M. le maréchal duc d'Auerstaedt qui sera rendu à Augsbourg, ainsi que le général Espagne qui commande la cavalerie sur le Lech, de son arrivée à Donauwerth.

J'ai aussi adressé au général commandant la 26e division militaire l'ordre de faire partir les 4 bataillons de marche de l'armée du Rhin, qui sont réunis à Mayence, aux époques déterminées par S. M. pour se diriger sur Wurtzbourg[2].

L'état que je joins ici indique la force des détachements que

1. Voir l'ordre de l'Empereur du 4 mars.

2. Itinéraire des 4 bataillons de marche réunis à Mayence, pour rejoindre les bataillons de guerre de l'armée du Rhin à Wurtzbourg : de Mayence à Francfort, Hanau, Aschaffenbourg, Rohrbrunn, Esselbach, Rossbrunn, Wurtzbourg.

Ces 4 bataillons formant un effectif de 5,490 hommes arrivaient à Wurtzbourg du 24 au 28 mars.

chacun des dépôts a pu fournir, ainsi que l'époque de leur arrivée successive à Wurtzbourg.

S. M. m'ayant ordonné, le 4 mars, de détourner le détachement de 800 hommes du 15e régiment d'infanterie légère de sa marche sur Mayence où il devait faire partie du 2e bataillon de marche de l'armée du Rhin, et de l'envoyer à Strasbourg pour y attendre de nouveaux ordres, ce détachement a été porté pour mémoire sur l'état.

Je prie S. M. de vouloir bien me donner ses ordres pour le mouvement de ce détachement vers l'armée du Rhin[1].

J'ai prévenu le général Oudinot de l'arrivée des 12 bataillons de marche à Augsbourg et j'ai chargé le général Claparède de faire connaître à ce général la route que tiendront ces troupes, pour qu'en cas de besoin il puisse leur faire parvenir de nouveaux ordres dans les lieux où ils s'arrêteront.

J'ai également informé M. le maréchal duc d'Auerstaedt de l'arrivée à Wurtzbourg des 4 bataillons de marche de son armée, et de la route que suivra le régiment de marche de grosse cavalerie, pour se rendre à Donauwerth.

J'ai en même temps prévenu M. le duc d'Auerstaedt, ainsi que S. M. me l'a ordonné, qu'il n'y avait aucun inconvénient que ces détachements de grosse cavalerie attendissent à Donauwerth les divisions de cavalerie de l'armée du Rhin qui s'approchent du Danube.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, 6 mars 1809.

Mon cousin, prévenez le maréchal duc d'Auerstaedt que j'ai donné ordre à M. Otto de demander au roi de Bavière qu'il soit fabriqué 1 million de rations de biscuit[2], savoir :

---

1. Ce bataillon de marche fut dirigé sur Wurtzbourg où il arriva le 25 mars.
2. Voir la lettre de l'Empereur à M. Otto, du 4 mars.

Le 22 mars, M. Otto écrivait de Munich à l'intendant général de l'armée : « Depuis plusieurs jours on travaille à établir des magasins en Bavière, un à Augsbourg et un à Donauwerth conformément aux ordres de l'Empereur.

« L'Empereur m'ayant transmis ses ordres relativement à la fabrication d'un million de rations de biscuit, j'ai pris à cet égard toutes les mesures nécessaires avec l'administration bavaroise et cette opération marche très rapide ment dans les divers lieux indiqués par S. M. »

Le commissaire des guerres Douradou écrivait d'Augsbourg, le 5 mars à l'intendant général de l'armée : « Les 20 fours des manutentions de la ville peuvent cuire 60,000 rations de pain par jour. On doit construire 6 nouveaux

200,000 à Ulm, 200,000 à Ingolstadt, 200,000 à Passau, 200,000 à Augsbourg et 200,000 à Munich. Chargez le maréchal de tenir la main à l'exécution de cette disposition. Donnez ordre au duc d'Auerstaedt de faire diriger sur le point le plus près du Danube, soit sur Ratisbonne, soit sur Ingolstadt, soit sur Neubourg ou Donauwœrth, la plus grande partie des souliers et biscuits qui sont dans les magasins de l'armée d'Allemagne. Il y a des souliers à Magdebourg, à Hanovre; il faut les faire venir; il faut faire venir ce qu'il y a dans les magasins de Stettin, de Glogau et de Küstrin. Il y a aussi des souliers à Mayence; il faut les diriger sur Ulm. Les magasins de Magdebourg contiennent 5,000 habits d'infanterie et d'artillerie, 1,200 vestes, 1,600 capotes, 40,000 chemises, etc. Faites diriger tout cela sur Ulm et Donauwœrth. Il y a 400,000 rations de biscuit à Magdebourg, 200,000 à Forchheim, 160,000 à Kronach, 130,000 à Bamberg, 220,000 à Wurtzbourg; total 1,110,000 rations. Je ne parle pas de ce qui est à Danzig, Stettin, Glogau, Küstrin. Il serait bon de diriger une grande partie de ces magasins sur Donauwœrth. Mon intention est que le premier magasin de l'armée du Rhin soit formé à Donauwœrth. Il y aura sur ce point un magasin d'habillement, un magasin de subsistances et un magasin de cartouches. De

---

fours. Il y a déjà 10,600 rations de biscuit fabriquées. Lorsque tous les fours seront en activité on pourra fabriquer 18,000 rations de biscuit par 24 heures. La fabrication des tonneaux marche parallèlement, on en fabrique 100 par jour; de cette manière, lorsque les 300,000 rations de biscuit seront fabriquées, elles se trouveront en même temps entonnelées et prêtes à être expédiées. Quant aux moyens de transport, ils ne peuvent être exécutés que par voiture, le Lech n'étant navigable d'Augsbourg au Danube que pour les radeaux. Tous les moyens de transport que présente le pays sont mis à notre disposition. »

Le commissaire des guerres Douradou informe également M. Villemanz, « qu'en exécution de ses ordres, il prévient l'administrateur bavarois que l'intention de l'Empereur est qu'indépendamment des matières nécessaires à la fabrication des 300,000 rations de biscuit et des 100,000 rations de pain biscuité, il y ait dans cette place un approvisionnement de 30,000 quintaux de farine, et, dans la proportion de ces approvisionnements, des denrees de toute nature ».

L'intendant général de l'armée était également informé de l'installation d'hôpitaux et de la réalisation d'un marche de 50,000 paires de souliers.

Un commissaire des guerres français organisait, d'une manière analogue, le service des vivres à Donauwerth.

là, ces effets pourront être dirigés sur le Danube, selon les ordres que je donnerai[1].

NAPOLÉON.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 6 MARS 1809.

Monsieur le général Clarke, je désire que vous donniez les ordres suivants, pour compléter les corps de l'armée du maréchal duc de Rivoli :

Le 14e régiment de ligne a 800 disponibles à son 5e bataillon ; ordonnez que ces hommes soient réunis en trois compagnies de marche, et faites-les partir pour se rendre à Strasbourg.

Le 34e a 150 hommes disponibles à son 5e bataillon ; faites-en former une compagnie de marche et que ces hommes partent pour Strasbourg.

Le 44e a 400 hommes disponibles ; qu'ils soient formés en compagnie de marche et qu'ils partent également pour Strasbourg.

Le 43e a 100 hommes disponibles à son 5e bataillon.

Le 51e a 200 hommes.

Le 55e en a 200.

Faites partir tous ces hommes en compagnies de marche pour Strasbourg. Cela fera 2,000 hommes.

Vous ordonnerez qu'ils soient incorporés de la manière suivante[2] :

Les 800 hommes du 14e dans les 3 premiers bataillons du 18e de ligne ;

Les 400 hommes du 44e dans ceux du 4e de ligne ;

Les 150 hommes du 34e dans ceux du 2e de ligne ;

Les 100 hommes du 43e dans ceux du 67e de ligne ;

Les 250 hommes du 51e dans ceux du 16e de ligne ;

Les 200 hommes du 55e dans ceux du 37e de ligne.

Vous ordonnerez au colonel du 18e de ligne de laisser à

1. Ces ordres étaient transmis au duc d'Auerstaedt le 8 mars.

2. Tous ces hommes appartenaient aux dépôts de régiments qui étaient à l'armee d'Espagne et qui servaient ainsi à compléter les régiments d'infanterie des corps d'armée nouvellement constitués.

Strasbourg 2 capitaines, 4 lieutenants, 4 sous-lieutenants, 4 sergents, 8 caporaux, 4 tambours, pour recevoir les 800 hommes du 4e de ligne. On dressera procès-verbal de cette incorporation, et immédiatement après, les hommes seront dirigés sur les bataillons de guerre où ils seront incorporés. Ces 800 hommes seront effacés des contrôles du 14e, et les officiers et sous-officiers qui les auront amenés à Strasbourg retourneront à leur 5e bataillon.

Vous donnerez le même ordre pour les détachements des autres régiments. En conséquence, le colonel du 4e de ligne laissera à Strasbourg 1 capitaine, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 2 sergents et 4 caporaux, pour recevoir les 400 hommes du 44e, qui immédiatement après le procès-verbal d'incorporation, se mettront en marche pour rejoindre les bataillons de guerre du 4e.

Le colonel du 2e de ligne laissera également à Strasbourg 1 officier, 2 sergents, 4 caporaux, pour recevoir le détachement du 34e.

Enfin les colonels des autres régiments laisseront de même à Strasbourg le nombre d'officiers et sous-officiers nécessaires, dans la proportion qui vient d'être indiquée, pour recevoir le détachement destiné à leur régiment.

Par ce moyen, le corps du maréchal duc de Rivoli recevra un premier renfort de 2,000 hommes.

Vous prescrirez une méthode pour mettre en règle la comptabilité des corps, et prévenir la confusion qui pourrait résulter de ces encadrements.

Le procès-verbal d'incorporation sera dressé par un des commissaires des guerres ; il y sera fait mention de l'état de l'habillement.

Ayez soin que les corps ne se doutent point de cette mesure et que les détachements ne trouvent les ordres pour leur incorporation qu'à Strasbourg, sans quoi chaque corps se dépêcherait de déshabiller les conscrits[1] qu'il envoie et les ferait partir tout nus.

1. La plupart des hommes puisés dans ces dépôts et envoyés au corps du maréchal Masséna devaient appartenir au contingent des quatre classes.

Le 24e d'infanterie légère a besoin de 700 hommes pour être complété; donnez ordre qu'un bataillon de marche, composé de 100 hommes du 2e d'infanterie légère, de 150 hommes du 4e d'infanterie légère et de 350 hommes du 12e d'infanterie légère, soit formé demain et se mette en marche pour Strasbourg. Arrivés là ces détachements seront incorporés dans le 24e, ce qui portera ce régiment à peu près au complet[1]. Le colonel laissera à Strasbourg 2 capitaines, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 4 sergents et 8 caporaux, pour recevoir ces 600 hommes, et les officiers qui les auront amenés de Paris retourneront à leurs dépôts.

Le 3e et le 26e d'infanterie légère auraient aussi besoin de 700 hommes pour être complétés. Il manque plus de 200 hommes au 93e. Donnez ordre que 800 conscrits des quatre années, appartenant aux départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée, et qui se trouvent en subsistance dans la garde, soient habillés sous les numéros suivants, pour être incorporés dans le corps du duc de Rivoli, savoir : 400 hommes dans le 26e d'infanterie légère, 200 dans le 3e d'infanterie légère et 200 dans le 93e de ligne.

Vous me ferez connaître si les autres dépôts appartenant à l'armée d'Espagne, et n'ayant pas de compagnies au corps du général Oudinot, ont des hommes disponibles qu'on puisse de même faire marcher, pour recruter l'armée du Rhin.

Faites former promptement les 5es bataillons du 121e et du 122e, et faites-moi connaître combien ces 5es bataillons pourraient fournir d'hommes disponibles. Je désire en tirer 500 à 600 hommes, pour renforcer encore les cadres du maréchal duc de Rivoli.

Ainsi, le corps d'observation du Rhin se trouvera complété; il recevra 3,600 hommes[2] indépendamment des conscrits de 1810 qui pourront recevoir une autre destination.

NAPOLÉON.

---

1. Ce bataillon de marche destiné à compléter le 24e d'infanterie légère partait de Paris le 9 mars et devait arriver à Strasbourg le 28 du même mois.

2. En exécution de cet ordre, ces 3,600 hommes furent dirigés sans délai sur Strasbourg, où 2,650 hommes arrivèrent du 25 au 28 mars, et 950 hommes du 3 au 9 avril.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 6 MARS 1809.

Monsieur le général Clarke, vous avez dû recevoir des ordres pour faire entrer en Allemagne le 1er régiment de marche de cuirassiers, fort d'environ 900 chevaux, qui sera arrivé le 10 mars à Strasbourg[1].

Il est nécessaire que vous preniez des ordres, pour qu'au 1er avril on puisse former un nouveau régiment de marche des dix mêmes régiments.

Il faudrait que des mesures fussent également prises, pour que les dépôts des quatre autres régiments de cuirassiers pussent fournir un renfort de 500 hommes aux escadrons de guerre.

NAPOLÉON.

ORDRE DE L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL[2].

6 mars 1809.

Donnez des ordres pour que le corps du duc de Rivoli soit le 20 mars réuni à Ulm.

A cet effet la division Boudet et la division Molitor ont reçu l'ordre de changer de route à Belfort et de passer le Rhin à Huningue[3].

La division Saint-Cyr et la division Legrand ont eu ordre de se rendre à Strasbourg pour être le 20 ou le 22 à Ulm.

Le duc de Rivoli a eu ordre de porter son quartier général le 12 à Strasbourg, d'être le 20 à Ulm où se trouveront réunis, du 20 au 25, 12 régiments d'infanterie français formant 4 divisions, 4 régiments de cavalerie légère et 48 pièces de canon[4].

La brigade de Hesse-Darmstadt et la brigade de Bade ne seront réunies à Pforzheim et à Mergentheim que le 20 ; on

1. Voir le rapport du Ministre de la guerre à l'Empereur, du 11 février 1809. Ce régiment de marche de grosse cavalerie à l'effectif de 796 cavaliers et de 900 chevaux arrivait à Donauwerth le 21 mars.
2. Ordre écrit sous la dictée de l'Empereur par le major général.
3. Voir le rapport du Ministre de la guerre à l'Empereur qui suit.
4. Voir l'ordre de l'Empereur du 4 mars.

verra d'ici là à leur donner des ordres pour rejoindre leur division ; on en préviendra le duc de Rivoli[1].

Ordre au général Songis d'être rendu le 20 à Strasbourg ; le prévenir qu'avant son départ, il doit faire un travail avec le major général pour l'organisation générale de l'artillerie[2].

L'armée du Rhin composée de 4 divisions formant 20 régiments d'infanterie, commandée par les généraux Morand, Gudin, Friant, Saint-Hilaire ; elles devront avoir au moins chacune 15 pièces de canon ; de la division de cavalerie Nansouty qui aura 12 pièces d'artillerie ; de la division de cavalerie du général Saint-Sulpice qui en aura 6.

Le corps du général Oudinot a 2 divisions ; il lui faut 36 pièces d'artillerie, c'est-à-dire 18 pièces par division ;

La division de cavalerie Espagne qui doit avoir 6 pièces d'artillerie.

Le corps du duc de Rivoli nommé corps d'observation du Rhin et composé de 4 divisions doit avoir 36 pièces d'artillerie française et 20 des alliés.

Le corps du prince de Ponte-Corvo, composé de la division Dupas et de l'armée saxonne, aura 12 pièces françaises et 36 pièces d'artillerie saxonne.

Prévenir le général Songis que personne ne connaissant mieux que lui ce qu'il faut pour former et approvisionner cette artillerie de parcs de réserve, et enfin tous les besoins, il doit faire son travail en conséquence. Pour les premiers moments, il doit se concerter avec le commandant de l'artillerie bavaroise et celui de l'artillerie wurtembergeoise pour connaître combien ils ont de cartouches en magasin, de poudre et enfin de munitions. Ils doivent nous fournir pour les premiers moments en attendant que nos parcs soient arrivés.

A cet effet, le général Songis enverra sur-le-champ un officier d'artillerie à Stuttgart et à Munich.

---

1. Voir la lettre du major général au duc de Rivoli, du 4 mars.
2. Voir l'annexe nº 14 : *Rapport du général Songis sur l'organisation de l'artillerie de l'armée d'Allemagne.*

Le général Songis doit considérer la citadelle de Wurtzbourg comme un centre de dépôt.

Demander de désigner pour la division Saint-Cyr un général de brigade qui parle allemand, de même pour la division Legrand.

Il faut également désigner un général de brigade parlant allemand pour se rendre à Wurtzbourg et y prendre le commandement de la brigade formée des contingents des petits princes.

Savoir où est le général Kister qui commandait à Fulde.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Le 6 mars 1809.

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Empereur, qu'en exécution de l'ordre de Sa Majesté, en date du 4 mars, j'ai expédié hier, par courrier extraordinaire, les ordres nécessaires pour faire filer sur Huningue et de là sur Ulm, les divisions des généraux Molitor[1] et Boudet, ainsi que les 3e, 14e, 19e et 23e régiments de chasseurs, à mesure de leur arrivée successive à Belfort.

J'ai l'honneur de soumettre à Sa Majesté l'itinéraire que doivent suivre ces troupes pour se diriger de Belfort par Huningue sur Ulm où elles seront réunies en totalité le 30 mars, avec leur artillerie et leur administration.

---

1. En réponse à cet ordre du Ministre de la guerre, le général Molitor écrivait d'Huningue, à la date du 15 mars, la lettre qui suit :

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre de V. E., en date du 5 de ce mois, portant ordre aux troupes de ma division de se diriger par Huningue et Mulheim, sur Ulm.

« Toutes les dispositions prescrites seront exécutées : je marche à la tête de la colonne.

« Tous les itinéraires que vous avez envoyés, Monseigneur, portent expressément de se diriger sur Ulm, en passant par Huningue et Mulheim ; il a donc fallu nécessairement passer le Rhin sur le pont de Bâle : le magistrat de cette ville a opposé la neutralité de la Suisse et le silence du Landaman sur ce passage de troupes, et, il a insisté pour avoir au moins un mot d'écrit de ma part, je lui ai répondu la lettre dont je joins ici copie et j'ai passé.

« Comme le parc d'artillerie de ma division est en arrière de huit marches, j'ai fait prendre à Huningue 20 cartouches et 2 pierres à feu par homme.

« J'ai l'honneur de rappeler à V. E. que l'ambulance de ma division est sans chevaux.

. . . .

« MOLITOR. »

Itinéraire des troupes composant les divisions Boudet et Molitor ainsi que de quatre régiments de chasseurs partant pour se rendre de Belfort par Huningue à Ulm.

	23e rég. de chasseurs à cheval partant de Belfort le 9 mars.	DIVISION MOLITOR ET DEUX RÉGIMENTS DE CHASSEURS.					ARTILLERIE de la division MOLITOR partant de Belfort le 20 mars.	DIVISION BOUDET ET DEUX RÉGIMENTS DE CHASSEURS.					ARTILLERIE de la division BOUDET partant de Belfort le 20 mars.
		37e rég. d'infanterie de ligne partant de Belfort le 10 mars.	19e rég. de chasseurs partant de Belfort le 11 mars.	67e rég. d'infanterie de ligne partant de Belfort le 11 mars.	2e rég. d'infanterie de ligne partant de Belfort le 12 mars.	16e rég. d'infanterie de ligne partant de Belfort le 14 mars.		3e rég. d'infanterie légère partant de Belfort le 15 mars.	93e rég. d'infanterie de ligne partant de Belfort le 16 mars.	3e rég. de chasseurs à cheval partant de Belfort le 17 mars.	14e rég. de chasseurs à cheval partant de Belfort le 17 mars.	56e rég. d'infanterie de ligne partant de Belfort le 19 mars.	
Altkirch	9 mars	10 mars	11 mars	11 mars	12 mars	14 mars	20 mars	15 mars	16 mars	17 mars	17 mars	19 mars	20 mars
Huningue. . . .	10	11	12	12	13	15	21	16	17	18	18	20	21
Mülheim	11	12	13	13	14	16	22	17	18	19	19	21	22
Fribourg	12	13	14	14	15	17	23	18	19	20	20	22	23
Neustadt	13	14	15	15	16	18	24	19	20	21	21	23	24
Donaueschingen	14	15	16	16	17	19	25	20	21	22	22	24	25
Tuttlingen . . .	15	16	17	17	18	20	26	21	22	23	23	25	26
Möskirch	16	17	18	18	19	21	27	22	23	24	24	26	27
Riedlingen . . .	17	18	19	19	20	22	28	23	24	25	25	27	28
Ehingen.	18	19	20	20	21	23	29	24	25	26	26	28	29
Ulm	19	20	21	21	22	24	30	25	26	27	27	29	30

. . . .

J'ai également adressé des ordres et instructions au général Boudet pour l'exécution de son mouvement sur Ulm.

A l'égard des divisions des généraux Carra-Saint-Cyr et Legrand, Sa Majesté verra par le projet d'itinéraire que je joins ici sous le numéro 2, que ces troupes, qui doivent arriver

Itinéraire pour faire diriger de Strasbourg sur Ulm les divisions des généraux Carra-Saint-Cyr et Legrand.

	DIVon DU Gal CARRA-St-CYR.			DIVon DU Gal LEGRAND	
	[illegible] régim. et [illegible] légère.	[illegible] régim. d'infanter. légère.	4e régim. d'infanter. de ligne.	26e régim. d'infanter. légère.	18e régim. d'infanter. de ligne.
Époques de l'arrivée de ces corps à Strasbourg . .	10 mars	11 mars	12 mars	12 mars	13 mars
De Strasbourg à					
Bischofsheim	12 mars	13 mars	14 mars	15 mars	16 mars
Rastadt	13	14	15	16	17
Ettlingen	14	15	16	17	18
Pforzheim	15	16	17	18-19 séjour	19-20 séjour
Vaihingen	16	17	18-19 séjour	20	21
Canstadt	17-18 séjour	18-19 séjour	20	21	22
Goeppingen	19	20	21	22	23
Geislingen	20	21	22	23	24
Ulm	21	22	23	24	25

successivement à Strasbourg du 10 au 13 mars, pourraient, en partant de cette place le surlendemain de leur arrivée, être rendues à Ulm le 25 mars, même en prenant un séjour en route.

Je demande à cet égard les ordres de Sa Majesté.

Comte d'Hunebourg.

A la même date, ordre était donné aux 4e et 5e compagnies du 3e bataillon de sapeurs de partir de Valence le 11 mars, à l'effectif de 300 hommes, pour se diriger sur Strasbourg où elles devaient arriver le 3 avril[1].

Ces compagnies suivaient le mouvement de 5 compagnies d'artillerie des 1er, 5e et 7e régiments d'artille-

1. Ces compagnies de sapeurs étaient destinées au corps d'observation de l'armée du Rhin.

rie à pied, d'un effectif total de 1,207 hommes, qui parties de Valence le 6 mars devaient arriver à Strasbourg le 29, et de 2 compagnies d'artillerie du 2e régiment d'artillerie à cheval, à l'effectif de 358 chevaux et de 308 hommes, qui partaient de Valence pour Strasbourg à la même époque.

La 1re compagnie d'armuriers partait également de Valence le 7 mars et arrivait le 30 à Strasbourg.

Ces troupes, conformément aux intentions de l'Empereur, étaient destinées à être employées aux divisions et au parc du corps d'observation de l'armée du Rhin.

Pour compléter l'organisation de l'artillerie du corps d'observation de l'armée du Rhin, qui se rassemblait à Strasbourg, le ministre de la guerre propose d'y envoyer l'une des deux compagnies du 1er bataillon de pontonniers actuellement à Mayence. L'Empereur répond à cette proposition en prescrivant à cette compagnie de se diriger sur Donauwerth.

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU MAJOR GÉNÉRAL.

Le 6 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'informer V. A. S., que d'après les intentions de l'Empereur, j'ai adressé, par courrier extraordinaire, au général de division Claparède[1], chargé de former en 12 bataillons de marche les compagnies de fusiliers des 4es bataillons du corps d'armée du général Oudinot, qui se réunissent à Strasbourg, l'ordre de faire partir ces bataillons de marche aux époques indiquées ci-après et de les faire diriger, suivant l'itinéraire dont je joins ici copie, sous le n° 1, sur Augsbourg, savoir :

Le 1er bataillon de marche partira de Strasbourg le 14 mars[2].

1. Voir la lettre au général Claparède datée du 16 février.

2. Ces 12 bataillons de marche, formant un effectif de 6,375 hommes, arrivèrent à Augsbourg, 9 de ceux-ci, du 20 au 28 mars, et les 3 autres, le 5, le 8 et le 28 avril.

Le 2e bataillon de marche partira de Strasbourg le 18 mars.
Le 3e bataillon de marche partira de Strasbourg le 19 mars.
Le 4e bataillon de marche partira de Strasbourg le 16 mars.
Le 5e bataillon de marche partira de Strasbourg le 19 mars.
Le 6e bataillon de marche partira de Strasbourg le 13 mars sans attendre le détachement du 46e.
Le 7e bataillon de marche partira de Strasbourg le 14 mars.
Le 8e bataillon de marche partira de Strasbourg aussitôt qu'il en recevra l'ordre.
Le 9e bataillon de marche partira de Strasbourg le 19 mars.
Le 10e bataillon de marche partira de Strasbourg aussitôt les ordres reçus.
Le 11e bataillon de marche partira de Strasbourg le 14 mars.
Le 12e bataillon de marche partira de Strasbourg le 12 mars.

J'ai donné des ordres pour que le général Oudinot soit prévenu de la route que tiendront ces troupes, afin qu'en cas de besoin, il sache où les trouver et le lieu où elles s'arrêteront chaque jour.

Conformément aux intentions de S. M., j'ai ordonné au général commandant la 5e division militaire, de faire partir le régiment de marche de grosse cavalerie[1] qui se réunit à Strasbourg le 11 mars et de le diriger sur Donauwerth, pour y attendre l'arrivée des divisions de cavalerie de son corps d'armée, qui doivent s'approcher du Danube.

J'ai ordonné au major qui commande ce régiment de marche de grosse cavalerie d'informer le général de division Espagne, qui commande la cavalerie sur le Lech, de la marche et de l'époque de l'arrivée de cette troupe à Donauwerth.

J'ai l'honneur de prévenir aussi V. A., que d'après les intentions de l'Empereur, j'adresse au général commandant la 26e division militaire, l'ordre de faire diriger les 4 bataillons de marche qui se réunissent à Mayence, composés de détachements tirés des dépôts des régiments d'infanterie de l'armée du Rhin, et destinés à compléter leurs bataillons de guerre, sur Wurtzbourg, en suivant l'itinéraire dont copie est ci-jointe sous le n° 3, savoir :

Le 1er bataillon de marche de l'armée du Rhin sera formé le 22 mars et marchera sur Wurtzbourg.
Le 2e bataillon de marche partira le 19 mars.
Le 3e bataillon de marche partira le 20 mars.
Le 4e bataillon de marche partira le 18 mars.

1. Ce régiment de marche, fort de 900 chevaux, était destiné à renforcer la 1re et la 2e division de grosse cavalerie de l'armée du Rhin.

J'ai donné avis à M. le maréchal duc d'Auerstaedt du départ de ces quatre bataillons de marche de Mayence et de la route qu'ils suivront pour se rendre à Wurtzbourg.

Comte d'Hunebourg.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 7 MARS 1809.

Monsieur le général Clarke, donnez ordre à la garde de tenir prêts à partir pour le 15 mars, 300 chasseurs à cheval, 150 dragons, 150 grenadiers à cheval, 150 gendarmes d'élite ; total 650 hommes. 8 pièces d'artillerie attelées, 11 caissons de la garde, 1 bataillon de chasseurs et 1 bataillon de grenadiers[1].

Chaque bataillon au moins de 400 hommes.

Napoléon.

Le 7 mars, l'Empereur prescrivait au ministre de la guerre de tirer de la légion portugaise, qui séjournait à Grenoble, trois bataillons à l'effectif de 480 hommes, pour former une demi-brigade d'élite qui prendrait le n° 13[2]. Cette demi-brigade, composée de grenadiers et de chasseurs, fut formée par décret du 10 mars. Aussitôt son organisation terminée, elle devait être dirigée sur Besançon où elle arriva le 9 avril.

La 13e demi-brigade devait faire partie du corps du général Oudinot lors de la formation de la 3e division de ce corps.

1. Le 8, le ministre de la guerre transmettait les ordres de l'Empereur au général Walther.

2. Par un décret du 20 mai 1808, l'Empereur avait formé une légion portugaise composée de 5 régiments d'infanterie et de 2 régiments de chasseurs; cette troupe était constituée de soldats des régiments portugais envoyés en France lors de l'occupation du pays. Au commencement de mars 1809, la plupart de ces régiments n'avaient pas 560 hommes à l'effectif.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

7 mars 1809.

Mon Cousin, écrivez au duc d'Auerstaedt que s'il n'a pas complété l'artillerie du corps d'Oudinot à 36 pièces de canon, il le fasse sans délai[1]. J'ai établi une estafette d'ici à Augsbourg ; il faut donner l'ordre au général qui commande à Strasbourg d'écrire tous les jours. Je désire aussi que le général Oudinot corresponde exactement par chaque estafette. Demandez au général Oudinot un état de situation de ses régiments, contenant le nom de ses généraux de division et de brigade, le nom des majors qui commandent ses bataillons, du commandant de son artillerie, du commandant du génie, des commissaires des guerres, enfin des renseignements complets sur ce qui entre dans l'organisation de ses divisions et de son corps d'armée. Donnez ordre au général d'artillerie Faucher de se rendre en toute diligence à Paris ; il dirigera ses bagages sur Strasbourg. L'artillerie du 5ᵉ corps de l'armée d'Espagne sera commandée par un des colonels d'artillerie qui s'y trouvent.

NAPOLÉON.

LE MAJOR GÉNÉRAL A MONSIEUR OTTO,

Ministre plénipotentiaire près le roi de Bavière.

Paris, le 7 mars 1809.

Je vous préviens, Monsieur Otto, que le général du génie Chambarlhiac a l'ordre de se rendre à Passau, avec des instructions pour rétablir les fortifications de cette place auxquelles il paraît important à l'Empereur de faire travailler sans délai. Prévenez-en la cour de Bavière afin qu'on donne au général Chambarlhiac les moyens de remplir sa mission[2]. Si, même, cela était nécessaire, quand les travaux seront commencés, l'Empereur enver-

---

1. Voir l'ordre de l'Empereur du 13 février et le rapport du ministre de la guerre à l'Empereur du 15.
2. Le roi de Bavière était informé de la mission du général Chambarlhiac. Voir les instructions de l'Empereur au sujet de cette mission; lettre au ministre de la guerre en date du 1ᵉʳ mars.

rait une partie des sapeurs de l'armée pour les accélérer. Je prie aussi V. E. de me faire passer des renseignements qui fassent connaître à S. M. dans quel état sont les têtes de pont qu'elle avait fait faire sur le Lech[1].

ALEXANDRE.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

Près le roi de Wurtemberg.

Paris, le 7 mars 1809.

L'Empereur m'ordonne de vous écrire, Monsieur, pour vous inviter à faire connaître à la cour de Wurtemberg que S. M. désire que l'armée wurtembergeoise composée d'une division sous le titre de réserve, conformément au règlement militaire du 17 février sur l'organisation de l'armée de la Confédération du Rhin, soit formée et réunie au 20 mars à Neresheim, Heindenheim, Haal et Elwangen.

. . . .

Concertez-vous sans délai avec les ministres du roi, afin que tous les ordres soient donnés et toutes les mesures prises pour remplir sur cet objet les intentions de S. M. et faites-moi parvenir le plus tôt possible l'état exact et détaillé de la composition, de la force et de l'emplacement de la division de réserve dont doit être formée l'armée de Wurtemberg, afin que je puisse le mettre sous les yeux de l'Empereur.

ALEXANDRE.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

Près le grand-duc de Bade.

Paris, le 7 mars 1809.

L'intention de l'Empereur, Monsieur, est que le contingent de troupes que S. A. R. le grand-duc de Bade doit fournir, conformément au règlement du 17 février, pour l'organisation de l'armée de la Confédération du Rhin, soit formé et réuni, sans perte de temps, à Pforzheim et Rastadt, afin de se joindre, d'après les ordres ultérieurs qui lui seront donnés, à la division du général Legrand dont il doit faire partie.

1. Ces renseignements avaient déjà été demandés au général Oudinot par l'intermédiaire du maréchal Davout. Voir la lettre du maréchal en date du 3 mars.

Ce contingent doit être composé :

Des 3 régiments d'infanterie de ligne formant	5,000	hommes.
D'un bataillon d'infanterie légère de	600	—
D'un régiment de cavalerie de	400	—
Total.	6,000	hommes.

D'une compagnie de sapeurs et de 12 pièces d'artillerie (non compris le régiment d'infanterie qui est en Espagne).

. . . .

Concertez-vous sans délai avec les ministres du grand-duc, afin que tous les ordres soient donnés et toutes les mesures prises pour que cette division de 6,000 hommes soit formée et réunie le plus promptement possible et au plus tard au 20 mars à Pforzheim et Rastadt. Je vous prie aussi de m'en faire parvenir le plus tôt possible l'état détaillé de situation et d'emplacement, afin que je puisse le soumettre à S. M. et prendre ses ordres ultérieurs.

ALEXANDRE.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

Près le roi de Saxe[1].

Paris, le 7 mars 1809.

L'Empereur m'ordonne de vous faire connaîre, Monsieur, qu'il a désigné S. A. le prince de Ponte-Corvo pour prendre le commandement du corps d'armée du duché faisant partie de l'armée saxonne. Je lui ai donné à cet effet l'ordre de partir sur-le-champ pour Dresde où il doit être rendu vers le 20 mars. Informez-en S. M. le roi de Saxe en l'invitant à donner ses ordres pour mettre l'armée saxonne sous le commandement du prince de Ponte-Corvo à son arrivée.

Faites en même temps connaître à la cour de Saxe, que l'Empereur désire que l'armée saxonne soit formée et réunie au 20 mars dans les environs de Dresde en 3 divisions de 10,000 hommes chacune.

Il doit être attaché à chaque division un adjudant-commandant, deux adjoints d'état-major, un officier supérieur d'artillerie, deux officiers du génie, un commissaire des guerres, un adjoint ; dix-huit pièces de canon, douze caissons d'infanterie attelés, un bataillon de sapeurs, deux mille outils attelés, une compagnie d'équipages militaires servant 34 caissons pour porter le pain, une forge et une prolonge.

1. Voir la réponse à cette lettre, le 25 mars.

Concertez-vous, sans délai, avec les ministres du roi afin que tous les ordres soient donnés et toutes les mesures prises pour remplir, sur ces divers objets, les instructions de S. M. et faites-moi parvenir le plus tôt possible l'état exact et détaillé de la situation et de l'emplacement des armées saxonne et polonaise, afin que je puisse les mettre sous les yeux de l'Empereur.

ALEXANDRE.

LE MAJOR GÉNÉRAL A MONSIEUR HELFLINGER,

Chargé d'affaires près le grand-duc de Hesse-Darmstadt.

Paris, le 7 mars 1809.

L'intention de l'Empereur, Monsieur, est que le contingent des troupes que S. A. R. le grand-duc de Hesse-Darmstadt doit fournir, conformément au règlement du 17 février dernier pour l'organisation de l'armée de la Confédération du Rhin, soit formé et réuni, sans perte de temps, à Mergentheim, afin de se joindre, d'après les ordres ultérieurs qui lui seront donnés, à la division du général Carra-Saint-Cyr dont il doit faire partie.

Concertez-vous sans délai avec les ministres de S. A. R. afin que tous les ordres soient donnés et toutes les mesures prises pour que cette brigade, à laquelle il doit être attaché huit pièces d'artillerie hessoise, soit formée et réunie le plus promptement possible et, au plus tard, au 20 mars, à Mergentheim. Je vous prie aussi de m'en faire parvenir le plus tôt possible l'état détaillé de situation et d'emplacement afin que je puisse le soumettre à S. M. et prendre ses ordres ultérieurs.

ALEXANDRE.

A MONSIEUR HIRSINGER,

Ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Wurtzbourg.

Paris, le 7 mars 1809.

Je vous préviens, Monsieur, que des ordres sont donnés pour la formation et la réunion des contingents que les différents princes de la Confédération du Rhin doivent fournir conformément au règlement du 17 février dernier.

D'après ce règlement, S. A. I. et R. le grand-duc de Wurtzbourg doit fournir un régiment de deux bataillons portant le n° 3 et une compagnie de sapeurs de 200 hommes. Le régiment d'infanterie se trouve maintenant en Espagne, il ne reste plus, par conséquent, à fournir que la compagnie de sapeurs. Concer-

tez-vous avec le ministre du grand-duc pour que cette compagnie de sapeurs soit formée et rendue disponible d'ici au 20 mars à Wurtzbourg, où elle recevra de nouveaux ordres. Je vous prie de m'instruire des mesures qui seront prises pour remplir à cet égard les intentions de l'Empereur [1].

ALEXANDRE.

LE MAJOR GÉNÉRAL A M. LE CONSEILLER D'ÉTAT BEUGNOT [2],

à Dusseldorf.

Paris, le 7 mars 1809.

Je vous préviens, Monsieur le Conseiller d'État, que des ordres sont donnés pour faire former et réunir les différents corps de troupe qui doivent composer l'armée de la Confédération du Rhin, conformément au règlement du 17 février dernier.

D'après ce règlement, le grand-duché de Berg doit fournir quatre mille hommes, mais il a déjà deux régiments en Espagne. Vous devez vous occuper en ce moment à former un troisième régiment d'infanterie et à compléter le régiment de cavalerie qui se réunit à Versailles. Je vous prie de me donner des renseignements détaillés sur la formation de ces deux corps, de me faire connaître où elle en est et à quelle époque elle sera terminée afin de me mettre à portée d'en rendre compte à l'Empereur. Accélérez, par tous les moyens qui sont à votre disposition, la levée et l'organisation de ces deux régiments.

ALEXANDRE.

LE MAJOR GÉNÉRAL A MONSIEUR BACHER,

Chargé d'affaires près la Confédération du Rhin.

Paris, le 7 mars 1809.

L'intention de l'Empereur, Monsieur, est que les régiments qui, en conséquence du règlement du 17 février dernier pour l'organisation de l'armée de la Confédération du Rhin, doivent être fournis par les maisons de Nassau, de Hohenzollern, de Salm, d'Isembourg, d'Arenberg, de Liechtenstein, de Leyen, par les 5 maisons ducales de Saxe, par les maisons de la Lippe et d'Anhalt, par celle de Schwarzbourg, par les maisons de Reuss

1. Le 18 mars, M. Hirsinger informait le major général que les 200 sapeurs que doit fournir le grand-duc sont prêts et qu'ils attendent des ordres.
2. Administrateur du grand-duché de Berg et de Clèves.

et de Waldeck, soient formés et réunis le plus promptement possible et au plus tard le 20 de ce mois.

Le régiment n° 4 est destiné à faire partie de la division Molitor du corps d'armée du maréchal duc de Rivoli qui se rassemble à Ulm, et les régiments n°s 2, 5 et 6 sont destinés à faire partie de la division Boudet du même corps d'armée ; mais l'intention de l'Empereur est que ces régiments se réunissent provisoirement à Wurtzbourg, où ils recevront ensuite de nouveaux ordres et où un général de brigade français va se rendre pour en prendre le commandement.

(*Le paragraphe précédent est supprimé d'un trait par l'Empereur et remplacé par ce qui suit*) :

Ces corps doivent se rendre à Wurtzbourg sous les ordres du duc d'Auerstaedt; on ne leur donnera qu'une même destination.

NAPOLÉON.

Concertez-vous de suite avec les ministres de ces différents princes afin que tous les ordres soient donnés et toutes les mesures prises pour que ces corps se trouvent disponibles au 20 mars à Wurtzbourg. Envoyez-m'en les états de situation.

Des ordres ont été donnés à la brigade dite de réserve composée d'un régiment fourni par le prince de Mecklembourg-Schwerin, qui portera le n° 7, et du bataillon que doit fournir la maison de Mecklembourg-Strelitz ; ces troupes doivent occuper la Poméranie suédoise, mais l'Empereur désire connaître l'époque à laquelle elles y seront rendues. Je vous prie de demander à cet égard des renseignements aux ministres de ces princes et de me les faire parvenir le plus tôt possible.

ALEXANDRE.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, le 7 mars 1809.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur le Comte, que l'intention de l'Empereur est que le corps d'observation du Rhin, commandé par le duc de Rivoli, soit réuni vers le 20 mars à Ulm. V. E. a déjà ordonné aux divisions Boudet et Molitor et aux 4 régiments de cavalerie légère de ce corps d'armée de se détourner, à Belfort, de leur marche sur Strasbourg et de se rendre directement, par Huningue, à Ulm; quant aux divisions Carra-Saint-Cyr et Legrand qui doivent arriver du 10 au 13 de ce mois à Strasbourg, je leur envoie l'ordre de continuer de suite leur marche sur Ulm, par Bischoffsheim, Rastadt, Ettlingen, Pforzheim, Wahingen, Constadt, Göppingen et Geislingen. La division Carra-Saint-Cyr arrivera par conséquent du 18 au 20 à Ulm et la division Legrand, du 20 au 22.

M. le maréchal duc de Rivoli, qui doit porter le 12 son quartier général à Strasbourg, sera le 20 à Ulm où, d'après les intentions de l'Empereur, il doit se trouver réuni du 20 au 25, douze régiments d'infanterie française formant quatre divisions, quatre régiments de cavalerie légère et 48 pièces de canon.

La brigade de Hesse-Darmstadt et la brigade de Bade qui doivent faire partie des divisions Carra-Saint-Cyr et Legrand ne seront réunies à Pforzheim et Mergentheim que le 20 et d'ici là, il leur sera donné des ordres pour rejoindre. L'intention de l'Empereur, Monsieur le Comte, est que V. E. désigne pour la division Saint-Cyr un général de brigade parlant allemand, et un autre, parlant aussi allemand, pour la division Legrand. Il faut également désigner un général de brigade parlant allemand pour se rendre à Wurtzbourg et y prendre le commandement de la brigade formée des contingents des petits princes; je pense que le général Kister qui était gouverneur de Fulde pourrait être choisi pour ce commandement s'il n'a pas d'autre destination. Je prie V. E. de me faire connaître où est ce général.

ALEXANDRE.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, le 7 mars 1809.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur le Comte, que je viens de faire connaître à M. le maréchal duc de Danzig que l'intention de l'Empereur est qu'il soit rendu le 20 mars à Munich pour y prendre le commandement de l'armée bavaroise.

Sa Majesté a décidé en même temps qu'il aura pour chef d'état-major le général Drouet, et l'intention de S. M. est que ce général soit aussi rendu pour la même époque à Munich, j'invite V. E. à lui donner à cet effet ses ordres, si cela n'a déjà été fait.

Je viens aussi de donner l'ordre au prince de Ponte-Corvo de se rendre sur-le-champ à Dresde où S. M. désirerait qu'il fût rendu le 20 mars pour prendre le commandement de l'armée saxonne. Il aura avec lui son chef d'état-major et conservera le commandement de la division qui est à Hambourg.

ALEXANDRE.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU PRINCE DE PONTE-CORVO.

Paris, le 7 mars 1809.

L'Empereur ordonne, Prince, que vous partiez sur-le-champ pour Dresde où S. M. désirerait que vous fussiez rendu le 20

mars. Vous y prendrez le commandement de l'armée saxonne [1]. Vous aurez avec vous votre chef d'état-major et vous conserverez le commandement de la division qui est à Hambourg.

L'armée de Saxe se forme de deux divisions qui doivent être réunies au 20 mars dans les environs de Dresde.

Chaque division, commandée par un général de division et par deux généraux de brigade, sera composée de deux régiments de cavalerie formant huit escadrons, de quatre régiments d'infanterie de ligne formant 6,000 hommes, de 400 hommes d'artillerie, et il doit être attaché à chaque division un adjudant-commandant, deux adjoints d'état-major, un officier supérieur d'artillerie, deux officiers du génie, un commissaire des guerres, un adjoint, dix-huit pièces de canon, douze caissons d'infanterie attelés, un bataillon de sapeurs, deux mille outils attelés et une compagnie d'équipages militaires servant trente-quatre caissons, pour porter le pain, une forge et une prolonge.

Dès que vous serez arrivé à Dresde, Monsieur le Maréchal, faites accélérer par tous les moyens possibles la complète organisation de l'armée saxonne, et faites dresser l'état de situation et d'emplacement de toutes les troupes sous vos ordres.

Je vous préviens aussi, Prince, que le général du génie Chambarlhiac a reçu des instructions pour rétablir les fortifications de Passau auxquelles il paraît important à l'Empereur de faire travailler sans délai.

S. M. désire connaître quand les régiments de la division du général Dupas seront rendus à Hanovre. Je vous prie de m'envoyer le plus tôt possible copie de leur itinéraire.

Je donne avis à la cour de Saxe de votre prochaine arrivée à Dresde pour y prendre le commandement de l'armée saxonne.

Je recommande au ministre de France à Dresde d'en presser l'organisation afin qu'au 20 mars elle soit réunie autour de cette ville ; je lui mande en même temps de faire connaître à la cour de Saxe que l'intention de l'Empereur est que l'armée de Pologne formant trois divisions organisées comme celles ci-dessus, soit réunie le 20 mars à Varsovie (à l'exception des régiments formant la garnison de Danzig et des places sur l'Oder), qu'elle couvre par sa cavalerie légère la Galicie et menace Cracovie.

ALEXANDRE.

---

1. Le maréchal Bernadotte recevait cet ordre à Hambourg et écrivait aussitôt à l'Empereur pour le supplier de ne pas le mettre à la tête d'un corps d'armée étranger.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MARÉCHAL DUC DE RIVOLI.

Paris, le 7 mars 1809.

L'Empereur ordonne, Monsieur le Maréchal, que le corps d'observation du Rhin que vous commandez soit réuni le 20 mars à Ulm[1].

Le Ministre de la guerre a déjà donné l'ordre aux divisions Boudet et Molitor de se détourner à Belfort de leur marche sur Strasbourg, de passer le Rhin à Huningue et de se rendre directement à Ulm, où elles doivent arriver du 20 au 30 mars.

Le même ordre a été donné à vos quatre régiments de cavalerie légère qui arriveront à Ulm du 19 au 27.

Quant aux divisions Carra-Saint-Cyr et Legrand qui marchent en ce moment sur Strasbourg, je leur donne l'ordre de continuer immédiatement leur route sur Ulm conformément à l'itinéraire ci-joint[2]. La division Carra-Saint-Cyr y arrivera par conséquent du 18 au 20 et la division Legrand du 20 au 22.

Vous avez eu l'ordre, Monsieur le Maréchal, de porter votre quartier général, le 12, à Strasbourg. L'Empereur ordonne que vous soyez le 20 à Ulm, où se trouveront réunis du 20 au 25 : douze régiments d'infanterie française formant quatre divisions, quatre régiments de cavalerie légère et quarante-huit pièces de canon.

Surveillez tous ces mouvements, faites-vous en rendre compte et instruisez-m'en personnellement par des rapports détaillés.

Il est nécessaire que vous envoyiez à l'avance un officier supérieur de votre état-major à Ulm pour annoncer l'arrivée des troupes, désigner les cantonnements de chaque division et veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour assurer les subsistances.

A mesure que vos troupes arriveront, faites dresser l'état exact et détaillé de la situation et de l'emplacement de votre corps d'armée et adressez-le moi ainsi qu'au ministre de la guerre.

Les brigades de Hesse-Darmstadt et de Bade, qui doivent faire partie des divisions Carra-Saint-Cyr et Legrand[3], ne seront réunies à Pforzheim et Mergentheim que le 20; d'ici là, il leur sera donné des ordres pour rejoindre leur division respective.

ALEXANDRE.

---

1. Voir la lettre de l'Empereur au major général, en date du 6 mars.
2. Cet itinéraire est indiqué dans la lettre du major général au ministre de la guerre, de même date.
3. Voir la lettre du major général au duc de Rivoli, en date du 5 mars, fixant la constitution du corps d'observation de l'armée du Rhin.

CHAPITRE IX

FORMATION D'UN CORPS DE RÉSERVE

A peine les corps de l'armée d'Allemagne étaient-ils constitués, que déjà l'Empereur se préoccupait de créer un corps de réserve.

Les 5es bataillons formés, en partie, avec des conscrits de la conscription de 1810, devront contribuer à l'organisation de ce nouveau corps.

Cette mesure, tout en mettant dans la main de l'Empereur une force qui pourra être utilisée dans un avenir plus éloigné, devait rendre disponibles un certain nombre de 4es bataillons, entre autres ceux des camps de Boulogne et d'Anvers.

A la date du 3 mars, dans une lettre adressée au ministre de la guerre, l'Empereur pose les bases de la constitution de ce corps de réserve.

En suivant l'ordre chronologique des faits, quelques-uns des documents ayant trait à cette nouvelle création devraient trouver place dans d'autres chapitres. Pour la clarté du sujet, il a paru nécessaire de grouper dans un chapitre unique toutes les pièces relatives à la formation des demi-brigades provisoires de réserve.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 3 mars 1809.

Monsieur le général Clarke, je vous envoie le projet de formation d'une réserve de régiments provisoires[1], sur lequel je désire que vous me fassiez un rapport. Faites-moi connaître si je n'ai rien oublié et s'il y a des changements qu'il soit convenable de faire pour épargner des marches aux troupes. Enfin, présentez-moi des états qui m'apprennent si les 5es bataillons pourront fournir ces quatre, trois ou deux compagnies pour concourir à ladite formation. Les 10,000 hommes qui forment ma garde sont destinés à compléter les 5es bataillons et à les mettre à même de fournir les hommes nécessaires. Il faut donc qu'une colonne des états que vous ferez dresser indique le nombre d'hommes qui leur manquera, après avoir épuisé tout le monde ; cette colonne sera la colonne de distribution des 10,000 hommes de la garde. Il ne vous échappera pas que, par ce moyen, j'aurai 6,000 hommes à la Rochelle, 3,000 en Bretagne, 9,000 à Paris ; 5,000 au camp de Boulogne, 2,500 pour la défense de l'Escaut, 2,500 pour garder Wesel, 5,000 à Strasbourg, 2,500 à Metz et 10,000 Français en Italie ; total : 45,500 hommes.

NAPOLÉON.

PROJET DE FORMATION D'UN CORPS DE RÉSERVE.

I.

Il sera formé une réserve de seize régiments provisoires composés des compagnies des 5es bataillons qui seront complétés avec les conscrits de 1810.

II.

1er régiment provisoire. — Le 1er régiment provisoire sera composé de quatre bataillons : 1 bataillon du 15e de ligne ; 1 ba-

1. Voir le *Projet de formation d'un corps de réserve* qui suit. Ce projet, extrait de la correspondance non publiée de l'Empereur et adressé au ministre de la guerre, paraît être un premier projet mais déjà rectifié, car le 9e regiment provisoire y figure, tandis que, d'après le rapport du ministre de la guerre du 12 mars, il n'en aurait pas été fait mention.

taillon du 47e de ligne ; 1 bataillon du 86e de ligne et 1 bataillon du 70e de ligne.

Chaque bataillon sera fort de 800 hommes présents sous les armes, ce qui formera, pour le régiment, un présent sous les armes de 3,200 hommes.

Ce régiment se réunira à Pontivy.

2e régiment provisoire. — Le 2e régiment provisoire sera composé de quatre bataillons : des 32e de ligne, 58e de ligne, 121e de ligne et 122e de ligne.

Chaque bataillon de 4 compagnies, chaque compagnie de 200 hommes, formant un présent sous les armes de 3,200 hommes.

3e régiment provisoire. — Le 3e régiment provisoire sera composé de quatre bataillons : des 2e, 4e, 12e et 15e légère, formés de même.

4e régiment provisoire. — Le 4e régiment provisoire sera composé de quatre bataillons : des 12e, 14e, 34e et 88e formés de même.

Ces 3 régiments, formant plus de 9,000 hommes, se réuniront et seront formés à Paris, dans le courant d'avril.

5e régiment provisoire. — Le 5e régiment provisoire sera composé de trois bataillons formés de la manière suivante :

1er bataillon : 3 compagnies du 5e bataillon du 7e de ligne ; 3 compagnies du 5e bataillon du 19e de ligne.

2e bataillon : 3 compagnies du 5e bataillon du 25e de ligne ; 3 compagnies du 5e bataillon du 28e de ligne.

3e bataillon : 3 compagnies du 5e bataillon du 36e de ligne ; 3 compagnies du 5e bataillon du 43e de ligne.

6e régiment provisoire. — Le 6e régiment provisoire sera composé de trois bataillons formés de 3 compagnies des 5es bataillons des 44e, 46e, 50e, 51e, 55e et 75e.

Ces deux régiments, formant 5,000 hommes, se réuniront à Saint-Omer.

7e régiment provisoire. — Le 7e régiment provisoire sera composé de trois bataillons formés de 3 compagnies des 5es bataillons des 48e, 108e, 72e, 65e, 13e et 27e légère.

Ce régiment se réunira à Gand.

8e régiment provisoire. — Le 8e régiment provisoire sera composé de 3 bataillons formés de 3 compagnies des 5es bataillons des 8e, 21e, 94e, 95e, 39e et 85e de ligne.

Il se réunira à Wesel.

9e régiment provisoire. — Le 9e régiment sera composé de 3 bataillons formés de 3 compagnies des 5es bataillons des 27e, 30e, 33e, 61e, 111e et 40e de ligne.

Il se réunira à Mayence.

10e régiment provisoire. — Le 10e régiment sera composé de trois bataillons formés de trois compagnies des 5es bataillons des 3e, 4e, 18e, 63e, 24e et 64e de ligne.

Il se réunira à Strasbourg.

11e régiment provisoire. — Le 11e régiment sera composé de trois bataillons formés de 3 compagnies des 5es bataillons des 7e léger. 17e, 10e, 9e, 21e et 28e de ligne.

12e régiment provisoire. — Le 12e régiment sera composé de 3 bataillons formés de 3 compagnies des 5es bataillons des 59e, 69e, 100e, 103e, 76e et 105e de ligne.

Il se réunira à Metz.

13e régiment provisoire. — Le 13e régiment sera composé de 3 bataillons formés de la manière suivante :

1er bataillon : 2 compagnies du 5e bataillon du 35e de ligne ; 2 compagnies du 5e bataillon du 53e de ligne ; 2 compagnies du 5e bataillon du 106e de ligne.

2e bataillon : 2 compagnies du 5e bataillon du 9e de ligne ; 2 compagnies du 5e bataillon du 84e de ligne ; 2 compagnies du 5e bataillon du 92e de ligne.

3e bataillon : 2 compagnies du 5e bataillon du 1er léger ; 2 compagnies du 5e bataillon du 13e de ligne ; 2 compagnies du 5e bataillon du 42e de ligne.

Chaque compagnie sera de 140 hommes, chaque bataillon de 840 hommes et le régiment de 2,500 hommes.

Ce régiment se réunira à Milan.

14e régiment provisoire. — Le 14e régiment provisoire sera composé de 3 bataillons formés de la manière suivante :

1er bataillon : 2 compagnies du 5e bataillon du 52e de ligne ; 2 compagnies du 5e bataillon du 101e de ligne ; 2 compagnies du 5e bataillon du 102e de ligne.

Ce bataillon se réunira d'abord à Gênes et sera prêt à se rendre à Alexandrie au premier ordre.

2e bataillon : 2 compagnies du 5e bataillon du 22e léger ; 2 compagnies du 5e bataillon du 3e léger ; 2 compagnies du 5e bataillon du 22e léger ; 2 compagnies du 5e bataillon du 14e léger.

Ce bataillon se réunira à Alexandrie.

3e bataillon : 2 compagnies du 5e bataillon du 6e de ligne ; 2 compagnies du 5e bataillon du 10e de ligne ; 2 compagnies du 5e bataillon du 20e de ligne.

Ce bataillon se réunira à Alexandrie.

15e régiment provisoire. — Le 15e régiment sera composé de 3 bataillons formés de 3 compagnies des 5es bataillons des 67e, 2e, 56e, 37e, 93e, 112e, 1er, 62e de ligne et 23e léger.

Ce régiment se réunira à Alexandrie.

16ᵉ régiment provisoire. — Le 16ᵉ régiment sera composé de 2 compagnies de chacun des 8 régiments de l'armée de Dalmatie, et de 2 compagnies du 7ᵉ de ligne.

Ce régiment sera d'abord formé à Chambéry, et il se dirigera, après, sur Alexandrie.

Ces 4 derniers régiments (13ᵉ, 14ᵉ, 15ᵉ et 16ᵉ) formeront la réserve de notre armée d'Italie et seront réunis, 3 à Alexandrie et 1 à Milan.

Les 9 régiments de l'armée italienne formeront un régiment composé de même, lequel sera fort de 2,500 hommes et se réunira à Milan.

Ainsi, la réserve de l'armée d'Italie sera composée de deux brigades, l'une de 2 régiments, qui se réunira à Milan, l'autre de 3 régiments, qui se réunira à Alexandrie ; l'une et l'autre commandées par un général de brigade, et qui seront prêtes à se porter partout où les circonstances l'exigent.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Paris, 12 mars 1809.

J'ai l'honneur d'adresser à S. M. le projet de formation d'un corps de réserve.

Ce projet porte à 54,000 hommes cette réserve au lieu de 45,500 hommes.

La différence en plus qui existe entre le projet de formation présenté à S. M. et l'aperçu qu'elle a bien voulu donner provient de 2,500 hommes du 9ᵉ régiment provisoire qui doit se former à Mayence et qui a été oublié dans l'aperçu donné à S. M., ci . . . . 2,500 hommes.

2,800 hommes du régiment provisoire qui peut être formé des 5ᵉˢ bataillons pareillement oubliés, savoir les 6ᵉ, 16ᵉ, 24ᵉ, 25ᵉ, 26ᵉ léger, 22ᵉ, 45ᵉ, 54ᵉ, 57ᵉ et 96ᵉ de ligne, ci. . . . . 2,800 —

800 hommes du 5ᵉ bataillon du 5ᵉ léger pour le port de Cherbourg, ci . . . . 800 —

800 hommes du 5ᵉ bataillon du 16ᵉ de ligne pour le port de Toulon, ci. . . . . 800 —

Et 1,600 hommes en plus provenant des 13ᵉ, 14ᵉ, 15ᵉ et 16ᵉ régiments provisoires qui présentent 11,600 Français en Italie, au lieu de 10,000 portés dans l'aperçu, ci . . . . 1,600 —

Au total. . . . . 8,500 hommes.

Moyens d'exécution pour la formation du corps de réserve.

La force des 5es bataillons qui doivent concourir à la formation des régiments provisoires de cette réserve était, au 15 février, savoir :

Présents sous les armes dans les 116 dépôts	57,841	117,673 à l'effectif.
Hôpitaux du lieu	7,347	
Conscrits de 1810 dirigés sur les 116 dépôts	52,485	
A déduire sur cette situation :		
Les détachements mis en marche depuis le 15 février pour compléter les 1er, 2e, 3e et 4e bataillons .	19,614	43,835
Les détachements qui restent à fournir par les dépôts pour le complément de ces mêmes 1er, 2e, 3e et 4e bataillons	24,221	
Il restera pour la formation des régiments provisoires du corps de réserve.		73,838
Plus les 10,000 conscrits de la garde que l'intention de S. M. est de faire concourir à ladite formation.	10,000	14,383
Manque au complet du projet de formation que je propose de faire fournir par les dépôts des régiments qui se trouvent avoir 300, 400 et 500 hommes disponibles après avoir complété leurs compagnies aux régiments provisoires.	4,483	
Total des moyens d'exécution		88,221
Force du corps de réserve projeté		54,980
Il restera pour le fonds des 116 dépôts d'infanterie .		33,241
D'autre part, restant pour le fonds des 116 dépôts d'infanterie		33,241
Sur lesquels il faut déduire :		
1° Les hommes aux hôpitaux.	7,347	23,330
2° Le non-disponible qui se compose des officiers d'administration, instructeurs, ouvriers, enfants de troupe et évalué à 100 hommes présents par dépôt, ce qui fait pour le fonds des 116 piquets ou dépôts des régiments	11,600	
3° Le manque au complet du projet de formation que je propose de faire fournir par les régiments qui se trouvent avoir 300, 400 et 500 hommes dans leurs dépôts après avoir complété leurs compagnies aux régiments provisoires	4,383	
Restant disponible dans les 116 dépôts d'infanterie après le complément des compagnies qu'ils doivent fournir aux régiments provisoires du corps de réserve.		10,911

Je supplie S. M. de vouloir bien me faire connaître ses intentions sur la formation de ce corps de réserve et sur les moyens d'exécution que j'ai l'honneur de soumettre à son approbation.

Cte D'HUNEBOURG.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Rambouillet, 13 mars 1809, minuit.

Monsieur le général Clarke, je reçois votre travail du 12 mars sur la formation d'un corps de réserve, composé des 5es bataillons de l'armée. Je vous le renvoie pour que vous y fassiez faire quelques changements que je vais vous indiquer.

Lorsque j'ai passé la revue du 86e en Espagne, j'ai ordonné que les quatorze compagnies revenant de Portugal fussent formées en douze compagnies et composassent les deux premiers bataillons; ce qui, avec le 4e bataillon, qui était de l'ancienne armée d'Espagne, fait trois bataillons au delà des Pyrénées. Le 3e bataillon, qui doit être réorganisé, et le 5e se trouvent donc en Bretagne. Donnez ordre que tout ce qui appartient à ce régiment et se trouve en ce moment à Bordeaux et à Saintes, arrivant du Portugal, rentre dans la 13e division militaire, et que le 3e bataillon soit reformé sans délai. Ce 3e bataillon complété à 840 hommes et le 5e bataillon fort de 800 hommes feront partie du 1er régiment, qui se réunira à Pontivy.

J'ai donné l'ordre que le 3e bataillon du 70e, qui était à Saragosse, envoyât tous ses hommes disponibles à Madrid, et que le cadre retournât en Bretagne. Il faut réitérer cet ordre et prendre des mesures pour que le 3e bataillon soit également formé à 840 hommes; ce qui, avec le 5e bataillon du 70e, formé à 800 hommes, réunira 1,640 hommes.

Vous formerez alors de la manière suivante la brigade destinée à la défense de Pontivy: 1er régiment, composé du 3e bataillon du 70e, 840 hommes; du 5e bataillon du 70e, 800 hommes; du 5e bataillon du 47e, 800 hommes; total, 2,440 hommes; 2e régiment, composé du 3e bataillon du 86e,

840 hommes; du 5e bataillon du 86e, 800 hommes; du 5e bataillon du 15e de ligne, 800 hommes; total, 2,440 hommes. Total de la brigade qui se réunira à Pontivy, 4,880 hommes, près de 5,000 hommes.

Je n'ai aucune observation à faire sur le 2e régiment, qui désormais sera le 3e, ni sur le suivant.

Au 4e régiment, je vois que le 12e de ligne est porté comme devant faire partir pour l'armée du Rhin 560 hommes, c'est-à-dire les quatre compagnies de fusiliers du 4e bataillon; mais il serait nécessaire aussi de porter en compte le nombre d'hommes nécessaire pour compléter les grenadiers et voltigeurs de ce même 4e bataillon; or, vous n'avez rien porté pour cette destination. En général, on a bien complété les grenadiers et voltigeurs du corps d'Oudinot, mais on n'a pas complété les grenadiers et voltigeurs des 4es bataillons de l'armée du Rhin. Il est vrai qu'ils doivent être complétés dans les 3es bataillons de guerre; mais alors c'est autant d'hommes à envoyer de plus aux bataillons de guerre.

Il faut faire ces changements sur votre état, qui d'ailleurs me paraît bien conçu.

Quant au 10e régiment, qui a été oublié, il faut en former un nouveau régiment qu'on réunira à Metz.

Il y a déjà à Metz le 12e régiment, qui devient le 13e, par suite des changements faits pour la formation de la brigade de Pontivy. Le nouveau régiment sera alors le 14e; ces deux régiments formeront une brigade. Il me semble que ce 14e régiment pourra être composé de la manière suivante: 1er bataillon, deux compagnies du 25e léger, deux compagnies du 6e léger, deux compagnies du 24e léger; 2e bataillon, deux compagnies du 26e léger, deux du 16e léger, deux du 32e léger; 3e bataillon, deux compagnies du 96e de ligne, deux du 22e de ligne, deux du 54e, deux du 15e de ligne. Il manque deux compagnies pour le 2e bataillon; on prendra les deux compagnies du 32e léger qui sont à Toulon.

Ainsi une brigade composée de deux régiments et forte

de 5,000 hommes se réunira à Pontivy; une brigade composée de trois régiments et forte de 9,000 hommes se réunira à Paris; une brigade composée de deux régiments et forte de 5,000 hommes se réunira à Boulogne; une brigade composée de deux régiments et forte de 5,000 hommes se réunira à Gand et à Wesel; un régiment de 2,500 hommes se réunira à Mayence; une brigade forte de 5,000 hommes se réunira à Strasbourg; une brigade forte de 5,000 se réunira à Metz; enfin, deux brigades formant cinq régiments seront en Italie.

Quant à la formation de cette réserve, rien ne presse. Il me paraît qu'il est d'abord nécessaire d'achever de compléter les bataillons de guerre qui sont en Allemagne et les 4es bataillons qui doivent les rejoindre. Pour terminer cette opération importante, j'ai besoin que vous me remettiez les états suivants : 1° un état de l'armée du Rhin, qui me fasse connaître la situation de l'effectif de tous les corps; cette situation comprendra l'effectif des bataillons de guerre au 1er février et l'augmentation résultant des envois de détachements partis jusqu'au 15 mars, et que l'on supposera arrivés au même nombre qu'ils sont partis; une colonne me fera connaître ce qui manque encore pour porter ces bataillons au grand complet; 2° un état de situation détaillé des 4es bataillons de l'armée du Rhin; cet état indiquera l'emplacement, le cadre, la situation de chaque compagnie et le nombre d'hommes, en comptant comme reçus ceux dont vous aurez appris le départ, et faisant connaître ce qui manque au complet.

Tous les 4es bataillons de l'armée du Rhin doivent avoir leurs grenadiers et voltigeurs et deux compagnies de fusiliers déjà partis; mais je crois que ces compagnies partent très incomplètes, et qu'il y manque beaucoup de monde. Une colonne fera connaître les dispositions que j'ai prises pour distribuer en leur faveur une portion des conscrits de la garde. Une autre colonne fera connaître ce qu'il faut prendre encore pour compléter les grenadiers et voltigeurs et les deux premières compagnies de fusiliers. Cela fait, il

faudra pourvoir à compléter les 3es et 4es compagnies de fusiliers.

Les deux états que je viens de vous demander pour l'armée du Rhin, je vous les demande aussi pour le corps d'Oudinot et pour le corps d'observation. Enfin, vous me présenterez dans une récapitulation : 1° le total de mes armées en Allemagne au 1er avril, en supposant reçu ce qui est parti pour les renforcer ; 2° ce que devrait être leur situation au complet ; 3° ce qui manque. Par là je connaîtrai ce qui me reste encore à envoyer pour porter mes armées d'Allemagne au complet, et ce n'est qu'après que ces armées et les 4es bataillons qui doivent les rejoindre seront complétés, qu'on pourra travailler à la formation du corps de réserve.

Les régiments du corps de réserve qu'il importe le plus de former promptement sont les deux de Saint-Omer et celui de Gand ; mais il manque 3,300 hommes pour les compléter. Il est donc convenable que vous me proposiez de faire venir les cadres de ces différents régiments à Paris, pour y prendre 3,000 conscrits de la garde et les conduire à Saint-Omer et à Gand, où ils compléteront les régiments ; mais, pour cela, il faudrait que les cadres des bataillons fussent déjà formés. Vous me ferez donc connaître ceux des régiments qui, dès aujourd'hui, ont le cadre du 5e bataillon et ceux qui ne l'ont pas.

Par ce moyen, ces trois régiments se trouveront organisés ; ce qui me mettra à même de disposer des dix 4es bataillons qui sont actuellement au camp de Boulogne, composés de conscrits des quatre années, et que je destine aussi à rejoindre les bataillons de guerre en Allemagne. Proposez-moi cette mesure, qui est des plus urgentes. Il me tarde aussi d'apprendre que les officiers de l'École militaire et les sous-officiers des vélites sont partis.

Je désire que vous m'apportiez mercredi l'état ci-joint, avec les changements et avec le travail que je viens de vous demander.

NAPOLÉON.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

. . . .

Le 21 mars.

J'ai l'honneur d'adresser à S. M. le projet de formation du corps de réserve avec les changements qu'elle a bien voulu m'indiquer par son ordre du 13 mars.

		Hommes.
Ce projet porte cette réserve à		56,940

Moyens d'exécution.

La force des 5es bataillons qui doivent concourir à la formation des régiments provisoires de cette réserve était au 15 février, savoir :

Présents sous les armes dans les 117 dépôts	59,530	119,552
Aux hôpitaux du lieu	7,387	
Conscrits dirigés sur les 117 dépôts	52,635	
A déduire sur cette situation :		
1° Les détachements mis en marche depuis le 15 février pour compléter les 3 premiers bataillons et les 4 premières compagnies des 4es bataillons, non compris 3,267 conscrits de la garde également mis en marche, ci	24,521	53,219[1]
2° Les détachements qui restent à fournir pour le complément des mêmes 1ers bataillons, ci	13,371	
3° Les détachements qui doivent compléter les 10 bataillons du camp de Boulogne . . .	3,007	
4° Les détachements que doivent former les 5e et 6e compagnies des 4es bataillons	12,320	
Il restera pour la formation du corps de réserve de l'intérieur		66,333
Plus les 10,000 conscrits de la garde que l'intention de l'Empereur est de faire concourir à ladite formation	10,000	16,281
Manque au complet du projet de formation que je propose de faire fournir par les dépôts des régiments qui se trouvent avoir de l'excédent après avoir complété leurs bataillons de guerre et leurs compagnies aux régiments provisoires du corps de réserve	6,281	
Total des moyens d'exécution. . . .		82,614

1. Il résulterait de cet exposé que 56,486 hommes constituaient les renforts expédiés ou sur le point d'être expédiés à l'armée d'Allemagne.

Les moyens d'exécution, après avoir porté au complet les bataillons de guerre en Allemagne et en Italie, étant de.		82,614
La force du corps de réserve projeté étant de . . .		56,940
Il restera pour le fonds des 117 dépôts d'infanterie .		25,674
Sur lesquels il faut déduire :		
1° Les hommes aux hôpitaux.	7,387	
2° Le non-disponible, qui se compose des officiers d'administration, instructeurs, ouvriers, enfants de troupe, évalué à 100 hommes présents par dépôt, ce qui fait pour les 117 dépôts	11,700	25,368
3° Le manque au complet de projet de formation que je propose de faire fournir par les dépôts des régiments qui se trouvent avoir un excédent après avoir complété leurs bataillons de guerre en Allemagne et en Italie ainsi que leurs compagnies aux régiments provisoires du corps de réserve.	6,281	
Restant disponible.		306

Au moyen de ces dispositions, l'infanterie française, en Allemagne, se trouvera au 1er avril forte de 111,905 hommes (en y comprenant les 3,267 conscrits de la garde), ci	111,905	125,323
Cette force s'accroîtra de 10 bataillons du corps de Boulogne et des détachements restant à former pour compléter les 3 premiers bataillons et les 4 premières compagnies des 4es bataillons	13,418	
Enfin des 5e et 6e compagnies des 4es bataillons. . .		12,320
Total des bataillons de guerre en Allemagne . .		137,643

en y comprenant 2,623 hommes qui se trouvent excéder le complet à quelques régiments.

L'infanterie française, en Italie, se trouvera au 1er avril forte de	87,436
Elle s'accroîtra par les détachements restant à fournir pour compléter les 1er, 2e, 3e et 4e bataillons.	7,020
Total des bataillons de guerre en Italie	94,456

en y comprenant 616 hommes qui excèdent le complet.

Le corps de réserve de l'intérieur, savoir :

Les 14 premiers régiments provisoires qui ont leurs bataillons de guerre en Allemagne présenteront une force de	37,720
Les 4 derniers régiments provisoires qui ont leurs bataillons de guerre en Italie présenteront une force de	11,620
Les 2 brigades de La Rochelle	6,000
Enfin, les 2 bataillons isolés de Cherbourg et de Toulon	1,600
Total du corps de réserve	56,940

C[te] D'HUNEBOURG.

A la suite de ce rapport, le 23 mars, l'Empereur rendait un premier décret portant création de 17 demi-brigades provisoires et un deuxième créant des colonels en second pour commander les unités provisoires soit d'infanterie, soit de cavalerie [1].

ORDRE DE L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

23 mars 1809.

Monsieur le général Clarke, j'ai signé le décret sur la composition des 17 demi-brigades provisoires de réserve.

Donnez ordre qu'au 1er avril, deux compagnies des 17e d'infanterie légère et 19e, chacune de 140 hommes, et formant ensemble 560 hommes se rendent à Saint-Omer. Ces quatre compagnies formeront le fonds du 1er bataillon de la 6e demi-brigade provisoire de réserve.

Que deux compagnies, tirées de même des 5es bataillons du 25e et du 28e, se mettent également en marche pour Saint-Omer où elles formeront le fonds du 2e bataillon, enfin que deux compagnies des 5es bataillons des 36e et 43e se réunissent à Saint-Omer, pour former le fonds du 3e bataillon de la 6e demi-brigade. Ainsi, cette demi-brigade se trouvera

1. Voir les annexes nos 18 et 18 bis.

d'abord composée de 16 compagnies à 140 hommes. Si les dépôts ne peuvent fournir ce nombre, ils fourniront, du moins, ce qu'ils pourront, pourvu, toutefois, qu'il y ait 80 hommes par compagnie ; ils devront sans nouvel ordre compléter leurs compagnies à 140 hommes, par l'envoi successif des hommes habillés et disponibles. Cet envoi sera réglé tous les samedis, de manière que chaque détachement soit au moins de 20 hommes. . . . .

Comme les 5es bataillons qui concourent à la formation de cette demi-brigade doivent fournir 3 compagnies, chaque dépôt se tiendra prêt à procéder à la formation de la 3e compagnie, aussitôt que les deux premières seront complétées.

Vous donnerez ordre que la 7e demi-brigade provisoire commence également à se réunir à Saint-Omer. A cet effet, deux compagnies du 44e, du 46e, du 50e, du 51e, du 55e et du 75e seront mises en marche au 1er avril pour Saint-Omer, où elles formeront le fonds des 3 bataillons de la 7e demi-brigade de la même manière, et ainsi qu'il vient d'être dit pour la formation de la 6e.

Enfin, vous donnerez ordre que le fonds de la 8e demi-brigade se réunisse à Gand. A cet effet, 2 compagnies du 5e bataillon du 48e, 2 des 108e, 72e, 65e, 13e d'infanterie légère, 27e *idem,* 22e, 54e et 45e se mettront en marche à la même époque, pour former à Gand, les 4 bataillons de la 8e demi-brigade.

La réunion de ces 3 demi-brigades va bientôt me permettre de disposer des 10 4es bataillons, qui doivent rejoindre leurs bataillons de guerre en Allemagne ; ils doivent se tenir prêts à se mettre en marche, mais avant de leur en donner l'ordre, je désire pourvoir, de la manière suivante, au moyen de porter ces 4es bataillons au complet de 840 hommes.

Les 4es bataillons du 25e, du 28e et du 36e, qui ont besoin chacun de 200 à 360 conscrits pour être complétés, les recevront des conscrits de la garde, et le dépôt sera dispensé d'y pourvoir. En conséquence, les hommes que ces 4es bataillons ont à Boulogne seront incorporés dans les grena-

diers et voltigeurs, et dans les deux premières compagnies, et les cadres des deux dernières se rendront à Saint-Denis où ils seront casernés. A leur arrivée, la garde leur fournira 300 conscrits pour chaque corps, ce qui portera ces dernières compagnies au grand complet. Elles resteront à Saint-Denis jusqu'à nouvel ordre ; vous préviendrez de cette disposition le général qui commande la 16e division militaire, afin qu'aussitôt que la 6e demi-brigade aura plus de 1,000 hommes réunis, il fasse partir pour Saint-Denis les cadres des 5es et 6es compagnies de ces trois régiments.

Le 4e bataillon du 46e se rendra à Saint-Denis tel qu'il est, il sera complété à 140 hommes, par compagnie, avec des conscrits de la garde. Le 4e bataillon du 75e enverra à Saint-Denis les cadres de sa 5e et 6e compagnie qui y recevront 300 conscrits de la garde, et par ce moyen le dépôt sera dispensé de fournir les 289 hommes qu'il devait envoyer.

Aussitôt que la 7e demi-brigade aura 1,000 hommes réunis à Saint-Omer, le général commandant la division devra faire partir pour Paris les cadres des compagnies du 75e et le 4e bataillon du 46e.

Aussitôt que la 8e demi-brigade sera forte de 1,000 hommes, je compte faire partir également les 4es bataillons du 48e, du 108e et du 13e léger. Ces bataillons devront se tenir prêts à partir pour joindre leurs bataillons de guerre ; mais vous prendrez mes ordres pour ce mouvement.

Le 72e de ligne et le 65e doivent envoyer à l'armée les 5es et 6es compagnies de leurs 4es bataillons. Ordonnez que les cadres de ces 4 compagnies se rendent à Paris, où ils seront complétés par 300 conscrits que la garde fournira à chacun de ces corps, et, moyennant cette acquisition, les dépôts seront dispensés de fournir ce nombre.

Ayant ainsi pourvu à la formation de ces trois demi-brigades, qui me permet de disposer de 10 bataillons des camps de Boulogne et d'Anvers ; ayant pourvu également, par les dispositions que j'ai prises hier, à tout ce qui manque aux bataillons de l'armée du Rhin, du corps d'Oudinot et

du corps du duc de Rivoli, pour que ces bataillons soient portés au complet, il ne reste plus qu'à pourvoir à la formation des 5e et 6e compagnies des 4es bataillons afin de compléter ces 4es bataillons en Allemagne. Voici les dispositions que je me propose de prendre à cet égard :

Je désire que les 5e et 6e compagnies des 4es bataillons 30e, 31e, 33e, 111e, 12e, 85e, 7e d'infanterie légère, 10e, 3e, 22e, 57e et 105e se forment le plus tôt possible au complet de 140 hommes. Ces compagnies seront dirigées sur Strasbourg, où on les formera en bataillons de marche. On fera autant de bataillons de marche qu'il y a de divisions à l'armée. Ainsi, le 1er bataillon sera composé de deux compagnies du 30e, du 61e, du 65e, formant 840 hommes (le 65e partant de Paris), ce bataillon s'appellera bataillon de marche des 4es bataillons de la division Morand.

Le 2e bataillon sera composé des 2 compagnies des 33e, 111e régiment et portera le nom de bataillon de marche des 4es bataillons de la division Friant.

Le 3e bataillon sera composé des 2 compagnies du 7e léger, du 12e de ligne et du 85e, il s'appellera bataillon de marche des 4es bataillons de la division Gudin.

Enfin, le 4e bataillon, composé des 2 compagnies du 10e, du 3e de ligne, du 57e, du 72e et du 105e, portera le titre de bataillon de marche des 4es bataillons de la division Saint-Hilaire.

Quant au corps d'Oudinot, il sera également formé de 12 bataillons de marche. Le 1er sera composé des 5e et 6e compagnies du 6e léger, du 24e et du 25e et ainsi de suite, en suivant l'organisation des demi-brigades. Toutes se mettront en marche pour Strasbourg, où l'on organisera ainsi successivement les 12 bataillons de marche, et comme, à l'époque du départ de ces bataillons, les 12 premiers seront incorporés, il n'y aura pas de confusion dans la répétition de cette dénomination.

Ainsi, je désirerais que dans le courant d'avril, mes armées en Allemagne puissent recevoir les augmentations suivantes : 1° les 10 bataillons des camps de Boulogne et d'An-

vers, composés de conscrits tout formés, ci 8,400 hommes

Les 5e et 6e compagnies des 4es bataillons[1] . . . . 12,320 —

Enfin les 6,000 hommes dont j'ai ordonné le départ hier, pour compléter les 3 corps, ci . . . . 6,000 —

Le total fait une augmentation de . . . 27,000 hommes d'infanterie pour mes armées d'Allemagne.

On pourrait aussi commencer la formation des demi-brigades provisoires de la réserve.

Je désire qu'au 1er mai, la 1re et la 2e demi-brigade puissent se réunir à Pontivy, et que les 3e, 4e et 5e puissent se réunir à Paris.

Je remarque que, dans la formation de la 3e demi-brigade, il manquera 500 hommes au 121e et 400 au 122e. Il faudra encore que la garde y pourvoie ; mais auparavant, il faudra nommer les deux majors, organiser définitivement ces dépôts et connaître leur comptabilité.

Pour commencer la formation de cette 3e demi-brigade, il faudrait ordonner qu'au 1er avril, 2 compagnies du 32e, 2 du 58e, 2 du 121e et 2 du 122e, chacune portée à 150 hommes, et formant ensemble 4 petits bataillons, fussent réunies à Paris pour former le fond de la 3e demi-brigade. Dans le courant d'avril, cette demi-brigade recevrait le complément de ses compagnies.

On pourrait réunir de même le fond de la 4e et de la 5e demi-brigade ; mais je remarque que le 12e de ligne, le 14e, le 34e et le 88e, qui doivent fournir la composition de la 5e demi-brigade, manquent des 3/4 de leur monde, pour atteindre le complet qui leur serait demandé. Il faudrait donner ordre à ces dépôts d'envoyer à Paris, chacun, le cadre de deux compagnies de leur 5e bataillon. La garde donnerait à chacun de ces corps 300 hommes, ce qui formerait le fond de la 5e demi-brigade. Les dépôts des régi-

1. Voir le rapport du ministre de la guerre à l'Empereur, en date du 30 mars, chapitre XIII.

ments fourniraient, aussitôt que faire se pourrait, les troisièmes compagnies. J'ai parlé plus haut de l'organisation des 6ᵉ, 7ᵉ et 8ᵉ demi-brigades. . . . .

Les 9ᵉ, 10ᵉ, 11ᵉ, 12ᵉ et 13ᵉ pourraient se réunir après le 15 avril.

Je désire que la 14ᵉ demi-brigade puisse être réunie à Milan, au 20 avril, et que les 15ᵉ, 16ᵉ et 17ᵉ puissent également se mettre en marche vers le 20 avril, pour être réunies avant le 1ᵉʳ mai, à Alexandrie.

Vous prendrez mes ordres sur ces divers projets. Il faut qu'au préalable ces régiments aient complètes les 5ᵉ et 6ᵉ compagnies des 4ᵉˢ bataillons, qui sont en Allemagne.

En attendant, présentez-moi un rapport sur ces mouvements et sur l'époque où ils pourront avoir lieu.

Les seuls ordres positifs que contiennent ces lettres sont ceux relatifs aux 3 demi-brigades qui doivent se réunir à Saint-Omer et à Gand ; expédiez-les sans délai.

NAPOLÉON.

CHAPITRE X

ORGANISATION DE L'ARMÉE DU RHIN ET DU CORPS D'OBSERVATION, DU 8 AU 13 MARS. (*Rapprochement des divisions de l'armée du Rhin. — Premières instructions adressées au maréchal duc d'Auerstaedt en cas d'offensive de l'armée autrichienne.*)

Les corps d'armée de la nouvelle armée d'Allemagne étaient formés. Les contingents de la Confédération du Rhin se réunissaient et devaient, dans le courant du mois de mars, être concentrés sur les points qui leur avaient été désignés.

Mais si ces corps étaient constitués, leur organisation était encore très incomplète.

Les mesures nécessaires pour compléter les effectifs des 3 premiers bataillons de chacun des régiments de l'armée du Rhin, ainsi que les bataillons à 4 compagnies formant les demi-brigades du corps du général Oudinot, étant à peu près complètement prises, l'Empereur avait prescrit, par son ordre du 3 mars, d'organiser et de compléter les 4es bataillons. Des instructions avaient été envoyées dans ce but, le 8 mars, par le ministre de la guerre.

C'est aussi à cette date que les premiers ordres sont donnés pour augmenter les effectifs des régiments de cavalerie légère de l'armée du Rhin et pour constituer des régiments provisoires de dragons.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, le 8 mars 1809.

Mon Cousin, le 22e de ligne doit rester à Küstrin, à Stettin et à Glogau [1]. Le 4e bataillon, composé de deux compagnies de grenadiers et de voltigeurs et de deux compagnies de fusiliers, doit se rendre, comme le reste de la division Saint-Hilaire, à Magdebourg. Les 100 hommes du 22e de ligne qui font partie du 4e bataillon de marche de l'armée du Rhin serviront à renforcer ce 4e bataillon. Le général de division Liebert commandera non seulement la place de Stettin, mais encore la Poméranie suédoise. Donnez ordre au général Rapp de revenir en France. Il laissera provisoirement le commandement de Danzig au général Ménard. Donnez ordre que le 2e bataillon des équipages militaires soit destiné à l'armée du Rhin et le 5e bataillon au corps d'observation du Rhin. Dirigez en conséquence ce dernier sur Donauwerth où le duc de Rivoli lui enverra des ordres. J'ai nommé le colonel Colbert général de brigade ; donnez-lui l'ordre de se rendre au corps du général Oudinot pour commander la brigade de cavalerie légère de ce corps. Le colonel Piré commande le 7e régiment de chasseurs ; il faut qu'il rejoigne son corps.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 8 mars 1809.

J'ai formé 16 cohortes de 10,000 conscrits de ma garde. Présentez-moi la nomination de quatre élèves de l'École militaire de Saint-Cyr pour remplir les places de sous-lieutenant dans chacune de ces cohortes ; ce qui fera l'emploi de 64 élèves. Ces jeunes gens seront sous les ordres des officiers de ma garde, les aideront à former les conscrits et rempliront le rôle d'adjudant. Ils pourront servir aussi à

1. Le major général assurait l'exécution de cet ordre le 9 mars. Le maréchal Davout recevait l'ordre de répartir les 3 premiers bataillons du 22e de ligne dans les places de Küstrin, Stettin et Glogau.

marcher avec les détachements pour les régiments où ils auront une destination définitive ; ce qui, avec les 104 élèves nécessaires pour les 5es bataillons, fera 168 élèves que l'école devra fournir cette année. Présentez-moi 168 jeunes gens pour remplacer ceux-là à Saint-Cyr.

Faites-moi connaître ce que l'école de La Flèche et les lycées pourraient fournir. J'ai quarante lycées ; si chacun peut fournir 10 élèves âgés de dix-huit ans, ce serait 400 caporaux-fourriers que j'enverrais, 200 dans les différents régiments et 200 dans les corps d'armée du Rhin. Il faut voir si l'Ecole polytechnique ne pourrait pas fournir une cinquantaine d'officiers. Faites demander aussi si l'école de Compiègne [1] ne pourrait pas fournir une cinquantaine de jeunes gens âgés de plus de dix-sept ans, pour incorporer dans les compagnies d'ouvriers d'artillerie.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, le 8 mars 1809.

Monsieur le général Clarke, j'ai au delà du Rhin dix-sept régiments de cavalerie légère [2] ; mon intention est de prendre tous les moyens pour porter chacun de ces régiments à une force d'environ 900 ou 1,000 hommes. Pour cela, il y a deux moyens : d'abord, envoyer aux dépôts de ces dix-sept régiments l'ordre de diriger sans délai tout ce qu'ils ont de disponible sur Strasbourg, où les détachements seront organisés en escadrons de marche pour rejoindre les escadrons de guerre ; le deuxième moyen, c'est de prendre dans les dépôts des régiments de chasseurs et de hussards qui sont en Espagne tout ce qui est disponible, pour renforcer les régiments des armées d'Allemagne et les y incorporer.

---

1. École des arts et métiers fondée dans cette ville le 6 ventôse an XI (25 février 1803).

2. Ces régiments étaient les suivants : 5e, 7e, 8e et 9e hussards ; 1er, 2e, 3e, 7e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e, 19e, 20e, 23e et 24e chasseurs. Les 3e, 14e, 19e et 23e chasseurs qui devaient constituer la division de cavalerie légère du corps d'observation du Rhin étaient en marche sur Belfort et devaient bientôt traverser le Rhin.

Pour le premier moyen, il suffit d'un simple ordre, que vous expédierez aux dépôts des 5ᵉ, 7ᵉ, 8ᵉ et 9ᵉ de hussards et à ceux des 1ᵉʳ, 2ᵉ, 3ᵉ, 7ᵉ, 11ᵉ, 12ᵉ, 13ᵉ, 16ᵉ, 20ᵉ de chasseurs, d'envoyer à Strasbourg tout ce qu'ils ont de disponible. Faites-moi connaître combien ces 13 régiments pourront envoyer à Strasbourg [1].

Vous recommanderez au général chargé d'organiser les escadrons de marche d'avoir bien soin de se conformer, pour cette formation, à celle des brigades de cavalerie légère de l'armée du Rhin. En conséquence, il réunira les différents détachements et escadrons de marche, de la manière suivante, savoir : 1ᵉʳ escadron de marche, composé des détachements des 1ᵉʳ, 2ᵉ et 12ᵉ de chasseurs ; 2ᵉ escadron, des détachements des 5ᵉ, 7ᵉ de hussards et 11ᵉ de chasseurs ; 3ᵉ escadron, des détachements des 8ᵉ de hussards et 16ᵉ de chasseurs ; 4ᵉ escadron, des détachements du 13ᵉ de chasseurs ; 5ᵉ escadron, des détachements des 9ᵉ hussards, 7ᵉ et 20ᵉ de chasseurs. On dressera procès-verbal de cette opération, et vous m'en rendrez compte à temps, pour que je puisse ordonner le mouvement de ces escadrons au delà du Rhin.

Quant au deuxième moyen, qui est de tirer des dépôts de cavalerie légère de l'armée d'Espagne, j'y ai pourvu par le décret qui vous sera adressé [2].

---

1. Ces regiments avaient leurs dépôts en France.

2. DÉCRET.

Paris, le 8 mars 1809.

ART. 1ᵉʳ.

Seront dirigés sans délai sur Strasbourg :

60 hommes	du dépôt du	1ᵉʳ	huss.	Pour être incorporés dans le 7ᵉ huss.
60	—	3ᵉ	—	
120	—	10ᵉ	—	Pour être incorporés dans le 5ᵉ huss.
60	—	2ᵉ	—	Pour être incorporés dans le 8ᵉ huss.
130	—	4ᵉ	—	Pour être incorporés dans le 9ᵉ huss.

Total : 420 hommes.

ART. 2.

100 hommes du dépôt du 15ᵉ régiment de chasseurs à cheval seront dirigés sur Plaisance, pour y être incorporés dans le détachement du 14ᵉ chasseurs et, de là, rejoindre les escadrons de guerre du 14ᵉ régiment de chasseurs.

50 hommes du 4ᵉ escadron du 21ᵉ chasseurs seront incorporés dans le 20ᵉ chasseurs.

100 hommes du 4ᵉ escadron du 5ᵉ chasseurs seront incorporés dans le 1ᵉʳ de chasseurs.

NAPOLÉON.

Les détachements dirigés sur Strasbourg y arrivèrent du 4 au 22 avril.

Je sais que le 10e, le 22e et le 26e de chasseurs ne sont pas compris dans cette mesure; mais ces trois régiments exigent un rapport particulier, vu qu'ils peuvent me fournir un ou deux escadrons, et que je serai toujours à temps de les faire agir sans incorporation.

Quant aux cinq régiments qui ont leurs dépôts en Piémont, j'ai ordonné que ces dépôts dirigeassent, sans délai, des détachements sur Plaisance. Donnez ordre que de Plaisance ces détachements continuent leur route sur Vérone[1]. Le 15e chasseurs ayant ses escadrons de guerre en Espagne, incorporera dans le 14e les 100 hommes qu'il a disponibles à son dépôt.

Lorsque toutes ces opérations seront terminées, je désire que vous me fassiez connaître quel sera l'effectif de mes dix-sept régiments de cavalerie légère en Allemagne.

Je désirerais avoir en Allemagne 14,000 chasseurs ou hussards, 13,000 cuirassiers et 3,000 dragons; total: 30,000 hommes de cavalerie. J'attends votre rapport sur les dragons, pour la formation des 4 ou 5 régiments provisoires de dragons.

Chargez le général sénateur Beaumont de se rendre à Strasbourg pour y être spécialement chargé de la formation de cette division.

NAPOLÉON.

En exécution de ces ordres, le Ministre de la guerre adressait à l'Empereur le rapport qui suit :

Paris, le 10 mars 1809.

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Empereur qu'en exécution des ordres de S. M. en date des 6 et 8 mars, j'ai donné ceux nécessaires pour que les dépôts des régiments de chasseurs et de hussards, dont les escadrons de guerre sont employés à l'armée du Rhin, fournissent, sur-le-champ, tous les hommes montés qui s'y trouveront disponibles et les fassent diriger sur Strasbourg.

D'après les derniers états de situation qui m'ont été adressés

1. Voir le rapport du Ministre de la guerre à l'Empereur du 26 mars.

par les généraux commandant les divisions militaires, chacun de ces dépôts pourra fournir, de suite, le nombre d'hommes ci-après, savoir :

Le 1er régiment de chasseurs : 1 officier, 50 hommes, 51 chevaux ;

Le 2e régiment de chasseurs : 1 officier, 7 hommes, 7 chevaux ;

Le 7e régiment de chasseurs : 1 officier, 70 hommes, 71 chevaux ;

Le 11e régiment de chasseurs : 1 officier, 76 hommes, 78 chevaux ;

Le 12e régiment de chasseurs : 1 officier, 101 hommes, 101 chevaux ;

Le 13e régiment de chasseurs : 2 officiers, 60 hommes, 64 chevaux ;

Le 16e régiment de chasseurs : 2 officiers, 120 hommes, 124 chevaux ;

Le 20e régiment de chasseurs : 1 officier, 25 hommes, 26 chevaux ;

Le 5e régiment de hussards : 1 officier, 54 hommes, 55 chevaux ;

Le 7e régiment de hussards : 1 officier, 30 hommes, 31 chevaux ;

Le 8e régiment de hussards : 1 officier, 79 hommes, 81 chevaux ;

Le 9e régiment de hussards : 1 officier, 50 hommes, 51 chevaux.

Total : 14 officiers, 722 hommes et 740 chevaux.

Tous ces détachements seront réunis à Strasbourg le 10 avril[1].

J'ai chargé, conformément aux intentions de S. M., le général Marulaz de former ces divers détachements en 5 escadrons de marche, en se conformant, pour cet effet, à la composition des brigades de cavalerie légère de l'armée du Rhin et de dresser procès-verbal de cette opération.

J'aurai l'honneur de demander les ordres de S. M. pour le mouvement de ces escadrons de marche, aussitôt que ce général m'en aura adressé les procès-verbaux de formation.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 8 MARS 1809.

Monsieur le général Clarke, je reçois votre lettre du 6, avec l'état qui y est joint. Je vois que la force des 12 bataillons de marche du corps du général Oudinot[2] est de 6,300

« 1. Il résultera de ces diverses dispositions que les régiments de chasseurs et de hussards employés en Allemagne présenteront un effectif de 14,099 hommes. » (Note du Ministre de la guerre.)

2. Voir l'ordre de l'Empereur du 13 février, le rapport du Ministre de la

hommes et qu'il manque 3,000 hommes pour les compléter. Ces 3,000 hommes seront fournis par ma garde. J'ai déjà donné une destination aux 600 hommes qui se sont trouvés prêts.

Donnez ordre que les 1,600 hommes qui vont être disponibles après ceux-là soient habillés de l'uniforme des régiments ci-après, dans lesquels ils seront incorporés, savoir :

	Hommes.
Pour la 2e compagnie de fusiliers du 6e légère. . . .	50
Pour la 1re et 2e compagnie de fusiliers du 25e légère.	40
Pour la 2e compagnie de fusiliers du 9e légère. . . .	100
Pour la 1re et 2e compagnie de fusiliers du 27e légère.	100
Total pour l'infanterie légère.	290
Pour les 2 compagnies de fusiliers du 8e de ligne . .	100
Pour les compagnies du 24e de ligne.	200
Pour les 2 compagnies du 45e de ligne	60
Pour les 2 compagnies du 94e de ligne	60
Pour les 2 compagnies du 95e de ligne	100
Pour les 2 compagnies du 96e de ligne	100
Pour les 2 compagnies du 34e de ligne	100
Total pour l'infanterie de ligne.	720

Ma garde peut encore fournir 1,000 hommes, puisqu'elle reçoit 1,600 hommes des départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée [1]. Vous donnerez des ordres pour la forma-

---

guerre du 15, la lettre du Ministre de la guerre au général Claparède du 16 février et l'ordre de l'Empereur du 4 mars.

Ces 12 bataillons de marche, d'un effectif exact de 6,375 hommes, arrivèrent à Augsbourg, 9 bataillons du 20 au 28 mars, et 3 bataillons les 5, 8 et 28 avril.

1. Le 17 mars, le Ministre de la guerre rendait compte à l'Empereur qu'il ne lui était pas possible de former ce détachement de 1,000 hommes, à moins d'y comprendre des conscrits de 1810. C'était le premier envoi de conscrits de cette classe aux troupes d'infanterie de l'armée d'Allemagne. Jusqu'à ce jour, les renforts étaient, en grande partie, constitués avec des conscrits des quatre classes.

Le même jour, l'Empereur adressait au Ministre de la guerre les instructions suivantes :

« Faites-moi connaître à qui sont destinés les 1,010 hommes que les conscrits de la garde doivent fournir pour le corps du général Oudinot ; à défaut de conscrits des années antérieures, on pourra les faire fournir par ceux de 1810, de la manière suivante : les tirailleurs de la garde, forts aujourd'hui de 2,500,

tion d'un bataillon provisoire qui sera composé de 250 hommes du 32e; 150 hommes du 58e; 300 du 21e; 300 du 122e; total : 1,000 hommes, et qui portera le nom de bataillon de marche d'Oudinot n° 13.

Ces 1,000 hommes seront distribués entre les régiments suivants: 50 hommes au 63e; 100 hommes au 27e; 100 hommes au 39e; 50 hommes au 59e; 80 hommes au 69e; 80 hommes au 76e; 250 hommes au 100e; 250 hommes au 103e.

Les détachements de ma garde partiront habillés. Vous enverrez, à cet effet, au conseil d'administration les numéros des régiments où ils doivent être incorporés, afin qu'on fasse faire leur uniforme et qu'on y mette les boutons de ces régiments.

Par ce moyen, le corps du général Oudinot recevra un renfort de 8,300 hommes, et il manquera peu de choses à son complet, en présents sous les armes.

Quand le corps d'Oudinot aura reçu ces 8,000 hommes [1], vous me ferez connaître ce qui pourrait manquer au complet des compagnies et s'il y a moyen de les tirer de quelques dépôts, où se trouveraient des conscrits des 4 années antérieures à 1810.

NAPOLÉON.

---

doivent être portés à 3,200; c'est donc 700 hommes qui leur manquent (*la garde devait recevoir 10,000 hommes sur le contingent de 1810*). Mon intention est que la garde prenne un dixième sur les conscrits de 1810. Ainsi, sur les 3,000 conscrits de 1810, actuellement existants, la garde en choisira 300, qui passeront sur-le-champ dans les tirailleurs. Aussitôt qu'un 4e mille sera arrivé, la garde en choisira encore 100 et ainsi de suite jusqu'au complétement du mille que la garde doit recevoir; par ce moyen, les tirailleurs seront portés à 3,300 et il vaut mieux qu'il y en ait 100 de plus que de moins. Lorsque ce 1er choix sera fait, on prendra, sur les 2,700 restants, les plus beaux et les plus forts, pour le corps du général Oudinot; on les habillera et on les tiendra prêts à partir en deux détachements de 500 hommes chacun; le 1er détachement partira le 25 mars, et le 2e dans les premiers jours d'avril. Donnez des ordres en conséquence. »

1. Le même jour, l'Empereur prescrivait au Ministre de la guerre de faire partir un bataillon de marche du 24e légère à l'effectif de 600 hommes destiné au corps du général Oudinot. Ce bataillon partait de Paris le 9 et arrivait à Strasbourg le 28 mars.

Des bataillons de marche du 121e et du 122e étaient mis en marche pour la même destination le 11 mars et devaient arriver à Strasbourg le 30.

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE.

Le 8 mars 1809.

Monsieur le Comte, j'ai eu l'honneur d'informer V. E. par ma lettre du 17 février que, d'après un ordre de l'Empereur, j'avais donné ceux nécessaires pour que les dépôts des 1er et 2e régiments de carabiniers, 1er, 2e, 3e, 5e, 9e, 10e, 11e et 12e régiments de cuirassiers fournissent, chacun, un détachement pour être formés en un régiment de marche, lors de leur arrivée à Strasbourg.

Je n'ai pas laissé ignorer à V. E. la position pénible dans laquelle se trouvent les dépôts de troupes à cheval, en général, qui, ayant épuisé tous leurs moyens et même leur crédit, me rendent journellement compte qu'ils se trouvent hors d'état de fournir de nouveaux détachements, s'il ne leur est accordé des secours suffisants pour se libérer, en partie, avec les anciens créanciers et faire de nouveaux achats d'effets d'habillement, d'équipement, de harnachement et de chevaux.

J'ai l'honneur de prévenir V. E. que l'intention de l'Empereur est qu'au 1er avril les dépôts des régiments de grosse cavalerie ci-dessus désignés fournissent de nouveaux détachements pour rejoindre leurs escadrons de guerre.

La volonté de S. M. est aussi que les dépôts des 4e, 6e, 7e et 8e régiments de cuirassiers, qui sont dans les 27e et 28e divisions militaires [1], fournissent à la même époque un renfort de 500 hommes montés à leurs escadrons de guerre.

J'ai cru devoir faire connaître ces dispositions à V. E., afin de vous mettre à portée de donner ceux que vous jugerez convenables pour que les dépôts de grosse cavalerie soient en mesure de remplir les intentions de S. M. à cet égard.

Cte D'HUNEBOURG.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 9 MARS 1809.

Monsieur le général Clarke, je vous envoie un état que j'ai fait dresser du corps du général Oudinot. Faites-le rectifier, s'il y a des erreurs, et faites vérifier s'il manque effectivement 100 hommes au 16e légère, 100 hommes au 96e, 100 hommes

1. Dans le Piémont et la Lombardie.

CORPS DU GÉNÉRAL OUDINOT

Sa composition, sa situation et le manque au complet, y compris les détachements tirés des conscrits de la garde et ceux formant les 13 bataillons de marche.

DIVISIONS.	BRIGADES.	½ BRIGADES	MAJORS commandants.	BATAILLONS	Présents : Situation des grenadiers et voltigeurs au 1er fév.	Détachements tirés des conscrits de la Garde.	Compagnies de fusiliers formant les 12 premières compagnies de marche.	Détachements formant le 13e bat. de marche.	TOTAUX par bataillon.	TOTAUX par ½ brigade.	Manque au complet de 560 par bataillon.	Excédent sur le complet.	OBSERVATIONS.
1re division, général Claparède.	1re : le général.	1re ½ brigade d'infanterie légère.	Boidot.	6e d'inf. lég.	244	{40, 50} 90	212	»	546	1,626	14	»	3,198[1]
				24e d'inf. lég.	161	125	264	»	550		10	»	
				25e d'inf. lég.	230	{60, 40} 100	200	»	530		30	»	
		3e ½ brigade d'infanterie légère.	Broyer.	9e d'inf. lég.	243	{67, 100} 167	155	»	565	1,572	»	5	
				16e d'inf. lég.	»	»	458	»	458		102	»	
				27e d'inf. lég.	233	{52, 100} 152	164	»	549		11	»	
	2e : le général.	1re ½ brigade d'infanterie de ligne.	Chabert.	8e de ligne.	306	{17, 100} 117	104	»	527	1,641	33	»	3,092
				24e de ligne.	48	200	358	»	606		»	46	
				45e de ligne.	253	{32, 60} 92	163	»	508		52	»	
		2e ½ brigade d'infanterie de ligne.	Coquereau.	94e de ligne.	281	{4, 60} 64	154	»	499	1,451	61	»	
				95e de ligne.	279	{28, 100} 128	104	»	511		49	»	
				96e de ligne.	172	{109, 100} 209	60	»	441		119	»	
	3e : le général.	3e ½ brigade d'infanterie de ligne.	Prévôt-St-Cyr.	54e de ligne.	217	{14, 100} 114	122	»	453	1,010	107	»	2,100
				63e de ligne.	233	55	219	50	557		3	»	
				28e de ligne.	»	»	»	»	»		»	»	
		4e ½ brigade d'infanterie de ligne.	Comminet	4e de ligne.	179	95	265	»	539	1,103	21	»	
				18e de ligne.	236	41	207	»	564		»	4	
				46e de ligne.	»	»	»	»	»		»	»	Reste en déficit
		Total de la 1re division			3,351*	1,749	3,283	50		8,403	612	55	557 h.

* Relevé de l'effectif :
Présents . . . 3,351
Aux hôpitaux . . 217
Détachés . . . 5
Total de l'effectif : 3,573

DIVISIONS.	BRIGADES.	½ BRIGADES	MAJORS commandants.	BATAILLONS	Présents : Situation des grenadiers et voltigeurs au 1er fév.	Détachements tirés des conscrits de la Garde.	Compagnies de fusiliers formant les 12 premières compagnies de marche.	Détachements formant le 13e bat. de marche.	TOTAUX par bataillon.	TOTAUX par ½ brigade.	Manque au complet de 560 par bataillon.	Excédent sur le complet.	OBSERVATIONS.
2e division : général Tharreau.	1re : le général.	2e ½ brigade d'infanterie légère.	Lendy.	17e d'inf. lég.	308	11	231	»	550	1,641	10	»	4,163
				21e d'inf. lég.	295	»	232	»	527		33	»	
				28e d'inf. lég.	260	29	275	»	564		»	4	
		4e ½ brigade d'infanterie légère.	Salmon.	26e d'inf. lég.	138	145	175	»	448	2,522	112	»	
				tiraill. corses.	813	»	120	»	933		»	373	
				tiraill. du Pô.	991	»	150	»	1,141		»	581	
	2e : le général.	5e ½ brigade d'infanterie de ligne.	Clouard.	27e de ligne.	244	39	143	100	526	1,077	34	»	2,657
				39e de ligne.	222	64	165	100	551		9	»	
				50e de ligne.	»	»	»	»	»		»	»	
		6e ½ brigade d'infanterie de ligne.	Courtois.	59e de ligne.	197	86	201	50	534	1,580	26	»	
				69e de ligne.	204	81	170	80	535		25	»	
				76e de ligne.	136	147	148	80	511		49	»	
	3e : le général.	7e ½ brigade d'infanterie de ligne.	Rebin.	40e de ligne.	270	18	266	»	546	1,053	14	»	2,606
**Relevé de l'effectif :				75e de ligne.	»	»	»	»	»		»	»	
Présents . . . 4,544				88e de ligne.	251	32	224	»	507		53	»	
Aux hôpitaux . 317		8e ½ brigade d'infanterie de ligne.	Cardineau.	64e de ligne.	215	66	258	»	539	1,553	21	»	
Détachés . . . 65				100e de ligne.	»	»	252	250	502		58	»	
				103e de ligne.	»	»	263	250	512		48	»	Reste en excédent
Total de l'effectif : 4,926		Total de la 2e division.			4,544**	718	3,272	910		9,426	492	958	466 h.

RÉCAPITULATION.

	Effectif.	Présents	Détachements de la Garde	Compagnies de marche	Détachements 13e bat.	par bataillon	par ½ brigade	Manque	Excédent	Observations
1re division	3,573	3,351	1,749	3,283	50	»	8,403	612	55	Reste en déficit
2e division	4,926	4,544	718	3,272	910	»	9,426	492	958	
Total.	8,499	7,895	2,467	6,555	960	»	17,829	1,104	1,013	91 h.

1. Les chiffres de cette dernière colonne ont été faits de la main de l'Empereur.

Nota. – La différence de la situation actuelle (17,800 h.) à 20,000 provient de la suppression des 4 bataillons du camp de Boulogne 560 × 4 = 2,240

20,040 h.

au 54ᵉ, 112 hommes au 26ᵉ légère et en tout 1,100 hommes. Proposez-moi les moyens de les compléter.

Faites mettre à chaque division les noms des généraux qui commandent les brigades, les noms des adjudants commandants, des commandants du génie, de l'artillerie et des commissaires des guerres, afin que je m'assure qu'il ne manque rien à ces deux divisions.

NAPOLÉON.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Le 13 mars 1809.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à l'Empereur un état dressé d'après celui que S. M. a bien voulu m'envoyer avec son ordre du 9 de ce mois, et rectifié d'après les renseignements qui me sont parvenus depuis peu de jours sur la force des compagnies de fusiliers des 4ᵉ bataillons parties des dépôts pour se diriger sur Strasbourg.

S. M. remarquera qu'il manque effectivement 1,177 hommes pour porter chacun de ces bataillons du corps d'armée du général Oudinot à 560 hommes ; et qu'il ne reste pour remplir le plus promptement possible ce vide, que le seul moyen de prendre dans les dépôts des régiments d'infanterie ci-dessous indiqués le restant des conscrits de 4 classes qui s'y trouvent, savoir :

DÉSIGNATION DES CORPS.	EMPLACEMENT de dépôts.	PRÉSENTS au 15 février.	NOMBRE d'hommes que les dépôts viennent de fournir.	NOMBRE d'hommes restant aux dépôts.	OBSERVATIONS
32ᵉ infanterie de ligne.	Paris	504	200	100	NOTA. — Les conscrits de 1810 ne sont point compris dans le nombre d'hommes restant aux dépôts.
58ᵉ infanterie de ligne.	Paris	395	100	100	
121ᵉ infanterie de ligne.	Versailles	579	300	100	
122ᵉ infanterie de ligne.	Versailles	645	300	200	
2ᵉ infanterie légère.	Paris	423	100	100	
4ᵉ infanterie légère.	Paris	453	150	100	
12ᵉ infanterie légère.	Paris	628	350	100	
36ᵉ infanterie de ligne.	Calais	361	»	100	
75ᵉ infanterie de ligne.	Lille	277	»	100	
48ᵉ infanterie de ligne.	Anvers	1,044	200	100	
108ᵉ infanterie de ligne.	Anvers	1,044	300	100	
Total des hommes disponibles				1,200	

La mesure que j'ai l'honneur de proposer à S. M. est la seule qui soit exécutable, les dépôts des autres corps étant totalement épuisés.

Je supplie donc S. M. de vouloir bien me faire connaître si

son intention est d'adopter la proposition que j'ai l'honneur de lui soumettre et de vouloir bien me donner ses ordres pour le mouvement de ces détachements.

C[te] D'HUNEBOURG.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, 9 mars 1809.

Mon cousin, donnez ordre que la partie de ma garde qui est restée à Valladolid, c'est-à-dire l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie, se dirige sur Vitoria, où elle recevra de nouveaux ordres, de sorte qu'il n'y ait plus personne de ma garde au delà de Vitoria [1]. Donnez le même ordre pour mes chevaux et le service de mes écuries qui seraient encore à Valladolid.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 9 mars 1809.

Monsieur le général Clarke, je reçois votre rapport du 8. Je vois que l'artillerie, les bataillons du train, qui sont en Allemagne, manquent de soldats [2]. Ne serait-il pas possible de tirer de ceux d'Espagne, qui sont trop considérables, des hommes pour les incorporer dans les premières compagnies ? Je l'ai fait pour les régiments de chasseurs et de hussards. Cela porterait au complet les bataillons du train en Allemagne [3].

. . . .

NAPOLÉON.

1. Le 21 février, l'Empereur écrivait au duc d'Istrie à Valladolid : « Mon cousin, je vous ai demandé de faire partir ma garde à cheval. Mon intention est que ma garde à pied parte également. » (*Voir la lettre de l'Empereur au maréchal Bessières, du 15 février.*)

2. A la même date, un ordre de l'Empereur prescrivait aussi de renforcer les compagnies du génie de l'armée du Rhin par l'envoi à Vérone, Mayence, Strasbourg et Wurtzbourg de 790 hommes provenant des dépôts des 1[er], 2[e], 4[e] et 5[e] bataillons de sapeurs.

3. L'Empereur donnait l'ordre de faire revenir les hommes à pied du dépôt de Niort et de les diriger sur leurs dépôts respectifs. Dans une lettre adressée au Ministre de l'administration de la guerre, l'Empereur s'exprimait ainsi : « L'envoi de chevaux en Espagne est inutile. Dans les circonstances où nous nous trouvons, il y a trop de cavalerie en Espagne. »

ORDRE DE L'EMPEREUR.

9 mars 1809.

Monsieur le général Clarke, je reçois votre lettre du 7 mars, relative aux deux régiments de chasseurs à cheval de la légion portugaise. Donnez ordre que le 1er régiment complète deux escadrons de deux compagnies chacun, chaque compagnie de 70 hommes. Ces deux escadrons formeront un régiment provisoire que vous mettrez sous les ordres du meilleur colonel et se dirigeront sur Strasbourg, aussitôt qu'ils seront en état de partir[1]. Vous donnerez à ce régiment des adjudants-majors et les officiers nécessaires. Vous pourrez même y mettre, s'il le faut, des officiers de plus. Le reste du régiment restera au dépôt et fera des recrues pour se compléter.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE.

Paris, le 9 mars 1809.

Monsieur le général Dejean, vous me demandez par votre rapport du 8 mars l'autorisation d'envoyer 150 hommes en Italie pour le 9e bataillon du train. Mais il faut d'abord que les bataillons des armées du Rhin soient au grand complet; car le 9e bataillon qui est à l'armée d'Italie est le moins important des services de cette armée. On a moins besoin d'équipages militaires en Italie qu'ailleurs. Vous me demandez 200 chevaux pour porter au complet les bataillons du train des armées du Rhin; rien n'est plus pressant que cette mesure; et il n'y a pas de temps à perdre pour le faire.

NAPOLÉON.

1. Ce régiment partait de Gray le 25 mars, à l'effectif de 280 hommes montés, se dirigeant sur Huningue; il était destiné au corps du général Oudinot.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA MARINE.

Paris, 9 mars 1809.

Monsieur le vice-amiral Decrès, je désire avoir un des bataillons de la flottille[1] à l'armée du Rhin. Voici quel serait mon but : faites-moi connaître s'il serait rempli. 1,200 marins seraient fort utiles cette année pour le passage des rivières et pour la navigation du Danube. Mes marins de la garde m'ont rendu de grands services dans les dernières campagnes, mais ils faisaient un service qui était indigne d'eux. Les marins qui composent les bataillons de la flottille savent-ils tous nager? Sont-ils tous capables de mener un bateau dans une rade ou dans une rivière? Savent-ils l'exercice d'infanterie? S'ils ont cette instruction, ils me seront fort utiles. Il faudrait envoyer avec eux quelques officiers d'artillerie de marine et une centaine d'ouvriers avec leurs outils. Ce serait d'une grande ressource pour le passage et la navigation des rivières.

NAPOLÉON.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Paris, le 9 mars 1809.

L'Empereur m'a chargé, par son ordre du 6 mars[2], de faire former 3 régiments provisoires de dragons, avec des détache-

---

1. Les marins qui, sous le nom de marins de la flottille, devaient concourir aux opérations sur le Danube, en 1809, avaient leur origine dans l'organisation de la flottille de Boulogne, alors que le premier Consul préparait la descente en Angleterre.

La multitude et la diversité des bateaux réunis dans les ports de la Manche avaient nécessité leur groupement en divisions, escouades ou sections. C'est alors que le premier Consul constitua les équipages de la division consulaire par l'arrêté du 30 fructidor an XI (17 septembre 1803) dont le 1er article est ainsi conçu :

« Il sera formé un bataillon de marins qui portera le nom de bataillon des matelots de la garde. »

Ce bataillon devint plus tard le bataillon des marins de la garde impériale.

Dans la suite, lorsque l'Empereur eut ajourné son projet de descente en Angleterre, les équipages des bateaux furent mis à terre et organisés comme les équipages des grands navires (décret du 2 mars 1808), par décret du 7 avril 1808, en 5 bataillons de la flottille, qui se numérotèrent à la suite des 40 bataillons constituant les équipages des grands navires.

2. Voir cet ordre.

ments tirés des dépôts des régiments établis en France, de manière à utiliser les 3,000 dragons qui s'y trouveront disponibles.

Le 1er régiment provisoire de dragons sera réuni à Orléans.

Le 2e régiment provisoire de dragons sera réuni à Louvain.

Le 3e régiment provisoire de dragons sera réuni à Strasbourg.

Dans le cas où S. M. voudrait bien adopter le projet de formation que j'ai l'honneur de lui soumettre, il y aurait avant le 1er mai 4 régiments provisoires de dragons, savoir : les 3 nouveaux et celui qui se trouve déjà formé à Tours[1]; au total : 4,000 dragons, non compris les cadres des 3e et 4e escadrons des régiments de dragons employés à l'armée d'Espagne auxquels j'ai donné l'ordre de rentrer en France pour rejoindre leurs dépôts[2].

Cte D'HUNEBOURG.

M. LAVALETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES, AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, 9 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse Sérénissime l'itinéraire à suivre par l'estafette établie par ordre de S. M. l'Empereur et Roi pour le transport des correspondances du Gouvernement, de Paris à Munich.

J'ai l'honneur de prévenir Votre Altesse Sérénissime que cette estafette partira chaque jour de Paris à minuit, et de la prier en conséquence de vouloir bien donner ses ordres pour que les dépêches qu'elle aurait à faire passer par cette voie soient remises à l'administration avant 10 heures du soir.

LAVALETTE.

DE PARIS A MUNICH.

De Paris à Strasbourg et Kehl par Nancy.
— Bischoffsheim.
— Stollhofen.
— Rastadt.

---

1. Voir l'ordre de l'Empereur du 20 février.

2. Cet ordre avait été expédié le 8 mars. Les cadres des 3e et 4e escadrons des 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e, 21e, 22e, 25e, 26e et 27e dragons devaient immédiatement se rendre à Bayonne d'où ils devaient être dirigés sur leurs dépôts respectifs.

De Paris à Ettlingen.
— Carlsruhe.
— Durlach.
— Pforzheim.
— Vaihingen.
— Stuttgart.
— Plochingen.
— Göppingen.
— Geislingen.
— Westerstellen.
— Ulm.
— Gunzburg.
— Zusmarshausen.
— Augsbourg.
— Eurasberg.
— Schwabhausen.
— Munich.

LE GÉNÉRAL FRIANT AU DUC D'AUERSTAEDT.

Bayreuth, le 9 mars 1809.

Mon Général,

Je vous dépêche, en hâte, le capitaine Hygonnet pour vous porter cette lettre et le rapport que j'y joins. Je ne vois plus de doute que l'Autriche ne veuille décidément attaquer.

En conséquence, j'ai donné des ordres pour un rapprochement général : la copie ci-jointe de ma lettre de ce jour à M. le général Compans vous fera connaître ces dispositions.

A l'instant je reçois le rapport du colonel Méda du 7 au 9 ; je vous en envoie copie [1], et à la fois le texte et la traduction d'une proclamation du prince Charles du 1er mars 1809 [2].

FRIANT.

---

1. Par ce rapport, le colonel Méda fait connaître les noms d'un certain nombre de régiments cantonnés dans le cercle de Saatz, ainsi que la formation, dans le même cercle, de grands magasins de vivres et de fourrages. « Un parc de 72 pièces de canon avec tous les caissons est à Maschau (cercle de Saatz), 800 canonniers et les chevaux du train sont très resserrés dans leurs cantonnements. »

2. Dans cette proclamation, l'archiduc Charles, parlant au nom de son souverain, fait appel aux volontaires et les invite « à former des bataillons qui puissent aussi se consacrer, même hors des limites des États héréditaires, à la défense de la patrie si elle était menacée par un ennemi. »

COPIE D'UNE LETTRE DU GÉNÉRAL FRIANT AU GÉNÉRAL COMPANS, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Bayreuth, le 9 mars 1809.

Je ne vois plus de probabilité, mon cher Général, contre une attaque très prochaine de la part de l'ennemi.

En conséquence, je vous prie de vouloir bien donner l'ordre à la 1re division de se diriger sur Erfurt et Weimar.

Le général Morand devra laisser un bataillon à Magdebourg, ainsi que ses hôpitaux et les bagages de sa division : si, dans ce régiment, il se trouve 4 bataillons, on devra laisser de préférence son dernier bataillon.

Ordonnez à la 3e division de se mettre en marche pour se rendre à Cobourg ; les hôpitaux de cette division resteront à Hanovre ; et ses équipages seront dirigés sur Hameln.

Ordonnez également à la 2e division de cuirassiers de se mettre en mouvement pour se rendre à Erfurt, en arrière de la 1re division d'infanterie. Les équipages de cette division de cavalerie seront également dirigés sur Hameln.

Vous voudrez bien fixer un lieu de dépôt pour les équipages de la division Saint-Germain afin de ne pas faire trop rétrograder ; j'aurais souhaité qu'ils fussent aussi à Hameln.

Je vous préviens que la nature des derniers rapports que je reçois sur l'armée de Bohême m'ont déterminé à dépêcher un officier à M. le Maréchal à qui je donne en même temps connaissance de ces dispositions que j'ai l'honneur de vous adresser.

Je dois vous faire connaître aussi que j'établis le 2e de chasseurs à Lobenstein ;

Que j'ai envoyé l'ordre au 5e de hussards de venir occuper Cronach.

Je vous prie d'ordonner au 7e de hussards de se rendre à Schleiz.

Vous recevrez ci-joint copie du rapport du 9 mars.

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU DUC DE RIVOLI.

Paris, le 10 mars 1809.

Monsieur le Maréchal, j'ai l'honneur d'informer V. E. que, d'après les intentions de S. M., je donne l'ordre aux détache-

ments désignés ci-après [1], destinés à compléter les régiments de votre corps d'armée, de se rendre à Strasbourg :

Du 5e bataillon du 14e rég. d'infanterie de ligne, 800 hommes venant de Sedan arriveront à Strasbourg le 25 mars.

Du 5e bataillon du 34e rég. d'infanterie de ligne, 150 hommes venant de Givet arriveront à Strasbourg le 27 mars.

Du 5e bataillon du 43e rég. d'infanterie de ligne, 100 hommes venant de Boulogne arriveront à Strasbourg le 3 avril.

Du 5e bataillon du 44e rég. d'infanterie de ligne, 400 hommes venant de Valenciennes arriveront à Strasbourg le 8 avril.

Du 5e bataillon du 51e rég. d'infanterie de ligne, 250 hommes venant de Lille arriveront à Strasbourg le 5 avril.

Du dépôt du 55e régiment d'infanterie de ligne, 200 hommes venant de Dunkerque arriveront à Strasbourg le 9 avril.

L'intention de S. M. est que ces 1,900 hommes soient incorporés de la manière suivante, savoir :

Les 800 hommes du 14e régiment dans les 3 premiers bataillons du 18e régiment d'infanterie de ligne.

Les 400 hommes du 44e régiment dans ceux du 4e régiment d'infanterie de ligne.

Les 150 hommes du 34e régiment dans ceux du 2e régiment d'infanterie de ligne.

Les 100 hommes du 43e régiment dans ceux du 67e régiment d'infanterie de ligne.

Les 250 hommes du 51e régiment dans ceux du 16e régiment d'infanterie de ligne.

Les 200 hommes du 55e régiment dans ceux du 37e régiment d'infanterie de ligne.

Je vous prie, en conséquence, Monsieur le Maréchal, de donner l'ordre au colonel du 18e régiment d'infanterie de ligne de laisser à Strasbourg 2 capitaines, 4 lieutenants, 4 sous-lieutenants, 4 sergents, 8 caporaux et 4 tambours, pour recevoir les 800 hommes du 14e régiment de ligne, et de donner également l'ordre aux colonels des 4e, 2e, 67e, 16e et 37e régiments d'infanterie de ligne de laisser de même à Strasbourg, par chaque régiment, le nombre d'officiers et sous-officiers nécessaires pour recevoir le détachement qui leur est respectivement destiné, et dans la proportion de la force de ce détachement.

Ces officiers et sous-officiers devront faire dresser un procès-verbal de remise et incorporation des détachements qui les concernent et les conduiront, immédiatement après, aux bataillons de

1. Ces détachements étaient tirés de régiments dont les 4 premiers bataillons étaient en Espagne.

guerre où ils seront définitivement incorporés. Le procès-verbal sera dressé par un commissaire des guerres et fera mention de l'habillement.

Quant aux officiers et sous-officiers qui auront amené ces détachements à Strasbourg, ils retourneront à leurs 5e bataillons ou dépôts, après en avoir fait la remise.

J'ai l'honneur d'informer, en même temps, V. E. qu'un bataillon de marche, composé de la manière ci-après et destiné à compléter le 24e régiment d'infanterie légère, a l'ordre de se rendre de Paris à Strasbourg, où il arrivera le 28 mars,

Savoir :

100 hommes du 2e régiment d'infanterie légère.
150 hommes du 4e régiment d'infanterie légère.
350 hommes du 12e régiment d'infanterie légère.

Total : 600 hommes.

Je prie V. E. de donner l'ordre au colonel du 24e d'infanterie légère de laisser à Strasbourg 2 capitaines, 4 lieutenants, 4 sous-lieutenants, 4 sergents et 8 caporaux pour recevoir les 600 hommes tirés des 3 régiments d'infanterie légère ci-dessus désignés.

J'invite V. E. à me faire connaître l'arrivée de ces divers renforts à la destination qui leur est prescrite et leur incorporation dans les régiments qu'ils doivent respectivement compléter.

Cte D'HUNEBOURG.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, le 10 mars 1809.

L'Empereur, Monsieur le Ministre de la guerre, m'a dit ce matin qu'il avait nommé généraux de brigade le colonel Gérard du 2e de hussards, le colonel Jacquinot du 11e régiment de chasseurs et enfin le colonel de Piré du 7e régiment de chasseurs. Quant au colonel Colbert, S. M. m'a dit avoir signé le décret ainsi que pour nommer le général Montbrun général de division.

L'intention de S. M. est que le général de brigade Colbert se rende au corps du général Oudinot où il commandera le 9e de hussards, le 7e et le 20e de chasseurs.

Le général Montbrun commandera la division composée de la brigade du général Pajol et celle du général de Piré, la première formée des 5e et 7e de hussards et 11e de chasseurs, celle du général de Piré du 8e de hussards et 16e de chasseurs.

Le général Jacquinot commandera la brigade composée du 1er, du 2e et du 12e régiment de chasseurs.

Le général Gérard se rendra près l'Empereur.

Je prie V. E. de donner l'ordre à ces généraux de se rendre au quartier général des corps d'armée où sont leurs brigades.

S. M. me charge également de vous faire connaître que son intention est que vous donniez l'ordre au général sénateur Beaumont de se rendre à Strasbourg pour y être chargé de la formation des quatre régiments provisoires de dragons qui doivent y être réunis. Ce sénateur sera employé à l'armée d'Allemagne;

Au sénateur La Boissière d'être rendu le 20 mars à Ulm, pour y prendre le commandement de la cavalerie du corps du duc de Rivoli [1].

ALEXANDRE.

L'EMPEREUR AU VICE-ROI D'ITALIE.

Rambouillet, 11 mars 1809 [2].

Mon fils, faites partir le régiment de marche de cuirassiers, qui est à Brescia, pour Augsbourg, où chaque détachement rejoindra son corps ; qu'il franchisse le Tyrol aussi promptement que possible, en faisant de bonnes journées et sans séjours. Faites-lui donner en partant la solde jusqu'au 1er avril . . . .

. . . .

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU ROI DE HOLLANDE.

Rambouillet, 11 mars 1809.

. . . .

Je reçois votre lettre du 26 février. Pourvoyez à la défense de la Hollande et organisez au moins 20,000 hommes présents sous les armes, sans compter ce que vous avez en Espagne et en Allemagne, afin de mettre votre pays à l'abri

1. Le général La Boissière, en raison de son état de santé, ne put prendre le commandement de cette cavalerie; il fut remplacé, dans la suite, par le général Marulaz.

2. Voir la lettre de l'Empereur du 27 février.

de toute incursion, car la guerre est imminente. Toutes mes troupes sont employées, et vous serez sûrement attaqué au mois de juin ou de septembre[1].

NAPOLÉON.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 11 MARS 1809.

Monsieur le général Clarke, j'ai vu hier les détachements des 32e, 58e et 121e formant un bataillon n° 13, destiné pour les 63e, 27e, 39e, 59e, 69e, 76e, 100e et 103e. Faites partir ces 600 hommes pour Strasbourg[2].

J'avais demandé qu'un détachement de 300 hommes du 122e fît partie de ce bataillon. Cependant, il y a au dépôt de ce régiment à Versailles 500 hommes. Donnez ordre que 300 hommes en soient extraits et qu'ils soient promptement habillés et équipés pour rejoindre les régiments dont ils doivent faire partie. Faites-moi connaître quand ce 5e bataillon sera formé[3].

Il n'y a pas un moment à perdre, pour former les 5es bataillons et la compagnie de dépôt des régiments de grosse cavalerie, de chasseurs et de hussards. Donnez, sans délai, des ordres et envoyez des élèves de l'École militaire de Saint-Cyr, qui sont excellents pour exercer et former des conscrits. Les sergents-majors doivent être fournis par mes fusiliers. S'il y en a à Paris qui soient dans ce cas, on peut les faire partir sur-le-champ ; s'il n'y en a pas à Paris, écrivez au corps à son passage à Bordeaux, pour que le commandant fasse les choix nécessaires et fasse partir par la diligence les fusiliers qu'il aura désignés . . . .

Je désire également nommer 200 vélites de ma garde sous-lieutenants d'infanterie et 50 vélites sous-lieutenants de cavalerie. Mon intention est de n'en prendre aucun qui ne

1. Les Anglais se montrèrent effectivement, au commencement de juillet, dans le nord de l'Allemagne ; ils avaient projeté un débarquement en Hollande.
2. Ce bataillon de marche, à l'effectif réel de 631 hommes, destiné au corps du général Oudinot, partait de Paris le 11 mars et arrivait à Strasbourg le 30.
3. Ce bataillon de marche, destiné à compléter les mêmes régiments que les hommes composant le bataillon de marche n° 13, partait de Paris le 21 mars et arrivait à Strasbourg le 9 avril.

se soit trouvé à Austerlitz, à Iéna ou au moins à Friedland.

Les 200 vélites destinés pour l'infanterie seront répartis dans les régiments ci-après, savoir :

2 seront attachés à chacun des 34 bataillons[1] qui composent le corps du général Oudinot. 68

2 à chacun des 21 régiments du corps du duc d'Auerstaedt. 42

2 à chacun des 12 régiments du corps du duc de Rivoli. 24

2 à chacun des 12 régiments des divisions Broussier, Sera, Grenier et Lemarois[2] 24

2 à chacun des 8 régiments de la division Barbou[2] . 16

1 à chacun des régiments de la division Miollis[2] . . 8

2 à chacun des 2 régiments de la division Dupas . . 4

Total 186

Vous me proposerez une destination pour les 14 autres dans les régiments de l'armée d'Espagne qui en auraient le plus besoin.

Quant aux 50 (*sic*) vélites destinés à la cavalerie, ils seront répartis ainsi qu'il suit, savoir :

14 choisis dans les vélites des grenadiers à cheval, pour les 14 régiments de carabiniers et de cuirassiers, ci . . 14

24 choisis parmi les dragons pour les dépôts des 24 régiments de dragons, qui font partie du régiment de marche de Tours, ci. 24

17 parmi les chasseurs à cheval, pour les 17 régiments de chasseurs et de hussards employés aux armées du Rhin 17

Total. . . . 55

Vous me ferez le plus tôt possible un rapport sur cet objet et vous demanderez qu'un conseil composé du général Walther, des colonels de mes grenadiers et chasseurs à pied,

---

1. Le corps du général Oudinot se composait de 34 bataillons français, plus le bataillon des tirailleurs corses et le bataillon des tirailleurs du Pô.

2. Ces divisions étaient à l'armée d'Italie.

de mes dragons et de mes chasseurs à cheval qui se trouvent à Paris vous présentent des sujets.

Je ne veux que des hommes qui fassent honneur à la garde. S'il n'y en avait pas un nombre suffisant pour remplir mes intentions, je préfère qu'on en prenne moins. Il faut qu'ils sachent bien leurs manœuvres, bien faire l'exercice à feu et qu'ils soient en état de rendre des services dans l'infanterie ou dans la cavalerie.

NAPOLÉON.

NOTE DE L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

11 mars 1809.

Prévenir le général Vandamme qui est à Boulogne [1] d'être rendu le 20 à Stuttgart pour y prendre le commandement des troupes wurtembergeoises.

Donnez l'ordre au général Rampon d'être le 16 à Boulogne pour remplacer le général Vandamme.

Donnez l'ordre au général Rouyer d'être le 20 à Wurtzbourg où il sera chargé, sous les ordres du maréchal Davout, de former les 4 régiments des 5 maisons ducales de Saxe et des petits princes.

NAPOLÉON.

LE MAJOR GÉNÉRAL A L'EMPEREUR.

Rambouillet, le 11 mars 1809.

Sire,

J'ai l'honneur de soumettre à V. M. le travail [2] préparé par le général Songis pour l'organisation de l'artillerie des armées d'Allemagne.

Il en résulte qu'il manque :

259 caissons, 34 chariots, 40 forges, que le général Songis propose de tirer de France ;

---

1. Le général Vandamme commandait le camp de Boulogne et la 16e division militaire.

2. Voir le rapport du général Songis sur l'organisation de l'artillerie, du 9 mars (annexe n° 14).

2 compagnies d'artillerie à pied et 2 d'artillerie à cheval, qu'il propose de tirer d'Espagne ;

2 compagnies d'ouvriers, dont une demi-compagnie pourrait être prise à Strasbourg et le reste en Espagne ;

4 compagnies de pontonniers, dont 2 pourraient être tirées de Mayence et 2 d'Espagne ;

900 conscrits pour le train ;

1,200 chevaux, indépendamment des 2,000 que le général Hanicque a ordre d'acheter.

Le général Songis présente en même temps des propositions pour compléter le personnel des états-majors d'artillerie de ces corps d'armée.

Je prie Sa Majesté de me faire connaître ses intentions.

ALEXANDRE.

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU DUC DE RIVOLI.

Paris, le 11 mars 1809.

Monsieur le Maréchal, l'intention de l'Empereur étant d'augmenter de 600 chevaux le nombre de ceux du train d'artillerie employés au corps d'armée dont vous avez le commandement, et cette remonte devant avoir lieu à Strasbourg, il devient indispensable que les divisions de votre corps d'armée laissent en France tous les soldats du train excédant le nécessaire relatif au nombre des chevaux actuellement existant. Veuillez en conséquence donner les ordres à MM. les généraux Saint-Cyr et Legrand de laisser à Strasbourg et à MM. les généraux Boudet et Molitor d'envoyer dans cette place, lors de leur passage à Huningue, tous les soldats du train qui ne leur sont pas nécessaires pour la conduite des chevaux.

Ces soldats amèneront sous peu de temps au corps d'armée 600 chevaux conduisant 150 voitures d'approvisionnement et rentreront dans les cadres de leurs compagnies.

Cte D'HUNEBOURG.

(*Arch. du Prince d'Essling.*)

LE MAJOR GÉNÉRAL AU DUC D'AUERSTAEDT, A WURTZBOURG[1].

Rambouillet, le 11 mars 1809.

Je vous expédie, Monsieur le Maréchal Duc d'Auerstaedt, un de mes aides de camp.

Il est probable, Monsieur le Duc, que les rassemblements de l'Autriche, à en juger par les notions militaires et politiques que l'on a, ne donnent lieu de leur part à aucune espèce de mouvement.

Cependant, l'Empereur, en tout état de cause, a pensé qu'il était convenable de vous donner une direction générale.

Le 20 mars, tout votre corps d'armée sera réuni à Bayreuth, Bamberg et Wurtzbourg. Il paraît convenable et prudent de faire occuper Cronach, Forchheim et Amberg, y ayant non seulement une garnison bavaroise, mais encore de *les faire approvisionner* de munitions et de vivres, comme aussi de mettre les pièces sur les remparts de manière que ces places soient à l'abri d'un coup de main. On ne doit tenir à Bayreuth que le nombre de malades qui pourrait être évacué en 48 heures. Le surplus doit être évacué sur Wurtzbourg, où on établira un hôpital. La prudence veut que les choses soient disposées de manière à pouvoir évacuer la principauté de Bayreuth sans perdre un seul homme, un seul chariot, un seul cheval. En conséquence, il faut que l'artillerie et toute espèce de voiture aient leurs attelages. Tout ce qui ne serait pas attelé doit être dès ce moment dirigé sur Wurtzbourg.

Dans tout mouvement improviste de l'ennemi sur Bayreuth, fait avec des forces supérieures aux vôtres, vous ne devez avoir qu'un but, c'est de vous réunir avec le duc de Rivoli et avec le général Oudinot et à cet effet manœuvrer pour être toujours maître de vous porter sur le Danube afin de vous réunir, comme je viens de vous le dire, au duc de Rivoli et au général Oudinot, ayant soin de jeter tous vos embarras et vos bagages dans la citadelle de Wurtzbourg qui doit être approvisionnée.

Le général Saint-Hilaire, avec ses 5 régiments, son artillerie et sa cavalerie, doit aussitôt que possible vous rejoindre sur Bamberg, de sorte que vous ayez vos 20 régiments d'infanterie, vos 10 régiments de cuirassiers et vos 8 régiments de cavalerie

1. Cette lettre, écrite de Rambouillet, où le major général séjournait avec l'Empereur, contient les premières instructions adressées au duc d'Auerstaedt en prévision d'une brusque invasion de la Bavière par les forces autrichiennes.

légère réunis le 19 à Bamberg, la droite tirant sur le Danube. La gauche de l'armée bavaroise est à Straubing. En vous mettant en communication avec elle par votre droite, vous aurez facilement des nouvelles de ce qui se passera.

L'Empereur, Monsieur le Duc, pense et regarderait même comme une chose avantageuse que l'ennemi fît une incursion en force et voulût prendre l'offensive. Dans ce cas, il faudrait bien se garder de marcher à lui isolément, car il ne peut pas être en mesure de rien faire de sérieux, quand il le voudrait, avant le 15 avril.

L'intention de l'Empereur est que la division Saint-Hilaire soit placée de manière à ce qu'elle forme votre droite, c'est-à-dire entre Nuremberg et Ingolstadt. Si donc l'ennemi ne fait aucun mouvement, S. M. désire que la division Friant continue à rester dans le pays de Bayreuth, qu'une autre division soit à Nuremberg, une 3e à Bamberg, que la brigade de cavalerie légère de votre ancien corps d'armée soit placée de manière à observer tous les débouchés depuis Egra jusqu'à celui qui va sur Amberg, afin d'être instruite des mouvements de l'ennemi et d'avoir le rapport des voyageurs. Il faut que les régiments de cette brigade de cavalerie légère aient des détachements sur toutes les routes qui de Bohême débouchent en Allemagne, depuis Bayreuth jusqu'aux postes qui seront occupés par la cavalerie bavaroise sur Cham et Rötz.

Quant au général Saint-Hilaire et aux 5 régiments de cavalerie légère qui ne faisaient pas partie de votre ancien corps d'armée et qui forment la division du général Montbrun, ainsi que la division Nansouty, ce qui forme un corps de 5 régiments d'infanterie, 18 pièces de canon, 5 régiments de cavalerie légère et 5 régiments de grosse cavalerie avec 12 pièces d'artillerie légère, tout cela, dis-je, doit être jeté sur le Danube en seconde ligne, de manière à n'avoir aucun point de contact avec l'ennemi. Vous pourrez placer toute cette extrême droite de votre corps d'armée sous les ordres du général Saint-Hilaire. Si les mouvements des Autrichiens, Monsieur le Duc, continuaient à inquiéter la famille royale de Dresde, qu'elle voulût se retirer sur Leipzig ou sur le Rhin, ce ne pourrait être qu'une chose très avantageuse. Le prince de Ponte-Corvo, qui a l'ordre de se rendre à Dresde pour y prendre le commandement de l'armée saxonne, serait plus libre de ses mouvements, si la cour n'était pas à Dresde. Au reste, Monsieur le Duc, il ne faut rien faire de prématuré. D'après l'opinion de l'Empereur, il n'y a aucune probabilité que les Autrichiens veuillent entreprendre quelque chose d'offensif. Cependant, si des circonstances imprévues démentaient ce pronostic, il serait convenable que la famille royale se

reployât sur Leipzig, puisque l'armée saxonne pourrait être dans le cas d'évacuer Dresde.

Mettez, Monsieur le Duc, un officier très intelligent avec le nombre de cavaliers nécessaire pour bien observer la route qui de Pilsen, en Bohême, va à Amberg et Ratisbonne.

S'il y avait des événements imprévus, vous devez sans perte de temps en prévenir le commandant de Magdebourg et le roi de Westphalie.

Voici la position des armées françaises en Allemagne et au Rhin :

1° Le duc de Rivoli, à Ulm, ayant à ses ordres les divisions Legrand, Saint-Cyr, Molitor et Boudet.

Une brigade de cavalerie légère commandée par le général La Boissière.

Les troupes de Bade et de Hesse-Darmstadt font aussi partie de son corps d'armée ;

2° Le corps du général Oudinot, à Augsbourg, avec la division Espagne : ce corps reste toujours à vos ordres ;

3° Les troupes de Wurtemberg, à Haal, Erlangen, Neresheim ;

4° L'armée bavaroise, formée en 3 divisions sous les ordres du duc de Danzig, est réunie à Straubing, Landshut et Munich.

En cas d'événement, Monsieur le Duc, il faut que vous marchiez sur ces corps et que ces corps marchent sur vous, pour faire votre réunion soit sur Ingolstadt, soit sur Donauwerth. Vous sentez bien que vous ne seriez pas rendu à cette position que l'Empereur y serait arrivé. Ce mouvement concentrique réunirait plus de 180,000 hommes et vous seriez couvert sur la droite du Danube par le Lech et sur la gauche par la Regnitz. C'est donc sur Donauwerth qu'il faudrait réunir tout le biscuit dont vous pouvez disposer.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL OUDINOT.

Rambouillet, le 11 mars 1809.

L'Empereur, Monsieur le général Oudinot, désire que vous m'adressiez le plus tôt possible l'état de situation de votre artillerie, de vos équipages, afin de bien connaître votre armée. Vous êtes toujours sous les ordres du duc d'Auerstaedt, qui a son quartier général à Wurtzbourg.

Dans le cas d'événement imprévu, c'est sur le Lech qu'il faut se réunir : le duc d'Auerstaedt sur Donauwerth, les Bavarois et le duc de Rivoli se retireraient aussi sur le Lech, de manière qu'il se trouverait aux environs de Donauwerth 180,000 hommes.

L'Empereur ordonne que vous fassiez rétablir les têtes de pont sur le Lech et que, pour les armer, vous demandiez de l'artillerie au gouvernement bavarois.

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU DUC DE RIVOLI.

Paris, le 11 mars 1809.

Monsieur le Maréchal, j'ai l'honneur de prévenir V. E. que chacune des 4 divisions qui composent le corps d'armée dont S. M. vous a confié le commandement, devant avoir 12 bouches à feu françaises, il devient nécessaire de compléter ce nombre aux divisions des généraux Molitor et Boudet, dont la première n'a que 10 pièces d'artillerie et la seconde 8.

S. M. vient d'approuver que ce surplus d'artillerie, consistant en 30 voitures, dont 6 bouches à feu, serait donné à la division du général Saint-Cyr par le directeur d'artillerie à Strasbourg, et remis par elle aux autres divisions quand elle les aura rejointes.

Cette division a plus de chevaux qu'il ne lui en faut pour son service et peut faire atteler ces 30 voitures.

Je préviens de cette disposition MM. les généraux Carra-Saint-Cyr, Boudet et Molitor.

Comme il n'existe qu'une compagnie d'artillerie par division, ce qui est insuffisant pour le service de 12 bouches à feu, S. M. a donné l'ordre d'en faire réunir 7 à Strasbourg (5 à pied et 2 à cheval [1]) qui sont probablement destinées à servir dans les divisions et au parc de réserve dont S. M. vient aussi d'ordonner la formation à Strasbourg.

Une partie de ce parc pourra être attelée par 2 compagnies du train du 4e principal, fortes de 260 chevaux qui vont se rendre à Strasbourg.

Je joins ici le tableau de composition de l'artillerie du corps d'observation de l'armée du Rhin.

Cte D'HUNEBOURG.

(*Arch. du Prince d'Essling.*)

---

1. Voir la lettre de l'Empereur au ministre de la guerre, du 21 février 1809 (chapitre VI). Ces 7 compagnies d'artillerie devaient être rendues le 29 mars à Strasbourg.

TABLEAU de composition de l'artillerie du corps d'observation de l'armée du Rhin.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	Division Saint-Cyr.	Division Legrand.	Division Molitor.	Division Boudet.	TOTAL.
MATÉRIEL.					
Canons . 12	2	2	2	2	8
Canons . 6	8	8	8	8	32
Obusiers de 24	2	2	2	2	8
Total des bouches à feu	12	12	12	12	48
Affûts de campagne. 12	2	2	2	2	8
Affûts de campagne. 6	9	9	10	10	38
Affûts de campagne. d'obusiers	2	2	2	3	9
Caissons à munitions. 12	4	4	4	4	16
Caissons à munitions. 6	16	16	16	16	64
Caissons à munitions. d'obusiers	4	4	4	6	18
Caissons à munitions. Infanterie	12	12	12	12	48
Chariots à munitions	3	2	3	4	12
Forges de campagne	1	1	2	2	6
Total des voitures	53	52	55	59	219
PERSONNEL.					
Compagnies d'artillerie à pied	1	1	1	»	3
Compagnies d'artillerie à cheval	»	»	»	1	1
Total	1	1	1	1	4

TRAIN.

	Saint-Cyr Hommes.	Saint-Cyr Chevaux.	Legrand Hommes.	Legrand Chevaux.	Molitor Hommes.	Molitor Chevaux.	Boudet Hommes.	Boudet Chevaux.	Total Hommes.	Total Chevaux.
3e bataillon principal. 2e compagnie et détachement de la 1re	169	289	»	»	»	»	»	»	169	289
3e bataillon principal. 3e compagnie et détachement de la 1re	»	»	145	284	»	»	»	»	145	284
4e bataillon principal. 1re compagnie	»	»	»	»	112	181	»	»	112	181
4e bataillon principal. 2e —	63	110	»	»	19	34	»	»	82	144
4e bataillon principal. 4e —	»	»	»	»	»	»	122	226	122	226
Total	232	399	145	284	131	215	122	226	630	1,024

OBSERVATIONS.

La division Saint-Cyr doit prendre à Strasbourg 30 voitures qu'elle remettra aux divisions Molitor et Boudet.

Savoir :

	A la division Molitor.	A la division Boudet.
Canons de 12 sur affût	»	2
Canons de 6 sur affût	2	2
Affûts de 6 de rechange	1	1
Caissons . 12	»	4
Caissons . 6	4	4
Caissons . Infanterie	2	6
Forges de campagne	1	1
Totaux	10	20
	30	

Il sera organisé en outre un parc de réserve d'artillerie.

Outre ces 4 compagnies, il arrivera à Strasbourg, le 29 mars, 5 compagnies d'artillerie à pied et 2 à cheval venant de Valence et qui sont destinées à être employées à ce corps d'armée où il faut 2 compagnies par division.

Le détachement de la 2e compagnie du 4e bataillon principal qui est à la division St-Cyr excédant ses besoins attellera les 30 voitures destinées aux divisions Boudet et Molitor et y restera attaché.

Les 5e et 6e compagnies du bataillon principal qui arrivent à Strasbourg le 13 mars, fortes de 203 hommes et de 264 chevaux, sont destinées à l'attelage du parc de réserve.

Le Colonel d'artillerie adjoint au chef de la division d'artillerie,
L. Evain.

(*Arch. du Prince d'Essling.*)

LE MAJOR GÉNÉRAL AU DUC DE RIVOLI.

Rambouillet, le 11 mars 1809.

L'intention de l'Empereur, Monsieur le Duc de Rivoli, est que vous placiez votre corps d'armée de la manière suivante :

Votre quartier général et une division à Ulm ;

Une division à Günzburg ;

Une division à Memmingen ;

Enfin, une 4[e] division entre Ulm et Donauwerth, de sorte que, de quelque côté qu'il faille marcher, vous aurez toujours une division qui aura la tête et quelques marches d'avance sur les autres. Il sera nécessaire de mettre du côté de Donauwerth, sans cependant occuper cette ville, la division Carra-Saint-Cyr dont les troupes de Hesse-Darmstadt font partie.

Si rien ne presse, Monsieur le Duc, il faut laisser pendant quelques jours à Mergentheim et Pforzheim ces troupes et celles de Bade pour leur donner le temps de se former avant de rejoindre leur division.

ALEXANDRE.

(*Arch. du Prince d'Essling.*)

L'INTENDANT GÉNÉRAL VILLEMANZY AU MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE.

Erfurt, le 11 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai rendu compte à V. E., par ma lettre du 26 février dernier, des mesures que j'avais prises pour faire exécuter le transport de 120,000 rations de biscuit, de Wurtzbourg sur Ratisbonne, et celui de 160,000 rations de Cronach pour la même destination [1].

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous informer que la régence de Wurtzbourg a accordé, conformément à la demande que je lui en avais faite, les moyens de transport des 120,000 rations de biscuit qui arriveront à Ratisbonne du 20 au 28 de ce mois ;

Que la régence de Bamberg fournit également les moyens de transport pour les 160,000 rations partant de Cronach ; que déjà un convoi est en route, que le second partira le 12 de ce mois, et que le tout sera rendu à Ratisbonne le 25 du courant.

Toutes les mesures de conservation de ces biscuits, pendant la route, ont été prises.

---

1. Voir la lettre de l'Empereur au général Dejean du 21 février 1809.

A ces détails j'ajouterai que les moutures à Bamberg et à Wurtzbourg se continuent avec activité, et que je ne les suspendrai qu'autant que j'en recevrai l'ordre de V. E. : cette opération aura d'ailleurs l'avantage d'amener la conservation de beaucoup de grains.

Ci-joint le rapport que vient de me faire M. Reibell, régisseur général des vivres-pain, sur la situation des manutentions de la ligne du Mein [1].

Votre Excellence y remarquera que plusieurs fours ne sont plus en état de servir. J'ordonne qu'on s'occupe sans délai d'y faire les réparations qu'ils exigent, à l'exception, toutefois, de la reconstruction des voûtes qui manquent à trois fours de la manutention de Bamberg, et de l'ouvrage qui reste à faire pour achever la construction des quatre fours de Forchheim qui n'ont été que commencés. J'attendrai les ordres de V. E. pour faire revoûter et achever la construction de ces sept fours, si elle juge à propos que l'on s'occupe de ce travail.

VILLEMANZY.

LE GRAND-DUC DE HESSE-DARMSTADT AU DUC DE RIVOLI.

Darmstadt, le 11 mars 1809.

Monsieur le Maréchal,

M. le chevalier Porcher m'a remis la lettre de V. E., en date

---

1. NOTE SUR LES MANUTENTIONS DE LA LIGNE DU MEIN.

Mars 1809.

Wurtzbourg.

La manutention sur les bords du Mein est de six fours ; ils sont en mauvais état ; plusieurs cheminées sont tombées ; les eaux du Mein se sont élevées et ont pénétré jusqu'à la hauteur des âtres. Ces fours doivent être réparés ; ils ne pourraient servir dans l'état où ils sont. Les réparations demanderaient peu de temps.

Il existe huit autres fours aux casernes et deux à la citadelle, qui doivent être en bon état.

La contenance de chacun de ces dix fours est de 500 rations.

Bamberg.

Des huit fours que nous y avons élevés en 1806, il en existe 5 en bon état ; trois sont à revoûter.

Forchheim.

Il existe quatre fours dans le meilleur état ; quatre autres, commencés, n'ont pas été élevés jusqu'à l'âtre.

Cronach.

Il existe quatre fours, armés et en état de servir ; ils sont dans les dimensions ordinaires.

Augsbourg.

Il existait une manutention de huit fours, et une seconde de trois à quatre fours. Il est plus que probable qu'ils ont été conservés ; on n'a point encore de rapport sur cette manutention.

du 6 de ce mois, et quoiqu'elle ne me soit pas adressée directement, je m'empresse d'y répondre moi-même par le plaisir que j'ai de vous donner une marque particulière de ma considération personnelle et de ma satisfaction que mon contingent soit sous vos ordres. J'ai eu l'honneur d'écrire à S. M. l'Empereur et Roi, il y a peu de temps, pour lui offrir un certain nombre de troupes qui doit former mon contingent. V. E. trouvera ci-joint l'état de situation de ce contingent. Il consiste en 4,400 hommes d'infanterie, 300 de cavalerie, 6 pièces d'artillerie et 30 chariots de munitions.

J'attendais avec impatience la réponse de S. M. I. lorsqu'on m'a communiqué hier l'ordre de mouvement du Ministre de la guerre dans lequel mon contingent n'est porté qu'à 2,400 hommes et 8 pièces d'artillerie ; le jour du départ de ces troupes y est fixé au 20 de ce mois.

N'ayant pas encore reçu de réponse de S. M. [1], et l'ordre de marche de mon contingent étant changé par la lettre de V. E., je me propose de le faire partir tel que je l'ai annoncé à S. M., à moins qu'elle n'exige que je ne fournisse que le contingent demandé par le Ministre de la guerre. J'ai donné en conséquence ordre à un de mes régiments qui se trouve en cantonnement à Giessen, de se rendre ici, et je ne pourrai faire partir la totalité de mon contingent que le 20 de ce mois, tout ayant été arrangé d'après ce plan.

Comme je n'ai annoncé à S. M. que 6 pièces de campagne, j'y ferai ajouter le plus tôt possible, si on le demande, 2 autres pièces.

Il me reste à désirer, Monsieur le Duc, que vous veuilliez bien me faire parvenir une feuille de route pour le passage de mes troupes dans les États de la Confédération.

Dans l'incertitude où je suis si je dois fournir le contingent tel que je l'ai offert ou tel qu'on le demande dans ce moment, je désirerais également connaître les intentions de S. M. l'Empereur pour m'y conformer, et V. E. m'obligera de me fournir des lumières à cet égard. Au reste, mon contingent est prêt à mar-

---

1. Le 23 mars l'Empereur écrivait au grand-duc de Hesse-Darmstadt :

« Mon Frère, j'ai reçu la lettre que V. A. a écrite le 11 mars au duc de Rivoli. Je vous ai mandé que j'acceptais avec grand plaisir votre contingent porté à 4,700 hommes d'infanterie et à 560 chevaux. Je vous remercie du zèle que vous montrez pour la cause commune, et ne doutez pas que je ne vous en tienne compte lorsque les circonstances se présenteront. Il sera nécessaire actuellement de penser à se procurer des recrues pour remplacer les malades, les déserteurs, et suppléer aux diminutions auxquelles les événements donneront lieu. »

NAPOLÉON.

cher, et je n'attends qu'une résolution pour diriger tout en conséquence.

LOUIS.

(*Arch. du Prince d'Essling.*)

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Rambouillet, 12 mars 1809.

Monsieur le général Clarke, il y a à l'armée du Rhin vingt et un régiments d'infanterie; treize ont les grenadiers et voltigeurs de leur 4e bataillon avec les bataillons de guerre et viennent de recevoir l'ordre d'envoyer les 1re et 2e compagnies de fusiliers, pour porter ces 4es bataillons à 4 compagnies [1].

Le 7e d'infanterie légère doit recevoir le même ordre [2]. C'est par erreur que, dans une de mes lettres précédentes, on a mis le 5e régiment d'infanterie légère. Les grenadiers et voltigeurs de ce régiment sont au 4e bataillon ; faites-les partir, sans délai, avec ce qu'il y a de disponible des compagnies de fusiliers, de sorte que ce régiment ait 4 compagnies de son 4e bataillon avec ses bataillons de guerre.

Le 17e de ligne et le 21e ont déjà leur 4e bataillon à l'armée du Rhin.

Quatre régiments, savoir : le 13e régiment d'infanterie légère, le 25e, le 48e et le 108e, ont leur 4e bataillon aux camps de Boulogne et d'Anvers. Ces 4es bataillons ne pourront partir pour l'Allemagne que lorsqu'on aura pourvu, par l'organisation des réserves, à la défense des camps [3]. Le 15e régiment d'infanterie légère a son 4e bataillon en Espagne. Ainsi, l'armée du Rhin devrait avoir 84 bataillons, mais un bataillon est en Espagne et quatre sont retenus momentanément dans les camps de Boulogne et d'Anvers; total : cinq bataillons à déduire. Il devrait rester à l'armée du Rhin 79 bataillons, mais il y a encore une autre déduction à faire sur

1. Par un ordre de l'Empereur en date du 9 mars, 26 compagnies, à l'effectif de 3,640 hommes, constituées en 2 bataillons de marche, étaient dirigées sur l'armée du Rhin pour renforcer les 4es bataillons.

2. Ces compagnies de fusiliers devaient arriver à Strasbourg du 28 mars au 6 avril.

3. Voir le chapitre IX : *Formation d'un corps de réserve.*

ce nombre. Quatorze régiments ne pourront envoyer les 5[e] et 6[e] compagnies de leur 4[e] bataillon que lorsqu'elles auront été complétées par la conscription de 1810; ce qui fait vingt et une compagnies de moins, ou la valeur de près de 4 bataillons à déduire. Ainsi, l'armée du Rhin aura donc, au 1[er] avril, 75 bataillons, qui, à 840 hommes chacun, doivent donner une force de 63,000 hommes.

Lorsque l'armée du Rhin aura reçu les 4 bataillons de Boulogne, 3,360 hommes, sa force se trouvera portée à 66,360 hommes. Enfin, lorsqu'elle aura reçu les 21 compagnies que les 4[es] bataillons ont de moins en ce moment, 2,940 hommes, la force totale de l'armée sera définitivement de 69,000 hommes.

Le corps d'Oudinot doit être composé de douze demi-brigades, chacune forte de 3 bataillons, ce qui devrait faire 36 bataillons; mais il y en a quatre, savoir: le bataillon du 28[e], celui du 46[e], celui du 50[e] et celui du 75[e], qui ne pourront passer le Rhin que lorsqu'il aura été pourvu à la défense des côtes[1]. Resteraient donc 32 bataillons. Mais ces 32 bataillons n'ont encore chacun que 4 compagnies, hormis les tirailleurs corses et les tirailleurs du Pô, qui en ont chacun 9; il manque donc deux compagnies à chacun des trente autres bataillons, ce qui fait soixante compagnies de moins, ou la valeur de dix bataillons à déduire.

Ainsi, l'armée d'Oudinot aura donc, au 1[er] avril, vingt-deux bataillons, qui, au complet de 840 hommes, doivent présenter une force de 18,480 hommes. A quoi il faut ajouter une treizième demi-brigade, formée de trois bataillons portugais et forte de 1,500 hommes environ; ce qui portera la force du corps du général Oudinot, au 1[er] avril, à 19,980 hommes. Lorsque ce corps aura reçu les quatre bataillons de Boulogne, il devra former un total de 23,340 hommes. Enfin, lorsqu'il aura reçu les 5[es] et 6[es] compagnies que les

1. Ces quatre 4[es] bataillons, qui étaient détachés au camp de Boulogne, comptaient numériquement au corps du général Oudinot et devaient le rejoindre lors de la formation du corps de réserve. — Voir l'état du corps du général Oudinot joint à l'ordre de l'Empereur du 9 mars.

4es bataillons complètent en ce moment[1] (soixante compagnies à 140 hommes, 8,400 hommes), le corps du général Oudinot devra définitivement être fort de 31,740 hommes.

Le corps d'observation du Rhin est de 12 régiments, ce qui devrait faire 48 bataillons; mais 7 bataillons sont en Espagne, 1 au camp de Boulogne et 4 sont au corps du général Oudinot; total : 12 bataillons à déduire. Le corps d'observation du Rhin, au lieu de 48 bataillons, ne peut donc être composé, au 1er avril, que de 36, ce qui doit faire une force de 30,240 hommes, et, lorsque le bataillon que ce corps d'armée a sur les côtes aura pu le rejoindre, sa force totale sera alors de 37 bataillons et de 31,080 hommes.

Le corps des villes hanséatiques a 2 régiments, ce qui devrait faire 8 bataillons; mais le 5e d'infanterie légère a 2 bataillons en Espagne et le 19e de ligne en a 1 au camp de Boulogne, ce qui fait 3 bataillons à déduire; restent donc 5 bataillons, qui, au 1er avril, doivent présenter une force de 4,200 hommes, et, lorsque le bataillon que ce corps a au camp de Boulogne aura pu rejoindre en Allemagne, la force du corps des villes hanséatiques se trouvera être de 5,040 hommes.

Ainsi, on peut résumer des trois manières suivantes l'aperçu de la situation de mes armées en Allemagne :

CORPS.	1° Au 1er avril.		2° Après le retour des bataillons de Boulogne.		3° Après l'arrivée des 5e et 6e compagnies des 4es bataillons.	
	Bataillons.	Hommes.	Bataillons.	Hommes.	Bataillons.	Hommes.
Armée du Rhin	75	63,000	79	66,360	83	69,000
Corps des villes hanséatiques	5	4,200	6	5,040	6	5,040
Corps d'Oudinot.	25	19,980	29	23,340	39	31,740
Corps d'observation du Rhin	36	30,240	37	31,080	37	31,080
Totaux	141	117,420	151	125,820	165	136,860

NAPOLÉON.

1. Les 4es bataillons qui complétaient leurs 5e et 6e compagnies pour le corps du général Oudinot, à l'exception de quatre d'entre eux, appartenaient à des régiments qui étaient en Espagne.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Rambouillet, 12 mars 1809.

J'approuve l'organisation de l'artillerie du corps d'observation du Rhin [1], avec cette modification qu'au lieu de 32 caissons d'infanterie, il faut en mettre 44, pour avoir 1,500,000 rations attelées, et calculer sur 25,000 baïonnettes. Il faut, pour chaque division, une compagnie d'artillerie à pied et une à cheval, ce qui fait 4 compagnies à pied et 4 à cheval. Il n'y a que 3 compagnies d'artillerie à pied et 1 à cheval; c'est donc 3 compagnies à cheval et 1 à pied à envoyer. En ajoutant 2 compagnies au parc, cela ferait 3 compagnies d'artillerie à pied et 3 à cheval à envoyer, ou 6 compagnies.

Il y a 5 compagnies à pied qui arrivent de Valence; il y en aura donc 2 de reste, qui seraient à la disposition du général Songis pour le parc général. Il vient de Valence 2 compagnies à cheval; ce sera donc une autre à fournir [2].

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Rambouillet, 12 mars 1809.

J'ai donné l'ordre, et vous le réitérerez, pour que les cadres des 3es et 4es escadrons des 24 régiments de dragons qui sont en Espagne se rendissent en France [3]. Vous donnerez ordre au dépôt d'Auch que tous les officiers et sous-officiers des 3es et 4es escadrons des mêmes régiments de dragons se dirigent sur-le-champ sur Versailles.

J'ai donné ordre, et vous le réitérerez, que les hommes sans chevaux des régiments qui sont en Espagne se dirigent sur Bayonne. Donnez ordre à Bayonne qu'ils soient dirigés sur leurs dépôts.

---

1. Voir aux annexes le rapport du général Songis sur l'organisation de l'artillerie de l'armée d'Allemagne.
2. Voir la lettre de l'Empereur au ministre de la guerre du 21 février.
3. Voir les ordres de l'Empereur du 6 et du 8 mars.

J'ai donné des ordres, et vous les réitérerez, pour que tous les hommes montés ou non montés du dépôt de Niort[1], ou qui y arriveront, se dirigeassent sur leurs dépôts, hormis les hommes montés en état d'entrer en campagne, qui se dirigeront sur Strasbourg.

J'aurai, par ce moyen, en France, 48 escadrons de dragons. Ces 48 escadrons, à 200 hommes chaque, feront 9,600 hommes. Je composerai alors 12 régiments provisoires de 4 escadrons des 3e et 4e escadrons de chaque régiment.

Faites-moi un état à plusieurs colonnes, indiquant : 1° le nombre de chevaux existant en France, y compris les dépôts d'Auch, de Niort et le régiment provisoire de Tours; 2° le nombre de dragons annoncés comme partis d'Espagne et sans chevaux ; 3° le nombre de conscrits à recevoir en 1810. Je suppose que toutes ces parties réunies ne doivent pas former moins de 10,000 hommes. Vous me ferez faire un second état, indiquant le nombre de chevaux existant aux dépôts, en comprenant les dépôts de Niort, d'Auch, et le régiment provisoire de Tours, le nombre de chevaux dont les marchés ont été passés, enfin ceux pour l'achat desquels le ministre Dejean a porté 6 millions dans son budget de 1809. Je suppose que tout cela ne doit pas aller loin de 9,000 à 10,000 chevaux. Faites-moi faire le même travail sur les selles.

Je verrai alors ce qu'il faudra faire pour compléter mes 48 escadrons ou mes 12 régiments provisoires. Mais mon intention est d'utiliser ceux que j'ai aujourd'hui, puisque je ne puis maîtriser les circonstances et qu'il serait ridicule que je laissasse oisifs 4,000 ou 5,000 chevaux de dragons que j'ai, lorsqu'ils peuvent être de quelque poids dans la balance.

Donnez donc l'ordre, demain matin : aux hommes montés en état de faire la guerre, appartenant aux 3es et 4es escadrons qui sont au dépôt d'Auch, officiers, sous-officiers et soldats,

1. Il avait été créé, au début de la guerre d'Espagne, des dépôts généraux de cavalerie à Auch et à Niort.

de se diriger sur Strasbourg [1]; à tous les hommes montés en état de faire la guerre du dépôt de Niort, de se diriger sur Strasbourg [2]; à tout le régiment provisoire de Tours, de se diriger sur Strasbourg [3]. 200 hommes ont été mis sous les ordres du colonel Henry; donnez-lui l'ordre de les renvoyer sur Strasbourg dès qu'il n'en aura plus besoin [4]. Envoyez en même temps des ordres aux dépôts des régiments de dragons qui sont en France de faire partir, 24 heures après la réception de votre ordre, tous les hommes disponibles montés, pour Strasbourg. Prenez vos mesures pour que les plus éloignés effectuent leur départ avant le 15 mars. Donnez également l'ordre à ces dépôts de faire partir, du 20 mars au 1er avril, pour Strasbourg tous les hommes qu'ils auront disponibles, et toutes les fois qu'ils en auront 10 en état de partir, en faisant comprendre aux commandants des dépôts quel est mon but. J'aurai ainsi à Strasbourg, le....., les cadres de 24 compagnies de dragons.

Par des états que j'ai, plus récents que les vôtres, les dépôts de France peuvent fournir, au lieu de 900 hommes, 1,500 hommes; 200 au moins partiront d'Auch, 1,000 de Tours, 200 de Niort. J'aurai donc 3,000 dragons rendus à Strasbourg dans les premiers jours d'avril.

Chargez le sénateur, général de division, Beaumont, de se rendre à Strashourg avant le 20 mars, afin de passer la revue et d'organiser 4 régiments provisoires [5]. Vous désignerez 4 majors pour commander les 4 régiments et 8 chefs d'escadron.

Le 1er régiment provisoire se compose de 6 compagnies des 4es escadrons des 1er, 3e, 4e, 5e, 9e et 15e de dragons; le

---

1. Le 18 mars, un escadron de marche, formé de 169 hommes montés, partait d'Auch et arrivait le 26 avril à Strasbourg.

2. Le 16 mars, un escadron de marche, formé de 230 hommes montés, partait de Niort et arrivait le 17 avril à Strasbourg.

3. Le régiment provisoire de dragons établi à Tours quittait cette ville le 15 mars, à l'effectif de 814 hommes montés et arrivait à Strasbourg le 10 avril.

4. Le colonel Henry, colonel-major de la gendarmerie d'élite, avait reçu ce détachement de dragons pour l'aider dans la répression du brigandage dans le département de la Sarthe.

5. Le général Beaumont recevait cet ordre le 16 mars.

1er de dragons peut faire partir, après-demain, 120 hommes de Versailles : il peut en faire partir 13 de Niort ; ce qui portera le cadre de cette compagnie à 130 hommes. Le 3e peut faire partir 110 hommes de Versailles et 16 de Niort ; ce qui, comme vous voyez, fera un bel escadron de 250 hommes. Le 4e régiment peut fournir de suite 30 hommes de son dépôt ; il recevra 110 hommes du régiment provisoire de Tours et 20 de Niort, ce qui portera cette compagnie à 160 hommes. Le 5e peut faire partir 83 hommes de Versailles ; le dépôt de Niort fournira 65 hommes ; ce qui portera cette compagnie à 148 hommes. Le 9e recevra de son dépôt 90 hommes et 40 hommes de Niort. Le 15e recevra de son dépôt 78 hommes et 80 hommes du dépôt de Niort ; ce qui fera qu'au 1er avril ce 1er régiment provisoire sera composé de 800 hommes prêts à entrer en campagne, indépendamment de ce que le dépôt d'Auch pourra envoyer directement.

Le 2e régiment pourra fournir 140 hommes de son dépôt ; il recevra 78 hommes du régiment provisoire de Tours ; ce qui fera plus de 200 hommes ; ainsi de suite pour les autres régiments. Il en est plusieurs, tels que le 25e, qui, ayant 120 hommes au régiment provisoire de Tours, 100 hommes à recevoir de son dépôt, pouvant en recevoir encore une vingtaine du dépôt d'Auch, auraient 250 hommes. Dans ce cas, vous devez recommander qu'au lieu de faire partir le cadre d'une compagnie, on fasse partir tout le 4e escadron.

Mettez-moi sous les yeux un projet qui organise ces 4 régiments provisoires conformément au présent ordre. Vous aurez le temps, en expédiant les ordres demain matin, d'arrêter l'organisation et la formation de ces régiments avant l'arrivée de ces détachements à Strasbourg.

Mandez aux chefs des dépôts que les officiers qui sont au dépôt de Niort ou au régiment provisoire de Tours doivent se joindre à Strasbourg avec les régiments ; qu'ainsi ils doivent calculer en conséquence. Toutes les fois que les détachements réunis d'un même régiment feraient moins de 150 hommes, le cadre seul d'une compagnie sera suffisant ;

s'ils passent 200 hommes, le cadre entier du 4ᵉ escadron partira, de manière à former 2 compagnies.

Dans la destination que j'ai donnée aux détachements des différents régiments qui concourent à la formation d'un même régiment provisoire, jai eu égard à l'emplacement des dépôts.

Si les circonstances ne deviennent pas pressantes, je laisserai à ces 4 régiments provisoires le temps de s'organiser à Strasbourg et d'y recevoir des renforts. Vous sentez qu'il me sera facile de former 8 régiments de ces 4, aussitôt que chaque régiment pourra envoyer son escadron complet, puisqu'alors j'aurai 24 escadrons que j'organiserai à 3 escadrons par régiment. Du moment que j'aurai les 48 escadrons, je ferai 12 régiments provisoires que je porterai à 4 escadrons, mais en réunissant toujours les escadrons d'un même régiment dans le même régiment provisoire. C'est dans cet esprit que je n'ai point adopté la proposition que vous m'avez faite de laisser subsister le régiment provisoire de Tours. Il s'ensuivrait que le 25ᵉ, par exemple, qui a à son dépôt plus de 100 hommes, aurait au régiment provisoire de Tours 100 autres hommes. Ce serait du désordre et de la confusion, il n'y aurait rien à attendre de ce régiment. J'ai en Espagne trop de régiments de dragons, je n'en rappelle aucun ; je me contente de rappeler les cadres et les hommes qui n'ont pas de chevaux. Avant la fin de l'année, les 48 escadrons qui s'y trouvent n'en formeront pas probablement 24.

NAPOLÉON.

LE GÉNÉRAL DE LAURISTON A L'EMPEREUR.

Paris, le 12 mars 1809.

Sire,

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. l'organisation d'un parc de 48 bouches à feu avec double approvisionnement et sa distribution en 10 batteries. Elle verra ce qui existe à La Fère, ce qui vient d'Espagne et ce que l'on prendra à Strasbourg. D'après les ordres de V. M., 800 chevaux seront achetés en Franche-Comté,

ils se rendront de là haut le pied à Strasbourg, y prendront les caissons. Je pourrai, avec les chevaux et mulets venant d'Espagne et les 200 chevaux achetés autour de Paris, faire conduire à Strasbourg les bouches à feu et munitions, tant celles existant à La Fère, que celles venant d'Espagne. Il me manquera 400 soldats du train. J'ai demandé au général Walther 400 conscrits de ceux destinés à la garde, à prendre parmi des fils de laboureurs. J'en ai eu 50 pour la première destination. Leur bonne volonté, leur habitude à soigner et conduire des chevaux me fait préjuger, de leur part, un bon service.

Ces conscrits ainsi choisis me paraissent préférables à des soldats du train de la ligne qui seraient longtemps à arriver à habiller et d'ailleurs les bataillons du train de la ligne sont déjà très faibles. A l'exception des pièces de 8, tous les affûts des bouches à feu venant d'Espagne seront renouvelés à La Fère.

Cte DE LAURISTON.

(*Arch. Nat.*)

Organisation d'un parc de 48 bouches à feu avec double approvisionnement.

Bouches à feu	de 12. . . .	12	4 sont prêtes à La Fère, 8 viennent d'Espagne.
	de 8. . . .	12	Les 12 viennent d'Espagne.
	de 6. . . .	12	4 sont prêtes à La Fère, 8 autres seraient prêtes à La Fère sous 12 jours.
	obus de 24 .	12	2 viennent d'Espagne, 10 seraient prêtes à La Fère sous 12 jours.
Affûts de rechange	de 12. . . .	3	Les affûts de rechange de 8 viennent d'Espagne, les autres existent à La Fère.
	de 8. . . .	3	
	de 6. . . .	3	
	d'obus de 24.	3	
Caissons. .	de 12. . . .	72	12 sont prêts à La Fère, 24 viennent d'Espagne, 36 seraient pris à Strasbourg.
	de 8. . .	48	24 viennent d'Espagne, 24 seraient pris à Strasbourg.
	de 6. . . .	48	8 sont prêts à La Fère, 28 seront prêts sous 12 jours et 12 seront pris à Strasbourg.
	d'obus de 24.	72	12 seront prêts à La Fere, 12 viennent d'Espagne, 24 d'obus de 6 p. venant d'Espagne seraient preparés pour obus de 24 et 24 seront pris à Strasbourg.
	d'infanterie .	40	20 viennent d'Espagne, 20 seraient pris à Strasbourg.
Chariots de munitions . .		10	6 viennent d'Espagne, 4 existent à La Fère.
Forges		10	8 viennent d'Espague, 2 existent à La Fère.
Fourgons		20	16 viennent d'Espagne, 4 existent à La Fère.
Total.		380	voitures.

RÉSUMÉ.

48 bouches à feu ; elles sont complètes.

12 affûts de rechange ; ils sont complets.

280 caissons { 108 viennent d'Espagne, 60 existent à La Fere et 112 seraient pris à Strasbourg.

10 chariots de munitions ; ils sont complets.
10 forges ; elles sont complètes.
20 fourgons ; ils sont complets.

380 voitures.

(*Arch. Nat.*)

Composition de l'équipape des 48 bouches à feu qui doit être donné à l'artillerie de la garde impériale.

DÉSIGNATION DES OBJETS.		COMPOSITION fixée au double approvisionnement.	A PRENDRE à La Fère, partant le 15 mars.	à La Fère, lors de l'arrivée de la garde.	Sur le matériel arrivant avec la garde.	à Strasbourg.	TOTAL.
Canons	12	12	4	8	»	»	12
	6	28	4	10	»	14	28
Obusiers	24	8	»	8	»	»	8
		48	8	26	»	14	48
Affûts de campagne.	12	14	4	10	»	»	14
	6	34	4	12	»	18	34
	Obusiers	10	»	10	»	»	10
Caissons à munitions.	12	72	12	40	20	»	72
	6	84	8	30	»	46	84
	Obusiers	32	»	10	12	10	32
	Infanterie	50	»	»	50	»	50
Chariots à munitions		16	2	14	»	»	16
Forges de campagne		8	1	7	»	»	8
Total des voitures		320	31	133	82	74	320

(*Arch. Nat.*)

Distribution des 48 bouches à feu en 10 batteries.

- Artillerie à pied.
  - 1re division.
    - 1re compagnie. 2 pièces de 8. 2 pièces de 6. 2 obusiers.
    - 3e compagnie. 2 pièces de 8. 2 pièces de 6. 2 obusiers.
  - 2e division.
    - 2e compagnie. 2 pièces de 8. 2 pièces de 6. 2 obusiers.
    - 4e compagnie. 2 pièces de 8. 2 pièces de 6. 2 obusiers.
- Artillerie à cheval.
  - 1re division.
    - 1re compagnie. 2 pièces de 12. 2 pièces de 8.
    - 3e compagnie. 2 pièces de 12. 2 obusiers.
    - 5e compagnie. 2 pièces de 12. 2 pièces de 6.
  - 2e division.
    - 2e compagnie. 2 pièces de 12. 2 pièces de 8.
    - 4e compagnie. 2 pièces de 12. 2 obusiers.
    - 6e compagnie. 2 pièces de 12. 2 obusiers.

RÉSUMÉ.

12 pièces de 12.
12 pièces de 8.
12 pièces de 6.
12 obusiers.

Total : 48

(*Arch. Nat.*)

LE DUC D'AUERSTAEDT A L'EMPEREUR.

Erfurt, le 12 mars 1809.

Sire,

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. copie d'une lettre de S. M. le roi de Saxe que j'ai trouvée ici à mon arrivée, et d'une note qui y était jointe [1].

V. M. aura pu voir, par toutes les dépêches de M. Lefébure et par tous les rapports de Dresde, quelle est la terreur qui y règne, et combien on y désire la présence d'un général français.

Si les circonstances devenaient pressantes, j'y enverrais le général Morand de sa personne. En attendant, je répondrai au roi de Saxe dans le sens que m'a prescrit V. M.

Je joins à cette dépêche différents rapports que j'ai trouvés ici, à mon arrivée.

L'adjudant-commandant Romeuf, que j'avais envoyé en mission à Oldenbourg pour hâter le départ du contingent de ce duché, est de retour ; j'aurai l'honneur d'adresser, demain par le courrier, à V. M. le rapport de cet officier.

D'après ce qu'il m'a dit, il paraît que le duc d'Oldenbourg n'a pas 100 hommes sous les armes, et qu'il s'écoulera trois ou quatre mois, avant qu'il ait levé, armé et équipé les 800 qu'il doit fournir ; S. A. doit avoir écrit à M. de Champagny.

Duc D'AUERSTAEDT.

LE DUC D'AUERSTAEDT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Erfurt, le 12 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai appris à mon arrivée ici que le général Friant avait d'abord révoqué les ordres de mouvement qu'il avait donnés aux

---

1. Dans cette lettre, datée du 5 mars, le roi de Saxe fait savoir au duc d'Auerstaedt que ses troupes sont réunies autour de Dresde, *pour suivre*, dit-il, *les directions convenables aux intérêts de la cause commune et de ma propre sûreté. Je compte sur vos sentiments pour moi, que vous ne m'en laisserez pas manquer.*

1re et 2e divisions de grosse cavalerie, et que, d'après de nouveaux renseignements, il les avait fait expédier de nouveau[1].

Les derniers ordres n'étant partis d'Erfurt que le 5 de ce mois ne sont arrivés au général Saint-Germain à Hoya que le 7 et quelques heures après au général Saint-Sulpice à Verden. Lorsqu'ils sont parvenus à ces officiers généraux, leurs troupes devaient être en mouvement pour rentrer dans leurs premiers cantonnements.

Il résulte de ces ordres et contre-ordres que, quelque diligence que fassent les régiments de ces divisions qui étaient cantonnés dans le voisinage de l'Elbe et de la mer, il leur sera impossible d'être rendus le 22 à Bamberg.

Voici, d'après le compte que je me suis fait rendre par le chef de l'état-major de l'armée, l'ordre dans lequel toutes les troupes arriveront à la destination qui leur est assignée par votre lettre du 4 de ce mois :

Le 11e régiment de chasseurs, qui était déjà en marche, d'après les ordres de M. le général Friant, arrivera à Bamberg le 18 de ce mois ;

Le 17e régiment de ligne à Forchheim, le 17 ;

Le 7e de hussards arrivera à Bamberg le 21 ;

Le 13e régiment d'infanterie légère y arrivera le 22 et au besoin le 21 ;

Le 12e régiment de ligne, le 22 ;

Le 7e régiment d'infanterie légère, le 23 ;

Le 30e régiment de ligne y arrivera le 23, au besoin le 22 ; l'artillerie de la 1re division marchera avec ce régiment ;

Le 61e de ligne y arrivera le 24 et au besoin le 23 ;

Le 65e de ligne, ne pouvant partir de Magdebourg que le 19, attendu que le 3e régiment de ligne ne pourra y arriver que le 18, ne sera rendu à Bamberg que le 28 ;

Le 21e de ligne y arrivera le 24 ;

Le 25e de ligne y arrivera le 26 ;

Le 85e de ligne avec l'artillerie de la 3e division y arrivera le 27 ;

Le 1er régiment de carabiniers pourra y arriver le 21 ;

Le 2e régiment, le 22 ;

La 3e brigade de la 1re division de grosse cavalerie, qui était plus rapprochée de Hanovre que la 2e, pourra être rendue à Bamberg le 24 et le 25 ;

La 2e brigade, qui était cantonnée dans le bas Weser, pourra être rendue à Bamberg le 26 et le 27 ;

---

1. Voir les lettres du général Friant au duc d'Auerstaedt du 2 et du 4 mars.

L'artillerie de cette division, qui avait des chevaux détachés pour l'évacuation de l'artillerie de Magdebourg, marchera avec la 2e brigade ;

La 2e division de grosse cavalerie pourra être rendue à Bamberg, 2 régiments le 28 et 2 le 29 ;

L'artillerie de cette division marchera avec le 11e régiment qui est présumé pouvoir arriver le 29 ;

L'incertitude du chef de l'état-major sur les points où pourraient se trouver les régiments de grosse cavalerie qui avaient reçu des ordres et des contre-ordres ne permet pas d'assurer d'une manière plus précise les jours de leur arrivée à Bamberg : toutefois, j'ai l'honneur de prévenir V. A. que, s'il survenait des événements qui nécessitassent que ces troupes fissent des marches forcées, je donnerais des ordres pour les faire arriver plus tôt.

Pendant mon séjour à Paris, je remis à S. E. le Ministre de la guerre un aperçu des mouvements que j'avais ordonnés au général Saint-Hilaire ; ayant trouvé à mon arrivée ici la réponse de ce général, je m'empresse d'en adresser copie à V. A. ainsi que des itinéraires qui y étaient joints.

Duc d'Auerstaedt.

LE GÉNÉRAL CARRA-SAINT-CYR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Strasbourg, le 12 mars 1806.

Monseigneur,

J'ai reçu la dépêche que V. A. m'a fait l'honneur de m'adresser le 7 de ce mois [1] et qui m'a été transmise hier par M. le général commandant la 5e division militaire. En exécution des ordres de V. A., le 46e régiment de ligne et l'artillerie de la division sont partis aujourd'hui, en suivant l'itinéraire prescrit ;

---

1. Voir la lettre du major général au duc de Rivoli, du 7 mars.

Le général Carra-Saint-Cyr écrivait le lendemain au major général :

Strasbourg, le 13 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de rendre compte à V. A. S. du départ du 24e régiment d'infanterie légère qui a passé le Rhin aujourd'hui, avec les équipages de la division et 28 voitures d'artillerie que j'ai reçu ordre de S. E. le Comte d'Hunebourg d'emmener avec moi ; le directeur d'artillerie à Strasbourg devait m'en remettre trente, mais deux forges ne pourront être prêtes que pour le 16.

Ce directeur arrive en ce moment pour m'assurer que les deux forges seront prêtes demain, et je donne ordre à un officier d'infanterie de sa division qui conduit de Metz un convoi de dix voitures, qui n'avaient pu être réparties avant le départ, d'amener avec lui ces deux forges ; j'attends cet officier d'un jour à l'autre...

demain, le 24e régiment d'infanterie légère, l'état-major, les administrations et les équipages passeront le Rhin pour suivre la même marche ; et le 14, le 4e régiment de ligne partira de Strasbourg pour la même destination. A moins de marche forcée, la tête de colonne n'arrivera que le 20 à Ulm, la seconde le 21, et la dernière le 22.

J'aurai l'honneur de rendre compte, jour par jour, à V. A. du mouvement de la division.

CARRA-SAINT-CYR.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Rambouillet, 13 mars 1809.

Monsieur le général Clarke, je désire que dimanche on me présente, à la parade, une compagnie de chacun des 5es bataillons des 32e et 58e de ligne, 2e, 4e, 12e et 15e d'infanterie légère, complétée à 140 hommes ; ce qui ferait un beau bataillon provisoire de 6 compagnies[1]. Il faut que tous les hommes soient bien équipés et bien habillés. On me présentera également 300 hommes du 3e bataillon du 122e, en bon état.

Faites-moi connaître le nombre de conscrits de 1810 arrivés au corps et le nombre de ceux qui sont habillés.

Les conscrits de la garde de 1810 me présenteront, à la parade de dimanche, tout ce qu'ils auront d'habillé et en formeront autant de compagnies qu'il y aura de fois 200 hommes. Quant aux conscrits des quatre années antérieures à 1810, on me les présentera dans l'uniforme des corps auxquels ils sont destinés.

On me présentera également, à la parade de dimanche, les chasseurs du grand-duché de Berg, s'ils sont en état de paraître.

Vous donnerez ordre au général Durosnel de passer la revue de 1,300 chevaux des dépôts qui sont à Versailles, et vous m'en rendrez un compte particulier. On pourrait faire partir pour l'armée un millier de ces 1,300 chevaux.

---

1. Ce sont les premiers ordres donnés par l'Empereur pour la formation des demi-brigades provisoires. (Voir le chapitre IX : *Formation d'un corps de réserve.*)

Vous ordonnerez au général Mouton de passer une revue particulière des 3,000 hommes des dépôts d'infanterie qui sont à Paris, de réformer tout ce qui est à réformer, et de vous faire connaître ce que le reste pourra fournir de disponible.

NAPOLÉON.

LE MAJOR GÉNÉRAL A L'EMPEREUR.

Rambouillet, le 13 mars 1809.

Sire,

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. un rapport que je reçois à l'instant du général Drouet, en date du 9, annonçant le passage à Bayonne et le départ pour Paris des grenadiers et chasseurs de la garde impériale, qui arriveraient à Paris le 10 avril. Quant à la cavalerie et à l'artillerie qui n'étaient pas encore arrivées le 9 à Bayonne, le général Drouet a fait partir une ordonnance pour leur faire continuer leur marche.

Tout ce qui était resté de la garde à Valladolid ou sur tout autre point au delà de Vitoria, avait eu l'ordre de se rendre à Vitoria et je lui ai expédié celui de filer de là sur Bayonne et ensuite sur Paris [1].

ALEXANDRE.

(Arch. Nat.)

LE GÉNÉRAL LEDRU, COMMANDANT PROVISOIREMENT LA DIVISION LEGRAND, AU MAJOR GÉNÉRAL.

Strasbourg, le 13 mars 1809.

Monseigneur,

A mon arrivée à Strasbourg, j'ai trouvé l'ordre de V. A., du 7 mars, qui prescrit à la division de continuer sa route pour être rendue à Ulm du 20 au 22.

Mais la division Carra-Saint-Cyr dont la marche devait précéder la nôtre, n'ayant encore qu'un régiment au delà du Rhin, j'ai cru devoir, sur les vives représentations du général Saint-Cyr, différer de 24 heures le départ du 26ᵉ d'infanterie légère, afin que ce corps ne se trouvât pas encombré sur la route avec le 24ᵉ d'infanterie légère, les équipages de la division Saint-Cyr et un convoi de 30 voitures d'artillerie.

1. Voir la lettre de l'Empereur au major général du 9 mars.

En conséquence, le 26e légère partira demain et fera route avec le 4e d'infanterie de ligne.

Le 18e de ligne et l'artillerie de la division Legrand partiront après-demain 15.

Cette division au lieu d'arriver à Ulm du 21 au 22, n'y sera rendue que du 22 au 23.

Le retard de la division Saint-Cyr est la seule cause de celui que nous éprouvons.

Si les circonstances l'exigeaient, il serait facile au général Saint-Cyr de faire une marche forcée et je m'empresserais d'en faire autant.

LEDRU.

LE GÉNÉRAL OUDINOT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Augsbourg, le 13 mars 1809.

Monseigneur,

Conformément aux ordres que j'ai reçus de M. le maréchal duc d'Auerstaedt, j'ai l'honneur de vous adresser avec mes états de situation, tant de l'artillerie que du personnel présent, la demande en forme de proposition pour compléter mes cadres en officiers généraux et particuliers, dont la présence me semble indispensable.

Les croquis des ouvrages établis tant pour la défense du Lech sur les points de Friedberg et Landsberg que sur celui sur l'Ach vis-à-vis Rain.

Aucun de ces postes n'ayant été surveillés pendant notre état de paix, il en est résulté quelques dégradations, et depuis plusieurs jours nous sommes occupés à réparer.

La ville d'Augsbourg s'arme aussi avec activité et déjà on compte en batterie 54 bouches à feu de différents calibres. En attendant que le surplus destiné à compléter l'armement soit pourvu d'affûts, qu'on annonce de Munich, on ne peut continuer cette opération.

Le pont de Donauwerth, qui a été emporté par les grandes eaux, se reconstruit et dans le courant de la semaine il sera en état.

Les Bavarois ont établi des magasins à poudre à Gunzburg et Lauingen ; ils sont très occupés à approvisionner et mettre en état de défense leurs places fortes et particulièrement celles de Wurtzbourg et Kufstein.

Le général Chambarlhiac est passé ici se rendant à Passau, il m'a demandé des sapeurs dont je compte lui prêter une demi-compagnie, dès que celle qui m'est annoncée me sera parvenue.

Les Bavarois, en général, accueillent bien nos troupes qui se conduisent en conséquence envers le pays. Je n'ai de malades de l'ancienne division des grenadiers que 200 hommes qui ne peuvent se débarrasser de la fièvre qu'ils ont apportée de Danzig.

L'opinion ici est que les hostilités ne peuvent tarder à commencer de part ou d'autre : Je n'entrerai point en détail sur ce chapitre, non plus que sur les mouvements qu'on prête aux Autrichiens, attendu que M. Otto, de qui je tiens une grande partie de ce que je sais, est en relation très suivie avec votre cabinet, et qu'il ne manque sans doute pas de fournir jusqu'à la moindre particularité, ce qui se passe à sa connaissance ; au reste, je n'ai point d'autorisation à cet effet.

J'écrirai à M. le Maréchal aussi fréquemment que l'importance me le commandera.

. . . .

OUDINOT.

P.-S. — Je n'ai point encore reçu les pièces d'artillerie qui doivent compléter mes 36 et j'attends toujours avec impatience les 6,000 outils qui me sont annoncés ainsi que les sapeurs [1].

LE COMTE BEUGNOT, ADMINISTRATEUR DU GRAND-DUCHÉ DE BERG, AU MAJOR GÉNÉRAL.

Dusseldorf, le 13 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire le 7 du courant pour me recommander d'accélérer la formation du 3e régiment d'infanterie et le complétement du régiment de cavalerie du grand-duché de Berg, parce que ces troupes doivent faire partie de l'armée de la Confédération du Rhin [2].

Je soumets à V. A. l'état de situation des troupes du grand-duché au 12 du courant. Depuis la formation de cet état, le régiment de cavalerie a reçu les 95 hommes qui lui manquaient. Il est donc au complet tant en hommes qu'en chevaux. Il serait désirable qu'on pût conserver encore quelque temps le 3e escadron à Munster, et il ne pourrait qu'y gagner du côté de l'ins-

1. Par une lettre datée d'Erfurt, le 9 mars, le général Compans informait le maréchal Davout « qu'il venait de donner l'ordre au général Touzard de diriger de suite sur Augsbourg les 6,000 outils attelés destinés au corps du général Oudinot ».

2. Voir le rapport du ministre de la guerre à l'Empereur, du 21 février 1809, chapitre VII et la lettre du major général au conseiller d'État Beugnot, du 7 mars.

truction. Toutefois, cet escadron peut à la rigueur se mettre en marche le premier du mois prochain. Il manque encore 400 hommes au 3e régiment d'infanterie, et il y a tout lieu de croire qu'ils seront rentrés pour la fin du mois. Mais si l'on veut que ces conscrits, lesquels ne sont pas des Français, sachent au moins se poser et tenir une arme, ce régiment ne peut pas être prêt avant le 15 avril. Quelque précieux que soient les moments et malgré qu'on les compte, il n'a pas été possible de mieux faire.

J'attendais les ordres ultérieurs de V. A. sur la destination de ces troupes[1].

BEUGNOT.

LE GÉNÉRAL MICHAUD, COMMANDANT LA PLACE DE MAGDEBOURG, AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Magdebourg, le 13 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les 4 régiments d'infanterie et l'artillerie de la division aux ordres de M. le général Morand, qui se trouvaient à Magdebourg et à Halle, le 7e d'infanterie légère et le 12e de ligne, qui étaient à Halberstadt et Blankenbourg, ainsi que le 7e de hussards stationné à Aschersleben, ont reçu hier matin de M. le général Compans, chef de l'état-major général, des ordres d'après lesquels ils se sont mis en marche tant hier qu'aujourd'hui, pour d'autres destinations. Le 11e de chasseurs à cheval était déjà parti le 4 de ce mois.

Pour que la place ne soit pas sans troupes, le 65e a différé son départ jusqu'à l'arrivée du 3e régiment de ligne qui vient de Stralsund et est attendu le 18 de ce mois.

J'ignore encore quelles sont les autres troupes qui devront former la garnison de Magdebourg[2].

MICHAUD.

---

1. Le 16 mars, l'Empereur donnait ordre que le 3e régiment d'infanterie du grand-duché de Berg fût prêt à entrer en campagne le 15 avril, avec 12 pièces d'artillerie et les 500 chevaux constituant les 1er et 2e escadrons du régiment de cavalerie. Ces troupes étaient à Dusseldorf et Munster. Les 3e et 4e escadrons devaient partir de Versailles en temps utile. De sorte que, disait l'Empereur, je pourrai avoir à l'armée du Rhin 1,680 hommes d'infanterie, 1,000 chevaux et 12 pièces du grand-duché de Berg.

2. Voir la lettre du major général au duc d'Auerstaedt, datée du 4 mars.

CHAPITRE XI

ORGANISATION DE L'ARMÉE DU RHIN ET DU CORPS D'OBSERVATION, DU 14 AU 20 MARS. (*Création de six régiments provisoires de dragons. — Organisation défensive de la ligne du Lech. — Réunion des approvisionnements sur le Danube. — Rassemblement des divisions du corps d'observation du Rhin aux environs d'Ulm.*)

La concentration des forces autrichiennes en Bohême était chaque jour confirmée.

Les différents régiments de la monarchie qui, venant de la Moravie, de la Hongrie ou des autres provinces de l'est de l'Empire, passaient par Vienne, pour rejoindre leurs corps d'armée, étaient régulièrement signalés [1]. Quelques-uns de ces corps étaient indiqués comme ne devant arriver sur la base de concentration qu'à la fin du mois de mars. On pouvait en conclure que l'armée ne serait pas complètement rassemblée avant le commencement d'avril.

---

1. M. Dodun, chargé d'affaires à Vienne, écrivait le 1er mars au ministre des relations extérieures :

. . . .

« Les préparatifs se poursuivent avec la plus grande activité ; les fossés de la place sont remplis d'artillerie prête à être attelée et les caissons remplis sont gardés par les canonniers. Il en part journellement des convois pour la Bohême. »

Le 6 mars, M. Dodun fait passer à M. de Champagny, la liste des régiments qui traversent Vienne, depuis le 25 février, pour se diriger vers l'ouest.

(*Arch. Aff. étrang.*)

Cependant, beaucoup des renseignements parvenus jusqu'à ce jour laissaient entrevoir que l'intention de l'état-major autrichien était de franchir la frontière entre le 15 et le 20 mars.

Le général Andréossy, parti de Vienne le 1er mars, arrivait à Paris le 13. Il se rendait aussitôt chez le ministre des affaires extérieures.

Pendant le cours de cette visite, M. de Champagny adressait la lettre suivante à l'Empereur.

Paris, 13 mars 1809.

Sire,

J'ai reçu, il y a une heure, les deux lettres ci-jointes du général Andréossy, qu'il m'a écrites pendant sa route, et le général lui-même est, dans ce moment, dans mon cabinet. Je suspends ma conversation avec lui pour envoyer, par le courrier qui part à trois heures, ces deux dépêches et communiquer à V. M. les premières notions que je viens de recevoir de cet ambassadeur [1].

Il ne doute pas de la ferme intention de l'Autriche de faire la guerre. Cette résolution du ministère a été adoptée par l'Empereur, et le prince Charles obéit. Cette résolution était arrêtée au 20 janvier dernier; elle a été produite par l'arrivée de la frégate espagnole à Trieste [2]. Le général ne doute pas qu'elle n'ait apporté de l'argent envoyé par les Anglais; on a dit à Vienne que c'était de la junte, ce qui ne serait pas propre à donner beaucoup de crédit à cette nouvelle.

M. Andréossy ne peut assurer que l'Autriche ait le projet d'attaquer. Il croit que les nouvelles reçues de Saint-Pétersbourg ont changé en mesures défensives ses projets d'agression. Il dit que le découragement va croissant parmi les troupes, le peuple et les propriétaires, et, quoiqu'il évalue à 700,000 hommes ce que l'Autriche a mis sous les armes, cela ne lui paraît pas une force redoutable. Il croit que les nouvelles de Saint-Pétersbourg n'ont rien changé et ne peuvent rien changer aux projets de l'Autriche.

1. L'Empereur était à Rambouillet.
Voir la lettre qui suit du général Andréossy au ministre des relations extérieures du 13 mars. La deuxième lettre n'a pas été retrouvée.

2. Voir la lettre du général Andréossy au ministre des relations extérieures, du 15 janvier 1809.

Tel est le court résumé de mon commencement d'entretien avec lui. Ses lettres donnent d'autres détails, et, quant à la position des troupes autrichiennes, il s'en rapporte au détail qu'il en a donné et qui est entre les mains de S. M., dont il attend les ordres.

CHAMPAGNY.

(*Arch. nat.*)

LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY AU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Salzbourg, le 3 mars 1809.

Monseigneur,

Je suis parti de Vienne le 1er à 6 heures du matin; il est 10 heures et j'arrive à Salzbourg.....

Depuis Vienne jusqu'ici, je n'ai trouvé qu'un seul régiment qui est en route pour se rendre à Ried. Du reste, pas un soldat dans aucun endroit. Le rassemblement de Wels n'existe pas. A Ens et à Wels, on construit, en dehors de la ville, et avec une grande activité des magasins en charpente, et l'on bâtit des fours. Il paraît que toutes les forces se concentrent du côté de la Bohême. J'ai appris, à la poste, entre Ens et Wels, que deux régiments d'infanterie avaient fait un mouvement de la gauche vers Linz. Il existe à Linz deux régiments de cavalerie, 30 compagnies de grenadiers et de l'artillerie. On a acheté, la semaine dernière, dans le canton, des chevaux pour atteler cette artillerie. Les milices exercent tous les dimanches, mais elles n'ont reçu aucun ordre pour se rassembler.

. . . .

Il paraît que d'après les nouvelles qu'on a reçues du prince Charles de Schwarzenberg [1], l'Autriche a accéléré ses mouvements, et qu'elle a concentré davantage ses forces en Bohême et dans les Galicies.

Ayant trouvé une occasion parfaitement sûre pour Bayreuth, j'ai envoyé au général Friant et à M. le Maréchal duc d'Auerstaedt le même état d'emplacement des troupes autrichiennes que j'ai adressé à Votre Excellence dans mars, n° 11. Je terminais ainsi ma lettre à l'un et à l'autre : « Les avis que je vous donne doivent être regardés comme de simples notes, et n'emportent des considérations d'aucune espèce relativement à la position où vous vous trouvez. » Mes lettres sont parties, par courrier, dimanche ce fait huit jours, à 8 heures du soir.

---

1. Ambassadeur d'Autriche en Russie. L'Empereur d'Autriche était complètement rassuré sur les intentions de l'Empereur Alexandre à son égard.

La place de quartier-maître général n'était pas encore décidée entre Prohaska et Wimpfen. Le général Stipsicz [1] fait les détails dans le quartier général de l'archiduc Charles. 12 bataillons de grenadiers aux ordres de Victor Rohan doivent être réunis le 7 à Czaslau, 10 lieues en deçà de Prague, côté de Vienne. En Bohême, la milice a prêté serment et a reçu ses drapeaux.

. . . .

ANDRÉOSSY.

(*Arch. nat.*)

Éclairé sur les résolutions définitives du cabinet de Vienne, l'Empereur adressait la lettre suivante au ministre des relations extérieures:

Rambouillet, 14 mars 1809.

Monsieur de Champagny, je pense qu'il est convenable d'envoyer aux sieurs Otto à Munich, Durand à Stuttgart, Bourgoing à Dresde, et à mes ministres à Carlsruhe et à Darmstadt, une copie de votre note à M. de Metternich et de votre conférence avec cet ambassadeur [2]. L'une et l'autre de ces pièces sont bonnes à montrer.

NAPOLÉON.

NOTE DU COMTE DE CHAMPAGNY AU COMTE DE METTERNICH.

Paris, 10 mars 1809.

Le soussigné, ministre des relations extérieures, a rendu compte à S. M. l'Empereur, son maître, de la communication qui lui a été faite par S. E. M. le Comte de Metternich, du retour de M. le Comte de Mier, et de la résolution qu'avait prise le cabinet de Vienne de mettre ses armées sur le pied de guerre.

L'Empereur Napoléon a été peiné de cette résolution. Les armements de l'Autriche, la conduite peu amicale de ses légations à Constantinople et en Bosnie, les écrits répandus avec profusion dans toute la monarchie contre la France, faisant craindre à S. M. que la faction anglaise ne prît du crédit à Vienne, l'avaient décidée à arrêter sur la Meurthe et la Saône

1. Le général Stipsicz fut nommé chef de la 4e section du quartier général de l'armée autrichienne et chargé du commissariat et des vivres.

2. Voi la lettre de l'Empereur à M. de Champagny, du 4 mars.

la marche de ses divisions qui se portaient sur Boulogne, Brest et Toulon. S. M. avait en même temps engagé les princes de la Confédération à se tenir prêts à tout événement, pour pouvoir, au besoin, réunir leurs troupes et être en état, s'il le fallait, de repousser toute agression. Mais, après la déclaration de M. de Metternich, S. M. a donné ordre que ses troupes se portassent de l'intérieur de la France au delà du Rhin, pour veiller à la sécurité de ses alliés et confédérés, et que les troupes de ceux-ci fussent mises, sans délai, sur le pied de guerre.

Ainsi des armées seront opposées à des armées. L'initiative de l'inquiétude, des menaces et des armements, sera provenue de l'Autriche. C'est à elle à faire connaître quand cet état devra cesser. Comme aucun différend n'existe entre les deux cours, et que, depuis le traité qui a été suivi de l'évacuation de Braunau par l'armée française, il n'y a aucun sujet de litige entre les deux puissances, S. M. ignore entièrement à qui on en veut et ce qu'on prétend. Mais de son côté elle désire voir l'Europe jouir du calme et de la sécurité de la paix, et ses peuples recueillir le fruit des économies qui en sont le résultat. Le soussigné est chargé d'exprimer ce vœu à Monsieur l'Ambassadeur.

CHAMPAGNY.

La guerre était donc considérée comme certaine, et le moment où elle devait éclater ne paraissait plus indiqué que par le degré de préparation de l'Autriche.

Tout en activant fiévreusement l'organisation de ses forces en Allemagne, l'Empereur s'applique à déterminer l'époque probable du commencement des hostilités afin d'accélérer en conséquence les mesures les plus indispensables.

L'EMPEREUR AU ROI DE BAVIÈRE.

Rambouillet, 14 mars 1809.

Monsieur mon Frère, je reçois la lettre de V. M. du 4 mars. V. M. aura reçu, depuis, la mienne, qui lui aura fait connaître les positions que je désirais que prissent ses troupes[1]. Je dois lui parler franchement. Si la guerre a lieu, ses trou-

1. Voir le rapport, daté du 5 mars, du major général à l'Empereur.

pes doivent agir sérieusement. Le prince royal, quelque privilégié qu'il puisse être de la nature, n'a jamais appris ni fait la guerre, il ne peut la savoir. Ce serait donc me priver de l'utilité que j'attends de vos 40,000 hommes que de ne pas mettre à leur tête un homme sûr et ferme. J'ai nommé pour les commander le duc de Danzig, qui est un vieux soldat. Les troupes bavaroises sont aujourd'hui trop nombreuses et les circonstances sont trop graves pour que je dissimule ma pensée à V. M. . . . .
J'ai ordonné qu'une estafette fût établie de Paris à Munich, afin d'être instruit le plus promptement possible. J'ai fait connaître à V. M. mes dernières dispositions : Bamberg, Wurtzbourg et Bayreuth sont les points de réunion de mes troupes. Du 20 au 30 mars, mes armées seront concentrées ; toutes les troupes de la Confédération seront également réunies et prêtes à recevoir les Autrichiens, s'ils se présentent. Le maréchal duc de Rivoli sera rendu pour cette époque à Ulm. Les nouvelles de Russie sont toujours les mêmes. L'empereur de Russie est indigné de la conduite de l'Autriche et fait marcher ses troupes. Le colonel Gorgoli, aide de camp de ce prince, qui arrive à l'instant, m'apporte de nouvelles assurances de ces dispositions.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Rambouillet, 14 mars 1809.

Mon Cousin, je remarque que, dans le projet remis par le général Songis, il porte seize pièces en excédant de ce qu'il demande. Mais il ne faut pas les réformer ; il est nécessaire qu'il y ait quelques pièces à chacun des parcs des trois armées. Je voudrais bien qu'il fût possible, sans faire trop de dérangement, de n'avoir qu'une seule espèce d'obusiers à l'armée.

Les 200 hommes d'artillerie qui sont à Danzig peuvent être réduits à 100. Les 100 hommes d'artillerie qui sont à Stralsund y sont inutiles. Les 200 hommes qui sont à Magdebourg peuvent être réduits également à 100. Les 3,400 ca-

L'EMPEREUR AU DUC D'AUERSTAEDT.

Rambouillet, 14 mars 1809.

Mon Cousin, je désire avoir un itinéraire des routes qui, de la Bohême, aboutissent sur le Danube depuis Passau jusqu'à Ulm, surtout de celles de la traversée des montagnes. Envoyez également une note sur la situation actuelle des fortifications de Prague [1].

NAPOLÉON.

A la même époque, le ministre de la guerre écrivait à l'Empereur : « Sire, j'envoie à Votre Majesté, par le commandant Muriel, de précieux matériaux topographiques sur la Bohême et sur les environs de Vienne. »

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Rambouillet, 14 mars 1809.

Faire faire au dépôt de la guerre une carte des étapes d'Allemagne, telles que je les avais marquées dans mes guerres d'Allemagne, depuis le Rhin jusqu'à Austerlitz et la Vistule. Je désire que cette carte ne soit pas plus grande qu'une carte d'étapes de France, et que j'y voie bien le nombre de journées [2].

---

1. Le 8 mars, le major général adressait la lettre qui suit au chef de bataillon Muriel, sous-directeur du dépôt général de la guerre :

« L'Empereur, Monsieur le Chef de bataillon Muriel, me charge de demander au ministre de la guerre l'autorisation de voir quels sont les mémoires, cartes ou plans sur la Bohême, sur les débouchés qui, de Passau, de Straubing, Ratisbonne, Ingolstadt vont en Bohême. On doit avoir au dépôt beaucoup de choses du temps des guerres où commandait M. de Broglie, M. de Belle-Isle, etc... On doit avoir des plans d'Ens et des hauteurs que le comte de Ségur a retranchées il y a bien des années. Vous verrez avec le colonel Blein ce qui peut se trouver au dépôt, utile à l'Empereur, pour la guerre d'Allemagne et quand je saurai ce que nous pouvons demander, j'écrirai au ministre de la guerre. »

ALEXANDRE.

2. Cette carte était remise au cabinet topographique de l'Empereur le lendemain ; elle faisait partie des collections du dépôt de la guerre.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Rambouillet, le 14 mars 1809.

Mon Cousin, donnez ordre que les trois compagnies du bataillon principal du train de la garde qui étaient à Saragosse, partent douze heures après la réception de votre ordre, et se dirigent sur Paris. Ils remettront leurs chevaux aux autres bataillons du train, s'ils en manquent ; s'ils n'en ont pas besoin, ils les ramèneront.

Recommandez que l'on fasse faire à ces troupes le plus de diligence possible. Donnez ordre que les 16 caissons attelés qui se trouvent à Saragosse, chargés d'outils, et une compagnie de sapeurs partent sans délai pour se diriger sur Bordeaux, où ils recevront de nouveaux ordres [1].

NAPOLÉON.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 15 MARS 1809 AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Monsieur le général Clarke, j'attends que vous m'envoyez un état de l'armée du Rhin, pareil à celui que vous m'avez envoyé du corps du général Oudinot. Il me semble, autant que je puis en juger par ce que vous m'avez mis sous les yeux, qu'il doit manquer aux trois bataillons de l'armée du Rhin 890 hommes pour les compléter ; je ne parle pas des quatrièmes bataillons.

NAPOLÉON.

---

1. Le même jour l'Empereur prescrivait au major général de tirer 1,000 hommes démontés des dépôts de la cavalerie, en Espagne, et de les diriger sur Auch, puis de là sur leurs dépôts respectifs.

Tous les officiers d'artillerie de la garde employés en Espagne devaient rentrer à Paris sans délai.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 15 MARS 1809 AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Monsieur le général Clarke, j'ai donné différents ordres pour combler le déficit de 5,000 hommes qu'éprouve le corps du duc de Rivoli[1].

Les 16e, 24e légère, 4e de ligne et 46e doivent fournir une force de 498 hommes; je vous ai donné cet ordre le 4 mars. Faites-moi connaître quand ces détachements sont partis, leur force au moment du départ et quand ils arriveront à Srasbourg[2].

Je vous ai donné ordre, le 6 mars, de faire partir des 14e, 44e, 43e, 51e et 55e des détachements formant 1,900 hommes. Faites-moi connaître l'époque de leur départ et celle de leur arrivée à Strasbourg[3].

Je vous ai ordonné également de faire partir de Paris un bataillon de marche de 600 hommes, sous le titre de bataillon de marche du 24e légère, un bataillon de marche de 800 conscrits de ma garde et 400 hommes du 46e.

Faites-moi connaître l'époque où tout cela arrivera à Strasbourg[4].

Proposez-moi des moyens de combler le déficit de 979 hommes, qu'éprouve encore le corps du duc de Rivoli.

NAPOLÉON.

---

1. Le même jour, l'Empereur prescrivait la formation d'un 14e bataillon de marche à l'effectif de 300 hommes, pour le corps du général Oudinot. Ce bataillon partait de Paris le 21 mars et devait arriver à Strasbourg le 9 avril. « Par ce moyen, disait l'Empereur, le corps du général Oudinot sera porté au grand complet. » C'est-à-dire que tous les bataillons constituant les demi-brigades de ce corps étaient portés, par cette dernière mesure, au complet de 560 hommes. Ces bataillons n'avaient en plus de leurs compagnies d'élite que deux compagnies de fusiliers.

2. Le 16 mars, le ministre de la guerre rendait compte que ces détachements étaient partis du 12 au 14 mars et devaient arriver à Strasbourg le 3 et le 18 avril.

3. Ces 1,900 hommes devaient arriver à Strasbourg du 25 mars au 9 avril. Ces détachements provenaient de dépôts ayant leurs régiments en Espagne; ils devaient être incorporés dans de nouveaux corps.

4. Le bataillon de marche de 600 hommes devait arriver le 28 mars à Strasbourg. Les 800 conscrits de la garde avaient reçu l'ordre de se tenir prêts à partir.

Les 400 hommes du 46e de ligne devaient arriver à Strasbourg le 3 avril.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 15 MARS 1809 AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Monsieur le général Clarke, le duc de Valmy me mande que mille chevaux sont prêts à partir, et en état de faire la guerre, au dépôt d'Auch. Demandez-lui l'état de situation de ces mille chevaux, et qu'en attendant, il dirige sur Orléans, ceux de ces chevaux qui appartiennent aux 24 régiments de dragons, qui fournissent aux 4 régiments provisoires de Strasbourg [1].

Vous me remettrez sous les yeux l'état de tous les détachements qui entrent dans la composition de ces 4 régiments provisoires de dragons, dont j'ai ordonné la réunion à Strasbourg.

NAPOLÉON.

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, le 15 mars 1809.

Monsieur le Comte, M. Bacher, en me communiquant *la lettre* que V. E. lui a écrite au sujet du *mouvement des troupes* de la *Confédération du Rhin* [2], *m'a annoncé* qu'il s'était empressé d'en donner connaissance aux États qu'elle intéressait.

Depuis cette époque, M. le Maréchal duc d'Auerstaedt, à son passage par Francfort, a prévenu M. Bacher que l'intention de S. M. I. était que les régiments nos 2 et 4 de la troisième division du corps d'armée réuni des princes de la Confédération se rassemblassent à Wurtzbourg, et que le même rendez-vous fût donné aux contingents des princes de Schwarzbourg-Rudolstadt et Sondershausen, des princes de la Lippe-Detmold et Schaumbourg, et des princes de Reuss, de Waldeck et d'Anhalt [3]. Quoique la lettre de V. E. ne renfermât rien qui fût applicable à ces derniers contingents, M. Bacher a cru devoir néanmoins, d'après l'invitation de M. le duc d'Auerstaedt, les requérir au nom

1. Voir le rapport du ministre de la guerre à l'Empereur, du 9 mars, et la lettre de l'Empereur au ministre de la guerre, du 12.
2. Lettre du ministre de la guerre à M. Bacher, datée du 4 mars.
3. Voir la lettre du major général à M. Bacher, datée du 7 mars.

de S. M. I. de se mettre en route et de se diriger, du 15 au 20 de ce mois, sur Wurtzbourg.

V. E. aura reçu sans doute les ordres directs de S. M. l'Empereur et Roi à cet égard, mais je n'ai pas voulu lui laisser ignorer les démarches qui venaient d'être faites par M. Bacher sur la demande formelle de M. le Maréchal duc d'Auerstaedt.

CHAMPAGNY.

M. BACHER AU MAJOR GÉNÉRAL.

Francfort s/M., le 15 mars 1809.

Monseigneur,

Je n'ai reçu qu'hier au soir, par la poste civile, la lettre dont V. A. S. a bien voulu m'honorer le 7 de ce mois [1].

D'après les renseignements que je viens de recevoir, toutes les incertitudes se trouvent levées, et je me vois maintenant à même d'adresser à V. A. S. l'état de situation ci-joint, qui ne lui laissera rien à désirer.

. . . .

Je m'empresse de prévenir V. A. S. que je suis parvenu à réunir toutes les opinions divergentes des duc et prince de Nassau, des princes de Hohenzollern-Hechingen et Sigmaringen, des princes de Salm-Salm et Salm-Kyrbourg, d'Isembourg, Birstein, du duc d'Arenberg, du prince de Liechtenstein, et du prince de la Leyen, dont les ministres assemblés à Francfort ont conclu hier, sous ma médiation, une convention [2] pour la 1re brigade du Collège des Princes, qui se trouve sous le commandement et la direction du duc de Nassau, dont le 1er régiment est déjà en Espagne, et le 2e en formation à Wiesbaden [3].

BACHER.

---

1. Voir cette lettre relative aux troupes qui doivent être fournies par les princes de la Confédération.

2. *Traité perpétuel conclu à Francfort entre les Princes réunis en masse par l'article 38 de l'acte de la Confédération rhénane.*

Des capitulations particulières avaient été signées entre les différentes maisons princières pour une augmentation des troupes de leur contingent. Dans une lettre du 11 mars adressée au maréchal duc d'Auerstaedt, au sujet des régiments qui doivent constituer la 3e division du corps d'armée des princes réunis, M. Bacher déclarait ne pas trouver les ressources nécessaires à la constitution à cinq régiments de cette division. (Voir la lettre de l'Empereur à M. de Champagny, du 21 février.)

3. Au reçu de cette lettre, le major général informait le duc d'Auerstaedt de la composition de la 3e division de l'armée de la Confédération, en lui faisant connaître que cette division resterait provisoirement placée sous ses ordres. Deux généraux de brigade français parlant allemand devaient être prochaine-

P.-S. — Je viens, Monseigneur, de me conformer aux ordres de V. A. S., en écrivant aux ministres des ducs de Mecklembourg-Schwerin et Strelitz.

***ÉTAT** des régiments de la Confédération du Rhin qui doivent être mis en mouvement le 20 mars conformément à l'ordre adressé le 4 mars par S. E. le ministre de la guerre à M. Bacher.*

(Joint à la lettre adressée au major général par M. Bacher, le 15 mars 1809.)

BRIGADES.	NUMÉROS.	RÉGIMENTS.	BATAILLONS.	COMPAGNIES.	FORCE en hommes.	OBSERVATIONS.
1re du collège des Princes.	2	Nassau	2	12	1,680	Le 1er régiment est en Espagne. Le 2e régiment en formation à Wiesbaden.
	5	Lippe et Anhalt	1 1	12	1,680	2 compagnies de Lippe en Espagne. 3 compagnies d'Anhalt à Metz. 2 compagnies de Lippe en formation à Detmold, en remplacement de celles qui sont en Espagne.
Nassau . . .	6	Schwarzbourg Reuss Waldeck	1 1	12	1,630	2 compagnies de Schwarzbourg en Espagne. 1 compagnie de Schwarzbourg en formation à Rudolstadt. 1 compagnie de Reuss en Espagne. 1 compagnie de Waldeck en Espagne. 20 hommes de Waldeck en formation à Arolsen.
Cinq maisons ducales de Saxe et Wurtzbourg.	4	Cinq maisons ducales de Saxe.	3	18	2,5[illegible]0	Seront rendus du 20 au 23 à Wurtzbourg.
	3	Wurtzbourg	2	12	1,680	Le 1er régiment de Wurtzbourg est en Espagne. Le 2e régiment en formation à Wurtzbourg.
Brigade des troupes de Bade.	1 2 3	de ligne de ligne de ligne	2 2 2 1 légère	12 12 12 »	1,680 1,680 1,680 600	Ces troupes se trouveront réunies le 20 mars à Rastadt. 12 pièces d'artillerie badoise attelées.
		Gr.-Duc de Hesse	3	18	2,400	Le 1er régiment est en Espagne. 8 pièces d'artillerie hessoise attelées. Ces 2,400 hommes avec l'artillerie sont prêts à partir de Darmstadt le 20 mars 1809.

Il résulte de cet état :

Que le régiment des cinq maisons ducales de Saxe sera rendu à Wurtzbourg du 20 au 23.

---

ment envoyés à Wurtzbourg. A cette division de 7,000 à 8,000 hommes d'infanterie devaient être attachées 2 compagnies d'artillerie, la 1re de Nassau, la 2e des maisons ducales de Saxe ; 3 compagnies de sapeurs, la 1re de Nassau, la 2e de Wurtzbourg et la 3e des maisons ducales de Saxe, ce qui portera cette division à 8,000 ou 9,000 hommes.

Que celui de Wurtzbourg y est déjà.

Que celui de Nassau, en formation à Wiesbaden, ne pourra y être rendu que dans le mois d'avril, conformément à la dépêche du ministre des relations extérieures du 19 février.

Que le régiment d'Anhalt et de Lippe pourra être rendu à la fin du mois de mars à Wurtzbourg, à l'exception des deux compagnies de Lippe qui sont en formation.

Que le régiment de Schwarzbourg, Reuss et Waldeck pourra être rendu à la fin du mois de mars à Wurtzbourg, à l'exception de la compagnie de Schwarzbourg qui est en formation.

A Francfort, le 15 mars 1809.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE PRÈS LE ROI DE WURTEMBERG AU MAJOR GÉNÉRAL.

Stuttgart, le 15 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre en date du 7 de ce mois que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire.

Il y a déjà quelque temps que, d'après les ordres qui m'avaient été transmis par S. E. le ministre des relations extérieures, j'avais demandé que le contingent du royaume de Wurtemberg reçût une organisation conforme à celle des troupes françaises.

Le Roi, qui a reconnu de grandes difficultés dans cette opération, surtout au commencement probable d'une campagne, a fait parvenir directement ses observations à S. M. I. : mais il vient en même temps de faire mettre tout son corps d'armée en mouvement, et j'ai reçu l'assurance *officielle* qu'il serait réuni, au 20 mars, entre Heidenheim et Aalen, conformément au désir qu'en a témoigné S. M. l'Empereur.

Pour satisfaire à la demande de V. A., j'avais renouvelé à M. le comte de Taube [1] la sollicitation que je lui avais déjà faite de me fournir un état exact et détaillé de la composition et de la force de la division de réserve que doit former le contingent wurtembergeois; mais il a persévéré dans sa réponse : que tous ces détails avaient été envoyés par le Roi à l'Empereur avec la plus exacte précision, et je me vois dans le cas de ne pouvoir transmettre à V. A. qu'un état sommaire rédigé d'après les con-

---

1. Ministre des relations extérieures du royaume de Wurtemberg.

naissances que j'ai moi-même recueillies sur la force et la composition de ce corps d'armée [1].

Tout ce que je puis savoir, quant aux positions qui ne sont point encore prises, c'est que le quartier général sera à Heiden-

---

1. *Contingent wurtembergeois.*

QUARTIER GÉNÉRAL : Heidenheim.
GÉNÉRAL COMMANDANT : Le général Camrer.

Infanterie de ligne.

	Hommes.
Régiment du Prince Royal	1,400
Régiment de Camrer	1,400
Régiment du duc Guillaume	1,400
Régiment de Phull	1,400
Régiment de Neubronn	1,400
Infanterie légère.	
Bataillon des chasseurs à pied du Roi	700
Bataillon des chasseurs à pied de Neufler	700
Bataillon d'infanterie légère de Wolff	700
Bataillon d'infanterie légère de Brüssel	700
Cavalerie.	
Régiment des chevau-légers du Roi	600
Régiment des chevau-légers du duc Henri	600
Régiment des chasseurs à cheval du Roi	600
Régiment des chasseurs à cheval du duc Louis	600
	12,200

Artillerie.

Une batterie d'artillerie de ligne composée de . . . { 8 pièces de 6. 2 obusiers de 7 pouces.

Deux batteries d'artillerie légère formant ensemble. { 8 pièces de 6. 2 obusiers de 7 pouces.

Observations.

Il reste en réserve :	
1° La maison du Roi, savoir :	
1 escadron de chasseurs du corps	80
2 escadrons de gardes du corps	300
Le bataillon des gardes à pied	700
2° Les deux régiments d'infanterie de ligne :	
Du Prince Frédéric	1,400
De Franquemont	1,400
Un bataillon de garnison	700
3° Deux escadrons supplémentaires de cavalerie	300
	4,980

Chaque régiment d'infanterie de ligne a 2 bataillons.
Chaque bataillon a 4 compagnies.
Chaque bataillon de chasseurs à pied ou d'infanterie légère est justement la moitié d'un régiment.
Chaque régiment de cavalerie a 4 escadrons.

heim, et qu'on évitera de faire stationner des troupes du côté d'Elwangen, attendu le peu de fertilité du pays.

DURANT.

LE DUC D'AUERSTAEDT AU MAJOR GÉNÉRAL [1].

Erfurt, le 15 mars 1809.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai envoyé MM. les adjudants-commandants Romeuf et Fornier d'Albe, le premier à Wurtzbourg et le second à Bamberg, Forchheim et Erlangen, pour y disposer les cantonnements de l'armée, en se conformant aux dispositions suivantes :

La 1re division d'infanterie sera cantonnée à Forchheim et aux environs, de manière à pouvoir être réunie dans un jour.

La 3e division d'infanterie sera cantonnée à Bamberg et aux environs, de manière à pouvoir être aussi réunie dans un jour.

La 1re division de grosse cavalerie sera cantonnée dans le pays d'Erlangen et entre ce pays et celui d'Anspach.

Le général Friant avait déjà dirigé le 5e régiment de hussards sur Cronach.

Le 7e de hussards se dirige sur Bayreuth.

Le 11e de chasseurs sur Erlangen.

Des commissaires ordonnateurs sont partis, d'après les ordres de M. l'intendant général, avec MM. les adjudants-commandants Romeuf et Fornier d'Albe, pour prendre sur les lieux toutes les mesures nécessaires pour assurer la subsistance des troupes.

J'ai fait partir M. le chef de bataillon du génie Prévost avec ordre de se rendre à Bamberg et Forchheim, pour y faire rétablir les fours.

J'ai fait donner ordre à des officiers du génie d'aller reconnaître les défilés débouchant de la Bohême entre Dresde et Bayreuth et entre Bayreuth et Passau [2].

Les parcs du génie et de l'artillerie partent le 17 de Fulda, pour arriver le 20 à Wurtzbourg.

Le quartier général de l'armée partira d'Erfurt aussi le 17, pour être rendu le 20 à Wurtzbourg.

J'irai de ma personne avec l'intendant général et le chef d'état-major à Bamberg, pour voir arriver les troupes et reconnaître les établissements.

DUC D'AUERSTAEDT.

---

1. Voir la lettre du major général au maréchal Davout, du 11 mars.
2. Voir la lettre de l'Empereur au maréchal Davout, du 14 mars.

LE MARÉCHAL DUC D'AUERSTAEDT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Erfurt, le 15 mars 1809.

Monseigneur,

En réponse à votre lettre du 8 de ce mois [1], j'ai l'honneur d'informer V. A. que le convoi d'artillerie destiné à compléter à 36 bouches à feu l'artillerie du corps du général Oudinot, est en marche en très grande partie depuis le 11 de ce mois.

V. A. trouvera ci-joint l'état du matériel de ce premier convoi fort de 75 voitures.

Le reste, qui n'avait pu être encore réuni, doit être en marche en ce moment; l'état en est ci-joint ainsi que celui du personnel de la totalité du convoi [2].

Conformément à vos intentions, j'ai aussi l'honneur de vous adresser les itinéraires des corps de l'armée qui sont en marche pour se rendre à Bamberg ou à d'autres destinations [3]. Les offi-

---

1. Par cette lettre, le major général prescrivait au duc d'Auerstaedt de compléter sans délai l'artillerie du corps du général Oudinot et de lui faire connaître la situation actuelle de ses troupes.

2. 18 canons ou obusiers et 57 caissons ou chariots étaient partis le 11 mars pour Augsbourg, il restait 24 voitures diverses à envoyer au corps du général Oudinot.

L'effectif des compagnies d'artillerie, de pontonniers et du train partant avec ces convois était de 537 hommes et 492 chevaux.

3. ***ITINÉRAIRES** des troupes de l'armée du Rhin en marche pour se rendre à Bamberg ou autres destinations.*

CAVALERIE LÉGÈRE.

5e régiment de hussards.	*7e régiment de hussards.*	*11e régiment de hussards.*
Le 14 à Hildburghausen.	Le 14 à Sandershausen.	Le 13 à Naumburg.
Le 15 à Cobourg.	Le 15 à Oberkeldrungen.	Le 18 à Camburg.
Le 16 à Sonnenfeld.	Le 16 à Weimar.	Le 13 à Iéna.
Le 17 à Cronach.	Le 17 à Rudolstadt.	Le 14 à Rudolstadt.
	Le 18 à Ludwigstadt.	Le 15 à Gräfenthal.
	Le 19 à Steinach.	Le 16 à Neustadt.
	Le 20 à Bayreuth.	Le 17 à Stafelstein.
		Le 18 à Bamberg.
		Le 19 à Forchheim.
		Le 20 à Erlangen.

INFANTERIE.

1re DIVISION.

13e régiment d'infanterie légère.	*17e régiment de ligne.*	*30e régiment de ligne et artillerie.*
Le 14 à Merseburg.	Le 12 à Ohrdruff.	Le 12 à Calbe.
Le 15 à Naumburg.	Le 13 à Meiningen.	Le 13 à Cönnern.
Le 16 à Iéna.	Le 14 à Hildburghausen.	Le 14 à Halle.
Le 17 à Rudolstadt.	Le 15 à Cobourg.	Le 15 à Merseburg.
Le 18 à Gräfenthal.	Le 16 à Bamberg.	Le 16 à Naumburg.
Le 19 à Cobourg.	Le 17 à Forchheim.	Le 17 à Iéna.
Le 20 à Bamberg.		Le 18 à Rudolstadt.
		Le 19 à Gräfenthal.
		Le 20 à Cobourg.
		Le 21 à Bamberg.

ciers qui ont été envoyés dans le Hanovre pour porter les ordres de mouvement aux généraux Gilly et Saint-Sulpice n'étant point encore rentrés, il m'est impossible de faire connaître positivement à V. A. les dates d'arrivée aux divers gîtes, pour ce qui concerne les 21e, 25e et 85e de ligne et les quatre régiments de la seconde division de grosse cavalerie. Je vous ai fait connaître

---

61e régiment de ligne.

Le 13 à Calbe.
Le 14 à Cönnern.
Le 15 à Halle.
Le 16 à Merseburg.
Le 17 à Naumburg.
Le 18 à Iéna.
Le 19 à Rudolstadt.
Le 20 à Gräfenthal.
Le 21 à Cobourg.
Le 22 à Bamberg.

65e régiment de ligne.

Le 14 à Calbe.
Le 15 à Cönnern.
Le 16 à Halle.
Le 17 à Merseburg.
Le 18 à Naumburg.
Le 19 à Iéna.
Le 20 à Rudolstadt.
Le 21 à Gräfenthal.
Le 22 à Cobourg.
Le 23 à Bamberg.

3e DIVISION.

7e régiment d'infanterie légère.

Le 14 à Blankenburg.
Le 15 à Hasselfelde.
Le 16 à Illefeld.
Le 17 à Sondershausen.
Le 18 à Langensalza.
Le 19 à Schmalfelden.
Le 20 à Schleusingen.
Le 21 à Cobourg.
Le 22 à Bamberg.

12e régiment de ligne.

Le 14 à Hasselfelde.
Le 15 à Illefeld.
Le 16 à Sondershausen.
Le 17 à Langensalza.
Le 18 à Schmalfelden.
Le 19 à Schleusingen.
Le 20 à Cobourg.
Le 21 à Bamberg.

21e régiment de ligne.

Le à Hameln.
Le à Pyrmont.
Le à Höxter.
Le à Karlshaven.
Le à Cassel.
Le à Rothenburg.
Le à Hunefeld.
Le à Brückenau.
Le à Hamelburg.
Le à Hassfurth.
Le à Bamberg.

25e régiment de ligne.

Le à Hameln.
Le à Pyrmont.
Le à Höxter.
Le à Karlshaven.
Le à Cassel.
Le à Rothenburg.
Le à Hunefeld.
Le à Brückenau.
Le à Hamelburg.
Le à Hassfurth.
Le à Bamberg.

85 régiment et l'artillerie.

Le à Hanovre.
Le à Alfeld.
Le à Nordheim.
Le à Heiligenstadt.
Le à Mühlhausen.
Le à Gotha.
Le à Meiningen.
Le à Hildburghausen.
Le à Cobourg.
Le à Bamberg.

GROSSE CAVALERIE.

1re DIVISION.

NOMS DES VILLES.	1er de carabiniers.	2e de carabiniers.	3e de cuirassiers.	12e de cuirassiers.	Artillerie.	2e de cuirassiers.	9e de cuirassiers.
Hanovre	Le 9 mars	Le 10 mars	Le 12 mars	Le 13 mars	Le 14 mars	Le 15 mars	Le 16 mars
Elze	10	11	13	14	15	16	17
Eimbeck	11	12	14	15	16	17	18
Nordheim	12	13	15	»	»	»	»
Göttingen	13	14	16	16	17	18	19
Heiligenstadt	14	15	»	17	18	19	20
Mühlhausen	15	16	17	18	19	20	21
Gotha	16	17	18	19	20	21	22
Schmalfelden	17	18	19	20	21	22	23
Meiningen	18	19	20	21	22	23	24
Hildburghausen	19	20	21	22	23	24	25
Cobourg	20	21	22	23	24	25	26
Ebern	21	22	23	24	25	26	27
Bamberg	22	23	24	25	26	27	28

plus particulièrement les motifs de cette impossibilité dans ma lettre du 12 de ce mois [1]. Les ordres et contre-ordres qu'avaient reçus les troupes cantonnées dans le Hanovre ne permettraient pas de leur adresser sans grand inconvénient des ordres de départ à jour fixe.

Les généraux ont été chargés de les diriger en toute diligence sur Hameln et Hanovre, d'où elles se dirigent ensuite sur Bamberg, d'après les itinéraires qui ont été adressés par le chef de l'état-major.

V. A. remarquera que l'infanterie fait de grandes journées, je n'ai pas cru devoir presser la marche de la grosse cavalerie sans nécessité. Si j'apprenais que les Autrichiens fassent des mouvements sur nous, je lui donnerais ordre de doubler les marches.

D'après les calculs les plus probables sur les jours où les 21e, 25e et 85e de ligne se sont mis en marche, j'ai lieu de croire que le premier arrivera à Bamberg le 22, le second le 24 et le troisième le 25.

Je pense aussi que les deux régiments de la 2e division de grosse cavalerie qui doivent tenir la même route que la première, la suivront immédiatement, et que les deux autres partiront d'Hameln immédiatement après le 25e régiment. Aussitôt que les rapports des généraux Gilly et Saint-Sulpice me seront parvenus, j'aurai l'honneur d'adresser à V. A. les itinéraires,

3e DIVISION.

1er de cuirassiers.		*5e de cuirassiers.*		*10e de cuirassiers.*		*11e de cuirassiers et artillerie.*	
Le	à Hameln.	Le	à Hameln.	Le	à Hanovre.	Le	à Hanovre.
Le	à Höxter.	Le	à Höxter.	Le	à Elze.	Le	à Elze.
Le	à Karlshaven.	Le	à Karlshaven.	Le	à Eimbeck.	Le	à Eimbeck.
Le	à Grebenstein.	Le	à Grebenstein.	Le	à Göttingen.	Le	à Göttingen.
Le	à Cassel.	Le	à Cassel.	Le	à Heiligenstadt	Le	à Heiligenstadt
Le	à Melsungen.	Le	à Melsungen.	Le	à Mühlhausen.	Le	à Mühlhausen.
Le	à Rothenburg.	Le	à Rothenburg.	Le	à Gotha.	Le	à Gotha.
Le	à Hersfeld.	Le	à Hersfeld.	Le	à Schmalfelden	Le	à Schmalfelden
Le	à Hunefeld.	Le	à Hunefeld.	Le	à Meiningen.	Le	à Meiningen.
Le	à Fulda.	Le	à Fulda.	Le	à Hildburghausen.	Le	à Hildburghausen.
Le	à Brückenau.	Le	à Brückenau.	Le	à Cobourg.	Le	à Cobourg.
Le	à Hamelburg.	Le	à Hamelburg.	Le	à Ebern.	Le	à Ebern.
Le	à Schweinfurth.	Le	à Schweinfurth	Le	à Bamberg.	Le	à Bamberg.
Le	à Hassfurth.	Le	à Hassfurth.				
Le	à Bamberg.	Le	à Bamberg.				

PARC DU GÉNIE ET DE L'ARTILLERIE.

Le 17 à Brückenau.
Le 18 à Hamelburg.
Le 19 à Karlstadt.
Le 20 à Wurtzbourg.

1. Le général Friant avait prescrit, le 1er mars, à la 1re division de grosse cavalerie de quitter le Hanovre pour se rendre à Erlangen, et, à la 2e division de la même arme, de se rendre dans les cantonnements de la 1re. Ces ordres avaient été révoqués le 2 mars et confirmés à nouveau le 4 du même mois.

jour par jour, des corps pour lesquels ils n'ont pu être remplis quant aux dates.

V. A. trouvera aussi, ci-joint, les itinéraires des 105e régiment de ligne et 8e de hussards[1].

DUC D'AUERSTAEDT.

LE GÉNÉRAL OUDINOT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Augsbourg, le 15 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur d'envoyer hier à V. A., par un officier de mon état-major, ainsi que m'en avait donné l'ordre M. le Maréchal duc d'Auerstaedt, l'état de l'artillerie, l'état des emplois vacants, dans les compagnies de grenadiers et de voltigeurs, et ceux des états-majors du corps sous mes ordres.

Je joins à cette lettre, pour me conformer à celle de V. A. en date du 8 mars[2], un état de situation, l'état des officiers supérieurs présents ou annoncés pour commander les demi-brigades et bataillons, et un dernier état des inspecteurs aux revues et commissaires des guerres. Il m'est annoncé une compagnie de sapeurs, et une de pontonniers, dix-huit bouches à feu avec le personnel nécessaire.

Je suis prévenu que les quatrièmes bataillons des 28e, 46e, 50e et 75e ne m'arriveront pas, et ont reçu l'ordre de rétrograder sur Boulogne[3].

Une compagnie des équipages militaires me serait bien nécessaire, et elle ne m'est pas annoncée[4], je sais qu'il n'y en a qu'une à l'armée du Rhin.

---

1. ***Itinéraire des 105e régiment de ligne et 8e de hussards actuellement en route pour se rendre de Danzig à Bayreuth.***

Le 105e régiment partant de Danzig le 3 mars se rend le même jour, 3, à Neustadt; le 4 à Lauenbourg; le 5 à Lupow; le 6 à Stolpe; le 7 à Schlawe; le 8 à Cöslin; le 9 séjour; le 10 à Belgart; le 11 à Schienelbein; le 12 à Regenwald; le 13 à Naugardten; le 14 à Gollnow; le 15 à Stettin; le 16 séjour; le 17 à Löcknitz; le 18 à Prenzlau; le 19 à Templin; le 20 à Zehdenick; le 21 à Oranienburg; le 22 à Nauen; le 23 à Brandebourg; le 24 séjour; le 25 à Ziesar; le 26 à Möckern; le 27 à Magdebourg; le 28 à Calbe; le 29 à Cönnern; le 30 à Halle; le 31 séjour; le 1er avril à Merseburg; le 2 à Naumburg; le 3 à Camburg; le 4 à Iéna; le 5 à Rudolstadt; le 6 à Gräfenthal; le 7 à Cronach; le 8 séjour; le 9 à Culmbach; le 10 à Bayreuth.

Le 8e régiment de hussards, partant de Danzig le 5 mars et suivant la même route que le 105e, devait arriver à Bayreuth le 12 avril.

2. Voir cette lettre et celle de l'Empereur, datée du 7 mars.

3. Ces quatrièmes bataillons devaient rejoindre le corps du général Oudinot.

4. Par sa lettre au major général, en date du 17 mars, l'Empereur prescrit d'envoyer au général Oudinot une des 4 compagnies du 5e bataillon des équipages militaires.

Le nombre des employés aux administrations nécessaires au corps de réserve me sont annoncés et arrivent journellement.

. . . .

M. le colonel du génie Moulut est arrivé hier au soir, ce qui me complète les trois officiers du génie qui m'avaient été annoncés.

OUDINOT.

LE GÉNÉRAL OUDINOT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Augsbourg, le 15 mars 1809.

Monseigneur,

M. le lieutenant général de Wrède a reçu hier une lettre de M. le lieutenant général Deroy [1], qui lui annonce que les Autrichiens ont le projet de passer l'Inn le 16; cette nouvelle, à laquelle M. de Wrède et moi ne croyons pas, se trouve d'ailleurs démentie par une autre de M. Otto, qui me mande, en date du même jour, que les conseils et plans de cette nation sont un peu déroutés, et que le nombre de leurs troupes sur cette frontière, au lieu d'augmenter, est diminué [2].

OUDINOT.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 16 MARS 1809 AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Il sera formé un régiment provisoire de chasseurs sous le titre de 1er régiment provisoire de chasseurs.

Il sera composé de 2 escadrons du 26e, complétés à 500 hommes, d'un escadron du 10e de chasseurs, complété à 250 hommes, et d'un escadron du 22e complété à 250 hommes, ce qui fera un total de 1,000 hommes.

Ce régiment sera réuni sans délai à Versailles [3]. Vous donnerez des ordres pour que tout ce qui se trouve de disponible en hussards, chasseurs et dragons, et prêt à entrer en campagne, soit au dépôt d'Auch, soit à celui de Niort, soit à celui de Tours, soit enfin à celui de Versailles [4] se rende sans délai à Strasbourg.

---

1. Commandant la 1re division de l'armée bavaroise.

2. C'est en réalité à cette époque que l'état-major autrichien se détermina à modifier son plan d'opérations. C'est à partir du 20 mars que les 3e, 4e, 5e corps et le 1er corps de réserve autrichien furent dirigés des frontières de la Bohême sur l'Inn.

3. Les 2 escadrons du 26e chasseurs partaient de Saumur le 25 mars; celui du 10e, partant de Bruxelles le 21 mars, et celui du 22e, partant de Gand le 22, arrivaient à Versailles les 2 et 4 avril.

4. Des dépôts généraux de cavalerie existaient dans les villes indiquées ci-dessus.

Vous donnerez ordre que tout ce qu'il y a de disponible aux dépôts des cinq régiments de hussards, qui ont leurs escadrons de guerre en Espagne, ainsi qu'aux dépôts des 5e, 21e et 27e de chasseurs, qui se trouvent dans le même cas, total 8 régiments de troupes légères, de se rendre également, sans délai, à Strasbourg, bien armés et bien équipés; et au fur et à mesure que vous recevrez la nouvelle qu'en exécution de cet ordre des hommes sont partis, soit du dépôt de leur corps, soit des dépôts de Niort, d'Auch et de Tours ou de Versailles, vous me proposerez l'incorporation de ce que ces huit régiments fourniront de disponibles, dans les dix-sept régiments qui sont en Allemagne, de manière que ma cavalerie légère en Allemagne soit portée au complet de 1,100 hommes par régiment [1]. Tous les hommes des dépôts d'Auch, de Niort, de Versailles et de Tours qui ne seraient pas disponibles pour entrer en campagne, retourneront au dépôt respectif de leur régiment, de sorte que les dépôts généraux seront dissous.

Donnez ordre que les cadres des 4es escadrons des 17 régiments de cavalerie légère, qui sont en Allemagne, se rendent également à Strasbourg, en autorisant cependant les majors à garder des officiers et sous-officiers pour le cadre de la compagnie de dépôt.

Mon intention est d'avoir, dans le courant d'avril, en bataille et compris dans mes 17 régiments de l'armée d'Allemagne, au moins 18,000 hommes qui, avec les 1,000 hommes du régiment provisoire feront 19,000 hommes de cavalerie légère; ce qui, avec les 6,000 dragons, qu'il sera possible de réunir en 6 régiments provisoires, et 13,000 de carabiniers et de cuirassiers, portera vers la fin d'avril la cavalerie de mes armées d'Allemagne à 38,000 hommes au moins [2].

---

1. L'Empereur, depuis longtemps déjà, se préoccupait d'augmenter la cavalerie légère de l'armée d'Allemagne.

Le 1er janvier 1809, dans la lettre qu'il adresse de Benavente au ministre de la guerre, il exprime le désir de porter l'effectif des régiments de chasseurs et de hussards à 900 hommes, afin, dit-il, « de pouvoir présenter 875 hommes, officiers compris, à l'ennemi ». La difficulté d'improviser des cadres de cavalerie semble l'avoir fait renoncer à la création de nouveaux régiments, dans la cavalerie légère. (Il faut en excepter le 1er régiment provisoire de chasseurs, à créer avec les ressources laissées en France par les régiments de l'armée d'Espagne.)

Dans sa lettre du 8 mars au ministre de la guerre, l'Empereur prescrit de porter les effectifs de la cavalerie légère à 1,000 hommes par régiment; enfin, il prescrit les mesures nécessaires pour porter ce chiffre à 1,100 hommes.

2. Le même jour, l'Empereur écrivait au ministre de l'administration de l'armée, lui prescrivant de compléter à 200 chevaux les 3e et 4e escadrons des 24 régiments de dragons destinés à concourir à la formation des 6 régiments provisoires.

Les dépôts de ces régiments possédaient 2,280 chevaux; il en existait 290 à

Cette incorporation d'un régiment dans un autre ne doit être faite qu'en vertu d'un décret; mais pendant que vous ferez le travail, expédiez dans la journée de demain les premiers ordres, en correspondant avec le général Maurin pour la grosse cavalerie, avec le général Marulaz pour la cavalerie légère, et avec le général sénateur Beaumont pour les dragons[1].

Aussitôt que votre travail sera prêt, présentez-moi les projets de décrets[2]. Rectifiez ce qui est relatif aux uniformes, afin que les détachements soient incorporés dans les régiments qui ont l'uniforme le plus analogue à celui du corps d'où ils sortent, et si, dans le décret du 8 mars, il m'était échappé quelques erreurs à cet égard, proposez-moi les rectifications nécessaires, afin, par exemple, qu'on ne voie pas des hussards rouges réunis avec des hussards bleus.

Pour les régiments provisoires de dragons, ayez soin d'ordonner que les 4es escadrons envoient le nombre de maréchaux nécessaire.

NAPOLÉON.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU DUC D'AUERSTAEDT.

Paris, le 16 mars 1809.

Vous savez, Monsieur le Duc, que de Bohême pour venir sur le Danube, il y a plusieurs routes : celle venant d'Egra, celle de Pilsen qui, après avoir passé Waldmünchen, se divise en deux pour aller à Nuremberg par Amberg et à Straubing par Cham. L'intention de l'Empereur est que vous ayez la valeur de 2 ou 3 escadrons à Waldmünchen, qui vous feront passer des renseignements sur les mouvements de la frontière. Vous donnerez l'ordre à l'officier qui commandera à Waldmünchen de correspondre avec vous, et par sa droite avec l'officier bavarois qui sera à Straubing, pour tout ce qui se passerait d'important.

Rouen, 600 à Auch, 500 à Niort et des marchés étaient passés pour 1,600. Le régiment provisoire de Tours en comptait 1,000, ce qui faisait un total de 5,300 chevaux dont on pouvait presque immédiatement disposer pour ces nouvelles formations. Il était donc nécessaire de fournir 4,000 chevaux aux 24 régiments de dragons dont les deux premiers escadrons étaient en Espagne.

L'Empereur prescrivait également au général Dejean d'acheter les chevaux nécessaires pour reconstituer, dans le courant de l'année, un escadron de 250 chevaux dans les dépôts des régiments de cavalerie légère employés en Espagne.

1. Ces trois généraux de cavalerie étaient à Strasbourg, où ils formaient en escadrons de marche les différents détachements de leur arme arrivant dans cette ville.

2. Voir annexe n° 17.

Le général bavarois qui serait à Straubing en ferait prévenir de suite le duc de Danzig qui est à Munich. Je donne l'ordre à ce maréchal de tenir un poste assez considérable à Cham, de manière à éclairer le débouché de Furth; il éclairera également tous les débouchés qui de Bohême vont sur le Danube par Zwisel.

Le 20, le duc de Danzig sera à Munich, et il est nécessaire que vous vous mettiez en communication avec lui.

Le général Guilleminot est parti, avec plusieurs ingénieurs géographes, pour faire la reconnaissance de la frontière de la Bohême du côté de la Bavière [1]; vous devez mettre à sa disposition les ingénieurs que vous pouvez avoir; car l'Empereur désire que tous les débouchés de la Bohême qui vont en Allemagne soient décrits dans de bons mémoires, qui fassent connaître la nature des routes, les ressources du pays, le nombre d'habitants, et que ces mémoires soient accompagnés de plans.

ALEXANDRE.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU DUC DE RIVOLI.

Paris, le 16 mars 1809.

L'intention de l'Empereur, Monsieur le Duc de Rivoli, est que vous laissiez les troupes de Bade à Pforzheim; mais, comme je vous l'ai déjà mandé, que vous en fassiez passer revue. Vous pouvez également laisser les troupes de Hesse-Darmstadt à Mergentheim et en faire passer revue par le général qui doit les commander; cependant, Monsieur le Duc, vous êtes autorisé à faire venir ces troupes, si les circonstances l'exigeaient; mais l'Empereur ne croit pas que l'Autriche soit sur l'offensive et que, dans le cas contraire, elle puisse faire aucun mouvement sérieux avant la fin du mois d'avril; j'attends, Monsieur le Duc, des nouvelles de votre arrivée; l'Empereur désire que vous m'adressiez des rapports sur la situation des choses, sur celle de votre armée.

1. Le général Guilleminot était désigné comme chef du service topographique de l'armée.

Le 13 mars, le général Sanson, directeur du dépôt de la guerre, envoyait l'ordre à M. Duvivier, ingénieur géographe, en mission à Francfort, de se mettre à la disposition du général Guilleminot pour contribuer à cette mission.

M. Weiss, de la brigade topographique d'Helvétie, et M. Raffy, de la brigade des quatre cantons réunis, recevaient également le même ordre.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU DUC DE DANZIG.

Paris, le 16 mars 1809.

Je vous préviens, Monsieur le Duc, que je viens d'ordonner à M. le duc d'Auerstaedt de tenir un poste à Waldmünchen, afin d'éclairer le principal débouché qui de Pilsen va à Nuremberg.

L'officier qui commandera ce poste a l'ordre de prévenir le commandant de Straubing de tout ce qui se passerait, et ce commandant vous en instruirait à Munich; disposez quelques escadrons bavarois que vous placerez à Straubing, d'où ils occuperont Cham, Altennussberg, Zwisel sur la frontière de Bavière; ces postes vous serviront à être instruit de tout ce qui se passe du côté de la Bohême. Quelques compagnies de voltigeurs placées aux débouchés et qui enverraient des espions en Bohême, vous instruiraient suffisamment de tout ce qui se passe. Faites faire de bonnes reconnaissances à vos officiers d'état-major. D'après les notions qu'a l'Empereur, tout porte à croire que l'Autriche est sur la défensive. D'ailleurs elle ne peut être en mesure d'entreprendre rien de sérieux avant la fin d'avril. L'Empereur attend avec impatience le résultat des revues que vous aurez passées de l'armée bavaroise, afin de bien connaître sa situation. L'Empereur a envoyé le général Chambarlhiac à Passau pour fortifier les points importants de la rive droite du Danube. Faites reconnaître le nombre de ponts qui existent sur le Danube jusqu'à Passau. Enfin, prenez tous les renseignements que vous pourrez vous procurer sur les débouchés de la Bohême qui entrent en Allemagne du côté de la Bavière.

ALEXANDRE.

LE DUC D'AUERSTAEDT A L'EMPEREUR.

Erfurt, le 16 mars 1809.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. différents rapports. Il paraît que la peur d'être attaqués par les Autrichiens inquiète les habitants de Dresde, c'est la dépêche ci-jointe du ministre de Saxe à Stuttgart qui a dû l'occasionner [1]. Il n'est point vraisemblable

---

1. EXTRAIT D'UNE NOTE DU MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DU ROI DE SAXE A STUTTGART.

Stuttgart, le 9 mars 1809.

A son départ de Vienne, M. le général Andréossy, au lieu de prendre la route la plus courte, est allé par Salzbourg, d'où il a longé l'Inn jusqu'à Passau, ensuite traversant toute la Bavière, il est venu par Ingolstadt et Donauwerth à Stuttgart, où il est arrivé ce matin. De cette course, l'ambassadeur a tiré le grand et double avantage de reconnaître les positions et les arrange-

que les Autrichiens viendront se mettre entre le corps d'armée que je commande et les troupes saxonnes; au surplus, par l'itinéraire des régiments qui passent par Vienne, qui a été envoyé le 8 de ce mois de cette capitale, on voit qu'il y a encore de la marge avant le commencement des opérations militaires.

J'adresse également à V. M. l'état des troupes qui se trouvent en Bohême d'après les renseignements les plus récents. Il y en a d'autres qui sont annoncées.

LE GÉNÉRAL OUDINOT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Augsbourg, le 16 mars 1809.

Monseigneur,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander par ma précédente, les têtes de pont se réparent avec activité[1], et celles d'Augsbourg et Rain seront incessamment armées, du moins

---

ments des Autrichiens du côté de Salzbourg et de Braunau, et de s'instruire des cantonnements qu'occupent dans le moment actuel les troupes du général Oudinot, de même que celles de Bavière. Il est parti à 2 heures de l'après-dîner, en grande hâte, pour rendre compte de tout ce qu'il a vu à S. M. l'Empereur. Les nouvelles que cet ambassadeur nous a apportées confirment le commencement très prochain de la guerre. La première idée de l'Autriche était d'entrer en lice déjà au commencement de mars. La marche des troupes et les derniers préparatifs ayant cependant subi quelques retards, le plan actuel des Autrichiens est de passer leurs frontières entre le 15 et le 20 du courant. Toutefois, M. l'ambassadeur espère qu'à cause de l'éloignement des régiments de Hongrie, de Valachie et d'Esclavonie, la première attaque ne se fera pas avant le 25. Le rassemblement des troupes du côté de Linz, Salzbourg et Braunau est fort peu nombreux, et, à ce qu'il paraît, seulement destiné à faire une démonstration.

M. Andréossy assure positivement que les plus grandes forces de l'Autriche se portent contre la Saxe, où on tentera une invasion en plusieurs endroits. Les notions que cet ambassadeur s'est procurées encore sur sa route, sont si positives à cet égard, qu'il est impossible de douter de cette triste vérité.

1. Voir la lettre du duc d'Auerstaedt, du 3 mars, au général Oudinot et celle du major général, du 11 mars, au même.

Le général Oudinot adressait la note suivante sur la tête de pont du Lech, en avant d'Augsbourg :

« Cette tête de pont construite dans la dernière guerre contre l'Autriche (voir le plan n° 3) est en bon état, ses courtines seules sont dégradées et leurs fossés un peu encombrés par l'éboulement des terres, mais 300 travailleurs qui sont employés à réparer les rétabliront bien vite. L'objet essentiel dont il faut s'occuper pour mettre cet ouvrage à l'abri d'une insulte est de continuer son palissadement, qui ne fut point achevé lors de sa construction ; il reste à palissader environ 380 à 400 toises courantes, des fossés et des chemins couverts qui lient les deux demi-bastions avec le réduit.

« Il faudra aussi élever sur la rive gauche du Lech et dans les prolongements des branches des deux demi-bastions les batteries qui sont figurées sur le plan, mais qui n'existent point.

« Le tracé de cette tête de pont est bon, il serait seulement à désirer qu'elle

DE PONT



Nancy. — Lith. Berger-Levrault et Cie.

it de la Vogel
valier Vogel
i couvre la Porte de Schwibogen
tter
e la Porte de Stephinger
nsland
cher
ren
la Porte Wertachbrucker
wal
linker
ht
qui couvre la Porte Nacht
blir
u Lech sur la Chaussée d'Augsbourg à Munich
echhausen
rlach sur la Route d'Ulm



suivant les assurances réitérées que je reçois de MM. les Bavarois ; j'aurai d'ailleurs soin que les intentions de l'Empereur, transmises par V. A., soient ponctuellement observées.

M. de Stadion[1], ambassadeur d'Autriche près la Cour de Bavière, a pris congé et part demain pour retourner à Vienne. On prétend que M. de Metternich est aussi parti de Paris pour la même destination, et qu'il est passé par Ratisbonne afin d'éviter Munich.

On assure que l'Empereur Napoléon a demandé à la Cour de Bavière de faire manipuler pour son compte une forte quantité de biscuit, et d'en former magasins à Augsbourg, ainsi que de fourrages.

Les chevau-légers qui tenaient garnison ici en sont partis hier pour se réunir à la division de Wrède, qui se forme et va prendre poste dans les environs de Landshut[2] sur l'Isar, le tout est en bonne tenue et bien animé.

Il me manque 66 officiers de santé pour les avoir au complet à raison de 2 par bataillon, et conformément à l'arrêté du 9 frimaire an XII[3].

---

eût un peu plus de relief; son commandement sur la campagne est faible, mais ce défaut est moins sensible vu la nature du terrain uni qui est en avant.

« Le pont sur le Lech nouvellement reconstruit est en bois et sur pilotis; comme il est fort élevé, il donne beaucoup de prise à l'artillerie. »

(*Arch. du génie.*) OUDINOT.

La tête de pont d'Augsbourg était à 2,500 mètres de cette place; elle en couvrait les abords dans la direction de Munich et de Ratisbonne.

« *Rive droite.* La tête de pont de Rain est un ouvrage à couronne composé d'un bastion et de deux demi-bastions unis par deux courtines.

« *Rive gauche.* L'ouvrage construit sur la rive gauche et destiné à couvrir la gorge de la tête de pont établie sur la rive droite est un redan à crémaillère sur chaque face.

« Ces ouvrages sont parfaitement conservés et ont un bon relief. »

(*Arch. du génie.*)

Dans un rapport, daté du 1[er] mars 1806, le capitaine du génie Rémond disait : « La tête de pont de Landsberg consiste en une double enceinte murée couverte par huit ouvrages en terre entourés d'un chemin couvert. Ces ouvrages ont une vingtaine de mètres de face et environ cinq mètres de relief sur la campagne.

« Il y a deux ponts à Landsberg; celui d'amont a près de 80 mètres de long et celui d'aval une cinquantaine.

« Les routes qui aboutissent à Landsberg sont celle de Munich, celle de Memmingen, celle d'Augsbourg, celle de Füssen, celle d'Inspruck. »

(*Arch. du génie.*)

1. Frère du ministre des affaires étrangères de l'Empereur d'Autriche.

2. La 2[e] division bavaroise, commandée par le général de Wrède, se réunissait à Straubing.

3. L'arrêté du 9 frimaire an XII (1[er] décembre 1803) prescrivait, article 13 : « il sera attaché deux chirurgiens par bataillon sur le pied de guerre, et un à chaque escadron sur le même pied.

« Ils seront réduits à moitié sur le pied de paix. »

J'ai réclamé à M. le duc d'Auerstaedt l'artillerie et les outils qui me sont annoncés, ces derniers me sont d'une nécessité d'autant plus grande qu'en même temps que je n'en ai aucun, MM. les Bavarois n'en sont pas plus pourvus, de sorte que les travaux se font par les paysans qui en ont de mauvais et travaillent avec indolence.

N'étant point autorisé à avoir des agents en campagne, je n'ai pas cru devoir en employer; cependant si l'Empereur veut savoir, par ce moyen, ce qui se passe au delà de l'Inn, je sais où prendre deux hommes dont les services seraient, je crois, utiles.

Le colonel du génie Moulut, qui m'était annoncé, vient de m'arriver.

OUDINOT.

L'INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DU RHIN AU MAJOR GÉNÉRAL.

Erfurt, le 16 mars 1809.

Monseigneur,

Par suite des ordres que V. A. S. m'a fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois [1] sur les évacuations d'habillement et de biscuit des places de l'Oder et de Magdebourg sur le Danube, j'ai celui de lui adresser ci-joint :

1° L'état constatant les quantités d'effets d'habillement dont je viens d'ordonner le transport sur Donauwerth.

2° Un semblable état pour le biscuit [2].

---

1. Le major général prescrivait à l'intendant général Villemanzy, le 8 mars, de faire transporter les magasins sur Donauwerth.

2. ***ÉTAT** des quantités de biscuit existantes dans les magasins ci-après; de celles à expédier sur Ratisbonne et Donauwerth et de celles qui y doivent exister.*

DÉSIGNATION DES PLACES où existent les magasins.	QUANTITÉS				OBSERVATIONS
	existantes.	à expédier sur Ratisbonne.	à expédier sur Donauwerth.	restantes dans les places.	
Magdebourg. . . .	458,721	»	300,000	158,720	
Forchheim.	222,609	»	222,609	»	
Cronach.	160,706	160,706	»	»	
Bamberg	130,094	»	130,094	»	
Wurtzbourg. . . .	220,830	120,000	100,830	»	
	1,192,960	280,706	753,533	158,720	
		1,192,960			

Magdebourg, Glogau, Stettin et Mayence possédaient, au 1er mars, dans leurs magasins, 105,794 paires de souliers.

. . . .
Je dois encore rendre compte à V. A. que les biscuits en route de Cronach et de Wurtzbourg, formant un total de 280,000 rations, seront rendus du 20 au 28 de ce mois à Ratisbonne.

VILLEMANZY.

ORDRE DU MARÉCHAL DUC D'AUERSTAEDT AU GÉNÉRAL MORAND.

Erfurt, le 16 mars 1809.

Dans le cas d'hostilités de la part des Autrichiens, le général Morand prendra le commandement de l'armée saxonne, qui est réunie à Dresde et aux environs. Il agira conformément aux instructions qui lui ont été données pour le service commun [1].

---

1. LE MARÉCHAL DUC D'AUERSTAEDT AU GÉNÉRAL DE DIVISION MORAND.

Erfurt, le 16 mars 1809.

Le bien du service de l'Empereur exige, mon cher Général, qu'un officier général français se trouve à Dresde, pour, en cas d'événement, prendre la direction et même le commandement de l'armée saxonne qui s'y trouve réunie, et qui manque de direction et de chef. J'ai fait choix de vous, dans cette circonstance. Vous n'êtes détaché là que momentanément, et lorsque notre souverain aura fait connaître ses intentions sur la direction de l'armée saxonne, vous serez rappelé à votre division.

La guerre n'est pas déclarée, et il n'est pas à présumer qu'une puissance européenne se conduise comme une horde arabe, c'est-à-dire commence des hostilités sans déclaration préalable.

Cependant, comme à Dresde, on a de très grandes inquiétudes occasionnées par les grandes forces autrichiennes rassemblées en Bohême, et qu'à tout moment on y a la crainte d'être attaqué, et que les inquiétudes y sont d'autant plus grandes qu'on n'a aucun plan, j'ai pensé, pour parer à ces inconvénients, à y envoyer un général français, qui se bornera à donner des avis, et à concerter les mesures à prendre; mais vous quitteriez ce rôle et vous prendriez le commandement si les Autrichiens attaquaient.

Annoncez la résolution de défendre Dresde, et tout ce qui peut faire croire à ce projet, et défendez-la réellement contre un coup de main; mais si, contre toute vraisemblance, vous étiez attaqué par des forces majeures, votre objet doit être de conserver l'armée saxonne. Évacuer Dresde est un événement sans conséquence, mais perdre l'armée est un échec qui peut en entraîner de plus ou moins grands.

Vous chercheriez à couvrir Leipzig, et vous ne feriez la retraite par la rive droite que dans le cas de nécessité.

La nature du pays me paraît offrir beaucoup de facilité pour chicaner le terrain sur la rive gauche; beaucoup de rivières plus ou moins marécageuses se jettent dans l'Elbe et présentent autant de défilés.

Dans le cas où vous seriez forcé d'évacuer Dresde, vous enverriez des officiers au général Saint-Hilaire, qui sera vers le 20 à Magdebourg avec cinq régiments d'infanterie et trois de cavalerie.

Sur votre avis, il ferait partir deux régiments de cavalerie, pour se mettre en communication avec vous sur les points que vous désigneriez.

Vous enverriez également des officiers à la recherche du prince de Ponte-

Toute l'armée de S. M. le Roi de Saxe exécutera les ordres que le général Morand sera dans le cas de lui donner.

Cet ordre est donné en exécution de ceux qui m'ont été transmis par S. M. l'Empereur Napoléon, protecteur de la Confédération du Rhin.

Corvo, sur la route de Leipzig à Hanovre, pour lui donner connaissance de tout ce que vous sauriez.

Enfin, vous m'instruiriez également, en m'envoyant des officiers, et même quelques petits partis qui feraient le grand tour par Erfurt, Cobourg et Bamberg.

Dans toutes vos relations montrez le peu de vraisemblance qu'il y a qu'un corps autrichien se jette entre Dresde et le corps que je commande, et faites sentir qu'ils courraient de trop grands dangers, pour qu'on puisse supposer qu'ils conçoivent un pareil projet.

Il faut que vous ayez sous la main, dans les environs de Dresde, toute l'infanterie et toute l'artillerie. Cependant on peut disposer un ou deux bataillons en échelons, sur la route de Dresde à Prague pour protéger la retraite de la cavalerie qui serait en avant.

Il faut placer entre Dresde et Hof quelques escadrons pour couvrir les débouchés de la Bohême sur la Saxe, entre autres sur Plauen et Adorf.

Demandez qu'on établisse une ligne de correspondance entre Dresde et Hof et que toutes les dépêches soient portées par un officier ou sous-officier qui se servirait des chevaux de correspondance.

Vos dépêches seront remises au commandant de Hof qui les fera passer au général Friant à Bayreuth, auquel vous les adresserez pour moi. Le général Friant vous fera passer les miennes.

J'aurai mon quartier général le 19 à Bamberg et les trois quarts de l'armée seront réunis à cette époque à Bayreuth et Bamberg et l'autre quart deux ou trois jours après.

Assurez-vous que Königstein a une garnison suffisante, que la place est approvisionnée et que le commandement en est confié à un homme incapable de déshonorer l'uniforme saxon.

Vous trouverez à Dresde M. Lefebvre, secrétaire de la légation française, et M. de Castres, ingénieur-géographe; ils sont pleins de zèle et d'intelligence, ils vous seront de la plus grande utilité.

Vous connaissez M. Thielmann et son dévouement à la cause commune.

Étudiez bien, sans mettre qui que ce soit dans votre confidence, les différentes positions qui se trouvent entre Leipzig et Dresde, et enfin toutes celles à occuper en cas de retraite.

Enfin l'objet essentiel est de conserver toujours votre communication avec Magdebourg et le prince de Ponte-Corvo.

Dans la position où vous vous trouvez, mon cher Général, il vous faut la plus grande mesure, sans affectation, et si l'occasion s'en présente, la plus grande fermeté.

Agissez pour les communications entre la Bohême et la Saxe, comme les Autrichiens pour celles entre la Saxe et la Bohême; s'ils y apportent des entraves, apportez-en d'égales de votre côté; s'ils les interrompent tout à fait, prohibez-les aussi.

Duc D'AUERSTAEDT.

(*Copie de ces instructions était envoyée le 20 mars au major général.*)

LE DUC D'AUERSTAEDT AU GÉNÉRAL SAINT-HILAIRE.

Erfurt, le 16 mars 1809.

Je vous préviens, mon cher Général, que j'envoie le général Morand à Dresde, pour se concerter avec le gouvernement saxon sur la direction à donner à l'armée saxonne, et même en cas d'hostilités, pour en prendre le commandement. Je vous prie de garder cela pour vous.

Dans ce cas, le général Morand est autorisé à réclamer de vous deux régiments de cavalerie légère, qui se porteraient aux endroits indiqués par lui.

Je vous prie de prendre des mesures pour que dans le cas où vous quitteriez Magdebourg, votre correspondance de Berlin, qui est très intéressante, continuât toujours ; on l'adresserait au général Michaud, qui me la ferait passer[1].

Il ne peut qu'y avoir de l'avantage à placer le 10e régiment d'infanterie légère à Halle et environs, et le 3e entre Halle et Magdebourg. Ne les envoyez là que lorsque vous leur aurez fait donner des cartouches et les fusils qui leur manquent.

Quelle que soit la direction que l'on vous donne, ce sera autant de chemin de fait pour ces régiments.

Quant aux 12e et 16e de chasseurs, vous pouvez les placer aussi entre Magdebourg et Halle, laissant cependant deux escadrons à Magdebourg.

Concertez-vous avec le général Michaud et les autorités du pays pour assurer la subsistance de ces troupes.

Faites mettre au courant la solde de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie.

L'EMPEREUR AU ROI DE WURTEMBERG.

Paris, le 17 mars 1809.

Mon Frère, j'ai destiné le corps d'armée de V. M. à former une réserve particulière. J'ai nommé pour le commander le général Vandamme[2], que vos troupes ont déjà connu en

1. Voir la lettre adressée par le général Saint-Hilaire au duc d'Auerstaedt, le 22 janvier 1809, sur le recrutement en Prusse.

2. Le 20 mars, le major général informait le général Vandamme qu'il était désigné pour prendre le commandement des troupes du roi de Wurtemberg réunies à Heidenheim, Aalen et Elwangen. Le général devait être rendu le 27 à Stuttgart et envoyer de suite la situation détaillée des troupes dont le commandement lui était confié.

Silésie dans la dernière guerre. Il sera le seul Français, et il recevra directement les ordres du major général. Je suppose qu'il ne sera pas désagréable au général auquel V. M. a destiné le commandement de ses troupes de servir sous les ordres de cet officier, qui est un très ancien général et un homme d'expérience. Les troupes de V. M. ne pourraient pas rendre tous les services qu'elles sont appelées à rendre, si elles n'étaient pas sous les ordres d'un général français, devant se trouver souvent dans le cas d'agir de concert avec les divisions françaises; et, pour leur avantage même, soit pour les quartiers, soit pour la nourriture, soit pour les autres détails de cette espèce, il est convenable qu'elles aient un chef français.

NAPOLÉON.

P.-S. — Je reçois, au moment même, la lettre de V. M. du 13. J'ai peine à croire que l'Autriche se décide à attaquer. Le cas arrivant, je ne pense pas qu'elle puisse être prête avant la fin du mois d'avril. Quelques troupes se remuent facilement ; mais le mouvement de 15,000 à 20,000 chevaux, d'artillerie, de transport, etc...., ne peut pas se faire dans un jour. Au 1er avril, j'aurai 80,000 Français réunis à Wurtzbourg, Bamberg et Bayreuth, 60,000 entre Ulm et Augsbourg; tous les contingents de la Confédération, qui seront réunis au 20 mars, recevront sur-le-champ l'ordre de marcher; ce qui fera une armée de 200,000 hommes qui se réunit sur un seul point, indépendamment du corps du prince de Ponte-Corvo et de l'armée saxonne qui campe autour de Dresde, et du corps polonais qui menace Cracovie, indépendamment enfin de mes armées d'Italie et de Dalmatie, fortes de 120,000 hommes présents sous les armes, et composées de troupes qui ne se sont pas battues depuis 1805 et qui, même alors, ont eu peu l'occasion de se battre, qui campent sur les frontières de la Carinthie et sur l'Isonzo.

L'Autriche aura donc affaire à 400,000 hommes . . . . . .

. . . .

Je pense que l'erreur de la maison d'Autriche vient de ce qu'ils se sont imaginé que, pour lutter contre eux, j'avais

besoin de faire revenir mes armées d'Espagne, me regardant sans doute comme assez imprévoyant pour livrer l'existence de mes alliés à leur bonne foi. Indépendamment de ces ressources, j'ai 80,000 hommes de la dernière levée qui, à la fin d'avril, pourront entrer en campagne, et je n'attends que de voir les choses se décider pour faire publier les pièces de cette affaire, convaincre mes peuples de tout mon bon droit, et en profiter pour appeler 150,000 hommes des conscriptions des années arriérées. Je prie V. M. de m'instruire, directement et par courrier, de tout ce qu'elle apprendrait.

L'EMPEREUR AU DUC D'AUERSTAEDT.

Paris, le 17 mars 1809.

. . . .

Je suppose que vous pourvoyez à la solde du corps d'Oudinot; il est très important que ce service ne manque pas d'un jour. Le corps du duc de Rivoli s'appelle *Corps d'observation de l'armée du Rhin;* il sera réuni le 20 à Ulm. Le ministre du Trésor pourvoira directement à la solde de ce corps. L'armée du Rhin n'a rien à voir là. Faites armer et approvisionner les forts de Cronach, Forchheim et Bamberg[1]. Je suppose que votre quartier général sera déjà rendu à Wurtzbourg[2]. Faites approvisionner cette citadelle.

---

1. La ville de Cronach était entourée d'une épaisse muraille flanquée de tours; sa défense était complétée par le fort de Rosenberg.

La ville de Cronach et le fort sont établis à la pointe sud du Krugsberg; au pied de cette pointe se réunissent les vallées du Rodach, du Cronach et du Hasslach. Position d'une défense facile. (*Reconnaissance exécutée par ordre du général Friant.*)

La place de Forchheim était à l'abri d'un coup de main; mais, n'étant pas casematée et la plupart des maisons étant en bois, cette ville pouvait facilement être incendiée.

(*Arch. du génie.*)

Bamberg n'était pas une place forte, mais, à cheval sur deux bras de la Regnitz, elle pouvait, à l'aide de quelques travaux, être défendue pendant plusieurs jours.

2. Voir la lettre du duc d'Auerstaedt à l'Empereur, du 23 mars, commençant ainsi: « Je reçois à l'instant la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'écrire, le 17 mars. »

Le quartier général de l'armée du Rhin était dirigé sur Wurtzbourg, mais le maréchal s'était porté de sa personne sur Bamberg, pour surveiller le placement des troupes.

Le duc de Danzig doit être arrivé le 20 à Munich. Le 105e de ligne et le 8e de hussards arrivent, à ce qu'il me semble, vers les premiers jours d'avril [1]. Suivez la direction de ces troupes, afin que, s'il survenait quelques changements, vous puissiez les détourner de leur route, et qu'il ne puisse pas leur arriver de malheurs. Envoyez, par un courrier extraordinaire, ordre au 72e de changer de route à Vittenberg [2], où il arrivera le 23 et de se diriger sur Wurtzbourg. Tout ce qui vient derrière, sapeurs, canonniers, escadrons du 7e, qui suivent cette route, changeront également de direction à Wittenberg et, au lieu d'aller sur Magdebourg, viendront sur Wurtzbourg. Donnez ordre à tout ce qui appartient à la division Saint-Hilaire, cavalerie, infanterie, sapeurs et artillerie, qui le 18 seront à Magdebourg de se mettre en marche pour Wurtzbourg. Le 10e d'infanterie légère, le 3e de ligne, le 72e, le 57e et le 105e, le 8e de hussards, le 16e et le 12e de chasseurs, le matériel d'artillerie, auront tous leur mouvement sur Wurtzbourg. Vous ne leur donnerez pas de séjours, et vous ferez faire à toutes ces troupes des marches raisonnables, afin d'activer leur réunion. Je préfère que cette réunion se fasse plutôt sur Wurtzbourg que sur Bamberg, parce que la route est plus à droite et plus éloignée des frontières [3]. Je désire donc que vous ayez une division à Bayreuth, une à Nuremberg, une à Bamberg ; que la cavalerie légère de votre ancien corps

---

1. Ces deux régiments arrivèrent à Bayreuth le 10 avril. Voir l'itinéraire suivi par ces régiments à la suite de la lettre du duc d'Auerstaedt au major général, datée du 15 mars.

2. Voir la lettre du duc d'Auerstaedt citée plus haut.

3. Par son ordre du 21 février, au ministre de la guerre, l'Empereur avait prescrit de diriger la division Saint-Hilaire sur Magdebourg.

En même temps qu'il adressait ces nouveaux ordres au duc d'Auerstaedt, l'Empereur écrivait au roi de Westphalie :

Paris, le 17 mars 1809.

« Monsieur mon Frère, toutes mes troupes doivent évacuer Magdebourg, hormis quelques dépôts et le 4e bataillon du 22e. Envoyez là de vos troupes les plus sûres, afin que vous soyez tranquille sur la possession de ce poste important.

« J'attends un état de situation de vos troupes, afin de vous indiquer la manière de les placer pour contenir le pays entre l'Elbe et le Rhin. »

NAPOLÉON.

d'armée garde les débouchés de la Bohême ; que la division Saint-Hilaire se réunisse d'abord à Wurtzbourg, d'où on pourra l'envoyer entre Nuremberg et Ratisbonne, ainsi que la cavalerie du général Montbrun et la grosse cavalerie de Nansouty ; tout cela sur la droite, de sorte que, s'il ne survient pas de changements, la gauche de votre armée soit sur Bayreuth et la droite sur le Danube. En cas d'événement, c'est sur la droite qu'il faut se porter pour se joindre aux Bavarois, aux Wurtembergeois, au corps du général Oudinot et à celui du duc de Rivoli. Faites-moi connaître quand la division Saint-Hilaire sera arrivée. Le parc général sera réuni à Wurtzbourg. Ne tenez à Bayreuth que peu de malades. A tout événement les places de Forchheim, de Bamberg et de Wurtzbourg[1] doivent contenir les embarras de l'armée. Je désire que vous fassiez établir un hôpital à Forchheim et que le général qui est à Bayreuth y envoie sans affectation ses malades. Je désire également un hôpital à Bamberg. Écrivez au général Saint-Hilaire qu'il abrège la marche de ses troupes ; qu'il n'est plus question de se porter sur Magdebourg, mais bien de se diriger tous sur les positions que je vous ai indiquées. Donnez ordre que tout ce qu'il y a des transports militaires en Hanovre soit dirigé sur Wurtzbourg. Envoyez savoir quand la division Dupas arrivera à Hanovre. J'ai donné ordre au prince de Ponte-Corvo de se rendre à Dresde. Vous donnerez ordre aux grenadiers et voltigeurs du 22e de se rendre à Magdebourg[2]. Vous ordonnerez également à tous les détachements du 22e, faisant partie des quatre bataillons de marche, ou des bataillons de marche des 4es bataillons, de se rendre aussi à Magdebourg, de sorte qu'il y ait dans cette place un bataillon

---

1. Dans un rapport sur la place de Wurtzbourg, adressé au commandant du génie de l'armée du Rhin, il est dit : « Dans l'état où elle se trouve, cette place ne pourrait soutenir un siège, mais elle est parfaitement à l'abri d'un coup de main. »

(*Arch. du génie.*)

2. Le 4e bataillon du 22e qui devait occuper Magdebourg n'avait à l'armée du Rhin que ses grenadiers et ses voltigeurs, mais deux compagnies de fusiliers étaient parties de Maëstricht, le 15 mars, pour renforcer ce bataillon.

de 500 à 600 Français. Écrivez au roi de Westphalie pour que, de son côté, il mette dans cette garnison ses troupes les plus sûres. Le 19e d'infanterie de ligne a 700 hommes qui arrivent le 22 mars à Mayence. J'ai donné ordre que cette troupe fût dirigée sur Wurtzbourg. A son arrivée, placez-la en garnison dans la citadelle, où elle restera jusqu'à ce que je donne des ordres pour qu'elle rejoigne son corps [1].

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, 17 mars 1809.

Mon Cousin, donnez ordre que les 2e et 5e bataillons du train des équipages militaires [2] soient réunis à Wurtzbourg. En conséquence, la compagnie qui est détachée dans les villes hanséatiques se rendra à Wurtzbourg. L'armée du Rhin aura un de ces bataillons et le corps d'observation un autre. Le duc d'Auerstaedt gardera pour les divisions Morand, Friant et Gudin trois compagnies du 5e bataillon et enverra une des quatre compagnies au général Oudinot. Le 2e bataillon passera tout entier au corps d'observation du Rhin et s'y rendra par Donauwerth. Il sera rendu compte de l'envoi de ce bataillon et du jour de son arrivée au duc de Rivoli à Ulm.

NAPOLÉON.

---

1. Voir les instructions de l'Empereur adressées au duc d'Auerstaedt, par l'intermédiaire du major général, le 11 mars.

2. Le 2e bataillon était cantonné : la 1re compagnie à Langenhagen; la 2e à Schleiz près Erfurt; la 3e à Magdebourg; la 4e était en route pour Erfurt.

Le 5e bataillon était cantonné : les 1re, 3e et 4e compagnies aux environs de Hanovre; la 2e était en route de Hanovre pour Augsbourg, où elle rejoignait le corps du général Oudinot.

L'effectif au complet d'un bataillon des équipages des transports militaires formé à 4 compagnies était de 8 officiers, 32 sous-officiers, 320 soldats, 27 ouvriers, 661 chevaux et 144 voitures (caissons, forges ou prolonges).

Le même jour, l'Empereur signait un décret prescrivant la formation de cinq compagnies de marche du train d'artillerie qui devaient, de suite, être dirigées sur Strasbourg.

Les bataillons du train d'artillerie étaient formés à 6 compagnies.

RAPPORT DU MAJOR GÉNÉRAL A L'EMPEREUR.

Paris, le 17 mars 1809.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à V. M. le rapport que fait le général Songis, et par lequel il fait la demande de ce qui est nécessaire pour compléter l'organisation de l'artillerie des armées de V. M. en Allemagne, telle qu'elle la demande.

Le résumé de ses demandes se divise en matériel et personnel, train et état-major, savoir :

Pour le matériel.	5 pièces de 12. . . . 6 pièces de 8. . . . 10 pièces de 6. . . . 6 pièces de 4. . . . 6 obusiers de 5 p. 4 lig. 531 caissons. . . . . . 43 chariots. . . . . . 49 forges	qu'on ne peut tirer que de France.	
Pour le personnel.	17 compagnies à pied dont	11 à tirer de Boulogne et des directions militaires. 2 à faire venir de Bayonne où elles sont disponibles. 1 à tirer de Mayence. 3 des armées d'Espagne ou d'Italie.	
	7 compagnies à cheval dont	1 à faire venir de Bayonne. 6 des armées d'Espagne ou d'Italie.	
	2 compagnies d'ouvriers ou leur valeur en ouvriers de la marine.		
	3 compagnies de pontonniers dont	1 à appeler de Wesel. 2 de Mayence	Il y en aura alors 8 à l'armée, mais elles ne seront fortes que de 615 hommes.
Pour le train.	1,800 conscrits. 3,000 chevaux.		
Pour les états-majors.	4 officiers généraux. 21 officiers supérieurs. 57 capitaines en second. 23 employés.		

NOTA. — On demande d'accorder 6,934 conscrits pour compléter les régiments à pied et à cheval, ainsi que les 2 bataillons de pontonniers.

Je prie V. M. de me faire connaître si Elle donnera directement des ordres pour ces différents objets à ses ministres, ou si je dois les voir à cet égard.

ALEXANDRE.

LE DUC D'AUERSTAEDT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Erfurt, le 17 mars 1809.

J'ai l'honneur de prévenir V. A. S. que, sur les inquiétudes qu'on avait à Dresde, et d'après une lettre du Roi de Saxe, dont j'ai envoyé copie dans le temps à S. M., j'ai envoyé à Dresde le général Morand, avec l'instruction de se concerter avec le ministre de la guerre sur la direction à donner à l'armée saxonne, et avec l'ordre, en cas d'hostilités, d'en prendre le commandement[1].

J'ai cru que les circonstances exigeaient que je prisse cette mesure provisoire, en attendant que l'Empereur ordonnât des dispositions générales.

Le général Morand fera prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre Dresde en état de défense; mais en cas d'hostilités, l'armée saxonne se bornerait à mettre la ville à l'abri d'un coup de main, et si elle était attaquée par des forces trop supérieures, elle se retirerait par la rive gauche de l'Elbe, en prenant des positions successives pour couvrir Leipzig, et pour conserver ses communications à Magdebourg.

J'ai autorisé, dans ce cas, le général Morand à réclamer du

1. Voir la lettre du duc d'Auerstaedt à l'Empereur, du 16 mars.

Le 14 mars, le maréchal Davout avait écrit au roi de Saxe pour approuver sa détermination « de défendre Dresde contre une terreur panique et contre un coup de main, sans compromettre ses troupes ».

Dans une lettre adressée le même jour au prince Poniatowski, le maréchal Davout s'exprimait ainsi sur la situation présente: « Il est fort difficile de raisonner sur les circonstances où nous nous trouvons. Jusqu'ici j'avais cru à la paix, parce que l'Empereur la voulait et que son intime alliance avec la Russie pouvait faire supposer qu'il ne viendrait à l'idée d'aucune puissance de penser à lui faire la guerre; mais les derniers mouvements très prononcés des Autrichiens, mais ces sabres qu'on aiguise, ces cris de guerre que les jeunes têtes poussent dans ce pays, toutes ces ridicules fanfaronnades peuvent faire supposer qu'un esprit de vertige plane sur ce cabinet, et que, comme en 1805, il veut nous faire une guerre pour le compte anglais. Nous nous mettons donc en mesure; vous savez qu'il ne nous faut pas longtemps; aussi le 20 mars nous y serons. »

général Saint-Hilaire deux régiments de cavalerie légère, qui se porteraient sur les points qu'il aurait indiqués.

J'ai ordonné aussi au général Saint-Hilaire de placer deux de ses régiments d'infanterie, le 10e léger et le 3e de ligne, et les 12e et 16e de chasseurs à Halle, et entre cette ville et Magdebourg.

Par là ces troupes seront à portée de protéger la retraite de l'armée saxonne, et quelle que soit la direction donnée au corps du général Saint-Hilaire, ce sera autant de chemin de fait pour ces régiments.

Duc d'Auerstaedt.

LE GÉNÉRAL DE WRÈDE[1] AU MAJOR GÉNÉRAL.

Augsbourg, le 17 mars 1809.

Monseigneur,

Comme faisant suite à mon dernier rapport, j'ai l'honneur de rendre compte à V. A. S. que la place d'Augsbourg est définitivement armée, ainsi qu'elle le verra dans le tableau ci-joint.

Toutes les pièces ont été mises en batterie hier, à l'exception de quelques-unes, parce qu'on est encore occupé à perfectionner le rempart et à palissader les ouvrages pour lesquels elles sont destinées.

M. le général comte Oudinot m'a fait demander hier, en vertu des ordres de V. A., de faire armer les têtes de pont de Friedberg, Landsberg et de Rain[2]; j'ai bien les pièces nécessaires, mais les affûts me manquent, et j'en ai fait la demande à Munich.

Vous connaissez, Monseigneur, le zèle de mon souverain pour venir au-devant des intentions de S. M. l'Empereur et Roi, vous pouvez donc compter que ces affûts me seront envoyés sur-le-champ.

J'ai ici dans l'arsenal une grande quantité de canons de gros calibre, entre autres les anciennes belles pièces bavaroises reprises à Vienne il y a trois ans.

Je laisse également ici au delà de 60,000 fusils et beaucoup d'autres objets d'armement.

Augsbourg vous est assez connu, Monseigneur, pour savoir que dans l'état où se trouvent ses fortifications, cette ville ne

1. Le général de Wrède avait été envoyé à Augsbourg pour presser l'armement de la place.

2. Voir la lettre du général Oudinot au major général, en date du 16 mars.

Nota. — On demande d'accorder 6,934 conscrits pour compléter les régiments à pied et à cheval, ainsi que les 2 bataillons de pontonniers.

Je prie V. M. de me faire connaître si Elle donnera directement des ordres pour ces différents objets à ses ministres, ou si je dois les voir à cet égard.

ALEXANDRE.

LE DUC D'AUERSTAEDT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Erfurt, le 17 mars 1809.

J'ai l'honneur de prévenir V. A. S. que, sur les inquiétudes qu'on avait à Dresde, et d'après une lettre du Roi de Saxe, dont j'ai envoyé copie dans le temps à S. M., j'ai envoyé à Dresde le général Morand, avec l'instruction de se concerter avec le ministre de la guerre sur la direction à donner à l'armée saxonne, et avec l'ordre, en cas d'hostilités, d'en prendre le commandement [1].

J'ai cru que les circonstances exigeaient que je prisse cette mesure provisoire, en attendant que l'Empereur ordonnât des dispositions générales.

Le général Morand fera prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre Dresde en état de défense ; mais en cas d'hostilités, l'armée saxonne se bornerait à mettre la ville à l'abri d'un coup de main, et si elle était attaquée par des forces trop supérieures, elle se retirerait par la rive gauche de l'Elbe, en prenant des positions successives pour couvrir Leipzig, et pour conserver ses communications à Magdebourg.

J'ai autorisé, dans ce cas, le général Morand à réclamer du

1. Voir la lettre du duc d'Auerstaedt à l'Empereur, du 16 mars.

Le 14 mars, le maréchal Davout avait écrit au roi de Saxe pour approuver sa détermination « de défendre Dresde contre une terreur panique et contre un coup de main, sans compromettre ses troupes ».

Dans une lettre adressée le même jour au prince Poniatowski, le maréchal Davout s'exprimait ainsi sur la situation présente : « Il est fort difficile de raisonner sur les circonstances où nous nous trouvons. Jusqu'ici j'avais cru à la paix, parce que l'Empereur la voulait et que son intime alliance avec la Russie pouvait faire supposer qu'il ne viendrait à l'idée d'aucune puissance de penser à lui faire la guerre ; mais les derniers mouvements très prononcés des Autrichiens, mais ces sabres qu'on aiguise, ces cris de guerre que les jeunes têtes poussent dans ce pays, toutes ces ridicules fanfaronnades peuvent faire supposer qu'un esprit de vertige plane sur ce cabinet, et que, comme en 1805, il veut nous faire une guerre pour le compte anglais. Nous nous mettons donc en mesure ; vous savez qu'il ne nous faut pas longtemps ; aussi le 20 mars nous y serons. »

général Saint-Hilaire deux régiments de cavalerie légère, qui se porteraient sur les points qu'il aurait indiqués.

J'ai ordonné aussi au général Saint-Hilaire de placer deux de ses régiments d'infanterie, le 10e léger et le 3e de ligne, et les 12e et 16e de chasseurs à Halle, et entre cette ville et Magdebourg.

Par là ces troupes seront à portée de protéger la retraite de l'armée saxonne, et quelle que soit la direction donnée au corps du général Saint-Hilaire, ce sera autant de chemin de fait pour ces régiments.

Duc D'AUERSTAEDT.

LE GÉNÉRAL DE WRÈDE [1] AU MAJOR GÉNÉRAL.

Augsbourg, le 17 mars 1809.

Monseigneur,

Comme faisant suite à mon dernier rapport, j'ai l'honneur de rendre compte à V. A. S. que la place d'Augsbourg est définitivement armée, ainsi qu'elle le verra dans le tableau ci-joint.

Toutes les pièces ont été mises en batterie hier, à l'exception de quelques-unes, parce qu'on est encore occupé à perfectionner le rempart et à palissader les ouvrages pour lesquels elles sont destinées.

M. le général comte Oudinot m'a fait demander hier, en vertu des ordres de V. A., de faire armer les têtes de pont de Friedberg, Landsberg et de Rain [2]; j'ai bien les pièces nécessaires, mais les affûts me manquent, et j'en ai fait la demande à Munich.

Vous connaissez, Monseigneur, le zèle de mon souverain pour venir au-devant des intentions de S. M. l'Empereur et Roi, vous pouvez donc compter que ces affûts me seront envoyés sur-le-champ.

J'ai ici dans l'arsenal une grande quantité de canons de gros calibre, entre autres les anciennes belles pièces bavaroises reprises à Vienne il y a trois ans.

Je laisse également ici au delà de 60,000 fusils et beaucoup d'autres objets d'armement.

Augsbourg vous est assez connu, Monseigneur, pour savoir que dans l'état où se trouvent ses fortifications, cette ville ne

---

1. Le général de Wrède avait été envoyé à Augsbourg pour presser l'armement de la place.

2. Voir la lettre du général Oudinot au major général, en date du 16 mars.

peut soutenir un siège en règle, et que dans un cas imprévu elle ne pourrait se défendre très longtemps.

Je pars demain pour rejoindre ma division à Straubing.

WRÈDE.

Spécification du nombre, du calibre et de la répartition des pièces d'artillerie qui seront placées dans les ouvrages et dans les tours de la ville et forteresse d'Augsbourg.

Tour de la Porte Rouge. — 2 pièces de 3.

Bastion de la Porte Rouge. — 2 pièces de 18.

Sur l'ouvrage à cornes. — 4 pièces de 6; 1 obus de 7.

Bastion d'Oblatter. — 1 pièce de 18; 1 mortier de 60; 2 pièces de 12 de siège; 1 obus de 7.

Tour de la porte de Gögg'nger. — 3 pièces de 3.

Bastion de Göggingen. — 2 pièces de 6; 1 obus de 7; 1 pièce de 12 de campagne.

Le Ravelin. — 3 pièces de 6; 1 obus de 7.

Porte de Klinker. — 2 pièces de 3.

Bastion du Bonnet bleu. — 3 pièces de 12 de siège; 1 obus de 7.

Bastion des Juifs. — 1 pièce de 18; 1 mortier de 60; 2 pièces de 12 de siège; 3 pièces de 12 de campagne.

Tour de la porte au pont de la Wertach. — 1 pièce de 3.

Ravelin de la porte du pont de la Wertach. — 2 pièces de 6.

Ravelin du four. — 3 pièces de 6; 1 obus de 7.

Nouvelle fortification française. — 2 pièces de 12 de campagne; 1 obus de 7.

Ravelin des pêcheurs. — 3 pièces de 6.

Bastion de Lueginsland. — 2 pièces de 12 de siège; 1 obus de 7.

Ravelin de Saint-Étienne. — 1 pièce de 6.

Bastion du rempart d'Oblatter. — 1 pièce de 12 de campagne; 2 pièces de 6; 1 obus de 7.

Tour de la porte de Saint-Jacques. — 1 pièce de 6.

Bastion de Saint-Jacques. — 1 pièce de 12 de campagne; 2 pièces de 6; 1 obus de 7.

RÉCAPITULATION.

2 mortiers de 60.
11 obus de 7.
4 pièces de 18 } pièces de siège.
9 pièces de 12 }
8 pièces de 12 }
26 pièces de 6 } pièces de campagne.
10 pièces de 3 }

70 pièces.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, le 18 mars 1809.

Mon Cousin, vous connaissez l'organisation de l'armée bavaroise, de l'armée saxonne, de l'armée westphalienne,

de l'armée polonaise, du corps de Wurtemberg et des divisions de Bade et de Hesse-Darmstadt. Voici l'organisation de la 3e division du corps d'armée des Princes réunis [1]. Le sieur Fain, qui a fait pour moi un état de l'armée de la Confédération, vous en fera une copie; faites-la lui demander. Vous la rectifierez, et, d'ici à quelques jours, vous me remettrez ce livret, corrigé et mis en ordre. Écrivez, en attendant, au duc d'Auerstaedt que le corps des Princes réunis se rassemble à Wurtzbourg, et que j'ai nommé le général de division Rouyer pour le commander. Ce corps sera composé : d'une brigade de Nassau, formée : du régiment n° 1, qui est en Espagne; du régiment n° 2, qui sera de deux bataillons de six compagnies chacun, et de 1,680 hommes; du régiment n° 3 de Wurtzbourg, qui est en Espagne; du régiment n° 4 des Maisons ducales de Saxe, de trois bataillons chacun de six compagnies, chaque compagnie de 140 hommes, total 2,520 hommes; du régiment n° 5 des Maisons de Lippe et d'Anhalt, de 1,680 hommes; d'un régiment n° 6 des Maisons de Schwarzbourg, Reuss et Waldeck, formant deux bataillons de 1,500 hommes. Cette division aura donc de 7,000 à 8,000 hommes d'infanterie. Je vais y envoyer deux généraux de brigade français, parlant allemand. Mais, en attendant, le général Rouyer doit la former. A cette division seront jointes deux compagnies d'artillerie, l'une de Nassau et l'autre des Maisons ducales, trois compagnies de sapeurs, l'une de Nassau, de 140 hommes, une de Wurtzbourg, de 130 hommes, et l'autre des Maisons ducales, de 150 hommes; ce qui portera cette division à 9,000 hommes. Donnez des ordres au duc d'Auerstaedt pour qu'il presse l'arrivée et l'organisation de tous ces corps [2].

NAPOLÉON.

---

1. Voir la lettre de M. Bacher au major général, en date du 15 mars.
2. L'Empereur écrivait également au ministre des relations extérieures pour faire activer, par l'intermédiaire de M. Bacher, la réunion des troupes constituant cette division ainsi que celles du contingent de Hesse-Darmstadt.

LE MINISTRE DE LA MARINE AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, le 18 mars 1809.

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur d'informer V. E. qu'en exécution d'un décret impérial du 17 de ce mois[1], un bataillon d'ouvriers militaires de la marine composé de 840 officiers, sous-officiers et ouvriers, partira d'Anvers le 1er avril pour être dirigé sur Strasbourg.

Un bataillon de flottille impériale, composé de 1,227 hommes, officiers compris, partira aussi le même jour de Boulogne pour Strasbourg[2].

. . . .

DECRÈS.

LE GÉNÉRAL BECKER[3], CHEF D'ÉTAT-MAJOR DU CORPS D'OBSERVATION DU RHIN, AU MAJOR GÉNÉRAL.

Ulm, le 18 mars 1809.

Monseigneur,

Les dispositions de votre lettre du 11 dernier adressée à M. le duc de Rivoli, relativement à l'emplacement des divisions à leur arrivée à Ulm, seront exécutées comme j'ai l'honneur de l'indiquer à V. A. par l'état ci-joint.

La division Carra-Saint-Cyr ne pourra s'étendre jusqu'à Donauwerth, parce que les cuirassiers occupent les deux rives du Danube, Dillingen, Höchstett, Wertingen.

Je vais engager le général Espagne à nous abandonner Gundelfingen pour y appuyer la gauche de la division Saint-Cyr, qui cantonnera entre Albeck et Gundelfingen.

J'ai placé les divisions suivant l'ordre dans lequel elles doivent arriver au rassemblement; celle du général Boudet, arrivant la dernière, se dirigera de Möskirch sur Memmingen, ainsi que les 3e et 14e de chasseurs à cheval, qui s'établiront sur le front de cette division, dans le bailliage de Mindelheim.

M. le Maréchal fera les changements qu'il croira convenables

1. Voir ce décret à l'annexe n° 16, ainsi que les lettres de l'Empereur au ministre de la marine, des 9 et 14 mars.

2. Ces bataillons devaient arriver à Strasbourg le 21 et le 26 avril.

3. Le général Becker correspondait avec le major général en l'absence du maréchal duc de Rivoli, non encore arrivé. Le maréchal Masséna était à Carlsruhe, s'assurant que toutes les mesures étaient prises pour la réunion des troupes du grand-duché.

lorsque je lui aurai rendu compte des motifs qui m'ont déterminé à fixer ainsi l'établissement de son corps d'armée.

Je trouve dans les autorités bavaroises les meilleures dispositions pour assurer le service des subsistances et celui des hôpitaux.

J'ai rendu compte à S. E. le ministre de la guerre, à mon passage à Strasbourg, que le parc de réserve ne sera complété que vers le 15 avril, et qu'il ne pourra rallier le corps d'armée que vers le 25, à moins que V. A. n'ordonne d'en accélérer l'organisation.

BECKER.

L'installation du corps d'observation du Rhin dans ses cantonnements était préparée conformément aux indications de l'ordre du jour qui suit :

ORDRE DU JOUR.

Le corps d'observation est composé ainsi qu'il suit :

S. E. M. le maréchal Masséna, duc de Rivoli, commandant en chef.

Le général de division Becker, chef d'état-major général.

Le général de division Pernetti, commandant l'artillerie.

Le colonel Flayet, commandant le génie.

M. Boerio, commissaire ordonnateur en chef.

M. Marigny, inspecteur aux revues.

Les divisions composant le corps d'observation s'établissent dans l'ordre suivant :

1re division : général Legrand, à Gunzbourg [1].

2e division : général Carra-Saint-Cyr, à Gundelfingen.

3e division : général Molitor, à Ulm.

4e division : général Boudet, à Memmingen.

L'artillerie des divisions suivra leurs mouvements.

---

1. Les cantonnements étaient exactement ainsi répartis :

Division Legrand : bailliage de Gunzbourg;

Division Carra-Saint-Cyr : bailliages d'Albeck, de Gundelfingen et de Lauingen;

Division Molitor et l'artillerie : Ulm et bailliage d'Ehingen;

Division Boudet : District de Memmingen.

Les 4 régiments de chasseurs : comme il est dit dans l'ordre du jour. (Les 19e et 23e chasseurs arrivent dans leurs cantonnements le 20 et le 21, le 3e et le 14e le 27 mars.)

La division Espagne occupera Dillingen et les deux rives du Danube jusqu'à Donauwerth.

La cavalerie légère est distribuée de la manière suivante :

Les 19ᵉ et 23ᵉ régiments de chasseurs cantonneront dans le bailliage de Burgau, dont le chef-lieu sera commun aux deux état-majors régimentaires ;

Et les 3ᵉ et 14ᵉ s'établiront dans le bailliage de Mindelheim, dans la direction de Babenhausen.

Un bataillon de la division Molitor tiendra garnison à Ulm et fournira les gardes d'honneur.

Les troupes seront nourries dans leurs logements, d'après l'ancien usage établi en Allemagne.

L'officier à la table de son hôte, ainsi que l'Empereur l'a ordonné dans les campagnes précédentes.

Les sous-officiers et soldats recevront, indépendamment de leurs rations de pain :

Au déjeuner, la soupe et l'eau-de-vie.

A dîner, la soupe, dix onces de viande, des légumes et un demi-pot de bière.

A souper, des légumes et le demi-pot de bière.

MM. les officiers généraux surveilleront l'observation du régime prescrit ci-dessus, et signaleront à M. le maréchal les officiers qui ne réprimeraient pas les infractions au présent ordre, attendu que S. M. l'Empereur recommande à ses fidèles soldats les plus grands égards pour les sujets des États de la Confédération.

Fait au quartier général à Ulm, le 19 mars, par ordre de S. E. M. le maréchal commandant en chef.

Le Général de division, comte de l'Empire,
chef d'état-major général,
BECKER.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, le 19 mars 1809.

Mon Cousin, instruisez le général Oudinot qu'il doit bientôt arriver à Donauwerth un régiment de marche de 1,000 hommes[1], composé de détachements de dix régiments de carabiniers et de cuirassiers des divisions Nansouty et Saint-Sulpice qui doivent être incorporés dans ces divisions ; que s'il n'y a rien d'extraordinaire, ce régiment

1. Ce régiment, qui était parti de Strasbourg le 11 mars, devait arriver à Donauwerth, le 21 mars.

cantonnera sur la gauche du Danube, du côté de Nordlingen, et attendra là pour se joindre aux divisions dont il fait partie ; mais s'il y avait des mesures à prendre nécessitées par des mouvements des Autrichiens, il ne doit pas oublier d'envoyer des ordres à ce régiment.

NAPOLÉON.

LE DUC DE RIVOLI AU MAJOR GÉNÉRAL.

Stuttgart, le 19 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai reçu à Stuttgart la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire[1]. Les troupes de contingent que je dois commander resteront jusqu'à nouvel ordre dans leurs cantonnements respectifs, à moins que, comme vous l'observez, Monseigneur, des circonstances imprévues ne me forcent à leur donner des ordres.

J'ai passé ce matin en revue, à Pforzheim, les troupes de S. A. R. le grand-duc de Bade. Je les ai trouvées fort belles, mais toutes composées de conscrits[2]. J'aurai l'honneur de vous en faire passer l'état de situation. Toutes les autres troupes de contingent seront successivement passées en revue, et leurs états de situation pareillement envoyés.

Je prie V. A. de me dire ce que je dois répondre au grand-duc de Hesse-Darmstadt dont j'ai eu l'honneur de lui adresser la lettre. Il paraît que tous les princes confédérés qui fournissent des troupes donnent des généraux de brigade pour les commander; qu'en ferai-je? C'est ce qui va m'embarrasser.

Demain matin je serai à Ulm. Je me rends à l'instant chez S. M. le Roi de Wurtemberg.

MASSÉNA.

LE GÉNÉRAL OUDINOT AU DUC D'AUERSTAEDT.

Augsbourg, 19 mars 1809.

Monseigneur,

Le bruit s'est de nouveau répandu hier que le Tyrol s'est réellement insurgé en faveur des Autrichiens; j'en attends ce-

1. Voir la lettre du major général au maréchal Masséna, du 16 mars.
2. Ces troupes étaient réunies à Pforzheim, infanterie, cavalerie et artillerie, dès le 17 mars.

pendant l'assurance de Munich pour y croire ; 5 bataillons bavarois seulement tiennent garnison dans cette contrée.

On travaille toujours avec activité à la reconstruction de la tête de pont.

Beaucoup de bourgeois de Munich, en proie à la peur, évacuent leurs objets les plus précieux sur Augsbourg ; les arsenaux de Munich sont aussi évacués sur cette dernière ville.

J'attends après-demain les deux premiers bataillons de marche destinés à me renforcer ; il paraît que tous se suivent de près, et que je les aurai reçus avant la fin du mois, cependant je n'en ai d'autres avis que par voie indirecte [1].

OUDINOT.

L'EMPEREUR AU GÉNÉRAL BERTRAND.

La Malmaison, le 20 mars 1809.

Monsieur le général Bertrand, je vous envoie une lettre du général Chambarlhiac et différentes pièces sur les têtes de pont du Lech. Suivez la correspondance relative à Passau [2], et donnez les ordres nécessaires pour que les têtes de pont du Lech soient fraisées, palissadées et qu'on fasse passer de l'eau dans les fossés ; qu'elles soient également armées de l'artillerie nécessaire, en y mettant, non de l'artillerie de campagne, mais des pièces de position qui seront servies par des Bavarois. Ayez un plan d'Augsbourg et prenez toutes les mesures pour qu'on fortifie cette place, afin que dans tout événement elle soit à l'abri d'un coup de main. Présentez-moi un projet sur cette place [3]. Donnez

1. Les 12 premiers bataillons de marche destinés au corps du général Oudinot devaient arriver à Augsbourg aux dates suivantes :

1er bataillon	le 23 mars	7e bataillon	le 23 mars
2e bataillon	le 27 mars	8e bataillon	le 8 avril
3e bataillon	le 28 mars	9e bataillon	le 28 avril
4e bataillon	le 25 mars	10e bataillon	le 5 avril
5e bataillon	le 28 mars	11e bataillon	le 23 mars
6e bataillon	le 22 mars	12e bataillon	le 20 mars.

2. Voir la lettre de l'Empereur du 1er mars et la note qui fait suite relatives au rôle de Passau, ainsi que le rapport du général Chambarlhiac sur la reconnaissance de cette place. (Annexe n° 22.)

3. Voir la lettre de l'Empereur au duc d'Auerstaedt du 3 mars, la lettre du général Oudinot au major général du 13 mars et la lettre du général de Wrède au major général du 17 mars.

également des ordres pour que la place d'Ingolstadt soit mise à l'abri d'un coup de main et qu'elle serve de tête de pont, pour pouvoir manœuvrer sur les deux rives du Danube [1]. Suivez la correspondance relative à l'armement de Cronach, de Wurtzbourg et autres places entre Forchheim et le Danube, et remettez-moi l'état de ces places [2]. Prenez des renseignements sur toutes les forteresses que la maison d'Autriche a en Bohême et dans le pays de Salzbourg [3]. J'avais réuni dans mes campagnes d'Italie beaucoup de renseignements sur la situation de Klagenfurt et sur cette partie. Les Autrichiens y avaient fait et y ont fait depuis des fortifications de campagne. Vous devez trouver beaucoup de ces documents dans mon bureau topographique. Mettez-moi cela sur la carte avec des mémoires [4].

NAPOLÉON.

---

1. La ville d'Ingolstadt est entourée d'une double enceinte :

« La première enceinte consiste en une muraille crénelée et flanquée par des tours, elle est en bon état.

« Les escarpes du rempart qui forment la seconde enceinte sont en grande partie démolies.

« Les portes sont sans aucune fortification ; elles étaient défendues par des demi-lunes qui ont été rasées.

« La tête de pont est entièrement effacée. »

(*Arch. du génie.*)

Le commandant du génie Féraudy, envoyé à Ingolstadt par ordre du maréchal duc d'Auerstaedt pour reconnaître la place, avait adressé, le 5 mars, un projet de reconstitution de la tête de pont.

On construisait à Ingolstadt des fours pour 40,000 rations et de grands magasins à munitions.

2. Voir les notes placées à la suite de la lettre de l'Empereur au duc d'Auerstaedt, du 17 mars.

3. Mémoire sur l'état actuel des fortifications de la ville de Prague avec plan, 4 mai 1758, par Pecquet de Champloy.

Plan des fortifications de Budweiss, 1742.

Plan de Salzbourg, par Naumann, 1789.

Ces travaux existaient au dépôt des fortifications.

4. Le dépôt de la guerre ainsi que le cabinet topographique de l'Empereur possédaient de nombreux documents sur le théâtre des opérations futures. Ces documents consistaient en cartes, mémoires et reconnaissances exécutés pendant les dernières guerres. Voir à l'annexe n° 23 la liste des principaux d'entre eux qui ont été consultés par l'Empereur et l'état-major général avant le commencement des opérations. Une correspondance très active était établie entre le dépôt de la guerre et les différents ingénieurs-géographes en mission en Allemagne, afin d'acquérir les documents cartographiques les plus récents sur l'Allemagne, la Bohême, l'archiduché d'Autriche, le pays de Salzbourg et le Tyrol.

LE GÉNÉRAL SONGIS AU MAJOR GÉNÉRAL.

Strasbourg, le 20 mars 1809.

Monseigneur,

Un officier d'artillerie avait été envoyé, en vertu de vos ordres, près du ministère des Cours de Wurtemberg et de Bavière, afin de connaître les ressources en munitions qui pourraient se trouver dans ces deux royaumes. J'ai l'honneur de vous prévenir du retour de cet officier et de transmettre à V. A. le résultat des renseignements qu'il a recueillis.

Le gouvernement de Wurtemberg a fait former une division de 6 canons et de 6 obusiers pour marcher avec les troupes qu'il rend mobiles. Il a employé tous ses moyens pour donner à cette division un approvisionnement de 134 coups par canon et de 70 par obusier, et pour lui conserver à Ludwigsbourg un pareil approvisionnement en réserve. Il lui restera bien, à la vérité, quelques fers coulés, mais ces objets mêmes lui deviendraient indispensables, s'il lui fallait armer des bouches à feu en outre de celles attachées à sa division active.

Les munitions d'infanterie qui étaient dans les magasins du Wurtemberg ont servi à approvisionner chaque homme de la division mobile de 60 cartouches, dont 30 dans la giberne et 30 dans les caissons. On a de plus formé un modique approvisionnement de 36 cartouches aussi par homme, lequel est mis également en réserve à Ludwigsbourg.

D'après ces détails, V. A. sera convaincue que la Cour de Stuttgart ne peut fournir aucune munition, soit à canon, soit d'infanterie. Il se fabrique d'ailleurs très peu de poudre dans cet État, et le commerce fournit le plomb au Gouvernement à mesure de ses besoins. Quelques maisons de Heilbronn pourraient livrer, argent comptant, 1,000 quintaux de plomb à raison d'environ 60 fr. le quintal, ce qui est extrêmement cher, et un négociant de Berne a offert également au ministère wurtembergeois de lui faire fournir, dans le délai de quatre semaines, 1,000 quintaux de poudre.

La Bavière peut fournir, sans rien prendre ni sur l'approvisionnement de ses divisions actives, ni sur celui de ses places, savoir :

Cartouches d'infanterie à balles, 3,000,000 pouvant servir aux fusils français.

Poudre de guerre, environ 300,000 livres (ces poudres sont à Munich, Augsbourg, Gunzbourg et Ingolstadt), et un appro-

visionnement de fers coulés de 12, de 6 et d'obusiers de 5 p. 3 lig. proportionné aux 300,000 livres de poudre.

Il n'y a pas de projectiles de nos calibres de 8 et d'obusiers de 6 pouces.

Ce royaume n'offre d'ailleurs aucune ressource en plomb : la petite quantité qui en existe dans les arsenaux est au-dessous de ses besoins.

On ne peut donc compter pour toutes ressources que sur les 3,000,000 de cartouches, les 300,000 livres de poudre et les fers coulés que le gouvernement bavarois pourrait mettre à la disposition de l'armée française.

SONGIS.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU DUC D'AUERSTAEDT.

Paris, le 20 mars 1809.

L'Empereur, Monsieur le Maréchal, a vu avec peine que le général Oudinot n'a pas encore les 36 pièces d'artillerie et les 10,000 outils sur des chariots attelés qui ont été destinés pour son corps d'armée [1]. L'intention de S. M. est que vous fassiez passer sans délai cette artillerie et ces outils au général Oudinot, et que vous me fassiez connaître pourquoi ses ordres sur ces objets n'ont pas été exécutés. Je vous prie de me répondre à cet égard le plus tôt possible.

L'Empereur me charge de vous demander l'itinéraire de vos 20 régiments d'infanterie, des 12 régiments de cavalerie légère, des 10 régiments de cuirassiers, des 2 bataillons des équipages militaires, des sapeurs et des parcs de l'armée qui se trouvent sous vos ordres, afin que S. M. sache où tout cela se trouvera le 1er avril, et leur marche jour par jour [2].

J'écris au général Oudinot de solliciter du gouvernement bavarois les mesures nécessaires pour activer l'armement de la place d'Augsbourg, de faire mettre sur les remparts une grande quantité de pièces sur toute espèce d'affût, d'activer les travaux des têtes de pont sur le Lech, d'avoir dans chacune d'elles une compagnie d'artillerie bavaroise, et deux compagnies d'artillerie à Augsbourg [3].

---

1. Voir la lettre du duc d'Auerstaedt au major général, du 15 mars, et celle du général Oudinot au major général, du 16 mars.

2. Ces itinéraires des troupes de l'armée du Rhin avaient été transmis au major général, en partie, le 15 mars et devaient être complétés le 23 mars.

3. Par cette lettre adressée, le 21 mars, au général Oudinot, le major général appuie très vivement sur la nécessité d'organiser défensivement la ligne

L'Empereur vous recommande, Monsieur le Maréchal, d'ordonner au général Oudinot d'envoyer un officier du génie pour reconnaître Ingolstadt, et surtout d'avoir une tête de pont sur le Danube.

Je préviens le ministre de la guerre que l'intention de S. M. est qu'il soit acheté sur-le-champ 2,400 chevaux d'artillerie, que sur ce nombre, le général Hanicque doit être chargé d'en acheter 1,200 dans le pays, qu'à cet effet il lui envoie les fonds nécessaires; sur ces 1,200 chevaux, le commandant de l'artillerie du général Oudinot en fera acheter 200 dans le pays, sous la surveillance du général Hanicque, et le commandant de l'artillerie du maréchal Masséna en fera acheter 100. Ce sera par conséquent 1,200 chevaux achetés en France : 900 achetés sur les lieux par le général Hanicque, 200 par le commandant de l'artillerie du corps du général Oudinot, et 100 par le commandant de l'artillerie du maréchal Masséna.

ALEXANDRE.

LE DUC D'AUERSTAEDT A L'EMPEREUR.

Bamberg, le 20 mars 1809.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. différents rapports.

Il n'y a encore rien de bien clair dans tout ceci.

Les Autrichiens continuent avec activité leurs armements, mais rien n'annonce encore des hostilités imminentes.

Au reste nous sommes en mesure.

Dès demain la majeure partie de l'armée sera réunie, et le 23 elle le sera tout entière, à l'exception de 2 ou 3 régiments de cavalerie qui étaient sur la Baltique.

En cas d'événements imprévus, je me conformerai aux dispositions générales que V. M. m'a fait transmettre par S. A. le prince major général[1].

LE DUC D'AUERSTAEDT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Bamberg, le 20 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai reçu, par l'aide de camp de V. A. S., les deux lettres qu'elle m'a écrites de Rambouillet, le 11 mars.

---

du Lech. « Prévenez, lui dit-il, M. Otto pour qu'il sollicite le gouvernement bavarois à ce sujet. »

Dans sa lettre du 17 mars adressée au major général, lettre qui, sans doute, n'était pas encore parvenue, le général de Wrède fait connaître tout ce qui avait été disposé pour la place d'Augsbourg.

1. Instructions contenues dans la lettre du 11 mars.

La première, relative à l'organisation du commandement de la cavalerie légère de l'armée du Rhin [1].

La seconde, sur la conduite que je dois tenir en cas d'hostilités de la part des Autrichiens.

Je prends toutes les mesures nécessaires pour l'exécution des dispositions contenues dans la lettre de V. A.

Je fais partir un officier pour porter au général Saint-Hilaire l'ordre de se mettre en marche pour Bamberg.

Cet officier sera rendu à Magdebourg le 23 : ainsi le 24, le 10e d'infanterie légère, les 3e, 57e et 72e de ligne, l'artillerie et les administrations du général Saint-Hilaire se mettront en marche; ils seront rendus le 9e jour, c'est-à-dire le 1er avril, à Bamberg.

Les 12e et 16e de chasseurs, qui n'arrivent que vers le 27 à Magdebourg, ne pourront être rendus que le 4.

Le 105e de ligne et le 8e de hussards, qui ne sont partis de Danzig que le 3 mars, ne pourront être rendus ici que vers le 4 avril.

J'ai réitéré l'ordre déjà donné au général Saint-Hilaire de faire venir à Magdebourg le 4e bataillon du 22e.

Cet ordre, qui est tout récent, ne pourra de sitôt avoir reçu son exécution. J'aurai donc le temps de recevoir les ordres de S. M., à qui je vous prie de les demander, pour savoir si on doit laisser ce bataillon, ainsi que les détachements qui doivent le compléter, à Magdebourg.

Je vous observe qu'à l'exception de quelques compagnies de canonniers attachées à la direction de cette place, il n'y aura pas d'autres troupes françaises.

Je suppose que l'intention de l'Empereur étant que Magdebourg soit gardé par les troupes de S. M. le Roi de Westphalie, on aura envoyé de Paris des ordres à cet égard.

J'ai invité le général Michaud, gouverneur de Magdebourg, à en réclamer la quantité nécessaire.

Aussitôt que les troupes du général Saint-Hilaire seront arrivées, je les placerai entre Nuremberg et le Danube. Je vais y envoyer dès ce moment les cinq régiments de cavalerie légère qui ne faisaient pas partie de mon corps d'armée, ainsi que la division Nansouty à mesure qu'elle arrivera.

---

1. Par cette lettre, le major général informait le duc d'Auerstaedt qu'il venait d'envoyer l'ordre, au général Montbrun, de prendre le commandement de la division de cavalerie légère de l'armée du Rhin, composée de la brigade Pajol, 5e, 7e hussards, 11e chasseurs et de la brigade de Piré, 8e hussards, 16e chasseurs — au général de Piré d'aller prendre le commandement de cette dernière brigade — au général Jacquinot de prendre le commandement de la brigade des 1er, 2e et 12e chasseurs.

J'ai l'honneur d'adresser à V. A. copie des instructions que j'ai données au général Morand[1]; elles sont conformes aux intentions de S. M., à qui j'ai envoyé, il y a quelques jours, copie de la lettre de S. M. le Roi de Saxe et de ma réponse.

Je vais me mettre en communication avec S. A. le prince de Ponte-Corvo, à qui vous aurez sans doute fait connaître les intentions de S. M. relativement à la famille royale de Saxe, qui est à Dresde. Dans tous les cas, je les lui transmettrai.

J'envoie l'ordre au général Morand de rejoindre le corps d'armée aussitôt l'arrivée du prince de Ponte-Corvo.

M. l'intendant général va prendre des mesures pour qu'on dirige sur Donauwerth le plus de biscuit possible.

J'observerai qu'on en a déjà dirigé sur Ratisbonne; on en changera la direction[2].

S. M. le Roi de Bavière a envoyé des ordres pour faire armer Cronach, Forchheim et Rothenberg.

Je tiens la main à ce que ses intentions soient remplies avec activité.

Il ne pourrait être que très utile au service commun, en y jetant quelques soldats français éclopés, d'y mettre des commandants français, le choix des commandants bavarois étant mauvais, si j'en juge par celui de Cronach, qui, d'après tous les

---

1. Le 16 mars.

2. Voir la lettre de l'intendant général de l'armée du Rhin au major général, datée du 16 mars.

ORDRE DONNÉ PAR LE MARÉCHAL DAVOUT A L'INTENDANT GÉNÉRAL.

Bamberg, le 20 mars 1809.

L'intention de S. M. est qu'on dirige sur Donauwerth tout le biscuit dont on peut disposer; ainsi tout ce qui a été envoyé sur Ratisbonne doit être dirigé sur Donauwerth. Il faut envoyer un employé de l'administration avec des ordres pour opérer ce changement de direction. Vous me ferez connaître l'exécution de cette mesure.

Il faut aussi tous les jours impairs expédier un courrier qui ira directement à Augsbourg et qui portera les dépêches pour le général Oudinot, celles de l'état-major et les miennes. Ce courrier passera par Nuremberg et Donauwerth. L'expédition commencera dès demain.

Il faut faire venir en toute diligence 3 ou 4,000 quintaux de farine à Forchheim pour être convertis en pain, biscuit, etc... S'il y a impossibilité de faire venir le tout en farine, on pourra mettre une partie en grains qui devront sur-le-champ être convertis en farine à Forchheim.

M. l'intendant général s'établira à Bamberg et y appellera les employés qu'il jugera à propos, il laissera seulement à Wurtzbourg les caisses et les magasins.

M. l'intendant général fera venir à Bamberg la quantité de grains nécessaire pour opérer le mélange.

Il est nécessaire de s'occuper sans délai de l'exécution de ces mesures.

On fera confectionner à Bamberg tout ce qu'il y a de disponible, en pain, biscuit. On me rendra compte jour par jour de la confection.

renseignements qu'on m'a donnés, est un homme capable de terreur panique, et d'être la dupe de la plus mauvaise ruse de guerre.

Je vais y envoyer provisoirement pour commander le chef de bataillon Bigi.

Il serait à désirer qu'on prît le parti de mettre des commandants français de choix dans les autres places.

Dans votre dépêche du 11, vous me dites qu'il serait important de faire occuper Cronach, Forchheim et Amberg.

Amberg n'est point une place de guerre. C'est sans doute Rothenberg, forteresse assez bonne entre Forchheim et Amberg, que V. A. a voulu désigner. C'est ainsi que je l'ai compris.

Je vais faire porter de suite quelques détachements de cavalerie légère sur les routes qui débouchent en Allemagne depuis Hof jusqu'à Rötz et Cham.

Votre aide de camp, en me remettant la lettre de V. A., m'a dit qu'il croyait qu'elle m'en avait expédié un duplicata. Jusqu'à présent je n'ai reçu que celle qu'il m'a remise.

Duc d'Auerstaedt.

LE GÉNÉRAL MORAND AU MARÉCHAL DUC D'AUERSTAEDT[1].

Dresde, le 20 mars.

Monsieur le Maréchal,

J'ai l'honneur de rendre compte à V. E. :

1° Que la communication entre Dresde et Hof est établie; ma lettre vous parviendra par cette ligne.

2° Des postes de cavalerie sont placés sur les frontières de la Bohême ; ce cordon est commandé par le général-major Godberg.

M. de Cerini[2] fait placer des escadrons en arrière pour soutenir ces postes. Il y a de l'infanterie en avant de Dresde, et entre cette ville et Bautzen. J'aurai l'honneur de vous envoyer l'état de ces postes.

3° M. Thielmann m'a assuré que Kœnigstein était très bien approvisionné et a une garnison de 700 hommes. Demain, j'irai voir cette place.

4° Toute l'infanterie et l'artillerie sont placées aux environs de Dresde, sur les deux rives de l'Elbe.

1. Voir les instructions adressées par le maréchal Davout au général Morand.
2. Ministre de la guerre du roi de Saxe.

5° L'armée n'a pas encore de généraux-majors et n'est pas complètement organisée. J'ai demandé au ministre qu'elle le fût en trois corps : une avant-garde de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie, une division d'infanterie avec deux ou trois batteries de 6 bouches à feu chacune, une réserve de troupes d'élite d'artillerie, d'infanterie et de cavalerie. On m'a dit qu'on organiserait une compagnie d'artillerie légère [1].

M. de Castres m'a dit qu'il avait envoyé à V. E. un plan de Dresde, sur lequel se trouvaient tracés les anciens ouvrages de campagne et ceux que l'on construit et qui sont projetés; tous ces ouvrages m'ont paru d'une très bonne défense, d'autant plus qu'ils sont soutenus par de bons murs de jardin ou des palissades que l'on peut créneler, et qui d'ailleurs couvriraient parfaitement tous les mouvements des troupes. Sur plusieurs points de cette enceinte, il se trouve aussi de bonnes maisons qui serviraient de réduit.

Comme il manque de palissades, j'ai demandé au ministre de faire faire un bon nombre de chevaux de frise, qui seraient placés d'après le besoin et les circonstances.

. . . .

Je me suis conformé d'ailleurs à toutes les instructions de V. E.

. . . .

Les habitants de Dresde, en général, craignent que l'on ne défendît la ville; c'est l'égoïsme des grandes villes, mais l'esprit de l'armée et surtout de la cavalerie est bon.

M. Thielmann enverra à V. E. un état de l'armée saxonne.

MORAND.

LE DUC D'AUERSTAEDT AU GÉNÉRAL FRIANT.

Bamberg, 20 mars 1809.

J'ai reçu, mon cher Général, vos différentes dépêches, jusqu'à celle du 20 mars incluse.

. . . .

J'approuve, mon cher Général, d'après vos observations, que vous ayez envoyé vos hôpitaux sur Wurtzbourg et vos bagages

1. Une convention passée entre l'Empereur et le roi de Saxe, ayant pour objet l'augmentation de l'armée du grand-duché de Varsovie, était signée le 18 mars à Varsovie.

Par cette convention, les 9 régiments qui se trouvaient présentement dans le duché devaient être augmentés de 45 hommes par compagnie. La force de chacun de ces régiments au complet devait être de 2,560 hommes.

L'Empereur prenait à sa charge les frais d'entretien de ce supplément de troupes.

du côté de Bamberg; il faut continuer à évacuer vos malades sur Wurtzbourg. Quant à vos bagages, il faut que tout ce qui n'est pas nécessaire aux régiments soit envoyé à Wurtzbourg au lieu de Bamberg. Donnez vos ordres en conséquence.

Vos réflexions, je le répète, sont très justes. Étant comme vous l'êtes aux avant-postes, vous devez être débarrassé de tous les équipages pour lesquels les régiments n'auraient pas des moyens de transport sous la main.

Je regarderais comme un échec si, faisant évacuer Bayreuth pour des opérations, vous y perdiez une seule voiture.

Le départ des troupes bavaroises qui étaient sur votre droite me détermine à jeter dans ce pays le général Pajol avec les 5e et 7e de hussards et le 11e régiment de chasseurs.

Je vous envoie ci-joint l'itinéraire de ce régiment.

Le général Pajol aura son quartier général à Amberg; il correspondra directement avec moi. Dans le cas où il apprendrait quelque chose d'important, il est autorisé à vous en prévenir par un sous-officier qu'il vous enverrait en estafette.

L'Empereur a nommé général de brigade le colonel Jacquinot du 11e de chasseurs; il commande la brigade de cavalerie légère composée des 1er, 2e et 12e de chasseurs. Vous lui remettrez ses ordres de service et vous le ferez reconnaître par les régiments qui sont présents.

Vous le préviendrez que le 12e de chasseurs est en marche pour rejoindre, et qu'incessamment il rentrera.

Toute la frontière bavaroise se trouvant sans être observée, il est important de remédier à cet état de choses.

Le colonel Méda étant déjà au courant de ce service, vous le détacherez avec un escadron de son régiment pour observer, par de petits détachements de 10 à 15 hommes, tous les débouchés de la Bohême depuis Cham jusqu'à Wundsiedel, dans le pays de Bayreuth.

Si ce sont des postes de son régiment qui observent les débouchés de la Bohême dans le pays de Bayreuth, ils y resteront.

Vous lui prescrirez de faire interroger les déserteurs et voyageurs, suivant les modèles de rapports qui ont été envoyés, et de ne rien négliger pour avoir des renseignements positifs.

Il faut que ces postes aient l'ordre, dans le cas où les Autrichiens voudraient faire une invasion en Bavière, d'en prévenir directement le général Pajol à Amberg et le commandant bavarois à Straubing, ainsi que vous et moi.

Il faut recommander au colonel Méda de donner ordre à tous ses postes de faire des rapports sur la nature des chemins du pays, sur les différentes communications, sur les ressources du pays. Sous aucun prétexte on ne laissera passer en Bohême des

subsistances et des armes, quels que soient les passeports dont seraient porteurs les individus. Le gouvernement bavarois a fait cette défense.

On fera rétrograder les subsistances, et on fera connaître ceux qui les envoient et ceux qui ont signé les passeports. Quant aux armes, on enverra à Bamberg, sous escorte, les voitures et ceux qui les conduisent.

Je suis fort content du zèle et de l'activité du colonel Méda, je suis sûr que dans cette circonstance il redoublera l'un et l'autre. Recommandez-lui seulement d'avoir de la mémoire, pour distinguer ceux qui lui font de faux rapports, et pour leur en témoigner au besoin son mécontentement.

Les Saxons, à Dresde, étant très inquiets et n'ayant ni direction ni chef, j'ai envoyé à Dresde le général Morand pour, en cas d'événement, prendre le commandement de l'armée saxonne et empêcher que de fausses mesures ne la livrent aux Autrichiens. Il a dû y arriver le 18.

Je lui ai recommandé de faire placer quelques escadrons saxons pour observer tous les débouchés de la Bohême sur la Saxe, depuis Adorf jusqu'à Dresde.

Toutes ses dépêches doivent être adressées au commandant de Hof. Prenez des mesures pour les avoir promptement de Hof. Prenez-en connaissance ainsi que de tout ce qui viendra de Dresde, et envoyez-les-moi ensuite.

Il faut que vos postes de correspondance touchent ceux des Saxons, et que vous soyez en communication avec ces derniers.

Concertez-vous avec les commandants saxons d'Adorf et de tous les points sur lesquels aboutissent des débouchés de la Bohême.

Il faut que les commandants des postes du colonel Méda lui fassent connaître la nature des ruisseaux et ce qui résulterait de la destruction des ponts, ainsi que le plus ou moins de facilité qu'il y aurait à les rétablir.

Comme on n'est pas sur le pied de guerre, il ne faut pas que ces postes établissent des vedettes, mais il faut qu'il y ait de nuit comme de jour de fréquentes patrouilles de deux hommes, qui iront sur la frontière à des heures différentes.

Faites connaître par une lettre que vous écrirez aux colonels de ces trois régiments de cavalerie légère que les femmes de militaires doivent rentrer en France et qu'ils ne doivent conserver que le nombre de vivandières et de caissons prescrits par les règlements. Quant aux gros bagages, ils doivent être envoyés à la citadelle de Wurtzbourg.

Je vous fais, mon cher Général, la même recommandation pour toutes les femmes qui sont dans votre division, en com-

mençant par celles des généraux, adjudants-commandants et colonels ; elles doivent donner l'exemple et partir dans les vingt-quatre heures.

Voici, mon cher Général, l'état des postes à établir le long de la frontière de la Bohême :

Dans le pays de Bayreuth, à Schirnding, maintenir les différents postes établis, tant ceux de cavalerie que d'infanterie.

Dans la Bavière, à Waldsassen, 10 hommes.

En seconde ligne, 20 hommes à Tirschenreuth.

A Bernau, vis-à-vis Tachau en Bohême, 10 hommes.

A Waidhausen, ce point est très important, il se trouve sur la route de Nuremberg à Pilsen.

Il faut y placer un officier très intelligent et sachant questionner, avec 25 hommes. Ce poste aura un détachement de 7 à 8 hommes, commandé par un sous-officier intelligent, à Heimaden, en face du grand étang qui est près de Waidhausen.

Cet officier sera prévenu que le général Pajol, qui aura son quartier général à Amberg, aura un parti de 20 hommes à Hirschau. Il enverra ses rapports à l'officier commandant ce détachement qui les transmettra au général Pajol pour me les faire passer, cela ne le dispensera pas d'en adresser un duplicata au colonel Méda.

15 hommes à Waldmünchen, sur la route de Rötz à Teinitz : il faut que ce soit aussi un poste commandé par un officier intelligent sachant questionner voyageurs et déserteurs.

Cet officier sera prévenu que le général Pajol, qui aura son quartier général à Amberg, aura un poste de 20 hommes à Neuburg, sur la route d'Amberg. Il fera passer ses rapports au commandant de ce détachement, qui me les fera parvenir; il en enverra le double au colonel Méda.

Un poste de 8 hommes, commandé par un maréchal des logis ou brigadier, à Cham.

Un poste de 8 hommes, commandés par un sous-officier, à Furth, sur la route de Klattau à Cham.

Dans le cas où il y aurait des nouvelles importantes à faire connaître, les commandants des postes de Waldmünchen et de Furth, indépendamment de leurs rapports au colonel Méda, les enverraient au détachement qui est à Cham, pour les faire passer au général Pajol à Amberg, et au commandant bavarois à Straubing.

Il paraît que depuis Furth jusqu'à Passau, il n'y a plus que des débouchés pour des hommes à pied, entre autres à Zwisel et à Grafenau. Il est inutile d'y mettre des postes, mais on peut y envoyer de temps en temps des patrouilles de deux hommes, ne serait-ce que pour voir l'esprit des habitants.

Il est important, je le répète, de désigner pour commandants de ces détachements des hommes intelligents et de bonne conduite.

On donnera à chaque maire des bons pour les rations fournies, tant pour les hommes que pour les chevaux, en annonçant que ces bons seront remboursés par M. l'intendant général de l'armée du Rhin.

Il faut que les officiers se pénètrent de l'idée que c'est surtout dans ces petits détachements qu'on est utile par le bon ordre qu'on y maintient, et par l'esprit de délicatesse qu'on y déploie.

Chaque commandant de ces postes sera porteur d'un ordre ainsi conçu :

« Il est ordonné à M....., avec..... chasseurs, d'aller à.....
« Les autorités sont invitées à faire donner les rations aux hommes « et aux chevaux, sur des bons signés du commandant du déta- « chement (faire connaître la composition de la ration). Ces « bons seront remboursés aux prévôtés suivant la fixation qui « sera arrêtée entre M. l'intendant et les autorités supérieures.
« Les détachements observeront la meilleure discipline. L'indis- « cipline est défendue dans tous les pays, et elle serait un crime « parmi les Bavarois, les vieux amis des Français, et chez un « souverain l'allié du nôtre. »

Vous ferez vous-même, mon cher Général, ces ordres ainsi conçus, dont chaque commandant sera porteur, et dont il remettra copie certifiée aux autorités.

Je désire que ces détachements soient promptement rendus, ainsi vous leur ferez un itinéraire à raison de 6 à 8 milles par jour, mais pas moins de 6.

Le colonel Méda a environ une centaine d'hommes employés d'après ces ordres.

Le colonel Méda sera de sa personne avec le reste de l'escadron à Neustadt, qui se trouve sur la route d'Eger à Amberg.

Il sera bon de prévenir le colonel Méda que le bailli de Neustadt est, par tous les renseignements que j'ai, un homme dévoué à la cause commune, et qui remplit bien ses devoirs; il pourra être de la plus grande utilité au colonel Méda pour procurer des renseignements, en envoyant en Bohême des hommes sûrs.

Il faut que le colonel Méda prenne ses précautions pour que les rapports de ses différents postes lui parviennent avec célérité, et qu'il vous les fasse passer de même; et s'ils contenaient des nouvelles importantes, il devrait aussi m'en adresser copie directement.

Le colonel Méda préviendrait aussi, dans ce cas, le général Pajol à Amberg.

Vous remettrez au colonel Méda le tableau ci-joint des déno-

minations actuelles des régiments autrichiens, cela lui servira à déterminer les corps dont les déserteurs et voyageurs entendent parler. Il doit chercher à reconnaître les régiments par la couleur de leurs uniformes, plutôt que par leurs noms qui, variant souvent, donnent lieu à des erreurs.

Au moment où j'ai demandé votre aide de camp pour vous faire porter cette dépêche, j'ai appris qu'il était parti; cela me contrarie, dans la crainte que cette dépêche ne soit portée trop lentement.

Je ne veux pas la prolonger en vous envoyant un itinéraire que je vous ai annoncé pour les trois régiments du général Pajol; je vous laisse le soin de le faire en vous désignant l'emplacement.

Le 7e de hussards est à Amberg avec le général Pajol.

Le 11e de chasseurs à Neumarck et Welburg, sur la route de Ratisbonne à Nuremberg.

Le 5e de hussards à Hersbruck.

Ces régiments seront cantonnés de manière à ce que chacun puisse être réuni en 6 heures.

Les cantonnements seront indiqués de concert avec les autorités locales, qui prendront des mesures pour les subsistances. Vous ferez vous-même les itinéraires de manière que les régiments fassent au moins entre 4 et 6 milles par jour.

Un officier de chaque régiment, porteur de l'itinéraire et de l'indication de la force de chaque régiment, les précédera de 24 ou 36 heures, pour assurer les subsistances et les logements.

Chaque itinéraire portera la recommandation faite plus haut pour les postes de correspondance.

Vous prescrirez aux colonels de conserver soigneusement les cartouches. Vous leur recommanderez de ne point faire connaître leur itinéraire et leur destination. Cette discrétion donnera lieu à mille conjectures dans le pays, et bientôt chez les Autrichiens. Il faut que l'ordre pour les femmes et les bagages inutiles reçoive son exécution avant le départ de ces régiments, et qu'aucun militaire, quel que soit son grade, ne se permette de se faire suivre de ses femmes et des bagages, qui doivent être renvoyés.

Ces trois régiments feront la brigade du général Pajol, qui correspondra directement avec moi.

Vous recommanderez à ce général de placer aux endroits désignés dans l'instruction des avant-postes, pour se mettre en communication avec le 1er régiment de chasseurs.

Vous lui direz de ma part qu'il envoie deux officiers intelligents, pour reconnaître tout le cours de la Nab depuis sa source jusqu'à son embouchure près Ratisbonne, en indiquant ses ponts, les défilés et les obstacles qu'elle offre, etc.

Un autre officier sera chargé de reconnaître la Vils, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la Nab. La Vils est la rivière qui passe à Amberg.

La Nab est celle qui passe à Weiden et Neustadt, et qui prend sa source sur les frontières du pays de Bayreuth du côté de Berneck.

Je désire, mon cher Général, que pour l'expédition de tous ces ordres vous n'employiez pas votre chef d'état-major qui est une commère. Parlez-moi clairement sur son compte, ainsi que sur celui du commandant de la place [1].

. . . .

Envoyez-moi l'itinéraire des trois régiments et même des détachements, afin que je connaisse leur marche et le jour de leur arrivée.

Recommandez bien au général Pajol et à tous les colonels de ne point dire en partant où ils vont à qui que ce soit, même à leurs camarades.

Règle générale, il faut que les officiers qui vont en avant pour faire préparer les vivres et les logements ne disent point aux autorités vers quel point ils continuent leur route.

Vous direz au colonel Méda que, dans le cas où il y aurait d'autres débouchés de la Bohême sur la Bavière, que ceux qui viennent d'être indiqués, il doit, aussitôt qu'il en aura connaissance, y placer un poste de 7 à 8 hommes avec les mêmes instructions.

Recommandez au général Pajol et au colonel Méda de voir leurs officiers et de leur parler dans les principes que je viens d'exposer. Il faut qu'ils maintiennent la bonne harmonie et qu'ils vivent dans la meilleure intelligence avec les habitants et les troupes bavaroises.

. . . .

Vous prescrirez au colonel Méda de donner à ses postes l'instruction de se comporter à l'égard des Autrichiens, pour les communications, comme ils se comportent avec nous, c'est-à-dire que, s'ils les empêchent de leur côté, il faut les empêcher du nôtre.

. . . .

Je désire, mon cher Général, que les officiers que le général Pajol doit envoyer en avant des régiments, et ceux qui seront chargés des reconnaissances, soient non seulement intelligents, mais encore qu'ils parlent allemand, ainsi que les ordonnances qu'ils auront avec eux.

D'AUERSTAEDT.

---

1. Le chef d'état-major de la division Friant était remplacé peu de temps après.

CHAPITRE XII

ORGANISATION ET MESURES MILITAIRES PRISES A L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, DU 21 AU 25 MARS. (*Formation d'une division de réserve composée des 4es bataillons du corps du duc d'Auerstaedt. — Les généraux Vignolle et Bailly de Monthion sont envoyés comme sous-chefs d'état-major généraux à Strasbourg et Donauwerth. — Instructions du major général au duc de Rivoli et au duc de Danzig. — Organisation des équipages du génie. — Envoi de nouveaux renforts à l'armée d'Allemagne. — Arrestation d'un courrier français à Braunau.*)

L'effort accompli pour créer de toutes pièces l'armée d'Allemagne qui bientôt allait devenir « la Grande Armée », avait été considérable.

Les nombreux renforts organisés jusqu'à ce jour et acheminés sur Wurtzbourg, Ulm, Augsbourg, etc., arrivaient successivement à leur destination.

Ce que le duc d'Auerstaedt écrivait à l'Empereur, le 20 mars, relativement à l'armée du Rhin : « Au reste, nous sommes en mesure; dès demain la majeure partie de l'armée sera réunie », devait s'appliquer dans peu de jours au corps du duc de Rivoli.

De leur côté, les contingents étrangers étaient presque tous réunis, et grâce à l'active collaboration des

représentants de l'Empereur auprès des princes confédérés et à la vive impulsion du commandant en chef de l'armée du Rhin, leur organisation était, sinon complètement terminée, tout au moins en voie d'achèvement.

On peut considérer l'armée d'Allemagne comme constituée à dater du 21 mars [1].

Les mesures nécessaires pour assurer à l'infanterie et à la cavalerie des effectifs normaux ont été prises successivement ainsi qu'on a pu le constater par les ordres qui précèdent et elles continueront à l'être dans la suite. Mais, en ce qui concerne l'artillerie et le génie et plus particulièrement, pour les différents services de l'armée, un effort considérable restait à accomplir.

Les équipages étaient incomplets, certains corps manquaient d'ambulance, les chevaux de l'artillerie et des convois faisaient en partie défaut, les compagnies de sapeurs n'avaient pas toutes le moyen d'emmener à leur suite les outils indispensables. Les affaires d'Espagne ayant absorbé une grande partie des ressources de l'armée, il fallait en créer de nouvelles. Aussi, l'Empereur écrivait-il, le 21 mars, à son frère le roi d'Espagne : « Mes équipages sont partis, et cependant je n'ai pas encore le projet déterminé de partir. Il a fallu que je remonte mes équipages d'artillerie, mes transports militaires, une partie de ma cavalerie pour combler le déficit que les affaires d'Espagne m'ont causé. »

Cependant, les événements paraissaient devoir se précipiter. Les renseignements qui parvenaient aux quartiers généraux et à l'Empereur, quoique contradictoires, signalaient des mouvements du côté des Autrichiens.

1. A dater du 21 mars, dans les lettres que lui adresse l'Empereur, le prince de Neuchâtel est qualifié major général de l'armée d'Allemagne.

Aussi, en même temps que les ordres sont donnés pour compléter l'organisation de l'armée, de nouvelles instructions sont adressées aux commandants des différents corps, au cas d'une attaque inopinée de la part de l'Autriche.

L'EMPEREUR AU ROI DE HOLLANDE.

La Malmaison, le 21 mars 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 6 mars. La guerre paraît imminente. Ce que vous avez de mieux à faire est de réunir le plus de troupes possible, afin de pouvoir défendre votre pays et d'être de quelque utilité à la cause commune. L'Autriche a reçu, depuis trois mois, des subsides de l'Angleterre ; elle croit pouvoir m'attaquer lorsque mes troupes sont en Espagne. Je ne lui demande rien ; elle n'articule aucun grief et veut revenir sur la honte de la campagne de 1805. Elle court à sa ruine. Cependant tenez vos troupes en état.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A PARIS.

La Malmaison, le 21 mars 1809.

Expédiée le 22 mars.

Mon Cousin, donnez ordre au général sénateur Demont de se rendre à Wurtzbourg pour être employé au corps du duc d'Auerstaedt[1]. Faites connaître au duc d'Auerstaedt[2] que je désire qu'il mette sous les ordres de ce général une réserve qui serait composée des 4es bataillons du 30e, du

1. Le général Demont recevait l'ordre de partir de suite en poste pour se rendre à Wurtzbourg; il arrivait à Bamberg, où le maréchal Davout résidait, le 30 mars.

2. Le major général transmettait, le 22 mars, au duc d'Auerstaedt, les instructions de l'Empereur pour la nouvelle organisation de son corps d'armée, en lui prescrivant de commencer de suite la formation de cette division de réserve.

Cette division devait se trouver composée de 14 bataillons, mais les quatrièmes bataillons des 25e, 48e, 108e de ligne et 13e d'infanterie légère ne devaient rejoindre que dans le courant d'avril.

61e, du 65e, du 33e, du 111e, du 12e et du 85e de ligne : ce qui fait sept bataillons. Ces sept bataillons ne sont encore qu'à 500 hommes; ils ne forment donc qu'une force de 3,500 hommes : mais ils vont bientôt recevoir une compagnie qui leur produira une augmentation de 1,100 hommes[1]. Les 4es bataillons des 48e, 108e, 25e de ligne et 13e légers ne doivent pas tarder à partir de Boulogne; ce qui portera le nombre des 4es bataillons à onze; on pourrait y joindre ceux des 7e léger, 17e et 21e de ligne, ce qui ferait quatorze bataillons. Cette réserve paraît nécessaire; les divisions restant composées de cinq régiments et chaque régiment ayant un complet de 2,500 hommes, les divisions seraient de plus de 12,000 hommes; si l'on y laissait les 4es bataillons, elles seraient de 14,000 à 15,000 hommes, ce qui est beaucoup trop fort pour une division. La formation des 4es bataillons n'est pas encore terminée; il sera bon de les avoir sous la main et en dépôt pour être réunis. Il y a aussi un avantage à cette mesure, c'est qu'un régiment qui a trois bataillons en ligne et un bataillon à la division de réserve, qui peut ne pas se trouver compromis le même jour, peut trouver dans ce bataillon des ressources pour réparer ses pertes. Je désire donc que le corps du duc d'Auerstaedt soit composé de la manière suivante : des divisions Morand, Gudin, Friant et d'une quatrième division formée des 4es bataillons de chacune des trois premières divisions. Chacune de ces trois premières divisions doit avoir trois généraux de brigade, un pour l'infanterie légère, et les deux autres commandant deux régiments de ligne ou six bataillons. La division du général Demont devra avoir trois généraux de brigade : un, commandant les 4es bataillons de la 1re division; un, commandant les 4es bataillons de la 2e division, et un, commandant les 4es bataillons de la 3e division. Deux ou trois bataillons de la même division seront réunis sous le commandement d'un major. Les 4es bataillons des 13e léger, 17e et 30e de ligne seront réunis sous un major de l'un de ces trois régi-

1. Ces renforts arrivaient à Strasbourg du 28 mars au 6 avril.

ments. Les 4es bataillons des 61e et 65e seront commandés par un major de l'un de ces deux régiments. Par cette formation, tous les avantages se trouvent réunis, et le duc d'Auerstaedt aura quatre généraux de division, douze généraux de brigade, quatre adjudants commandants, et soixante pièces de canon, à raison de quinze pièces par division, indépendamment de l'artillerie attachée à la cavalerie, et des généraux et adjudants commandants attachés à son état-major.

NAPOLÉON.

ORDRE DE L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE DU 21 MARS 1809.

Monsieur le général Clarke, je vous ai demandé plusieurs états de situation que je n'ai point encore reçus, entr'autres ceux relatifs à la formation d'un corps de réserve et à l'envoi des 5es et 6es compagnies des 4es bataillons, pour le corps du général Oudinot et les corps des armées du Rhin [1].

---

1. RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Le 24 mars 1809.

Sire,

Votre Majesté me demande, par son ordre du 21 mars, les états relatifs à la formation d'un corps de réserve (voir le rapport du Ministre de la guerre à l'Empereur, du 21 mars, chapitre IX), à l'envoi des 5e et 6e compagnies des 4es bataillons de l'armée du Rhin et du corps du général Oudinot.

J'ai eu l'honneur d'adresser à S. M. le 16 de ce mois :

1° L'état n° 1 de la situation des 3 premiers bataillons des régiments d'infanterie employés à l'armée du Rhin avec indication des divers détachements partis ou désignés pour partir jusqu'au 15 mars pour rejoindre cette armée, cet état faisant connaître l'effectif des régiments au 1er avril après la réception des renforts et le nombre d'hommes qu'il sera nécessaire d'envoyer encore à cette armée pour porter chaque bataillon à 840 hommes.

2° L'état n° 2 de la situation des 4es bataillons employés à l'armée du Rhin avec indication des détachements partis également jusqu'au 15 mars pour rejoindre ces 4es bataillons, cet état faisant connaître en même temps l'effectif et le manque au complet au 1er avril après l'arrivée des détachements.

3° Un état des 4es bataillons du corps du général Oudinot rédigé dans le même sens avec la colonne relative aux conscrits de la garde.

4° L'état n° 1 de la situation des 3 premiers bataillons du corps d'armée du duc de Rivoli rédigé dans le même sens, et l'état n° 2 des 4es bataillons du même corps d'armée qui n'est porté que pour mémoire, attendu que ces 4es ba-

Ce travail est assez pressé, afin que je dispose d'une partie des conscrits de la garde, tant pour débarrasser les casernes que pour soulager la garde.

Faites-moi connaître s'il y a encore aux dépôts des différents régiments, des conscrits des années antérieures, qu'il

---

taillons se trouvent employés au corps du général Oudinot, à l'armée d'Espagne ou à la défense des côtes.

5° La récapitulation de ces divers corps d'armée.

J'ai eu l'honneur d'adresser également à S. M., le 21 de ce mois, le projet de formation d'un corps de réserve dans l'intérieur.

1° L'organisation de cette réserve avec le nombre et la force des compagnies que chaque régiment d'infanterie doit y fournir.

2° La situation, au 15 février, des 5es bataillons qui doivent servir à la formation de cette réserve avec la désignation de leur emplacement, les présents sous les armes, les hôpitaux du lieu, le nombre de conscrits de 1810 qu'ils doivent recevoir, enfin leur effectif après l'arrivée de cette conscription.

3° Le nombre d'hommes à déduire sur cet effectif, avec l'indication de ceux mis en marche depuis le 15 février, de ceux qui devront se mettre en marche pour compléter : 1° les 3 premiers bataillons ; 2° les quatre premières compagnies des 4es bataillons ; 3° les dix bataillons du corps de Boulogne ; 4° les 5e et 6e compagnies des 4es bataillons ; 5° les compagnies des 5es bataillons du corps de réserve de l'intérieur ; enfin, le total de toutes ces sections qui donne la masse des déductions à faire sur l'effectif.

4° Le manque au complet du projet de formation d'un corps de réserve ; cette colonne sert de base à la répartition des 10,000 conscrits que l'intention de S. M. est de faire concourir à la formation du corps de réserve.

5° Le total de l'effectif en y comprenant ce manque au complet.

6° Le restant dans les dépôts, après le départ de tous les détachements qui doivent porter au grand complet tous les bataillons de guerre, et le départ des compagnies qui doivent former le corps de réserve de l'intérieur.

7° La situation des bataillons de guerre en Allemagne faisant connaître : 1° l'effectif au 1er avril, c'est-à-dire après l'arrivée des détachements mis en marche jusqu'au 15 mars, colonne que l'on peut considérer comme le 1er complément des 3 premiers bataillons et des 4 premières compagnies des 4es bataillons ; 2° l'effectif après l'arrivée des 10 bataillons du corps de Boulogne et des détachements qui restent à former pour compléter définitivement les 3 premiers bataillons et les 4 premières compagnies des 4es bataillons ; 3° l'effectif après l'arrivée des 5e et 6e compagnies des 4es bataillons. Enfin, une colonne faisant connaître les bataillons qui ont quelque excédent dans leur complet.

8° La situation des bataillons de guerre en Italie rédigée dans le même sens.

9° Enfin la récapitulation et le résultat de ces diverses opérations.

J'ai l'honneur d'adresser aujourd'hui à S. M. l'état des dépôts des régiments d'infanterie qui paraissent offrir des moyens pour compléter les corps d'armée du duc d'Auerstaedt, du général Oudinot et du duc de Rivoli.

Ce nombre d'hommes s'élève à environ 5,925 anciens conscrits.

Le manque au complet des 3 premiers bataillons et des 4 premières compagnies des 4es bataillons de ce corps d'armée s'élève à 6,592.

Manque au complet 667 hommes qu'il sera facile de faire remplir au moyen des 2,161 hommes qui se trouvent excéder le complet dans quelques bataillons de guerre des corps d'armée du duc d'Auerstaedt et du général Oudinot et de 616 hommes qui excèdent pareillement le complet dans quelques bataillons du corps du duc de Rivoli.

Je demande à cet égard les ordres de S. M.

me soit possible d'employer pour compléter les corps du duc d'Auerstaedt, du général Oudinot et du duc de Rivoli, sans y comprendre les 6 régiments destinés à la défense des côtes du Poitou et les 4 régiments destinés à défendre les côtes de la Bretagne.

NAPOLÉON.

LE MAJOR GÉNÉRAL A L'EMPEREUR.

Paris, le 21 mars 1809.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à V. M. les dépêches que j'ai reçues du duc d'Auerstaedt et du général Oudinot. Elle y verra que les ordres qu'elle a donnés s'exécutent[1].

J'ai vu les ministres de V. M. J'aurai dans la journée tous les renseignements nécessaires. J'espère pouvoir en rendre compte jeudi à V. M.

J'ai expédié et fait partir tous les ordres que V. M. m'a donnés. M. de Montmort, officier de mon état-major, a été porteur des ordres pour Ulm et Munich[2].

ALEXANDRE.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU ROI DE BAVIÈRE.

Paris, 21 mars 1809.

Sire,

L'Empereur m'a autorisé à avoir l'honneur d'écrire à V. M. pour lui dire qu'il est probable que les armées resteront quelque temps à s'observer dans les positions où elles vont se trouver. Il paraît impossible que l'Autriche soit prête avant la fin d'avril, d'autant plus que la Russie a déclaré que, si la moindre hostilité avait lieu, elle ferait entrer en Autriche les troupes qu'elle a

---

1. Voir les lettres du duc d'Auerstaedt, du 15 mars, et du général Oudinot, du 16 mars, au major général.

Les ordres de l'Empereur dont il est question dans cette lettre étaient relatifs à l'organisation des têtes de pont du Lech et à l'envoi des 18 bouches à feu au corps du général Oudinot.

2. « *Ordre à M. de Montmort de partir pour se rendre en poste auprès du duc d'Auerstaedt avec des dépêches. Il viendra prendre mes ordres à 6 heures. Alexandre.* » Il s'agissait sans doute des ordres pressants de l'Empereur pour l'organisation défensive de la ligne du Lech. (*Voir la lettre du major général au duc d'Auerstaedt.*)

sur les confins de ce pays. Mais, Sire, l'Autriche peut profiter du temps où l'on s'observera pour fomenter des troubles dans le Tyrol et dans la Souabe, afin d'obliger d'y envoyer des troupes et d'affaiblir d'autant notre armée principale, au moment où elle pourrait avoir l'intention d'un choc ou d'une attaque imprévue[1]. L'Empereur désirerait donc, Sire, que V. M. ordonnât qu'il soit levé sur-le-champ dans ses États 12 bataillons de milices, formant 48 compagnies, dont 8 bataillons seraient dirigés sur Inspruck, pour la défense du Tyrol, 1 bataillon à Forchheim, 1 pour Amberg, 1 pour renforcer la garnison de Passau, 1 pour Kufstein. — L'Empereur a aussi demandé pour le même objet 4 bataillons au Roi de Wurtemberg et 2 au Grand-Duc de Bade[2], pour être placés sur les frontières du Tyrol et marcher au secours de vos troupes dans cette province, s'il y avait lieu. Si la déclaration de guerre a lieu, alors l'Autriche aura trop à faire ailleurs pour entreprendre rien de sérieux dans le Tyrol, et, dans le cas où l'armée marcherait en avant, ces milices se porteraient sur Salzbourg et auraient l'avantage de maintenir les communications sur les derrières.

L'Empereur vient d'ordonner qu'il soit formé plusieurs bataillons de milices en Italie pour servir à la défense du Tyrol[3].

---

1. Le 17 mars, M. Otto écrivait de Munich au major général : Le gouvernement a reçu des renseignements particuliers sur ce qui se passe du côté de Salzbourg. Des troupes autrichiennes au nombre de 7,000 à 8,000 hommes doivent se porter par Rastadt et Golling dans le Pinzgau pour seconder les mouvements populaires du Tyrol ; parmi celles-ci les chasseurs de Chasteler, presque tous les Tyroliens font partie de ce corps. On pense que l'intenti n de l'Empereur d'Autriche est de le faire pénétrer entre Hall et Schwaz, par les défilés du Zillerthal. On assure même que dans ce moment les Autrichiens travaillent à rendre praticables les chemins de la montagne de Gerlos... »

(*Voir la lettre du général Oudinot au maréchal Davout, du 19 mars.*)

Le conseiller d'État autrichien, baron de Hormayr, avait reçu mission de son gouvernement de soulever le Tyrol, et déjà il préparait les esprits à une insurrection prochaine : cette insurrection faillit éclater avant la déclaration de guerre.

L'agitation du Tyrol conduisait l'Empereur à prendre des mesures en conséquence.

2. Le même jour, le major général écrivait à ce sujet aux ministres plénipotentiaires de l'Empereur à Stuttgart et à Carlsruhe.

3. Le même jour, le major général écrivait à M. Otto pour le renseigner sur les intentions de l'Empereur à ce sujet :

« Il a paru à S. M. que le moyen le plus simple (pour maintenir le Tyrol) était de former sur-le-champ plusieurs régiments de milices des pays les plus affectionnés au roi ; que ces milices seraient dirigées sur le Tyrol, pour y renforcer le général qui commande ; que les milices seraient suffisantes pour être absolument maîtres (*sic*) du pays ; que pendant le temps qui s'écoulera jusqu'au moment où la guerre pourrait être déclarée, ces milices contiendraient le pays sans affaiblir l'armée... »

LE MAJOR GÉNÉRAL AU MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE.

Paris, le 21 mars 1809.

Vous trouverez ci-joint un état par lequel vous verrez qu'il manque au général Oudinot une grande quantité de chirurgiens [1].

L'intention de l'Empereur est que vous donniez l'ordre aux 4es bataillons d'envoyer au général Oudinot chacun deux chirurgiens, que vous m'envoyiez l'état des ambulances attachées au corps du général Oudinot; quelles sont les deux compagnies de transports militaires qui doivent s'y réunir — me faire connaître quand la 1re compagnie, c'est-à-dire les 36 voitures du 13e bataillon, pourront partir, pour se rendre à Strasbourg [2].

---

1. Voir la lettre du général Oudinot au major général, datée du 16 mars. Il manquait 66 officiers de santé au corps du général Oudinot.

2. Le major général écrivait le même jour au général Dejean, au sujet des transports militaires dont l'armée pouvait disposer :

« Il y a 28 voitures de transports militaires à Hanovre qui n'appartiennent à aucun bataillon. L'intention de l'Empereur est qu'il envoie des fonds au major Thévenin pour acheter de suite les chevaux nécessaires pour atteler ces 28 voitures, qui seront au plus tôt mises à la suite des deux bataillons du train qui sont en Allemagne.

. . . .

« Les 2e et 5e bataillons sont déjà en Allemagne, ce qui fait 280 caissons; S. M. a ordonné la formation du 12e bataillon à Sampigny, ce qui fera 140 caissons ; l'Empereur a ordonné que 200 caissons qui étaient au dépôt d'Auch fussent transportés à Joigny et organisés en bataillon provisoire. Ce qui ferait 280 caissons en Allemagne, 240 préparés pour s'y rendre; ce qui présentera une situation suffisante pour l'armée. — Que des chevaux doivent être achetés pour remonter le 12e bataillon ainsi que le bataillon provisoire. — Que l'Empereur dit avoir accordé beaucoup de fonds au ministre, qu'il doit en conséquence acheter beaucoup de chevaux. »

. . . .

Le ministre de l'administration de l'armée répondait aux demandes du major général par la note qui suit :

NOTE.

On demande l'état des ambulances attachées au corps du général Oudinot.

Il n'existe à ce corps d'autres ambulances que le caisson qui se trouve à la suite de chaque régiment et qui en fait partie. Aucune compagnie d'équipage n'a été désignée pour s'y rendre.

Il n'existe point à Hanovre 28 voitures des équipages militaires excédant le complet des bataillons, mais seulement 21. Ces voitures servent provisoirement aux vivres-pain, vivres-viandes et hôpitaux militaires.

200 chevaux et 100 hommes complètement habillés partiront du 25 au 30 mars de Commercy pour Augsbourg et sont destinés à compléter les 2e et 5e bataillons qui existent à l'armée du Rhin. On pourrait, si l'on voulait, faire partir

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL BERTRAND.

21 mars 1809.

Ordre au général Bertrand de faire partir ses chevaux pour Strasbourg. Le prévenir que l'Empereur a approuvé toutes les dispositions qu'il a proposées dans son rapport pour l'organisation du génie de l'armée du Rhin, hormis que S. M. a désigné pour son chef d'état-major le colonel Blein. On ne prendra que 5 jeunes officiers du génie aux corps de Saragosse et on en prendra 5 dans les écoles de Metz.

---

300 chevaux au lieu de 200, et les 21 voitures dont il s'agit se trouveraient attelées.

Les 2e et 5e bataillons d'équipages qui sont à l'armée du Rhin ont dû suivre les mouvements des troupes et se rendre à Augsbourg. M. l'intendant général a pu seul donner des ordres pour leur mouvement comme connaissant seul les besoins de l'armée.

Le 12e bataillon qui s'organise à Saint-Mihiel (Meuse) partira pour Strasbourg par compagnie. La livraison des chevaux aura lieu du 28 mars au 15 avril. On ne pense pas que la 1re compagnie puisse partir avant le 15 ou le 18 avril. Les autres suivront de près.

Les 2e et 5e bataillons qui sont en Allemagne ont un effectif (non compris les forges et prolonges) de 272 voitures, ci	272 voitures.
Le 12e bataillon en aura.	136 —
Le ministre a ordonné de faire arriver de Pau à Joigny, pour la formation du bataillon provisoire ordonné par Sa Majesté .	180 —
Total	588 voitures.

Ces 180 caissons arriveront à Joigny le 18 et le 20 avril prochain et formeront 5 compagnies qui composeront le bataillon provisoire. Les chevaux nécessaires à l'organisation de ce nouveau bataillon seront livrés du 25 avril au 10 mai.

Le ministre a passé des marchés pour la fourniture du nombre de chevaux ci-après, savoir :

2e et 5e bataillons (en Allemagne).	200 chevaux.
9e bataillon (en Italie)	390 —
12e bataillon (à Saint-Mihiel)	650 —
Bataillon provisoire (à Joigny).	750 —
Total.	1,990 chevaux.

Les conditions générales du marché passé pour cette fourniture sont :

1° Que les chevaux auront de 5 à 8 ans et qu'ils seront hongres ou juments.

2° Qu'ils seront de 2 tailles et qu'ils auront, savoir :

Ceux de la 1re, de 4 pieds 6 pouces à 4 pieds 8 pouces mesurés à la potence ;

Ceux de la seconde, de 4 pieds 7 pouces à 4 pieds 9 pouces.

3° Qu'ils seront examinés et reçus par un officier général assisté d'un commissaire des guerres, d'un artiste vétérinaire et du commandant des équipages.

La livraison en aura lieu aux époques ci-après, savoir :

Ceux des 2e et 5e bataillons, du 25 au 28 mars, à Commercy ;

Ceux du 9e bataillon, du 15 au 25 avril, à Plaisance ;

Ceux du 12e bataillon, du 28 mars au 15 avril, à Saint-Mihiel ;

Ceux du bataillon provisoire, du 15 avril au 10 mai, à Joigny.

Le fournisseur de ces chevaux est le sieur Breidt. Le ministre a discuté di-

Prévenir le général Bertrand qu'on a écrit au ministre et qu'il doit suivre l'expédition des ordres de manière que, le 26 ou le 27, le colonel Blein soit à Strasbourg avec le fonds de l'état-major du génie.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL VIGNOLLE.

Paris, le 21 mars 1809.

Ordre au général Vignolle de partir après demain, 23, pour se rendre à Strasbourg avec le titre de sous-chef d'état-major; il établira à Strasbourg un bureau de mon état-major; il réunira auprès de lui les officiers qui ont des lettres de service pour être employés près de moi. Le général Vignolle aussitôt arrivé à Strasbourg correspondra avec moi tous les jours par la voie de l'estafette et par celle du télégraphe.

Le général Vignolle se présentera au bureau de la guerre et emportera avec lui l'état de tout ce qui a été dirigé sur Strasbourg et s'il y avait des détachements qui n'eussent point de destination, il demandera des renseignements par la voie du télégraphe, de manière que rien ne reste en station à Strasbourg. Il se fera donner la formation des 6 régiments provisoires de cavalerie que doit organiser le général Beaumont; également la formation et composition des six régiments de marche dirigés sur Strasbourg pour de là rejoindre leurs corps. Enfin, il doit avoir l'état et bien connaître tous les différents détachements qui partent des divers point de la France pour compléter les corps du duc de Rivoli et du général Oudinot. Les commandants de l'artillerie et du génie sont à Strasbourg. Il prendra connaissance de tout ce qui concerne ces armes. Le

---

rectement avec lui le prix de ces chevaux. Ces prix sont comme ci-après, savoir :

Chevaux à livrer en France. . . . . 360 fr. pièce.
Chevaux à livrer en Italie. . . . . 450 fr. pièce.

En 1807, les chevaux ont été payés au même taux.

Note de la main du général Dejean.

On enverra des chirurgiens au corps du général Oudinot; mais il serait impossible, je le pense, de les tirer des 4es bataillons.

Je crains que l'on ne connaisse pas ici l'état de répartition des équipages militaires pour l'ambulance du général Oudinot.

Quant au 12e bataillon qui vient d'être créé et qu'on va organiser à Saint-Mihiel, les voitures et les harnais sont prêts ; les chevaux doivent y être entièrement rendus le 15 avril. Les ordres sont donnés pour les faire partir par compagnie au fur et à mesure qu'elles seront prêtes.

Je pense que 200 chevaux ou environ qui doivent partir de Saint-Mihiel pourront suffire aux besoins des équipages militaires en Allemagne.

général Marulaz est à Strasbourg chargé de tous les détails de la cavalerie légère et le général Maurin de tous ceux de la grosse cavalerie.

Le général Vignolle verra dans la journée les ministres de la guerre et de l'administration de la guerre pour leur demander de lui permettre de prendre tous les renseignements dans leurs bureaux [1].

. . . .
. . . .

LE MAJOR GÉNÉRAL AU DUC DE RIVOLI.

Paris, le 21 mars 1809.
(Cette lettre était expédiée le 22.)

Rien, Monsieur le duc, ne porte à penser que les Autrichiens puissent être prêts à prendre l'offensive avant la fin d'avril [2]. On peut ajouter que, même à cette époque, rien ne prouve qu'ils soient dans l'intention d'agir, car ils n'ont fait aucune déclaration, ni manifesté aucun grief; d'ailleurs la Russie pourrait agir contre eux.

L'intention de l'Empereur est que vous placiez vos 4 divisions de manière à occuper beaucoup de terrain. Dans vos cantonnements, vous ne devez pas craindre de charger le pays appartenant à la noblesse immédiate qui est en Allemagne [3]. J'écris à M. Otto de vous en envoyer confidentiellement l'état.

Le ministre du trésor public a assuré l'Empereur que la solde de votre corps d'armée était au courant; faites-moi connaître ce qu'il en est; le prêt doit être fait tous les cinq jours. De nombreux détachements sont en route pour vous rejoindre, ce qui portera les corps de votre armée au grand complet. Le 12e bataillon des équipages militaires qui s'organise en Lorraine est prêt et va incessamment vous rejoindre [4]. Arrangez-vous pour avoir toujours à l'avance six jours de biscuit et de pain en cas

---

1. Le major général adressait en même temps l'ordre suivant au général Bailly de Monthion :

« Ordre au général Bailly de Monthion de partir le 23 pour se rendre à Ulm où il s'établira comme section de mon état-major ; il aura soin de correspondre avec moi tous les jours. Il me fera connaître tout ce qui se passera et il transmettra mes ordres.

« Monsieur de Monthion s'y rendra en poste. »

2. Voir la lettre de l'Empereur au roi de Wurtemberg, du 17 mars, et celle du major général au roi de Bavière, du 21.

3. L'Empereur fait allusion à la noblesse dont les fiefs relevaient directement de l'Empereur avant la dissolution de l'Empire d'Allemagne, en 1806.

4. Voir la lettre de l'Empereur au général Dejean, en date du 13 février, et la note de ce ministre au major général, du 21 mars.

de marche imprévue. Envoyez-moi l'état des souliers de votre corps d'armée, les états de situation de toute espèce ; celui des places vacantes dans les différents corps, la situation du génie, de l'artillerie ; faites connaître où vous en êtes pour vos cartouches. Les soldats sont partis avec 50 cartouches dans leurs gibernes ; ils en ont sûrement pris en passant le Rhin ; les corps doivent en avoir d'ancienne date. S'il y a des poudres à Ulm, il faut faire des cartouches, afin de n'en pas manquer dans un cas imprévu. Je viens d'autoriser le commandant de votre artillerie d'acheter 100 chevaux dans le pays pour votre artillerie ; le ministre a l'ordre de faire les fonds. Aussitôt que vous aurez assis les cantonnements de votre armée, vous pouvez pour votre compte faire la reconnaissance du Lech[1].

---

1. Dès que cet ordre du major général lui fut parvenu, le maréchal Masséna réclamait aussitôt et avec instance des cartouches au directeur de l'artillerie à Strasbourg : « Il s'en faut bien que le nombre en soit porté là (50 cartouches par homme) particulièrement dans les divisions Molitor et Boudet qui ont passé par Huningue. L'Empereur ordonne encore qu'il y ait, indépendamment de ces 50 cartouches dans la giberne de chaque soldat, un approvisionnement à la suite de l'armée.

« Comme le commandant d'artillerie n'est pas encore arrivé à mon quartier général, je m'adresse directement à vous, Monsieur le Directeur, pour vous inviter à diriger sur Ulm le plus de cartouches d'infanterie que vous pourrez, avec prière de prendre la voie la plus prompte et de faire que les envois se succèdent. Quoiqu'il n'y ait rien de nouveau jusqu'à présent, ma demande est de la plus grande urgence.

« Je vous le répète encore, Monsieur le Directeur, les circonstances peuvent rendre ma demande de la plus grande urgence, vous ne sauriez mettre trop d'activité pour y obtempérer.

« Par la même occasion, je vous invite à mettre le plus tôt possible mon parc d'artillerie en route pour Ulm ainsi que tous les artilleurs et soldats du train qui doivent faire partie de l'armée. »

MASSÉNA.

Arch. du Prince d'Essling.

Le duc de Rivoli éclairait aussitôt le major général sur la situation de son corps d'armée, au point de vue de son approvisionnement en cartouches.

LE DUC DE RIVOLI AU MAJOR GÉNÉRAL.

Ulm, le 26 mars 1809.

Je m'empresse de répondre à la lettre de V. A. du 22 mars que je reçois à l'instant ainsi que l'ampliation des ordres de S. M.

Je vais m'occuper de tout ce qui me concerne.

J'ai passé aujourd'hui la revue de la division Molitor. J'ai trouvé qu'au lieu de 50 cartouches, chaque soldat n'en avait dans sa giberne que 20. Je passerai demain la revue de la division Carra-Saint-Cyr et ainsi de suite. J'ai écrit au directeur d'artillerie à Strasbourg de faire filer sur Ulm le plus tôt possible, des cartouches d'infanterie, j'en rends compte au Ministre de la guerre.

Je suis encore sans commandant d'artillerie.

J'ai envoyé ce matin un officier de mon état-major, intelligent, pour faire une reconnaissance du cours du Lech. (*Cet officier, le capitaine Van Berchem,*

En cas d'une attaque inattendue des Autrichiens, l'Empereur a ordonné au duc d'Auerstaedt de se reployer sur Donauwerth et sur Neubourg; dans cette circonstance vous vous reploierez vous-même sur le Lech. Les 3 divisions de l'armée bavaroise qui se trouvent à Munich, Landshut et Straubing en feraient autant. Le corps de Wurtemberg qui est à Heidenheim et Haal, sous les ordres du général Vandamme, doit se porter également sur le Lech. Ainsi, en supposant que les Autrichiens voulussent attaquer brusquement le 1er avril, sans déclaration de guerre, vous rassemblerez vos cantonnements pour vous porter, comme je vous l'ai dit, sur le Lech avec vos 30,000 Français et les 10,000 Allemands. Les Wurtembergeois, qui ne sont qu'à un jour de Donauwerth, appuieraient sur vous avec 10,000 hommes; le général Oudinot, avec 30,000; les Bavarois, avec un pareil nombre; enfin, le duc d'Auerstaedt appuierait aussi sur vous avec plus de 70,000 Français. Ce qui réunirait sur un seul point 180,000 hommes, maîtres de pouvoir manœuvrer sur l'une ou

---

remettait au maréchal Masséna, le 30 mars, un rapport sur le cours du Lech et ses rives, depuis Augsbourg jusqu'au pont de Rain. Le commandant Pelet était chargé du même travail pour la rive gauche du Lech.) Nous aurons bien de la peine à faire fabriquer pour 6 jours de biscuit et autant de pain. J'espère cependant les avoir à force de soins.

J'ai reçu ce matin l'état de situation du contingent de S. A. R. le grand-duc de Hesse, il est conforme à celui dont j'ai eu l'honneur de vous faire passer copie depuis Strasbourg, et ses troupes se trouvent réunies à Mergentheim.

MASSÉNA.

Arch. du Prince d'Essling.

Le lendemain, 27 mars, le maréchal Masséna écrivait au major général :

Monseigneur, j'arrive de Stozingen où j'ai passé la revue de la division Carra-Saint-Cyr. Je l'ai trouvée dans la plus belle tenue ainsi que celle Molitor que j'ai inspectée hier. Toutes deux ont le meilleur esprit possible. Leur armement, habillement et chaussure sont dans un très bon état.

Je me suis fait rendre compte par le général Carra-Saint-Cyr si les soldats de sa division avaient reçu chacun 50 cartouches à Strasbourg, à leur passage. J'ai été bien étonné d'apprendre qu'il n'en avait pas été délivré une seule et qu'il n'en avait que 12 caissons formant ensemble 207,000. J'en ai ordonné de suite la distribution, ce qui donnera à peu près 35 cartouches par homme, et j'ai prescrit que les 12 caissons partiraient demain matin pour Strasbourg à l'effet de s'y réapprovisionner. Je n'ai pas pu donner le même ordre au général Molitor parce que son parc ne sera rendu que le 30 à Ulm.

Aucun officier d'artillerie du grand quartier général n'a encore paru : il serait cependant à propos que je susse à qui m'adresser.

D'après les comptes que l'on m'a rendus, tous les soldats sont munis de 3 paires de souliers, 2 dans le sac et 1 aux pieds.

Demain j'irai voir la division Legrand.

Le général Schiner est arrivé. Je l'enverrai voir les troupes du contingent qu'il doit commander. (*Le général Schiner était appelé au commandement de la brigade de Hesse-Darmstadt.*)

MASSÉNA.

Arch. du Prince d'Essling.

l'autre rive du Danube ; la droite de votre ligne serait donc appuyée à Augsbourg, couverte par les têtes du pont du Lech [1].

LE MAJOR GÉNÉRAL AU DUC DE DANZIG.

Paris, le 21 mars 1809.

L'Empereur, Monsieur le Duc, pense que vous avez dû trouver les 3 divisions de l'armée bavaroise cantonnées, savoir : une à Munich, une à Straubing, une à Landshut [2]. Tout porte à penser, quoi qu'on en puisse dire, que les Autrichiens ne peuvent pas être prêts avant la fin d'avril [3]. On doit croire également que leur intention est de rester en position. Mais enfin, s'ils attaquaient à l'improviste avant que des ordres fussent donnés, l'intention de l'Empereur est que la division bavaroise qui est à Landshut se reploie sur Munich et qu'avec ces deux divisions réunies, si l'ennemi marchait en force sur Munich, vous vous portiez avec ces troupes sur Augsbourg pour prendre la ligne du Lech. La division qui est à Straubing se dirigerait sur le Lech en se tenant toujours près du Danube, d'abord sur Ingolstadt et Neubourg et enfin, si elle était poussée, sur Rain.

Si ce cas qui n'est pas présumable arrivait, le duc de Rivoli a ordre de se porter avec son corps sur le Lech; le général Vandamme qui commande les Wurtembergeois a le même ordre, ce qui réunirait plus de 100,000 hommes sur le Lech. Dans ce cas le duc d'Auerstaedt a l'ordre de se porter à Donauwerth sur le Danube ; ce qui mettrait en ligne plus de 200,000 hommes. Mais, avant la réunion des armées sur le Lech et à Donauwerth, l'Empereur serait de sa personne à la tête de ses armées du Rhin.

Cette lettre, comme vous le sentez, Monsieur le Duc, est secrète. Si la moindre de ces dispositions pénétrait, elle jetterait l'alarme en Bavière. D'ailleurs, d'après les renseignements qu'a S. M., elle ne présume pas que si les Autrichiens attaquaient, ils attaquassent de ce côté [4]. Mais vous savez que l'Empereur ne

---

1. Voir les instructions du major général transmises au duc d'Auerstaedt et au duc de Rivoli le 11 mars.

2. Le duc de Danzig n'avait pas encore pris le commandement du corps bavarois, il ne devait arriver à Munich que le 24 mars.

3. Voir la note (1) à la suite de la lettre du major général au duc de Rivoli, du 21 mars.

4. La concentration du gros des forces autrichiennes en Bohême avait été confirmée jusqu'à ce jour, par tous les renseignements. Ce n'est qu'à dater du 21, que l'on apprit que des corps autrichiens faisaient des mouvements, sans pouvoir préciser encore leur direction de marche. (Lettre du général de Wrède

néglige aucune précaution, même celles présumées inutiles. Je donne l'ordre au général Drouet[1] de partir pour être rendu le 27 à Munich et être employé près de vous. L'Empereur sait la confiance que vous avez en cet officier.

LE DUC DE RIVOLI AU MAJOR GÉNÉRAL.

Ulm, le 21 mars 1809.

Monseigneur,

Je suis arrivé hier soir à Ulm. Mon premier soin a été de me faire rendre compte par le général Becker, mon chef d'état-major, des dispositions qui ont eu lieu avant mon arrivée. Il a eu l'honneur d'informer V. A. que le corps d'observation occupera successivement, d'ici au 30, la ligne qu'elle a tracée par sa lettre du 11 mars. V. A. a aussi été prévenue que la division Carra-Saint-Cyr ne peut s'étendre jusqu'à Donauwerth, parce que la division Espagne occupant cette contrée ne cédera que le bailliage de Gundelfingen qui devient l'extrême gauche de la division Saint-Cyr[2].

. . . .

J'ai autorisé le commandant du génie à rester à Strasbourg pour organiser son service ; il rejoindra à la fin du mois. Quant à l'artillerie, tout ce qui doit constituer le parc de réserve ne sera disponible que vers la fin d'avril. Le chef de cette partie est encore en arrière, et tout s'accorde à me prouver qu'on manquera de soldats du train.

Le service des postes n'étant point organisé faute de moyens pécuniaires, j'ai provisoirement approuvé qu'il soit fait de Strasbourg à Ulm par l'estafette qui portera principalement les dépêches des états-majors généraux et régimentaires.

Il serait aussi convenable d'affecter un détachement de gendarmerie au corps d'armée. Le besoin de cette arme pour la

---

au major général, du 21 mars, et du duc d'Auerstaedt au général Friant, du 22 mars.)

L'Empereur ne fut renseigné que beaucoup plus tard sur les mouvements des corps autrichiens de la Bohême sur la rive droite du Danube.

1. Le général Drouet était nommé chef d'état-major du corps bavarois.

2. Le 27 mars, le major général écrivait au duc de Rivoli :

« Je vous préviens, Monsieur le Maréchal, que je donne l'ordre à M. le général Oudinot de placer toute sa cavalerie et son infanterie sur la rive droite du Lech et de n'occuper, de la rive gauche, que la ville d'Augsbourg, afin de laisser de la place à votre corps d'armée. Concertez-vous en conséquence avec lui pour vos cantonnements respectifs. »

police intérieure étant connu de S. M., j'espère qu'elle donnera des ordres à ce sujet, si V. A. lui en fait la proposition.

Le service des ambulances est encore à créer dans le corps d'observation. Cependant il n'en est pas qui excite plus de sollicitude. Je supplie V. A. de donner des ordres pour que son organisation ait lieu sans retard[1].

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état de situation des troupes badoises que j'ai passées en revue à Pforzheim, ainsi que j'ai eu celui de vous en rendre compte par ma lettre du 19.

MASSÉNA.

LE GÉNÉRAL OUDINOT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Augsbourg, le 21 mars 1809.

Monseigneur,

Le mouvement, que viennent de faire les Bavarois sur l'Iser[2], paraît n'en avoir pas encore excité chez les Autrichiens, car le nombre de leur troupe sur l'Inn est toujours le même, c'est-à-dire que les régiments de Klebeck, Jordis, Stein, Kerpen, arch. Charles, Grand-Duc de Wurtzbourg, 4 régiments dont j'ignore le nom ; O'Reilly-chevau-légers, Empereur-huss., Stipsiz ou Barco-huss., arch. François-cuirassiers, archiduc Ferdinand-dragons, Vincent-chevau-légers, Empereur-chevau-légers, tiennent toujours poste depuis le confluent de l'Inn jusqu'à celui de la Salza.

. . . .

. . . .

La compagnie de sapeurs qui m'était annoncée est arrivée ce

1. Déjà le 17 mars, à son passage à Strasbourg, le maréchal Masséna écrivait au major général :

« Monseigneur, je suis arrivé à midi à Strasbourg ; j'en repartirai ce soir pour me rendre à Carlsruhe.

. . . .

« Mon chef d'état-major me rend compte, par une lettre qu'il a laissée pour moi à son passage à Strasbourg, que le service d'artillerie, du génie, des transports militaires, etc..., sont encore sans organisation. Il dit que les ordres du ministre sont donnés pour activer tous les préparatifs. Je verrai le commandant d'artillerie. »

Le 25 mars, le major général informait le duc de Rivoli que des ordres étaient donnés pour organiser l'artillerie de son corps d'armée. « Écrivez au général Songis à Strasbourg. Chaque corps doit avoir ses ambulances. Quant à la gendarmerie je prends des mesures pour que vous en ayez une compagnie. »

2. Le général Oudinot fait allusion à la réunion des 1re et 3e divisions bavaroises à Munich et Landshut.

matin à Rain où elle est chargée des réparations de la tête de pont; je n'en détacherai la moitié pour Passau que quand V. A. m'y aura autorisé.

J'ai eu l'honneur d'annoncer à V. A. que la division de Wrède se dirigeait sur Landshut, mais c'est le général de Sieben qui porte la sienne sur ce point, celle du général de Wrède se porte sur Straubing et celle du général Deroy reste à Munich.

OUDINOT.

LE GÉNÉRAL DE WRÈDE AU MAJOR GÉNÉRAL.

Straubing, le 21 mars 1809.

Monseigneur,

Je viens de recevoir, par une voie très sûre, l'état des forces de l'armée autrichienne en Bohême, ainsi que sa division en 6 corps différents et la nomination des généraux commandants les divisions et brigades. Je m'empresse d'en envoyer une copie à V. A. et de lui rendre compte en même temps que le 19, à 11 heures du matin, la landwehr a occupé toute la frontière depuis Passau jusque vers le Haut-Palatinat. On fait réparer à force la route de Klattau à Cham et celle qui conduit de Piseck en Bohême vers Grafenau en Bavière.

La landwehr a été pourvue avant-hier de munitions de guerre et il a été ordonné que tout habitant de la Bohême qui ne fait pas partie de ce corps eût à s'armer d'une pique.

Si je compare la force que les Autrichiens ont entre l'Inn et l'Ens, et dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer hier le tableau, Monseigneur, avec celle qu'ils ont rassemblée en Bohême, il me paraît de plus en plus que c'est de ce point qu'ils dirigeront leurs mouvements.

Le roi mon maître m'avait ordonné d'établir ma droite à Dingolfing sur l'Iser, chose que j'ai exécutée d'après ses ordres, mais que je veux, en en rendant compte à S. M., changer demain, de manière à serrer ma droite et étendre ma gauche sur la route de Plattling à Vilshofen, afin d'avoir mes petits moyens plus concentrés et d'être plus à portée, dans le cas où les Autrichiens tenteraient de se diriger sur le Danube par les routes de Cham, de Zwisel ou de Grafenau. Il est vrai que je serais très embarrassé s'ils avançaient en même temps par Waldmünchen, Rötz et Ratisbonne sur mes derrières; mais je suppose que le corps d'armée français qui doit se rassembler entre Bayreuth et Amberg me préviendra à temps si un tel mouvement devait avoir lieu.

J'observerai à V. A. que le pont sur le Danube à Deggendorf a été rompu, mais que je fais rassembler tous les matériaux nécessaires pour le réparer, sur la rive droite et à une distance assez éloignée pour ne pas donner de l'ombrage aux Autrichiens dans le cas où S. M. l'Empereur en ordonnerait le rétablissement.

S. E. le maréchal Lefebvre, sous les ordres duquel l'armée bavaroise aura l'honneur de servir, n'en ayant point encore pris le commandement, je rendrai tous les jours compte directement à V. A. de tout ce qui se passera dans ces environs, ayant établi un cours (*sic*) d'ordonnances avec le quartier général du comte Oudinot qui aura la complaisance de les faire passer à V. A.

P.-S. — Au moment de clore ma lettre, arrive un courrier du ministre de Bavière porteur de dépêches à S. M. le Roi mon maître, lequel me fait savoir que toutes les mesures sont tellement prises par le gouvernement autrichien qu'il peut commencer les hostilités à toute heure, et il me confirme que leurs premiers mouvements se feront en Bohême pour se rendre en même temps maîtres du Danube.

J'ai oublié dans ma présente lettre de dire à V. A. qu'il y a 25 pontons en bon état à Stadt-am-Hof près Ratisbonne, et qu'en outre je m'assure de tous les autres bateaux qui se trouvent sur le Danube, de Ratisbonne à Passau, et je fais tout préparer pour que deux ponts puissent être établis, partout où S. M. l'Empereur l'ordonnera; seulement j'observerai à V. A. qu'à partir de Deggendorf le Danube a presque partout 2,000 pieds de largeur [1].

WRÈDE.

TABLEAU.

---

1. Le général de Wrède, après le départ de cette dépêche, recevait du commissaire général du bas Danube le renseignement qui suit : « Il semble, d'après les déclarations d'un déserteur, que deux corps d'armée de la Bohême font mouvement sur nos frontières. »

Il s'agissait sans doute des mouvements de troupe de la Bohême vers la rive droite du Danube dont l'exécution commença le 20 mars.

Armée autrichienne en Bohême.

Munich, le 21 mars 1809.

Composition des corps d'armée en Bohême[1].

1er corps : Quartier général à Saatz, commandé par le général de Bellegarde.

Lts-GÉNÉRAUX.	BRIGADIERS.	
Vogelsang	Henneberg, Am-Ende	*Régiments d'infanterie :* Erbach, Johann Nepomack, Kollowrath, Reuss-Planen, Rainer, Vogelsang, A. Mitrowsky.
Ulm	Wacquant, Nostitz	Les volontaires de Moravie ou Landwehr, formant un bataillon, et deux bataillons de chasseurs.
Fresnel	Winzingerode	*Cavalerie :* Schwarzenberg uhl., Blankenstein huss.
		Total : 27 bataillons, 16 escadrons.

2e corps : Quartier général à Pilsen, commandé par le Feld-Maréchal de Kollowrath.

Lts-GÉNÉRAUX.	BRIGADIERS.	
Brady	Huresch, Wiedrunkel	*Régiments d'infanterie :* Zach, Joseph Colloredo, Zettwitz, Froon, Stuart, Rohan, Froelich.
Weeber	Veczay	Deux légions d'Autriche désignées sous le nom de légions de l'archid. Charles de 3 bataillons chacune.
Klenau	Crenneville	*Cavalerie :* Klenau chev.-lég. ; Merfeld uhl.
		Total : 27 bataillons, 16 escadrons.

3e corps : Quartier général à Prague, commandé par le Feld-Maréchal Hohenzollern.

Lts-GÉNÉRAUX.	BRIGADIERS.	
Lusignan	Kaiser, Proaska	*Régiments d'infanterie :* Wenzel-Colloredo, Schröder, Kaiser, Lindenau, Manfredini, Wurtzbourg, Kannitz, Wurtemberg.
Saint-Julien	Liechtenstein, Biber	Une légion d'Autriche et une de Peterwaradin de 2 bataillons chacune.
Wukassovich	Liechtenstein, Pfanzeltern	*Cavalerie :* Hesse-Hombourg huss. ; Stipsiz huss.
		Total : 28 bataillons, 16 escadrons.

4e corps : Quartier général à Pisek, commandé par le Feld-Maréchal Rosemberg.

Lts-GÉNÉRAUX.	BRIGADIERS.	
Dedovich	Grill, Neustatter	*Régiments d'infanterie :* Arch. Louis, Czartorisky, Cobourg, Reuss-Graitz, Bellegarde, Jos. Mitrovsky.
P. Hohenlohe-Bartenstein	Riese, Stutterheim	Une légion d'Autriche de 2 bataillons. *Cavalerie :* Vincent chev.-lég. ; St-Julien huss.
Sommariva	Radivojevich	Total : 27 bataillons, 16 escadrons.

5e corps : Quartier général à Budweis, commandé par l'Arch. Louis.

Lts-GÉNÉRAUX.	BRIGADIERS.	
Lindenau	Mayer, Buol	*Régiments d'infanterie :* Arch. Charles, Stain, Hiller, Sztarray, Duka, Giulay, Beaulieu.
Meerfeld	Bianchi	Deux bataillons du Landwehr d'Autriche.
	Schulz	Brooder, Gradiskaner, régiments d'infanterie légère.
Schustek	Mesko, Radetzky	*Cavalerie :* Kienmayer huss. ; Arch. Charles uhl.
		Total : 27 bataillons, 16 escadrons.

Corps de réserve : Quartier général à Kollin, commandé par le Prince de Liechtenstein.

Lts-GÉNÉRAUX.	BRIGADIERS.	
Hesse-Hombourg	Victor Rohan, Siegenthal	Composé de 12 bataillons de grenadiers. *Cavalerie :* Régiments de cuirassiers Duc Albert et Arch. François, Arch. Jean et Riech drag., Hohenzollern, Arch. Ferdinand.

1. Les renseignements fournis par ce tableau étaient d'une exactitude presque complète.

LE DUC D'AUERSTAEDT AU GÉNÉRAL OUDINOT.

Bamberg, le 21 mars 1809.

Oui, mon cher Général, il m'a fallu un ordre positif pour correspondre officiellement avec toi. Dans l'incertitude où j'étais si ton corps faisait toujours partie des troupes sous mes ordres, j'ai préféré admettre l'hypothèse qu'il avait cessé d'y être ; cette hypothèse était sans inconvénient.

. . . .
. . . .

Si les Autrichiens entraient en Bavière, ce que nous aurions de mieux à faire serait de nous réunir. Je t'enverrai des ordres à cet égard.

Tu dois avoir reçu l'artillerie nécessaire pour porter la tienne à 36 bouches à feu.

Il y a 3,000 outils attelés qui sont en marche depuis longtemps pour te rejoindre. On n'a pu t'en envoyer 6,000 faute de chevaux, on te complétera le plus tôt possible.

A l'avenir, il partira du quartier général un courrier militaire tous les jours impairs. Veille à ce qu'il ne reste pas plus de deux ou trois heures à Augsbourg.

Donne les ordres à ton chef d'état-major ainsi qu'au général Espagne pour qu'ils envoient régulièrement à mon chef d'état-major leurs états de situation.

. . . .
. . . .

Je t'autorise, mon cher Général, à mettre des agents en campagne pour avoir des renseignements[1].

. . . .
. . . .

Il faut seulement t'attacher à connaître les noms et l'emplacement des régiments qui se trouvent entre le Danube et le Tyrol.

RAPPORT AU MAJOR GÉNÉRAL SUR LES BESOINS URGENTS DE L'ARTILLERIE DES ARMÉES D'ALLEMAGNE.

Strasbourg, 21 mars 1809.

Monseigneur,

Aussitôt mon arrivée à Strasbourg, je me suis occupé de véri-

1. Dans sa lettre du 16 mars, adressée au major général par l'intermédiaire du maréchal Davout, le général Oudinot s'était plaint de n'être pas autorisé à avoir des agents à sa disposition, pour le renseigner sur ce qui se passait au delà de l'Inn.

fier quelles ressources on pourrait tirer du matériel de l'arsenal de cette place pour l'organisation de l'artillerie des corps d'armée d'Allemagne, et je me suis fait rendre compte des dispositions qui avaient été prises pour l'achat de 600 chevaux pour lesquels le Directeur avait ordre de passer des marchés. J'ai l'honneur de transmettre à V. A. le résultat des renseignements qui m'ont été fournis et de ce dont je me suis assuré moi-même.

Il a été passé des marchés pour l'achat de 600 chevaux à raison de 420 fr. par cheval, mais on n'a pu obtenir qu'ils fussent entièrement livrés avant le 15 avril, époque un peu reculée. Il a de même été passé des marchés pour la confection de 600 harnais nécessaires ; ils ne seront fournis qu'au 30 avril.

Achat de chevaux et harnais. — Le général Hanicque, commandant de l'artillerie de M. le maréchal duc d'Auerstaedt, a passé des marchés pour 2,400 chevaux qui doivent être livrés à Fulde, Anspach et Mayence et ne coûtent que 400 fr. Mais d'après de nouveaux ordres du Ministre de la guerre, cet officier général ne prendra que 1,200 chevaux, les autres 1,200 devant être achetés moitié à Metz et moitié à Strasbourg. Cependant comme il manque réellement près de 5,000 chevaux pour compléter l'artillerie de l'armée d'Allemagne, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'exposer à V. A. dans mon rapport du 16 courant[1], je vous prie de demander à S. M. de faire autoriser le général Hanicque à acheter les 2,400 chevaux pour lesquels il a passé des marchés et de faire ordonner au Directeur de Strasbourg d'en acheter 1,600 au lieu de 600 et au Directeur de Metz d'en acheter 1,000 aussi au lieu de 600, ce qui porterait à 5,000 de plus les chevaux existants à l'armée et ne serait point au delà de ses besoins[2].

Soldats du train. — Je ne puis que rappeler à V. A. que je lui ai demandé par le même rapport 1,800 conscrits pour soldats du train. Le général Hanicque m'en demande instamment pour les chevaux qu'il va acheter. Il n'y a ici que 90 hommes pour les 600 chevaux qui doivent y être livrés, en sorte qu'on n'a pas même le nombre suffisant pour faire panser ces chevaux et qu'on serait bien loin de pouvoir les faire mener en campagne.

---

1. Voir le résumé des demandes du général Songis dans le rapport à l'Empereur du major général, en date du 17 mars.

2. Un décret du 24 mars prescrivait au général Hanicque d'acheter 2,000 chevaux au lieu de 1,200 parmi lesquels devaient être compris 200 chevaux pour le corps du général Oudinot livrables à Augsbourg et 200 pour le corps du maréchal Masséna livrables à Ulm.

Le même décret prescrivait au Ministre de la guerre de faire acheter 2,000 chevaux en France : soit 1,000 livrables à Strasbourg et 1,000 livrables à Metz.

Matériel. — Il n'y a maintenant en état à Strasbourg que :

122 caissons ; 30 chariots ; 1 forge.	*Nota.* — Les pièces et affûts nécessaires pour l'armée y existent encore.

On ne peut y préparer, d'ici au 15 avril, que 84 caissons dont 60 étrangers. Tous les autres des diverses nations sont en si mauvais état qu'on ne peut les réparer.

Ainsi Strasbourg ne pourra fournir que :

206 caissons.
30 chariots.
1 forge.
Total . . 237 voitures.

D'après mon rapport du 16 mars, V. A. a pu voir qu'il manquait :

5 pièces de 12 ;
6 pièces de 8 ;
10 pièces de 6 ;
6 pièces de 4 ;
6 obus de 24 ;
531 caissons ;
43 chariots ;
49 forges.

Conséquemment il faudra tirer de l'intérieur de la France :

325 caisons.
23 chariots.
48 forges.
Total . . 396 voitures.

Je vous prie d'ordonner qu'elles soient envoyées de suite à Strasbourg.

Il faut pour compléter les munitions en chargeant les caissons qui manquent, environ 5,000,000 de cartouches d'infanterie et 20,000 coups de canon. J'ai donné ordre au Directeur de les faire faire, mais il n'a pas de fonds pour les achats de serge, de papier et autres menus objets que ces confections exigent.

Fonds pour les réparations des voitures et achats de menus objets. — Il n'en a pas même pour les constructions et réparations courantes, car sa caisse doit 7,000 fr. depuis le 1er mars. V. A. sentira que sans argent, il est impossible de travailler ; je la prie donc de faire envoyer au moins 40,000 fr. pour les dépenses que la direction de Strasbourg sera obligée de faire pour le compte de l'armée.

Officiers d'état-major et parcs. — Je n'ai donc dans ce moment aucun officier, ni pour mon état-major, ni pour la direction du parc. Comme il importe que l'un et l'autre soient bientôt organisés, je suis obligé de rappeler à V. A. que j'ai demandé pour le complément de tous les états-majors d'artillerie et parcs :

4 officiers généraux;
21 officiers supérieurs;
57 capitaines en 2e;
23 employés.

. . . .

RÉSUMÉ.

Il résulte que pour organiser le service de l'artillerie des armées d'Allemagne, d'après les bases fixées par S. M., indépendamment des troupes d'artillerie à pied et à cheval et de pontonniers et ouvriers demandés dans mon rapport du 16, il faudrait, savoir :

Pour le train. . .	1,800 conscrits. . . .	2,400 à faire lever en Allemagne par les soins du général Hanicque ;
	5,000 chevaux dont. .	1,600 à faire acheter à Strasbourg ; 1,000 à faire acheter à Metz.
Pour le matériel .	325 caissons . . . . . 23 chariots . . . . . . 48 forges	à tirer de l'intérieur de la France.
Pour la réparation du matériel à prendre à Strasbourg et achats de menus objets. . . .	40,000 fr. à verser dans la caisse de la Don de Strasbourg pour les dépenses qui y seront faites pour le compte de l'armée.	
Pour le personnel des états-majors et parcs.	4 officiers généraux.	
	21 officiers supérieurs.	4 colonels. . . . / 2 chefs de bataillon. . . . . . — sont demandés nominativement.
	57 capitaines en 2e dont 5 demandés nominativement.	
	23 employés qui seront présentés à la nomination lorsque le projet sera approuvé.	

Le 1er inspecteur général de l'artillerie commandant en chef celle des armées en Allemagne,
SONGIS.

L'EMPEREUR AU GÉNÉRAL BERTRAND, COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A PARIS.

La Malmaison, 22 mars 1809.

Monsieur le général Bertrand, le bureau du génie à la guerre est composé d'hommes si médiocres que je ne com-

prends pas ce rapport [1]. Voyez le bureau de la guerre, et faites-moi demain soir un rapport. Voici ce qu'il me faut : des outils pour les places et des outils pour la campagne. Les outils pour la campagne doivent être portés dans quarante-huit caissons attelés de six chevaux, ce qui fait 30,000 outils ; près de 300 chevaux et 180 à 200 hommes sont donc nécessaires. Comme j'ai ordonné que les compagnies de pionniers eussent un certain nombre de caissons, il faut voir si les compagnies qui sont à l'armée peuvent fournir ces quarante-huit caissons, afin de ne rien faire d'extraordinaire hors de l'organisation que j'ai arrêtée il y a quelques mois. Il faut ensuite des outils pour les places et sur les derrières. Il est de principe, et vous devez tenir la main à son exécution, que les outils de campagne ne peuvent dans aucun cas être employés pour les places ; ce sont des ressources dont je veux pouvoir me servir la veille d'une bataille, ou dans les huit jours qui précèdent des événements importants. J'ai besoin d'outils sur les derrières ; de 6,000 à Passau et de 6,000 à Augsbourg. Ceux-là n'ont pas besoin d'être attelés, et, à mesure qu'on marcherait, on ferait avancer ces outils, soit sur le Danube, soit ailleurs, par des voitures de réquisition. Assurez-vous donc que le colonel Blein, votre chef d'état-major, se rend à Strasbourg, avec les officiers du génie qu'on pourra se procurer en France. Établissez votre correspondance avec les généraux Tousard, Chambarlhiac, Andréossy et Lazowski [2], et préparez des mesures pour que, sans délai et sans compter sur les ressources de l'Espagne, vous ayez quarante-huit caissons attelés de six chevaux, 200 hommes du train et 30,000 outils, indépendamment de 12,000 outils pour Augsbourg et Passau. Il faut que demain mon décret soit pris et le service organisé. Je dois avoir à

1. L'Empereur fait sans doute allusion au travail qui lui avait été adressé par le bureau du génie, au ministère de la guerre, pour la préparation de l'ordre du 23 mars relatif à l'organisation du train du génie.

2. Généraux commandants le génie de l'armée du Rhin, du corps du général Oudinot, du corps d'observation et du corps d'armée du gouvernement des villes hanséatiques.

l'armée d'Allemagne ..... compagnies de mineurs[1] et quinze compagnies de sapeurs.

Je crois avoir donné des ordres pour que toutes les compagnies de sapeurs qui étaient à Danzig, Stralsund et dans toutes les places de l'Oder se repliassent sur Bamberg[2]. Voyez cela chez le major général et chez le Ministre de la guerre, afin que ces ordres soient donnés sur-le-champ, s'ils ne l'avaient pas été. Ces quinze compagnies doivent être toutes disponibles pour l'armée active.

NAPOLÉON.

LE DUC D'AUERSTAEDT A L'EMPEREUR.

Bamberg, 22 mars 1809.

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. différents rapports de Dresde et des frontières de la Bohême. Il paraît que les Autrichiens sont en mouvement. Il est dans l'ordre que depuis la réunion des troupes à Bayreuth et Bamberg, ils se concentrent près de Pilsen, les motifs qui ont pu les faire rassembler sur les frontières de la Saxe n'existant plus depuis le départ des troupes qui étaient à Magdebourg, Erfurt et Hanovre.

La lettre de Hof, qui en contient une de Linz du 14 mars, peut fort bien avoir été fabriquée par une de ces ruses autrichiennes[3].

1. Le nombre de ces compagnies de mineurs est resté en blanc sur l'original. Il existait 2 bataillons de mineurs de 5 compagnies chacun, numérotées de 1 à 10. La 6e compagnie était déjà à l'armée du Rhin ; les 3e et 4e compagnies étaient dirigées de Mayence sur Wurtzbourg.

2. Les ordres étaient donnés pour que les compagnies de sapeurs stationnées à Danzig et Stralsund et dans les places de l'Oder fussent dirigées sur les points de concentration de l'armée.

La 8e et la 9e du 1er bataillon venant de Stralsund ;

La 9e du 2e bataillon déjà présente au corps du maréchal Davout ;

Les 1re, 4e, 6e, 7e et 8e du 4e bataillon venant de Küstrin, Fulde et Glogau ;

Les 3e, 7e et 9e du 5e bataillon venant de Stettin, Erfurt et Stralsund étaient dirigées sur Wurtzbourg, ainsi que la 6e compagnie de mineurs.

La 6e compagnie du 1er bataillon ainsi que la 1re du 5e faisaient partie du corps du général Oudinot.

Les 4e et 5e compagnies du 3e bataillon, venant de Valence, étaient dirigées sur le corps du maréchal Masséna.

Une compagnie de sapeurs avec 16 caissons d'outils venait de l'armée d'Espagne, mais elle ne devait arriver à Strasbourg que le 28 mai.

3. Dans une lettre adressée au général Grandeau, et datée de Linz 14 mars, il était dit « que les troupes autrichiennes cantonnées dans cette ville venaient de partir pour la Galicie, les Russes faisant mine d'attaquer l'Autriche de ce côté et menaçant également la Hongrie ».

J'ai fait prendre des renseignements sur l'individu qui l'a adressée au général Grandeau.

Je prie V. M. de me faire connaître ses intentions sur les observations de M. Thielmann, aide de camp de S. M. le roi de Saxe [1].

Le général Oudinot me mande, en date du 19, que le bruit court qu'il y a une insurrection dans le Tyrol.

J'écris à ce général de se mettre en communication avec les troupes bavaroises qui sont dans ces contrées et de faire passer directement à V. M. les nouvelles qui seraient importantes [2].

Le général Oudinot me mande aussi que les bourgeois de Munich sont en proie à la peur et évacuent leurs effets les plus

---

1. Le colonel Thielmann écrivant de Dresde, le 20 mars, au duc d'Auerstaedt, lui fait savoir que l'arrivée du général Morand à Dresde a rassuré les esprits. L'on travaille à mettre la ville en état de défense.

Le colonel Thielmann rend compte des forces de la Saxe :

« Je crois de mon devoir d'instruire V. E. du véritable nombre de nos forces, sur lequel elle pourra compter pour entrer en campagne. D'abord, le contingent de 14,000 hommes, sans compter les 6,000 hommes en Pologne, est composé de 10,300 hommes d'infanterie, 2,500 de cavalerie, et 24 bouches à feu. Mais, en cas que S. M. demandât toute notre armée, alors il y aurait de disponible encore 3,600 hommes d'infanterie et certainement l'artillerie pourrait être considérablement augmentée, ayant le personnel et le matériel, de manière qu'il ne manque que les chevaux.

« Alors, il ne resterait en Saxe que 800 hommes dans les dépôts de l'infanterie dont on a formé deux bataillons provisoires ; la garnison de Königstein de 700 hommes ; 800 hommes d'artillerie, dont cependant il faudrait encore défalquer ce qui serait mis en campagne au surplus de 24 bouches à feu, et 2,500 hommes de cavalerie dont à peu près la moitié est montée avec des chevaux de remonte. »

2. Le duc d'Auerstaedt, au reçu de la lettre du général Oudinot, en date du 19 mars, lui écrit, le 23 mars, ce qui suit : « Il ne faut pas attendre pour ces sortes de choses des vérifications de Munich, mais il faut envoyer des partis pour communiquer avec les troupes bavaroises qui se trouvent dans ce pays.

« Tu peux mettre un de tes régiments de cavalerie par échelons jusque près de Füssen. Il faut que les officiers qui seront là, c'est-à-dire à Füssen, soient des hommes sages, tout à la fois francs et conciliants, et qu'ils fassent passer leur esprit à leurs détachements, afin d'éclairer les habitants sur les pièges qu'on leur tend et qui occasionneraient leur perte s'ils y donnaient.

« Qu'ils fassent sentir aux habitants dans les conversations qu'un prompt châtiment suivrait toute tentative de révolte contre leur souverain, que les troupes qui sont à Ulm et à Augsbourg tomberaient sur eux avec la rapidité de l'aigle.

« Fais donner le conseil au commandant bavarois de répandre le bruit que les troupes françaises y pénétreraient à la plus petite marque de mauvaise conduite de la part des habitants.

« Dans le cas où tu apprendrais quelque chose de cette nature, ou des nouvelles positives d'un mouvement autrichien, il faut non seulement m'en prévenir, mais en donner avis directement à l'Empereur, au maréchal duc de Danzig et au duc de Rivoli. »

précieux sur Augsbourg. Les arsenaux sont aussi évacués sur cette ville.

Il me dit qu'il n'y a que cinq bataillons bavarois en garnison dans le Tyrol. Si cela est, c'est bien peu pour cette population qui est réellement travaillée par les Autrichiens.

On a cherché à répandre le bruit, parmi les troupes de la Confédération, réunies du côté de Wurtzbourg, qu'elles étaient destinées pour l'Espagne. Je charge le commandant français de cette place de voir les officiers de ces troupes et de leur tenir un langage convenable à cet égard.

Je vais écrire, à Dresde, au général Morand d'envoyer un officier saxon intelligent à Vienne par Prague ; il sera porteur d'une dépêche insignifiante pour M. Dodun.

J'en ferai partir un d'ici qui passera par Pilsen, Prague et Schweidnitz en Silésie. Ces officiers auront ordre, dans le cas où on voudrait les empêcher de passer, de demander des refus par écrit.

LE GÉNÉRAL OUDINOT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Augsbourg, le 22 mars 1809.

Monseigneur,

Votre Altesse trouvera ci-joints les renseignements que j'ai obtenus sur le mouvement des Autrichiens, le tableau de leur force entre l'Ens et l'Inn, enfin le portrait d'un soldat du landwehr.

Je me recommande de nouveau à V. A. pour obtenir quelques sous-lieutenants de l'école militaire et même des sous-officiers des autres écoles. Je suis très pauvre dans ces deux classes, et les officiers qui m'arrivent du dépôt sont, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander, pour la plupart au-dessous du faible ; ils ont besoin de ce restaurant pour bien mener leur compagnie.

M. le général Chambarlhiac, qui est arrivé à Passau, réclame toujours officiers du génie et sapeurs. Je viens de prendre sur moi de lui envoyer le capitaine Dieudonné et 30 hommes de ces derniers jusqu'à ce qu'il plaise à V. A. de me donner à cet égard ses intentions ; ce détachement restera à sa disposition.

OUDINOT.

LE GÉNÉRAL DE WRÈDE AU MAJOR GÉNÉRAL.

Straubing, le 22 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de communiquer à V. A. S. les nouvelles qui me sont parvenues aujourd'hui sur les mouvements des Autrichiens et d'après lesquelles ils devraient commencer les hostilités le 26. Le temps a été trop court pour faire traduire en français les différents rapports que j'ai reçus, de manière que je suis contraint de laisser à V. A. le soin de les faire traduire; il me reste à vous observer, Monseigneur, qu'il m'est parvenu ce matin à peu près les mêmes avis du haut Palatinat sur les mouvements des Autrichiens[1], seulement on ajoute dans ceux-ci qu'il est arrivé le 20, à Haya, 500 pièces de canon, parmi lesquelles on a compris les chariots; qu'on a tracé un camp à Plan et qu'un des archiducs d'Autriche était attendu le 20 à Bischofteinitz.

J'ai fait prévenir hier M. le maréchal duc d'Auerstaedt de tous ces mouvements par un officier du génie qu'il avait envoyé ici et je l'ai fait prier par le même officier de faire occuper, s'il lui était possible, le plateau de Burglengenfeld jusqu'à Regenstauf, pour couvrir la route qui conduit à Ratisbonne, ce qui me paraît nécessaire pour assurer mes derrières, en cas d'un événement imprévu.

Je rends en même temps compte de cette démarche, faite auprès du duc d'Auerstaedt, au roi mon maître, n'étant point encore prévenu de l'arrivée de M. le maréchal duc de Danzig, auprès duquel je pourrais prendre mes instructions nécessaires.

V. A. S. recevra un croquis, encore incomplet, sur les routes qui conduisent de Passau en Bohême; demain, j'aurai l'honneur de lui en envoyer un autre plus complet.....

WRÈDE.

LE DUC D'AUERSTAEDT AU GÉNÉRAL FRIANT.

Bamberg, le 22 mars.

Je viens de recevoir, mon cher Général, votre lettre du 22 avec le rapport du colonel Méda et la lettre de Linz communiquée au général Grandeau qui l'accompagnait[2].

---

1. Voir la lettre du général de Wrède au major général, du 21 mars.

2. LE GÉNÉRAL FRIANT AU DUC D'AUERSTAEDT.

Bayreuth, le 22 mars 1809.

Monsieur le Maréchal,

M. le général Pajol marche avec le 7e de hussards pour se rendre à Amberg. Ce général me mande, sous la date d'aujourd'hui, que les bruits et les in-

Cette lettre me paraît très extraordinaire et les nouvelles qu'elle contient peu vraisemblables.

Prenez de suite des informations près de M. Otto qui l'a communiquée et sur la personne qui l'a écrite. Sachez si M. Otto garantit que cette personne est incapable de le tromper ; enfin, comment est parvenue cette lettre. Souvent il arrive que l'on fait de ces rapports avec de perfides intentions.

Je crains d'avoir oublié de recommander, dans ma dépêche du 20, que le colonel Méda détache pour commander les postes sur la frontière des officiers ou sous-officiers, non seulement intelligents, mais sachant parler l'allemand. Faites-lui cette recommandation, ainsi qu'au général Pajol pour les détachements qu'il doit placer en avant.

Comme j'ai la crainte que les Saxons n'aient pas organisé leurs avant-postes sur la frontière, entre Dresde et vous, il faut, mon cher Général, placer sur cette frontière 5 ou 6 postes de 8 ou 10 hommes sûrs que vous prendrez dans le 2e de chasseurs, dont 2 ou 3 commandés par des officiers intelligents et parlant autant que possible l'allemand, ainsi que les sous-officiers qui commanderont les autres postes.

Vous les placerez à Marienberg, Annaberg, Schwarzenberg, Ebensreuth, Adorf. Vous en établirez un autre pour lier Adorf aux postes de gauche du 2e régiment de chasseurs.

Les commandants de ces postes auront des modèles des questions à faire aux déserteurs et aux voyageurs, et recevront les mêmes instructions que celles données au colonel Méda.

Si dans les endroits où ils seront placés, il se trouve des détachements saxons, ils maintiendront la bonne harmonie et ils feront le service conjointement.

Deux hommes iront toujours en patrouille jusque sur la frontière de Bohême pour aller aux nouvelles.

Si une invasion avait lieu, ces détachements non seulement vous en préviendraient, mais enverraient en toute diligence à Dresde pour donner au général français qui s'y trouverait des nouvelles positives.

Il faut que les rapports de ces postes vous parviennent avec célérité et que le service soit organisé en conséquence.

Faites porter par un officier du 2e, parlant l'allemand et au-

---

formations qu'il a pu prendre, s'accordent à faire connaître que les Autrichiens doivent faire un mouvement par leur gauche et se porter sur Pilsen.

Signé : FRIANT.

Par son rapport du 21 mars, le colonel Méda adressait au général Friant l'information suivante : « Des nouvelles dignes de foi assurent que les corps cantonnés jusqu'ici dans les cercles de Pilsen, Saatz, Prague et Klattau s'avancent sur la frontière, sur les deux routes de Waidhausen et Waldmünchen. »

quel on fournira des moyens de transport, la dépêche ci-jointe au général Morand [1].

Je le préviens de l'établissement qui va se faire des postes ci-dessus, afin qu'on prenne des mesures pour le continuer jusqu'à Dresde.

Avec cette chaîne de postes sur les frontières de la Saxe et de la Bavière, nous serons parfaitement au courant et à l'abri des fausses alertes.

Dans le cas peu vraisemblable, puisque la guerre n'est pas déclarée, où l'officier que vous enverrez au général Morand rencontrerait un parti autrichien, il déchirerait sa lettre.

LE DUC D'AUERSTAEDT AU GÉNÉRAL MORAND.

Bamberg, 22 mars 1809.

J'ai pris le parti, mon cher Général, de faire placer sur les frontières de la Bavière, depuis Passau jusque vis-à-vis Eger, des postes de cavalerie légère pour observer les routes et recevoir les renseignements des déserteurs et voyageurs.

Je viens de donner l'ordre au général Friant d'en établir de 8 ou 10 hommes en Saxe, aux points de Marienberg, Annaberg, Schwarzenberg, Ebensreuth, Adorf, et un intermédiaire entre Adorf et les postes de gauche du 2e régiment de chasseurs dans le pays de Bayreuth. Prévenez-en le ministre de la guerre de Saxe. Il doit se trouver sur cette ligne des détachements saxons qui y auront été placés d'après la demande que vous avez dû en faire, conformément à vos instructions. Alors nos détachements feront le service avec eux.

Il faut que, depuis Annaberg jusqu'à Dresde, on place de la cavalerie légère saxonne vis-à-vis tous les débouchés de la Bohême.

Donnez-moi de vos nouvelles en me les adressant au commandant de Hof, qui les fera passer au général Friant.

Je vous annonce pour vous seul, mon cher Général, que le maréchal Bernadotte a ordre de se rendre à Dresde pour y prendre le commandement de l'armée saxonne.

Vous lui remettrez à son arrivée la lettre ci-jointe [2]. Vous lui donnerez tous les renseignements que vous avez sur les troupes saxonnes et les rassemblements des Autrichiens, et vous rejoindrez sans délai votre division.

Le major général m'écrit de Paris que d'après l'opinion de

1. Voir la lettre qui suit.
2. Voir la lettre qui suit.

l'Empereur, il n'y a aucune probabilité que les Autrichiens veuillent entreprendre quelque chose d'offensif. Cependant, si des circonstances imprévues démentaient ce pronostic, il serait convenable que la famille royale se repliât sur Leipzig, puisque l'armée saxonne pourrait être dans le cas d'évacuer Dresde ; ainsi, mon cher Général, si la circonstance se présentait, vous feriez les insinuations nécessaires pour porter la famille royale à prendre ce parti, en faisant connaître que c'est le désir de l'Empereur et qu'il serait très inconvenant que des membres de la famille royale restassent au milieu des ennemis de la confédération du Rhin.

Je vous envoie cette dépêche par le capitaine Heynecken, officier saxon attaché à mon état-major ; donnez-lui tous les renseignements que vous aurez.

Lorsque vous viendrez me rejoindre, je vous prie de dire à M. de Castres de venir près de moi.

Si contre toute vraisemblance les Autrichiens attaquaient, il faudrait non seulement m'en prévenir, mais envoyer des courriers au roi de Westphalie, au maréchal Bernadotte sur la route de Hanovre, et au général Michaud, à Magdebourg.

LE DUC D'AUERSTAEDT AU PRINCE DE PONTE-CORVO.

Bamberg, le 22 mars 1809.

J'ai l'honneur d'informer V. A. que les inquiétudes qui existaient à Dresde, à raison des mouvements des Autrichiens, les demandes qui m'ont été faites de donner une direction à l'armée saxonne m'ont déterminé à envoyer à Dresde le général Morand, avec l'instruction, dans le cas d'hostilités, de prendre le commandement de cette armée.

Mais S. A. le major général m'ayant fait connaître que vous deviez vous rendre à Dresde pour y prendre le commandement de l'armée saxonne, je mande au général Morand de vous remettre cette lettre à votre arrivée, de vous donner les renseignements qu'il a sur les troupes saxonnes et les mouvements des Autrichiens, et de rejoindre sans délai sa division.

Quoique je ne doute pas que le major général n'ait fait connaître à V. A. les désirs de l'Empereur sur la conduite à tenir par la famille royale de Saxe en cas d'hostilités, je vous transcris à tout événement, ce que le major général m'a écrit le 11 à cet égard.

« Si les mouvements des Autrichiens, Monsieur le Maréchal, continuaient à inquiéter la famille royale de Dresde, et qu'elle voulût se retirer sur Leipzig ou sur le Rhin, ce ne pourrait être

qu'une chose très avantageuse ; le maréchal Bernadotte, qui a ordre de se rendre à Dresde pour y prendre le commandement de l'armée saxonne, serait plus libre de ses mouvements si la cour n'était pas à Dresde ; au reste, Monsieur le Maréchal, il ne faut rien faire de prématuré. D'après les probabilités, il n'y a aucune certitude que les Autrichiens veuillent entreprendre quelque chose d'offensif. Cependant, si des circonstances imprévues réalisaient ce pronostic, il serait convenable que la famille royale se reployât sur Leipzig, puisque l'armée saxonne pourrait être dans le cas d'évacuer Dresde. S'il y avait des événements imprévus, vous devez sans délai en prévenir le roi de Westphalie et le commandant de Magdebourg. »

Telles sont, Monseigneur, mot à mot, les expressions du major général. Si des événements imprévus arrivaient ou si j'apprenais quelque chose qui fût utile à V. A. de connaître, dans la position où elle se trouve, je m'empresserais de l'en instruire, ainsi que des mouvements que je serais dans le cas de faire d'après les ordres que je recevrai ; mais, vu les distances et la possibilité que des dépêches s'égarent, ce qui pourrait être nuisible, il ne pourrait être qu'avantageux de convenir d'un chiffre pour cette correspondance. Si vous voulez m'en envoyer un, j'en ferai usage.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

La Malmaison, le 23 mars 1809.

Mon cousin, je vous envoie un ordre que je viens de signer. Envoyez au maréchal duc d'Auerstaedt, au général Oudinot et au duc de Rivoli les dispositions qui les concernent. Faites-leur connaître qu'ils vont recevoir de l'argent pour le service du génie ; qu'ils ne perdent pas de temps pour faire les réquisitions qui leur sont ordonnées ; qu'ils passent les marchés et qu'ils prennent toutes leurs dispositions en conséquence.

Écrivez au duc de Rivoli qu'il doit demander au grand-duc de Hesse que son contingent soit de 4,736 hommes et 564 chevaux, comme il le propose. Six pièces de canon seront suffisantes ; mais il faut avoir soin que chaque pièce ait un approvisionnement et demi et qu'il y ait un approvisionnement d'infanterie à raison au moins de 100 coups par homme. Vous écrirez aussi à mon ministre à Darmstadt pour lui faire ces observations.

Écrivez au général qui commande la 26e division militaire et à celui qui commande la 5e [1] qu'ils aient à vous envoyer tous les jours la situation des places, surtout celles de Mayence et de Strasbourg. En général, tous les commandants d'armes sur le Rhin doivent vous envoyer leurs états de situation.

Donnez ordre au général Songis de diriger sur Ulm 6,000 fusils, 1,000 sabres de cuirassiers, 1,000 de cavalerie légère, 2,000 paires de pistolets, 6,000 baïonnettes et autres pièces de rechange, un million de cartouches d'infanterie, 20,000 épinglettes, quelques milliers de tire-bourre, 12,000 outils de pionniers, 5,000 cartouches à balles et à boulet. Le général Songis doit établir en résidence à Ulm un officier et un garde-magasin, qui prendront un emplacement près de la rivière.

NAPOLÉON.

Armée d'Allemagne.

—

GÉNIE.

ORDRE DE L'EMPEREUR.

Malmaison, le 23 mars 1809.

1° Il sera fait les fonds nécessaires pour que les 8e et 9e compagnies du 1er bataillon de sapeurs, les 2e, 6e et 9e du 2e bataillon, la 1re et la 8e du 4e, la 3e et la 7e du 5e, et la 6e compagnie de mineurs, puissent avoir chacune les deux caissons et les 12 chevaux harnachés qui leur sont nécessaires, ainsi que les 500 outils que chacune de ces compagnies doit avoir.

2° Il sera accordé aux 4e, 6e et 7e compagnies du 4e bataillon de sapeurs, à la 1re et à la 9e du 5e, les fonds nécessaires pour porter les attelages de chacune de ces compagnies à six chevaux par caisson et à compléter les outils à 500 par compagnie.

3° Ces fonds seront mis dans le plus court délai à la disposition du général Bertrand, commandant le génie de mes armées d'Allemagne, lequel prendra sur-le-champ toutes les

1. La 5e et la 26e division militaire comprenaient les départements de la rive gauche du Rhin, de la frontière suisse à Bonn.

mesures pour se procurer tous ces objets, les envoyer aux corps et pourvoir enfin à ce que les 15 compagnies du génie aient 30 caissons, 180 chevaux et 7,500 outils.

4° Les soldats du train des compagnies seront fournis par ces compagnies et pris à Strasbourg sur les détachements que les dépôts ont envoyés.

5° Le général Oudinot, ayant déjà 3,000 outils, sera autorisé à considérer les hommes qu'il a comme un fonds de compagnie, à les compléter à 50 hommes, à nommer un lieutenant pour commander, un maréchal des logis et deux brigadiers. Il sera autorisé à se procurer sur-le-champ les voitures nécessaires pour porter ces 3,000 outils attelés à 6 chevaux par voiture. Il sera en outre autorisé à se procurer 3,000 autres outils qui compléteront à 6,000 l'approvisionnement d'outils de son corps d'armée, et à pourvoir à leur attelage comme il vient d'être dit pour les 3,000 actuellement existant.

Il fera faire ces opérations à Augsbourg et en Bavière, de manière à ce que tout soit prêt au 20 avril.

Enfin, le général Oudinot sera autorisé à prendre les hommes dont il aura besoin pour le train du génie parmi ceux des conscrits qui arrivent et qui sont accoutumés à conduire des chevaux. Il leur donnera l'habit du train du génie. Des fonds seront remis pour ces diverses dépenses au général Bertrand qui les fera passer au général Oudinot avec les instructions nécessaires.

6° Le maréchal duc d'Auerstaedt, ayant 10,000 outils attelés, recevra l'ordre d'en diriger 3,000 avec leurs caissons sur Ulm, où ils serviront pour le corps du maréchal duc de Rivoli. Le Ministre de la guerre mettra à la disposition du général Bertrand les fonds nécessaires pour que l'attelage des 6,000 outils restant au corps du duc d'Auerstaedt soit complété à six chevaux par voiture. Le général Bertrand transmettra ces fonds au duc d'Auerstaedt qui, comme le général Oudinot, sera chargé de compléter une compagnie de 50 hommes du train du génie, et sera autorisé à donner à ces hommes l'habit du train du génie. Enfin le maréchal

prendra les mesures nécessaires pour avoir, au 20 avril, 6,000 outils attelés à 6 chevaux par voiture.

7° Le duc de Rivoli sera informé que 3,000 outils sont dirigés sur son corps d'armée et il sera sur-le-champ autorisé à faire l'achat des voitures et chevaux nécessaires pour atteler cet approvisionnement, et à former une compagnie du train du génie composée comme les deux précédentes.

8° Le général Bertrand fera sur-le-champ organiser à Strasbourg une compagnie du train de 120 hommes pris parmi les conscrits du 18e de ligne, et composée d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant, de deux maréchaux des logis, de quatre brigadiers et de 120 soldats. Il choisira les officiers parmi d'anciens officiers de cavalerie ou de sapeurs. Il fera sur-le-champ habiller cette compagnie de l'uniforme du train du génie. Il fera faire 12,000 outils et se procurera 24 voitures pour porter ces 12,000 outils, deux forges et deux autres chariots pour porter des cordages, des instruments et autres approvisionnements nécessaires pour le raccommodage des ponts; total, 28 à 30 voitures. Il fera sur-le-champ acheter les 200 chevaux et harnais nécessaires, de sorte qu'au 20 avril, ce train puisse partir de Strasbourg.

9° 12,000 outils seront envoyés sans délai de Strasbourg sur des charrettes du pays, à Ulm, pour y rester en dépôt.

Aussitôt que les six premiers mille seront arrivés à Ulm, on prendra mes ordres pour les pousser plus loin.

10° Ainsi, le génie aura 6,000 outils attelés par corps d'armée, ce qui fera 12 voitures pour les porter, plus un chariot pour porter des cordages et autres ustensiles nécessaires au raccommodage des ponts, et une forge; total, 14 voitures et 84 chevaux par corps d'armée; total pour les trois corps d'armée, 18,000 outils, 42 voitures, 252 chevaux.

Plus, 12,000 outils portés à la suite du parc général sur 30 voitures.

Plus, 500 outils attelés par compagnie de sapeurs; total, 7,500 outils.

Il y aura donc 37,500 outils attelés à 6 chevaux à la suite de l'armée; en outre, 12,000 outils en dépôt sur les derriè-

res de l'armée, qu'on charriera d'un établissement à un autre sur les voitures du pays et qui peuvent être considérés comme un approvisionnement de précaution.

Récapitulation générale.

	37,500 outils attelés,
	12,000 outils non attelés,
Total. .	49,500 outils

portés sur 72 à 74 voitures attelées de 450 chevaux (indépendamment des attelages des compagnies de sapeurs) et conduites par trois compagnies du train de 50 hommes chacune. . . . . 150 hommes
et par une quatrième compagnie de . . . . . 120 hommes
Total. . . . . 270 hommes

11° Le décompte des sommes nécessaires pour ces diverses dépenses sera fait dans la journée de demain par notre ministre de la guerre qui remettra au général Bertrand une ordonnance sur le Trésor public, pour la valeur de la moitié desdites sommes.

Il sera pourvu au paiement de l'autre moitié aussitôt que besoin sera.

12° On retirera des places de Strasbourg, Landau et autres places du Rhin, tous les outils qu'il y aurait de disponibles et on les emploiera pour les divers besoins de l'armée[1].

NAPOLÉON.

(Le 24 mars, le Ministre de la guerre transmettait les ordres de l'Empereur aux ducs d'Auerstaedt et de Rivoli et au général Oudinot, pour la prompte exécution des prescriptions de ce décret.)

---

1. Le 26 mars, le général Bertrand adressait le rapport qui suit, au sujet de l'application de ce décret :

RAPPORT SUR LE MATÉRIEL DU GÉNIE A L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Du chargement d'un caisson du génie. — D'après le décret du 23 mars un caisson du génie devait porter 500 outils. Cependant, comme l'usage de l'artillerie était de ne charger un chariot que de 250 outils, et en général de ne charger que d'environ deux milliers leurs caissons ; comme aussi dans la der-

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

La Malmaison, le 23 mars.

Mon cousin, je vous envoie des ordres que je donne pour divers mouvements de détachements d'artillerie. Il me sem-

---

nière campagne les caissons du génie n'ont pu porter que 300 outils, S. M. a consenti à ce qu'on diminuât à ce taux le poids d'un caisson.

En conséquence on propose de charger un caisson comme il suit :

100 pelles rondes ;
100 pelles carrées ;
70 pioches ;
30 pics à roc ;

Total. . . . 300 outils à pionniers.

Ces 300 outils du poids de 5 à 6 livres l'un et quelques manches de rechange pèseront environ 1,800 kilogr.

On porterait encore dans le fourgon : 20 haches, 10 serpes, 1 scie et quelques outils de l'usage le plus habituel pesant en tout 200 kilogr., de manière que le poids d'un caisson n'excède jamais deux milliers.

Organisation du matériel à un corps d'armée. — Il y aura à chaque corps d'armée :

20 caissons attelés de 4 chevaux portant 6,000 outils ;
4 caissons de sapeurs attelés de 4 chevaux portant 1,200 outils ;
1 forge attelée de 6 chevaux ;
1 fourgon chargé de cordages, clous, etc.

Organisation du parc général. — Il y aura au parc général :

40 caissons attelés de 4 chevaux portant 12,000 outils ;
20 caissons de sapeurs attelés de 4 chevaux portant 6,000 outils ;
3 fourgons de mineurs ;
3 forges ;
2 fourgons de cordages, clous, etc.

Totalité du matériel. — Ainsi, la totalité du matériel du génie à l'armée d'Allemagne sera composé de, savoir :

100 caissons du train du génie attelés de 4 chevaux portant.	30,000 outils.
32 caissons de sapeurs attelés de 4 chevaux portant. . . .	9,600 —
Il y aura en outre les 12,000 outils transportés par voie de réquisition, ci	12,000 —
Total des outils	51,600

6 fourgons d'ouvriers ;
3 fourgons de mineurs ;
6 forges ;
5 fourgons chargés de cordages, clous, etc.

Ordres donnés pour l'exécution du décret du 23 mars. — 12 caissons attelés et approvisionnés de 3,600 outils sont commandés à Strasbourg, et seront prêts pour le 1er avril.

1° *Pour le duc de Rivoli.* — On vient de commander les 8 caissons nécessaires pour compléter ce parc. On ne peut assigner quand ils seront prêts. La forge et le chariot sont également commandés à Strasbourg. Les deux compa-

ble que j'avais ordonné que toutes mes troupes évacuassent Stralsund; assurez-vous si mes ordres ont été exécutés et veillez à ce que tout ce qui y serait encore revienne. On ne doit y laisser tout au plus qu'une compagnie d'artillerie et une de sapeurs. En général, les compagnies d'artillerie et de sapeurs doivent être toutes ralliées à l'armée [1]. Écrivez là-

---

gnies de sapeurs attachées à ce corps ont leurs caissons attelés et approvisionnés.

2° *Au corps du général Oudinot.* — Le général Oudinot a les 3,000 outils portés sur 10 caissons qui lui ont été expédiés d'Erfurt.

Les 3,000 autres doivent être confectionnés aux environs d'Augsbourg, ainsi qu'un fourgon de cordages. L'ordre en a été donné conformément au décret.

3° *Au duc d'Auerstaedt.* — Il resterait à ce corps 7,000 outils, 20 caissons et 25 chevaux. On a réitéré l'ordre qui avait été donné par le prince de Neuchâtel d'expédier 3,000 outils attelés sur Ulm. Comme le général Oudinot sera pourvu, ces outils feront partie du grand parc. Le général Tousard a reçu l'ordre de se compléter aux environs de Wurtzbourg de tout ce qu'il devait avoir d'après le décret.

4° *Parc général.* — Des 40 caissons nécessaires à ce parc, 10 se trouveront à Ulm expédiés par le général Tousard, 10 sont commandés à Strasbourg, 20 sont confectionnés à Paris, seront terminés le 10 avril et en partiront le 11 pour arriver le 25 à Strasbourg. 3 forges et 2 chariots seront également à Strasbourg à la même époque.

Des 10 compagnies de sapeurs attachées au grand parc, 3 ont des caissons, les 7 autres ont besoin de 14 caissons, ils ont été commandés, savoir: 4 à Mayence, et 10 à Paris. Ceux de Paris seront le 25 avril à Strasbourg.

Les 6 caissons d'ouvriers sont commandés à Metz, on a demandé qu'ils fussent rendus le 20 avril ou le 25 au plus tard à Strasbourg. On ne sait s'ils pourront y être rendus à cette époque.

J'ai donné des ordres pour que les 1,200 marins soient, à leur arrivée à Strasbourg, munis des outils ainsi que le prescrit le décret.

. . . .

Paris, 26 mars 1809.

LE GÉNÉRAL COMTE BERTRAND.

1. Les ordres avaient été donnés pour retirer de Magdebourg, Stralsund et Danzig les troupes d'artillerie excédant celles que l'Empereur avait prescrit de laisser dans ces places.

Troupes parties de Magdebourg.	1 compagnie d'artillerie se rend à Augsbourg, au parc du général Oudinot. 1 compagnie d'artillerie se rend à Ulm, pour y être attachée au dépôt de munitions. 1 compagnie d'artillerie se rend à Ulm, pour y être attachée au parc général. 1 compagnie de pontonniers se rend à Hambourg, pour être attachée au corps du prince de Ponte-Corvo.
Troupes parties de Stralsund.	3 compagnies se rendent à Ulm, au parc général.
Troupes parties de Danzig.	2 compagnies se rendent à Ulm, au parc général. 1 compagnie de pontonniers se rend à Ulm, au parc général.

dessus au maréchal duc d'Auerstaedt et qu'il s'assure que mes troupes ne soient pas disséminées. J'ai seulement ordonné qu'une ou deux compagnies restassent à Danzig. Faites-moi un rapport sur les ordres qui ont été donnés pour ces divers détachements. Comme Donauwerth est un point important sur lequel je dirige beaucoup de détachements, il est nécessaire que vous y envoyiez le général Monthion[1] qui établira là un bureau d'état-major, afin que dans le cas où l'ennemi ferait un mouvement et marcherait sur nous, il eût le temps d'empêcher que tous ces détachements ne fissent des sottises.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, le 23 mars 1809.

Mon cousin, un officier français a été arrêté à Braunau, et les dépêches dont il était porteur lui ont été enlevées de vive force par les Autrichiens, quoique scellées des armes de France[2]. Écrivez au duc d'Auerstaedt, au duc de Rivoli et

---

En outre, 12 compagnies d'artillerie à pied et 4 à cheval venant de l'intérieur étaient dirigées sur Strasbourg.

1 devait y arriver le 2 avril;
2 devaient y arriver le 11 avril;
4 devaient y arriver le 18 avril;
2 devaient y arriver le 19 avril;
1 devait y arriver le 25 avril;
2 devaient y arriver le 5 mai;
2 devaient y arriver le 8 mai;
2 compagnies à cheval étaient encore en Espagne.

Ces compagnies étaient destinées au parc de l'armée d'Allemagne.

Une compagnie de pontonniers qui était à Wesel et une autre à Mayence recevaient également l'ordre de se diriger immédiatement sur Augsbourg où elles devaient arriver, la première le 11 avril, la seconde le 24.

1. Le général de Monthion qui, primitivement, devait aller à Ulm, recevait l'ordre du major général de se rendre à Donauwerth « où il établira un bureau d'état-major, afin que dans le cas où l'ennemi ferait un mouvement il ait le temps de bien diriger les détachements qui sont en marche sur Donauwerth ».

2. L'officier français arrêté à Braunau était l'ancien adjudant-général Sherlock, retiré du service et habitant Vienne. Obligé de s'éloigner de la capitale de l'Autriche, par suite des événements, il avait été chargé par M. Dodun de correspondances officielles pour M. Otto, ministre plénipotentiaire de France à Munich.

Arrivé à Munich le 24 mars, cet adjudant-général écrivait au maréchal Da-

au général Oudinot, de tâcher de faire arrêter quelques courriers autrichiens. Vous leur recommanderez de faire ces expéditions très secrètement, d'accélérer la marche des troupes sans les fatiguer[1], de suivre ponctuellement mes instructions, de faire armer Wurtzbourg et les autres forteresses bavaroises et d'être prêts à se porter sur le Danube. 800 cuirassiers doivent être arrivés à Donauwerth[2], ainsi qu'un certain nombre de détachements d'artillerie et de sapeurs destinés à renforcer les compagnies quand ils les rencontreront. Que le duc d'Auerstaedt se tienne prêt à appuyer à droite, mais qu'on n'attaque pas sans mon ordre.

NAPOLÉON.

---

vout : « Je sors de Vienne où j'étais domicilié depuis deux ans..., j'ai donc vu de près les préparatifs immenses auxquels l'Autriche s'est livrée...

« L'empereur d'Autriche a eu pour première pensée, après la bataille d'Austerlitz, de faire la paix et, pour seconde, de se préparer à la guerre. Il n'a rien négligé à cet effet, confection de canons, rachat des pièces qui avaient été prises par les Français, organisation des milices, préparation insurrectionnelle pour la Hongrie, recrutement extraordinaire et accroissement relatif dans les troupes....., enfin, depuis trois ans tout présageait la lutte dans laquelle il voulait rentrer.

« Aujourd'hui, l'exaspération en Autriche est à un point difficile à décrire, et le gouvernement de Vienne emploie tout pour l'entretenir..... Voilà la physionomie de la monarchie autrichienne en ce moment, mais le fait est que l'armée de ligne peut être raisonnablement portée à cinq ou six cent mille hommes, les milices viennent ensuite...

« Lors de mon départ de Vienne, le 15 mars, il n'y avait plus aucune troupe dans la capitale, la landwehr ou milice bourgeoise était portée au nombre de vingt-six ou vingt-sept mille hommes...

« Les Autrichiens ont un formidable corps d'armée vers Egra ; ils veulent pénétrer en Pologne et comptent sur la défection de la Saxe ; ils rassemblent un corps non moins formidable en Carinthie et ils comptent fermement sur une insurrection dans les États de Venise ; enfin ils ont une grande espérance en la Russie, sinon sur l'empereur Alexandre, du moins sur le Sénat et la haute noblesse de Pétersbourg ; ils veulent, disent-ils, rétablir le roi de Prusse, et, leur confiance est telle, que je ne doute nullement qu'ils ne commencent les hostilités.

« J'ai rencontré près de 25,000 hommes de Vienne à Braunau, principalement en cavalerie, j'ai été arrêté par des convois considérables qui obstruaient la route..... »

1. Le 29 mars, le général Oudinot écrivait au major général : « Je ne puis presser davantage l'arrivée de mes bataillons parce que leur marche est réglée à raison de 7 à 8 lieues par jour et qu'on ne peut en faire faire davantage à ces jeunes gens pour commencer. »

2. Ce régiment de marche, formé d'après les ordres donnés le 17 février, était arrivé à Donauwerth, le 21 mars.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 23 MARS 1809.

Monsieur le général Clarke, il manque, pour compléter les 4 divisions de l'armée du Rhin, 1,950 hommes.

Donnez ordre qu'il soit réuni un bataillon de marche de la division Morand à Strasbourg, qui sera composé :

De 150 hommes du 30ᵉ, dont 100 hommes pour le 4ᵉ bataillon;
Et de 300 hommes du 61ᵉ dont 120 pour le 4ᵉ bataillon.

Total. . 450 hommes.

Les dépôts de ces corps fourniront, sans délai, ce nombre d'hommes et les dirigeront sur Strasbourg où ce bataillon de marche sera créé.

Un 2ᵉ bataillon, portant le nom de bataillon de marche de la division Friant, sera composé :

De 100 hommes du 15ᵉ léger;
De 100 hommes du 33ᵉ, destinés au 4ᵉ bataillon;
Et de 100 hommes du 111ᵉ, destinés au 4ᵉ bataillon.

Total. . 300 hommes.

Un 3ᵉ bataillon, portant le nom de bataillon de marche de la division Gudin, sera composé :

De 300 hommes du 12ᵉ de ligne, dont 100 pour le 4ᵉ bataillon;
Et de 100 hommes du 85ᵉ pour le 4ᵉ bataillon.

Total. . 400 hommes.

Le 4ᵉ bataillon portera le titre de bataillon de marche de la division Saint-Hilaire, et sera composé :

De 100 hommes du 10ᵉ léger, destinés au 4ᵉ bataillon;
De 200 hommes du 3ᵉ de ligne, dont 80 destinés au 4ᵉ bataillon;
De 300 hommes du 57ᵉ, dont 50 destinés au 4ᵉ bataillon;
Et de 200 hommes du 105ᵉ, dont 100 destinés au 4ᵉ bataillon.

Total. . 800 hommes.

Vous formerez un 5e bataillon sous le nom de bataillon de marche du 22e de ligne, fort de 400 hommes, qui se rendra à Magdebourg [1].

Il manque au corps d'Oudinot 1,200 hommes pour le compléter. Donnez ordre que ces 1,200 hommes soient fournis par les différents dépôts qui ont encore des hommes à fournir à ces régiments et qu'ils soient envoyés à Strasbourg, d'où on les formera en compagnies de marche, à mesure qu'il y aura 150 hommes d'arrivés, et on les dirigera sur le corps du général Oudinot [2]. Le général Vignolle, qui est à Strasbourg, sera chargé de cette formation.

Vous ordonnerez qu'il soit formé 4 bataillons de marche, pour renforcer le corps d'observation du Rhin, savoir : un bataillon composé de 200 hommes du 26e léger,

Et de 200 hommes du 18e de ligne;

Total. . 400 hommes,

qui portera le nom de bataillon de marche de la division Legrand.

Le 2e bataillon portera le titre de bataillon de marche de la division Saint-Cyr et sera composé :

De 200 hommes du 24e léger,
Et de 200 hommes du 4e de ligne [3].

Le 3e bataillon portera le nom de bataillon de marche des conscrits de la garde, pour la division Molitor, et sera composé de :

100 hommes pour le 2e;
200 hommes pour le 37e;
Et 200 hommes pour le 67e.

---

1. Les ordres pour ces formations étaient expédiés le jour même par le Ministre de la guerre.

L'Empereur donnait l'ordre le lendemain 24 de faire diriger de suite sur Strasbourg un bataillon des conscrits de la garde à l'effectif de 600 hommes également destiné à l'armée du Rhin. Ces renforts arrivaient à Strasbourg du 2 au 14 avril.

2. En dehors de ces renforts, le corps du général Oudinot devait recevoir un 3e bataillon de conscrits de la garde à l'effectif de 1,010 hommes, qui avait ordre de se mettre en route le 27 mars et devait arriver à Strasbourg le 14 avril.

3. Les ordres pour la formation de ces deux bataillons de marche destinés aux divisions Legrand et Saint-Cyr étaient expédiés le même jour. Ces renforts arrivaient à Strasbourg le 4 avril.

Ces 500 hommes seront fournis à ces régiments par la garde. Ce bataillon me sera présenté dimanche, avec les boutons et l'uniforme de ces régiments.

Le 4ᵉ bataillon portera le nom de bataillon de marche de la division Boudet et sera composé :

De 200 hommes pour le 3ᵉ léger,
Et de 200 hommes pour le 93ᵉ.

Total. . 400 hommes.

Ces 400 hommes seront également fournis à ces régiments par la garde et habillés de leur uniforme. Ce bataillon me sera présenté dimanche[1].

Au moyen de ces dispositions, l'armée du Rhin, le corps de réserve d'Oudinot et le corps d'observation du Rhin seront portés au grand complet et augmentés de près de 6,000 hommes.

NAPOLÉON.

M. DODUN, CHARGÉ D'AFFAIRES A VIENNE, A M. LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Vienne, le 23 mars 1809.

. . . .

J'ai l'honneur d'adresser à V. E. un tableau des officiers généraux qui commandent les différents corps de l'armée. Cet état est à peu près semblable à celui que M. l'ambassadeur a eu

1. Ces deux bataillons formés avec des conscrits de la garde se mettaient en marche de Paris le 27 mars pour être rendus à Strasbourg le 14 avril.

En même temps que ces bataillons de marche étaient dirigés sur Strasbourg, il leur était adjoint 37 officiers venant de l'école militaire de Saint-Cyr et destinés à compléter les cadres.

Les conscrits de la garde avaient fourni jusqu'à présent 4,710 hommes ainsi répartis :

	Hommes.
Le 1ᵉʳ bataillon de marche du corps du général Oudinot déjà parti. .	700
Le 2ᵉ bataillon de marche du corps du général Oudinot déjà parti. .	700
Le 3ᵉ bataillon de marche du corps du général Oudinot devant partir le 27.	1,010
Le 1ᵉʳ bataillon de marche du corps d'observation du Rhin	800
Le 1ᵉʳ bataillon de marche de l'armée du Rhin.	600
Le bataillon de marche de la division Molitor	500
Le bataillon de marche de la division Boudet	400
Total	4,710

l'honneur de vous envoyer. Il y a eu des changements que j'ai cru devoir faire connaître à V. E. Dans le calcul des forces effectives, j'ai pris les quantités moyennes, parce que, bien que les efforts de l'Autriche soient très grands et qu'elle ait intérêt à faire supposer que ses moyens soient aussi étendus que ses projets sont vastes, je ne puis ajouter foi aux rapports qui ne viennent pas d'une source directe.

En portant chaque corps à 30,000 hommes, je crois que c'est encore un nombre très fort. Quant aux milices, leur utilité réelle pour le service des places et des convois les rend d'un grand secours; mais, en ligne, leur présence ne pourra qu'être embarrassante. Il y a trois corps de ces milices qui, dit-on, valent la troupe de ligne. Ils sont à l'armée de Bohême: ce sont les chasseurs de Kinski, ceux de Lobkowitz et la légion de l'archiduc Charles. Ils sont composés de chasseurs des terres des seigneurs de Bohême.

L'insurrection de Hongrie sera peut-être nombreuse. La cour emploie tous les moyens pour exciter le zèle patriotique. Les nobles offrent de l'argent, mais ne paient pas de leur personne.

DODUN.

Arch. aff. étrang.

23 mars 1809.

GÉNÉRAL EN CHEF : ARCHIDUC CHARLES. — QUARTIER-MAITRE GÉNÉRAL : PROHASKA, GÉNÉRAL MAJOR.

1er corps, Saatz : feld-maréchal lieutenant Bellegarde.
2e corps, Pilsen : feld-maréchal lieutenant Klenau [1].
3e corps, Budweiss : feld-maréchal lieutenant archiduc Louis.
4e corps, Pisek : feld-maréchal lieutenant prince Rosemberg.
5e corps, Kolin : feld-maréchal lieutenant prince Jean Liechtenstein.

Artillerie commandée par l'archiduc Maximilien.

Le général Kollowrath commande à Prague.

Le général Victor de Rohan commande, sous les ordres du prince Liechtenstein, le 5e corps qui formera la réserve.

Les généraux Hohenzollern, Hohenlohe, Louis Liechtenstein, Saint-Jullien, Stutterheim sont employés dans cette armée.

---

1. M. Dodun, dans une lettre datée du 27 mars, fait savoir que le général Klenau est remplacé par le général Kollowrath, que le 3e corps est établi à Prague sous les ordres du prince de Hohenzollern, que l'archiduc Louis prend le commandement du 4e à Budweiss et que la réserve formant le 6e corps est placée à Iglau.

Armée d'Italie : 4 corps.

OBSERVATIONS [1].

Chacun des corps d'armée doit être composé de 20,000 à 30,000 hommes et commandé par un feld-maréchal lieutenant, qui aura sous ses ordres deux lieutenants généraux, quatre ou six généraux majors et un chef d'état-major. Suivant les localités, il y aura plus ou moins d'artillerie. Deux pièces de 6 sont ordinairement attachées à une brigade d'infanterie. Quant à la cavalerie, chaque corps n'en a pas un égal nombre de régiments.

Les milices sont distribuées dans les réserves de chaque corps d'armée ; l'armée de Bohême doit en avoir un plus grand nombre que celle d'Italie. Une division de chasseurs à pied est attachée à chacun des corps d'armée.

L'on porte généralement la force de l'armée du nord (Bohême) de 160,000 à 180,000 hommes, en y comprenant 10 à 12 bataillons de milice qui seront employés en ligne. L'on porte l'armée d'Italie de 110,000 à 120,000 hommes tout compris, et celle de Galicie de 50,000 à 60,000 hommes pour le moment.

. . . .

Les milices de Bohême, Moravie et Silésie, maintenant en activité, montent à 40,000 hommes au plus ; elles sont destinées à former les garnisons des places fortes, à fournir les escortes des convois. Celles de la haute et basse Autriche et de l'Autriche intérieure peuvent s'élever à 50,000 hommes et seront employées au même service. Il est vrai que les bataillons de volontaires mettent à la disposition du généralissime au moins un égal nombre de troupes de ligne qui peut servir activement.

L'insurrection hongroise doit produire, dit-on, 100,000 hommes, dont le tiers en cavalerie ; une partie de l'infanterie doit former la réserve des corps sous les ordres de l'archiduc Jean. En calculant la force des neuf corps d'armée sur le pied de 30,000 hommes chacun, on trouve 270,000 hommes, ce qui, joint aux 50,000 formant l'armée de Galicie, produit 320,000 hommes ; en réunissant les forces des trois armées :

---

1. Si ces renseignements corroboraient, en partie, ceux adressés le 21 mars par le général de Wrède au major général, ils semblent prouver en même temps, qu'à la date du 23 mars, pas plus à Vienne qu'au quartier général du duc d'Auerstaedt, on n'avait connaissance des nouvelles dispositions des forces autrichiennes et des mouvements qui en étaient la conséquence.

Armée du nord	160,000	au plus bas.
Armée d'Italie	110,000	
Armée de Galicie, ...	50,000	
on a pour résultat	310,000	— différence

10,000 hommes.

En y joignant la milice des États allemands en activité, mais non en ligne . .	90,000
et l'insurrection hongroise.	100,000
on obtient un total de.	500,000 hommes.

La force actuelle disponible peut donc être présumée de 310,000 à 320,000 combattants en ligne; les 190,000 autres peuvent être employés plus tard, au moins partie de l'insurrection hongroise.

La réserve s'organise en ce moment; on forme des bataillons de 1,000 hommes:

Ce qui fait pour les 61 régiments . . .	61,000 (infanterie).
Pour la cavalerie, on forme 20 divisions pour 8 régiments de cuirassiers, 6 de dragons, 6 de chevau-légers, à 320 hommes chacun l'un dans l'autre	6,400 (cavalerie).
Pour 12 régiments de hussards et 3 de uhlans, à 400 hommes par division. . . .	4,800
De plus, une 6e division attachée à chacun des régiments de hussards, érigée par la noblesse hongroise	4,800
	78,200

Les 17 régiments des frontières n'ont pas de bataillon de réserve.

Récapitulation générale.

Armée du nord	160,000
Armée d'Italie	110,000
Armée de Galicie	50,000
Milices de Hongrie et des États allemands .	190,000
Réserve de cavalerie et d'infanterie	78,200
	588,200 hommes.

Arch. aff. étrang.

M. DODUN, CHARGÉ D'AFFAIRES, AU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Vienne, le 23 mars 1809.

Monseigneur,

S'il faut en croire le bruit public, la guerre doit être déclarée

du 1er au 10 avril. On croit que huit jours après le départ de l'archiduc Charles les hostilités commenceront, et c'est, dit-on, l'armée de Bohême qui doit donner le signal.

. . . .

DODUN.

Arch. aff. étrang.

LE DUC D'AUERSTAEDT A L'EMPEREUR.

Bamberg, le 23 mars 1809.

Sire,

Je reçois à l'instant la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'écrire le 17 mars[1] et qui m'a été apportée par un de ses officiers de correspondance.

On a déjà envoyé des fonds au corps du général Oudinot : je tiendrai la main à ce qu'il lui en soit envoyé régulièrement.

Depuis quelques jours, on arme et on approvisionne avec activité les forteresses de Cronach et de Forchheim. J'y ai envoyé des officiers pour presser cet armement et me faire connaître où cela en est.

J'observerai à V. M. qu'il n'y a pas de fort à Bamberg.

Vraisemblablement vous aurez voulu parler de la forteresse de Rothenberg, entre Amberg et Nuremberg ; on l'arme et j'y ai aussi un officier.

J'ai reçu le 20, du major général[2], l'ordre de faire diriger sur Bamberg les 10e d'infanterie légère, 3e, 57e, 72e et 105e de ligne, ainsi que les 12e et 16e de chasseurs et 8e de hussards.

L'ordre expédié par duplicata a dû arriver au général Saint-Hilaire, le 23. Ainsi, le 1er avril, toute l'infanterie et l'artillerie sera à Bamberg, à l'exception du 105e qui y sera du 1er au 4[3].

---

1. Voir cette lettre.

2. La lettre du major général, dont parle le maréchal Davout, est datée du 11 mars.

3. Itinéraire de la division Saint-Hilaire :

3e d'infanterie de ligne.	*57e d'infanterie de ligne.*	*72e d'infanterie de ligne.*
Partant de Calbe et de Stasfurth le 24 mars.	Partant de Magdebourg le 24 mars.	Partant de Wittemberg le 24 mars.
Le même jour à Eisleben.	Le même jour à Stasfurth.	Le même jour à Düben.
Le 25 à Naumburg.	Le 25 à Limbach.	Le 25 à Leipsig.
Le 26 à Iéna.	Le 26 à Artern.	Le 26 à Pegau.
Le 27 à Rudolstadt.	Le 27 à Sommerda.	Le 27 à Géra.
Le 28 à Gräfenthal.	Le 28 à Arnstadt.	Le 28 à Saalfeld.
Le 29 à Neustadt.	Le 29 à Suhla.	Le 29 à Iudenbach.
Le 30 à Gleusen.	Le 30 à Hildburghausen.	Le 30 à Coburg.
Le 31 à Bamberg.	Le 31 à Sesslach.	Le 31 à Rattelsdorf.
	Le 1er avril à Bamberg.	Le 1er avril à Bamberg.

Les intentions de V. M. ont été prévenues relativement au 105e. J'ai envoyé au-devant de lui à Wittemberg, pour lui éviter une marche inutile. De Wittemberg, il sera dirigé sur Leipzig, et il rejoindra la division Saint-Hilaire dans les environs.

Je suis l'itinéraire de toutes ces troupes, et dans le cas d'événements imprévus, je les dirigerai suivant les circonstances.

En les dirigeant dans ce moment, sans nécessité, sur Wurtzbourg, j'allongerais leur route de 7 à 8 marches.

Les grenadiers et les voltigeurs du 22e, qui étaient à Küstrin, ont déjà l'ordre de se rendre à Magdebourg, où on dirigera également tous les détachements qui se trouvent dans les bataillons de marche.

Les 5e et 7e de hussards et 11e de chasseurs formant la brigade Pajol, sous les ordres du général Montbrun, seront rendus demain à Amberg et Hersbruck, entre Amberg et Nuremberg, et Neumarck, qui est entre Amberg [1] et Ratisbonne.

Je ferai porter sur la droite les 8e de hussards et 16e de chasseurs, aussitôt qu'ils seront arrivés [2].

Dans quelques jours, après avoir laissé reposer une couple de jours dans ses cantonnements la grosse cavalerie, qui n'est pas encore arrivée en totalité, je la porterai selon les intentions de V. M. sur les bords du Danube.

Je porterai aussi la division Saint-Hilaire entre Nuremberg et Ratisbonne.

Il n'y a presque plus de malades à Bayreuth.

Il n'y a plus de transports militaires en Hanovre ; tout a suivi les divisions respectives.

Le parc général est à Wurtzbourg depuis le 20.

10e régiment d'infanterie légère.

Partant de Merseburg le 24 mars.
Le même jour à Naumburg.
Le 25 à Iéna.
Le 26 à Rudolstadt.
Le 27 à Gräfenthal.
Le 28 à Neustadt.
Le 29 à Gleusen.
Le 30 à Bamberg.

Parc d'artillerie de la division des mineurs et des sapeurs ainsi que des compagnies de canonniers venues de Stralsund :

Partant de Magdebourg le 24 mars.
Le même jour à Bernebourg.
Le 25 à Halle.
Le 26 à Naumburg.
Le 27 à Iéna.
Le 28 à Rudolstadt.
Le 29 à Gräfenthal.
Le 30 à Neustadt.
Le 31 à Gleusen.
Le 1er avril à Bamberg.

1. Amberg a été écrit pour Nuremberg, sans doute par suite d'une erreur de copiste.

2. Le 8e hussards parti de Danzig, le 3 mars, ne devait arriver à Bayreuth que le 12 avril. Le 16e chasseurs ne devait arriver à Bamberg que le 4 avril. Ces deux régiments devaient constituer la brigade de Piré et faire partie de la division de cavalerie légère de l'armée du Rhin, commandée par le général Montbrun. (*Voir la lettre du duc d'Auerstaedt au major général, du 20 mars.*)

J'écris au général Lasalcette[1] à Hanovre, pour qu'il me fasse connaître l'arrivée du général Dupas.

J'écris également au ministre de la guerre du Roi de Westphalie, pour lui faire connaître que l'intention de V. M. est qu'on mette les troupes les plus sûres de ce souverain pour tenir garnison à Hanovre.

On va faire des établissements d'hôpitaux dans les places de Wurtzbourg et de Forchheim.

Bamberg n'étant qu'une ville ouverte, je suppose que V. M. a voulu parler de Rothenberg.

Les 700 hommes du 19e de ligne qui arrivent à Mayence, le 22 mars, seront, à leur arrivée à Wurtzbourg, placés dans la citadelle jusqu'à ce que V. M. en ordonne autrement.

J'ai des détachements de cavalerie légère en marche pour surveiller les débouchés de la Bohême, du côté de la Bavière, depuis Bayreuth jusque vis-à-vis Passau; et du côté de la Saxe, depuis Hof jusqu'à Marienberg. Les Saxons occupent le reste.

Ces détachements seront établis dans une couple de jours et alors je verrai plus clair sur tout ce qui se passe dans ce pays.

DUC D'AUERSTAEDT.

LE DUC D'AUERSTAEDT A L'EMPEREUR.

Bamberg, le 23 mars 1809.

Sire,

Je reçois à l'instant une lettre du général de Wrède qui paraît très alarmé par des rapports et surtout par ceux de l'envoyé de Bavière à Vienne dont je joins ici un extrait, ainsi que copie de la lettre du général de Wrède, du 22 mars[2].

---

1. Gouverneur du pays de Hanovre.

2. LE GÉNÉRAL DE WRÈDE AU DUC D'AUERSTAEDT.

Straubing, le 22 mars 1809.

Monsieur le Maréchal,

M. le chef de bataillon Féraudy, du génie, s'étant présenté hier l'après-midi chez moi et m'ayant fait part de la commission dont il était chargé par V. E. de se rendre à Passau pour y reconnaître les chemins qui conduisent à la rive gauche du Danube en Bohême, je l'ai vivement engagé à retourner près de V. E. et de lui rendre compte que les chemins d'ici à Passau sont en assez bon état; le pont de cette ville sur le Danube l'est également.

Quant aux autres circonstances et à la position dans laquelle je me trouve ici, vous en trouverez le détail, Monsieur le Duc, dans la lettre que j'ai envoyée hier 21 matin au prince major général et dont V. E. trouvera ci-joint la copie.

M. le chef de bataillon m'ayant dit qu'à son départ de Bayreuth, il n'y avait point encore d'autres troupes sur ce point que la division du général Friant, vous conviendrez avec moi que si les Autrichiens commençaient les hostilités

Je fais connaître à ce général que l'armée est réunie, et qu'en cas d'événement, en deux ou trois marches j'aurais fait ma jonction avec lui.

Pour ne négliger aucune mesure de prudence, je viens d'envoyer un officier au général Saint-Hilaire, pour lui porter l'ordre, en cas d'hostilités, de se porter sur Wurtzbourg, en prenant sur sa droite une route qui l'éloigne davantage des frontières.

DUC D'AUERSTAEDT.

LE DUC D'AUERSTAEDT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Bamberg, le 23 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de rendre compte à V. A. S. que j'ai exécuté les dispositions contenues dans sa lettre du 11.

---

et s'ils voulaient les entreprendre en même temps dans le Haut-Palatinat, sur Ratisbonne, et par Cham sur cette ville, et tenter à la fois un mouvement sur l'Inn, ma position ici se trouverait assez hasardée.

Je vous prie donc, Monsieur le Maréchal, de vouloir bien me faire savoir, le plus tôt possible, quand votre armée s'avancera sur Ratisbonne et Amberg, afin qu'en cas d'un événement imprévu, je prenne mes mesures en conséquence.

S'il peut être agréable à V. E. d'avoir journellement des nouvelles de ces environs-ci, je suis tout à fait à ses ordres, et je la prie seulement d'établir, à cette fin, des postes de correspondance jusqu'à Ratisbonne, ainsi que l'a fait M. le général Comte Oudinot, avec lequel je suis en correspondance au moyen des ordonnances que nous avons établis mutuellement d'ici à Augsbourg.

Signé : WRÈDE.

Le 23 mars, le général de Wrède écrivait de nouveau au duc d'Auerstaedt :

Monsieur le Maréchal,

Quoiqu'il n'y ait rien de nouveau de bien important depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur d'envoyer à V. E., par le chef de bataillon du génie, M. Féraudy, je vous préviens cependant, Monsieur le Duc, que les nouvelles qui me parviennent journellement et à toute heure, des frontières de l'Autriche et de la Bohême, confirment de plus en plus que les Autrichiens sont très en mesure pour se porter en avant.

J'ai prié M. Féraudy de rendre compte à V. E. que je me permets de désirer qu'il y ait quelques troupes qui occupent le plateau entre Burglengenfeld et Regenstauf, dans le Haut-Palatinat, parce que cela rassurerait beaucoup mes derrières, dans le cas où les Autrichiens commenceraient les hostilités. On dit toujours que c'est le 26 qu'ils veulent s'avancer, mais il y a d'autres nouvelles aussi, qui font croire qu'ils se tiendront sur la défensive.

Je souhaite toujours être bientôt instruit, si V. E. est dans l'intention d'établir des postes de correspondance, de son quartier général à Ratisbonne.

WRÈDE.

Le maréchal Davout écrivait le même jour à l'Empereur : « Il paraît, d'après un rapport du général Friant et d'après ce que me demande le général de Wrède, que les Autrichiens sont en mouvement. » (*Les 3e, 4e, 5e corps et le 1er corps de réserve de l'armée autrichienne avaient commencé, le 20 mars, leur mouvement de la Bohême sur la rive droite du Danube.*)

Dès demain, des détachements du 1er régiment de chasseurs seront établis aux débouchés de la Bohême, sur l'Allemagne, depuis Marienberg, territoire saxon, jusqu'à Furth, les autres débouchés étant observés par la cavalerie saxonne et bavaroise.

Par votre lettre du 16, vous ajoutez à ces dispositions, en me faisant connaître que l'intention de l'Empereur est de mettre deux ou trois escadrons à Waldmünchen, avec ordre à l'officier qui les commandera de correspondre sur tout ce qu'il y aura d'important, avec le commandant des troupes bavaroises, à Straubing, qui en instruira le maréchal duc de Danzig à Munich.

Je vais donner des ordres en conséquence, et, dès le 26, le 7e régiment de hussards aura deux escadrons à Waldmünchen.

Ce régiment est en marche pour se rendre à Amberg, où il sera le 24.

Le 3e régiment de hussards sera à Hersbruck, le 25.

Le 11e de chasseurs à Neumarckt, sur la route de Ratisbonne à Nuremberg, le 24.

Aussitôt que le 8e de hussards et le 16e de chasseurs seront arrivés, ce qui aura lieu dans les premiers jours d'avril, ils seront portés sur la Nab.

Le général Guilleminot est arrivé et parti de suite pour Bayreuth [1]. Je mets à sa disposition les officiers du génie du corps d'armée qui étaient déjà en course pour la reconnaissance des frontières de Bohême. Ce sera déjà un commencement de travail.

Je me mettrai en communication avec M. le maréchal duc de Danzig.

Je ne rends aucun compte à V. A. des itinéraires des troupes en marche, l'ayant déjà fait. Les troupes arrivent aux époques fixées.

Duc d'Auerstaedt.

LE PRINCE DE PONTE-CORVO A L'EMPEREUR.

Dresde, 23 mars 1809.

Sire,

Je suis arrivé hier à Dresde ; la cour n'avait encore aucun avis que je dusse venir prendre le commandement des troupes saxonnes ; j'ai trouvé le général Morand qui était ici depuis plu-

---

1. Le général Guilleminot était chargé en chef du service topographique de l'armée ; il avait été envoyé sur les frontières de la Bohême pour en faire la reconnaissance, particulièrement au point de vue des débouchés, depuis et y compris une partie de la Saxe jusqu'à Passau. (*Voir la lettre du major général au maréchal Davout, du 16 mars.*)

sieurs jours, envoyé par le maréchal duc d'Auerstaedt. Hier soir, seulement, quelques heures après mon arrivée, l'on a reçu une lettre du major général, qui annonce les ordres que V. M. m'a donnés. Tout est encore fort en arrière. Le ministre de la guerre parle d'un effectif de quatorze mille hommes, mais ce nombre n'est certainement pas présent sous les armes.

La cavalerie qui est ce que les Saxons ont de meilleur, n'est pas encore montée, et je ne vois pas que l'organisation marche avec cette activité que les circonstances semblent commander.

Il y a quinze jours que l'alarme a été très vive ici ; les Autrichiens avaient, dit-on, porté subitement de 120 à 130 mille hommes en Bohême, vers les frontières de la Saxe, et l'on regardait comme certaine leur invasion en ce royaume. Aujourd'hui tout paraît plus calme, et les derniers rapports annoncent que les Autrichiens font peu de mouvements. J'aurai l'honneur d'informer V. M. de tout ce qui parviendra à ma connaissance.

Quoi qu'il en soit, j'aurais bien désiré trouver ici des instructions du major général, sur la conduite que je devrais tenir dans le cas où les Autrichiens viendraient à attaquer ; car n'ayant aucune notion des vues de V. M., je craindrais, avec la meilleure volonté, de ne pas agir dans le sens du plan qu'elle a conçu[1].

V. M. connaît la ville de Dresde ; la partie qui est sur la rive gauche de l'Elbe ne saurait soutenir un siège ; ce qui est sur la rive droite ne peut être considéré que comme une tête de pont.

Tout ce que je vois ici, Sire, me confirme dans l'opinion que les troupes saxonnes ne pourront rendre aucun service à V. M. si elles ne sont réunies à une force française supérieure à la leur ; je crois même que le seul moyen d'en tirer un bon parti serait de les encadrer par brigade dans des divisions françaises.

BERNADOTTE.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, le 24 mars 1809.

Monsieur le général Clarke, toute l'infanterie de ma garde qui arrive d'Espagne se rendra à Paris en poste. Elle consiste en trois convois : 1° 1,000 hommes de chasseurs et de grenadiers, qui doivent être demain à Poitiers ; 2° deux régi-

1. Voir la lettre du major général au duc d'Auerstaedt, du 25 mars.

ments de fusiliers et le reste des grenadiers et chasseurs, formant 5,000 hommes, qui doivent être actuellement à Bayonne ; 3° trois bataillons d'arrière-garde des chasseurs, grenadiers et fusiliers, formant 1,200 hommes qui seront dans peu de jours à Bayonne.

Voyez le général Walther pour qu'il envoie un officier de ma garde pour faire exécuter cet ordre, faire faire aux troupes triple étape par jour, et accélérer leur marche de manière qu'elles soient à Paris le plus tôt possible[1].

Donnez ordre à l'artillerie, à la cavalerie et aux différents détachements de la garde d'activer leur marche de Bordeaux sur Paris sans trop fatiguer les chevaux ; je m'en rapporte sur cela aux chefs de corps[2].

---

1. L'arrestation d'un courrier français à Braunau avait été considérée par l'Empereur comme un indice d'une gravité exceptionnelle ; le 24 mars, il écrivait au Ministre de la guerre : « Ordonnez que tous les officiers qui doivent rejoindre l'armée d'Allemagne partent sur-le-champ. » Il prescrivait également de donner ordre au bataillon de Neuchâtel stationné au Havre de se rendre sans délai à Paris. Ce bataillon était désigné pour faire le service auprès du major général.

Le lendemain, 25 mars, il écrivait au roi d'Espagne : « La guerre paraît imminente ; j'ai fait partir mes équipages. Je désire avoir le général Lasalle. Les généraux de cavalerie, en Espagne, ont besoin de peu d'habitude. Remplacez ce général comme vous voudrez, et envoyez-le-moi sans délai. »

2. Ces troupes arrivaient à Paris le 10 avril, pour en repartir, en poste, le 11.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Paris, 26 mars 1809.

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Empereur, en exécution de l'ordre de S. M., en date du 24 mars, que je me suis concerté avec le ministre directeur de l'administration de la guerre, pour faire arriver en poste et par relais militaires, l'infanterie de la garde impériale, venant de l'armée d'Espagne.

Le bataillon de chasseurs et le bataillon de grenadiers à pied qui sont en ce moment à la hauteur de Poitiers arriveront à Paris le 1er et le 2 avril.

Quant aux 5,000 hommes d'infanterie de la garde impériale, qui ont dû arriver par colonne à Bayonne, à compter du 22 mars, et aux 1,200 hommes qui forment l'arrière-garde et arriveront à Bayonne du 1er au 2 avril, j'ai invité le ministre de l'administration de la guerre à donner les ordres les plus prompts pour que des relais destinés à transporter ces troupes soient préparés sur la route jusqu'à Paris en leur faisant faire 3 étapes par jour.

J'ai chargé le général Walther d'envoyer un officier de la garde au-devant de ces troupes pour accélérer leur marche, par tous les moyens possibles.

Quant à la cavalerie et à l'artillerie dont une partie a déjà dépassé Bordeaux, en ce moment, ainsi que S. M. le verra, par une copie de leur itinéraire que je joins ici, j'ai recommandé au général Lepic qui commande cette colonne et aux chefs de corps d'accélérer leur marche, autant qu'il sera possible, sans trop fati-

Donnez ordre aux chirurgiens de ma garde de venir à Paris en poste.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, le 24 mars 1809.

Mon cousin, j'ai mis cinq cent mille francs à votre disposition. Il est nécessaire que cette somme soit gardée en réserve pour les dépenses secrètes et extraordinaires de l'armée et aussi pour aider le service, en conséquence des ordres que je donnerai. Dans ce dernier cas, il faut que le Ministre de la guerre complète ces cinq cent mille francs à mesure qu'il y aura des avances de faites pour les différents services [1].

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC.

Paris, le 24 mars 1809.

Monsieur Mollien, les affaires deviennent sérieuses en Autriche. Donnez des ordres pour qu'il y ait à Strasbourg quatre millions en or et en argent sous le plus court délai possible. Deux millions seront affectés aux dépenses des dif-

---

guer les chevaux ; soit en supprimant les séjours en route, soit de toute autre manière.

En supprimant seulement les séjours, cette colonne de cavalerie sera rendue à Paris du 13 au 16 avril, au lieu d'y arriver du 16 au 19.

J'ai également donné des ordres pour que les chirurgiens de la garde se rendent en poste à Paris.

COMTE D'HUNEBOURG.

Itinéraire de la colonne Lepic.

Dragons : 560 hommes, 725 chevaux, à Saint-Vincent le 15 mars, à Paris le 16 avril.

Grenadiers : 598 hommes, 729 chevaux, à Saint-Vincent le 16 mars, à Paris le 18 avril.

Gendarmerie d'élite : 250 hommes, 250 chevaux ; artillerie à cheval : 250 hommes, 390 chevaux, avec 12 pièces d'artillerie attelées de leurs caissons, à Saint-Vincent le 17 mars, à Paris le 19 avril.

Arch. nat.

1. Cette somme devait être versée le 10 avril à Strasbourg dans une caisse spéciale qui était sous les ordres du payeur général de l'armée du Rhin.

férents services de la guerre; les deux autres seront à ma disposition. Dans les deux premiers millions seront compris les cinq cent mille francs que j'ai mis à la disposition du major général par mon décret de ce jour[1]. Si vous avez des traites sur Augsbourg et que vous puissiez y réaliser de l'argent, je désirerais avoir un million dans cette place.

NAPOLÉON.

LE MAJOR GÉNÉRAL A L'EMPEREUR.

Paris, le 24 mars 1809.

Sire, le ministre de la marine et des colonies vient de m'adresser copie de l'itinéraire que suivront le 44e bataillon de marine impériale partant le 1er avril de Boulogne, et le bataillon d'ouvriers militaires de la marine partant d'Anvers le 1er avril, pour se rendre l'un et l'autre à Strasbourg. Il en résulte que le bataillon d'ouvriers arrivera le 21 avril à Strasbourg et le 44e bataillon de marine le 26.

Je demande les ordres de V. M. pour leur destination ultérieure.

J'aurai l'honneur de rendre compte à V. M. de la situation de ces deux bataillons et de l'état de leur armement, habillement et équipement dès que j'aurai reçu les renseignements que le ministre de la marine doit incessamment me faire parvenir sur ces objets.

ALEXANDRE.

Note de l'Empereur :

Ces troupes seront attachées au génie et le général Bertrand fera sur-le-champ faire les caissons pour porter les outils.

Paris, le 25 mars 1809. NAPOLÉON.

1. Le 28 mars, l'Empereur prescrit au ministre du trésor public de tenir un million à la disposition du major général et 2 millions à la disposition de l'intendant général. « Il doit y avoir à Strasbourg un million le 1er avril, un troisième million le 10. M. Daru fait venir en poste un million de la liste civile. »

LE DUC DE RIVOLI AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Ulm, le 24 mars 1809.

Monsieur le Comte,

Je suis arrivé à Ulm comme mon ordre le portait. J'ai différé jusqu'à ce jour de vous en prévenir, désirant vous rendre un compte bien détaillé de la situation des corps d'armée. Je me vois encore forcé de retarder ce compte parce que les troupes ne sont pas toutes rendues à leurs cantonnements; j'espère cependant pouvoir le faire au premier jour.

Nos ambulances sont nulles : il est nécessaire que les ordres soient donnés pour que cette partie si essentielle du service s'organise.

Le parc de réserve d'artillerie ne pourra être rendu ici que vers le 27 ou le 28 d'après même ce qu'on me mande de Strasbourg.

Il nous manque des artilleurs et particulièrement de l'artillerie légère.

Les généraux de brigade arrivent et se rendent à leur destination.

J'entrerai avec vous, Monsieur le Comte, dans de plus grands détails par le rapport général que je me propose de vous faire.

Rien de nouveau sur la ligne.

MASSÉNA.

Arch. du Prince d'Essling.

LE GÉNÉRAL SONGIS AU MAJOR GÉNÉRAL.

Strasbourg, le 24 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai reçu la nuit dernière la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire, en date du 20 mars, et je m'empresse de lui rendre compte que M. le général Oudinot doit avoir maintenant ses trente-six bouches à feu. Le général Navelet qui commande cette artillerie m'a informé, par une lettre du 13 mars, datée de Fulde, que les 18 pièces d'augmentation étaient parties la veille pour rejoindre le corps du général Oudinot et qu'il ne restait plus à y envoyer que quelques caissons qui devaient partir aussitôt l'arrivée de cent chevaux qu'il attendait des environs de Magdebourg. L'éloignement et la dispersion des chevaux du train qui avaient été mis en relais dans la Westphalie, pour les

évacuations, ont été cause du retard qu'a éprouvé le départ des 18 pièces de supplément [1].

V. A. a bien voulu me faire connaître qu'elle avait donné des ordres pour l'achat de 2,400 chevaux d'artillerie tant en Allemagne qu'en France et que l'Empereur avait accordé 900 hommes pour renforcer les dépôts des bataillons du train. Je dois vous représenter de nouveau que pour compléter le train de l'artillerie des armées d'Allemagne, tant en hommes qu'en chevaux, il ne suffit pas d'une augmentation de 900 hommes et de 2,400 chevaux, mais qu'il faut réellement 1,800 hommes et 5,000 chevaux [2]. Ainsi il manquera encore 900 hommes et 2,600 chevaux, que je demande avec instance à V. A., pour pouvoir organiser l'artillerie des armées d'Allemagne, conformément aux intentions que m'a manifestées S. M. l'Empereur.

Je ne puis que vous prier de prendre aussi en considération les rapports que j'ai eu l'honneur de vous faire précédemment, par lesquels vous avez dû voir qu'il manque :

En matériel. . .	325 caissons ; 13 chariots ; 48 forges.	
En personnel . .	17 compagnies d'artillerie à pied ; 7 compagnies d'artillerie à cheval ; 2 compagnies d'ouvriers ; 3 compagnies de pontonniers.	Il en existe 2 à Mayence et 1 à Vesel ;
En officiers d'état-major et employés.	4 officiers généraux ; 21 officiers supérieurs ; 57 capitaines en 2e ; 23 employés.	

SONGIS.

LE GÉNÉRAL DE WRÈDE AU MAJOR GÉNÉRAL.

Straubing, le 24 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de rendre compte à V. A. S., que mes nouvelles d'hier et d'aujourd'hui s'accordent à dire que les Autrichiens ont retiré leur Landwehr qu'ils avaient postée depuis le 19 aux extrémités de la frontière, à une lieue de là, qu'un grand parc

---

1. Le général Oudinot rendait compte au major général, par sa lettre du 23 mars, de l'arrivée, à son corps d'armée, des 18 pièces de complément qui lui étaient envoyées du parc de l'armée du Rhin.

Le 26 mars, le général Oudinot écrivait d'Augsbourg au major général : « Les 36 bouches à feu sont toutes arrivées, mais elles ne sont attelées qu'à 4 chevaux, *même au calibre de 12.* »

2. Voir le rapport du général Songis au major général, du 21 mars, et la lettre du major général au Ministre de la guerre, de la même date.

d'artillerie s'est dirigé de Prague sur Eger, ainsi que beaucoup de cavalerie.

J'ai reçu par estafette, ce soir à 4 heures, l'ordre du Roi, mon maître, et conformément aux intentions de S. M. l'Empereur, de porter des troupes sur la rive gauche du Danube et de les établir sur la route de Cham et de Zwisel pour observer les débouchés de la frontière de Bohême; ce mouvement sera exécuté demain et j'aurai l'honneur de vous rendre compte sur-le-champ, Monseigneur, de la manière dont j'aurai posté mes troupes [1].

---

1. Le 23 mars, le duc d'Auerstaedt avait adressé des instructions au général de Wrède pour l'établissement de détachements sur la rive gauche du Danube. Le 25 mars, le général de Wrède expédiait une dépêche au maréchal Davout pour lui faire connaître les dispositions prises ou en voie d'exécution.

« Je fais occuper aujourd'hui la route d'ici à Cham par le 6e bataillon léger qui prendra poste à Ascha, Stalwang et Cham. Le 1er bataillon du 13e de ligne sera établi de Deggendorf jusqu'à Regen. Le 2e bataillon du 13e de ligne prend position entre ces deux bataillons à Bogen et Mitterfels pour entretenir la communication. Je fais également passer aujourd'hui sur la rive gauche le 3e régiment de chevau-légers qui cantonnera dans le village de Parchstetten et environs et ce régiment servira comme de réserve pour soutenir l'infanterie, dans le cas où une retraite devrait s'opérer par la plaine jusqu'au Danube, à la rive gauche duquel je fais élever une petite tête de pont pour assurer cette retraite.

« Le poste de Cham a l'ordre de communiquer avec celui que V. E. a placé à Waldmünchen.

« Je vous observerai encore, Monsieur le Maréchal, que ma droite s'étend jusqu'à Dingolfing qu'occupe aujourd'hui le 7e de ligne soutenu par le 6e de ligne; le 2e régiment de chevau-légers est à Plattling sur l'Isar et le 3e d'infanterie de ligne forme ici ma réserve.

« J'ai pris toutes les mesures convenables pour qu'en cas d'un événement imprévu tous les ponts sur la Vils et l'Isar puissent être détruits.

« De Dingolfing je suis en communication avec la 3e division bavaroise dont le quartier général est à Landshut.

« J'avais pour ainsi dire prévenu les idées de V. E. à l'égard de l'occupation de Ratisbonne qu'elle croit nécessaire d'occuper en cas d'événement, le 2e bataillon du 3e de ligne est destiné à s'y porter sur-le-champ et à y occuper le pont afin d'assurer ma retraite.

« Vous trouverez ci-inclus, Monsieur le Maréchal, un croquis de la situation de ce pont et de ses environs et vous pourrez vous convaincre qu'au moyen de quelques pièces de canon que je donnerai au bataillon chargé de le défendre, il pourra se soutenir jusqu'à ce que j'arrive, sur le point de ma retraite, pour me faire jour.

« J'ai fait examiner les pontons qui existent à Stadt-am-Hof; malheureusement le plus grand nombre est hors d'état de pouvoir servir, je fais conduire ici ceux qui sont bons afin de préparer un équipage de pontons dans le cas où S. M. l'Empereur voudrait en disposer, et pour être en même temps prêts à être dirigés sur Passau s'il en était besoin.

« D'après les intentions de V. E., je fais commander des voitures dans tous les lieux par où devront passer les courriers qu'elle m'enverra et *vice versa* et je joins ici les noms des lieux où elles se trouveront.

« DE WRÈDE. »

Il est heureux que j'aie pris à temps mes précautions pour faire réparer dans les 24 heures le pont d'ici que les glaces avaient rompu, mais il me sera plus difficile de rétablir celui de Deggendorf, cependant je ferai mon possible pour m'en procurer les moyens.

S. M. l'Empereur et Roi ayant daigné faire occuper Waldmünchen pour défendre le débouché qui conduit de Pilsen en Bohême à Nuremberg, mes derrières sont assez en sûreté, et si M. le maréchal duc d'Auerstaedt veut bien accéder à ma prière de faire occuper Burglengenfeld et Regenstauf, je me croirai très en état de m'opposer avec opiniâtreté aux entreprises des Autrichiens, parce qu'en cas d'événement ma retraite serait assurée.

. . . .

WRÈDE.

M. OTTO, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE PRÈS LE ROI DE BAVIÈRE, AU DUC D'AUERSTAEDT.

Munich, le 24 mars 1809.

Monsieur le Duc,

J'ai différé de vous écrire parce que j'attendais journellement des dépêches de notre ambassade à Vienne, mais un incident fâcheux me prive de celles qui m'avaient été adressées le 15. Le commissaire de police à Braunau s'est permis de les enlever au voyageur qui en était chargé [1]. J'en ai porté plainte à Paris et à Vienne.

Un homme digne de foi et bien instruit écrit de Vienne, en date du 22, que les hostilités commenceront vers la fin de ce mois; les équipages de l'empereur et de l'archiduc Charles étaient partis de la veille.

. . . .

On pense toujours que les premiers coups seront portés du côté du Tyrol et que le général Chasteller sera chargé de diriger l'attaque à la tête de 40,000 hommes. De jour en jour il devient plus vraisemblable que l'on veut envahir les États de la Confédération sous le masque de l'amitié, et pour délivrer, comme on dit, les Allemands du joug des Français. On fait circuler à Vienne et dans l'armée des lettres vraies ou supposées écrites par des habitants de la Souabe et de la Franconie présentant le tableau des excès que se permettent nos militaires dans les cantonnements qui leur sont assignés. Ces lettres se répandent avec

1. Voir la lettre de l'Empereur au major général, du 23 mars, et la note placée à la suite de cette lettre.

tant de profusion que beaucoup de Bavarois commencent à craindre l'arrivée des troupes françaises. Rien n'est négligé pour exalter les esprits et pour concilier aux Autrichiens la bienveillance des peuples.

Je joins ici un état de l'armée de la Haute-Autriche qui m'a été envoyé de Scharding par un homme très sûr.

OTTO.

P.-S. — J'ai l'honneur de joindre ici un état de l'armée de Bohême, aussi exact que j'ai pu me le procurer. — Un déserteur autrichien a dit à Passau que l'intention est de se porter sur le Rhin à travers la Franconie et que l'attaque commencera sous peu de jours. V. E. doit savoir beaucoup mieux que moi ce qui se passe en Bohême. Je ne lui envoie ces détails que pour servir de comparaison à d'autres avis.

LE DUC D'AUERSTAEDT AU GÉNÉRAL FRIANT.

Bamberg, le 24 mars 1809.

Je reçois à l'instant, mon cher Général, vos dépêches du 23.

Toutes les nouvelles que j'ai reçues aujourd'hui confirment le rapport du colonel Méda, c'est-à-dire que les Autrichiens font des mouvements et se portent en force sur les frontières de la Bavière[1].

Je ne puis croire à des hostilités, puisqu'il n'y a pas de déclaration de guerre, mais la prudence veut que l'on prévoie le possible, aussi j'envoie l'ordre au colonel du 11e chasseurs de se porter non seulement à Neumarckt, mais de pousser le même jour un de ses escadrons en avant, et le 25, de pousser un parti jusqu'à Ratisbonne, pour se mettre en communication avec le général bavarois de Wrède qui a sa gauche à Ratisbonne[2].

Envoyez l'ordre au général Pajol, qui devait aller coucher aujourd'hui à Sulzbach, de pousser jusqu'à Amberg et d'envoyer un parti jusqu'à Schwarzenfeld, village sur la Nab, sur la route de Waldmünchen, où il s'établira.

Il poussera également un petit parti sur la route d'Eger.

Il préviendra le colonel du 1er de chasseurs de son arrivée.

Le 22, le général Pajol poussera un parti de cent chevaux jusqu'à Waldmünchen, où il s'établira. Il aura un poste de 50 chevaux intermédiaire entre Schwarzenfeld et Waldmünchen.

---

1. Voir la lettre du général Friant au duc d'Auerstaedt, du 22 mars, et le rapport du colonel Méda, du 21 mars.
2. Voir la lettre du général de Wrède au duc d'Auerstaedt, du 22 mars.

Le détachement de Waldmünchen se mettra en communication avec les postes du voisinage, établis par le colonel Méda, vis-à-vis les débouchés de la Bohême.

S'il arrivait quelque chose d'important, non seulement on en préviendrait le général Pajol, mais on enverrait par Ratisbonne prévenir le général bavarois qui est à Straubing.

Bien entendu qu'on vous en donnerait avis, ainsi qu'à moi.

Il faut envoyer aussi directement l'ordre au 5e de hussards qui doit arriver aujourd'hui 24 à Pegnitz de pousser la queue de son régiment jusqu'à Welden, et d'avoir la tête dans un village que vous désigneriez sur la route de Nuremberg à Amberg.

Le 25, de très bonne heure, tout le régiment s'établira sur cette route.

Le général Pajol enverra de son côté des ordres et désignera les villages; bien entendu que s'il arrivait des événements imprévus, il enverrait des ordres pour rallier ces troupes, et avoir une plus grande quantité de troupes sur la Vils et la Nab. Il ferait observer les différents ponts qu'il pourrait même faire briser.

Le général Pajol donnera les ordres aux 5e et 7e de hussards d'envoyer de suite, suivant l'itinéraire qu'il donnera, les bagages, ainsi que les hommes et les chevaux hors d'état de service à Gunzenhausen.

Il ferait choix d'un officier hors d'état de faire la campagne pour commander les petits dépôts de sa brigade qui seront réunis à Gunzenhausen, le 11e de chasseurs ayant reçu directement de moi l'ordre d'y envoyer le sien.

Ce serait donc sur le général Pajol qu'en cas d'événements imprévus tous les détachements du colonel Méda se replieraient.

Il faut que le général Pajol ainsi que le colonel Méda recommandent à leurs officiers de répandre le bruit que je les suis avec mon corps d'armée.

Il faut recommander au général Pajol et au colonel Méda d'avoir la plus grande surveillance. Ils ne doivent pas avoir de vedettes, mais de fréquentes petites patrouilles et ordonner que les chevaux soient sellés pendant la nuit.

Si on a des communications avec les Autrichiens, il faut leur demander s'ils veulent la guerre, et avoir l'air d'être étonné de leurs mouvements et assurer que les nôtres ne sont motivés que par les leurs.

Faites connaître au général Pajol les ordres que j'ai donnés directement au 11e de chasseurs afin qu'il se mette en communication avec lui.

Faites connaître au général Pajol qu'en cas d'événements im-

prévus, et que des forces supérieures l'y obligent, sa retraite doit être sur Nuremberg, mais il la ferait le plus lentement possible et en défendant tous les défilés; d'ailleurs, je prendrais des mesures suivant les circonstances.

Maintenant voici, mon cher Général, les dispositions qu'il faut prendre à la réception de l'ordre pour ce qui vous concerne :

1° Il faut envoyer de suite à Bamberg les prisonniers que vous avez, soit civils, soit militaires. Vous ferez réunir tous les hommes incapables de faire la campagne et vous les enverrez sous le commandement de l'adjudant-commandant Fays, commandant actuel de Bayreuth, dans la forteresse de Cronach.

Vous donnerez de ma part à ce commandant non seulement le commandement de ces détachements français, mais aussi celui de la garnison bavaroise qui est destinée à la défense de cette place.

Ce commandant prendra toutes les mesures pour qu'elle soit approvisionnée de tout ce qui est nécessaire, sans oublier le bois. Cet approvisionnement doit être très avancé; il le pressera.

Il prendra connaissance de suite de la forteresse et il y fera mettre tout ce qui est nécessaire pour la garnison française et bavaroise qu'il y établira; il assignera à chacune ses postes, fera exercer ses troupes à courir à leurs postes et les instruira dans la défense de la place.

Il s'attachera à animer ses troupes de l'esprit d'honneur. On ne meurt qu'une fois, mais on est estimé et honoré pour toujours.

Il faut qu'il ait soin des soldats français et bavarois, sans aucune différence entre eux. Il persuadera à sa garnison que si, par suite des mouvements militaires, elle était abandonnée à ses propres forces, ce ne serait pas longtemps. Dès le moment de son arrivée, il mettra l'ordre et il établira le service comme dans une place d'avant-poste.

Que jamais les portes et barrières ne soient ouvertes qu'après avoir parfaitement reconnu, et qu'il ne laisse entrer dans la place que ceux qui sont reconnus y avoir affaire et des hommes sûrs.

Il donnera tous les jours l'ordre qui sera particulier pour sa place.

Enfin, si elle était livrée à elle-même, je suis convaincu, d'après tout le bien que vous m'avez dit de cet officier, qu'il s'y ferait honneur. Je me ferai un devoir de faire connaître sa conduite à notre souverain.

Je ne vous parle pas de vos bagages et de vos malades, vous avez déjà dû évacuer tout cela.

Prenez toutes ces mesures, mon cher Général, sans que cela fasse d'éclat.

Je prends sur moi de vous accorder Gallichet pour votre chef d'état-major.

Vous pourvoirez à ce qu'il soit bien remplacé dans son bataillon[1].

Vous donnerez l'ordre à l'adjudant-commandant d'Herval de se rendre de suite à mon quartier général.

Voici, mon cher Général, le mouvement que vraisemblablement je vous ferai faire; cela, au reste, dépend des nouvelles que j'aurai :

Je vous ferai poster avec toute votre division à Amberg ; je vous appuierai bientôt avec le reste de l'armée[2].

Envoyez de suite un officier intelligent pour reconnaître la route de Bayreuth à Amberg.

---

1. Voir la lettre du duc d'Auerstaedt au général Friant, du 22 mars.

Le commandant Gallichet, qui prenait les fonctions de chef d'état-major de la 2e division d'infanterie de l'armée du Rhin, était chef de bataillon au 108e de ligne.

2. Les derniers corps de l'armée du Rhin, qui avaient reçu l'ordre de se concentrer sur Bamberg, devaient arriver à leur destination le 2 avril. (*Voir l'ordre du major général au duc d'Auerstaedt, du 4 mars.*)

La 3e division d'infanterie (général Gudin) arrivait à Bamberg.

Le général Compans, chef d'état-major de l'armée du Rhin, transmettait les instructions suivantes au commandant de cette division :

Bamberg, le 24 mars 1809.

Je vous transmets, mon cher Général, des dispositions que S. E. M. le maréchal duc d'Auerstaedt vient d'ordonner et dont l'exécution doit commencer dès demain.

Le 7e régiment d'infanterie légère doit se rendre à Kratshof entre Erlangen et Nuremberg ;

Le 12e régiment de ligne à Erlangen ;

Le 21e régiment de ligne à Forchheim ;

Le 25e régiment de ligne à Hirscheim ;

Le 85e régiment de ligne à Bamberg, où il sera cantonné en avant de la ville sur la route de Cronach ;

L'artillerie à Forchheim.

L'intention de S. E. étant que les régiments puissent se réunir promptement en cas de mouvement, elle désire que les cantonnements les plus éloignés de chaque régiment ne soient pas à plus de deux lieues de son centre.

Les régiments qui sont actuellement en position et qui ne pourront pas terminer leur mouvement dans la journée de demain devront l'achever dans la journée d'après-demain, le plus de bonne heure possible ; mais vous devez faire vos dispositions de manière que demain aucun de vos régiments n'arrive à Erlangen, où sera toute l'artillerie de la 1re division.

Ceux qui sont encore en arrière et l'artillerie prendront leurs cantonnements au fur et à mesure de leur arrivée, et le plus promptement possible.

La gauche de la première division (*général Morand*) sera à Nuremberg.

L'intention de S. E. est que les régiments se complètent à soixante cartou-

Faites reconnaître aussi celle de Nuremberg.

Il n'y a pas d'inconvénients à porter de suite le 15e à Creussen, occupant les villages frontières du pays de Bayreuth du côté de la Bavière ; ce sera autant de chemin de fait [1].

Maintenant, mettons en hypothèse que les Autrichiens, sans déclaration de guerre, attaquent ; vous feriez prévenir, par des exprès que vous enverriez, Dresde.

Le 2e chasseurs replierait tous les postes qu'il a et il ferait avec quelques compagnies de voltigeurs votre arrière-garde.

Le colonel Méda rallierait son régiment et il aurait sa retraite sur Amberg. D'ailleurs, de la cavalerie se tire toujours d'affaire.

Prenez vos précautions avec M. de Tournon [2] pour avoir toujours quatre jours de pain d'avance, c'est ce qu'il y aurait de plus difficile à se procurer.

Recommandez au général Pajol que l'officier qui commandera les petits dépôts de sa brigade mette le plus grand ordre, qu'il prévienne tous les abus et ne donne pas lieu à la plus petite plainte, qu'il donne des bons en règle, qu'il passe les revues lui-même, enfin qu'il fasse le commissaire des guerres, l'inspecteur, etc.....

Vous donnerez aussi un itinéraire pour envoyer à Gunzenhausen tous les chevaux et les hommes des 1er et 2e de chasseurs hors d'état de faire un service actif.

Ces détachements seront également sous le commandement de l'officier que désignera le général Pajol.

Il me semble que l'auteur de cette lettre au général Grandeau est un misérable ; si, par l'examen que je vous ai invité à faire, mes soupçons se réalisaient, vous le feriez arrêter et me l'enverriez.

Il est inutile, mon cher Général, de vous recommander de me donner souvent de vos nouvelles.

Il faut recommander au colonel Méda que, dans le cas où les Autrichiens ne laisseraient pas entrer en Bohême, avec des passe-ports bavarois, il doit de son côté empêcher d'entrer de Bohême en Bavière.

---

ches, en prenant dans celles qui sont arrivées aujourd'hui à Bamberg et que vous ordonniez aux régiments de prendre en même temps la poudre et les balles qui vous ont été annoncées pour l'exercice à feu et le tir à la cible ; et qu'aussitôt que cette poudre, ces balles et ces cartouches seront arrivées aux régiments, les exercices à feu commencent sans perdre de temps. Il faudra cependant en réserver pour les jeunes soldats qui arrivent.

(*Arch. du comte Gudin.*) COMPANS.

1. Le général Friant, au reçu de cet ordre, fit occuper Creussen et Pegnitz.

2. Intendant de la province de Bayreuth.

Il faut qu'il fasse examiner par les autorités locales si ceux qui se présentent pour entrer en Bohême ne seraient pas porteurs de papiers.

. . . .

Duc d'Auerstaedt.

L'EMPEREUR AU ROI DE WESTPHALIE.

Paris, le 25 mars 1809.

Mon frère, je reçois votre lettre[1]. Il ne faut pas songer à distraire aucun de mes régiments d'infanterie. Le duc d'Auerstaedt vous aura mandé que je n'en laisse aucun à Magdebourg, hormis un bataillon et une compagnie d'artillerie. Ayez une colonne qui soit prête à se porter en Hanovre et partout où sa présence serait nécessaire pour rétablir l'ordre.

Je voudrais avoir un état de situation détaillé des troupes qui vous restent, vous ne me l'avez pas encore envoyé. Par les états généraux que j'ai, il paraîtrait que vous avez 2,000 chevaux, 2,000 hommes d'infanterie de votre garde et 5,000 hommes d'infanterie de ligne; ce qui ferait une division de 9,000 à 10,000 hommes. Il faudrait y joindre trois batteries de canon et avec cela vous pourriez vous porter sur Hambourg, Hanovre et partout où il serait nécessaire.

Napoléon.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU DUC D'AUERSTAEDT.

Paris, le 25 mars 1809.

J'ai mis sous les yeux de l'Empereur, Monsieur le Duc, votre lettre du 17[2]. S. M. trouve que les dispositions que vous avez faites sont l'inverse de ce qu'il fallait faire. Car l'armée saxonne au lieu de marcher sur Leipsig, si elle devait faire un mouvement de retraite, le ferait sur Bayreuth, Donauwerth ou Wurtzbourg pour se centraliser avec toute l'armée sur le Danube. Du reste,

---

1. Voir la lettre de l'Empereur au duc d'Auerstaedt, du 17 mars.
2. Voir la lettre du duc d'Auerstaedt au major général, du 17 mars.

Monsieur le Duc, le prince de Ponte-Corvo va arriver à Dresde pour y prendre le commandement de l'armée saxonne et il recevra directement des ordres [1].

Activez la marche de la division Saint-Hilaire sur Wurtzbourg et Bamberg. Faites les mêmes dispositions pour les compagnies de sapeurs et d'artillerie, hormis une compagnie d'artillerie qui restera pour la citadelle de Wurtzbourg. L'Empereur suppose que les régiments de la division Saint-Hilaire qui ont passé l'Elbe le 22 ont reçu actuellement l'ordre de se porter sur Bayreuth et Bamberg. Activez l'arrivée du 105e régiment et du 8e de hussards. Peu importe à l'Empereur, Monsieur le Duc, que l'ennemi débouche en Silésie ou ailleurs : le point important est de se réunir sur le Danube. Il paraît que le 17 vous n'aviez pas encore reçu les instructions que je vous ai adressées le 11.

Des 20 régiments qui composent vos 3 anciennes divisions, de la division Saint-Hilaire, des 11 régiments de cavalerie légère et des 14 régiments de cuirassiers et de carabiniers, pas un seul homme ne doit rester en Hanovre et en Westphalie ; tout doit être concentré à Bamberg, Wurtzbourg et sur le Danube, et vous devez disposer les choses de manière que si l'ennemi s'emparait de la Saxe et du Hanovre vous ne puissiez pas perdre un seul Français ; il faut donc vous concentrer. Le général Morand vous aura sûrement rejoint. L'Empereur me charge de vous dire que vous devez bien vous garder de détacher un seul homme de cavalerie et d'infanterie françaises du côté de Dresde. S. M. espère qu'au 1er avril vos 20 régiments d'infanterie renforcés par tous les régiments de marche et votre cavalerie seront entièrement réunis. Je donne l'ordre à la brigade de cavalerie légère du général Bruyère qui est en Hanovre de se diriger sur Bamberg où elle fera provisoirement partie de la division Montbrun, ce qui portera cette division à 7 régiments. Ayez l'œil sur le mouvement de cette brigade afin de pouvoir la prévenir à temps en cas d'événement et changer sa direction.

Activez sa marche sans trop fatiguer les troupes [2].

Faites-moi connaître où vous avez placé le quartier général de la division Nansouty et de la division Montbrun, ainsi que les lieux qu'occupent les troupes de ces divisions. Je crois vous avoir fait connaître qu'elles doivent être placées entre vous et le Danube, en seconde ligne.

---

1. Le maréchal Bernadotte était à Dresde depuis le 22 mars.

2. Le 25 mars, le Ministre de la guerre donnait l'ordre à la brigade Bruyère de se diriger sur Bamberg. Cette brigade, composée des 13e et 24e régiments de chasseurs, faisait partie du gouvernement des villes hanséatiques ; le 13e chasseurs était cantonné à Lubeck, le 24e à Hambourg, Ratzebourg, Lauenbourg.

Le général Bailly de Monthion s'est rendu à Donauwerth où il forme un bureau intermédiaire d'état-major général entre vous et le duc de Rivoli pour l'instruire de tout ce qui peut se passer[1].

ALEXANDRE.

LE MAJOR GÉNÉRAL AU PRINCE DE PONTE-CORVO.

Paris, le 25 mars 1809.

L'Empereur, M. le Prince de Ponto-Corvo, attend avec impatience des nouvelles de votre arrivée à Dresde, ainsi que le rapport sur l'inspection que vous aurez faite de la place de Dresde et sur la revue que vous aurez passée des troupes saxonnes. Dans tout événement imprévu, Prince, qui nécessiterait un mouvement de retraite, si vous jugez la place de Dresde à l'abri d'un coup de main, vous y laisserez 3,000 hommes de garnison pour la défendre et, avec le reste de l'armée saxonne, vous vous dirigerez sur le Danube où est le point de réunion de toute l'armée française et alliée.

---

1. Au reçu de cette lettre du major général, le duc d'Auerstaedt écrivait à l'Empereur, le 1er avril :

Sire,

S. A. le Vice-Connétable m'a fait connaître que Votre Majesté avait trouvé que les ordres que j'avais donnés au général Morand pour la conduite qu'il avait à tenir à Dresde, en attendant l'arrivée du prince de Ponte-Corvo, étaient précisément l'inverse de ce qu'il fallait faire, puisque, si l'armée saxonne devait faire sa retraite, c'était sur Bayreuth, Donauwerth ou Würtzbourg qu'elle devait se diriger et non sur Leipsig.

Je suis entré à cet égard dans des détails de justification avec S. A., en lui faisant observer que mes ordres avaient été calculés dans la supposition qu'une invasion immédiate, que craignait le Roi, fût venue à se réaliser.

Ces ordres ont été donnés à une époque où dix régiments de grosse cavalerie et trois divisions d'infanterie, y compris celle du général Saint-Hilaire, étaient en Prusse, en Hanovre ou en Westphalie et où par conséquent rien n'était en mesure ; d'ailleurs, si, même à present, le prince de Ponte-Corvo était obligé, par suite d'hostilités, à faire une retraite, il ne pourrait prendre que la route qui mène à Leipsig ou dans les environs, celle de Dresde à Hof étant extrêmement mauvaise et même impraticable dans plusieurs points après quelques jours de pluie, outre qu'elle longe de très près la frontière.

Si je fais ces observations à V. M., c'est que son improbation est une chose qui me ferait beaucoup de mal.

Je n'ai d'autre passion que celle de la servir et de mériter son estime et sa bienveillance, et le jour où je cesserai d'exister, V. M. en sera convaincue ; et lorsque l'on m'improuve de votre part, cela me donne une circonspection qui ne peut que nuire au service de V. M.

Cela est tellement vrai que, sans ce que m'a dit V. M. pendant mon séjour à Paris, je n'aurais pas osé faire brûler une cartouche pour exercer les conscrits qui en ont besoin, et je craindrais encore d'employer les seuls moyens qui puissent maintenir la discipline dans une armée.

DUC D'AUERSTAEDT.

La garde et les équipages de l'Empereur sont partis de Paris pour Strasbourg.

Je viens de donner l'ordre à la brigade de cavalerie légère, qui est en Hanovre[1], de se diriger sur Bamberg[2].

LE MAJOR GÉNÉRAL AU GÉNÉRAL OUDINOT.

Paris, le 25 mars 1809.

J'ai reçu votre lettre du 21 mars, Monsieur le général Oudinot. L'Empereur vous autorise à prendre les mesures que vous croirez nécessaires pour entremêler vos officiers et améliorer l'instruction, pourvu cependant que vous ne changiez pas les hommes d'un bataillon à l'autre. S. M. suppose que votre corps sera au 1er avril à 15,000 hommes et qu'à cette époque vous aurez vos 10,000 outils et vos 36 pièces d'artillerie[3].

Le général Hastrel restera près de vous, mais comme détaché de mon état-major dont il fait partie jusqu'à ce qu'il soit remplacé par le général Ficatier.

S. M. attend d'Espagne plusieurs bons généraux de brigade ; elle vous en enverra pour remplacer ceux dont vous ne seriez pas satisfait. Prenez des mesures pour faire tirer à la cible les jeunes gens qui vous arrivent ; indépendamment des exercices de détail, faites faire l'école de bataillon[4].

---

1. La brigade Bruyère.

2. Le même jour, le major général écrivait au général Dupas qu'il eût à se tenir prêt à partir avec sa division.

La division Dupas faisait partie des troupes composant le corps d'armée du gouvernement des villes hanséatiques ; elle se composait d'une brigade d'infanterie, 5e d'infanterie légère et 19e de ligne cantonnés à Hambourg et Lübeck, de la brigade de cavalerie légère du général Bruyère et de deux compagnies d'artillerie à pied (12 pièces d'artillerie).

3. Le 23 mars, le général Oudinot informait le major général qu'il était pourvu de ses 36 pièces d'artillerie.

L'état de situation fourni par l'adjudant-commandant Chaponnel, chef d'état-major du corps du général Oudinot, à la date du 1er avril, porte comme présents sous les armes, dans les 2 divisions d'infanterie, 369 officiers et 13,479 hommes. Le total des renforts restant à arriver s'élevait à 3,064 hommes.

La cavalerie légère devait avoir, au 1er avril, un effectif de 95 officiers et de 2,147 cavaliers ; la 3e division de cuirassiers était composée, à la même époque, de 112 officiers et de 2,302 cavaliers.

Le total des outils n'était encore que de 3,041.

4. Les renforts reçus par le général Oudinot étaient composés, en grande partie, de conscrits des 4 classes mis en route pour rejoindre les dépôts, du 10 octobre au 5 novembre 1808.

Si l'on tient compte du temps nécessaire pour l'arrivée au corps de ces contingents et ensuite du temps employé par ces bataillons de marche pour se

L'Empereur ayant institué 40 colonels en 2ᵉ à la suite de ses armées, les majors commandant vos demi-brigades vont être colonels et S. M. ayant nommé à leur emploi de major, ils deviendront plus indépendants.

L'Empereur vous a accordé deux caissons par demi-brigade. S. M. vous a envoyé de l'argent pour leur confection. Faites acheter des chevaux.

L'Empereur espère que, au 10 ou 15 avril, votre corps sera à 20,000 hommes; faites-moi connaître si S. M. calcule juste et ce que vous en pensez.

LE DUC D'AUERSTAEDT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Bamberg, le 25 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, d'après les derniers ordres que j'ai donnés, l'armée du Rhin sera disposée demain, 26, conformément au tableau d'emplacement ci-joint.

V. A. remarquera que la 4ᵉ division d'infanterie et la 2ᵉ de grosse cavalerie n'y sont point comprises. Ces divisions sont en marche. V. A. trouvera ci-joint leurs itinéraires; celui de la 4ᵉ division d'infanterie indique les marches de chaque corps, jour par jour[1]; il n'en est point de même de celui de la 2ᵉ de grosse cavalerie.

---

porter sur Augsbourg, on peut présumer que l'instruction de ces troupes devait être encore très incomplète.

Les mêmes prescriptions, pour compléter l'instruction des troupes, avaient été adressées au maréchal duc d'Auerstaedt et étaient en voie d'exécution dans son corps d'armée. (*Voir en note de la lettre du duc d'Auerstaedt au général Friant, du 24 mars, les instructions du général Compans au général Gudin.*)

1. 4ᵉ DIVISION D'INFANTERIE.

3ᵉ rég. d'infanterie partant de Calbe.	*57ᵉ d'infanterie partant de Magdebourg.*	*72ᵉ d'infanterie partant de Wittemberg.*	*10ᵉ d'infant. légère partant de Merseburg*
24 mars à Eisleben.	24 mars à Stasfurth.	24 mars à Düben.	24 mars à Naumburg
25 mars à Naumburg	25 mars à Leimbach.	25 mars à Leipsig.	25 mars à Iéna.
26 mars à Iéna.	26 mars à Artern.	26 mars à Pegau.	26 mars à Rudolstadt.
27 mars à Rudolstadt.	27 mars à Sommerda	27 mars à Géra.	27 mars à Graffenthal
28 mars à Graffenthal	28 mars à Arnstadt.	28 mars à Saalfeld.	28 mars à Neustadt.
29 mars à Neustadt.	29 mars à Suhla.	29 mars à Iudenbach.	29 mars à Gleussen.
30 mars à Gleussen.	30 mars à Hildburghausen.	30 mars à Coburg.	30 mars à Bamberg.
31 mars à Bamberg.	31 mars à Sesslach.	31 mars à Rattelsdorf	
	1ᵉʳ avril à Bamberg.	1ᵉʳ avril à Bamberg.	

Itinéraire du parc d'artillerie de la division, des mineurs et des sapeurs, ainsi que des compagnies de canonniers venues de Stralsund :

Partant de Magdebourg.

24 mars à Bernebourg.	29 mars à Graffenthal.
25 mars à Halle.	30 mars à Neustadt.
26 mars à Naumburg.	31 mars à Gleussen.
27 mars à Iéna.	1ᵉʳ avril à Bamberg.
28 mars à Rudolstadt.	

M. le général Saint-Sulpice s'est borné à accuser réception des ordres de mouvement et des itinéraires qui lui ont été adressés, mais il n'a pas encore fait connaître les jours où les deux colonnes sont parties de Hanovre et de Hameln: des officiers d'état-major sont à sa rencontre; j'attends leur retour pour faire connaître à V. A. les jours de départ et d'arrivée des corps composant cette division[1].

V. A. trouvera ci-joint les itinéraires qu'ont suivis les 21e, 25e et 85e régiments de ligne pour se rendre à Bamberg[2].

J'ai en même temps l'honneur d'informer V. A. que le 1er régiment de chasseurs a des postes aux différents débouchés de la Bohême en Bavière, jusqu'à la hauteur de Cham, et le 2e de chasseurs aux différents débouchés de la Bohême en Saxe, jusqu'à la hauteur de Marienberg.

Quant aux 105e régiment d'infanterie de ligne, 12e et 16e chasseurs et 8e de hussards[3], le général Saint-Hilaire annonce qu'il n'a pu régler encore leur marche, mais qu'il apportera probablement lui-même leurs itinéraires à Bamberg, où il compte devancer son premier régiment.

DUC D'AUERSTAEDT.

P.-S. — J'apprends à l'instant que les 1er et 5e régiments de cuirassiers passent par Hameln le 20 et le 21 ; ainsi, ils arriveront à Schweinfurth le 1er et le 2 avril; et que le 11e de la même arme est parti de Hanovre le 20; comme il devait être précédé dans sa marche du 10e, ces deux régiments arriveront à Schweinfurth le 29 et le 30.

ARMÉE DU RHIN.

Emplacement de l'armée à l'époque du 26 mars.

1re division d'infanterie.

13e régiment léger. . . .	Schwartzenbruck.	
17e régiment de ligne . .	Postbaüer.	
30e régiment de ligne . .	Neumarckt.	Un bataill. détaché à Teinung.
61e régiment de ligne . .	Altenfurth.	
65e régiment de ligne . .	Nuremberg.	Un bataillon à une demi-lieue sur la route d'Amberg.
Artillerie { 2 pièces de 4 .	Neumarckt.	
Artillerie { le reste. . . .	Nuremberg.	Sur la route de Neumarckt.

1. Les corps composant la 2e division de grosse cavalerie arrivaient à Schweinfurth : le 1er cuirassiers, le 1er avril; le 5e cuirassiers, le 2 avril; le 10e cuirassiers, le 29 mars ; le 11e cuirassiers et l'artillerie, le 30 mars.

2. Le 21e et le 25e de ligne, partant d'Hameln, arrivaient à Bamberg le 23 et le 25 mars; le 85e de ligne, partant de Hanovre, arrivait à Bamberg le 26.

3. Le 105e d'infanterie de ligne, partant d'Eisenach le 27 mars, arrivait à Bamberg le 9 avril.

Le 8e régiment de hussards et le 12e régiment de chasseurs, partant de Magdebourg le 27 et le 29 mars, arrivaient à Bamberg les 10 et 9 avril.

Le 16e régiment de chasseurs, qui arrivait de Stettin, partait de Magdebourg le 5 avril pour arriver à Bamberg le 17.

2e division d'infanterie.

15e régiment léger. . . .	Creusen.	
33e régiment de ligne . .	Bayreuth.	
48e régiment de ligne . .	Berneck.	
108e régiment de ligne . .	Thurnau.	
111e régiment de ligne . .	Culmbach.	
Artillerie	Bayreuth.	

3e division d'infanterie.

7e régiment léger	Kratshof.	
12e régiment de ligne . .	Erlangen.	
21e régiment de ligne . .	Forchheim.	
25e régiment de ligne . .	Hirscheim.	
85e régiment de ligne . .	Bamberg.	En avant sur la route de Cronach.
Artillerie	Erlangen.	

1re division de grosse cavalerie [1].

1er de carabiniers	Windsbach.	Les régiments de cette division entreront dans leurs cantonnements au fur et à mesure de leur arrivée; 4 ont déjà passé ici, les deux autres les suivent.
2e de carabiniers	Schwabach.	
2e de cuirassiers.	Langenzheim.	
9e de cuirassiers.	Markerlbach.	
3e de cuirassiers.	Neustadt.	
12e de cuirassiers	Windsheim.	
Artillerie	En avant de Schwabach.	

Brigade de cavalerie légère du général Pajol.

11e de chasseurs.	1 escadron. .	Neumarckt.	
	1 escadron. .	Sur la route de Neumarckt à Ratisbonne, à 2 lieues de ce dernier endroit.	
	1 escadron. .	Placé intermédiairement entre les deux autres.	
5e de hussards.	2 escadrons .	Amberg.	
	1 escadron. .	Hartmansdorf.	
7e de hussards.	1 escadron. .	Waldmünchen.	
	1 escadron. .	Rötz.	
	1 escadron. .	Schwarzenfeld.	

Brigade de cavalerie légère du général Jacquinot.

1er régiment de chasseurs.	Weissenstadt.	
2e régiment de chasseurs.	Hof.	

Parcs de l'artillerie et du génie.

Ces parcs sont à Wurtzbourg.

Bamberg, le 25 mars 1809.

Le Général de division,
Chef de l'état-major général, Comte de l'Empire,
Dque Compans.

1. Le maréchal Davout faisait connaître au major général, le 1er avril, les cantonnements de la 2e division de cavalerie : quartier général, Schweinfurth; 1er cuirassiers, Schweinfurth ; 5e cuirassiers, Volkach ; 10e cuirassiers, Eltmann ; 11e cuirassiers, Geroldshoffen ; artillerie, Geldersheim.

LE GÉNÉRAL OUDINOT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Augsbourg, le 25 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de mander par mes précédentes à V. A. que par ordre de S. M. bavaroise on avait cessé les travaux et armement de la place d'Augsbourg, et que, n'ayant aucune autorité pour les faire continuer, je m'en tenais à vous en rendre compte. Maintenant que les intentions de S. M. me sont connues à cet égard, je vais tout faire pour réparer le temps perdu. Quant aux têtes de pont sur le Lech on y travaille avec activité et sans relâche ; le nécessaire sera prêt dans peu de jours, et si on y travaille davantage, ce sera pour ajouter aux principaux ouvrages qui d'ailleurs n'étaient qu'ébauchés.

S. M. le roi de Bavière vient de donner les ordres pour qu'il me soit fourni les bouches à feu dont j'aurai besoin (qui se trouveraient dans les arsenaux)[1].

Je prie V. A. de s'en rapporter à mon zèle pour activer cette opération, mais d'avance j'ai aussi l'honneur de la prévenir qu'il sera difficile d'obtenir assez de canonniers bavarois pour servir tout ce qui sera en batterie.

J'avais appris indirectement l'arrivée à Donauwerth du régiment provisoire de cuirassiers destinés à renforcer la division Nansouty et Saint-Sulpice ; je vais mettre cette troupe sous les ordres du général Espagne, jusqu'à ce qu'il plaise à V. A. d'en ordonner autrement; lorsque le régiment destiné à la division de ce dernier sera arrivé, il sera incorporé dans ses numéros respectifs.

M. le maréchal duc de Rivoli m'ayant fait repasser le Danube afin d'étendre ses cantonnements et d'occuper, dit-il, le terrain assigné par l'Empereur à sa troupe[2], je n'aurai plus à

---

1. Le 23 mars, le général Oudinot avait écrit au major général au sujet des têtes de pont du Lech : « L'artillerie destinée à armer la tête de pont de Friedberg sera définitivement placée aujourd'hui. Je voudrais pouvoir en dire autant des têtes de pont de Rain et de Landsberg. Les outils et les bouches à feu font défaut. »

2. LE MARÉCHAL MASSÉNA AU GÉNÉRAL OUDINOT.

« D'après les instructions que j'ai reçues aujourd'hui (*Voir la lettre du major général au maréchal Masséna, du 21 mars*) sur les dispositions à faire en cas d'agression de la part des Autrichiens, il convient d'établir toute la division Espagne sur la rive droite du Danube dans les bailliages de Wertingen

l'avenir sur la rive gauche de ce fleuve que ce 1er régiment provisoire de cuirassiers, et le 20e chasseurs à cheval qui a son état-major à Neubourg.

Je n'ai rien reçu du général de Wrède depuis hier 7 heures du matin, ce qui semble infirmer le mouvement hostile auquel il a paru s'attendre de la part des Autrichiens.

OUDINOT.

LE SECRÉTAIRE INTIME DU MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'EMPEREUR PRÈS LE ROI DE SAXE AU MAJOR GÉNÉRAL.

Dresde, le 25 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai reçu, en l'absence de M. de Bourgoing, la lettre que V. A. S. a bien voulu lui écrire en date du 7 courant pour le prévenir de l'arrivée de S. A. Mgr le prince de Ponte-Corvo, et des intentions de S. M. I. relativement à l'organisation de l'armée saxonne.

La lettre de V. A., par un retard que je ne puis comprendre, n'a précédé que d'une heure l'arrivée du prince, je l'ai employée à exécuter les ordres que vous y avez prescrit et le commandement des troupes a été immédiatemeni remis à S. A.

Quant à la formation de l'armée saxonne en 3 divisions de 10,000 hommes chacune, je ne puis répondre qu'en vous envoyant, Monseigneur, l'état de sa force effective actuelle; on ne pourra la porter à 30,000 combattants qu'en recrutant sur-le-champ, et en changeant le mode de recrutement qui est essentiellement vicieux.

Il n'existe pas de sapeurs dans l'armée saxonne, les grades de leurs officiers généraux et les employés administratifs ne correspondent pas avec ceux de notre armée, il faudrait tout mettre sur un autre pied pour utiliser les troupes saxonnes et en aurons-nous le temps dans un pays où une excessive lenteur préside à toutes les opérations ?

LEFÉBURE.

---

et de Rain en remontant le Lech, puisque cette ligne devient un point de rassemblement et de défense pour tous les corps.

« D'ailleurs l'Empereur m'ordonne de m'étendre jusqu'à Donauwerth pour établir les renforts que je recevrai d'ici à la fin du mois.

« Vous aurez sans doute reçu quelques détails sur les mesures à prendre en cas d'événement, mon vieil attachement pour vous répond de mon empressement à vous appuyer de tous mes moyens. »

Récapitulation des différents corps de l'armée saxonne.

	Hommes.	Chevaux.
I. État-major général	46	»
II. Corps administratif	»	»
III. Maison du Roi	1,355	369
IV. Corps du génie	45	»
V. Artillerie	2,160	»
VI. Cavalerie	6,195	5,664
VII. Infanterie	21,048	»
VIII. Vétérans	612	»
Total	31,461	6,033

Mars 1809.

CHAPITRE XIII

ORGANISATION ET MESURES MILITAIRES PRISES A L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, DU 26 AU 31 MARS. (*Le duc de Danzig prend le commandement des troupes bavaroises. — Renseignements sur le mouvement d'une partie des forces autrichiennes de Bohême sur la rive droite du Danube. — Formation de 4 régiments de conscrits de la garde. — Ordre de faire partir les 5e et 6e compagnies des 4es bataillons de l'armée du Rhin. — Instructions pour le major général. — Projet d'appel de 30,000 conscrits de 1810. — Départ du major général pour Strasbourg.*)

La nouvelle de l'arrestation d'un courrier porteur de dépêches diplomatiques devait convaincre l'Empereur que la guerre était plus proche qu'il ne l'avait présumé jusqu'alors.

Les ordres étaient donnés pour presser le mouvement des derniers renforts et des mesures allaient être prises pour accélérer la formation et le départ des deux dernières compagnies de fusiliers des quatrièmes bataillons qui faisaient encore défaut à l'armée du Rhin.

Les contingents allemands destinés au corps du duc de Rivoli et qui jusqu'alors avaient été maintenus sur le territoire des princes confédérés devaient également recevoir l'ordre de rallier aussitôt les divisions de ce corps.

Enfin, les événements devenant plus pressants, l'Empereur donnait ses instructions au major général et ordonnait son départ pour Strasbourg où il devait hâter les derniers préparatifs et se tenir prêt à se porter sur Augsbourg ou sur Donauwerth, si les mouvements des Autrichiens l'y obligeaient.

L'EMPEREUR AU ROI DE BAVIÈRE.

Paris, le 26 mars 1809.

Monsieur mon frère, je reçois votre lettre. Je ne vois pas d'inconvénient que V. M. donne le commandement d'une de ses trois divisions au Prince royal[1].

L'arrestation de l'officier français à Braunau ne laisse plus de doute sur les dispositions de l'Autriche. J'ai fait partir, après cela, mes chevaux et ma garde. Le duc de Rivoli est arrivé à Ulm. Le général Oudinot sera bientôt complété à 30,000 hommes. Une colonne de 5,000 à 6,000 hommes se dirige d'Italie, par Inspruck, sur Augsbourg pour y rejoindre le corps d'armée du duc de Rivoli. Il est bon que le gouverneur de V. M. dans le Tyrol en soit instruit, afin que, s'il y avait un coup de main à faire pour les faire déloger, on profitât du passage de cette colonne[2].

---

1. Voir la lettre de l'Empereur au roi de Bavière, du 14 mars. Le prince royal de Bavière devait être nommé au commandement de la 1re division du corps bavarois.

2. Le même jour, le Ministre de la guerre informait l'Empereur que, conformément à ses ordres du 8 et du 10 mars, 5 bataillons d'infanterie, d'un effectif total de 3,750 hommes et un détachement de chasseurs composé de 9 officiers et 612 hommes montés, actuellement à Plaisance et à Vérone, et destinés au corps du duc de Rivoli, attendaient de nouveaux ordres pour se porter sur la vallée du Lech. (*Ces détachements étaient réunis depuis le 21.*)

L'Empereur écrivait en marge de ce rapport :

« Les diriger en grande marche sur Augsbourg, en recommandant au vice-roi de mettre à la tête de ces troupes un général intelligent qui veille sur la sûreté et d'avoir soin de donner à ces troupes 2 pièces de canon avec 2 caissons et 40 cartouches par homme. »

NAPOLÉON.

Le 28, l'Empereur écrivait au Prince Eugène de joindre à cette colonne une compagnie d'artillerie à cheval.

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 26 MARS 1809.

Monsieur le général Clarke, j'ai en Espagne 5 régiments de hussards[1]; les dépôts de ces régiments ont eu ordre de diriger tout ce qu'ils avaient de disponible sur Strasbourg, ainsi que tous ceux de tous les régiments de chasseurs qui sont en Espagne[2]; vous devez me proposer des décrets, pour incorporer ces détachements dans les 17 régiments de cavalerie légère que j'ai en Allemagne, de manière à porter chacun de ces 17 régiments à 1,000 hommes; mais, comme il n'y a en Allemagne que 4 régiments de hussards, il arrivera à Strasbourg beaucoup plus de monde de cette arme qu'il n'en faut, et à moins qu'on incorpore des hussards dans des chasseurs, ce qui ne saurait se faire, à cause de la différence d'uniforme, il restera beaucoup d'hommes disponibles. Mon intention est d'en former des compagnies détachées dont on disposerait pour faire le service d'ordonnances auprès des maréchaux d'Auerstaedt, de Rivoli, du général Oudinot[3], etc., et même qu'on pourrait employer isolément dans les divisions.

Je désire donc que vous me remettiez le plus tôt possible, l'état : 1° de ce que les dépôts des régiments de cavalerie qui sont en Allemagne peuvent envoyer ; 2° de ce que les dépôts des régiments de cavalerie qui sont en Espagne peuvent également envoyer à Strasbourg ; 3° enfin, de ce qui restera disponible sur ces envois, après que chacun des 17 régiments de cavalerie légère aura été complété à 1,000 hommes, et vous me proposerez alors la formation de ces hommes disponibles, en compagnies d'ordonnances de 80 à 150 hommes. Ce sera une véritable économie pour la cavalerie, qui se trouvera soulagée en grande partie par ce moyen, du service des escortes et des ordonnances dont les états-majors ne peuvent se passer.

1. Les 1er, 2e, 3e, 4e et 10e régiments de hussards.
2. Ces régiments étaient les 5e, 10e, 15e, 21e, 22e, 26e et 27e chasseurs.
3. Il existait déjà une compagnie des guides du quartier général. Le 27, le major général expédiait l'ordre à cette compagnie qui était encore à Valladolid de se diriger sur Strasbourg, par la route la plus courte.

Ainsi, mon premier but est de compléter à 1,000 hommes les 17 régiments de cavalerie légère qui sont en Allemagne, et mon second, de former en autant de compagnies isolées ce qui sera fourni par chacun des dépôts des régiments de cavalerie qui sont en Espagne; d'avoir 5 compagnies de hussards et 2 de chasseurs (en ne comprenant pas les dépôts des régiments de chasseurs qui contribuent à former les régiments provisoires), enfin de former 7 compagnies d'ordonnances à employer auprès des généraux pour le service des ordonnances et des escortes.

Présentez-moi le plus tôt possible le travail que je vous demande à ce sujet[1].

NAPOLÉON.

LE GÉNÉRAL OUDINOT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Augsbourg, 26 mars 1809, 9 heures du matin.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, avec l'état d'organisation du corps de réserve de l'armée du Rhin, la situation de ma caisse au 25 courant; j'aurai soin de vous l'envoyer tous les cinq jours ainsi que vous le désirez, mais avec des détails qui

---

1. Dans un rapport adressé à l'Empereur, le 30 mars, le Ministre de la guerre fait connaître la situation des 17 régiments de cavalerie légère employés aux armées en Allemagne, en même temps que les mesures proposées pour l'exécution de ses ordres.

Un tableau annexé à ce rapport le résume complètement. (Voir annexe n° 19.)

Le 31 mars, l'Empereur écrivait au général Clarke : « Je reçois votre rapport du 30 mars et l'état qui y était joint. J'ai pris le 29 de ce mois un décret qui doit servir de règle pour les remontes.

. . . .

. . . .

« Donnez ordre à tous les dépôts des régiments de chasseurs et de hussards qui ont leurs escadrons de guerre en Espagne ou en France, de diriger sur Strasbourg tous leurs hommes disponibles.

« Je remets à ne m'occuper de la formation des escadrons d'ordonnances qu'après que mes 17 régiments de cavalerie légère seront complétés à 1,000 hommes. Ne perdez pas de temps. Réitérez les ordres donnés, pour qu'aussitôt que 10 hommes seront disponibles dans les dépôts, ils soient dirigés sur Strasbourg; également pour qu'on mette en mouvement sur la même direction les cadres des 4es escadrons de ces 17 régiments. Il m'importe beaucoup que mes régiments de cavalerie légère aient leurs quatre escadrons et soient portés à 1,000 hommes. »

feront connaître à V. A. la position particulière de chaque corps.

Les travaux d'Augsbourg ont repris leur activité et on est occupé de son armement que je compléterai autant que mes ressources et le temps me le permettront.

. . . .

Le général de Wrède me paraît revenir sur les projets d'attaque prochaine qu'il supposait aux Autrichiens; il annonce qu'ils ont retiré leur landwehr et que beaucoup de cavalerie et d'artillerie se sont cependant dirigées sur Egra.

Mes bataillons arriveront successivement [1], mais je voudrais bien que l'Empereur m'autorisât à en camper une bonne partie, la saison et le pays sont propres, et il en résulterait un grand bien sous le rapport de santé et d'instruction, mais il faudrait des distributions et ustensiles de campagne.

OUDINOT.

LE DUC DE RIVOLI AU MAJOR GÉNÉRAL.

Ulm, 26 mars 1809.

Monseigneur,

Je m'empresse de répondre à la lettre de V. A., que je reçois à l'instant, ainsi que l'ampliation de l'ordre de S. M. l'Empereur et Roi [2].

Je vais m'occuper de tout ce qui me concerne.

J'ai passé aujourd'hui la revue de la division Molitor. J'ai trouvé qu'au lieu de 50 cartouches, chaque soldat n'en avait que 20 dans sa giberne. Je passerai demain la revue de la division Carra-Saint-Cyr, et ainsi de suite. J'ai écrit au directeur d'artillerie, à Strasbourg, de faire filer sur Ulm, le plus tôt possible, des cartouches d'infanterie, et j'ai rendu compte de cette mesure au Ministre de la guerre [3].

---

1. Le général Oudinot fait allusion aux 14 bataillons de marche qui arrivaient au corps de réserve.

2. Voir la lettre du major général au duc de Rivoli, du 21 mars, et l'ordre de l'Empereur, du 23, relatif à l'établissement de caissons pour le transport des outils.

3. Le 30 mars, le duc de Rivoli informait le major général que les soldats de la division Boudet ne possédaient que 20 cartouches dans leurs gibernes. Il ajoutait: « Je leur ai fait distribuer 6 caissons. Ces caissons vides sont partis ce matin pour Strasbourg. »

(*Les caissons de 12 transportaient 16,335 cartouches.*)

Je suis encore sans commandant d'artillerie[1].

J'ai envoyé, ce matin, un officier de mon état-major, intelligent, pour aller faire une reconnaissance du cours du Lech.

Nous aurons bien de la peine à faire fabriquer pour six jours de biscuit et autant de pain. J'espère cependant les avoir à force de soins.

J'ai reçu ce matin l'état de situation de S. A. R. le grand-duc de Hesse. Il est conforme à celui dont j'ai eu l'honneur de vous faire passer copie depuis Strasbourg, et ses troupes se trouvent réunies à Mergentheim.

MASSÉNA.

P.-S. — Je n'ai encore aucune nouvelle du bataillon du train, etc., que le duc d'Auerstaedt doit m'envoyer.

LE PRINCE DE PONTE-CORVO A L'EMPEREUR.

Dresde, le 26 mars 1809.

Sire,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que j'ai passé la revue des troupes saxonnes. J'adresse au major général l'état de leur force et emplacement. Je les ai réunies et leur ait fait exécuter les principales manœuvres de guerre. J'ai été beaucoup plus satisfait de leur instruction que je ne m'y étais attendu. La cavalerie surtout est bien exercée, et il y a autant d'ensemble que le permettent les chevaux neufs dont elle est presque entièrement composée. Il y a une grande quantité de recrues dans l'infanterie, mais les chefs et les officiers témoignent beaucoup de bonne volonté. Néanmoins, je pense toujours que ce corps de troupes, agissant seul, ne sera point aussi utile à V. M. que s'il était réparti par divisions dans les corps d'armée française, car le service y est toujours assujetti à de grandes lenteurs. L'artillerie est mal organisée; le train surtout est très défectueux.

Suivant les derniers rapports, le corps autrichien réuni à Saatz sous le commandement du général comte Bellegarde, a dû faire quelques mouvements vers Brix, Teplitz et Aussig. On évalue la cavalerie de ce corps à plus de trente escadrons.

Je suis toujours sans instructions[2].

BERNADOTTE.

---

1. Le colonel Aubry qui était désigné pour remplir les fonctions de chef d'état-major de l'artillerie du corps du maréchal Masséna, partait de Strasbourg le 26 mars pour se rendre à Ulm. Cet officier devait prendre le commandement de l'artillerie du corps d'armée jusqu'à l'arrivée du général Pernetti.

2. Le prince de Ponte-Corvo n'était pas absolument sans instructions; le duc d'Auerstaedt, en envoyant le général Morand à Dresde, lui avait tracé sa ligne de conduite. (Voir la lettre du duc d'Auerstaedt au général Morand, du 16 mars; la lettre du duc d'Auerstaedt au prince de Ponte-Corvo, du 22 mars et la lettre du maréchal Bernadotte à l'Empereur, du 23 mars.)

LE DUC DE DANZIG AU MAJOR GÉNÉRAL.

Munich, le 26 mars 1809.

Monseigneur,

Je suis arrivé à Munich le 24, j'ai trouvé la cour et la ville fort inquiètes; j'ai passé la revue, hier 25, d'une brigade d'infanterie qui est cantonnée sur la route de Salzbourg. Je pars, aujourd'hui 26, pour établir mon quartier général à Landshut, en passant par Freising, je passerai la revue de la 1re brigade qui y est cantonnée. Je vous rendrai compte, les 28 et 29, de la tenue des autres divisions que je vais voir successivement. . .

. . . .

DUC DE DANZIG.

LE PRINCE DE PONTE-CORVO AU DUC D'AUERSTAEDT.

Dresde, le 26 mars 1809.

Monsieur le Duc,

J'ai reçu la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser; je la remercie de la communication qu'elle a bien voulu me donner des instructions qui lui avaient été adressées par le major général, relativement à la cour de Saxe.

Rien n'annonce encore que les Autrichiens aient l'intention d'attaquer de ce côté; cependant les derniers rapports disent qu'ils viennent de faire quelques mouvements vers la Lusace. Une correspondance en chiffres exige, à ce qu'il me semble, un travail trop long pour un cas urgent, et je crois que s'il survenait quelque événement imprévu qui nous forçât l'un ou l'autre à changer notre position, le meilleur moyen serait de nous en donner avis par un officier porteur de quatre mots : *Je manœuvre sur tel point,* et assez intelligent pour transmettre verbalement les autres détails.

BERNADOTTE.

LE GÉNÉRAL DE WRÈDE AU DUC D'AUERSTAEDT.

Straubing, le 26 mars 1809.

Monsieur le Maréchal,

J'ai l'honneur de prévenir V. E. que j'ai reçu cette nuit une estafette de S. M. le roi, mon souverain, qui m'informe de l'arrivée à Munich de M. le duc de Danzig. J'ai de suite adressé à S. E. mon premier rapport et lui ai demandé ses ordres.

En attendant, je crois de mon devoir de vous faire part, Monsieur le Maréchal, des nouvelles que j'ai reçues cette nuit et ce matin. J'ai l'honneur de vous les envoyer par M. le premier lieutenant d'artillerie légère baron de Gravenreuth[1].

Le gros de l'armée autrichienne doit avoir fait un mouvement rétrograde vers Prague. Il n'y a en ce moment que des troupes légères et la landwehr sur les frontières.

J'attends dans la journée des rapports plus détaillés sur cet objet.

Aujourd'hui, vers midi, ma jonction sera faite avec le premier poste que vous avez établi, Monsieur le Duc, à Waldmünchen.

Mon pont ici est achevé et la petite tête de pont que je fais élever est très avancée.

D'après des rapports de l'autre côté de l'Inn, il est arrivé un parc d'artillerie à Mölk, derrière l'Ens, sur la route de Vienne. On a établi, le même jour, un pont sur le Danube, dont les pontons sont venus de Vienne.

A Ottensheim, sur la rive gauche du Danube, près Linz, est aussi arrivé, le même jour, un régiment de hussards. Dans la ville de Linz, il n'y a plus de troupes.

A Neugebau, près Wels, plusieurs régiments d'infanterie des frontières sont arrivés; en avant de Wels, deux régiments de cuirassiers sont en quartier; à Wels même était le grand quartier de l'archiduc Charles, qui de sa personne doit être reparti, pour faire une tournée vers Salzbourg.

Il doit exister à Wels un magasin considérable de fourrage, un grand rassemblement de bétail et au delà de 20 fours en activité jour et nuit.

Beaucoup de troupes se dirigent sur Salzbourg. Trois équipages de pontons de réserve sont arrivés le 23, entre Ebersberg et Linz; d'après la direction qu'ils ont prise, ils pourront être rendus le 25 à Siegharding.

A Ried, il y a également un grand magasin et beaucoup de fours.

On continue de croire, à l'armée autrichienne, qu'avant la fin du mois les hostilités commenceront.

Le soldat autrichien doit beaucoup compter sur ce que son armée est nombreuse, mais, en revanche, les habitants craignent une nouvelle défaite.

---

1. D'après les renseignements transmis par le général de Wrède, des troupes arrivaient à Salzbourg; un régiment était dirigé sur le Pinzgau sur les frontières du Tyrol; de nombreux régiments s'approcheraient du camp de Wels; la garnison de Braunau serait renforcée.

Ne serait-il pas possible, ai-je demandé au duc de Danzig, que les Autrichiens, qui d'abord ont porté toute leur force sur la Bohême, pour attirer l'attention de l'armée française et alliée de ce côté-là, se portent à cette heure en force sur le Tyrol, où ils croient peut-être trouver moins de résistance, ou la tête leur a-t-elle déjà tourné?

WRÈDE.

M. DODUN, CHARGÉ D'AFFAIRES A VIENNE, AU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Vienne, le 27 mars 1809.

. . . .

Il est certain, Monseigneur, que les troupes de Bohême se portent en avant en ce moment. Le corps de Pisek est en pleine marche sur le Danube. Il passera soit à Linz[1], soit à Mauthausen.

L'archiduc Louis est parti depuis trois jours pour Linz. On assure que la destination du prince Jean Liechtenstein, désigné pour le commandement de la réserve en Bohême, est changée et qu'il va se rendre à Wels. Le général Vincent est aussi à Linz et doit aller à Wels, et l'aide de camp du quartier-maître général de l'armée de Bohême, le général Prohaska, a conduit ses équipages dans cette dernière ville; ce qui ferait présumer que l'archiduc Charles paraîtra bientôt de ce côté, et toutes ces dispositions annoncent que l'on a abandonné le premier plan, celui de n'avoir qu'une réserve ou qu'un corps d'observation dans la Haute-Autriche, ainsi qu'on l'avait présumé jusqu'ici.

DODUN.

Arch. aff. étrang.

Le même jour, le chargé d'affaires à Vienne écrivait au ministre des relations extérieures:

Il est évident, d'après les détails que j'ai eu l'honneur de soumettre à V. E. dans ma précédente sur les mouvements militaires de l'Autriche, que les forces vont se concentrer sur les frontières de la Bavière.

Arch. aff. étrang.

---

1. Le 4e corps de l'armée autrichienne qui d'abord avait été concentré à Pisek et dans les environs était en marche sur le Danube, et devait le passer à Linz.

Les dépêches du représentant de la France à Vienne allaient éclairer d'un nouveau jour les renseignements parvenus récemment à l'état-major général [1]. D'autres renseignements secrets venaient, du reste, corroborer les nouvelles transmises par M. Dodun au ministre des relations extérieures.

Vienne, le 27 mars 1809.

Les corps ont marché vers leur destination et l'on s'accorde à croire que, vers le 10 avril, la ligne entière sera occupée par les régiments qui doivent être employés aux opérations que l'on projette. Les corps de Pisek et de Budweis se sont ébranlés depuis quelques jours; le premier se porte sur Linz et est en pleine marche dans ce moment. Le second, par un calcul difficile à concevoir, va remplacer les postes occupés par le corps qui se rend à Linz et le remplace [2]. J'ignore en ce moment s'il restera stationnaire.

Les forces qui sont concentrées en Haute-Autriche, ou qui vont l'être bientôt, sont nombreuses. Ainsi, cette partie de l'armée ne sera sans doute plus observatrice, ainsi qu'on l'avait présumé d'abord.

. . . .

L'époque où les hostilités doivent commencer n'est pas encore connue. On présume, mais sans données positives, que l'Autriche sera prête vers le 15 avril, tandis que quelques personnes dont l'opinion n'est pas favorable à la paix, assurent que les armées ne peuvent être en état de rien entreprendre avant trois semaines, au moins.

On regarde le départ de l'archiduc Charles comme le signal des combats; on fait un très grand mystère de ce départ, ainsi que de celui de S. M.

La coopération de l'empereur de Russie avec S. M. l'empereur Napoléon, contre l'Autriche, dans le cas de la guerre, a jeté de l'embarras dans les plans du cabinet de Vienne . . . .

Maintenant on assure *qu'il est impossible* que la Russie soit, dans cette occasion, l'alliée de la France.

X.

1. Voir les lettres du général Friant et du général de Wrède au duc d'Auerstaedt, du 22 mars, ainsi que la lettre du duc d'Auerstaedt au général Friant, du 24 mars.

2. Le 5e corps autrichien, qui préalablement occupait Budweis, se portait sur Linz où il devait faire un court séjour.

De son côté, le maréchal duc d'Auerstaedt écrivait à l'Empereur :

Bamberg, le 27 mars 1809.

. . . .

Le général Pajol, qui a son quartier général à Schwarzenfeld, en avant d'Amberg, sur la route de Waldmünchen, me fait le rapport, à la date du 26, que le service des frontières de la Bohême ne se fait que par la milice, qu'une grande partie de l'armée autrichienne s'est remise entre Kladrau et Mies[1], et qu'on assure que la gauche de cette armée a dû faire un mouvement pour se porter vers Pisek et Budweis.

Au surplus, les postes étant maintenant établis sur la frontière, dans quelques jours je pourrai me reconnaître au milieu de tous ces rapports contradictoires.

. . . .

Le 27, le général Friant m'écrit que le colonel Mathis lui mande que ses postes annoncent que les Autrichiens ont fait un mouvement sur la gauche.

. . . .

Duc d'Auerstaedt.

Dans un second rapport également daté de Hof, le 27 mars, le colonel Mathis « annonce la plus grande tranquillité en Bohême. Il n'existe pas un seul Autrichien en face des huit postes saxons. La frontière du cercle d'Elbogen n'est gardée qu'à Plan[2].

---

1. Le 2e corps autrichien qui restait immobile en Bohême et occupait Pilsen avait des postes à Kladrau et à Mies.

2. RAPPORT DE M. LE GÉNÉRAL PAJOL A S. E. M. LE MARÉCHAL DUC D'AUERSTAEDT.

Schwarzenfeld, sur la route d'Amberg à Waldmünchen, le 27 mars 1809.

J'ai l'honneur de rendre compte à S. E. qu'un détachement de 16 hommes et un officier du 1er régiment de chasseurs est arrivé hier à Waldmünchen pour y prendre poste et qu'il a trouvé ce point occupé par le détachement de cent chevaux que j'y ai envoyés.

Le chef d'escadron qui commande sur ce point me rend compte à l'instant que les uhlans de Meerfeld poussent leurs patrouilles jusqu'au pont de Haselbach, démarcation de la Bohême et de la Bavière, que hier nos reconnaissances qui aussi se portent continuellement sur ce point ont voulu communiquer avec les uhlans, mais que ceux-ci se sont retirés. Hier aussi il est arrivé à Anger et Graffenried des uhlans de Meerfeld qui paraîtraient vouloir déboucher par un chemin de traverse qui passe par Tiefenbach et doit arriver à Nabburg ; c'est par ce même chemin que l'ennemi aussi, il y a treize ans,

D'autres renseignements parvenus, le 26, à l'état-major du duc d'Auerstaedt faisaient connaître que l'armée autrichienne, concentrée près de Pilsen, était en marche vers l'Innviertel, mais qu'un rassemblement important existait toujours près de Saatz [1].

De son côté, le duc de Danzig apprend, le 26 mars dans la soirée, la marche du corps de l'archiduc Louis, de Budweis sur la Haute-Autriche et la marche de troupes nombreuses sur Salzbourg.

Le 27 mars, il écrit de Landshut au major général:

D'après les différents rapports qui me parviennent dans ce moment, de la frontière de Bohême, le gros de l'armée autrichienne a fait un mouvement rétrograde vers Prague. Il n'y a plus sur les frontières dans ce moment que des troupes légères et les landwehr.

Il est arrivé un parc d'artillerie, il y a peu de jours, à Mölk. Le même jour, on a établi un pont sur le Danube, à Mauthausen, dont les pontons sont venus de Vienne.

A Neugebau, près Wels, sont arrivés plusieurs régiments de frontières, infanterie.

Le quartier général de l'archiduc Charles est établi à Wels.

---

porta des forces sur notre flanc gauche et nous força de quitter la Nab. J'envoie un poste à Tiefenbach, qui communiquera avec Esslarn où est le premier poste de chasseurs.

Le chef d'escadron qui commande à Waldmünchen m'écrit aussi qu'on lui assure que l'infanterie autrichienne ne se trouve qu'à cinq ou six lieues de la frontière et que Teinitz est occupé par assez de troupes. Il a fait son possible pour y envoyer du monde, mais sous aucun prétexte on ne peut plus entrer en Bohême et il est difficile d'avoir des nouvelles sûres.

J'ai reconnu hier Rötz et la route qui communique de cette ville à Nittenau sur la Regen en passant par Neukirchen; cette chaussée comme toutes les autres est très belle, mais le pays comme tout le Haut-Palatinat et la Basse-Bavière est très boisé, montueux et n'offre, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire à S. E., d'autre terrain pour combattre que les grandes routes.

Signé : Pajol.

1. Saatz était occupé par le 1er corps d'armée autrichien qui restait en Bohême, tandis que les 3e et 4e corps et le 1er corps de réserve se portaient sur la rive droite du Danube.

Le 29 mars, dans son rapport adressé d'Adorf, le colonel du 2e chasseurs envoie les renseignements qui suivent : « Le général Bellegarde commande en chef en Bohême et a son quartier général à Saatz. Le général Kollowrath commande le 2e corps et a son quartier général à Pilsen. »

Il existe des magasins considérables en fourrages et un rassemblement considérable de bestiaux dans cette ville, et 20 fours cuisent jour et nuit.

Beaucoup de troupes se dirigent vers Salzbourg. Trois équipages de pontons de réserve sont arrivés le 23 entre Ebersberg et Linz; d'après la direction qu'ils prennent, ils peuvent être rendus le 27 à Scharding.

Il y a un grand magasin et beaucoup de fours à Ried.

Les renseignements ci-dessus me sont encore confirmés en ce moment.

Ces différents renseignements parvenaient à l'Empereur dans les premiers jours d'avril[1].

LE MAJOR GÉNÉRAL AU DUC D'AUERSTAEDT.

Paris, le 27 mars 1809.

J'ai mis sous les yeux de l'Empereur, Monsieur le Duc, votre lettre du 20. S. M. vous ayant écrit directement par un de ses officiers d'ordonnance de détourner les troupes qui passent à Wittemberg, pour leur éviter deux marches sur Magdebourg, la division Saint-Hilaire se trouvera d'autant plus tôt prête[2]. Les détachements de marche du 22e régiment et le 4e bataillon de ce même régiment doivent rester à Magdebourg, où le roi de Westphalie a reçu l'ordre d'envoyer des troupes pour assurer cette place importante[3]. S. M. suppose, Monsieur le Duc, que vous avez dirigé la division Nansouty, les régiments de cavalerie légère de la division Montbrun, sur votre droite; que vous avez aussi pris toutes les précautions pour vos hôpitaux, vos traîneurs, etc., de manière à pouvoir, sans rien laisser, effectuer votre mouvement sur Ratisbonne, Ingolstadt ou Donauwerth, suivant les circonstances.

Si l'ennemi a un plan, il est probable qu'il cherchera à se mettre entre vous et le Danube; c'est surtout ce qu'il faut empêcher. Cependant S. M. reste à l'opinion que les Autrichiens ne peuvent pas être prêts avant la fin d'avril, et que d'ailleurs elle ne les croit pas décidés à une agression qui leur attirerait

1. La lettre du duc de Danzig, datée du 27 mars, était entre les mains de l'Empereur le 7 avril.

2. Voir la lettre de l'Empereur au maréchal Davout, du 17 mars et celle du maréchal au major général, du 20.

3. Voir la lettre de l'Empereur au roi de Westphalie du 17 mars.

l'animadversion de la Russie qui a des armées en Galicie et en Transylvanie.

Vous avez dû recevoir, Monsieur le Duc, l'ordre de marche pour la brigade de cavalerie légère du général Bruyère, qui du Hanovre va rejoindre la division Montbrun.

Jusqu'à cette heure, Monsieur le Duc, vous restez commandant de toute l'armée du Rhin, y compris la division du général Oudinot. Le duc de Rivoli se trouve en réserve. L'intention de l'Empereur est de ne laisser sous votre commandement, quand il sera à l'armée, que votre ancien corps, composé de 4 divisions, dont 3 divisions composées chacune de 15 bataillons et la 4e division composée de tous les 4es bataillons. Cette quatrième division formera votre réserve. Il vous restera également 3 régiments de cavalerie légère et la division de cavalerie du général Saint-Sulpice, l'intention de S. M. étant de faire un corps d'armée de la division Saint-Hilaire et du corps du général Oudinot dont elle désignera le commandant en chef.

Le duc de Danzig et les alliés forment un autre corps d'armée.

Le maréchal Bessières va se rendre à l'armée pour prendre le commandement de la réserve de cavalerie qui sera composée de 7 régiments du général Montbrun, de 6 régiments de grosse cavalerie du général Nansouty et de quelques régiments de dragons.

La division de grosse cavalerie du général Espagne est destinée à faire partie d'un des corps d'armée, soit de celui du duc de Rivoli, soit de celui qui sera formé du corps du général Oudinot.

L'Empereur ne croit pas devoir vous recommander de bien ménager les cuirassiers, afin de les garder pour une opération importante.

ALEXANDRE.

L'EMPEREUR AU ROI DE WESTPHALIE.

Paris, le 28 mars 1809.

Mon frère, je reçois votre lettre du 23 mars. La guerre paraît à peu près inévitable. Je fais réunir à Mayence, à Wesel et à Strasbourg des régiments de réserve qui seront formés dans le courant de mai[1]. Je pourrai vous envoyer un

1. Voir, annexe no 18, le décret du 23 mars sur l'organisation de dix-sept demi-brigades provisoires de réserve.

ou deux de ces régiments pour contenir le nord de l'Allemagne. Mon intention est de vous donner le commandement des Hollandais qui sont à Hambourg, des troupes qui sont à Magdebourg, et de vous charger de maintenir l'ordre dans tout le Hanovre. Avec votre corps de troupes et ce qui successivement vous rejoindra, vous pourrez vous porter partout où votre présence sera nécessaire. Organisez vos troupes le plus tôt possible, car je vais moi-même retirer la division Dupas du Hanovre. 600 hommes du 22ᵉ de ligne se rendent à Magdebourg, de sorte que j'aurai bientôt dans cette place un millier de Français. Faites un exemple sévère du premier qui bougera ; établissez une commission militaire et punissez la contrée qui se rendrait coupable.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Paris, le 28 mars 1809.

Mon cousin, il y aura à l'armée d'Allemagne huit compagnies de pontonniers. Mon intention est que, de ces huit compagnies, il y en ait une attachée à chaque corps d'armée, une attachée à la garde indépendamment de celle de la garde, une attachée à la cavalerie et trois attachées au parc général. Je vous ai fait connaître que la réserve du génie de l'armée d'Allemagne devait être composée d'un bataillon de marins de 1,200 hommes, d'un bataillon d'ouvriers de la marine de 800 hommes, total 2,000 marins sachant manier le fusil et manœuvrer, de 900 hommes des compagnies de sapeurs, de trois compagnies de mineurs, de quatre compagnies de pionniers formant 600 hommes et de trois compagnies de pontonniers. On y joindra deux compagnies d'artillerie et six pièces de canons. Ainsi, le personnel de la réserve du génie, qui sera commandée par un officier supérieur du génie ou de marine, sera de plus de 4,000 fusils, de 280 canonniers servant six pièces de canon et ayant 12,000 outils attelés; indépendamment de ces 12,000 outils, 6,000 seront attachés aux compagnies de sapeurs, mineurs, pontonniers

et pionniers, et enfin des caissons portant à peu près 20,000 outils seront attachés aux deux bataillons de marins et d'ouvriers[1].

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Paris, le 28 mars 1809.

Mon cousin, donnez l'ordre au duc de Rivoli de faire rejoindre par les troupes de Hesse-Darmstadt et de Bade leurs divisions respectives, et d'ordonner aux généraux des divisions de les faire manœuvrer tous les jours[2].

Faites connaître au duc de Rivoli que le général Oudinot a ordre de porter ses cantonnements sur la rive droite du Lech, à deux lieues autour d'Augsbourg[3]; qu'il ne faut pas mettre de cavalerie près de la rive gauche du Lech, pour ménager le pays en cas que l'on fût obligé de tenir la ligne du Lech.

Ordonnez au duc de Rivoli d'avoir toujours dans ses cantonnements quatre jours de pain et quatre de biscuit, afin de pouvoir partir avec huit jours de biscuit. Donnez le même ordre au général Oudinot.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, le 28 mars 1809.

Mon cousin, écrivez aujourd'hui à Strasbourg, par le télégraphe, pour qu'on remette quarante cartouches à tous les détachements qui rejoignent l'armée[4]. Demandez si les six

---

1. Ces ordres étaient expédiés le même jour, par le major général, aux généraux Songis et Bertrand.

2. Voir la lettre du duc de Rivoli au major général, datée du 6 avril. (*En note de la lettre de l'Empereur du 31 mars.*)

3. Le général Oudinot écrivait le 29 au major général : « Toute ma troupe est réunie de manière à ce que l'on peut, dans 6 heures, l'avoir entièrement rassemblée. »

4. Dès le 30 mars, les troupes d'infanterie qui passent le Rhin reçoivent 40 cartouches par homme, la cavalerie légère 20 cartouches par carabine, les cuirassiers 10 cartouches par homme.

mille fusils et autres armes et approvisionnements dont j'ai ordonné l'envoi à Ulm sont partis. S'ils ne le sont pas qu'on les fasse partir sans délai.

NAPOLÉON.

LE DUC D'AUERSTAEDT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Bamberg, le 28 mars 1809.

Monseigneur,

Les places de Wurtzbourg, Forchheim, Rothenberg et Cronach ayant, dans les circonstances actuelles, excité la sollicitude de S. M., je pris aussitôt mon arrivée ici toutes les mesures nécessaires pour en connaître la situation sous tous les rapports, en presser l'armement et l'approvisionnement et m'assurer qu'en cas d'attaque elles fussent commandées par des officiers fermes et capables.

Je m'empresse de rendre compte à V. A. de ces mesures et de leur résultat.

Citadelle de Wurtzbourg.

« Un rapport en forme de note que V. A. trouvera ci-joint, rapport qui a été fait par M. le colonel du génie Legrand, fera connaître à V. A. l'état actuel de cette citadelle sous le rapport de ses fortifications, de ses bâtiments et de ses moyens de défense[1].

. . . .

. . . .

Place de Forchheim.

« Un rapport en forme de note que V. A. trouvera ci-joint, fera connaître à V. A. quelle en est la situation actuelle sous le rapport des fortifications, de l'armement, de la garnison et des approvisionnements de bouche, de guerre, et de tous autres objets du service administratif[2].

---

1. « Cette place est très susceptible de défense, mais il faut les accessoires, l'essentiel étant déjà fait. Il y a 64 bouches à feu et une grande quantité de poudre. » (*Extrait du rapport du colonel Legrand.*) Un rapport du colonel d'artillerie Bouvier fait connaître que les principaux objets d'armement et d'approvisionnement d'artillerie existants dans cette citadelle sont suffisants pour la défense. La place est occupée par un bataillon du 19e régiment d'infanterie, 2 compagnies d'artillerie, une compagnie de sapeurs. Le général Lamartinière était chargé du commandement de la citadelle de Wurtzbourg.

2. « La place de Forchheim est armée de 42 bouches à feu approvisionnées de 300 coups par pièce. Elle est approvisionnée en munitions de bouche pour quatre semaines, pour une garnison de mille hommes.

« La garnison est composée de 840 conscrits bavarois non exercés et d'une compagnie d'artillerie. » (*Extrait du rapport du commandant polonais Schimanouski.*)

Place de Cronach.

« Un rapport de M. le colonel d'artillerie Charbonnel que j'ai envoyé avec M. le lieutenant polonais Rosworouski pour reconnaître cette place, que V. A. trouvera ci-joint, lui fera connaître quelle en est la situation[1].

Fort de Rothenberg.

« Le rapport ci-joint, en forme de note, qui a été rédigé par MM. le chef de bataillon polonais Schimanouski et le capitaine d'artillerie Huot, fait connaître la situation de ce fort, sous le rapport de ses fortifications, de son armement, de ses approvisionnements de guerre et de bouche et de sa garnison[2]. Rien n'y manque et tout paraît y être dans le plus grand ordre. »

Lorsque la 4e division d'infanterie sera arrivée, j'ordonnerai que tous les hommes hors d'état de faire un service actif qui se trouvent dans les régiments qui la composent soient formés en détachement et dirigé sur le fort[3].

DUC D'AUERSTAEDT.

LE DUC D'AUERSTAEDT AU MAJOR GÉNÉRAL.

Bamberg, le 28 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que V. A. S. m'a adressée le 24, par un de ses aides de camp, relativement aux dépêches enlevées à Braunau sur un officier français, quoiqu'elles fussent scellées des armes de France.

J'ai pris des mesures pour qu'on applique aux courriers autrichiens, venant de Vienne ou y allant, la plus ancienne loi du monde, celle du talion.

---

1. « La place de Cronach est armée de 26 pièces toutes en batterie, mais 22 pièces demandées au gouvernement bavarois doivent arriver prochainement. Cette forteresse est suffisamment approvisionnée en vivres et munitions ; le complément peut y être transporté en 4 jours. Ces approvisionnements sont suffisants pour une garnison de 676 hommes pendant trois mois. La garnison actuelle, sous le commandement de l'adjudant-commandant Fays, est de 395 hommes. »

2. Le fort de Rothenberg était armé de 36 bouches à feu et approvisionné pour trois mois. Sa garnison était de 537 hommes.

3. Le 31 mars, le duc d'Auerstaedt informait le major général que la citadelle d'Erfurt était encore en état de défense. « Tous ses ouvrages sont palissadés. On n'y a pas touché depuis que nous l'occupons. »

L'Empereur avait prescrit de faire occuper cette citadelle par 600 hommes du contingent du prince Primat.

. . . .

Nous sommes en mesure de marcher. Chaque division a un parc de bœufs suffisant pour huit jours ; il y a du pain biscuité pour autant, et les soldats porteront en outre du pain pour quatre jours.

DUC D'AUERSTAEDT.

LE DUC DE RIVOLI AU GÉNÉRAL SONGIS.

Ulm, le 28 mars 1809.

Monsieur le Général, j'apprends par S. A. le prince de Neuchâtel votre arrivée à Strasbourg. Chaque division de mon corps d'armée, d'après les ordres que m'avait donnés S. M. l'Empereur, devait s'approvisionner de cinquante cartouches dans les gibernes indépendamment des caissons à la suite. Mais quel a été mon étonnement en passant la revue de ces divisions de trouver que pas une n'avait pris de cartouches en passant le Rhin. Je me suis décidé à faire distribuer celles qu'il y avait dans les caissons, ce qui ne leur a fait que 30 ou 40 cartouches par homme. J'ai cru bien faire en envoyant à Strasbourg les caissons des divisions vides pour s'y aller approvisionner [1], faites-leur en distribuer.

Veuillez bien, Monsieur le Général, donner des ordres pour que mon parc de réserve se rende le plus tôt possible à Ulm et de m'envoyer un officier supérieur d'artillerie pour que je sache au besoin à qui m'adresser.

On m'annonce depuis longtemps des artilleurs à pied et à cheval, rien n'arrive ; il serait cependant instant que les compagnies qui servent l'artillerie des divisions fussent complétées [2].

. . . .

MASSÉNA.

Arch. du Prince d'Essling.

---

1. Le général Songis écrivait à ce sujet au duc de Rivoli : « La mesure que V. E. a prise à cet égard s'accorde d'autant mieux avec le bien du service que nous manquons d'attelages et de caissons. »

2. Le général Songis écrivait, de Strasbourg, au duc de Rivoli, le 28 mars : « Deux compagnies du 4e bataillon principal du train d'artillerie, fortes de 219 chevaux et mules de trait sont parties hier de cette place pour se rendre à Ulm, où elles conduisent 52 voitures d'artillerie, savoir :

Affûts de rechange de 12		2
Caissons	de 12 chargés	12
	d'infanterie chargés	36
Chariot de munitions		1
Forge de campagne		1
Total		52 voitures.

« Cette troupe et ce matériel sont destinés à votre corps d'armée. Je vous

LE DUC DE DANZIG AU MAJOR GÉNÉRAL.

Landshut, le 28 mars 1809.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'envoyer à V. A. S. :

1° Une situation de l'armée bavaroise;

2° L'état des ponts existant sur le Danube, l'Inn, l'Iser et le Lech, indiquant ceux qui ont été enlevés par les glaces ;

3° Trois différents rapports sur les mouvements de l'ennemi en Autriche et en Bohême.

V. A. verra par ces rapports que les corps autrichiens qui étaient à Budweis et Pisek se sont portés en plus grande partie sur la rive droite du Danube, pour remplacer ceux qui se sont portés vers Salzbourg et le Tyrol.

Les divisions de droite et du centre occupant un très grand espace de terrain, je les ai concentrées, mais toujours sur les points que V. A. m'avait indiqués, c'est-à-dire la première division à Munich et celle du centre à Landshut. S'il devient nécessaire, l'ordre qu'elle m'a adressé sous la date du 21 sera exécuté, mais elle peut compter sur le secret jusqu'à ce moment qui, s'il faut en croire les troupes ennemies, n'est pas éloigné, car elles annoncent que ce sera sous peu de jours, et tout semblerait le faire croire.

Je n'ai encore passé en revue que la division de droite et du centre. Les troupes paraissent avoir de la bonne volonté, être même assez bien exercées à leur manière, mais leurs mouve-

---

ferai passer le complément de votre artillerie, à mesure que les moyens en hommes, chevaux et voitures me le permettront. »

Le 29 mars, le colonel directeur de l'artillerie à Strasbourg informait le duc de Rivoli, qu'un second convoi composé de 49 voitures portant des armes et des cartouches à canons et d'infanterie est parti aujourd'hui pour Ulm et qu'un troisième convoi, composé de 88 voitures, est en voie d'organisation et partira de Strasbourg le 30. (Ces convois étaient constitués avec des chevaux et des voitures de réquisition.)

« Dans le chargement qui compose ces deux convois un million de cartouches d'infanterie est compris. »

Le 31 mars, 7 compagnies d'artillerie (6 à pied et 1 à cheval), arrivées de Valence, étaient dirigées sur Ulm pour être employées au corps du maréchal Masséna.

Le duc de Rivoli ne devait recevoir qu'ultérieurement les voitures nécessaires pour compléter son parc d'artillerie. 42 voitures attelées de chevaux d'artillerie partaient le 5 avril de Strasbourg pour Ulm et, dans sa lettre au major général annonçant cet envoi, le général Songis ajoutait : « Il manquera encore au parc du duc de Rivoli 62 voitures que je lui enverrai à mesure que nous aurons des caissons en état et qu'il y aura des soldats du train pour conduire les chevaux.

ments sont lents. Tous les soldats me paraissent aussi bien jeunes.

Le plus petit mouvement se fait difficilement dans ce pays, à cause de la manière dont le gouvernement fait vivre ses troupes; comme il n'est pas riche, à ce qu'on dit, c'est l'habitant qui nourrit le soldat et on ne peut en réunir une bien grande quantité sur le même point. J'accommoderai tout cela le mieux possible.

DUC DE DANZIG.

Je vais demain à Straubing voir la division de gauche; à mon retour, je m'établirai de ma personne à Freysing.

LE PRINCE DE PONTE-CORVO A L'EMPEREUR.

Dresde, le 28 mars 1809.

Sire,

Depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. M., j'ai continué à inspecter en détail les troupes saxonnes. L'état que j'en ai transmis au major général porte un total de 16,863 hommes présents sous les armes. Mais le compte exact que je me suis fait rendre de chaque régiment en particulier m'a convaincu qu'il n'existe réellement encore que quatorze à quinze mille hommes prêts à combattre.

J'ai reçu du maréchal duc d'Auerstaedt la lettre[1] dont V. M. trouvera la copie ci-jointe. C'est l'unique renseignement qui me soit encore parvenu sur ce que j'ai à faire ici, pour me conformer aux intentions de V. M., et je ne puis encore concevoir par quel motif le major général, après m'avoir expédié le 7 mars l'ordre de me rendre à Dresde, a adressé le 11 cette lettre au maréchal duc d'Auerstaedt, sans m'écrire, à moi, un seul mot sur l'objet de ma mission.

Les Autrichiens continuent à faire des mouvements dans leurs cantonnements de Bohême, et tous les rapports qui arrivent de ce royaume disent que les hostilités doivent commencer dans les premiers jours d'avril. Quoique je n'ajoute pas grande foi à ces nouvelles, cependant la possibilité d'être attaqué suffit pour me faire sentir combien je suis malheureux d'être exposé, par défaut d'instructions précises, à ne pas manœuvrer selon les vues de V. M.

En tous cas, s'il survenait quelque événement imprévu, je me réglerais sur la lettre adressée au maréchal duc d'Auerstaedt, et comme Dresde n'est pas tenable, je m'attacherais à conserver

1. Voir la lettre du duc d'Auerstaedt au prince de Ponte-Corvo, du 22 mars.

l'armée saxonne intacte, à moins que quelque circonstance favorable ne me mette à même d'obtenir un avantage sur l'ennemi, ce dont je ne manquerais pas de profiter.

BERNADOTTE.

L'EMPEREUR AU DUC D'ISTRIE.

Paris, le 29 mars 1809.

Mon cousin, vous recevrez un décret pour la formation de deux régiments de conscrits de la garde[1]. J'ai également ordonné que les grenadiers fussent commandés par un colonel qui est Dorsenne, par un colonel en second qu'il faut nommer, et chaque régiment faisant partie des grenadiers par un major. Il en sera de même pour les chasseurs à pied. Ce sera donc deux colonels ayant rang de généraux de brigade ou de division, selon le grade qu'ils ont, deux colonels en second généraux de brigade et huit majors colonels. Présentez-moi la nomination des deux colonels en second et des majors qui manquent. Il faut que la garde à pied ait 16 chefs de bataillon, 64 capitaines; présentez-moi le remplacement de ceux qui manqueraient. Vous présenterez au Ministre de la guerre les fusiliers les plus propres à faire des sergents-majors, des sergents et des caporaux; prenez des renseignements sur les 32 élèves de l'école militaire qui doivent remplir des places d'officiers dans les deux nouveaux régiments de conscrits de la garde[2].

NAPOLÉON.

---

1. Voir l'annexe n° 20.

2. Le 31, l'Empereur écrivait au général Clarke : « J'ai ordonné la formation de deux autres régiments de conscrits de la garde, de sorte que la garde sera composée de 10 régiments formant 16,000 hommes. Ces deux nouveaux régiments seront organisés comme les deux premiers. Il n'y a pas de temps à perdre pour nommer les 224 fusiliers pour sergents-majors, sergents et caporaux, etc.

L'Empereur ajoutait dans une seconde lettre : « La garde a employé 2,800 conscrits pour former les régiments de tirailleurs et 5,200 pour tout ce qu'elle a fourni jusqu'à cette heure à la ligne. Elle a donc employé 8,000 conscrits. Elle a dû en recevoir 16,000 (10,000 de la conscription de 1810 et 6,000 des quatre classes), il lui en reste donc encore 8,000 sur lesquels elle en retiendra 5,600 pour former 4 régiments de conscrits. »

Les 2,400 conscrits de la garde restant étaient désignés pour compléter les 4es bataillons employés au camp de Boulogne et pour former les 2 premières compagnies des 5es bataillons des 12e, 14e, 34e et 88e de ligne appelés à constituer la 5e demi-brigade provisoire, à Sedan. (Voir l'annexe n° 20 bis.)

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, le 29 mars 1809.

Mon cousin, réitérez l'ordre au général Songis d'envoyer deux ou trois millions de cartouches sur Ulm[1]. Écrivez au général Oudinot de faire travailler aux fortifications d'Augsbourg avec la plus grande activité et de faire mettre de l'eau dans les fossés. Réitérez au général Oudinot l'ordre de vous informer si le biscuit se fait à Augsbourg, s'il a 200,000 rations de biscuit en magasin, et s'il a dans ses cantonnements ses quatre jours de pain et ses quatre jours de biscuit[2].

NAPOLÉON.

---

1. Le 4 avril, le général Songis informait le major général que depuis le 27 mars, il avait été envoyé à Ulm 2,800,000 cartouches, tant pour le corps du duc de Rivoli que pour le dépôt de cette place.

« Demain, il en partira 112,000 dans sept caissons destinés au parc du duc de Rivoli. Les dix caissons de la division Legrand sont arrivés, ils seront chargés et partiront le 6.

« Les ateliers sont organisés de manière à ce que dans trois jours on pourra en faire environ 150,000 par jour.

« Faute de canonniers j'ai été obligé d'y employer des gens du pays qui n'y avaient jamais travaillé : on est obligé de les enseigner les uns après les autres, ce qui est cause du retard. »

D'autre part, le général Songis prévoyant les difficultés de l'installation d'un atelier de fabrication à Strasbourg, faisait partir le 2 avril un officier en poste pour Mayence afin d'en tirer 3,000,000 de cartouches et de les diriger sur Ulm.

Le 31 mars, le général Songis avait fait une demande au major général pour obtenir le plomb nécessaire à la fabrication de 12,000,000 de cartouches à Strasbourg.

Informé de la situation, l'Empereur prescrivait de faire partir des cartouches de Landau, d'Huningue et de Neufbrisach et de les diriger sur Ulm.

2. Le général Oudinot écrivait d'Augsbourg au major général, le 3 avril :

« Monseigneur,

« J'ai eu l'honneur de prévenir V. A. qu'il me manquait pour l'armement de la place d'Augsbourg beaucoup de gros calibre et que d'après le rapport de M. le comte de Triva, il ne s'en trouvait plus dans les arsenaux bavarois. On travaille avec activité aux fortifications d'Augsbourg ; je vais faire curer les fossés pour qu'ils puissent recevoir de l'eau, mais cette opération n'est pas facile à terminer.

« On a fait réparer les fours d'Augsbourg, il en existe dix-huit qui viennent d'être mis en état.

« Les dispositions se font en ce moment pour se procurer environ 25,000 quintaux de farine dont 20,000 resteront en réserve d'après les ordres de M. l'intendant général Daru, et les 5,000 autres seront employés à confectionner : 1° 300,000 rations de biscuit ; 2° 100,000 rations de pain biscuité, aussi d'après les derniers ordres que l'ordonnateur a reçus de M. Daru.

« Trois fours seront en pleine activité à midi, cinq le seront demain matin :

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 29 MARS 1809.

Monsieur le général Clarke, le premier régiment de marche de grosse cavalerie, fort de 880 hommes, doit être arrivé à Donauwerth. Je désire que vous en formiez un second à Strasbourg, qui sera composé de la manière suivante :

du 1er	régiment	de carabiniers. . . .	60 hommes.
du 2e	—	de —	40 —
du 1er	—	de cuirassiers. . . .	40 —
du 2e	—	de —	60 —
du 3e	—	de —	40 —
du 5e	—	de —	40 —
du 9e	—	de —	50 —
du 10e	—	de —	80 —
du 11e	—	de —	40 —
du 12e	—	de —	40 —
			490 hommes.

Ce qui formera un régiment de marche de 400 ou 500 hommes. Le chef d'escadron Turenne se rendra à Strasbourg, pour en prendre le commandement[1].

NAPOLÉON.

---

quand les farines seront réunies et que l'on aura pu se procurer le nombre de boulangers nécessaires, les 18 le seront jour et nuit.

« Je fournirai des soldats boulangers.

« D'après les premiers ordres reçus, l'administration bavaroise s'occupait de la fabrication de 200,000 rations. Il n'y en a encore que 2,000 de fabriquées.

« L'habitant est prévenu qu'il doit avoir toujours en avance quatre rations de pain par militaire logé chez lui, la troupe est aussi prévenue qu'elle doit les emporter au premier ordre de mouvement.

« OUDINOT. »

A cette lettre du général Oudinot était joint l'état des bouches à feu nécessaires à l'armement de la place d'Augsbourg et de celles manquantes.

133 pièces étaient nécessaires, tandis que la place n'était armée que de 87 pièces. Le gros calibre surtout faisait défaut.

1. Ces détachements devaient arriver à Strasbourg le 18 avril.

LE GÉNÉRAL SONGIS AU MAJOR GÉNÉRAL.

Strasbourg, le 29 mars 1809.

Monseigneur,

Le parc général n'existe encore qu'en projet; mais celui de l'armée du Rhin est le premier élément de sa composition. Il me paraît donc utile de séparer de cette armée ce qui doit faire partie du parc général des armées d'Allemagne pour le tenir à portée de tous les corps et sous le commandement du directeur général qui va être nommé. D'après cette considération, j'ai l'honneur de prier V. A. de vouloir bien m'autoriser à retirer de l'armée du Rhin le personnel et le matériel excédant ce qui doit rester à ce corps et de me désigner l'endroit où doit se rassembler le parc général des armées d'Allemagne[1]. J'ai déjà rendu compte à V. A. que j'avais destiné des troupes d'artillerie pour son service et que je les avais envoyées à Ulm.

SONGIS.

ORDRE DE L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 30 mars 1809.

Monsieur le général Clarke, le 23 de ce mois[2], je vous ai demandé un travail pour la prompte formation des 5e et 6e compagnies, qui doivent compléter les 4es bataillons en Allemagne, et pour celle des deux compagnies des 5es bataillons, qui doivent entrer dans la composition des régiments provisoires de l'intérieur.

Vous devez me faire connaître à quelle époque les 5e et 6e compagnies des 4es bataillons arriveront à Strasbourg, et pourront y être réunies en bataillons de marche, par division et par demi-brigade.

A cette première opération, j'ai subordonné, il est vrai, l'organisation des 14 demi-brigades provisoires qui restent à former, pour la réserve de l'intérieur; mais je vous ai fait connaître que mon intention était que la réunion de ces

1. Le général Songis recevait l'ordre de constituer le parc général à Donauwerth en organisant une section de ce parc avec tout ce qui devait excéder en personnel et matériel d'artillerie la nouvelle composition de l'armée du Rhin.

2. Voir l'ordre de l'Empereur, du 23 mars (chapitre IX).

demi-brigades pût commencer dans le courant d'avril, et je vous ai indiqué les mesures à prendre pour cela.

Je n'ai pas encore reçu le travail que vous devez me soumettre sur l'une et l'autre de ces opérations; je l'attends depuis plusieurs jours pour donner mes derniers ordres.

Présentez-moi votre rapport le plus tôt possible.

NAPOLÉON.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Le 30 mars 1809.

J'ai l'honneur d'adresser à l'Empereur, conformément à l'ordre de S. M., du 25 mars[1], les états de situation de l'infanterie en Allemagne et en Italie, avec l'indication des différents détachements partis jusqu'à ce jour pour le porter au grand complet.

L'état n° 1 indique la situation des trois premiers bataillons des quatre divisions d'infanterie de l'armée du Rhin au 15 février et au 1er avril, c'est-à-dire avant et après l'arrivée de détachements mis en route jusqu'à ce jour.

L'état n° 2, rédigé dans le même sens, indique la situation des trois premiers bataillons des quatre divisions d'infanterie du corps d'armée de M. le duc de Rivoli.

L'état n° 3 fait connaître la situation de l'infanterie du corps d'armée du général Oudinot, aux époques du 15 février, du 1er avril et après l'arrivée des 5e et 6e compagnies des 4es bataillons et des bataillons du camp de Boulogne destinés à les rejoindre.

L'état n° 4, rédigé dans le même sens, fait connaître la situation des 4es bataillons des régiments employés en Allemagne et non compris dans le corps du général Oudinot.

L'état n° 5 présente la récapitulation de l'infanterie française en Allemagne sous tous les rapports énoncés ci-dessus.

---

1. Le 25 mars, l'Empereur écrivait au général Clarke : « Vous m'avez envoyé un état très bien fait de la situation de mon infanterie en Allemagne, avec l'indication des détachements partis au 15 mars. Mais depuis, j'ai donné beaucoup d'ordres. Je désire que vous fassiez refaire cet état en y comprenant ce que j'ai ordonné jusqu'à ce jour. Joignez-y l'état de tout ce qui est relatif à la formation des 5e et 6e compagnies, qui doivent nécessairement entrer dans le cadre des 4es bataillons. Enfin, comprenez également dans ce travail tout ce qui est relatif à la dernière organisation des demi-brigades provisoires de réserve. »

			Hommes.
Le résultat de ces différents états porte l'effectif au complet des 162 bataillons en Allemagne à.			136,920
Cette infanterie présentait au 16 février une force de.		88,887	
Cette force devant s'accroître :			
1° Des détachements mis en marche dans la première quinzaine de mars, ci	20,185	30,243	
2° De ceux mis en marche dans la dernière quinzaine	5,291		
3° Des conscrits de la garde . .	4,767		
L'effectif au 1er avril sera de. . . .		119,130	
4° Des 5e et 6e compagnies des 4es bataillons qui ont l'ordre de se mettre en marche du 10 au 12 avril[1], ci		12,586	
L'effectif après leur arrivée sera de.		131,716	140,116
5° Des 10 bataillons du camp de Boulogne et employés à la défense des côtes du Nord, ci		8,400	
Total de l'effectif des 162 bataillons en Allemagne		140,116	
Au moyen de ces dispositions l'infanterie française en Allemagne se trouvera non seulement complétée, mais encore avoir un excédent d'environ			3,196

le 22e régiment de ligne se trouvant seul avoir un manque au complet de 278 hommes.

J'aurai l'honneur d'adresser à S. M. le travail relatif à la dernière organisation des demi-brigades provisoires de réserve ; ce travail présentera la situation de l'infanterie dans l'intérieur, en Allemagne et en Italie, aux époques du 15 février, du 1er avril, du 1er mai et après l'arrivée des 10 bataillons du camp de Boulogne et de la défense des côtes du Nord ; il fera connaître en même temps l'accroissement que chaque bataillon a reçu par les différents détachements qui lui ont été envoyés, ainsi que le restant disponible dans les dépôts, après toutes les diverses opérations.

1. Le tableau ci-joint fait connaître le groupement en bataillons de marche de ces compagnies et l'époque de leur arrivée à Strasbourg. Le général Vignolle avait reçu l'ordre de former ces bataillons de marche et de les diriger aussitôt sur l'armée.

Le lendemain, 31 mars, l'Empereur écrivait au général Clarke : « Presque tous les dépôts peuvent faire partir les 5e et 6e compagnies des 4es bataillons. Il est donc urgent de ne pas perdre un moment. Expédiez des ordres aux

***MOUVEMENT** des 5e et 6e compagnies des **4es bataillons** appartenant **à l'armée du Rhin** et au corps de réserve **de l'armée du Rhin, pour se rendre à Strasbourg, où elles seront formées en bataillons de marche et** envoyées de là en Allemagne pour y rejoindre leurs corps.*

GROUPEMENT en bataillons de marche.	DÉSIGNATION DES CORPS.	FORCE en hommes.	FORCE en chevaux.	DÉPART. Lieux.	DÉPART. Époques.	ARRIVÉE. Lieux.	ARRIVÉE. Époques.
	5e et 6e cies du 4e bon						
Divison Morand	du 30e régim. de ligne	280	»	Mayence	10 avril	Strasbourg	17 avril
	du 61e régim. de ligne	280	»	Worms	10 avril	Strasbourg	15 avril
	du 65e régim. de ligne	280	»	Gand	»	Paris[1]	»
Divison Friant	du 33e régim. de ligne	280	»	Mayence	10 avril	Strasbourg	17 avril
	du 111e régim. de ligne	280	»	Spire	10 avril	Strasbourg	13 avril
Divison Gudin	du 12e régim. de ligne	280	»	Mézières	10 avril	Strasbourg	22 avril
	du 85e régim. de ligne	280	»	Coblentz	10 avril	Strasbourg	21 avril
	du 7e légère	280	»	Huningue	10 avril	Strasbourg	14 avril
Divison Saint-Hilaire	du 3e régim. de ligne	280	»	Strasbourg	»	Strasbourg	»
	du 57e régim. de ligne	280	»	Strasbourg	»	Strasbourg	»
	du 72e régim. de ligne	280	»	Bruxelles	»	Paris[2]	»
	du 105e régim. de ligne	280	»	Neufbrisach	10 avril	Strasbourg	12 avril
	du 10e légère	280	»	Schelestadt	10 avril	Strasbourg	11 avril
1er bataill.	du 6e légère	280	»	Phalsbourg	10 avril	Strasbourg	11 avril
	du 24e légère	280	»	Metz	10 avril	Strasbourg	15 avril
	du 25e légère	280	»	Verdun	10 avril	Strasbourg	17 avril
2e bataill.	du 8e régim. de ligne	280	»	Venloo	12 avril	Strasbourg	1er mai
	du 24e régim. de ligne	280	»	Lyon	10 avril	Strasbourg	27 avril
	du 45e régim. de ligne	280	»	Liége	12 avril	Strasbourg	26 avril
3e bataill.	du 94e régim. de ligne	280	»	Wesel	12 avril	Strasbourg	2 mai
	du 95e régim. de ligne	280	»	Cologne	12 avril	Strasbourg	27 avril
	du 96e régim. de ligne	280	»	Thionville	10 avril	Strasbourg	16 avril
4e bataill.	du 54e régim. de ligne	280	»	Maëstricht	12 avril	Strasbourg	27 avril
	du 63e régim. de ligne	280	»	Belfort	10 avril	Strasbourg	14 avril
5e bataill.	du 17e légère	280	»	Strasbourg	»	Strasbourg	»
	du 21e légère	280	»	Wesel	12 avril	Strasbourg	2 mai
	du 28e légère	280	»	Mayence	10 avril	Strasbourg	17 avril
6e bataill.	du 4e régim. de ligne	280	»	Nancy	10 avril	Strasbourg	14 avril
	du 18e régim. de ligne	280	»	Strasbourg	»	Strasbourg	»
7e bataill.	du 27e régim. de ligne	280	»	Mayence	10 avril	Strasbourg	17 avril
	du 39e régim. de ligne	280	»	Landau	10 avril	Strasbourg	12 avril
8e bataill.	du 59e régim. de ligne	280	»	Luxembourg	10 avril	Strasbourg	17 avril
	du 69e régim. de ligne	280	»	Luxembourg	10 avril	Strasbourg	17 avril
	du 76e régim. de ligne	280	»	Sarrelouis	10 avril	Strasbourg	14 avril
9e bataill.	du 9e légère	280	»	Longwy	10 avril	Strasbourg	17 avril
	du 16e légère	280	»	Mâcon	10 avril	Strasbourg	26 avril
	du 27e légère	280	»	Bruges	10 avril	Strasbourg	2 mai
10e bat.	du 26e légère	280	»	Metz	10 avril	Strasbourg	15 avril
11e bataill.	du 40e régim. de ligne	280	»	Wissembourg	10 avril	Strasbourg	11 avril
	du 88e régim. de ligne	280	»	Rocroy	10 avril	Strasbourg	23 avril
12e bataill.	du 64e régim. de ligne	280	»	Besançon	10 avril	Strasbourg	17 avril
	du 100e régim. de ligne	280	»	Metz	10 avril	Strasbourg	15 avril
	du 103e régim. de ligne	280	»	Metz	10 avril	Strasbourg	15 avril

1. Ces deux compagnies se rendront à Strasbourg aussitôt qu'elles auront été portées au complet.
2. Ces deux compagnies seront dirigées sur Strasbourg dès qu'elles auront été portées au complet.

commandants des division militaires pour qu'ils fassent partir ces compagnies si elles sont prêtes, 24 heures après la réception de votre lettre. »

« Je compte qu'avant le 25 avril tout sera arrivé à Strasbourg et que les départs au lieu du 10, pourront commencer dès le 2 avril. »

Le général Mathieu Dumas recevait l'ordre de passer immédiatement l'inspection de tous les corps d'infanterie des 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 16e, 18e, 19e, 25e et 26e divisions militaires et de hâter le départ pour Strasbourg des 5e et 6e compagnies des 4es bataillons.

La marche des événements pouvait laisser croire que l'Autriche, comme en 1805, s'engagerait sans déclaration de guerre. Cependant, l'Empereur ne pouvait se rendre en Allemagne, à la tête de l'armée, sans prendre lui-même une attitude offensive. Dans ces circonstances, la présence du major général à l'armée devenait indispensable pour assurer aux opérations du début une direction générale conforme aux instructions de l'Empereur.

Avant d'envoyer à Strasbourg le prince de Neuchâtel, l'Empereur lui dictait « ses instructions », instructions qui sont le résumé d'ordres déjà donnés ou qui doivent l'être à bref délai[1]. (*Voir les ordres et instructions qui précèdent, de l'Empereur et du major général.*)

Il est particulièrement utile de remarquer que, lorsque l'Empereur dictait ces instructions, il n'était pas encore renseigné sur les modifications apportées au groupement des forces autrichiennes sur les frontières de la Bohême et de l'Inn[2].

Les instructions de l'Empereur, à la date du 30 mars, sont basées sur ce fait que la masse de l'armée autrichienne était concentrée en Bohême. Les tentatives de soulèvement dans le Tyrol et une action possible de l'Autriche, de ce côté, avaient été également signalées. Ce n'est que quelques jours plus tard que l'Empereur

1. Il est presque certain que ces *Instructions pour le major général* ont été dictées par l'Empereur au prince de Neuchâtel lui-même. Cette dictée copiée d'après la minute par les secrétaires du major général (les commissaires des guerres Guillabert et Leduc) est corrigée de la main de l'Empereur et du major général et signée de l'Empereur.

2. Voir les lettres du duc d'Auerstaedt à l'Empereur et au major général, du 3 avril; la lettre du major général à l'Empereur, du 5 avril, et la réponse de l'Empereur, du 8. (Vol. II.)

put être renseigné sur les mouvements de plusieurs corps autrichiens, de la Bohême sur la rive droite du Danube.

INSTRUCTIONS POUR LE MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, le 30 mars 1809.

Les Autrichiens n'ont point déclaré la guerre. Croire qu'ils attaqueront sans rappeler leur ambassadeur ne paraît pas probable. C'est ce qu'ils firent cependant en 1805. Mais l'empereur, comme empereur d'Allemagne, avait un prétexte plausible, celui de prétendre avoir le droit d'entrer en Bavière et de pouvoir encore négocier à Ulm, jusqu'à l'arrivée des Russes. D'ailleurs, alors, l'armée française était encore à Boulogne, et l'espoir de pouvoir s'emparer de l'armée bavaroise et de déterminer la cour de Stuttgart a pu motiver la marche qu'a tenue à cette époque le gouvernement autrichien. Aujourd'hui pourquoi attaqueraient-ils sans déclaration de guerre? Les troupes françaises sont prêtes; les Autrichiens savent bien qu'ils ne prendront ni l'armée saxonne, ni l'armée bavaroise, qui sont prêtes et réunies, et d'ailleurs ils s'exposeraient à s'attirer la guerre avec la Russie. Cependant la guerre est, sans doute, imminente avec l'Autriche, qui ne peut nourrir longtemps une si grande quantité de troupes réunies. Tout indique pourtant que vers le 15 avril leur armée sera prête à entrer en campagne[1]. Il est donc convenable que nous le soyons aussi à cette époque, et à la direction près, nous le sommes aussi.

Au 15 avril, 1,500 chevaux de la garde, seize pièces d'artillerie, 6,000 hommes d'infanterie, mes chevaux et ma garde seront à Strasbourg.

Le 1er avril, le duc d'Auerstaedt sera réuni avec ses vingt régiments d'infanterie entre Nuremberg, Bamberg et Baireuth, et la division Saint-Hilaire entre Nuremberg et Ratisbonne.

1. Jusqu'à ce jour, l'Empereur avait considéré les préparatifs de l'Autriche comme ne pouvant être terminés qu'à la fin d'avril. (*Voir la lettre du major général au duc de Rivoli, du 21 mars, et au duc d'Auerstaedt, du 27 mars.*)

L'armée bavaroise a une division à Straubing, une à Landshut et une à Munich.

Au 1er avril, le général Oudinot aura 18,000 hommes sous les armes entre Augsbourg et Donauwerth.

Le maréchal duc de Rivoli se trouve réuni à Ulm avec plus de 25,000 Français.

Le contingent de Bade est réuni à Pforzheim ; celui de Hesse-Darmstadt à Mergentheim ; mais le duc de Rivoli est autorisé à faire venir ces contingents sur Ulm, aussitôt qu'il croirait les hostilités imminentes[1]. Ainsi donc, du 1er au 15 avril, j'aurai trois corps d'armée qu'il faudra réunir sur le Danube, soit sur Ratisbonne, soit sur Ingolstadt, soit sur Donauwerth.

Alors le corps du duc d'Auerstaedt composé de quinze régiments d'infanterie et de sept régiments de cavalerie, le corps du duc de Rivoli composé de douze régiments d'infanterie et de quatre régiments de cavalerie, le corps composé de la division Saint-Hilaire et du corps du général Oudinot, qui aura douze demi-brigades, six régiments d'infanterie et sept régiments de cavalerie, enfin la réserve de cavalerie composée de sept régiments de cavalerie légère, de six régiments de grosse cavalerie, présentent une force totale de plus de 130,000 Français et de 10,000 alliés ; en tout 140,000 hommes.

Il faut donc :

1° Qu'Augsbourg soit à l'abri d'un coup de main, et que, au lieu de ralentir les travaux des fortifications, on redouble d'activité pour les rétablir ; que cette place renferme les 200,000 rations de biscuit demandées ; qu'il y ait des fours pour cuire 60,000 rations et des magasins de toute espèce[2].

2° Toutes les têtes de pont sur le Lech doivent être palis-

---

1. Ces contingents étaient en marche pour rejoindre les divisions Legrand et Carra-Saint-Cyr.

2. Voir la lettre du général Oudinot au major général, placée en note de la lettre de l'Empereur, du 29 mars.

Le 30 mars, le général Oudinot écrivait au duc d'Auerstaedt : « On continue les travaux d'Augsbourg avec toute l'activité qu'on peut désirer. »

sadées et armées avec de l'artillerie plus forte que celle de campagne [1].

Enfin Donauwerth doit contenir beaucoup de magasins; car si les Autrichiens attaquent, cette ville sera vraisemblablement le quartier général de l'armée.

Il faut ajouter à ces dispositions celle importante de faire bien armer et approvisionner la citadelle de Passau, de manière qu'elle puisse tenir deux ou trois mois [2].

On doit travailler à Ingolstadt de manière à avoir de bonnes têtes de pont sur le Danube, afin qu'on puisse déboucher quand on le voudra sur la rive gauche [3].

J'ai donné l'ordre à l'intendant général de faire partir aujourd'hui un commissaire des guerres avec 200,000 fr. en or et 800,000 en lettres de change, pour réunir à mes frais un million de rations, qu'on ne touchera qu'en cas de réunion de l'armée. Il faut que les Bavarois aient à Augsbourg et à Ulm deux millions de rations. L'ordonnateur Joinville a dû partir avec l'ordre de louer à Donauwerth et à Ulm un certain nombre de bateaux avec équipages, pour un mois, pour pouvoir transporter sur le Danube tout ce dont on aura besoin [4].

Enfin j'ai donné l'ordre au commandant du génie et à l'intendant général d'être rendus à Strasbourg le 1er avril et d'établir des relais de 60 voitures chacun entre Strasbourg et Ulm, afin de transporter sur Ulm tout ce dont l'armée aura besoin, et entre autres objets, les 3 à 4 millions de car-

---

1. Le général Oudinot écrivait au duc d'Auerstaedt, le 30 mars : « Les travaux sur le Lech touchent à leur fin et même les ouvrages sont déjà en état de servir, on n'est donc plus occupé qu'à perfectionner; mais j'ai peine à obtenir l'armement nécessaire, parce qu'ainsi que me le mande le ministre de la guerre de Bavière, on manque de bouches à feu. »

2. Voir l'annexe n° 22.

3. Le 10 avril, aucun travail n'avait pu encore être entrepris pour remettre la place d'Ingolstadt à l'abri d'une attaque de vive force (cette place avait été démantelée presque en totalité lorsqu'elle fut remise à l'armée française en l'an IX). Quant à la tête de pont située sur la rive droite du Danube il n'en existait toujours que la trace. (*Rapport du capitaine du génie Bodson, 8 avril 1809. Arch. du génie.*)

4. M. Daru avait été nommé intendant général de l'armée d'Allemagne, le 24 mars. (Voir le chapitre XIV, en ce qui concerne l'organisation des services administratifs.)

touches, les 6,000 fusils, etc... que l'artillerie doit avoir à Ulm, les 12,000 outils que le génie doit y avoir, enfin les objets d'hôpitaux et les souliers que l'on trouverait à Strasbourg. J'ai ordonné à l'intendant général de faire confectionner à Strasbourg 100,000 paires de souliers, 50,000 à Ulm, 50,000 à Augsbourg. Prenez des mesures pour qu'ils soient bons et pour éviter les friponneries.

Tous les effets que les régiments voudront envoyer à leurs corps seront dirigés sur Ulm, et de là par le Danube, sur Ratisbonne et Passau, suivant les mouvements de l'armée.

Enfin j'ai ordonné à mon ministre du Trésor public de tenir trois millions à Strasbourg, dont un à votre disposition et deux à la disposition de l'intendant général. Vous pourvoirez aux dépenses qui sont du ressort du ministre de la guerre sur l'ordonnance de l'intendant général, à votre volonté. L'intendant général pourvoira à toutes les dépenses qui seront du ressort du ministre directeur de l'administration de la guerre.

Le major général partira pour être rendu à Strasbourg avec son état-major le.......... de manière à pouvoir être, suivant les circonstances, le.......... soit à Donauwerth, soit à Augsbourg; il verra à Metz la division westphalienne en détail.

S'il n'y a rien de nouveau, il séjournera à Strasbourg pour y activer l'organisation soit de l'artillerie, soit du génie, administration, etc...

Il expédiera un officier au duc d'Auerstaedt pour le prévenir qu'il sera le.......... à Strasbourg.

Il ordonnera au général Bertrand, commandant le génie, et à M. Daru, intendant général, d'y être rendus à la même époque, pour y organiser le service. Le général Songis s'y trouve déjà.

Le général Bertrand se rendra de Strasbourg à Augsbourg et Ingolstadt.

Comme il est probable que les Autrichiens ne feront aucun mouvement, le major général pourra aller à Ulm, où est le corps du maréchal duc de Rivoli, et à Augsbourg, où est

le corps du général Oudinot; il y passera la revue des troupes, afin de me faire connaître les emplois vacants et de m'envoyer les promotions présentées. Il pourra également voir l'armée bavaroise et le corps de Wurtemberg. Au surplus, si rien ne presse, il ne quittera point Strasbourg sans attendre mes ordres, parce que, de là, il sera plus à même d'expédier le mouvement général de l'armée, que je lui adresserai; mais je vais lui faire connaître mes projets, afin qu'il puisse les faire exécuter sans attendre mes ordres, si les circonstances étaient pressantes.

Mon but est de porter mon quartier général à Ratisbonne et d'y centraliser toute mon armée.

Le quartier général de Donauwerth et la ligne du Lech est une position à occuper dans le cas où l'ennemi me préviendrait; mais, si les Autrichiens ne bougent pas, je désire que le général Oudinot et le général Saint-Hilaire se réunissent à Ratisbonne. D'Augsbourg à cette ville, il y a cinq marches ordinaires et quatre marches de guerre; en faisant partir le général Oudinot d'Augsbourg, le 5 avril, il serait le 10 à Ratisbonne, et, en supposant le général Saint-Hilaire rendu à Nuremberg le 5 avril, il serait le 8 ou le 9 à Ratisbonne[1] où je pourrai avoir, vers le 10 avril, 30,000 hommes d'infanterie et sept régiments de cavalerie.

Le duc d'Istrie y arriverait le même jour et réunirait toute sa réserve de cavalerie.

Le duc d'Auerstaedt porterait son quartier général à Nuremberg[2]; il n'occuperait Baireuth et les débouchés sur Egra que par l'extrémité de sa gauche. Son quartier général ne serait donc qu'à vingt-quatre lieues de Ratisbonne, c'est-à-dire à trois marches.

Les trois divisions de l'armée bavaroise se trouveraient également autour de Ratisbonne à un, deux, trois jours de marche au plus.

Le duc de Rivoli porterait son quartier général à Augsbourg, et ne serait qu'à quatre ou cinq marches de Ratisbonne.

1. La division Saint-Hilaire arrivait, le 4 avril, à Ratisbonne.
2. Cet ordre était expédié au duc d'Auerstaedt, le 1er avril.

Ainsi le quartier général se trouverait à Ratisbonne, au milieu de 200,000 hommes, à cheval sur une grande rivière, gardant la rive droite du Danube depuis Ratisbonne jusqu'à Passau, et on serait alors dans une position à l'abri de toute inquiétude des mouvements de l'ennemi, avec l'avantage du Danube qui apporterait promptement à l'armée tout ce qui lui serait nécessaire.

Qu'est-ce que l'ennemi, qui est prêt, pourrait entreprendre aujourd'hui contre l'armée ?

Ce serait de se porter de Pilsen sur Ratisbonne par Waldmünchen et Cham. De Pilsen à Ratisbonne, il y a cinq marches. Ce cas arrivant, la division bavaroise qui est à Straubing se reploierait sur Ingolstadt, la division bavaroise qui est à Landshut ferait le même mouvement ; le corps du duc d'Auerstaedt se porterait sur Ingolstadt et Donauwerth ; et alors ce serait le cas de mettre le quartier général à Donauwerth.

Une fois l'armée ainsi cantonnée autour de Ratisbonne, que fera l'ennemi ? Se portera-t-il sur Cham ? On sera à même de réunir toutes ses forces contre lui, pour l'arrêter sur les positions qu'on aura reconnues sur la Regen.

Se portera-t-il sur Nuremberg ? Il se trouvera coupé de la Bohême.

Se portera-t-il sur Bamberg ? Il sera également coupé.

Enfin prendra-t-il le parti de marcher sur Dresde ? Alors on entrera en Bohême et on le poursuivra en Allemagne.

Agira-t-il sur le Tyrol, en même temps qu'il débouchera par la Bohême ? Il arrivera sans doute à Inspruck ; mais les dix ou douze régiments qu'il aurait à Inspruck ne se trouveraient pas en bataille sur les débouchés de la Bohême, et ces troupes qui seraient à Inspruck apprendraient la défaite de leur armée en Bohême par notre arrivée sur Salzbourg.

Enfin si l'ennemi paraît vouloir prendre les extrémités de la gauche et de la droite pour agir, il faut accepter le centre, ayant pour retraite le Lech et tenant comme garnison Augsbourg, pour être sûr d'avoir toujours cette ville à sa disposition.

Ainsi donc le service du génie se réduit à fortifier les têtes de pont sur le Lech, à fortifier Passau, Augsbourg, Ingolstadt.

Le service des vivres a pour objet la réunion de grands magasins à Augsbourg et à Donauwerth où il faut des fours pour cuire 30,000 à 40,000 rations.

Les magasins d'Augsbourg seront faits par la Bavière. Ceux de Donauwerth seront à mes dépens, afin de pouvoir les transporter où je voudrai marcher, soit par l'une ou l'autre rive.

L'intendant général doit pourvoir à avoir de quoi confectionner à Donauwerth deux millions de rations de pain. Il prendra donc les mesures pour avoir ce qui sera nécessaire; il en fera connaître la dépense.

J'ai demandé aux Bavarois un million de rations de biscuit.

Quant à tout le biscuit qui vient de la gauche, il pourra être dirigé sur Ratisbonne quand nous y serons; mais, dans l'incertitude que nous ne puissions pas arriver à Ratisbonne avant l'ennemi, tout sera dirigé sur Donauwerth, point que nous sommes aujourd'hui en état de défendre.

A l'égard des ingénieurs géographes, ils doivent faire la reconnaissance des positions autour de Ratisbonne, des ponts sur le Danube, et le major général écrira au général de Wrède pour avoir des renseignements sur ces ponts et sur les positions. Par exemple, pourrait-on défendre le pont de Straubing dans le cas où l'ennemi arriverait par la rive gauche[1]?

L'intendant général doit s'assurer de tous les moyens possibles de transport sur le Danube. Il doit avoir une compagnie de constructeurs de fours et une compagnie de boulangers.

Aujourd'hui le duc d'Auerstaedt commande toute la première ligne, commandement illusoire puisqu'il ne pourrait

---

1. Voir la lettre du général de Wrède au duc d'Auerstaedt, du 26 mars, par laquelle il l'informe que la tête de pont qu'il fait élever devant Straubing est très avancée.

pas prévoir à temps ce qui arriverait sur l'Inn. Ainsi le major général ferait les organisations générales suivant les circonstances, telles que de mettre le général Oudinot sous les ordres du duc de Rivoli. Les vingt régiments d'infanterie qui sont sur la gauche du Danube resteraient sous les ordres du duc d'Auerstaedt.

Le général Oudinot, le corps du duc de Rivoli et tout ce qui serait sur la rive droite du Danube seraient aux ordres du duc de Rivoli. Mais, en résultat, mon intention est que, aussitôt que la division du général Saint-Hilaire et le général Oudinot pourront se réunir sur Ratisbonne, les deux corps réunis n'en forment plus qu'un, qui sera appelé 2ᵉ corps de la Grande Armée commandé par .... Le corps du duc d'Auerstaedt s'appellera 3ᵉ corps de la Grande Armée ; le corps du duc de Rivoli s'appellera le 4ᵉ corps de la Grande Armée; enfin le corps du duc de Danzig s'appellera corps bavarois de la Grande Armée.

Quant au corps de cavalerie du duc d'Istrie, il sera composé de deux divisions de grosse cavalerie, chacune de trois régiments, de deux divisions de cavalerie légère, chacune de quatre régiments, dont sept régiments français et un wurtembergeois. Ainsi le duc d'Istrie aura huit régiments de cavalerie légère formant 7,000 hommes, six régiments de grosse cavalerie formant 5,000 hommes; total, 12,000 hommes. S'il est nécessaire, on pourra retirer un régiment de cavalerie légère bavarois.

J'ai pris des mesures pour que tous les régiments de cavalerie légère soient portés à 1,000 hommes, en faisant marcher tout ce qu'il y a de disponible aux dépôts en France des régiments qui sont à l'armée d'Espagne.

Quant aux dragons de la division Beaumont, ils formeront six régiments provisoires dont la tête est déjà arrivée à Strasbourg, et qui pourront partir de cette ville vers le 15 avril, forts d'environ 5,000 hommes.

J'ai aussi ordonné qu'il soit formé des dépôts des régiments de hussards qui sont en Espagne, des compagnies, chacune de 80 à 150 hommes que je compte destiner à cha-

cun des maréchaux pour leur garde et ordonnances. Chaque maréchal veillera à l'administration et à l'entretien de cette compagnie.

J'ai attaché au service du major général un régiment provisoire de chasseurs fort de 1,000 hommes, qui se forme à Versailles, composé de deux escadrons du 26e régiment de chasseurs, d'un escadron du 10e et d'un escadron du 22e; un bataillon de Neuchâtel qui se rend à Paris, un bataillon suisse, une compagnie de 100 gendarmes, la compagnie des guides.

Avec ces troupes, le major général fournira des postes sur les derrières de l'armée, pour assurer les communications et escorter les estafettes.

Le grand écuyer doit avoir avec lui des postillons des postes de France et 80 chevaux pour faire toujours les soixante dernières lieues sur les derrières de l'armée.

Ainsi donc l'armée française en Allemagne sera composée de trois corps. Le 2e corps, sous le commandement du duc de Montebello, s'il arrive à temps, ou sous celui du prince de Ponte-Corvo, sera composé des deux divisions du général Oudinot, formant douze demi-brigades commandées par le général Oudinot et six généraux de brigade; de la division Saint-Hilaire, composée de six régiments, ayant sous ses ordres trois généraux de brigade; de trois régiments de cavalerie légère commandés par un général de brigade; de la division Espagne, composée de quatre régiments, commandée par ce général ayant sous ses ordres deux généraux de brigade.

Chaque division et chaque brigade de cavalerie légère auront chacune un adjudant-commandant.

Chacune des divisions du corps du général Oudinot aura dix-huit pièces de canon; la division Saint-Hilaire en aura quinze; la division Espagne six; ce qui formera cinquante-sept pièces en batterie.

Le 3e corps, aux ordres du duc d'Auerstaedt, sera composé de quinze régiments d'infanterie divisés en quatre divisions, chaque division commandée par un général de di-

vision ayant sous ses ordres trois généraux de brigade ; la cavalerie légère, composée de .... régiments, commandée par un général de brigade ; la division Saint-Sulpice, composée de .... régiments, commandée par deux généraux de brigade ; chaque division d'infanterie ayant au moins quinze pièces de canon, et la division Saint-Sulpice six ; total, soixante-six pièces en batterie ; chaque division et la brigade de cavalerie légère ayant un adjudant-commandant et deux adjoints.

Le 4e corps de la Grande Armée, commandé par le duc de Rivoli, sera composé de quatre divisions d'infanterie de .... régiments ; chaque division commandée par un général de division ayant à ses ordres deux généraux de brigade ; une division de cavalerie légère, composée de quatre régiments français et de deux alliés, commandée par un général de division et deux généraux de brigade. A chaque division seront attachés un adjudant-commandant et deux adjoints ; chaque division d'infanterie ayant douze pièces d'artillerie française ; ce qui, avec vingt-huit pièces d'artillerie des alliés, fera soixante et seize pièces.

Quant à la division des troupes des petits princes commandée par le général Rouyer, forte de 6,000 à 8,000 hommes, elle sera commandée par ce général et par deux généraux de brigade sachant parler allemand. Cette division restera provisoirement attachée au 3e corps, mais pourra être appelée au quartier général pour fournir des garnisons aux places et pour l'escorte des prisonniers.

La réserve de cavalerie commandée par le duc d'Istrie aura deux divisions de cavalerie légère, commandées par deux généraux de division et quatre généraux de brigade ; deux divisions de grosse cavalerie, chacune de trois régiments, commandées par deux généraux de division et quatre généraux de brigade ; la réserve de dragons, formant six régiments, commandée par un général de division et trois généraux de brigade. Chacune des divisions de grosse cavalerie de la réserve aura six pièces de canon ; la division de dragons en aura six ; total, dix-huit pièces pour la réserve.

Les troupes de Wurtemberg ne sont attachées à aucun corps d'armée. Je désire les tenir à la main. Suivant les circonstances, je pourrai les joindre au duc de Danzig ou à l'un des trois corps d'armée, si les opérations dont je les chargerais les rendaient utiles. Si le général Vandamme ne commande pas les troupes de Wurtemberg, on donnerait ce commandement au général Demont, qui parle allemand, et le général Vandamme remplacerait le général Demont.

Les troupes de Mecklembourg sont destinées à tenir position dans la Poméranie suédoise.

Quant à la Saxe, en cas d'hostilités, on engagerait le roi à se retirer soit à Erfurt ou à Leipzig. Si la ville de Dresde était à l'abri d'un coup de main, on y laisserait 3,000 hommes de garnison, et le reste de l'armée saxonne marcherait pour gagner le Danube.

Les troupes polonaises doivent garder Varsovie et inquiéter Cracovie. En cas d'hostilités, on préviendrait le prince Poniatowski, commandant le duché de Varsovie, qu'il doit organiser les gardes nationales pour garder les places de Praga, Modlin, et, avec ces troupes, tâcher d'insurger la Galicie.

Le major général travaillera avec le général Bertrand pour tout ce qui regarde le génie, les sapeurs, et avec l'intendant général pour tout ce qui tient aux équipages militaires, ayant soin de consulter ce qui existe pour ne pas faire de faux mouvements.

Génie.

Chacun des trois corps d'armée aura une compagnie de pontonniers, deux compagnies de sapeurs et 6,000 outils.

Le parc du génie aura un bataillon d'ouvriers de la marine de 800 hommes, un corps de marins de 1,200 hommes; le ministre de la marine leur fera fournir neuf chirurgiens; neuf compagnies de sapeurs, 900 hommes, deux chirurgiens; trois compagnies de mineurs, 300 hommes, un chirurgien; trois compagnies de pontonniers, 300 hommes, un chirurgien; quatre compagnies de pionniers, 600 hommes, un

chirurgien; deux compagnies d'artillerie et six pièces de canon. Les sapeurs et les mineurs formeront deux bataillons.

Les pionniers formeront un bataillon.

Les pontonniers formeront un bataillon. Ces quatre bataillons seront sous le commandement d'un major du génie.

Les 800 ouvriers de la marine et les 1,200 marins formeront trois bataillons commandés par le colonel Baste, capitaine de vaisseau; ce qui formera sept bataillons dont quatre de l'armée de terre et trois de la marine.

Ce corps du parc du génie formera une réserve qui sera commandée par le général Hastrel, pour les marches et la police militaire. On y attachera un commissaire des guerres, un adjoint et quatre caissons d'ambulance. Cela formerait un corps de réserve qui serait utile un jour d'affaire.

Le général Hastrel veillera à ce que ce corps marche toujours dans le plus grand ordre, soit pourvu de vivres et de munitions et bien armé.

Dès aujourd'hui les sapeurs de Wurtzbourg, des quatre régiments des maisons de Saxe, de Nassau, formeront un bataillon de 300 à 400 hommes, qui suivra la réserve du parc du génie; le major général fera expédier tous les ordres pour l'organisation de cette réserve.

Les magasins d'artillerie, du génie et des vivres doivent d'abord être dirigés sur Ulm, où ils seront embarqués sur le Danube pour suivre les mouvements de l'armée.

J'ai donné l'ordre de diriger de Strasbourg sur Ulm 6,000 fusils, 6,000 baïonnettes, 6,000 pièces de rechange, 2,000 sabres des trois armes, 2,000 paires de pistolets, 20,000 épinglettes et 1,000 tire-bourres.

L'intendant général préviendra les corps que les effets d'habillement ou autres effets doivent être dirigés sur Ulm, où on les embarquera sur les bateaux conduits par les marins.

Quant aux bataillons des équipages militaires, le 2e bataillon et le 5e sont déjà à l'armée du Rhin; le 12e se forme à Commercy; 200 caissons des dépôts des bataillons qui sont

à l'armée d'Espagne sont dirigés sur Joigny, où ils formeront deux bataillons destinés à la réserve. Ce sera donc cinq bataillons d'équipages militaires à l'armée formant 700 caissons ; ce qui paraît convenable.

Quant aux hôpitaux, ils doivent être concentrés à Amberg, Ingolstadt et Passau, en cas qu'on marchât en avant ; ces trois points devant être approvisionnés et mis à l'abri d'un coup de main.

J'aurai, de ma garde, à l'armée du Rhin : quatre régiments à cheval, quarante-huit pièces de canon, une compagnie de marins, une compagnie de pontonniers, deux régiments de tirailleurs, deux régiments de fusiliers, un régiment de chasseurs à pied, un régiment de grenadiers à pied.

ÉTAT de la composition des divisions et brigades des différents corps de la Grande Armée.

DÉSIGNATION des CORPS D'ARMÉE.	DÉSIGNATION des DIVISIONS.	GÉNÉRAUX qui les commandent.	DÉSIGNATION DES BRIGADES.	GÉNÉRAUX qui les commandent.	DÉSIGNATION des RÉGIMENTS.
A L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL					1er rég. provisoire de chasseurs (des 10e, 22e et 26e chasseurs). Le bataillon de Neuchâtel. 1 bataillon suisse. 1 compag. de 100 gendarmes.
2e CORPS D'ARMÉE. — Le maréchal duc de Montebello ou le prince de Ponte-Corvo.	Oudinot. 1re	Claparède	1re	Conroux	1re demi-brigade d'inf. légère. 3e demi-brigade d'inf. légère.
			2e	Albert	1re demi-brigade d'inf. de lig. 2e demi-brigade d'inf. de ligne.
			3e	Schramm Jarry	3e demi-brigade d'inf. de ligne. 4e demi-brigade d'inf. de ligne.
	2e	Tharreau	1re	Cœhorn	2e demi-brigade d'inf. légère. 4e demi-brigade d'inf. légère.
			2e	Le Suire	5e demi-brigade d'inf. de ligne. 6e demi brigade d'inf. de ligne.
			3e	Ficatier	7e demi-brigade d'inf. de ligne. 8e demi-brigade d'inf. de ligne.
	3e	Saint-Hilaire	1re	Pouzet	10e régim. d'infant. légère.
			2e	Duppelin	3e régim. d'infant. de ligne. 57e régim. d'infant. de ligne.
			3e	Destabenrath	72e régim. d'infant. de ligne. 105e régim. d'infant. de ligne. 22e rég. d'inf. de ligne (resté dans les places).
			Cavalerie légère.	Colbert	9e régiment de hussards. 7e régiment de chasseurs. 20e régiment de chasseurs.
	Division de cuirassiers.	Espagne	1re	Reynaud	4e régiment de cuirassiers. 6e régiment de cuirassiers.
			2e	Fouler	7e régiment de cuirassiers. 8e régiment de cuirassiers.

DÉSIGNATION des CORPS D'ARMÉE.	DÉSIGNATION des DIVISIONS.	GÉNÉRAUX qui les commandent.	DÉSIGNATION DES BRIGADES.	GÉNÉRAUX qui les commandent.	DÉSIGNATION des RÉGIMENTS.
3e CORPS D'ARMÉE. — Le maréchal duc d'Auerstaedt.	1re	Morand. . .	1re	Barbanègre .	13e régim. d'infant. légère.
			2e	Lacour . . .	17e régim. d'infant. de ligne. 30e régim. d'infant. de ligne.
			3e	L'Huillier . .	61e régim. d'infant. de ligne. 65e régim. d'infant. de ligne.
	2e	Friant . . .	1re	Girard dit Vieux	15e régim. d'infant. légère.
			2e	Grandeau . .	33e régim. d'infant. de ligne. 48e régim. d'infant. de ligne.
			3e	Gauthier. . .	108e régim. d'infant. de ligne. 111e régim. d'infant. de ligne.
	3e	Gudin . . .	1re	Petit	7e régim. d'infant. légère.
			2e	De Laroncez.	12e régim. d'infant. de ligne. 21e régim. d'infant. de ligne.
			3e	Gilly	25e régim. d'infant. de ligne. 85e régim. d'infant. de ligne.
	4e	Demont . . .	1re	. . . .	4e bataillon du 17e de ligne. 4e bataillon du 30e de ligne. 4e bataillon du 61e de ligne. 4e bataillon du 65e de ligne.
			2e	. . . .	4e bataillon du 33e de ligne. 4e bataillon du 111e de ligne.
			3e	. . . .	4e bataill. du 7e d'inf. légère. 4e bataillon du 12e de ligne. 4e bataillon du 21e de ligne. 4e bataillon du 85e de ligne.
			Cavalerie légère.	Jacquinot . .	1er régiment de chasseurs. 2e régiment de chasseurs. 12e régiment de chasseurs.
	Division de cuirassiers.	St-Sulpice. .	1re	Clément. . .	1er régiment de cuirassiers. 5e régiment de cuirassiers.
			2e	Guiton. . . .	10e régiment de cuirassiers. 11e régiment de cuirassiers.
	Division allemande.	Rouyer. . .	1re	. . . .	Régiment no 2 (Nassau). Régim. no 5 (Lippe et Anhalt).
			2e	. . . .	Régiment no 6 (Schwarzburg, Reuss et Waldeck). Régiment no 4 (des 5 Maisons ducales de Saxe).
4e CORPS D'ARMÉE. — Le maréchal duc de Rivoli.	1re	Legrand . .	1re	Ledru. . . .	26e régim. d'infant. légère. 18e régim. d'infant. de ligne.
			2e	Kister. . . .	Brigade de Bade. (1er régim. de ligne. 2e régim. de ligne. 3e régim. de ligne.) Bataillon de chasseurs à pied.
	2e	Carra-St-Cyr	1re	Cosson . . .	24e régim. d'infant. légère.
			2e	Dalesme. . .	4e régim. d'infant. de ligne. 46e régim. d'infant. de ligne.
			3e	Schiner . . .	Brigade de Hesse-Darmstadt. (3e bat. des gardes. 3e bat. du corps.)
	3e	Molitor. . .	1re	Leguay . . .	37e régim. d'infant. de ligne. 2e régim. d'infant. de ligne.
			2e	Viviez. . . .	16e régim. d'infant. de ligne. 67e régim. d'infant. de ligne.
	4e	Boudet. . .	1re	Fririon . . .	3e régim. d'infant. légère.
			2e	Valory. . . .	56e régim. d'infant. de ligne. 93e régim. d'infant. de ligne.
	Division de cavalerie légère.	. . . .	1re	. . . .	19e régiment de chasseurs. 23e régiment de chasseurs.
			2e	. . . .	3e régiment de chasseurs. 14e régiment de chasseurs.
			3e	. . . .	Régim. de dragons de Bade. Régiment de chevau-légers de Hesse-Darmstadt.

DÉSIGNATION des CORPS D'ARMÉE.	DÉSIGNATION des DIVISIONS.	GÉNÉRAUX qui les commandent.	DÉSIGNATION DES BRIGADES.	GÉNÉRAUX qui les commandent.	DÉSIGNATION des RÉGIMENTS.
RÉSERVE DE CAVALERIE. — Maréchal duc d'Istrie.	1re division de cavalerie légère.	Montbrun. .	1re	Pajol	5e régiment de hussards. 11e régiment de chasseurs.
			2e	De Piré . . .	8e régiment de hussards. 16e régiment de chasseurs.
	2e division de cavalerie légère.	. . . . . .	1re	Bruyère. . .	24e régiment de chasseurs. 13e régiment de chasseurs.
			2e	. . . .	7e régiment de hussards. 1e régiment de cavalerie légère de Wurtemberg.
	Division de dragons.	Beaumont. .	1re	. . . .	1er rég. provisoire de dragons. 2e rég. prov. de drag. (se forment à Strasbourg.)
			2e	. . . .	3e rég. prov. de drag. 4e rég. prov. de drag. (se forment à Strasbourg.)
			3e	. . . .	5e rég. prov. de drag. 6e rég. prov. de drag. (se forment à Strasbourg.)
	Division de grosse cavalerie.	. . . . . .	1re	Defrance . .	1er régiment de carabiniers. 2e régiment de carabiniers.
			2e	Doumerc . .	2e régiment de cuirassiers.
	Division de cuirassiers.	. . . . . .	1re	St-Germain .	9e régiment de cuirassiers.
			2e	Davenay. . .	3e régiment de cuirassiers. 12e régiment de cuirassiers.
CORPS BAVAROIS DE LA GRANDE ARMÉE. — Maréchal duc de Danzig.	1re	Deroi. . . .	1re	Rechberg . .	1er régim. d'infant. de ligne. 2e régim. d'infant. de ligne. 1er bataillon d'infant. légère.
			2e	Raglowich. .	4e régim. d'infant. de ligne. 8e régim. d'infant. de ligne. 3e bataillon d'infant. légère.
			Cavalerie	Zandt. . . .	1er régiment de dragons. 1er régim. de chevau-légers.
	2e	Wrède . . .	1re	Minucci . . .	3e régim. d'infant. de ligne. 13e régim. d'infant. de ligne. 6e bataillon d'infant. légère.
			2e	Beckers . . .	6e régim. d'infant. de ligne. 7e régim. d'infant. de ligne. 4e bataillon d'infant. légère.
			Cavalerie	Praysing . .	2e régim. de chevau-légers. 3e régim. de chevau-légers.
	3e	Sieben . . .	1re	Vincenti. . .	9e régim. d'infant. de ligne. 10e régim. d'infant. de ligne. 5e bataillon d'infant. légère.
			2e	Schlossberg .	5e régim. d'infant. de ligne. 14e régim. d'infant. de ligne. 7e bataillon d'infant. légère.
			Cavalerie	Seydwitz . .	2e régiment de dragons. 4e régim. de chevau-légers.

NAPOLÉON.

L'EMPEREUR AU CHEF DE BATAILLON CONSTANTIN, OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR.

Paris, le 31 mars 1809.

Vous vous rendrez à Inspruck; de là vous irez jusqu'aux avant-postes bavarois et avant-postes près des Autrichiens,

sur les débouchés qui de Salzbourg arrivent sur Inspruck. Vous m'enverrez l'itinéraire, le nombre des villages et villes qui se trouvent sur cette route, les forces qu'ils ont là vis-à-vis. Vous m'enverrez un mémoire dès votre arrivée à Inspruck[1]; adressez vos lettres à M. Otto, qui me les fera parvenir où je serai et par le canal du gouvernement bavarois.

Une colonne de 3,000 hommes a dû partir de Vérone pour Inspruck et de là sur Augsbourg[2]; si quelque chose devait contrarier sa marche, vous en instruiriez le commandant. Vous m'écrirez d'Inspruck, et prendrez des renseignements sur les forces et les mouvements de l'ennemi[3].

L'EMPEREUR AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, le 31 mars 1809.

Mon cousin, je reçois la lettre que le duc de Rivoli vous a écrite le 25 mars. Je vois avec peine que la division Saint-Cyr n'a aucune cartouche; cependant cette division a passé par Strasbourg.

Témoignez mon mécontentement, d'abord au général Saint-Cyr: ce n'est pas ainsi qu'on fait la guerre; quand on quitte une place pour aller à l'armée on doit se munir de cartouches. Le général Songis a tort également de n'y avoir pas pourvu. Il paraît que le corps du duc de Rivoli, fort d'à peu près 30,000 hommes, est parti de France sans cartouches. Pour en donner 50 à chaque homme, il en faut 1,500,000; indépendamment de ce nombre, il en faudrait 1,500,000 en dépôt à Ulm; c'est donc 3 millions de cartou-

1. Voir le rapport du chef de bataillon Constantin à l'Empereur, du 7 avril. (Vol. II.)

2. Voir la lettre de l'Empereur au roi de Bavière, du 26 mars.

3. Le même jour, l'Empereur écrivait au prince Eugène, à Milan: « Envoyez un officier intelligent à Brixen, qui de là ira aux avant-postes à Lienz et le plus près possible de Spital. Il se trouvera là très près de Villach et à même de connaître les mouvements de l'ennemi et si les Autrichiens se dégarnissaient de ce côté pour se porter ailleurs.

« Cet officier correspondra avec le chef de bataillon Constantin que j'envoie à Inspruck. »

ches qu'il faut réitérer au général Songis de faire partir de Strasbourg, soit sur des voitures du pays, soit par tout autre moyen. Rien au monde n'est plus pressé. Faites connaître au duc de Rivoli que je n'approuve pas qu'il ait renvoyé à Strasbourg les douze caissons attelés de la division Saint-Cyr; que, si son corps venait à faire un mouvement, il serait privé de ces caissons; que vous donnez ordre qu'ils en prennent au premier convoi qu'ils rencontreront en route, et qu'ils retournent; qu'il ne doit pas renvoyer le parc de la division Molitor; qu'il ne doit pas non plus prendre de cartouches au parc général; qu'il y en a à Wurtzbourg et dans toutes les places de Bavière; qu'indépendamment de cela le général Songis en envoie 3 millions à Strasbourg. Cette opération du duc de Rivoli est mauvaise; c'est ainsi qu'au moment d'aller en bataille, on n'a rien. Recommandez au général Songis que tous les détachements qui passent à Strasbourg emportent 50 cartouches par homme.

Écrivez au duc de Rivoli d'avoir soin que ses troupes aient 50 cartouches par homme dans les caissons, indépendamment des 50 que chaque homme doit avoir dans le sac. Donnez le même ordre aux généraux qui commandent les Badois, les Hessois et les Wurtembergeois. Écrivez la même chose au duc d'Auerstaedt; que ses troupes aient, indépendamment des caissons remplis, 50 cartouches par homme, dans le sac; qu'on lui envoie de Mayence un million de cartouches.

Recommandez-leur de ne pas renvoyer leurs caissons si ce n'est à une ou deux journées, vu qu'on doit toujours être sur le qui-vive et prêt à marcher[1].

NAPOLÉON.

---

1. Le duc de Rivoli répondait à ces observations de l'Empereur :

LE DUC DE RIVOLI AU MAJOR GÉNÉRAL.

Ulm, ce 6 avril.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire sous la date du 4; elle m'a extrêmement peiné en m'apprenant que S. M. n'a pas approuvé la mesure que j'avais cru convenable pour avoir promptement des cartouches d'infanterie et en approvisionner les divisions, mesure qui avait également paru bonne à M. le général Songis qui m'en a remercié.

Le général Carra-Saint-Cyr, ainsi que les autres généraux de division du corps

ORDRE DE L'EMPEREUR DU 31 MARS 1809.

Monsieur le général Clarke, mon intention est d'appeler 30,000 conscrits de 1810[1] pour compléter l'armée. Faites-moi connaître la distribution qui sera faite de ces 30,000 conscrits, entre les différents corps.

Votre but principal doit être de porter l'armée du Rhin, le corps du général Oudinot et le corps d'observation du Rhin au grand complet de 140 hommes par compagnie, ainsi que tous les régiments qui sont en Italie, en Dalmatie et à Naples; ensuite que chaque corps ait de quoi porter au grand complet son 5e bataillon, pour fournir présents sous les armes les compagnies qui doivent former les demi-brigades de réserve, et avoir encore une réserve pour suppléer aux premiers besoins.

---

d'armée m'ont assuré n'avoir reçu aucun ordre pour prendre 50 cartouches à leur passage du Rhin. Que pouvais-je leur dire? Les divisions n'en avaient à leur suite que 30 coups à distribuer par homme; aucun envoi n'était annoncé de Strasbourg; aucun officier de l'état-major d'artillerie n'était arrivé; aucun approvisionnement n'existait à Ulm ni de notre part ni de celle des Bavarois; qu'au[illegible] les caissons vides à la suite des divisions, après avoir fait distribuer les cartouches dont ils étaient chargés[2]. Aucun avis ne m'était parvenu que je pourrais en tirer de Wurtzbourg qui d'ailleurs se trouve encore bien loin d'Ulm. Il sera donc aisé à V. A. d'apprécier la mesure prise d'envoyer les caissons à Strasbourg, comme la seule qu'il me restait à prendre.

Les ordres sont donnés pour que chaque soldat ait 50 cartouches dans sa giberne.

Le contingent de Bade arrive aujourd'hui dans les cantonnements qui lui ont été assignés. Chaque soldat de ce contingent a, d'après le compte que je me suis fait rendre, [illegible] cartouches dans sa giberne; et il y en a 60 pour chaque homme à la suite.

Le contingent de Hesse-Darmstadt arrivera demain. Je suis prêt à me mettre en marche au premier ordre.

Dès que le général Marulaz sera arrivé, je le mettrai en possession du commandement de la cavalerie légère. Le général Marulaz avait été nommé à ce commandement le 31 mars.

MASSÉNA.

1. Le même jour, l'Empereur écrivait au général Lacuée, directeur général des revues et de la conscription militaire : « Je désire appeler 30,000 hommes de la conscription de 1810..... Je désire que le tiers de cette levée soit dirigé sur Paris. Le reste servira à porter au grand complet les régiments qui sont au Rhin, en Italie.... »

Un sénatus-consulte, du 25 avril 1809, devait mettre à la disposition du gouvernement 30,000 conscrits de la classe 1810 et 10,000 conscrits pris sur les classes de 1806 à 1809.

La cavalerie doit être complétée de la manière que mon décret du 29 le prescrit, c'est-à-dire que les 17 régiments de cavalerie légère et les 14 régiments de grosse cavalerie qui sont à l'armée d'Allemagne soient portés à mille hommes.

NAPOLÉON.

LE GÉNÉRAL OUDINOT AU DUC D'AUERSTAEDT.

Augsbourg, 31 mars 1809.

Mon cher Maréchal,

. . . .

Beaucoup de troupes venant de la Bohême continuent leur mouvement sur Salzbourg, où il paraît certain que l'archiduc Charles est de sa personne.

Tu trouveras ci-joint un état de mes besoins en munitions et articles d'artillerie.

Ce soir, mes ouvrages sur le Lech seront totalement terminés, on arme toujours, mais en raison des ressources trouvées dans les arsenaux bavarois, le manque d'affûts est ce qui nous embarrasse le plus[1].

Le major général vient de me donner le Lech pour limites ; cela sera cause que je serai forcé de porter ma cavalerie légère plus en avant.

---

1. Un rapport du général Navelet, commandant l'artillerie du corps de réserve, fait connaître, à la date du 10 avril, l'état de l'armement des trois têtes de pont construites sur le Lech.

Tête de pont devant Augsbourg.

Pièces de 12 bavaroises	6
Pièces de 6 bavaroises	11
Obusiers bavarois	4
Total	21

Tête de pont de Rain.

Pièces de 6	10
Obusiers	2
Total	12

Tête de pont de Landsberg.

Pièces de 12	»
Pièces de 8 françaises	2
Pièces de 6	6
Obusiers	2
Total	10

Cette tête de pont devait recevoir, en outre, 6 pièces de 12 et 2 obusiers.

La tête de pont de Rain est approvisionnée à 150 coups par pièce, celle de Landsberg à 120 coups.

On m'assure qu'on manutentionne ici 200,000 rations de biscuit qui me sont destinées, et que le gouvernement bavarois va me procurer un parc de bétail; c'est sans doute au moyen de cette ressource que tu veux m'approvisionner pour quatre jours de marche.

Je réclame avec instance ce qui me manque en munitions de guerre pour me compléter au moins à 60 cartouches par homme. Je tremble quand je calcule ce que j'en ai et que je me vois à la veille d'être aux prises sans savoir où puiser [1].

OUDINOT.

LE GÉNÉRAL PAJOL AU DUC D'AUERSTAEDT.

Schwarzenfeld, 31 mars 1809, 3 heures après midi.

J'ai l'honneur d'adresser à S. E. le rapport détaillé qu'elle m'a demandé sur la Nab [2]. N'ayant point d'officier qui sache dessiner assez lestement pour lever le croquis du cours de cette rivière, il m'est impossible de le lui envoyer. Il en sera de même pour les débouchés de la Bohême; c'est un travail qui n'a même pas pu se faire par le général Guilleminot, malgré qu'il eût avec lui un ingénieur à cet effet, car il n'est pas sur toute la frontière de Bohême, sur ce point, trois lieues d'espace, où l'on ne trouve un chemin praticable pour y pénétrer, d'un plus ou moins difficile accès. Toutes les chaussées qui conduisent jusqu'en Bohême sont très belles.

---

1. Le 7 avril, le général Oudinot écrivait au major général: « Il m'arrive cette nuit 220,000 cartouches dans quinze caissons, plus 400,000 qui sont annoncées pour après-demain sur voitures de paysans, ce qui me donne un double approvisionnement, c'est-à-dire 80 cartouches par homme au lieu de 40. »

2. En prévision des opérations militaires dont le Haut-Palatinat semblait devoir être le théâtre, en cas d'offensive de la part de l'armée autrichienne, le duc d'Auerstaedt avait prescrit l'exécution de plusieurs reconnaissances sur les frontières de la Bohême et dans la vallée de la Nab et de la Vils.

Le capitaine ingénieur de Castres adressait, le 30 mars, au maréchal Davout une « étude sur les débouchés du Haut-Palatinat dans la Bohême ».

Le général Delacour, commandant une des brigades de la division Gudin, adressait, le 30 mars, au duc d'Auerstaedt une reconnaissance sur les routes aboutissant à ses cantonnements (Schwartzenbrück, Postbauer, Neumarckt), et sur les facilités d'attaque que pourrait rencontrer l'ennemi en avant de ce front.

« Le 1er avril, le commandant Féraudy envoyait un rapport sur les positions que les troupes devraient occuper pour couvrir les communications qui se croisent à Neumarckt » (route venant d'Amberg; route de Stadt-am-Hof, par Hemau et Teining; route d'Ingolstadt, par Beilngries).

Les chemins de Eslarn à Eisendorf et de cet endroit à Teinitz sont assez bons.

Le débouché qui se trouve vis-à-vis Treffelstein, et qui conduit à Gräfenried, est assez bon et la route praticable.

Celui qui est vis-à-vis Schönsee est aussi assez bon.

Ceux qui se trouvent en avant de Furth, et qui conduisent à Neumarckt par Eschelkamp, sont aussi passables; enfin, il est nombre de routes par lesquelles on peut facilement pénétrer en Bohême avec de l'infanterie, de la cavalerie et de légères voitures, parce que ces montagnes, dans cette partie, sont, quoique boisées, assez praticables.

Je n'ai point reçu de uhlans déserteurs et il n'en est pas arrivé à mes postes.

On m'a assuré aujourd'hui que l'on commençait à faire des abatis sur les chemins et sentiers qui conduisent et aboutissent de Bohême dans le Haut-Palatinat. Si cela est, ces messieurs ne pensent pas à nous inquiéter.

Comme j'ai eu l'honneur de le dire à V. E. dans ma lettre de ce matin, tout est extrêmement tranquille sur toute la ligne.

Je me conformerai à ses ordres pour tout ce qui concerne les avis que je dois donner aux généraux Friant et Delacour.

PAJOL.

P.-S. — Les correspondances d'ici à Bamberg sont établies par Amberg, Castel, Neumarckt et Bamberg. La route est plus belle et aussi courte que par Sulzbach et Hirsbruck.

L'armée d'Allemagne était rassemblée. Le 1er avril, l'Empereur, conformément à ses instructions du 30 mars au major général, devait donner l'ordre au duc d'Auerstaedt de porter son quartier général à Nuremberg et de rapprocher une partie de ses troupes de Ratisbonne.

Le 31 mars, à 8 heures du soir, le prince de Neuchâtel partait en poste pour Strasbourg.

CHAPITRE XIV

LE CONSEILLER D'ÉTAT DARU EST NOMMÉ INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE. — MESURES ADMINISTRATIVES PRISES A L'ARMÉE.

Le conseiller d'État Daru, qui remplissait les fonctions d'intendant de la maison de l'Empereur, était nommé, le 24 mars, intendant général de l'armée d'Allemagne.

Une longue expérience acquise dans les guerres précédentes, aussi bien comme ordonnateur en chef que comme intendant général des armées, avait assuré à M. Daru une situation exceptionnelle au point de vue des choses militaires.

Par suite de ses rapports quotidiens avec l'Empereur, M. Daru se trouvait initié, dès le début, à toutes les dispositions relatives à l'organisation de l'armée d'Allemagne. Aussi, était-il préparé à exposer les propositions qui devaient servir de base aux ordres de l'Empereur pour tout ce qui concernait l'administration de cette armée.

L'EMPEREUR A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Paris, le 24 mars 1809.

Monsieur Daru, je vous ai nommé intendant général de mes armées d'Allemagne. Il est nécessaire que vous preniez connaissance de tout ce qui est relatif au service des équi-

pages militaires, au service de santé, de l'habillement, aux souliers, aux contributions, approvisionnements, trésor, etc. Voyez les différents ministres et faites-moi demain un rapport sur les ordres que j'ai donnés et sur ceux à donner encore.

NAPOLÉON.

Arch. du Comte Daru.

NOTE DICTÉE PAR L'EMPEREUR A M. DARU, LE 25 MARS 1809.

Me faire demain ou au plus tard dimanche un rapport sur l'armée d'Allemagne, le nécessaire et ce qui existe.

Voici l'organisation de l'armée :

3 CORPS. — Le *n° 1.* — Commandé par le duc d'Auerstaedt, 4 divisions :

3 divisions de 5 régiments ou 15 bataillons, 12,000 présents sous les armes chacune ;

1 division de tous les 4es bataillons de ces 15 régiments, faisant à peu près 10 bataillons ;

1 brigade de cavalerie légère de 2,600 chevaux ;

1 division de cuirassiers de 3,000 chevaux, 4 régiments.

N° 2. — Un autre corps, dont le commandement n'est point désigné, sera composé de la division Saint-Hilaire, formée de 5 régiments, calculée au moins à 15,000 hommes ;

Le corps d'Oudinot, composé de 2 divisions chacune de 6 demi-brigades faisant à peu près 24,000 hommes ;

Une brigade de cavalerie légère de 3 régiments faisant 2,600 chevaux ;

Une division de grosse cavalerie de 4 régiments.

N° 3. — Enfin, le corps du duc de Rivoli, composé de 12 régiments et d'une division de cavalerie légère de 4 régiments.

Les contingents de Bade, 5,000 hommes, et de Hesse-Darmstadt, faisant 4,000 hommes, feront partie de ce corps.

Une réserve de cavalerie légère composée de 6 régiments faisant plus de 5,000 hommes, une réserve de 6 régiments de cuirassiers faisant 6,000 hommes, et une division de dra-

gons composée de régiments provisoires qui finira par être de 6,000 hommes.

Ainsi le corps du duc d'Auerstaedt sera de plus de.	50,000 h.
Celui dont le commandement n'est pas désigné.	40,000
Celui du duc de Rivoli, de près de	50,000
N° 4. — Du corps du duc de Danzig, composé de 3 divisions bavaroises formant près de	40,000
N° 5. — Du corps du Wurtemberg, que commande le général Vandamme, et qui n'a pas encore de destination	12,000
Ce qui ferait	192,000 h.

N° 6. — Un corps de la garde qui s'augmentera successivement.

N° 7. — Un corps de Saxons que commande le prince de Ponte-Corvo, composé à peu près de.	20,000 h.

N° 8. — Un corps de Hollandais qui est à Hambourg.

N° 9. — Un corps de quelques milliers d'hommes que fournira le roi de Westphalie.

Au reste, le major général en fournira un état plus exact.

La 1re *question* est de savoir s'il ne convient pas de laisser M. Villemanzy chargé de l'administration de tout ce qui est relatif à la ville de Danzig, la Pologne, les villes de l'Oder, la Poméranie et la Westphalie [1].

2e *question.* — Connaître les ordonnateurs, commissaires

---

1. Le major général annonçait, le 24 mars, à M. Daru sa nomination comme intendant général de l'armée d'Allemagne et lui prescrivait de prendre, dès ce moment, l'exercice de ses fonctions.

A cette lettre, M. Daru répondait, le 25 mars : « Je prie V. A. de me permettre de lui faire observer que l'exécution littérale de ces dispositions entraînerait des inconvénients.

« Le service des subsistances, celui des hôpitaux et les autres détails de l'administration donnent journellement lieu à des décisions de circonstances, à des mesures urgentes et ce n'est pas de Paris, où je n'ai aucun renseignement exact sur le personnel et le matériel de l'administration, que je pourrai agir avec précision et célérité. J'oserais donc proposer à V. A. de trouver bon que M. Villemanzy continuât à diriger les affaires jusqu'au moment où je serai sur les lieux. »

des guerres, inspecteurs aux revues, officiers de santé, ambulances, transports militaires attachés à chacun des corps.

. . . .

M. Daru devra prendre des informations sur le service du Trésor, afin que nous ne manquions jamais de rien. Les souliers et le service de santé me paraissent les deux points les plus importants.

. . . .

Tous les magasins de souliers doivent être sur le Danube, Ulm et Donauwerth. Je fais venir de Boulogne 1,200 marins ; tous ces transports seront faits sûrement.

Me faire un rapport sur tout cela. Quel est le médecin et le chirurgien en chef ? Les alliés auront les leurs, il ne s'agit que des corps français.

Quant aux transports, j'ai le 2e et le 5e bataillon qui doivent être complets ; le 12e bataillon, que j'ai fait former à Commercy, et 200 caissons de l'armée d'Espagne, dont on pourrait former un bataillon provisoire, cela ferait 500 caissons.

J'exigerai que les alliés aient leurs caissons ; s'assurer près du ministre du jour où cela sera prêt.

Le général Oudinot, n'ayant que des 4es bataillons, manque entièrement de chirurgiens ; il en a demandé 62. Il faut que le ministre les lui envoie sans délai. S'il les tire d'Espagne, ils n'arriveront jamais. Il faut savoir où est l'homme.

Indépendamment de cela, il faut accorder des caissons aux 12 demi-brigades provisoires du général Oudinot et aux régiments.

Il faut veiller à ce que tous les régiments aient les caissons que j'ai ordonnés ; me remettre l'état sous les yeux.

Me faire un rapport sur la manière de faire vivre l'armée.

D'abord paiement exact de la solde sans difficulté ; faire connaître comment on réglera l'indemnité aux paysans lorsque les soldats seront distribués dans les villages, à 50 p. 100 les fourrages, à 16 sols la ration.

. . . .

Arch. du Comte Daru.

M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A L'EMPEREUR.

Paris, le 25 mars 1809.

Sire,

Il existe à l'armée du Rhin deux bataillons d'équipages militaires.

Ces bataillons sont le 2e et le 5e. Ils sont disponibles en totalité. Ils ont chacun, non compris les prolonges et les forges de campagne, 136 caissons.

Ce qui fait pour les deux bataillons.	272	caissons.
Il existe encore à la même armée, en caissons en bon état, mais qui ne sont point attelés.	21	—
On organise à Saint-Mihiel le 12e bataillon, qui aura également, non compris les prolonges et les forges de campagne.	136	—
On va aussi organiser un bataillon provisoire à Joigny, lequel aura 5 compagnies	180	—
Total.	609	caissons.

Le 12e bataillon recevra les chevaux qui lui sont nécessaires du 28 mars au 15 avril. Chaque compagnie sera dirigée isolément sur Strasbourg ; on croit que la 1re pourra partir le 15 avril et les autres successivement à peu de jours d'intervalle.

Les chevaux nécessaires pour le bataillon provisoire seront fournis du 25 avril au 10 mai, et les compagnies organisées au fur et à mesure de leur livraison. Les hommes et les caissons qui doivent entrer dans le cadre de ce bataillon arriveront, en deux détachements, les 18 et 20 avril à Joigny. Les 2e et 5e bataillons qui sont en Allemagne recevront un détachement de 100 hommes complètement habillés, et de 200 chevaux. Ce détachement partira de Commercy du 25 au 30 mars, et sera dirigé sur Augsbourg par Strasbourg. Il suffira pour porter au grand complet les deux bataillons dont il s'agit.

Indépendamment des 200 chevaux destinés à compléter les 2e et 5e bataillons, le ministre directeur va donner des ordres pour en envoyer 100 autres, qu'on emploiera à l'attelage des 21 caissons à la suite du quartier général, lesquels ne font partie d'aucun bataillon.

Tous les régiments français d'infanterie et de cavalerie qui font maintenant partie de l'armée du Rhin, du corps des villes hanséatiques, et de celui que commande le maréchal duc de Rivoli, ont chacun un caisson d'ambulance, dont ils se sont

pourvus au moyen des fonds mis à la disposition des conseils d'administration.

Sur les 12 demi-brigades qui composent le corps du général Oudinot, 9 ont leurs caissons d'ambulance, les 3 autres pourront les prendre parmi les 21 caissons disponibles au quartier général, à moins qu'on ne juge plus convenable de faire payer à chacune de ces trois demi-brigades la somme de 2,300 fr. déterminée pour les frais de première mise.

Les équipages militaires réguliers sont organisés militairement, et chaque bataillon qui est en Allemagne ou qui doit s'y rendre a le nombre d'officiers déterminés par l'organisation.

L'état-major général des bataillons n'est composé que de un major inspecteur général, un sous-lieutenant adjoint, deux officiers.

Je viens d'apprendre à l'instant que V. M. a ordonné que chacune des 12 demi-brigades du corps du général Oudinot aurait 2 caissons d'ambulance au lieu d'un, et que le major général a mis, pour cet objet, des fonds à la disposition du commissaire ordonnateur de ce corps [1]. Ces fonds s'élèvent à 55,200 fr. pour 24 caissons, à raison de 2,300 fr. l'un, mais comme il en existe déjà 9, la dépense se réduira à 34,500 fr.

DARU.

Arch. du Comte Daru.

M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A L'EMPEREUR.

Paris, le 25 mars 1809.

Service des hôpitaux.

De Strasbourg à Vienne, il faudra établir sur la ligne 40 hôpitaux, dont 12 grands établissements pour traiter les malades jusqu'à guérison, et 28 d'évacuation intermédiaires.

Les 12 grands établissements seront : 1 à Canstadt, 2 à Ulm, 3 à Augsbourg, 1 à Passau, 1 à Braunau, 2 à Linz, 1 à Mölk, 1 à Saint-Pölten.

Les 28 établissements intermédiaires seront : Bischofsheim, Rastadt, Ettlingen, Pforzheim, Enzweihingen, Canstadt, Plochingen, Geislingen, Haal, Donauwerth, Gunzbourg, Zusmarshausen, Augsbourg, Ingolstadt, Munich, Landshut, Eggenfelden,

1. Le 24 mars, un ordre de l'Empereur prescrivait que « les douze demi-brigades du corps du général Oudinot auront chacune deux caissons d'ambulance ».

formation à Augsbourg du dépôt général de tous les médicaments et objets nécessaires au service de santé pour, de ce point, en être répartis au fur et à mesure des besoins.

Le personnel des officiers de santé et des employés d'administration actuellement existant, à l'armée du Rhin, n'étant pas suffisant pour assurer le service, j'ai pareillement l'honneur de proposer à S. M. d'ordonner que le nombre des officiers de santé et employés soit porté, celui des médecins à 72, tant chef que principaux, ordinaires et adjoints ; celui des chirurgiens à 312, tant chef que principaux, majors, aides et sous-aides, et enfin celui des employés de tous grades à 307, non compris les infirmiers.

L'objet des transports de tout ce qui appartient au service des hôpitaux étant, depuis longtemps, reconnu de la dernière importance pour accélérer les mouvements que commandent fréquemment une foule de circonstances souvent non prévues, j'ai enfin l'honneur de proposer à S. M. de prescrire qu'il sera spécialement affecté à ce service, savoir : 72 caissons aux divisions actives d'ambulance, 18 caissons aux ambulances à la suite du quartier général, et 30 au service des transports des magasins généraux et particuliers.

DARU.

Arch. du Comte Daru.

M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A L'EMPEREUR.

Paris, le 25 mars 1809.

Sire,

J'ai l'honneur de soumettre à V. M. le rapport qu'elle m'a demandé sur le moyen d'avoir promptement sur le Danube, soit à Ulm, Donauwerth, ou sur les points limitrophes, un approvisionnement en grains, farines, riz, légumes et liquides suffisant pour l'armée qui va se rassembler en Allemagne, et d'y réunir en même temps environ 5,000,000 de rations de biscuit.

En supposant la consommation de 240,000 hommes pendant un mois, y compris un quart en sus pour les officiers et autres parties prenantes, et pour les cas imprévus, il faudrait :

60,000 quintaux de froment ;
60,000 quintaux de seigle ;
2,812 quintaux de riz ; } pour être distribués tous les jours alter-
5,625 quintaux de légumes secs } nativement.
112,500 litres d'eau-de-vie (à raison d'une distribution chaque 5 jours) ;
225,000 litres de vin (à raison d'une distribution chaque 10 jours) ;
225,000 litres de vinaigre (chaque 2 jours).

Les magasins actuels de V. M., en Allemagne, ne peuvent fournir qu'une faible partie de ces approvisionnements, étant à présumer que son intention n'est pas de laisser à dépourvu les places de Danzig, Stralsund et Magdebourg, non plus que les trois places de la ligne de l'Oder [1] occupées par les troupes; on peut sans inconvénient extraire des places ci-après désignées, savoir :

(M. Daru indique ce que l'on peut tirer des places de Hameln, Erfurt, Bamberg, Wurtzbourg, Forchheim et Cronach, soit 40,198 quintaux de grains ou farines.....; il resterait donc à se procurer par voie d'appel 79,802 quintaux des mêmes denrées.....)

Indépendamment de la quantité ci-dessus de grains et farines, on doit se procurer le froment nécessaire à la fabrication de 5,000,000 de rations de biscuit, sur quoi on doit déduire néanmoins celui qu'on peut extraire des différentes places de l'Allemagne, et qui s'élève à 1,034,239 rations, savoir :

De Wurtzbourg, Bamberg, Forchheim et Cronach .	734,239
De Magdebourg	300,000
	1,034,239

(Il resterait encore à Magdebourg, 158,721 rations.)

Il y aurait donc à fournir, indépendamment des 79,802 quintaux de grains ci-dessus, la quantité de 68,334 quintaux de froment nécessaires à la fabrication de 4,100,000 rations de biscuit, ce qui ferait élever l'approvisionnement de cette denrée à 5,134,239 rations. Ces 68,334 quintaux de froment, joints aux 79,802 quintaux, font une fourniture à se procurer par voie d'appel.

. . . .

J'ai l'honneur de proposer à V. M. que les 4,100,000 rations de biscuit soient fabriquées sur les points ci-après :

à Strasbourg.	600,000	Cette fourniture se ferait par voie d'achat de grains s'élevant à 10,000 quintaux de froment; on ferait transporter le biscuit par les relais qu'il est essentiel de rétablir ainsi qu'ils l'ont été lors de la dernière campagne d'Autriche, de gîte en gîte, jusqu'au quartier général, ou jusqu'au point où le Danube est navigable.
à Wurtzbourg	800,000	Par voie d'appel, sur les royaumes de Bavière et de Wurtemberg et sur les grands-duchés de Bade et de Wurtzbourg dans les proportions ci-indiquées.
à Bamberg	500,000	
a Ulm.	600,000	
à Augsbourg.	1,000,000	
à Donauwerth	300,000	
à Ratisbonne.	300,000	

1. Stettin, Küstrin et Glogau.

. . . .

. . . .

Il s'agit maintenant de proposer à V. M. les points sur lesquels il conviendra de faire diriger la totalité des denrées à fournir, tant par voie d'appel que par achats. Je pense que les plus forts approvisionnements doivent être faits à Augsbourg, comme le point le plus central, ou à Ratisbonne, comme placé sur le Danube, et à raison de ce que cette place offre les établissements nécessaires, tant pour la manutention que pour la conservation des denrées ; j'ai donc l'honneur de lui proposer d'établir la répartition ainsi qu'il suit, savoir :

(*Les denrées fournies par la Bavière devaient être réparties entre Augsbourg, Bamberg et Ratisbonne ; celles fournies par le Wurtemberg, entre Augsbourg et Donauwerth ; celles fournies par le grand-duché de Bade, entre Augsbourg et Ulm ; celles par le grand-duché de Wurtzbourg, entre Wurtzbourg et Ratisbonne. Les 600,000 rations fabriquées à Strasbourg devaient être dirigées sur Ulm. Les rations à extraire des magasins d'Allemagne devaient être dirigées sur Ratisbonne et Donauwerth.*)

Vivres-viande. — Le service des vivres-viande dans l'Allemagne méridionale exigera, en calculant sur une consommation d'environ 300,000 rations par jour, 45,000 quintaux par mois, c'est-à-dire environ 10,000 bœufs.

Il est probable que si l'on faisait ce service par voie d'achat, la Bavière, la Souabe, et au besoin la Suisse et le Tyrol, fourniraient assez facilement les bestiaux nécessaires. L'armée doit trouver des bestiaux dans le pays de Passau, et principalement dans celui de Salzbourg, mais il y en a beaucoup moins dans l'archiduché d'Autriche ; cette province, et principalement la capitale, tire ses bœufs de la Hongrie.

On pourrait former un premier parc à Augsbourg, parce que ce pays offrirait quelques facilités pour nourrir les bestiaux. A mesure que l'on avancerait sur la lisière de la Bohême, on pourrait tirer des ressources de cette province. Enfin, si on entrait dans mon avis, on pourrait, mais par le moyen des achats seulement, tirer des ressources de la Silésie et de la Galicie.

J'ai l'honneur de soumettre à V. M., par un autre rapport, une mesure générale sur les moyens de faire vivre l'armée chez l'habitant pendant qu'elle sera stationnaire ; cependant comme il est évident que l'existence d'un approvisionnement en bœufs serait un point de tranquillité désirable, j'ai l'honneur de proposer à V. M. de fixer la somme qu'elle jugera à propos d'affecter à un achat de bestiaux.

(Ce rapport est suivi de propositions pour compléter l'organisation du personnel de l'administration des vivres.)

DARU.

Arch. du Comte Daru.

M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE,
A L'EMPEREUR.

Paris, le 25 mars 1809.

Sire,

V. M. m'a fait l'honneur de me charger de lui proposer les moyens nécessaires pour former un approvisionnement en fourrages dans les places qui se trouvent à proximité du Danube.

Je suppose qu'il se trouvera, à l'armée qui va se réunir dans cette partie de l'Allemagne, environ 60,000 chevaux ; il faudrait, pour ce nombre de chevaux, pendant un mois :

180,000 quintaux de foin ;
180,000 quintaux de paille ;
1,200,000 boisseaux d'avoine[1].

Les magasins de V. M., en Allemagne, sont mal pourvus de ces denrées.....

Il se trouve à Hameln, suivant la situation ci-jointe du 1er mars, 30,021 boisseaux, qu'on peut en extraire sans inconvénient.

Ainsi, il y aurait donc à faire fournir par voie d'appel :

180,000 quintaux de foin ;
180,000 quintaux de paille ;
1,200,000 boisseaux d'avoine.

J'ai l'honneur de proposer à V. M. de faire la répartition de ces denrées à fournir par le pays de la manière suivante, savoir :

	FOIN.	PAILLE.	AVOINE.
	Quintaux.	Quintaux.	Boisseaux.
La Bavière	113,000	113,000	600,000
Le Wurtemberg	46,000	46,000	450,000
Le pays de Bade	21,000	21,000	150,000
Total	180,000	180,000	1,200,000

Quant aux versements de ces denrées dans les magasins à établir, je pense qu'ils pourraient être effectués ainsi qu'il suit :

1. Le boisseau était une mesure de capacité, pour les grains, d'environ 13 litres 01. La ration d'avoine était donc calculée à raison de 8 litres et demi environ, par cheval et par jour.

		FOIN.	PAILLE.	AVOINE.
		Quintaux.	Quintaux.	Boisseaux.
La Bavière verserait	à Augsbourg	90,000	90,000	300,000
	à Ratisbonne. . . .	23,000	23,000	300,000
Le Wurtemberg	à Donauwerth . . .	23,000	23,000	200,000
	à Ulm.	23,000	23,000	250,000
Le duché de Bade verserait à Ulm		21,000	21,000	150,000
Total		180,000	180,000	1,200,000

(Ce rapport est suivi de propositions pour compléter l'organisation du personnel de l'administration des fourrages.)

DARU.

Arch. du Comte Daru.

M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A L'EMPEREUR.

Paris, le 25 mars 1809.

Sire,

Le service de la ligne de relais qui existait dans la campagne d'Autriche pourrait être rétabli de la manière suivante.

Il y aurait dans chaque gîte 60 voitures attelées chacune de 4 chevaux, pouvant porter au moins 12 quintaux. Ces 60 voitures seraient continuellement en mouvement, c'est-à-dire que 30 chargées seraient dirigées chaque jour sur le gîte suivant, et que 30 reviendraient à vide pour partir le lendemain. On attacherait à chaque gîte un employé et 3 sous-employés auxiliaires, pour surveiller les parcs et accompagner les convois. Les voitures seraient rassemblées à la diligence des commissaires des guerres, soit par voie de réquisition, soit par celle des marchés de gré à gré. La première serait préférable. Il n'y aurait dans ce cas à fournir des magasins militaires que les vivres aux hommes et les fourrages aux chevaux.

Les commissaires des guerres auraient la police exclusive de ces parcs, et détermineraient chaque jour le nombre de voitures à accorder à chaque service, en raison des besoins et de l'urgence des circonstances. 30 voitures chargées et 30 journellement en activité d'un gîte sur l'autre, et chacune de ces voitures portant environ 12 quintaux, il en résulterait que l'on transporterait chaque jour sur l'armée 360 quintaux d'effets, denrées ou munitions, et par mois 10,800 quintaux, ce qui est une ressource assez importante.

Voici l'état des gîtes de relais de Strasbourg à Vienne, avec l'indication du nombre d'employés et de sous-employés qui doivent y être attachés.

DÉSIGNATION DES GITES.	NOMBRE de VOITURES à 4 colliers.		TOTAL.	NOMBRE		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	Montant.	Descendant.		d'employés.	de sous-employés.		
Bischofsheim	30	30	60	1	3	4	
Rastadt.	30	30	60	1	3	4	
Ettlingen.	30	30	60	1	3	4	
Pforzheim	30	30	60	2	3	5	Y compris un employé supérieur pour l'inspection des relais de Strasbourg à Ulm.
Enzweibingen . .	30	30	60	1	3	4	
Canstadt.	30	30	60	1	3	4	
Plochingen.	30	30	60	1	3	4	
Geislingen	30	30	60	1	3	4	
Ulm	30	30	60	2	3	5	Y compris un employé supérieur pour l'inspection des relais d'Ulm à Augsbourg.
Gunzburg	30	30	60	1	3	4	
Zusmarshausen. . .	30	30	60	1	3	4	
Augsbourg	30	30	60	2	3	5	Y compris un employé supérieur pour l'inspection des relais d'Augsbourg à Ried.
Schwabhausen . . .	30	30	60	1	3	4	
Freysingen	30	30	60	1	3	4	
Landshut.	30	30	60	1	3	4	
Wilsbiburg.	30	30	60	1	3	4	
Eggenfelden	30	30	60	1	3	4	
Braunau	30	30	60	1	3	4	
Ried	30	30	60	2	3	5	
Lambach.	30	30	60	1	3	4	
Linz	30	30	60	1	3	4	
Ens.	30	30	60	1	3	4	
Amstetten	30	30	60	1	3	4	
Mölk.	30	30	60	2	3	5	Y compris un employé supérieur pour l'inspection des relais de Ried à Vienne.
Saint-Pölten	30	30	60	1	3	4	
Sieghardskirchen. .	30	30	60	1	3	4	
Purchersdorf. . . .	30	30	60	1	3	4	
Vienne	30	30	60	1	3	4	

DARU.

Arch. du Comte Daru.

M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A L'EMPEREUR.

Paris, 25 mars 1809.

RAPPORT SUR L'HABILLEMENT.

(*M. Daru rend compte à l'Empereur des effets existant à Danzig, Stettin, Küstrin, Glogau, Magdebourg, Hameln, Cassel, Erfurt, Hambourg. — Suit l'état de ces différents effets.*)

Il résulte de cet état que le magasin de Magdebourg est le seul qui présente un approvisionnement de quelque importance, et d'où il paraît convenir de tirer des effets pour les transporter sur le Danube.

(*M. Daru propose de tirer 130,000 paires de souliers de Magdebourg, sur les 141,250 paires existantes, et 150,000 paires de Küstrin : ces souliers pourraient être dirigés sur Ratisbonne.*)

Tous ces effets pourraient être dirigés sur Ratisbonne. Cette ville est plus rapprochée des points d'expédition qu'aucune autre ville du Danube, et me paraît convenir également par la proximité du confluent de l'Inn et du Danube.

Il existe, dans les places de Magdebourg et de Hambourg, des cuirs pour faire confectionner 55,000 à 60,000 paires de souliers, que l'on pourrait, au fur et à mesure de la confection, expédier sur Ratisbonne.

Si S. M. approuve les propositions précédentes, voici les ressources en souliers qui se trouveront sur le Danube :

Il doit arriver à Augsbourg, du 6 au 15 avril, 40,187 paires de souliers, expédiés de Mayence, ci.	40,187 paires.
Il sera expédié de Küstrin.	15,000 —
Il sera expédié de Magdebourg.	130,000 —
Le produit des cuirs dont la confection est autorisée	55,000 —
Total.	240,187 paires.

Ces ressources me paraissent d'autant plus insuffisantes qu'elles ne sont pas toutes présentes.

(*M. Daru demande l'autorisation de passer des marchés pour la confection de 200,000 paires de souliers.*)

Soit : 60,000 paires à Ulm; 80,000 paires à Augsbourg; 60,000 paires à Ratisbonne et à Munich [1].

DARU.

Arch. du Comte Daru.

1. Les prévisions de l'intendant général de l'armée s'étendaient plus loin encore ; à la même date, il adressait à l'Empereur un rapport sur l'administration des pays conquis. Ce rapport débutait ainsi : « L'administration des pays conquis exige qu'on se pourvoie d'avance d'un nombre considérable d'agents, afin de pouvoir saisir avec promptitude et diriger avec succès toutes les parties d'une administration compliquée.

« Cette administration peut se diviser ainsi :

1° La recette des contributions ;

2° Les intendances et les administrations des provinces.

(*Emplois réservés aux inspecteurs aux revues et aux auditeurs au Conseil d'État*) ;

3° La direction des principales branches des revenus publics ;

4° La police..... »

M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE,
AU MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE.

Paris, le 26 mars 1809.

Mon Général,

Je crois qu'il est de mon devoir d'appeler l'attention de V. E. sur l'insuffisance du nombre des employés et sous-employés qui sont actuellement à l'armée d'Allemagne.

. . . .

J'ai l'honneur de soumettre à V. E. un projet pour une organisation calculée sur 4 corps d'armée ayant chacun trois divisions d'infanterie, environ 15,000 hommes, et un corps de cavalerie ou d'artillerie que je suppose équivalent.

Je remarque qu'il n'y a dans ce moment, pour les travaux de construction, que 2 sous-chefs et 22 ouvriers, ce nombre est extrêmement insuffisant. V. E. n'ignore pas combien ces hommes sont nécessaires. Il n'y a pour les travaux que 10 brigadiers principaux, 60 brigadiers et 188 pétrisseurs, cela ne fait que 62 brigades de 4 hommes ; une brigade ne fait que 3 fournées; en supposant que tous les fours fussent de 500 rations, que chaque brigade fît trois fournées par jour, et que rien n'interrompît les travaux, ces 62 brigades ne pourraient faire que 93,000 rations par jour, ce qui n'équivaudrait pas au tiers de la consommation ; il paraît donc d'une extrême urgence de faire un prompt recrutement de boulangers, afin qu'on ne soit pas obligé d'en prendre dans les corps, ce qui les désorganise. Je crois, et le tableau ci-joint en donne la démonstration, qu'il en faudrait 960. Ce serait donc 700 et quelques boulangers à recruter.

Voici sur quel calcul est fondée la répartition que je propose : il y aura à peu près 4 corps d'armée de 4 divisions chacun ; les divisions sont d'environ 15,000 hommes. Je voudrais attacher à chaque division :

Pour le service des vivres.

Au quartier général du corps d'armée, il y aurait : 1 directeur du service; 1 contrôleur; 3 commis; 1 chef des boulangers.	1 inspecteur; 1 garde-magasin; 2 aides-gardes-magasin; 2 commis aux écritures; 1 principal journalier; 2 journaliers; 1 conducteur de boulangers; 10 brigadiers de boulangers; 30 boulangers.	40 boulangers forment 10 brigades; chaque brigade peut faire 3 fournées par jour et la fournée la plus forte est de 500 rations. Ainsi chaque brigade faisant 1,500 rations par jour, il en faut 10 pour nourrir 15,000 hommes.
Au quartier général : 1 sous-chef aux constructions.	1 maître maçon; 4 maçons; 1 maître charpentier; 4 charpentiers.	
Au quartier général : 1 directeur; 2 commis; 1 contrôleur.	*Pour les vivres-viande :* 1 inspecteur; 1 garde-parc; 1 commis aux distributions; 1 romainier; 4 bouchers; 2 toucheurs.	
Au quartier général : 1 directeur; 3 commis; 1 contrôleur.	*Pour les fourrages :* 1 inspecteur; 1 garde-magasin; 2 aides; 2 commis aux distributions; 1 principal journalier; 5 botteleurs.	

Comme cette organisation est calculée sur les besoins d'une division, il me paraît indispensable d'avoir une réserve telle qu'on puisse organiser 8 divisions si les circonstances l'exigeaient. Nous en avons organisé bien davantage pendant la campagne de Prusse et de Pologne.

De cet exposé il résulte la comparaison suivante :

(M. Daru établit, dans un tableau, par catégories d'employés, le nécessaire, ce qui existe et les manquants.)

. . . .

Sûrement V. E. ne sera point embarrassée pour trouver des employés; il s'en présente beaucoup, mais tous ne sont pas capables. Le rassemblement des boulangers est beaucoup plus difficile. Je pense qu'il serait convenable que V. E. en fît recruter 700 à 800. On en a déjà tiré quelques-uns de l'Alsace et de la Lorraine. Je crois que si V. E. donnait des ordres à MM. les

préfets et ordonnateurs des 3ᵉ, 4ᵉ, 5ᵉ et 6ᵉ divisions, ils pourraient faciliter ce recrutement. On formerait un dépôt de boulangers à Strasbourg, et on les ferait partir non isolément par feuille de route, mais par détachement, sous la conduite de leur chef.

Je prie V. E., si elle a la bonté de me faire connaître les ordres qu'elle jugera à propos de donner pour compléter ces administrations, de m'indiquer les personnes désignées pour se rendre à l'armée ou pour gérer le recrutement des boulangers.

DARU.

Arch. du Comte Daru.

M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A L'EMPEREUR.

Paris, le 27 mars 1809.

Sire,

Il résulte des renseignements que j'ai pris dans les bureaux du ministre directeur de l'administration de la guerre, pour connaître les ressources que l'armée d'Allemagne aurait en équipages :

1° Que l'armée a actuellement deux bataillons (le 2ᵉ et le 5ᵉ), lesquels ont chacun, non compris les prolonges et les forges, 136 caissons	272 caissons.
2° Qu'il y a en outre, à l'armée du Rhin, 21 caissons en bon état, mais non attelés . . .	21 —
3° Qu'on organise à Saint-Mihiel le 12ᵉ bataillon des équipages, dont les chevaux doivent être fournis du 28 mars au 15 avril.	136 —
4° Qu'on va organiser à Joigny un bataillon provisoire, dont les hommes et les chevaux arriveront à Joigny les 18 et 20 avril. Ce bataillon aura 5 compagnies.	180 —
Cela ferait.	609 caissons.

Mais, il faut remarquer que la moitié sont attelés de chevaux neufs, et conduits par de nouveaux soldats, de sorte qu'il est impossible de ne pas s'attendre à un déficit considérable, surtout la première route qu'ils auront à faire devant être fatigante.

La totalité de ces caissons, en les supposant tous en état, chose sur laquelle il ne serait pas raisonnable de compter, ne porterait que 600,000 rations de pain, c'est-à-dire à peu près ce que les armées d'Allemagne, suivant leur force présumée, consommeront en 2 jours; de sorte que si la consommation avait

lieu à 4 lieues de la manutention, il faudrait que les équipages fussent dans un mouvement continuel, et qu'il n'y eût ni hommes, ni chevaux, ni voitures hors d'état de marcher, pour assurer un service régulier. Cette supposition serait imprudente, et il en résulte bien évidemment que ces 4 bataillons ne peuvent pas faire même le service des subsistances.

Ajoutons à cela qu'il faudra en détacher un certain nombre pour le service des hôpitaux.

V. M. a ordonné, pendant l'existence de la Grande Armée, que 4 caissons par compagnie fussent affectés à l'ambulance. Il y aura 17 ou 18 compagnies, ce seront donc 68 ou 72 caissons qu'il ne faut pas compter pour le service des vivres. Ce calcul démontre, ce me semble, l'insuffisance des équipages sous ce rapport.

V. M. l'a déjà prévue, car elle m'a fait connaître qu'elle voulait que ces bataillons restassent au quartier général, et ne fussent pas répartis dans les divisions.

De là résulte la nécessité de donner aux corps les moyens d'assurer leur distribution journalière. Il faudrait que chaque bataillon eût le moyen de transporter sur ses caissons des vivres pour deux jours. Le soldat en pourrait porter pour trois; de sorte que, dans un mouvement, les troupes partiraient avec cinq jours de pain, et les équipages du quartier général marcheraient à la suite avec 300,000 ou 400,000 rations.

Il serait donc à désirer que chaque bataillon eût deux caissons, avec lesquels il viendrait chercher lui-même le pain au magasin.

Il est aisé de voir les avantages qui résulteraient de ce système : d'abord, les caissons appartenant aux régiments, on serait dispensé d'entretenir tout ce qui compose le commandement et l'administration des bataillons d'équipages, c'est-à-dire qu'on économiserait tout ce que coûtent les officiers, les sous-officiers, les trompettes, les ouvriers, les prolonges, les forges et les chevaux affectés à autre chose qu'au transport du pain.

Dans l'état actuel des choses, les commandants des équipag s sont intéressés à ce que leurs caissons fassent le moins de mouvements possible, pour s'affranchir des embarras qu'occasionnent les trop grandes dépenses d'entretien. De là résulte l'inactivité d'une voiture toutes les fois qu'il y a quelques frais à faire pour la réparer. Au contraire, si les caissons appartenaient aux bataillons, les commandants des troupes seraient toujours intéressés à les tenir en très bon état : toutes les réparations seraient faites à temps et éviteraient de plus grands frais. Lorsqu'il faudrait, pour cela, faire des avances, cette dépense ne portant que sur 2 caissons, ne serait jamais considérable, et l'administration

d'un bataillon de troupes aurait toujours assez de ressources pour cela; au lieu que le commandant d'un bataillon d'équipages ne peut pas trouver des ressources pour entretenir 144 voitures.

Si un cheval vient à périr, un bataillon trouvera dans l'instant le moyen de le remplacer, tandis qu'un commandant d'équipages ne le peut que très difficilement. Enfin, la chose sera organisée de manière qu'on ne sera pas obligé de faire courir les bataillons d'équipages après les troupes dont on ne peut pas toujours prévoir les mouvements, et que partout où il y aura un rassemblement de troupes, on sera sûr qu'il doit y avoir un nombre de caissons proportionné.

Tels sont les avantages qui résulteraient de ce système, pour l'entretien et la marche des équipages. Il en résultera d'autres avantages pour l'administration des vivres.

Dans l'état actuel des choses, un garde-magasin des vivres qui charge du pain sur une compagnie d'équipages tire un reçu du chef de cette compagnie, ce chef remet le pain au préposé des vivres qui, sur le point d'arrivée, est chargé d'en faire la distribution. Ce préposé reçoit les bons des parties prenantes, de sorte qu'il y a deux transmissions intermédiaires qui compliquent la comptabilité.

Presque toujours il se trouve des mécomptes, cela multiplie les embarras.

Dans le système proposé, les troupes, en envoyant chercher le pain au magasin, y laisseraient leur reçu; par conséquent, plus de reçu provisoire, plus de responsabilité intermédiaire, plus de mécomptes.

Il arrive souvent qu'un convoi destiné pour une troupe prend une fausse direction, qu'on n'a pas de quoi le faire escorter, qu'on distribue le pain à ceux à qui il n'était pas destiné, qu'il est pillé ou intercepté en route. Toutes ces choses n'arriveront que très rarement dans le système proposé.

Aussi, sous tous les rapports, ce système me paraît réunir les avantages de la sûreté, de la régularité, de la facilité du service et même de l'économie.

Il faudra toujours en venir à avoir un nombre de caissons à peu près suffisant, et si on les organise en bataillons, ils coûteront plus cher. Si on n'a pas un nombre de caissons suffisant, on écrasera le pays par des réquisitions de transport, et le service sera mal fait. Cela sera même encore fort cher, parce qu'il faudra bien indemniser les paysans de quelque manière, qu'il faudra les nourrir, eux et leurs chevaux, que la consommation des fourrages sera plus considérable, parce que les paysans, ayant en général de mauvais chevaux, en mettent beaucoup sur

de petites voitures, et qu'on éprouvera des pertes considérables par les avaries auxquelles le pain sera exposé, les pillages, etc.

Je crois donc qu'il n'y a pas à hésiter sur la nécessité de faire une avance à tous les régiments pour se pourvoir de caissons, à raison de deux caissons par bataillon de guerre.

Il paraît qu'il doit y avoir en Allemagne, 1° au corps de M. le maréchal duc d'Auerstaedt, 4 divisions de 15 bataillons chacune, et 6 régiments à cheval, que je compte chacun comme un bataillon.

Il faudrait donc.	132	caissons.
2° Au corps du général Oudinot, 24 bataillons.	48	—
3° A la division du général Saint-Hilaire, 15 bataillons	30	—
4° Au corps d'armée composé des troupes du général Oudinot et du général Saint-Hilaire, 6 régiments à cheval	12	—
5° Au corps du maréchal duc de Rivoli, 36 bataillons, 6 régiments de cavalerie légère, 6 régiments de grosse cavalerie, et 6 régiments provisoires de dragons.	108	—
Total.	330	caissons.

Je ne fais pas entrer dans ce calcul les troupes alliées, parce qu'on leur ordonnerait de se pourvoir de caissons à leurs frais, et ce serait encore une économie, puisque dans le système actuel, il faudra au moins deux bataillons d'équipages pour le service des troupes alliées.

Ce serait donc 330 caissons à acheter, à 2,400 fr. chacun. Ils coûteraient de première mise 792,000 fr. Ce prix de 2,400 fr. est celui qu'on donne aux officiers généraux pour se pourvoir d'un caisson; si on ne payait que 2,300 fr., comme pour les caissons d'ambulance, la dépense ne serait que de 759,000 fr. Quant à l'entretien de ces caissons, on donne aux officiers généraux 80 fr. par mois. Comme les régiments pourraient avoir des conducteurs et entretenir ces caissons à meilleur marché, il ne conviendrait de leur donner que ce qu'on leur donne actuellement pour l'entretien du caisson d'ambulance, c'est-à-dire 50 fr. par mois. Cela ferait, pour 330 caissons, 16,500 fr. par mois, ou 198,000 fr. par an. Aujourd'hui, un bataillon d'équipages coûte, indépendamment des vivres et des fourrages, et des fournitures à faire aux simples soldats, lorsqu'elles ne seraient pas remplacées par l'abonnement ci-dessus, 262,054 fr. 92 c.

Un bataillon ne fournit que 136 caissons; ainsi on aurait, pour le même prix, 194 caissons de plus. Je n'hésite pas à proposer l'adoption du projet ci-joint. Pour régulariser cette me-

sure, je propose de fixer des masses pour les hommes et les chevaux ; un caisson, dans l'infanterie, reviendra à 893 fr. 30 c. par an, ce qui fait, pour 136 caissons, 121,488 fr. 80 c. au lieu de 262,054 fr. 92 c.[1].

DARU.

Arch. nat.

A la suite de ces propositions diverses pour l'organisation des services de l'armée, l'Empereur dictait à l'intendant Daru les ordres qui suivent :

ORDRES.

Paris, le 28 mars 1809.

Écrire ce soir à l'ordonnateur de la 5e division et au préfet qu'ils prennent les mesures nécessaires pour faire partir, sous vingt-quatre heures, pour Stuttgart, une compagnie de constructeurs, dans laquelle il y ait 30 ou 40 hommes, dont 3 ou 4 habiles à construire des fours. 150 boulangers, 50 au préfet de Strasbourg, 50 au préfet de Mayence, 50 à Colmar. Les préfets les engageront pour six mois. Ceux de Strasbourg se mettront en marche, par division de 25, sur Stuttgart.

Écrire à l'ordonnateur, à Ulm, que je suppose qu'il y a au moins dix mille quintaux de farine réunis à Ulm ; qu'il se concerte avec les Bavarois pour les réunir sans délai ; que, s'il n'a pas de boulangers, il en forme toujours quelques brigades, les circonstances sont urgentes ; qu'il se procure des bateaux pour transporter les vivres d'Ulm sur Donauwerth.

Écrire, à Augsbourg, au commissaire des guerres d'Oudi-

1. Le 31 mars, l'Empereur écrivait au ministre directeur de l'administration de la guerre :

« Je vous envoie un projet qui m'est présenté par le sieur Daru. Je ne veux pas qu'il y ait de caissons pour le pain pour la cavalerie, pour l'artillerie, ni pour le génie. Au lieu de deux pour l'infanterie, mon intention est qu'il n'y en ait qu'un, et il ne faut établir cela que pour l'armée d'Allemagne et celle d'Italie. Présentez-moi là-dessus un projet, et faites-moi connaître à quoi se montera la dépense. »

Le 7 avril, l'Empereur rendait un décret sur l'organisation des caissons de bataillon.

not d'augmenter les magasins et de faire 100,000 rations de biscuit et 100,000 rations de pain biscuité [1].

Expédier sur-le-champ un commissaire des guerres avec des lettres de crédit du Trésor public pour 200,000 fr. Réunir un million de rations en blé ou farine, mais le plus possible de farine.

J'ai fait construire jadis des fours à Donauwerth. Requérir les Bavarois et faire construire des fours à Donauwerth. Il faut que, vingt-quatre heures après l'arrivée du commissaire des guerres, il y ait 100,000 rations de farine dans les magasins.

Voir les moyens de bateaux qu'on pourrait trouver à Donauwerth, pour transporter sur le Danube.

J'ai ordonné un million de rations de biscuit aux autorités bavaroises; j'en ai demandé 200,000 à Passau, 200,000 à Munich, 200,000 à Ulm, 200,000 à Augsbourg, 200,000 à Ingolstadt. Dire au commissaire des guerres que je les suppose confectionnées. En activer la confection si elles ne le sont pas, et avoir des moyens pour les faire filer par le Danube sur Donauwerth.

Le commissaire des guerres qui ira à Donauwerth enverra à Ingolstadt.

Les deux cent mille rations de Passau seront mises sous la protection du fort, si cela est nécessaire. Celles de Munich, en cas d'événement, se dirigeront sur Donauwerth et sur Augsbourg.

Activer toutes ces fabrications.

Outre le commissaire des guerres envoyé à Donauwerth, envoyer l'ordonnateur Joinville. L'intendant général lui fera connaître le secret de l'armée [2].

Si les Autrichiens attaquent avant le 10 avril, l'armée doit se concentrer derrière le Lech, la droite occupant Augsbourg, et la gauche la droite du Danube sur Ingolstadt, Do-

---

1. Cette fabrication devait se faire indépendamment de 200,000 rations déjà demandées, ce qui devait faire, pour la place d'Augsbourg, 300,000 rations de biscuit et 100,000 rations de pain biscuité.

2. L'ordonnateur Joinville partait le lendemain 29, pour Donauwerth.

nauwerth. Donauwerth doit être le point le plus central de l'armée.

Ainsi donc recommander, si le cas arrivait, que le biscuit d'Ingolstadt et de Munich soit dirigé derrière le Lech.

Établir des hôpitaux à Ulm, à Augsbourg, qui sera toujours gardé, et à Donauwerth [1].

Le commissaire des guerres pourra porter les 200,000 fr. en or dans sa voiture. Il portera des lettres de crédit sur Augsbourg, si le ministre en a.

Il doit y avoir, à Donauwerth, le général Monthion et un bureau d'état-major. Le major général écrira au maréchal Davout pour lui faire connaître l'existence de l'ordonnateur Joinville à l'armée et qu'il corresponde avec lui. Le cas d'un mouvement rétrograde arrivant, le commissaire des guerres Joinville devra se concerter avec le gouvernement bavarois pour frapper des réquisitions sur Nordlingen, Donauwerth, Ulm, en arrière du Lech et sur toute la rive droite du Danube.

Se procurer, en payant, des bateaux sur le Danube; 200,000 fr. seront mis à sa disposition. Le 25 mai, j'aurai 1,000 marins.

Sans attendre les constructeurs, il fera construire par les Bavarois à Ulm et à Donauwerth.

Demander à Augsbourg 20,000 quintaux de farine.

Il fera des marchés à Ulm pour une trentaine de bateaux montés du nombre d'hommes nécessaire, autant à Donauwerth et autant dans l'intervalle. Il les louera à tant par mois à dater du plus tôt possible.

Le principal est d'avoir à Donauwerth des fours et des boulangers.

Le duc d'Auerstaedt m'a mandé que 700,000 rations de biscuit étaient dirigées sur Donauwerth; mais Dieu sait quand il arrivera.

---

1. Le même jour, M. Daru donnait l'ordre de diriger sur ces places tous les approvisionnements qui étaient à Strasbourg, pour l'installation immédiate de ces hôpitaux.

J'ai aussi ordonné à Ulm un magasin de souliers et un magasin d'artillerie.

L'intendant général partira demain. Arrivé à Strasbourg, il dirigera sur Ulm tous les souliers, tous les moyens d'hôpitaux, et tous les souliers qui appartiendraient aux corps.

Il favorisera les transports d'artillerie.

Il s'entendra avec les gouvernements de Bade et de Stuttgart pour établir des relais à Strasbourg, à Ulm, afin de porter rapidement les vivres que, une fois ces relais établis, on ferait passer de Strasbourg.

Il ordonnera, à Strasbourg, la confection de 200,000 rations de biscuit. Il prendra des mesures pour qu'il y ait à Strasbourg un approvisionnement de farine.

Je vois que, l'année passée, on avait de Strasbourg à Ulm neuf relais ; on sera à temps d'en mettre ensuite d'Ulm à Augsbourg. 30 hommes par relais serait peu de chose ; il faudrait en donner la moitié à l'artillerie.

L'intendant général fera les marchés et payera.

Si les mêmes voitures pouvaient aller de Strasbourg à Pforzheim, en ayant quatre relais de chevaux, et tirées par convois de trente, et de Pforzheim à Ulm, on y gagnerait beaucoup de temps, parce que les mêmes voitures pourraient aller en six jours de Strasbourg à Ulm.

On avait. . . . . [1] pour l'État de Bade. Jusqu'à ce que ce soit organisé, on pourra requérir trois cents voitures en Alsace [2].

---

1. Lacune dans le texte.

2. Le même jour, M. Daru prescrivait à M. André, commissaire des guerres à Strasbourg, de se concerter avec le gouvernement badois pour prendre les mesures nécessaires pour l'établissement des relais de transport dans l'étendue du grand-duché, depuis Bischoffsheim jusqu'à Pforzheim.

« Le nombre de voitures rassemblées dans chaque gîte sera de 80 attelées de 4 chevaux et susceptibles de porter 12 à 15 quintaux.

« Les relais sur le territoire badois seront au nombre de 4. 40 voitures seront réservées pour le service de l'artillerie. Les 40 autres seront destinées à effectuer tous les transports de denrées, effets et autres objets nécessaires au service de l'armée. »

M. André devait ensuite se transporter à Stuttgart, puis à Ulm pour continuer la même organisation, sur le territoire des gouvernements wurtembergeois et bavarois.

Un relais devait également être installé de Strasbourg à Bischoffsheim.

Si l'ennemi ne fait aucun mouvement, les troupes doivent continuer à vivre sur le pays, sauf à liquider avec les Bavarois.

Les Bavarois doivent former les magasins d'Augsbourg, ceux d'Ulm et de Donauwerth sont à mes frais.

Quant aux souliers, on fera un marché de 100,000 paires à Strasbourg. Il faut les livrer par jour, à raison de tant de mille paires par jour, si cela est possible.

M. Daru prendra des renseignements pour savoir la route qu'ont prise les 40,000 paires de souliers qui se rendent à Augsbourg. Il est autorisé à les arrêter à Donauwerth.

M. Daru est autorisé à commander 50,000 paires de souliers à Ulm et autant à Augsbourg, 100,000 paires à Strasbourg ; cela ferait 200,000.

Je suppose que M. Daru trouvera au moins 50,000 paires de souliers à Strasbourg.

S'il y en a 40,000 paires en route pour Augsbourg qu'il fera arrêter sur le Danube, cela ferait environ 300,000. J'ordonne au ministre de faire envoyer à Strasbourg tous les souliers appartenant aux corps[1]. Le million que je demande à Strasbourg, pour le 1er avril, sera à la disposition du major général pour l'artillerie et le génie.

Comme renseignement pour la suite : former un atelier de confectionnement à Augsbourg et à Ulm.

(Arch. du Comte Daru.)

M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A M. JOINVILLE, ORDONNATEUR EN CHEF.

Paris, le 28 mars 1809.

L'intention de l'Empereur est, mon cher camarade, que vous partiez ce soir pour Donauwerth, vous emmènerez avec vous le commissaire des guerres de Sermet et l'adjoint Foutin. Votre mission a pour objet de réunir les subsistances, les moyens de fabrication et les moyens de transport nécessaires.

1. Ces ordres étaient transmis le même jour par M. Daru.

Le ministre-directeur et moi écrivons à l'ordonnateur, qui est à Ulm, que S. M. suppose que 10,000 quintaux de farine au moins sont réunis à Ulm, qu'il doit se concerter sans délai avec les autorités bavaroises, pour réunir cette quantité si elle ne l'est pas encore, et l'augmenter.

200,000 rations de biscuit ont été ordonnées par l'Empereur à Ulm; l'Empereur ne doute pas qu'elles ne soient déjà confectionnées. L'approvisionnement d'Ulm doit être porté au moins à 20,000 quintaux de farine. En résultat, pour la place d'Ulm, cela forme un approvisionnement de 20,000 quintaux de farine au moins, et de 200,000 rations de biscuit.

S'assurer du nombre de caisses et de barils nécessaires pour encaisser ces biscuits.

Il doit y avoir au moins 10 fours à Ulm; s'assurer qu'ils sont en bon état, et y préparer des moyens de fabrication plus étendus.

Vous voudrez bien envoyer sur-le-champ un commissaire des guerres à Ulm.

. . . .

On s'assurera à Ulm :

1° Des moyens de transport par eau pour les 200,000 rations; 2° de 30 bateaux, fournis de tous leurs agrès, et montés des hommes nécessaires.

. . . .

Il faudra tâcher de former à Ulm le plus de brigades que vous pourrez de boulangers et de constructeurs de fours.

Le ministre et moi nous écrivons à Augsbourg, à M. Dagiout, commissaire des guerres du corps du général Oudinot, pour qu'il augmente les magasins de cette place et qu'il les porte aussi haut que possible, surtout en farine, et qu'il fasse confectionner, à Augsbourg, 100,000 rations de biscuit et 100,000 rations de pain biscuité.

L'Empereur a ordonné déjà de fabriquer 200,000 rations de biscuit à Augsbourg, ce seront donc 300,000 rations de biscuit et 100,000 rations de pain biscuité, que cette place devra fournir.

Vous voudrez bien : 1° presser cette fabrication; 2° vous assurer des caisses ou barils nécessaires pour contenir les 300,000 rations de biscuit; 3° réunir les moyens de transport nécessaires.

Il faut qu'il y ait à Augsbourg, en magasin, 20,000 quintaux de farine au moins, indépendamment de l'approvisionnement confectionné.

Le magasin d'Augsbourg doit être fourni par les Bavarois. Il doit y avoir 15 fours à Augsbourg; vous veillerez à ce qu'ils

soient en très bon état, à ce que le nombre en soit augmenté, et vous donnerez des ordres pour qu'on forme des brigades de boulangers et de constructeurs.

L'intention de l'Empereur est qu'il y ait à Donauwerth des grains et des farines pour fabriquer au moins un million de rations de biscuit, par conséquent le plus de farine possible. L'Empereur a fait construire des fours à Donauwerth dans la précédente campagne, il faut requérir les autorités bavaroises pour y avoir des moyens de fabrication au moins pour 50,000 rations par jour, et que vingt-quatre heures après votre arrivée il y ait 100,000 rations de farine à Donauwerth. Vous y ferez fabriquer la plus grande quantité de biscuit possible. Vous vous assurerez d'un nombre proportionnel de caisses et de barils, et des bateaux nécessaires pour les transporter.

Indépendamment de ces bateaux, vous en louerez trente, ainsi que je l'ai dit ci-dessus pour Ulm, et une trentaine dans l'intervalle d'Ulm à Donauwerth, ce qui fera 90 bateaux en réserve, à loyer.

Le principal est d'avoir à Donauwerth des fours, des constructeurs et des boulangers; mais, sans attendre les constructeurs, il faut faire construire les fours par les ouvriers du pays.

M. le duc d'Auerstaedt a annoncé à S. M. que 700,000 rations de biscuit étaient dirigées sur Donauwerth, vous en presserez l'arrivée autant qu'il sera possible. Vous lèverez les obstacles qui pourraient la retarder, et vous m'informerez exactement de tout ce qui pourra subvenir à cet égard.

L'Empereur a ordonné de fabriquer 200,000 rations de biscuit à Passau. Je vous prie de presser cette confection, de faire encaisser ces biscuits et de vous assurer du nombre de bateaux nécessaires; en cas d'événement, on les placera sous la protection du fort.

L'Empereur a ordonné la fabrication de 200,000 rations à Munich, il a lieu de les croire confectionnées ; en cas d'événement ces 200,000 rations seront dirigées sur Donauwerth et sur Augsbourg, derrière le Lech.

Enfin, l'Empereur a ordonné la fabrication de 200,000 rations de biscuit à Ingolstadt. Elles doivent être confectionnées. Vous vous assurerez des moyens de les encaisser et de les transporter par le Danube. En cas d'événement, vous les ferez diriger derrière le Lech.

. . . .

C'est à Donauwerth que doit être formé le premier magasin de l'armée, c'est là que M. Villemanzy a reçu ordre de diriger les approvisionnements à retirer des places de Prusse, il a reçu

ordre d'établir un commissaire des guerres à Donauwerth[1], vous en avez déjà deux à votre disposition, j'y mets aussi M. Douradou et M. Fray, en sorte que vous aurez 5 commissaires des guerres pour vous seconder. Vous voudrez bien me rendre compte tous les jours de vos opérations à Strasbourg.

DARU.

(Arch. du Comte Daru.)

LE MAJOR GÉNÉRAL A M. L'INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Paris, le 28 mars 1809.

L'intention de l'Empereur, Monsieur l'Intendant général, est que vous soyez rendu à Strasbourg le 2 avril. S. M. désire que j'y sois à la même époque, de manière que nous puissions organiser tout ce qui aura rapport à l'armée, et être en mesure de nous porter en avant promptement, si les circonstances l'exigeaient.

ALEXANDRE.

(Arch. du Comte Daru.)

Le 29 mars, M. Daru partait pour Strasbourg (en passant par Metz), où il devait, suivant les ordres de l'Empereur, arriver en même temps que le major général.

---

1. Le 28 mars, M. Daru écrivait à M. Villemanzy : « Le prince de Neuchâtel m'a prévenu, par sa lettre du 25 de ce mois, qu'il vous a écrit, le 8 de ce mois, pour vous annoncer que l'intention de l'Empereur est qu'il soit formé, sur-le-champ, dans la ville de Donauwerth un approvisionnement pour les vivres : un approvisionnement pour les vivres-viande, pour les fourrages, pour l'habillement ; un approvisionnement en cartouches pour l'artillerie, d'où ces denrées et effets pourront être dirigés sur le Danube selon les ordres que donnera S. M. »

ANNEXES



ANNEXE N° 1

DÉCRET DU 18 FÉVRIER 1808

SUR L'ORGANISATION DE L'INFANTERIE

Décret du 18 février 1808 sur l'organisation de l'infanterie.

TITRE Ier.

COMPOSITION DE L'INFANTERIE DE LIGNE ET LÉGÈRE.

Art. 1er. — Nos régiments d'infanterie de ligne et d'infanterie légère seront à l'avenir composés d'un état-major et de cinq bataillons ; les quatre premiers porteront la dénomination de bataillons de guerre et le cinquième celle de bataillon de dépôt.

Art. 2. — Chaque bataillon de guerre, commandé par un chef de bataillon ayant sous ses ordres un adjudant-major et deux adjudants sous-officiers, sera composé de six compagnies, dont une de grenadiers, une de voltigeurs et quatre de fusiliers ; elles seront toutes d'égale force.

Art. 3. — Chaque bataillon de dépôt sera composé de quatre compagnies.

Le major sera toujours attaché à ce bataillon. Un capitaine désigné par le ministre sur la présentation de trois candidats faite par le colonel, commandera le bataillon de dépôt, sous les ordres du major. Il commandera en même temps l'une des quatre compagnies.

Il y aura près du dépôt un adjudant-major et deux adjudants sous-officiers.

Art. 4. — La force de l'état-major et celle de chaque compagnie de grenadiers ou de carabiniers, de voltigeurs ou de fusiliers est déterminée ainsi qu'il suit :

État-major.

Colonel	1
Major	1
Chefs de bataillon	4
Adjudants-majors	5
Quartier-maître trésorier	1
Officier payeur	1
Porte-aigle	1
Chirurgien-major	1
Aides-chirurgiens	4
Sous-aides	5
Adjudants sous-officiers	10
2e et 3e porte-aigle	2
Tambour-major	1
Caporal tambour	1
Musiciens dont 1 chef	8
Maîtres-ouvriers	4
	50

Compagnie.

Capitaine	1
Lieutenant	1
Sous-lieutenant	1
	3
Sergent-major	1
Sergents	4
Caporal-fourrier	1
Caporaux	8
Grenadiers, voltigeurs ou fusiliers	121
Tambours	2
	140

Ainsi la force de chaque régiment sera de 3,970 hommes, dont 108 officiers et 3,862 sous-officiers et soldats.

Art. 5. — Il y aura par bataillon de guerre, quatre sapeurs qui seront choisis dans la compagnie de grenadiers dont ils continueront à faire partie, ainsi que le caporal qui commandera tous les sapeurs du régiment.

Art. 6. — En bataille, la compagnie de grenadiers tiendra la droite du bataillon ; celle des voltigeurs, la gauche.

Art. 7. — Quand les six compagnies seront présentes au bataillon, on défilera et on agira toujours par division. Quand les grenadiers et les voltigeurs seront absents du bataillon, on manœuvrera et défilera toujours par peloton.

Deux compagnies formeront une division ; chaque compagnie formera un peloton ; chaque demi-compagnie une section.

TITRE II.

NOUVELLE FORMATION DES RÉGIMENTS.

Art. 8. — Les compagnies qui, dans les régiments actuels à quatre bataillons, excéderont le nouveau complet, seront réparties dans les régiments à trois et à deux bataillons, conformément au tableau ci-joint n° 1.

Dans les régiments à trois bataillons, la nouvelle formation s'opérera ainsi qu'il suit :

La compagnie de grenadiers, celle de voltigeurs et les quatre premières compagnies de fusiliers du 1er bataillon actuel formeront le 1er bataillon.

La compagnie de grenadiers, celle de voltigeurs et les quatre premières compagnies de fusiliers du 2e bataillon actuel formeront le deuxième bataillon.

Les trois dernières compagnies du 1er bataillon actuel et les trois dernières du second formeront le troisième.

La compagnie de grenadiers, celle de voltigeurs et les quatre premières de fusiliers du troisième bataillon actuel formeront le quatrième.

Enfin, les trois dernières compagnies du 3e bataillon et la compagnie supplémentaire détachée de l'un des régiments à quatre bataillons, formeront le bataillon de dépôt.

Art. 9. — La compagnie de grenadiers qui devra être formée dans les régiments actuellement à trois bataillons sera prise, sur la totalité du corps, parmi les hommes les plus propres par leur taille au service de grenadier lorsque cela se pourra.

Nul ne pourra, lors de la 1re formation, y être admis, s'il n'a

quatre ans de service, ou s'il n'a fait deux des quatre campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna ou de Friedland.

Art. 10. — On ne dirigera sur les régiments qui en auront besoin que les cadres des compagnies supprimées dans ceux qui sont actuellement à quatre bataillons ; les soldats de ces compagnies seront incorporés dans les compagnies conservées, quelle que soit la force de chacune d'elles.

Art. 11. — Les officiers et sous-officiers des compagnies dont les cadres ne feront pas partie des nouveaux régiments resteront à la suite de leur corps, y feront le service et recevront le traitement de leur grade jusqu'à ce qu'ils aient été pourvus des premiers emplois vacants qui leur appartiendront de droit.

Art. 12. — Il y aura dans chaque régiment huit capitaines de 1re classe, dix de seconde, dix de troisième ; quatorze lieutenants de 1re classe, quatorze de seconde.

Les capitaines de 1re classe seront les quatre plus anciens. Ils commanderont chacun la 1re compagnie de fusiliers de chaque bataillon.

Le capitaine de grenadiers sera au choix du colonel, et inscrit toujours comme capitaine de 1re classe, quel que soit son temps d'ancienneté.

Lorsqu'un des quatre capitaines sera attaché au dépôt, il sera remplacé à sa compagnie par le premier capitaine de deuxième classe.

Art. 13. — Il pourra être admis deux enfants de troupe par compagnie ; ils jouiront comme par le passé de la demi-solde, du logement, du vêtement et du chauffage.

TITRE III.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 14. — Les bataillons de dépôt seront établis dans les garnisons indiquées par le tableau ci-joint n° 2. Ils ne pourront quitter ces garnisons qu'en vertu d'un ordre formel de notre part.

Art. 15. — Le capitaine d'habillement et le quartier-maître feront toujours partie du bataillon de dépôt. L'officier payeur suivra les bataillons de guerre.

Le capitaine commandant ce bataillon sous les ordres du major et le capitaine d'habillement auront chacun le commandement particulier d'une des compagnies.

Les lieutenants chargés des différents détails sont attachés aux compagnies de dépôt.

Art. 16. — Les officiers attachés aux dépôts ne pourront en

être retirés, pour rejoindre les bataillons de guerre, qu'en vertu d'un ordre du ministre.

Art. 17. — Chaque régiment aura une aigle qui sera portée par un porte-aigle ayant le grade de lieutenant ou de sous-lieutenant et comptant au moins dix ans de service, ou ayant fait les quatre campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland. Il jouira de la solde de lieutenant de 1re classe.

Deux braves, pris parmi les anciens soldats non lettrés, qui, par cette raison, n'auront pu obtenir d'avancement, ayant au moins dix ans de service, avec le titre, l'un de second porte-aigle, l'autre de troisième porte-aigle, seront toujours placés à côté de l'aigle. Ils auront rang de sergent et la paye de sergent-major. Ils porteront quatre chevrons sur les deux bras.

L'aigle restera toujours là où il y a le plus de bataillons réunis.

Les porte-aigles font partie de l'état-major du régiment. Ils sont nommés tous les trois par Nous et ne peuvent être destitués que par Nous.

Art. 18. — Chaque bataillon de guerre aura une enseigne portée par un sous-officier choisi par le chef dans une des compagnies de ce bataillon.

Le bataillon de dépôt n'aura aucune enseigne.

Art. 19. — Les régiments de ligne ont seuls des aigles pour drapeaux ; les autres corps ont des enseignes.

Nous nous réservons de donner nous-même les nouvelles aigles et les enseignes aux nouveaux régiments.

NAPOLÉON.

ÉTAT de répartition des dépôts d'infanterie dans les garnisons.

DIVISIONS MILITAIRES.	GARNISONS.	RÉGIMENTS.
1er Arrondissement.		
27e division militaire	Turin	7e de ligne.
		37e de ligne.
		6e de ligne.
		14e d'infanterie légère.
	Mondovi	23e d'infanterie légère.
	Verceil	20e d'infanterie de ligne.
	Asti	29e d'infanterie de ligne.
	Alexandrie	2e de ligne.
		56e de ligne.
		93e de ligne.
		112e de ligne.
28e division militaire	Gênes	67e de ligne.
		52e de ligne.
		101e de ligne.
	Savone	102e de ligne.
	Parme	3e d'infanterie légère.
	Plaisance	10e de ligne.
7e division militaire	Grenoble	18e d'infanterie légère.
		5e de ligne.
		11e de ligne.
	Genève	23e de ligne.
		60e de ligne.
		8e d'infanterie légère.
	Chambéry	79e de ligne.
		81e de ligne.
8e division militaire	Toulon	16e de ligne.
		32e d'infanterie légère.
	Nice	22e d'infanterie légère.
	Marseille	62e de ligne.
		1er de ligne.
Royaume d'Italie	Milan, Côme et Novare	9e de ligne.
		13e de ligne.
		35e de ligne.
		53e de ligne.
		84e de ligne.
		92e de ligne.
		106e de ligne.
		42e de ligne.
		1er de ligne.
2e Arrondissement.		
26e division militaire	Mayence	27e de ligne.
		30e de ligne.
		33e de ligne.
		28e d'infanterie légère.
	Worms	61e de ligne.
	Spire	111e de ligne.
	Coblentz	85e de ligne.
25e division militaire	Wesel	21e d'infanterie légère.
		94e de ligne.
	Juliers	21e de ligne.
	Cologne	95e de ligne.
	Maëstricht	22e de ligne.
		54e de ligne.
	Venloo	8e de ligne.
	Liége	45e de ligne.

DIVISIONS MILITAIRES.	GARNISONS.	RÉGIMENTS.
24e division militaire.	Anvers	48e de ligne.
		108e de ligne.
	Gand	65e de ligne.
	Bruxelles	72e de ligne.
16e division militaire.	Lille	17e de ligne.
		75e de ligne.
		51e de ligne.
	Valenciennes	44e de ligne.
	Douai	19e de ligne.
	Cambrai	50e de ligne.
	Dunkerque	55e de ligne.
	Ostende	13e d'infanterie légère.
	Bruges	27e d'infanterie légère.
	Arras	46e de ligne.
	Saint-Omer	28e de ligne.
	Boulogne	43e de ligne.
	Calais	36e de ligne.
	Landrecies	25e de ligne.
	3e Arrondissement.	
5e division militaire	Strasbourg	17e d'infanterie légère.
		18e de ligne.
		57e de ligne.
		3e de ligne.
	Landau	39e de ligne.
	Wissembourg	40e de ligne.
	Neufbrisach	105e de ligne.
	Huningue	7e d'infanterie légère.
18e division militaire.	Belfort	63e de ligne.
6e division militaire	Schelestadt	10e d'infanterie légère.
	Besançon	64e de ligne.
1re division militaire.	Paris	32e de ligne.
		58e de ligne.
		2e d'infanterie légère.
		4e d'infanterie légère.
		12e d'infanterie légère.
		15e d'infanterie légère.
2e division militaire	Mézières	12e d'infanterie légère.
	Sedan	14e d'infanterie légère.
	Rocroy	88e d'infanterie légère.
	Verdun	25e d'infanterie légère.
	Givet	34e de ligne.
3e division militaire	Metz	26e d'infanterie légère.
		24e d'infanterie légère.
		100e de ligne.
		103e de ligne.
	Thionville	96e de ligne.
	Sarre-libre	76e de ligne.
	Longwy	9e d'infanterie légère.
	Luxembourg	59e de ligne.
		69e de ligne.
4e division militaire	Nancy	4e de ligne.
	Phalsbourg	6e d'infanterie légère.
19e division militaire.	Lyon	24e de ligne.
	Mâcon	16e d'infanterie légère.
	4e Arrondissement.	
11e division militaire.	Bordeaux	66e de ligne.
	Bayonne	31e d'infanterie légère.
12e division militaire.	Napoléon	26e de ligne.
	Larochelle	82e de ligne.
13e division militaire.	Brest	15e de ligne.
		70e de ligne.
	Lorient	47e de ligne.
	Saint-Malo	86e de ligne.
	Cherbourg	5e d'infanterie légère.

RÉCAPITULATION.			NOMBRE DE DÉPÔTS.
1er arrondissement	27e division militaire	11	39 dépôts.
	28e —	8	
	7e —	8	
	8e —	3	
	Royaume d'Italie	9	
2e arrondissement	16e division militaire	7	33 —
	24e —	8	
	25e —	4	
	26e —	14	
3e arrondissement	3e —	8	35 —
	18e —	1	
	6e —	2	
	1re —	6	
	2e —	5	
	5e —	9	
	4e —	2	
	19e —	2	
4e arrondissement	11e —	1	9 —
	12e —	3	
	13e —	5	
			116 dépôts.

En résumé, l'infanterie de ligne comprenait 89 régiments et l'infanterie légère 27 régiments.

Les régiments d'infanterie de ligne étaient numérotés de 1 à 112, mais les 23 régiments qui suivent, quoique représentés par leurs numéros, n'existaient plus (31e, 38e, 41e, 49e, 68e, 71e, 73e, 74e, 77e, 78e, 80e, 83e, 87e, 89e, 90e, 91e, 97e, 98e, 99e, 104e, 107e, 109e, 110e).

Les régiments d'infanterie légère étaient numérotés de 1 à 32, mais, comme pour l'infanterie de ligne, 5 régiments n'étaient représentés que par leurs numéros (les 11e, 19e, 20e, 29e et 30e).

Décret du 26 janvier 1809 sur la formation immédiate du 5e bataillon de dépôt[1].

Art. 1. — Nos régiments d'infanterie de ligne et d'infanterie légère qui n'ont que quatre bataillons seront portés, sans délai, à cinq bataillons, par la formation du 5e bataillon de dépôt.

Art. 2. — Notre ministre de la guerre nous présentera la nomination des sous-lieutenants de ces cinquièmes bataillons qui seront choisis dans notre école militaire de Saint-Cyr.

Les sergents-majors desdits bataillons seront choisis dans les régiments de fusiliers de notre garde. Les caporaux-fourriers seront choisis dans notre Prytanée militaire de La Flèche, ou dans nos lycées.

La moitié des emplois de capitaine et de lieutenant sera donnée à des officiers réformés. A cet effet, il n'en sera admis aucun qu'il n'ait été au préalable examiné à Paris par un officier général qui sera désigné par notre ministre de la guerre.

Les autres officiers ou sous-officiers seront fournis par les régiments.

NAPOLÉON.

1. Suivant les premières instructions, le décret du 18 février 1808 sur l'organisation de l'infanterie ne devait recevoir son application complète qu'au mois de juillet 1809.



ANNEXE N° 2

DÉCRET

PORTANT

ORGANISATION DE L'ARMÉE DU RHIN

Décret portant organisation de l'armée du Rhin

Erfurt, 12 octobre 1808.

TITRE Ier.

Art. 1er. — A dater du 15 du présent mois, la Grande Armée sera dissoute.

Le corps de troupes qui restera en Allemagne prendra le nom d'*armée du Rhin*.

Art. 2. — Le corps de troupes qui restera sous les ordres du maréchal prince de Ponte-Corvo, dans les villes hanséatiques, prendra le nom de corps de troupes du gouvernement des villes hanséatiques.

TITRE II.

DU GOUVERNEMENT DES VILLES HANSÉATIQUES.

Art. 1er. — Le prince de Ponte-Corvo commandera en chef le corps de troupes du gouvernement des villes hanséatiques. Le général de brigade Gérard sera chef d'état-major dudit corps. Le général Mossel commandera l'artillerie. Le général Lazowski commandera le génie. Le sieur Duprat remplira les fonctions d'ordonnateur en chef. Le sieur. . . . . remplira les fonctions de payeur.

Troupes françaises : Division du général Dupas, composée du 5e régiment d'infanterie légère, du 19e régiment d'infanterie de ligne, du 13e et du 24e régiment de chasseurs à cheval.

Artillerie : Douze pièces d'artillerie servies par deux compagnies du 1er régiment d'artillerie, attelées ; les compagnies nécessaires du train d'artillerie, fournies par un même bataillon du train ; une compagnie de sapeurs ; une compagnie d'équipages militaires.

Division de troupes hollandaises : quatre régiments d'infanterie, un régiment de cuirassiers, une compagnie d'artillerie à cheval, une compagnie de pontonniers, une compagnie du train d'artillerie.

Art. 2. — L'état-major sera composé de deux adjudants-commandants et de six adjoints à l'état-major. Chaque division aura

un adjudant-commandant et deux adjoints. L'administration sera conforme aux règlements.

TITRE III.

ARMÉE DU RHIN.

Art. 1er. — Le duc d'Auerstaedt commandera en chef l'armée du Rhin. Le général de division Compans sera chef d'état-major de ladite armée. Quatre adjudants-commandants, seize adjoints seront attachés à l'état-major général. Un adjudant-commandant et trois adjoints seront attachés à chacune des divisions.

Le général de division Hanicque commandera l'artillerie. Un général de brigade d'artillerie sera désigné pour commander le parc. Le nombre d'officiers d'artillerie nécessaire, tant pour le parc que pour chacune des divisions, sera déterminé.

Le général de brigade Tousard commandera le génie. Les officiers du génie nécessaires pour l'état-major, pour les places et pour les divisions seront nommés.

L'inspecteur en chef aux revues Villemanzy sera l'intendant général de l'armée. Le commissaire ordonnateur Chambon sera ordonnateur en chef de l'armée. Le payeur actuel de la Grande Armée sera payeur général de l'armée du Rhin.

TITRE IV.

COMPOSITION DE L'ARMÉE DU RHIN.

Art. 1er. — L'armée du Rhin sera composée de quatre divisions, une réserve d'infanterie, une de cavalerie, et du gouvernement de Danzig, savoir : 1re division, la division actuelle du général Morand ; 2e division, la division actuelle du général Friant ; 3e division, la division actuelle du général Gudin ; 4e division, la division actuelle du général Saint-Hilaire, augmentée du 57e de ligne. Réserve d'infanterie : corps du général Oudinot. Réserve de cavalerie : Quatorze régiments de grosse cavalerie, formant trois divisions.

Corps du gouvernement de Danzig. — Le général Rapp, gouverneur, ayant à ses ordres quinze officiers français de différents grades, qui seront désignés de suite pour remplir les fonctions d'adjudant-commandant, de commandant d'armes et de commandant de forts ; un commissaire des guerres et les gardes-magasins nécessaires.

Garnison : le 105e régiment de ligne français ; un régiment d'infanterie saxon ; deux régiments d'infanterie polonais ; un ré-

giment de cavalerie légère français ; un régiment de cavalerie polonais.

Artillerie et génie : Deux officiers supérieurs d'artillerie français; trois compagnies d'artillerie à pied françaises. Un officier supérieur du génie français ; quatre officiers du génie français, résidents; une compagnie de sapeurs français.

Art. 2. — La division du général Saint-Hilaire aura son quartier général à Stettin et fournira les garnisons pour les places de Stralsund, Stettin, Küstrin et Glogau. Le reste des troupes de la division occupera la Poméranie suédoise.

Art. 3. — Il y aura à Glogau une compagnie d'artillerie à pied française, un escadron de cavalerie française, un régiment d'infanterie française, une compagnie de sapeurs, une escouade d'ouvriers.

État-major : L'état-major sera composé d'un commandant de place, quatre adjudants de place, un commissaire des guerres, et des gardes-magasins nécessaires.

Artillerie : Un officier supérieur d'artillerie, deux officiers d'artillerie en résidence, des gardes-magasins.

Place de Küstrin. — Le même état-major et la même composition d'artillerie et du génie qu'à Glogau. La garnison ne sera composée que de deux bataillons d'infanterie et d'une seule compagnie de cavalerie.

Place de Stettin. — Il y aura à Stettin deux compagnies d'artillerie. Du reste, même composition d'état-major, d'artillerie et du génie que ci-dessus.

Tout ce qui restera de la division Saint-Hilaire, infanterie, cavalerie, artillerie et génie, tiendra garnison à Stralsund et occupera la Poméranie suédoise.

Cette division aura dix-huit pièces de canon, dont six servies par l'artillerie légère.

Il y aura, au quartier général du général Saint-Hilaire, un commissaire ordonnateur qui correspondra avec tous les commissaires des places de Stettin, Küstrin et Glogau, et même avec celui de la place de Danzig, afin de connaître la situation des magasins et de veiller à ce que les approvisionnements de siège soient en bon état et suffisant pour les besoins de la guerre pendant un an.

Art. 4. — Les trois autres divisions seront placées, savoir : une à Magdebourg, laquelle sera complétée à 12,500 hommes et nourrie par le roi de Westphalie ; l'autre division sera placée dans le Hanovre ; la troisième à Halle et à Halberstadt.

Une division de cuirassiers restera dans le pays de Bayreuth. Les deux autres divisions de cuirassiers seront placées dans le Hanovre.

La division de réserve du corps du général Oudinot restera à Bayreuth. Ces troupes seront nourries des magasins de l'Empereur.

TITRE V.

Art. 1er. — Il y aura à l'armée du Rhin dix régiments de cavalerie légère, savoir : brigade du général Beaupré : 1er, 2e et 12e régiments de chasseurs ; brigade du général Pajol : 5e et 7e de hussards, 11e de chasseurs ; brigade du général Bordesoulle : 9e régiment de hussards, 7e et 20e régiments de chasseurs. Le 8e de hussards et le 16e de chasseurs, l'un à Danzig, l'autre dans une des trois brigades ci-dessus.

Art. 2. — Indépendamment de cette cavalerie légère, la réserve de grosse cavalerie, comme il est dit ci-dessus, composée de quatorze régiments et formant trois divisions, fera partie de l'armée du Rhin.

La division du général de Nansouty aura 12 pièces d'artillerie légère et chacune des deux autres en aura 6 ; total, 24 pièces.

TITRE VI.

Art. 1er. — Le commandant de l'armée du Rhin aura soin de pourvoir à l'organisation de l'artillerie des places de Stralsund, Stettin, Küstrin, Glogau et Magdebourg. Il y aura dans ces places un officier supérieur, deux officiers en résidence, et des gardes-magasins. Une compagnie d'ouvriers sera distribuée dans ces places.

Il y aura à Danzig quatre compagnies d'artillerie à pied fournies par un même régiment ; trois à Magdebourg ; cinq autres compagnies d'artillerie à pied seront également distribuées dans les places de Stettin, Küstrin et Glogau ; ce qui fera douze compagnies à pied d'artillerie dans les places.

Dix compagnies d'artillerie à cheval seront employées au service des 60 pièces d'artillerie légère attachées aux divisions de l'armée du Rhin ; douze compagnies d'artillerie à pied seront aussi employées à l'artillerie de ces divisions ; six autres compagnies d'artillerie à pied seront employées au parc.

Deux compagnies d'ouvriers seront employées aux divisions et au parc. Quatre compagnies de pontonniers auront la même destination.

Art. 2. — L'équipage de campagne sera de 130 pièces de canons et de 1,000 voitures dont 700 à 800 attelées ; quatre bataillons du train et au moins 4,000 chevaux d'artillerie.

On aura soin que les dix compagnies d'artillerie légère et les

trente compagnies d'artillerie à pied soient, s'il se peut, prises dans les mêmes régiments.

TITRE VII.

Art. 1er. — Le génie aura un officier supérieur et le nombre d'officiers du génie convenable dans chacune des places de Danzig, Glogau, Stettin, Küstrin, Stralsund et Magdebourg. Le minimum qu'on puisse y employer doit être de vingt-cinq à trente officiers. Indépendamment du service des places, il y aura deux officiers du génie à chaque division près du commandant du génie.

Il y aura près de ce commandant un bataillon de sapeurs, une compagnie de mineurs, 1,500 outils chargés sur des fourgons attelés.

Le commandant du génie aura soin de se pourvoir, sous sa responsabilité, des plans des places dans lesquelles il reste des garnisons françaises, ainsi que de la carte du pays à 1,200 toises de la place, afin de pouvoir s'en servir si l'occasion s'en présente.

TITRE VIII.

ADMINISTRATION.

Art. 1er. — Il y aura deux bataillons entiers des équipages militaires, formant 228 voitures attelées, un médecin en chef, un chirurgien en chef, un pharmacien en chef, un commissaire ordonnateur chargé des hôpitaux, six commissaires des guerres pour chacune des six places de Küstrin, Stettin, Stralsund, Magdebourg, Glogau et Danzig.

Art. 2. — Un commissaire ordonnateur sera chargé de tout ce qui tient à l'approvisionnement des magasins des places, de manière à ce qu'ils soient approvisionnés pour un an pour la garnison.

Art. 3. — Tous les objets d'habillement et d'équipement qui se trouvent sur la rive droite de l'Elbe seront sans délai évacués et dirigés sur Magdebourg.

Tous les magasins et approvisionnements qui se trouvent sur la Vistule seront évacués et dirigés sur Danzig.

TITRE IX.

Art. 1er. — La division du général Boudet et celle du général Molitor, organisées et composées telles qu'elles l'étaient en venant d'Italie, artillerie, génie et administration, ainsi que les 19e, 2e, 23e et 14e de chasseurs qui ont leurs dépôts en Italie,

se réuniront d'abord à Francfort-sur-le-Mein, où elles attendront de nouveaux ordres.

Art. 2. — La division du général Legrand et la division du général Saint-Cyr se réuniront d'abord à Wurtzbourg où elles attendront de nouveaux ordres.

Art. 3. — Les mouvements, en ce qui concerne l'armée du Rhin, ne se feront que par les ordres du duc d'Auerstaedt et par le plénipotentiaire qui sera chargé des dispositions relatives à l'évacuation de la Prusse. A cet effet, ce maréchal se rendra à Berlin, et, dès ce moment, c'est-à-dire du 15 octobre, le corps du maréchal Soult est sous ses ordres, ainsi que toutes les troupes en Allemagne, hormis le corps du prince de Ponte-Corvo.

Art. 4. — A cet effet, le major général donnera des états détaillés de tout ce qui doit rester à l'armée du Rhin et de ce qui doit en partir.

Art. 5. — Les officiers d'état-major, les commandants d'armes, les généraux, les inspecteurs aux revues, commissaires des guerres, agents et employés des différentes administrations, qui ne seront pas compris dans la présente organisation, se rendront à Mayence, où ils recevront des ordres du ministre de la guerre.

TITRE X.

GENDARMERIE.

Art. 1er. — Le corps du prince de Ponte-Corvo gardera le détachement de gendarmerie qui s'y trouve aujourd'hui et qui est fort de 3 officiers et de 78 gendarmes montés.

Art. 2. — Il y aura à l'armée du Rhin un colonel de gendarmerie et deux compagnies de 50 gendarmes chacune.

Art. 3. — Le surplus de la gendarmerie qui pourrait rester à la Grande Armée se retirera sur Mayence, d'où chaque brigade rentrera dans sa légion.

TITRE XI.

ROUTE DE L'ARMÉE.

Art. 1er. — La route de l'armée pour les places de Glogau, Danzig, Küstrin et Stettin, sera tracée par Magdebourg et Wesel.

La route pour le corps du général Oudinot sera tracée, par le plus court chemin, sur Mayence.

NAPOLÉON.

Situation des troupes composant l'armée du Rhin à l'époque du 1er janvier 1809[1].

Maréchal d'Empire.	Commandant en chef. . . .	Duc d'Auerstdaet, Erfurt.
Général de division.	Chef de l'état-major général .	Compans, Erfurt.
Général de division.	Commandant l'artillerie . . .	Hanicque, Erfurt.
Général de brigade.	Commandant le génie	Tousard, Erfurt.
Chef d'escadron . .	Commandant la gendarmerie .	Charlot, Erfurt.
Intendant général.	Inspecteur en chef aux revues.	Villemanzy, Erfurt.
	Ordonnateur en chef.	Chambon, Erfurt.

1re division d'infanterie.

	Général de division . . .	Morand, Magdebourg.
Adjudant-commandant.	Chef de l'état-major . . .	Delort, Magdebourg.

1re brigade : gén. Lacour, Magdebourg.	13e léger. . .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Guyardet, colonel, Halle.
	17e de ligne .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon 4e bataillon	N..., Blankenheim.
	30e de ligne .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Joubert, Magdebourg.
2e brigade : gén. L'Huillier, Magdebourg.	61e de ligne .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Bouge, colonel, Magdebourg.
	65e de ligne .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Coutard, colonel, Magdebourg.

2e division d'infanterie.

	Général de division . . .	Friant, Bayreuth.
Adjudant commandant.	Chef de l'état-major . . .	D'Erval, Bayreuth.

1re brigade : général Hervo, Bayreuth.	15e léger. . .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Desailly, colonel, Culmbach.
	33e de ligne .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Ponchelon, colonel, Bayreuth.
2e brigade : gén. Grandeau, Hof.	48e de ligne .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Barbanègre, colon., Wiersberg.
	108e de ligne .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Rottembourg, colonel, Münchberg.
	111e de ligne .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Husson, colonel, Hof.

1. L'exécution du traité d'Erfurt, en ce qui concerne les mouvements de troupe, ne fut complète qu'à la fin de l'année 1808. C'est pourquoi il a paru nécessaire de donner la situation de l'armée du Rhin à la date du 1er janvier. A cette date, les différentes troupes constituant cette armée étaient rendues dans les cantonnements qui leur étaient assignés.

3e division d'infanterie.

Général de division . . . Gudin, en congé. Gilly, général de brigade, command. par intérim.
Adjudant-commandant. Chef de l'état-major . . . Raynardy, Hanovre.

1re brigade : général Petit, Hameln.	7e léger. . .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Lamaire, colonel, Halberstadt.
	12e de ligne .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Muller, colonel, Blanckenbourg.
	21e de ligne .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon 4e bataillon	Decous, colonel, Hameln.
2e brigade : général baron de Lorencez, Celle.	25e de ligne .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Dunesme, colonel, Hanovre.
	85e de ligne .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Duppelin, colonel, Celle.

4e division d'infanterie.

Général de division . . . Saint-Hilaire, Stettin.
Adjudant-commandant. Chef de l'état-major . . . Baillod, Stettin.

1re brigade : gén. Candras, Stralsund.	10e léger. . .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Berthezène, colonel, Greifswalde.
	22e de ligne .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Armand, colonel, Küstrin.
2e brigade : général Destabenrath, Stettin.	3e de ligne .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Schobert, colonel, Stralsund.
	57e de ligne .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	Charrière, colonel, Stettin.
	72e de ligne .	1er bataillon 2e bataillon 3e bataillon	N..., Glogau.

Division de Grenadiers et Voltigeurs réunis.

Général de division . . . Oudinot, Hanau.
Adjudant-commandant. Chef de l'état-major . . . Chaponnel, Hanau.

1re brigade : gén. Conroux, Hanau.	1er régiment. .	1er bataillon 2e bataillon	Boidot, major, Hanau.
	2e régiment . .	1er bataillon 2e bataillon	Chabert, major, Rotzdorf.
2e brigade : général Albert, Hanau.	3e régiment . .	1er bataillon 2e bataillon	Oudet, major, Windecken.
	4e régiment . .	1er bataillon 2e bataillon	Cocquereau, major, Ortenberg.
3e brigade : gén. Cœhorn, Hanau.	5e régiment . .	1er bataillon 2e bataillon	Comminet, major, Salmunster.
	6e régiment . .	1er bataillon 2e bataillon	Broyer, major, Gelnhausen.
4e brigade : général Jarry, Hanau.	7e régiment . .	1er bataillon 2e bataillon	Salmon, major, Schwarzenfeld.
	8e régiment . .	1er bataillon 2e bataillon	N..., Schluchtern.

1re division de grosse cavalerie.

	Général de division . . .	Nansouty, en congé.
Adjudant-commandant.	Chef de l'état-major . . .	Thierry, Verden.

1re brigade : gén. Defrance, Celle.	1er carabiniers.	1er escadron 2e escadron 3e escadron 4e escadron	Laroche, colonel, Hanovre.
	2e carabiniers.	1er escadron 2e escadron 3e escadron 4e escadron	Blancard, colonel, Celle.
2e brigade : gén. Doumerc, Bremerwerde.	2e cuirassiers.	1er escadron 2e escadron 3e escadron 4e escadron	Chouart, colonel, Osterholz.
	9e cuirassiers.	1er escadron 2e escadron 3e escadron 4e escadron	Paultre, colonel, Bremerwerde.
3e brigade : général Saint-Germain, Hoya.	3e cuirassiers.	1er escadron 2e escadron 3e escadron 4e escadron	Rietter, colonel, Stolzenau.
	12e cuirassiers.	1er escadron 2e escadron 3e escadron 4e escadron	Dornès, colonel, Bruchhausen.

2e division de grosse cavalerie.

	Général de division . . .	Saint-Sulpice, Verden.
Adjudant-commandant.	Chef de l'état-major . . .	Ransonnet, Verden.

1re brigade : gén. Clément, Buxtehude.	1er cuirassiers.	1er escadron 2e escadron 3e escadron 4e escadron	Berckheim, colonel, Stade.
	5e cuirassiers.	1er escadron 2e escadron 3e escadron 4e escadron	Quinet, colonel, Otterndorf.
2e brigade : général Guiton, Lunebourg.	10e cuirassiers.	1er escadron 2e escadron 3e escadron 4e escadron	Lhéritier, colonel, Luchow.
	11e cuirassiers.	1er escadron 2e escadron 3e escadron 4e escadron	De Brancas, colon., Lunebourg.

3e division de grosse cavalerie.

	Général de division . . .	Espagne, Erlangen.
Adjudant-commandant.	Chef de l'état-major . . .	Lacroix, Erlangen.

1re brigade : gén. Reynaud, Erlangen.	4e cuirassiers.	1er escadron 2e escadron 3e escadron 4e escadron	S. A. le prince Borghèse, colonel, Erlangen.
	6e cuirassiers.	1er escadron 2e escadron 3e escadron 4e escadron	D'Augeranville, colonel, Weissendorf.

2e brigade : général Souler, Neustadt.	7e cuirassiers.	1er escadron 2e escadron 3e escadron 4e escadron	Dubois, colonel, Neustadt.
	8e cuirassiers.	1er escadron 2e escadron 3e escadron 4e escadron	Merlin, colonel, Windsheim.

Cavalerie légère.

1re brigade : gén. Beaupré, Erfurt.	1er chasseurs.	1er escadron 2e escadron 3e escadron	Méda, colonel, Wundsiedel.
	2e chasseurs .	1er escadron 2e escadron 3e escadron	Mathis, colonel, Varsovie.
	12e chasseurs .	1er escadron 2e escadron 3e escadron	Guyon, colonel, Stettin.
2e brigade : général Pajol, Aschersleben.	5e hussards .	1er escadron 2e escadron 3e escadron	D'Hery, colonel, Erfurt.
	7e hussards .	1er escadron 2e escadron 3e escadron	Colbert, colonel, Aschersleben.
	11e chasseurs .	1er escadron 2e escadron 3e escadron	Jacquinot, colonel, Ratibor.
3e brigade : général Bordessoulle.	9e hussards .	1er escadron 2e escadron 3e escadron	Gauthrin, colonel, Babenhausen.
	7e chasseurs .	1er escadron 2e escadron 3e escadron	De Piré, colonel, Rodheim.
	20e chasseurs .	1er escadron 2e escadron 3e escadron	Castex, colonel, Bockenheim.
	16e chasseurs .	1er escadron 2e escadron 3e escadron	Maupoint, colonel, Stettin.

Place de Danzig.

	Général de division .	Rapp, Danzig.
Adjudant-commandant.	Chef de l'état-major.	Nivet, Danzig.
Général commandant la place . .	Général de brigade .	Ménard, Danzig.
Général commandant les troupes polonaises	Général polonais . .	Grabowshi, Danzig.
Général commandant les troupes saxonnes.	Général saxon . . .	Donat, Danzig.

105e régiment de ligne, Blanmont, colonel, Danzig.
5e régiment d'artillerie à pied, Danzig.
1er bataillon de pontonniers, Danzig.
8e régiment de hussards, de Laborde, colonel, Danzig.
10e régiment d'infanterie polonaise, Danzig.
11e régiment d'infanterie polonaise, Danzig.
Artillerie, Danzig.
Régiment d'infanterie saxonne, Danzig.
Régiment de cuirassiers, Danzig.
Artillerie, Danzig.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

PAR DIVISIONS.

DÉSIGNATION des armes.	PRÉSENTS sous les armes ou combattants en ligne.			ABSENTS AVEC SOLDE. Embarqués.		ABSENTS AVEC SOLDE. Détachés.			ABSENTS SANS SOLDE. Aux hôpitaux.		ABSENTS SANS SOLDE. Prisonniers de guerre.		ABSENTS SANS SOLDE. En congé, etc.		TOTAL en	
	Officiers.	Troupes.	Chevaux.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Chevaux.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Hommes.	Chevaux.
État-major général des divisions et armes et des places	298	»	»	»	»	9	»	»	»	»	»	»	»	»	307	»
1re division d'infanterie	335	10,150	349	»	»	7	70	»	4	790	»	»	»	»	11,356	349
2e division d'infanterie	306	9,388	343	»	»	12	123	4	3	751	»	»	»	»	10,583	347
3e division d'infanterie	340	11,249	347	»	»	9	21	»	1	1,217	»	»	»	»	12,837	347
4e division d'infanterie	309	9,288	564	»	»	10	41	»	2	862	1	»	»	»	10,513	564
Réserve d'infanterie	272	9,873	911	»	»	5	46	4	1	885	»	»	1	6	11,089	915
1re division de grosse cavalerie	184	4,907	5,717	»	»	1	26	20	»	427	»	»	3	»	5,548	5,737
2e division de grosse cavalerie	137	3,197	3,684	»	»	1	16	15	»	187	»	»	2	»	3,540	3,699
3e division de grosse cavalerie	123	2,458	2,851	»	»	6	26	12	»	70	»	»	»	»	2,683	2,863
1re brigade de cavalerie légère	86	1,697	1,892	»	»	9	319	260	»	46	1	»	2	»	2,160	2,152
2e brigade de cavalerie légère	94	1,571	1,827	»	»	6	251	212	»	48	»	»	»	»	1,970	2,039
3e brigade de cavalerie légère	98	2,092	2,415	»	»	3	3	»	»	165	»	»	»	»	2,361	2,415
16e de chasseurs à cheval	14	110	151	»	»	16	497	595	»	101	»	»	»	»	738	746
Place de Danzig	269	7,314	1,498	»	»	28	270	4	11	819	»	»	»	»	8,711	1,502
Place de Magdebourg	4	105	»	»	»	1	1	»	»	6	»	»	»	»	117	»
Place de Stettin	4	196	»	»	»	3	12	»	»	9	»	»	»	»	224	»
Place de Küstrin	4	348	»	»	»	2	»	»	»	22	»	»	»	»	376	»
Place de Stralsund	15	587	»	»	»	9	6	»	1	26	»	»	»	»	644	»
Place de Glogau	4	344	»	»	»	»	13	»	»	456	»	»	»	»	817	»
Parc d'artillerie	52	2,035	1,814	»	»	11	65	15	»	133	»	»	»	»	2,296	1,829
Génie	12	414	»	»	»	»	18	»	»	30	»	»	»	»	474	»
Équipages militaires	11	573	947	»	»	1	91	174	»	35	»	»	»	»	711	1,121
Total	2,971	77,896	25,310	»	»	149	1,915	1,315	23	7,085	2	»	8	»	90,055	26,625

PAR ARMES.

DÉSIGNATION des armes.	PRÉSENTS sous les armes ou combattants en ligne.			ABSENTS AVEC SOLDE. Embarqués.		ABSENTS AVEC SOLDE. Détachés.			ABSENTS SANS SOLDE. Aux hôpitaux.		ABSENTS SANS SOLDE. Prisonniers de guerre.		ABSENTS SANS SOLDE. En congé, etc.		TOTAL en	
	Officiers.	Troupes.	Chevaux.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Chevaux.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Hommes.	Chevaux.
État-major général des divisions et armes et des places	298	»	»	»	»	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infanterie légère	240	7,484	»	»	»	1	6	»	5	708	»	»	»	»	8,444	»
Infanterie de ligne	1,076	32,936	»	»	»	27	236	»	6	3,042	1	»	»	»	37,324	»
Réserve de grenadiers	252	8,959	»	»	»	3	20	»	1	838	»	»	1	5	10,079	»
Infanterie polonaise	97	2,655	»	»	»	20	182	»	2	217	»	»	»	»	3,173	»
Infanterie saxonne	28	813	»	»	»	2	43	»	7	233	»	»	»	»	1,126	»
Hommes isolés	»	515	»	»	»	»	»	»	»	468	»	»	»	»	983	»
Total	1,693	53,362	»	»	»	53	487	»	21	5,506	1	»	1	5	61,129	»
Hussards	126	2,434	2,804	»	»	7	255	214	1	163	»	»	»	»	2,986	3,018
Chasseurs	197	3,809	4,346	»	»	28	817	857	»	262	1	»	2	»	5,116	5,203
Carabiniers et cuirassiers	427	9,896	11,325	»	»	6	33	29	»	641	»	»	5	»	11,008	11,354
Cuirassiers saxons	36	630	633	»	»	»	»	»	»	31	»	»	»	»	697	633
Total	786	16,769	19,108	»	»	41	1,105	1,100	»	1,097	1	»	7	»	19,807	20,208
Artillerie à pied	79	2,490	»	»	»	23	85	»	»	187	»	»	»	1	2,865	»
Artillerie à cheval	25	729	821	»	»	8	21	15	»	31	»	»	»	»	814	836
Train d'artillerie	47	2,852	4,434	»	»	3	77	26	»	163	»	»	»	»	3,142	4,460
Artillerie polonaise	2	62	»	»	»	1	11	»	»	9	»	»	»	»	85	»
Artillerie saxonne	2	73	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	80	»
Génie	28	986	»	»	»	10	36	»	1	52	»	»	»	»	1,113	»
Equipages militaires	11	573	947	»	»	1	91	174	»	35	»	»	»	»	711	1,121
Total	194	7,765	6,202	»	»	46	321	215	1	482	»	»	»	1	8,810	6,417
Total général	2,971	77,896	25,310	»	»	149	1,915	1,315	23	7,085	2	»	8	6	90,055	26,625

MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE

Nature et quantité des objets existant dans l'arrondissement de l'armée.

CALIBRE.			QUANTITÉS									Total.	OBSERVATIONS.
DÉSIGNATION des objets.			INFANTERIE.					CAVALERIE.			Réserve et parc.		
			1re division.	2e division.	3e division.	4e division.	Réserve d'infant.	1re division.	2e division.	3e division.			
Bouches à feu avec affûts et armements.	Canons	de 12	»	»	»	2	2	»	»	»	10	14	
		de 8	8	7	7	4	6	8	4	4	6	54	
		de 6	»	»	»	8	»	»	»	»	»	8	
		de 4	3	5	4	»	6	»	»	»	10	28	
	Obusiers	de 6 p.	3	2	3	2	2	4	2	2	2	22	
		de 5, 7	»	»	»	2	2	»	»	»	»	4	
Total des bouches à feu			14	14	14	18	18	12	6	6	28	130	
Affûts de rechange	à canons	de 12	»	»	»	»	1	»	»	»	3	4	
		de 8	»	»	»	1	1	1	1	1	7	12	
		de 6	»	»	»	1	»	»	»	»	2	3	
		de 4	»	»	»	»	1	»	»	»	5	6	
	à obusiers	de 6	»	»	»	»	»	»	»	»	7	7	
		de 5, 7	»	»	»	1	1	1	»	»	»	3	
Caissons	à canons	de 12	»	»	»	4	9	»	»	»	71	84	
		de 8	16	14	14	8	18	16	8	8	114	216	
		de 6	»	»	»	16	»	»	»	»	»	16	
		de 4	3	5	4	»	12	»	»	»	32	56	
	à obusiers	de 6	9	6	9	»	6	»	6	6	90	132	
		de 5, 7	»	»	»	10	6	12	»	»	»	28	
	d'infanterie		15	15	15	13	39	1	1	1	150	250	
	d'artifices		»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	
	de menus achats		»	»	»	»	2	»	»	»	»	2	
	d'outils d'ouvriers		»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	
Chariots à munitions, rechanges, etc.			2	2	1	6	16	1	1	1	22	52	
Forges de campagne, roulantes			1	1	1	2	3	1	1	1	9	20	
Total des voitures			60	57	58	80	133	45	24	24	545	1,0 6	

Situation des troupes composant le corps d'armée du gouvernement général des villes hanséatiques à l'époque du 1er janvier 1809 [1].

Maréchal de l'Empire.	Commandant en chef. . . .	S. A. le prince de Ponte-Corvo, Hambourg.
Général de brigade. .	Chef de l'état-major général.	Gérard, Hambourg.
Général de brigade. .	Commandant l'artillerie . .	Mossel, Hambourg.
Général de brigade. .	Commandant le génie . . .	Lazowski, Hambourg.

Troupes françaises.

	Général de division. . . .	Dupas, Lubeck.
Adjudant-commandant.	Chef de l'état-major . . .	Dumarest, Lubeck.

1re brigade : général Gency, Hambourg.	5e d'infanterie légère.	1er bataillon. 2e bataillon .	Dubreton, Hambourg.
2e brigade : général Veaux, Lubeck.	19e de ligne. .	1er bataillon. 2e bataillon . 3e bataillon .	Aubry, major, Lubeck.
3e brigade : gén. Bruyère, Hambourg.	13e de chasseurs à cheval.	1er escadron. 2e escadron . 3e escadron .	Demengeot, Segeberg.
	24e de chasseurs à cheval.	1er escadron. 4e escadron .	Brunet, Ratzebourg.

1. Le corps d'armée du gouvernement général des villes hanséatiques comprenait une division de troupes hollandaises qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire dans le détail de cette situation.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

PAR DIVISIONS.

DÉSIGNATION des armes.	PRÉSENTS sous les armes ou combattants en ligne.			ABSENTS AVEC SOLDE.					ABSENTS SANS SOLDE.						TOTAL en	
				Embarqués.		Détachés.			Aux hôpitaux.		Prisonniers de guerre.		En congé, etc.			
	Officiers.	Troupes.	Chevaux.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Chevaux.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Hommes.	Chevaux.
État-major général	26	»	107	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	26	107
Division française	183	4,652	1,571	»	»	»	»	2	»	226	»	2	»	»	5,063	1,573
Division hollandaise	294	5,532	705	»	»	»	»	»	1	554	»	»	»	»	6,381	705
Artillerie	58	1,197	1,298	»	»	4	38	»	1	40	»	»	»	»	1,338	1,298
Génie	9	73	26	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	87	26
Gendarmerie	4	78	101	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	83	101
4e compagnie du 5e bataillon des équipages militaires	1	82	145	»	»	»	3	3	»	6	»	»	»	»	92	148
Marine	4	89	»	»	»	»	»	»	»	7	»	»	»	»	100	»
Total général	579	11,703	2,953	»	»	4	41	5	2	839	»	2	»	»	13,170	3,958

PAR ARMES.

DÉSIGNATION des armes.	PRÉSENTS sous les armes ou combattants en ligne.			ABSENTS AVEC SOLDE.					ABSENTS SANS SOLDE.						TOTAL en	
				Embarqués.		Détachés.			Aux hôpitaux.		Prisonniers de guerre.		En congé, etc.			
	Officiers.	Troupes.	Chevaux.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Chevaux.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Hommes.	Chevaux.
États-majors . . . . français . .	61	4	239	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	65	239
États-majors . . . . hollandais .	20	10	93	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30	93
Total.	81	14	332	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	95	332
INFANTERIE.																
Infanterie de ligne . française. .	62	1,722	26	»	»	»	»	»	»	39	»	»	»	»	1,823	26
Infanterie de ligne . hollandaise	251	5,057	116	»	»	»	»	»	1	516	»	»	»	»	5,825	116
Total.	313	6,779	142	»	»	»	»	»	1	555	»	»	»	»	7,648	142
Infanterie légère française . . .	45	1,635	24	»	»	»	»	»	»	91	»	»	»	»	1,771	24
Total de l'infanterie. . .	358	8,414	166	»	»	»	»	»	»	646	»	»	»	»	9,419	166
CAVALERIE.																
Chasseurs français	58	1,295	1,455	»	»	»	»	2	»	96	»	2	»	»	1,451	1,457
Cuirassiers hollandais.	30	475	505	»	»	»	»	»	»	38	»	»	»	»	543	505
Total de la cavalerie. .	88	1,770	1,960	»	»	»	»	2	»	134	»	2	»	»	1,994	1,962
ARTILLERIE.																
Artillerie à pied. . . française. .	5	150	11	»	»	3	1	»	1	11	»	»	»	»	171	11
Artillerie à pied. . . hollandaise	4	72	4	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	84	4
Total.	9	222	15	»	»	3	1	»	1	19	»	»	»	»	255	15
Artillerie à cheval, hollandaise .	12	152	139	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	170	139
Train d'artillerie . . français . .	10	524	610	»	»	1	37	»	»	13	»	»	»	»	595	610
Train d'artillerie . . hollandais .	7	257	472	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	266	472
Total.	17	791	1,082	»	»	1	37	»	»	15	»	»	»	»	861	1,082
Ouvriers, français	2	18	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	5
Total de l'artillerie. . .	40	1,183	1,241	»	»	4	38	»	1	40	»	»	»	»	1,306	1,241
Sapeurs, français.	3	73	8	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	81	8
Gendarmerie française	4	78	101	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	83	101
Équipages militaires français . .	1	82	145	»	»	»	3	3	»	6		»	»	»	92	148
Marine française	4	89	»	»	»	»	»	»	»	7	»	»	»	»	100	»
Total général	579	11,703	3,953	»	»	4	41	»	2	839	»	»	»	»	3,170	3,958

ANNEXE N° 3

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

DES

DIVISIONS MILITAIRES DE L'INTÉRIEUR

PAR DIVISIONS

A L'ÉPOQUE DU 1er JANVIER 1809

Récapitulation générale des divisions militaires de l'intérieur par divisions à l'époque du 1er janvier 1809[1].

DÉSIGNATION des divisions militaires.	NOMBRE des officiers d'état-major.	NOMBRE des employés militaires.	NOMBRE des bataillons.	NOMBRE des escadrons.	PRÉSENTS dans la division. Officiers	PRÉSENTS dans la division. Sous-offic. et soldats.	PRÉSENTS dans la division. Chevaux.	ABSENTS AVEC SOLDE. Détachés. Officiers	ABSENTS AVEC SOLDE. Détachés. S.-off. et soldats.	ABSENTS AVEC SOLDE. Détachés. Chev.	ABSENTS AVEC SOLDE. Embarqués ou à la disposition de la marine. Officiers	ABSENTS AVEC SOLDE. Embarqués ou à la disposition de la marine. Sous-officiers et soldats.	ABSENTS SANS SOLDE. Hôpitaux. Officiers	ABSENTS SANS SOLDE. Hôpitaux. Sous-offic. et soldats.	ABSENTS SANS SOLDE. Prisonniers de guerre. Officiers	ABSENTS SANS SOLDE. Prisonniers de guerre. Sous-offic. et soldats.	ABSENTS SANS SOLDE. En congé. Officiers	ABSENTS SANS SOLDE. En congé. S.-off. et soldats.	ABSENTS SANS SOLDE. En jugement.	EFFECTIF en hommes.	EFFECTIF en chevaux de troupes.	EFFECTIF en chevaux du train.	OBSERVATIONS.
1re	149	273	15	6	341	8,593	727	24	132	12	»	»	2	855	2	45	1	39	6	9,990	739	»	
2e	52	60	6	»	165	4,538	179	30	264	»	»	»	»	264	»	3	1	2	6	5,273	146	33	
3e	180	104	15	2	255	7,449	288	20	96	1	»	»	»	415	»	1	4	1	7	8,248	289	»	
4e	23	16	2	3	55	1,384	350	3	41	5	»	»	»	153	»	»	»	»	1	1,637	355	»	
5e	69	104	11	19	329	8,278	1,871	41	242	158	»	»	9	913	4	158	»	6	19	9,997	1,970	59	
6e	39	23	1	9	110	2,087	770	9	36	4	»	»	1	110	»	»	1	2	»	2,356	774	»	
7e	55	29	20	»	323	9,121	10	6	29	»	»	»	1	568	2	163	6	7	2	10,228	10	»	
8e	66	85	9	»	185	6,376	29	7	31	»	1	186	»	380	6	2	»	906	19	8,099	29	»	
9e	8	»	1	»	81	2,348	»	»	»	»	»	»	»	52	»	»	»	14	12	2,507	»	»	
10e	29	6	1	»	66	1,438	»	1	»	»	»	»	»	16	»	»	»	»	1	1,522	»	»	
11e	15	12	1	»	33	971	»	»	»	»	»	»	»	12	»	»	»	»	»	1,016	»	»	
12e	55	102	6	»	208	7,642	»	7	24	»	4	231	2	358	2	56	»	6	2	8,542	»	»	
13e	85	53	8	»	240	9,035	»	13	278	»	»	»	1	395	4	213	»	3	12	10,194	»	»	
14e	31	16	4	»	146	4,455	»	5	182	»	1	153	»	152	»	»	»	3	8	5,105	»	»	
15e	29	28	2	1	96	2,818	130	»	»	»	»	»	»	113	»	»	»	1	»	3,028	130	»	
16e	160	205	12	2	237	8,688	120	26	126	»	3	189	5	1,081	5	165	2	15	19	10,561	120	»	
18e	22	18	1	»	63	1,603	»	»	»	»	»	»	2	40	»	1	»	»	»	1,709	»	»	
19e	17	4	1	»	67	1,685	»	5	20	»	»	»	»	65	1	10	»	1	2	1,856	»	»	
20e	16	4	»	»	10	719	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	729	»	»	
21e	3	11	»	1	48	994	75	»	4	2	»	»	»	15	»	»	»	»	»	1,061	77	»	
22e	6	15	»	2	57	1,439	433	2	3	1	»	»	»	19	1	»	»	»	»	1,521	434	»	
23e	53	33	7	»	153	4,420	»	11	84	»	»	»	»	231	»	»	»	2	11	4,912	»	»	
24e	36	16	12	4	293	8,478	299	23	96	»	13	550	8	2,225	6	35	2	3	10	11,742	299	»	
25e	124	104	10	15	198	5,721	1,164	35	543	27	»	»	1	405	»	1	2	16	3	6,925	1,191	»	
26e	91	22	7	3	184	5,072	477	26	188	5	»	»	2	471	2	50	2	1	18	6,016	306	176	
27e	37	66	12	5	275	9,435	965	27	456	10	»	»	1	556	2	115	»	2	4	10,873	975	»	
28e	63	57	11	4	190	7,919	621	31	228	9	2	100	6	495	»	1	»	1	3	8,976	452	178	
29e	41	12	3	»	97	2,044	»	9	29	»	»	»	»	67	»	»	»	»	6	2,252	»	»	
Total.	1,554	1,478	178	76	4,505	134,750	8,508	361	3,132	234	24	1,409	41	10,376	37	1,019	21	1,031	171	166,877	8,296	446	

1. A la même date, l'effectif de l'armée française en Espagne était de 269,892 hommes et de 47,829 chevaux et en comptant les troupes auxiliaires, de 324,411 hommes et de 52,342 chevaux.

ANNEXE N° 4

DÉCRET DU 1er JANVIER 1809

SUR LA

SUPPRESSION DES 5 LÉGIONS DE RÉSERVE

Décret du 1er janvier 1809 sur la suppression des 5 légions de réserve.

Art. 1er. — Les cinq légions de réserve sont supprimées.

Art. 2. — La 1re et la 2e légion de réserve formeront un régiment de 4 bataillons de 6 compagnies et du 5e bataillon de 4 compagnies, organisé comme les autres régiments d'infanterie. Ce régiment portera le n° 121.

La 3e, la 4e et la 5e légion de réserve formeront un régiment organisé de même que le premier ; ce régiment portera le n° 122.

Art. 3. — En conséquence le major général, des 1er, 2e, 3e et 4e bataillons de la 2e légion de réserve qui sont au 3e corps et du 4e bataillon de la 1re légion qui est au même corps, fera former les quatre premiers bataillons du 121e régiment à 6 compagnies chacun ; procès-verbal sera dressé de cette formation.

Notre ministre de la guerre fera former le 5e bataillon du même régiment à Versailles des dépôts de la 1re et de la 2e légion.

Le major général fera former les quatre premiers bataillons du 122e régiment des 3e et 4e bataillons de la 3e légion de réserve qui sont au 2e corps, du 4e bataillon de la 4e légion qui est au même corps et par la partie du 4e bataillon de la 5e légion qui est au même corps. Procès-verbal sera dressé de cette formation.

Notre ministre de la guerre fera former à Versailles le 5e bataillon du même régiment des dépôts des 3e, 4e et 5e légions.

Art. 4. — Les 3 compagnies du 4e bataillon de la 5e légion qui sont au 7e corps seront incorporées dans le 7e régiment de ligne. Le général Saint-Cyr en fera dresser procès-verbal.

Art. 5. — Le 5e bataillon de la 4e légion qui est à Soria sera incorporé dans le 50e de ligne. Cette incorporation aura lieu aussitôt qu'il sera possible de faire sortir ce bataillon de Soria. En attendant, il portera le nom de bataillon supplémentaire du 50e de ligne. La comptabilité en sera arrêtée au 1er janvier 1809.

Art. 6. — Tout ce qui reviendrait des prisons de l'Espagne appartenant à ces légions serait incorporé dans les régiments formés de la décomposition desdites légions.

NAPOLÉON.

ANNEXE N° 5

DÉCRET DU 16 JANVIER 1809

SUR LA

RÉORGANISATION DE L'INFANTERIE DE LA GARDE IMPÉRIALE

Décret du 16 janvier 1809 sur la réorganisation de l'infanterie de la garde impériale.

Art. 1er. — L'infanterie de la garde sera composée pour 1809 de six régiments, savoir :

Un régiment de grenadiers ;

Un régiment de fusiliers-grenadiers ;

Un régiment de tirailleurs-grenadiers ;

Un régiment de chasseurs ;

Un régiment de fusiliers-chasseurs ;

Un régiment de tirailleurs-chasseurs.

Art. 2. — Chaque régiment d'infanterie de la garde sera composé de deux bataillons, chaque bataillon de 4 compagnies ; chaque compagnie forte de 200 hommes, ce qui portera la force des bataillons à 800 hommes, non compris l'état-major, celle des régiments à 1,600 hommes, non compris l'état-major, et celle de toute l'infanterie de la garde à 9,600 hommes, non compris l'état-major.

Art. 3. — Les régiments de grenadiers et de chasseurs seront composés, comme ils le sont actuellement, d'hommes ayant au moins dix ans de service.

L'admission dans ces deux corps sera une récompense des services rendus dans la ligne. Les grenadiers et chasseurs auront rang de sous-officiers.

Art. 4. — Les régiments de fusiliers seront traités, pour la solde et les masses, comme les fusiliers de la garde le sont actuellement.

Pour être admis dans ces corps, il faudra avoir servi au moins deux ans dans les tirailleurs de la garde et savoir lire et écrire.

Tout fusilier ayant quatre ans de service, tant dans le régiment de fusiliers que dans celui des tirailleurs, est susceptible d'entrer dans les grenadiers ou chasseurs de la garde ; mais il ne peut y être admis qu'en vertu d'une décision de l'Empereur.

Art. 5. — Les régiments des tirailleurs seront composés de conscrits pris sur tous les départements.

Les tirailleurs seront traités comme les soldats de la ligne.

Art. 6. — L'administration des régiments de fusiliers et de tirailleurs et les officiers et sous-officiers qui y seront attachés pour les commander appartiendront aux corps des grenadiers et des chasseurs de la garde.

Art. 7. — Il sera procédé de la manière suivante à la présente organisation : les cadres du 2e régiment de grenadiers formeront les cadres du régiment des tirailleurs-grenadiers.

Les cadres du 2e régiment de chasseurs formeront les cadres du régiment des tirailleurs-chasseurs.

Les 3,200 conscrits nécessaires pour remplir les cadres des deux régiments de tirailleurs, seront pris sur les 5,000 conscrits que la garde a aujourd'hui à Paris, parmi les plus robustes et les plus lettrés.

NAPOLÉON.

ANNEXE n° 6.

DÉCRET DU 30 JANVIER 1809

SUR L'ORGANISATION

DU CORPS DES INGÉNIEURS-GÉOGRAPHES

Décret du 30 janvier 1809 sur l'organisation du corps des ingénieurs-géographes.

Art. 1er. — Les ingénieurs-géographes sont organisés en corps militaire qui portera le nom de corps impérial des ingénieurs-géographes.

Art. 2. — Il sera dans les attributions du ministre de la guerre et aura pour chef l'officier général directeur du dépôt de la guerre.

Art. 3. — Le nombre des ingénieurs-géographes sera de 90, savoir :

4 colonels.
8 chefs d'escadron.
24 capitaines de 1re classe.
24 capitaines de 2e classe.
6 élèves sous-lieutenants, au moins.

Art. 4. — Les ingénieurs-géographes jouiront, dans leurs grades respectifs, de la solde accordée par les lois aux officiers du génie.

Art. 5. — Ils auront aussi droit, dans leurs grades respectifs, aux indemnités et retraites de tout genre, qui sont accordées aux officiers de l'état-major, d'après les formes et dans les cas déterminés par les lois et règlements militaires.

Art. 6. — Les places vacantes dans le corps seront données à des élèves de l'École polytechnique, conformément à la loi du 25 frimaire an 8.

Art. 7. — Les ingénieurs-géographes en campagne ou sur le terrain jouiront d'un traitement supplémentaire, qui sera fixé par le ministre de la guerre et qui servira à subvenir aux frais des chaîneurs et réparations usuels.

Art. 8. — Le nombre des colonels et chefs d'escadron composant le corps provisoire des ingénieurs-géographes étant supérieur à celui qui a été fixé par le présent décret, les titulaires actuels conserveront leur grade et leur traitement, mais en déduction du nombre des officiers du grade inférieur.

Art. 9. — Les ingénieurs-géographes conserveront l'uniforme qui leur a été donné.

NAPOLÉON.

ANNEXE nº 7.

ORDRE

Ordre.

Paris, le 7 février 1809.

Art. 1er. — A dater du 1er mars, les deux régiments des tirailleurs de notre garde seront casernés à Paris.

Art. 2. — Les anciens grenadiers et chasseurs formant le dépôt de ces régiments seront, à dater de la même époque, casernés à Paris pour le service du Palais.

Art. 3. — Tous les conscrits des quatre années qui continueront à rejoindre la garde seront dirigés sur les dépôts des deux régiments de tirailleurs à Paris.

Art. 4. — Les 10,000 conscrits tirés de la conscription de 1810 formeront deux brigades, une de chasseurs et une de grenadiers.

La brigade de chasseurs se réunira à Courbevoie et Ruelle ; la brigade de grenadiers se réunira à Versailles.

Chacune de ces brigades se partagera en huit cohortes. Il y aura donc huit cohortes de chasseurs et huit cohortes de grenadiers.

Chaque cohorte, composée de 600 hommes, sera attachée à une compagnie des régiments de tirailleurs et commandée par des officiers de cette compagnie, savoir : le capitaine, qui continuera à commander sa compagnie des tirailleurs, mais sera spécialement attaché à la cohorte et sera caserné avec elle.

Deux lieutenants en 2e de la compagnie des tirailleurs, et qui seront spécialement attachés à la cohorte, et deux sergents pris parmi ceux de la compagnie des tirailleurs.

Ce qui fera cinq officiers : le capitaine commandant toute la cohorte et les 4 autres commandant le quart de la cohorte ou une compagnie de 150 hommes.

Il sera de plus attaché à chaque cohorte trente-deux anciens grenadiers ou chasseurs de la garde, à raison de huit par compagnie, pour y faire les fonctions de caporaux, de sergents et d'instructeurs, ce qui fera 256 anciens chasseurs pour la brigade de chasseurs et 256 anciens grenadiers pour la brigade de grenadiers.

Ainsi, il ne restera plus aux casernes à Paris, pour comman-

der les tirailleurs, qu'un officier, deux sergents et huit caporaux par compagnie.

Art. 5. — Il sera attaché à chaque cohorte huit tambours qui seront pris parmi les conscrits eux-mêmes ou à l'école des tambours.

Art. 6. — La brigade des chasseurs sera commandée par un officier supérieur des chasseurs et la brigade des grenadiers par un officier supérieur des grenadiers, qui seront casernés avec leur brigade.

Art. 7. — Les cohortes des chasseurs prendront les n^{os} de 1 à 8.

Les cohortes des grenadiers prendront la même série de numéros.

Art. 8. — La brigade des chasseurs sera habillée de l'uniforme de l'infanterie légère.

La brigade des grenadiers prendra l'uniforme de l'infanterie de ligne.

NAPOLÉON.



ANNEXE N° 8

ÉTAT

DE SITUATION, D'ITINÉRAIRE ET D'EMPLACEMENT

DE L'ARMÉE DU RHIN

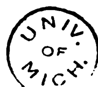
DU 5 AU 28 MARS 1809



mée

12

. . . . .
. . . . .
. . . . .
. . . . .
. . . . .
. . . . .







ANNEXE N° 9

ÉTAT

DE SITUATION, D'ITINERAIRE ET D'EMPLACEMENT

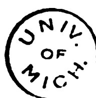
DU

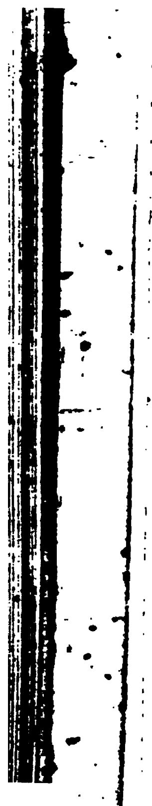
CORPS DE RÉSERVE DE L'ARMÉE DU RHIN



corps

D	11
m.	Idem.
m.	Idem.





ÉTAT

DE SITUATION, D'ITINÉRAIRE ET D'EMPLACEMENT

DU CORPS D'OBSERVATION DU RHIN

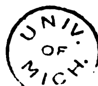
DU 5 AU 28 MARS 1809



mée

12

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .





ANNEXE N° 9

ÉTAT

DE SITUATION, D'ITINÉRAIRE ET D'EMPLACEMENT

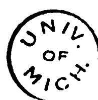
DU

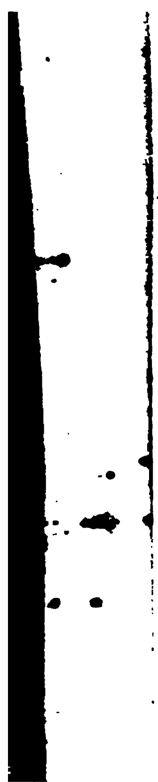
CORPS DE RÉSERVE DE L'ARMÉE DU RHIN



corps

D	11
m.	Idem.
m.	Idem.





Feuille nº 3.

23	24	25	26	27	28
Ulm. de placer une livision à Günz- à Memmingen le division entre					



l'armée du Nord de l

Feuille nº 4

	8	9	10	11	13	24	25	26	27	28
.	.....	....	.....	....						
.	.....	....	.....	....						
.	Idem.	Idem.	Idem.	Idem.						
.	Idem.	Idem.	Idem.	Idem.						
.	Idem.	Idem.	Idem.	Idem.						





Conféd

8	9
Idem.	Idem
Idem.	Idem
. .	. . .
. .	. . .
. .	. . .
. .	. . .
. .	. . .
. .	. . .
. .	. . .
Idem.	Idem.



SUITE DES TROUPES EN MARCHE

Supplément au n° 6.

Partiront de Schelestadt le 1er avril pour être le 2 avril à Strasbourg.
Sont à Strasbourg.
Partiront de Mézières le 15 mars pour être le 28 mars à Strasbourg.
Partiront de Maëstricht le 15 mars pour être le 31 mars à Strasbourg.
Cor D'après de nouveaux ordres, ces compagnies se rendront par Mayence à
b Magdebourg pour rejoindre les grenadiers et voltigeurs du 4e bataillon du 22e
d de ligne.
à Partiront de Mayence le 23 mars pour être le 31 mars à Strasbourg.
q Sont à Strasbourg.
r Partiront de Worms le 27 mars pour être le 1er avril à Strasbourg.
l Partiront de Gand le 14 mars pour être le 6 avril à Strasbourg.
Partiront de Bruxelles le 14 mars pour être le 4 avril à Strasbourg.
Partiront de Coblentz le 23 mars pour être le 3 avril à Strasbourg.
Partiront de Neufbrisach le 1er avril pour être le 3 avril à Strasbourg.
Partiront de Spire le 27 mars pour être le 30 mars à Strasbourg.





1 régiment provisoire form
portugaise, complétés à 14 ray aussitôt qu'il sera formé pour se rendre à Strasbourg.

13e demi-brigade d'élite destinée à faire partie du corps du général Oudinot. oble le 27 mars pour être rendu le 9 avril à Besançon.

Escadron de marche formé à Agen. :n le 25 mars pour être rendu le 1er mai à Strasbourg.

Escadron de marche formé à Montauban. ›ntauban le 25 mars pour être le 30 avril à Strasbourg.

Escadron de marche formé à Versailles. ailles le 18 mars pour être rendu le 7 avril à Strasbourg.

1 détachement de marche co ·ge le 26 mars pour être rendu le 7 avril à Strasbourg.
1 détachement de marche co estricht le 26 mars pour être le 12 avril à Strasbourg.
1 détachement de marche co nloo le 26 mars pour être le 16 avril à Strasbourg.
1 détachement de marche co Schelestadt à Strasbourg.
1 détachement de marche co ves le 26 mars pour être le 18 avril à Strasbourg.
1 détachement de marche co Colmar à Strasbourg.
·ge le 26 mars pour être le 11 avril à Strasbourg.

Le cadre du 4e escadron du 1
Le cadre du 4e escadron du 2 euge le 25 mars pour être rendu le 12 avril à Strasbourg.
Le cadre du 4e escadron du 3 ay le 26 mars pour être rendu le 16 avril à Strasbourg.
Le cadre du 4e escadron du 1 ssano le 26 mars pour être le 5 mai à Strasbourg.
Le cadre du 4e escadron du 1
Le cadre du 4e escadron du 2 aisance le 27 mars pour être le 12 mai à Strasbourg.
Le cadre du 4e escadron du 7
Le cadre du 4e escadron du 1 urg.
Le cadre du 4e escadron du 1 Neuf-Brisach à Strasbourg.
Le cadre du 4e escadron du 1 richt le 26 mars pour être le 12 avril à Strasbourg.
Le cadre du 4e escadron du 1 Belfort à Strasbourg.
Le cadre du 4e escadron du 2 Neuf-Brisach à Strasbourg.
Le cadre du 4e escadron du 5 le 26 mars pour être le 10 avril à Strasbourg.
Le cadre du 4e escadron du 7 r le 27 mars pour être le 12 avril à Strasbourg.
Le cadre du 4e escadron du 8 monde le 26 mars pour être le 14 avril à Strasbourg.
Le cadre du 4e escadron du 9 urg.
Schelestadt à Strasbourg.

Bataillon de marche formé à Paris. le 21 mars pour être rendu le 9 avril à Strasbourg.
Les hommes des 58e, 121e de ligne, des 2e, 4e, 12e et 15e légère sont destinés à être incorporés dans les 16e, 26e lé- de ligne, au corps du général Oudinot.

15e compagnie du 1er régimen
16e compagnie du 1er régimen e le 24 mars pour être rendu le 19 avril à Strasbourg.
19e compagnie du 1er régimen le 24 mars pour être rendu le 14 avril à Strasbourg.
5e compagnie du 5e régiment ourg le 23 mars pour être le 25 avril à Strasbourg.
1re compagnie du 6e régiment gne le 24 mars pour être le 18 avril à Strasbourg.
6e compagnie du 6e régiment le 23 mars pour être le 19 avril à Strasbourg.
8e compagnie du 8e régiment ouis le 25 mars pour être le 18 avril à Strasbourg.
17e compagnie du 8e régiment ulogne le 24 mars pour être le 18 avril à Strasbourg.

Rapport sur l'organisation de l'artillerie des armées de Sa Majesté en Allemagne.

Paris, 9 mars 1809.

L'armée de Sa Majesté, en Allemagne, est composée de quatre corps d'infanterie et d'un corps de cavalerie, l'artillerie de ces corps doit être organisée ainsi qu'il suit, savoir :

Chacune des quatre divisions de l'armée actuellement dite d'Allemagne doit avoir 15 bouches à feu. Total.	60
Chacune des deux divisions du corps du général Oudinot doit être de 18 bouches à feu. Total	36
Chacune des quatre divisions du corps d'observation du Rhin doit avoir 12 bouches à feu. Total.	48
(L'ordre de Son Altesse le Major général n'en comporte que 36, mais on a cru qu'il y avait erreur, attendu que le Ministre de la guerre a ordre de donner 12 pièces à chaque division.)	
La division du corps du prince de Ponte-Corvo doit être de 12 pièces, ci	12
Le corps des réserves de cavalerie doit avoir une division de 12 pièces et deux de 6 chacune. Total	24
Total des bouches à feu pour tous les corps. . .	180

Il faut à chacun de ces corps un état-major d'artillerie et un parc, il faut en outre pour toute l'armée un grand état-major et un grand parc comprenant l'équipage de campagne et celui de ponts. Les états ci-joints ont été calculés d'après ces bases, celui du matériel l'a été en outre à raison d'un approvisionnement et demi de munitions à canon dans chaque corps d'armée, d'un demi-approvisionnement au grand parc, de 60 cartouches par homme dans les corps d'armée et de 20 au grand parc.

L'état n° 1 indique la composition que l'on propose de donner au matériel. Les divisions Molitor et Boudet sont les seules qui n'aient pas leur nombre de bouches à feu complet, mais le ministre a donné des ordres pour qu'elles leur soient envoyées de Strasbourg. On voit par cet état qu'il manque pour compléter l'organisation générale :

259 caissons de différents calibres.
34 chariots à munitions.
40 forges de campagne.

L'état n° 2 indique l'organisation en canonniers ouvriers, pontonniers et train, tant dans les corps d'armée que dans les places. On s'est conformé pour la composition du personnel des places au décret rendu par Sa Majesté le 12 octobre dernier à Erfurt ; on a ajouté une compagnie d'artillerie à pied pour la place de Wurtzbourg qui doit être occupée par les Français. On a cru aussi devoir en laisser une à Stralsund jusqu'à ce que la place soit entièrement démantelée.

Cet état fait voir qu'il manque :

147 hommes d'artillerie à pied.

194 hommes d'artillerie à cheval.

174 ouvriers.

373 pontonniers.

601 soldats du train.

3,002 chevaux.

Les hommes d'artillerie à pied et ceux d'artillerie à cheval ne peuvent être tirés que de l'armée d'Espagne, car il n'existe plus dans les dépôts que les cadres. On propose pour compléter les ouvriers d'en prendre 50 à Strasbourg et de tirer le reste de l'armée d'Espagne. On peut tirer de Mayence deux compagnies de pontonniers fortes ensemble de 184 hommes, il en manquerait encore 189 qu'il faudrait faire venir de l'armée d'Espagne. Le général Hanicque a reçu ordre d'acheter en Allemagne 2,000 chevaux, il n'en manquera plus que 1,002 après cette acquisition. Il serait nécessaire d'en faire acheter de nouveau 1,200 et de donner 900 conscrits aux bataillons du train, vu que, quoiqu'il n'en manque réellement pas autant, le surplus serait à peine suffisant pour couvrir les pertes qui se feront à l'armée avant que les hommes et les chevaux demandés soient rendus.

L'état n° 3 indique la composition des généraux, des officiers supérieurs et d'état-major et des employés nécessaires pour les corps d'armée, parcs et places. Il manque pour compléter cette organisation :

4 officiers généraux.

18 officiers supérieurs.

54 capitaines en 2e.

23 employés.

(*Suivent les propositions pour compléter ladite organisation.*)

. . . .

. . . .

Résumé.

On demande, pour pouvoir compléter l'organisation de l'artillerie des armées en Allemagne, savoir :

Pour le matériel.	259 caissons 34 chariots 40 forges	qu'on ne peut tirer que de France.
Pour le personnel.	2 compag. d'artillerie à pied 2 compag. d'artillerie à cheval	que l'on propose de faire venir de l'armée d'Espagne.
	2 compag. d'ouvriers dont il faudrait prendre une demie à Strasbourg et 1 et demie à l'armée d'Espagne.	
	4 compagnies de pontonniers ; on propose d'en tirer 2 de Mayence et 2 de l'armée d'Espagne.	
Pour le train.	900 conscrits. 1,200 chevaux, indépendamment des 2,000 que le général Hanicque a ordre d'acheter.	
Pour les états-majors.	4 officiers généraux.	On propose d'en tirer un de l'armée d'Espagne et l'on demande qu'il en soit nommé trois autres en remplacement du général Drouas retiré, du général Bicquilley mort et du général Verrières qui a demandé sa retraite.
	18 officiers supérieurs.	On en demande 4 nominativement qui sont employés dans l'intérieur et on propose d'en tirer 14 de l'armée d'Espagne.
	54 seconds capitaines.	On en demande 5 nominativement, on propose d'en prendre 20 parmi les capitaines de la dernière promotion et d'en tirer 29 de l'armée d'Espagne.
	23 employés	On les demandera nominativement si Sa Majesté approuve cette organisation.

Paris, le 9 mars 1809.

Le Premier Inspecteur général de l'artillerie,
SONGIS.

N° 1. **PROJET de composition du matériel d'artillerie de l'armée en Allemagne.**

DÉNOMINATION des CORPS D'ARMÉE.	BOUCHES A FEU. Canons de 12	Canons de 8	Canons de 6	Canons de 4	Obusiers de 6 pouces.	Obusiers de 5 pouces, 4 lignes.	TOTAL des bouches à feu.	VOITURES. Caissons à canon de 12	Caissons à canon de 8	Caissons à canon de 6	Caissons à canon de 4	Caissons d'obusier de 6 pouces.	Caissons d'obusier de 5 pouces, 4 lignes.	Caissons d'infanterie.	Affûts de rechange.	Chariots.	Forges.	TOTAL général des voitures y compris les bouches à feu.	OBSERVATIONS.
Armée du Rhin	8	24	8	8	12	»	60	36	72	20	16	54	»	130	20	24	16	502	
Corps du Gal Oudinot	6	12	»	12	»	6	36	27	36	»	24	»	18	80	12	12	10	255	
Corps d'observation de M. le duc de Rivoli	8	»	32	»	»	8	48	36	»	72	»	»	24	130	16	24	16	366[1]	[1] On a compris 2 canons de 12 et 4 caissons de 12; 4 canons de 6 et 8 caissons de 6; 2 affûts de 6 de rechange; 8 caissons d'infanterie et 2 forges de campagne à prendre à Strasbourg.
Corps du Prince de Ponte-Corvo	»	4	6	»	»	2	12	»	12	12	»	»	6	40	4	9	6	101	
Réserves de cavalerie	»	16	»	»	8	»	24	»	48	»	»	36	»	38	8	20	11	185	
Parc général	»	»	»	»	»	»	»	33	56	15	13	48	16	134	»	30	12	357	
Totaux	22	56	46	20	20	16	180	132	224	119	53	138	64	552	60	119	71	1,712	
Existants	22	58	46	32	22	16	196	111	232	100	70	85	79	346	87	85	31	»	Y compris les objets désignés ci-dessus.
Manquants	»	»	»	»	»	»	»	21	»	19	»	53	»	206	»	34	40	»	
Excédent	»	2	»	12	2	»	16	»	8	»	17	»	15	»	27	»	»	»	

Paris, le 9 mars 1809.

Le Premier Inspecteur général de l'artillerie,
SONGIS.

N° 2.

ÉTAT du personnel d'artillerie nécessaire aux armées d'Allemagne.

DÉSIGNATION des Corps d'armée.	DÉSIGNATION de Divisions, Parcs et Places.	ARTILLERIE à pied.	ARTILLERIE à cheval.	Ouvriers.	Armuriers.	Pontonniers.	TRAIN. Soldats.	TRAIN. Chevaux de traits	OBSERVATIONS.
Armée du Rhin.	1re division	138	40	2	»	»	197	374	
	2e division	138	40	2	»	»	197	374	
	3e division	138	40	2	»	»	197	374	
	4e division	138	40	2	»	»	197	374	
	Parc	80	»	30	»	86	442	844	
	Total	632	160	38	»	86	1,230	2,340	
Corps du général Oudinot.	1re division	138	80	2	»	»	236	448	
	2e division	138	80	2	»	»	236	448	
	Parc	80	»	20	»	115	245	466	
	Total	356	160	24	»	115	717	1,362	
Corps d'observation du Rhin.	1re division	138	40	2	»	»	173	330	
	2e division	138	40	2	»	»	173	330	
	3e division	138	40	2	»	»	173	330	
	4e division	138	40	2	»	»	173	330	
	Parc	80	»	30	»	74	328	624	
	Total	632	160	38	»	74	1,020	1,944	
Corps du Prince de Ponte-Corvo.	Division Dupas	138	40	2	»	»	173	330	
	Parc	40	»	12	»	76	107	198	
	Total	178	40	14	»	76	280	528	
Réserves de cavalerie.	Division Nansouty	»	168	4	»	»	185	349	
	Division Saint-Sulpice	»	84	2	»	»	97	184	
	Division Espagne	»	84	2	»	»	97	184	
	Parc	80	»	20	»	96	265	501	
	Total	80	336	28	»	96	644	1,218	
Parc général.	Équipage de campagne	600	200	100	90	»	872	1,663	
	Équipage de ponts	»	»	»	»	200	265	500	
	Total	600	200	100	90	200	1,137	2,163	
Places, etc.	Magdebourg	200	»	40	»	»	»	»	
	Stettin	100	»	10	»	»	»	»	
	Küstrin	100	»	10	»	»	»	»	
	Glogau	100	»	10	»	»	»	»	
	Stralsund	100	»	10	»	»	»	»	
	Danzig	200	»	30	»	»	»	»	
	Wurtzbourg	100	»	10	»	»	»	»	
	Total	900	»	120	»	»	»	»	
RÉCAPITULATION.									
Corps d'armée	du Rhin	632	160	38	»	86	1,230	2,340	
	du général Oudinot	356	160	24	»	115	717	1,362	
	d'observation du Rhin	632	160	38	»	74	1,020	1,944	
	du Prince de Ponte-Corvo	178	40	14	»	76	280	528	
	Réserves de cavalerie	80	336	28	»	96	644	1,218	
Parc général.	Équipage de campagne	600	200	100	90	»	872	1,663	
	Équipage de ponts	»	»	»	»	200	265	500	
Places		900	»	120	»	»	»	»	
	Totaux	3,378	1,056	362	90	647	5,028	9,555	
Existant en Allemagne ou en route pour s'y rendre		3,231	862	188	90	274	4,427	6,553	
Partant, il manque pour compléter l'organisation		147	194	174	»	373	601	3,002	

Paris, le 9 mars 1809.

Le Premier Inspecteur général de l'artillerie, SONGIS.

ANNEXE N° 15

SUPPRESSION DES BRIQUETS

DANS LES COMPAGNIES D'ÉLITE D'INFANTERIE

ET

DANS LES COMPAGNIES D'ARTILLERIE A PIED

Rapport du Ministre de la guerre à l'Empereur.

Il faudrait commencer par décréter que désormais les grenadiers et voltigeurs ne porteront plus de briquets, mais porteront des haches. Établir un bon modèle pour que ces haches puissent être utiles et faire une masse pour cet objet.

Paris, le 15 mars 1809.

NAPOLÉON.

15 mars 1809.

Sa Majesté m'a fait connaître que son intention est d'essayer de faire porter par l'infanterie des outils de pionniers et tranchants au lieu de sabres briquets.

Je pense, comme S. M., que les outils seraient beaucoup plus utiles que les sabres dont les soldats d'infanterie font fort peu d'usage à la guerre. Mais pour que les soldats puissent les porter en guise de sabres, sans se gêner dans les rangs et sans embarrasser les évolutions, il a fallu réduire à de plus petites dimensions la pelle, la hache et la pioche ; cette diminution de proportion rend ces outils peu susceptibles d'un bon service ; cependant tels qu'ils sont, ils pourraient être utilisés.

Mais je prie S. M. de se rappeler qu'on avait donné, en l'an XII, des outils aux compagnies d'élite de cavalerie et que ces outils ont été promptement perdus ou abandonnés, et il est à croire qu'il en sera de même dans les troupes d'infanterie obligées de les porter et qui chercheront à s'en débarrasser. Le prix de ces outils et leur fréquent remplacement coûteront presque aussi cher que celui des sabres briquets.

Le premier achat pour 300,000 hommes d'infanterie reviendrait à environ 1,800,000 fr. et, pour éviter les pertes ou dégradations, on pourrait mettre les remplacements à la charge des corps en leur faisant une masse pour cet objet ou en augmentant celle générale qui serait chargée de pourvoir aux achats.

Cependant je ne crois pas qu'il y ait d'inconvénient à en faire l'essai dans un ou deux régiments et je prie S. M. de me faire connaître ses intentions à cet égard.

(Arch. Nat.) Cte D'HUNEBOURG.

Le lendemain 16, l'Empereur rendait les deux décrets qui suivent :

Décret.

Au palais des Tuileries, le 16 mars 1809.

Art. 1er. — Le briquet est supprimé dans l'armement des compagnies de grenadiers et de voltigeurs de nos régiments d'infanterie légère et de ligne.

Art. 2. — Au lieu de briquets, les grenadiers et voltigeurs porteront à leur bandoulière, la moitié des compagnies des haches avec le manche et l'autre moitié des pics à hoyaux.

Art. 3. — Notre ministre de la guerre enverra aux colonels des différents corps le modèle de ces outils.

Signé : NAPOLÉON.

Décret.

Au palais des Tuileries, le 16 mars 1809.

Art. 1er. — Le briquet est supprimé dans nos compagnies d'artillerie à pied, des outils y seront substitués.

La 1re escouade de chaque compagnie portera des haches avec le manche ;

La 2e escouade de chaque compagnie portera des pics à hoyaux ;

La 3e escouade de chaque compagnie portera des pioches ;

La 4e escouade de chaque compagnie portera des pelles.

Art. 2. — Notre ministre de la guerre enverra aux commandants le modèle de ces différents outils.

Signé : NAPOLÉON.



ANNEXE N° 16

ORGANISATION

DU 44e BATAILLON DE LA FLOTTILLE

ET CRÉATION

D'UN BATAILLON D'OUVRIERS MILITAIRES

DE LA MARINE

Décret.

Au palais des Tuileries, le 17 mars 1809.

TITRE Ier

Art. 1er. — Le 44e bataillon de notre flottille impériale sera complété à 1,227 hommes, officiers, sous-officiers, marins et apprentis marins compris.

Art. 2. — Les hommes composant ce bataillon seront instruits dans les manœuvres d'infanterie ; ils seront armés et auront un sac garni comme nos soldats d'infanterie.

Art. 3. — Chaque compagnie, au lieu d'un sabre, portera un outil en bandoulière, savoir :

La 1re escouade de chaque compagnie portera une hache ;

La 2e escouade un pic à hoyau ;

La 3e escouade une pioche ;

La 4e escouade une pelle.

Art. 4. — Chaque homme aura deux paires de souliers dans le sac, et une aux pieds, une capote et une giberne ; et notre ministre de la marine pourvoira à ce que le bataillon soit dans le meilleur état, et chaque homme sera porteur d'un livret semblable à celui de nos troupes de terre, constatant la situation de sa masse de linge et chaussure.

Art. 5. — Ce bataillon partira le 1er avril pour se rendre à Strasbourg.

TITRE II

Art. 6. — Il sera formé, sur les compagnies d'ouvriers militaires de la marine servant dans notre arsenal d'Anvers, un bataillon d'ouvriers militaires de la marine.

Art. 7. — Ce bataillon sera commandé par un chef de bataillon et un adjudant-major et composé de six compagnies de cent quarante hommes chacune, savoir :

d'un capitaine,
d'un lieutenant, } sortant de l'artillerie de la marine ;
d'un sous-lieutenant,
d'un sergent-major,

de quatre sergents,
d'un caporal-fourrier,
de huit caporaux,
de deux tambours,
et de cent vingt ouvriers.

Art. 8. — Il sera pourvu par notre ministre directeur de l'administration de la guerre à ce que chaque homme dudit bataillon reçoive une capote avant le départ du bataillon.

Art. 9. — Il sera affecté à la suite de chacune des six compagnies composant ledit bataillon, un sous-ingénieur du génie maritime comme directeur des constructions et radoubs.

Art. 10. — Ce bataillon ainsi organisé, chaque homme muni d'une capote, de trois paires de souliers, et de son livret de masse de linge et chaussure, partira d'Anvers pour Strasbourg le 1er avril, et formera avec le 44e bataillon de la flottille un corps de 2,000 hommes qui fournira les détachements nécessaires pour le service de la marine à l'armée de terre.

TITRE III

Art. 11. — Tous ces hommes continueront à être entretenus et soldés par notre ministre de la marine qui pourvoira à ce que les deux bataillons soient maintenus au complet.

Art. 12. — Il y aura un caisson par compagnie du bataillon d'ouvriers portant tous les outils nécessaires pour mettre ces huit cents ouvriers en grande activité indépendamment des outils qu'ils portent.

Signé : NAPOLÉON.

A
comp
appr
Ar
dans
sac g
Art.
outil
La 1
La 2
La 3
La 4
Art. 4
le sac, e
ministre
le meille
blable à
sa masse
Art. 5. —
Strasbourg.

Art. 6. —
taires de la
taillon d'ouv
Art. 7. —
taillon et un
cent quarante
d'un capitai
d'un lieuten
d'un sous-li
d'un sergent-

ANNEXE N° 17

FORMATION

DE

: RÉGIMENTS PROVISOIRES DE DRAGONS



ANNEXE No 17

FORMATION

DE

SIX RÉGIMENTS PROVISOIRES DE DRAGONS

Décret.

Au palais des Tuileries, le 17 mars 1809.

Art. 1er. — Il sera formé 6 régiments provisoires de dragons composés chacun de 4 escadrons, chaque escadron de 2 compagnies et chaque compagnie de 125 hommes; total de chaque régiment, 1,000 hommes et des 6 régiments provisoires, 6,000 hommes.

Art. 2. — Chaque régiment sera commandé par un major, deux chefs d'escadron, un adjudant-major et par le nombre d'officiers prescrits par l'ordonnance.

Notre ministre de la guerre veillera spécialement à ce que chaque escadron ait 4 maréchaux ferrants et 4 trompettes.

Art. 3. — Ces 6 régiments seront composés des 4es escadrons des régiments de dragons dont les dépôts sont en France.

Ceux de ces escadrons qui peuvent faire partir plus de 125 chevaux, feront partir le cadre de deux compagnies. Ceux qui ne peuvent faire partir que moins de 125 hommes enverront le cadre de la 1re compagnie seulement. Le cadre de la 2e compagnie partira avec les premiers détachements d'hommes disponibles qui porteront le nombre des compagnies des escadrons au-dessus de 125 hommes.

Art. 4. — Le premier régiment provisoire de dragons sera composé des 4es escadrons du 1er, du 2e, du 3e et du 4e régiment de dragons, formant 1,000 chevaux, sur lesquels 658 sont déjà partis.

Le 2e régiment provisoire sera composé des 4es escadrons des 5e, 6e, 7e et 8e régiments de dragons, formant 1,000 chevaux, sur lesquels 650 sont déjà partis.

Le 3e régiment provisoire sera composé des 4es escadrons des 10e, 11e, 12e et 13e régiments de dragons, formant 1,000 chevaux, sur lesquels 550 sont déjà partis.

Le 4e régiment provisoire sera composé des 4es escadrons des 14e, 15e, 16e et 17e régiments, formant 1,000 chevaux, sur lesquels 718 sont déjà partis.

Le 5e régiment provisoire sera composé des 4es escadrons des 18e, 19e, 20e et 21e régiments, formant 1,000 chevaux, sur lesquels 583 sont déjà partis.

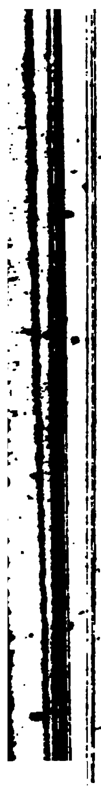
Le 6ᵉ régiment provisoire sera composé des 4ᵉˢ escadrons des 22ᵉ, 25ᵉ, 26ᵉ et 27ᵉ régiments, formant 1,000 chevaux, sur lesquels 760 sont déjà partis.

Art. 5. — Ainsi sur 6,000 chevaux qui forment le complet de ces 6 régiments provisoires, 4,000 sont déjà partis, 600 partent du dépôt d'Auch ; 1,600 seront prêts à partir au 1ᵉʳ avril, provenant des marchés qui ont été passés. Ces 6 régiments seront donc prêts à partir au complet dans les premiers jours d'avril.

Notre ministre de la guerre nous fera un rapport et prendra toutes les mesures pour lever tous les obstacles et accélérer autant que possible le départ de ce que les dépôts doivent fournir pour compléter leurs escadrons.

Art. 6. — Notre ministre de la guerre nous proposera sans délai la nomination de six majors, de douze chefs d'escadron, de douze adjudants-majors et de trois généraux pour commander ces six régiments, en choisissant des officiers qui aient servi dans l'arme des dragons.

Signé : Napoléon.



ANNEXE N° 18

FORMATION

DE DIX-SEPT DEMI-BRIGADES PROVISOIRES

DE RÉSERVE

Décret.

Au palais des Tuileries, le 23 mars 1809.

Art. 1er. — Il sera formé dix-sept demi-brigades provisoires de réserve, composées principalement de deux ou trois compagnies tirées des cinquièmes bataillons de nos régiments d'infanterie.

Art. 2. — Chaque demi-brigade sera commandée par un colonel en second ; chaque bataillon par un chef de bataillon. Il y aura un adjudant-major par demi-brigade.

Art. 3. — Les dix-sept demi-brigades seront organisées de la manière suivante :

1re demi-brigade provisoire.

1er bataill. composé de	6 compag. du 4e bataill. du 70e . .	840 h.
2e bataill. composé de	4 compag. du 5e bataill. du 70e . .	560
3e bataill. composé de	6 compag. du 4e bataill. du 47e . .	840
4e bataill. composé de	4 compag. du 5e bataill. du 47e . .	560
Total : 4 bataill. composés de	20 compagnies et	2,800 h.

Ce qui existe des 70e et 47e régiments à l'armée d'Espagne ne comptera plus que pour trois bataillons. Le cadre du 4e bataillon du 70e sera renvoyé à son dépôt dans la 13e division militaire, et quant au 4e bataillon du 47e qui est en Portugal, les officiers resteront avec les trois premiers bataillons comme en faisant partie et pour suppléer en cas de vacances ou d'absences ; et il sera de suite pourvu, par notre ministre de la guerre, aux nominations nécessaires pour l'organisation de ce 4e bataillon. Les caporaux et sergents seront tirés du dépôt du corps ; les six caporaux-fourriers seront tirés de nos lycées et de notre école de la Flèche ; les six sergents-majors, de nos fusiliers ; les six sous-lieutenants des vélites de notre garde ; et les lieutenants, capitaines et chef de bataillon de toute l'armée.

2e demi-brigade provisoire.

1er bat. composé de	6 comp. du 3e bat. du 86e	840 h.
2e bat. composé de	4 comp. du 5e bat. du 86e	560
3e bat. composé de	6 comp. du 4e bat. du 15e de ligne . .	840
4e bat. composé de	4 comp. du 5e bat. du 15e de ligne . .	560
Total : 4 bat. composés de	20 compagnies	2,800 h.

Ce qui existe des 86e et 15e régiments de ligne à l'armée d'Espagne ne comptera plus que pour trois bataillons. Le cadre du 3e bataillon du 86e sera renvoyé à son dépôt dans la 13e division militaire, et quant au 4e bataillon du 15e de ligne qui est en Portugal, les officiers resteront avec les trois premiers bataillons, pour y suppléer en cas de vacances ou d'absences, et il sera pourvu par notre ministre de la guerre à l'organisation du 4e bataillon, ainsi qu'il vient d'être dit plus haut pour le 47e.

Ces deux demi-brigades se réuniront à Pontivy.

3e demi-brigade provisoire.

1er bataill. composé de	4 compag. du 5e bataill. du 32e[1]. .		600 h.
2e bataill. composé de	4 compag. du 5e bataill. du 58e. . .		600
3e bataill. composé de	4 compag. du 5e bataill. du 121e . .		600
4e bataill. composé de	4 compag. du 5e bataill. du 122e . .		600
Total : 4 bataill. composés de	16 compagnies.		2,400 h.

4e demi-brigade provisoire.

1er bat. composé de	4 comp. du 5e bat. du 2e d'inf. légère[1]	600 h.
2e bat. composé de	4 comp. du 5e bat. du 4e d'inf. légère.	600
3e bat. composé de	4 comp. du 5e bat. du 12e d'inf. légère.	600
4e bat. composé de	4 comp. du 5e bat. du 15e d'inf. légère.	600
Total : 4 bat. composés de	16 compagnies	2,400 h.

Les 3e et 4e demi-brigades se réuniront à Paris.

5e demi-brigade provisoire.

1er bat. composé de	4 comp. du 5e bat. du 12e de ligne[1] .	600 h.
2e bat. composé de	4 comp. du 5e bat. du 14e de ligne . .	600
3e bat. composé de	4 comp. du 5e bat. du 34e de ligne . .	600
4e bat. composé de	4 comp. du 5e bat. du 88e de ligne . .	600
Total : 4 bat. composés de	16 compagnies et.	2,400 h.

La 5e demi-brigade se réunira à Sedan.

6e demi-brigade.

1er bataillon.	3e compagnie du 5e bataillon du 17e de ligne. . 3e compagnie du 5e bataillon du 19e de ligne. .	840 hommes.
2e bataillon.	3e compagnie du 5e bataillon du 25e de ligne. . 3e compagnie du 5e bataillon du 28e de ligne. .	840 hommes.
3e bataillon.	3e compagnie du 5e bataillon du 36e de ligne. . 3e compagnie du 5e bataillon du 43e de ligne. .	840 hommes.

Cette demi-brigade se réunira à Saint-Omer.

1. Chaque compagnie forte de 150 hommes.

7e demi-brigade.

1er bataillon.	3 compagnies du 44e de ligne . . . . 3 compagnies du 46e de ligne	840 hommes.
2e bataillon.	3 compagnies du 50e de ligne . . . . 3 compagnies du 51e de ligne	840 hommes.
3e bataillon.	3 compagnies du 55e de ligne . . . . 3 compagnies du 75e de ligne	840 hommes.

Cette demi-brigade se réunira à Saint-Omer.

8e demi-brigade.

1er bataillon.	3 compagnies du 48e de ligne . . . . 3 compagnies du 108e de ligne.	840 hommes.
2e bataillon.	3 compagnies du 72e de ligne . . . . 3 compagnies du 65e de ligne	840 hommes.
3e bataillon.	3 compagnies du 13e léger . . . . 3 compagnies du 27e léger	840 hommes.
4e bataillon.	2 compagnies du 22e léger . . . . 2 compagnies du 54e léger . . . . 2 compagnies du 45e léger	840 hommes.

Les trois premiers bataillons de cette demi-brigade se réuniront à Gand. Le 4e se réunira à Maëstricht.

9e demi-brigade.

1er bataillon.	3 compagnies du 8e de ligne. . . . . 3 compagnies du 21e de ligne	840 hommes.
2e bataillon.	3 compagnies du 94e de ligne . . . . 3 compagnies du 95e de ligne	840 hommes.
3e bataillon.	3 compagnies du 39e de ligne . . . . 3 compagnies du 85e de ligne	840 hommes.

Cette demi-brigade se réunira à Wesel.

10e demi-brigade.

1er bataillon.	3 compagnies du 27e de ligne . . . . 3 compagnies du 30e de ligne	840 hommes.
2e bataillon.	3 compagnies du 33e de ligne . . . . 3 compagnies du 61e de ligne	840 hommes.
3e bataillon.	3 compagnies du 111e de ligne. . . . . 3 compagnies du 40e de ligne	840 hommes.

Cette demi-brigade se réunira à Mayence.

11e demi-brigade.

1er bataillon.	3 compagnies du 3e de ligne. . . . . 3 compagnies du 4e de ligne.	840 hommes.
2e bataillon.	3 compagnies du 18e de ligne . . . . 3 compagnies du 63e de ligne	840 hommes.

3e bataillon.	2 compagnies du 24e de ligne . . . . 2 compagnies du 64e de ligne . . . . 2 compagnies du 57e de ligne	840 hommes.

Cette demi-brigade se réunira à Strasbourg.

12e demi-brigade.

1er bataillon.	3 compagnies du 7e léger. . . . . 3 compagnies du 17e léger	840 hommes.
2e bataillon.	3 compagnies du 9e léger. . . . . 3 compagnies du 10e léger	840 hommes.
3e bataillon.	3 compagnies du 21e léger . . . . 3 compagnies du 28e léger	840 hommes.

Cette demi-brigade se réunira à Strasbourg.

13e demi-brigade.

1er bataillon.	2 compagnies du 59e de ligne . . . . 2 compagnies du 69e de ligne . . . . 2 compagnies du 76e de ligne	840 hommes.
2e bataillon.	2 compagnies du 100e de ligne. . . . . 2 compagnies du 103e de ligne. . . . . 2 compagnies du 105e de ligne.	840 hommes.
3e bataillon.	2 compagnies du 6e léger. . . . . 2 compagnies du 24e léger . . . . 2 compagnies du 25e léger	840 hommes.
4e bataillon.	2 compagnies du 26e de ligne . . . . 2 compagnies du 16e de ligne . . . . 2 compagnies du 96e de ligne	840 hommes.

Cette demi-brigade se réunira à Metz.

14e demi-brigade.

1er bataillon.	2 compagnies du 35e de ligne . . . . 2 compagnies du 53e de ligne . . . . 2 compagnies du 106e de ligne.	840 hommes.
2e bataillon.	2 compagnies du 9e de ligne. . . . . 2 compagnies du 84e de ligne . . . . 2 compagnies du 92e de ligne	840 hommes.
3e bataillon.	2 compagnies du 1er d'infanterie légère. . . . . 2 compagnies du 13e de ligne . . . . 2 compagnies du 42e de ligne	840 hommes.

Cette demi-brigade se réunira à Milan.

15e demi-brigade.

1er bataillon.	2 compagnies du 52e de ligne . . . . 2 compagnies du 101e de ligne. . . . . 2 compagnies du 102e de ligne.	840 hommes.
2e bataillon.	2 compagnies du 22e léger . . . . 2 compagnies du 3e léger. . . . . 2 compagnies du 29e léger . . . . 2 compagnies du 14e léger	840 hommes.

3e bataillon.	2 compagnies du 6e de ligne.	840 hommes.
	2 compagnies du 10e de ligne.	
	2 compagnies du 20e de ligne.	

Cette demi-brigade se réunira à Alexandrie.

16e demi-brigade.

1er bataillon.	2 compagnies du 67e de ligne.	840 hommes.
	2 compagnies du 2e de ligne.	
	2 compagnies du 56e de ligne.	
2e bataillon.	2 compagnies du 37e de ligne.	840 hommes.
	2 compagnies du 93e de ligne.	
	2 compagnies du 112e de ligne.	
3e bataillon.	2 compagnies du 1er de ligne.	840 hommes.
	2 compagnies du 62e de ligne.	
	2 compagnies du 23e de ligne.	

Cette demi-brigade se réunira à Alexandrie.

17e demi-brigade.

1er bataillon.	2 compagnies du 8e léger.	840 hommes.
	2 compagnies du 18e léger	
	2 compagnies du 5e de ligne.	
2e bataillon.	2 compagnies du 7e de ligne.	840 hommes.
	2 compagnies du 11e de ligne.	
	2 compagnies du 23e de ligne.	
3e bataillon.	2 compagnies du 60e de ligne.	840 hommes.
	2 compagnies du 79e de ligne.	
	2 compagnies du 81e de ligne.	

Cette demi-brigade se réunira à Alexandrie.

Art. 4.— Ces demi-brigades provisoires n'auront aucune comptabilité ni administration particulière. Les compagnies qui les composent seront considérées seulement comme détachées de leur corps. Chaque bataillon aura, sous la surveillance du colonel en second, l'administration de la masse de linge et de chaussure.

Signé : Napoléon.

ANNEXE No 18 *bis*

CRÉATION

DE QUARANTE-SIX COLONELS EN SECOND

Décret.

Paris, le 23 mars 1809.

Art. 1er. — Il y aura à la suite de l'armée 46 colonels en second qui ne seront attachés à aucun corps, savoir :

30 colonels en second d'infanterie,

10 de dragons,

4 de chasseurs et de hussards,

et 2 de cuirassiers.

Art. 2. — Les colonels en second seront nécessairement pris parmi les majors.

Art. 3. — Les colonels en second seront spécialement chargés du commandement des demi-brigades d'élite, des demi-brigades provisoires et des régiments provisoires de cavalerie, qui, jusqu'à cette heure, avaient été commandés par des majors dont la présence au dépôt est nécessaire pour l'ordre de l'administration et de la comptabilité des corps.

Signé : Napoléon.

ANNEXE N° 19

TABLEAU DE LA SITUATION

DES

17 RÉGIMENTS DE CAVALERIE LÉGERE

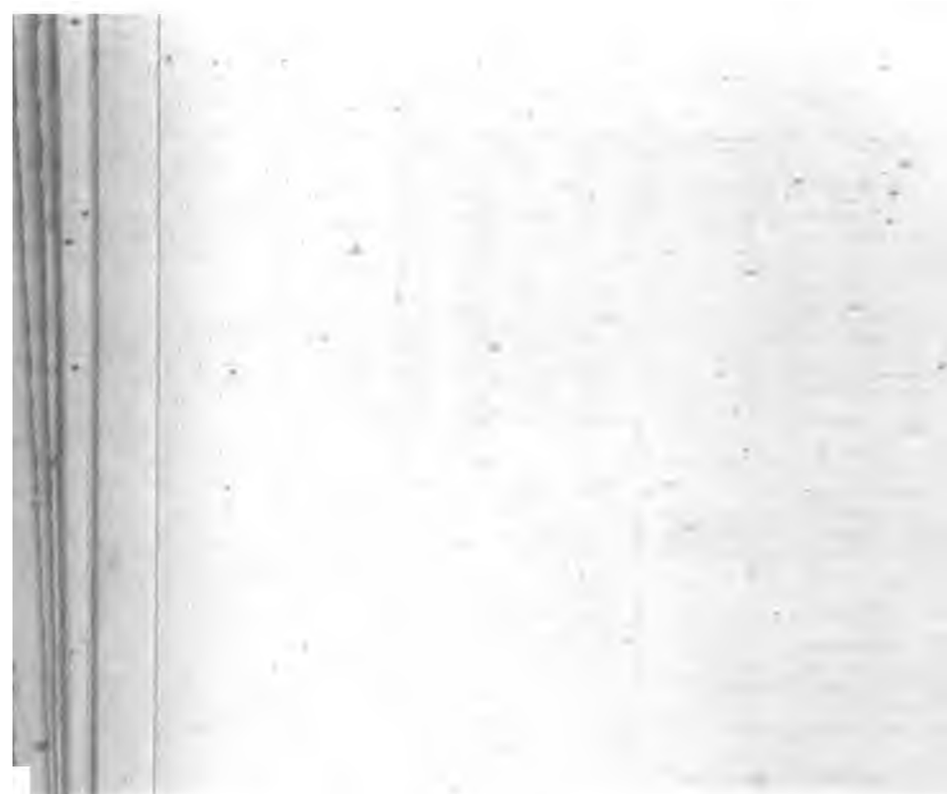
EMPLOYÉS

AUX ARMÉES EN ALLEMAGNE



les p
nents

RÉGIME proviso le chass qui do être for à Versai
Hommes.
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
245
»
»
170
»
437
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
852



ANNEXE N° 20

CRÉATION
DE DEUX RÉGIMENTS DE CONSCRITS
DE LA GARDE

Décret du 29 mars 1809 portant création de deux régiments de conscrits de la garde.

Art. 1er. — Il sera créé deux régiments de conscrits de notre garde, savoir : un régiment de conscrits-chasseurs et un régiment de conscrits-grenadiers.

Art. 2. — Ces régiments seront commandés et administrés par le colonel des chasseurs et des grenadiers à pied et par les conseils d'administration de l'un et de l'autre corps.

Art. 3. — Chaque régiment de conscrits sera commandé par un major, deux chefs de bataillon et 8 capitaines tirés des officiers de notre garde, portant l'uniforme et jouissant des privilèges et traitements des officiers de notre garde.

Art. 4. — Il y aura en outre deux sous-lieutenants par compagnie, choisis parmi les élèves de l'école militaire de Saint-Cyr, ce qui fera seize par régiment ; et un élève de Saint-Cyr sous-lieutenant faisant, par bataillon, les fonctions d'adjudant-major.

Il sera choisi parmi ces sous-lieutenants, des lieutenants quand ils auront deux ans de service et qu'ils auront fait une campagne.

Les lieutenants et sous-lieutenants ne seront pas considérés comme officiers de la garde.

Art. 5. — Chaque compagnie aura un sergent-major, quatre sergents, un caporal fourrier et huit caporaux tirés des fusiliers de notre garde, ce qui fera par régiment huit sergents-majors, trente-deux sergents, huit caporaux fourriers, et soixante-quatre caporaux. Il y aura par bataillon deux adjudants sous-officiers tirés des fusiliers.

Ainsi les fusiliers de notre garde fourniront cent seize hommes pour sous-officiers dans les deux régiments de conscrits.

Art. 6. — Le régiment de conscrits-chasseurs portera l'uniforme de l'infanterie de ligne hormis que l'habit sera court et l'aigle sur le bouton.

Art. 7. — Les masses et la solde des lieutenants, sous-lieutenants, sous-officiers et soldats seront les mêmes que celles de la ligne.

Les majors, chefs de bataillon et capitaines seront traités comme officiers de notre garde.

NAPOLÉON.

ANNEXE N° 20 bis

CRÉATION D'UN 3e ET 4e RÉGIMENTS

DE CONSCRITS DE LA GARDE

Décret du 31 mars 1809 portant création d'un troisième et quatrième régiments de conscrits de la garde.

Art. 1er. — Il sera créé un second régiment de conscrits-grenadiers et un second régiment de conscrits-chasseurs de notre garde impériale composés et organisés de la même manière que les premiers régiments créés par notre décret du 29 de ce mois.

Art. 2. — Notre garde à pied sera ainsi composée de :

Deux régiments de conscrits-grenadiers . .	3,200 hommes.
Deux régiments de conscrits-chasseurs. . .	3,200 —
Deux régiments de tirailleurs	3,200 —
Deux régiments de fusiliers.	3,200 —
Deux régiments de garde, proprement dits.	3,200 —
Total : 10 régiments d'infanterie formant	16,000 hommes.

Art. 3. — Notre ministre de la guerre nous présentera, sans délai, la nomination de deux majors, quatre chefs de bataillon et seize capitaines pris parmi les officiers de notre garde pour commander ces deux régiments, ainsi que celle de trente-deux élèves de l'école militaire de Saint-Cyr pour sous-lieutenants, de huit élèves pour adjudants-majors et de 224 fusiliers de notre garde pour sous-officiers.

Napoléon.

LE GÉNÉRAL DE DIVISION LARIBOISIÈRE

AU MAJOR GÉNÉRAL

Le Général de division Lariboisière au Major général.

Madrid, le 17 mars 1809.

Monseigneur,

Lorsque nous étions cantonnés à Passau, après la campagne d'Austerlitz, je remis à S. E. le maréchal Soult, un projet qui paraîtra peut-être mériter quelque attention dans les circonstances actuelles.

En observant le grand nombre de bateaux, de toutes dimensions, que la navigation du Danube et de l'Inn faisait arriver journellement à Passau ; les trains considérables de bois qui y passaient continuellement ; la promptitude avec laquelle on construisait des barques capables de porter cinq ou six mille quintaux, dans les divers chantiers qui environnent cette ville. L'idée me vint qu'il serait facile d'y rassembler tous les moyens nécessaires pour embarquer subitement un corps de vingt à vingt-cinq mille hommes. En conséquence, et pour juger à peu près des ressources qu'on pourrait y réunir en tout temps, pour cet effet, nous prîmes un jour au hasard pour compter toutes les embarcations qui se trouvaient sur les bords du Danube et de l'Inn dans un rayon d'une demi-lieue ; et nous calculâmes leurs dimensions en longueur et largeur. Nous reconnûmes qu'en effet il y avait où placer la totalité des hommes qui composaient alors le 4e corps de la Grande-Armée, avec leurs armes et bagages, des vivres pour dix jours, soixante bouches à feu, et 1,000 ou 1,200 chevaux. Ces embarcations sont de diverses dimensions. Les plus grandes nommées kehlheimers, ont cent soixante et quelques pieds de longueur, vingt-cinq de largeur et cinq de profondeur dans leur milieu ; elles peuvent porter 6,000 quintaux, leurs bordages ont cinq ou six pouces d'épaisseur ; nous avons vu commencer et achever des bateaux de cette force en huit jours. On conçoit combien il serait facile d'établir un plancher supérieur qui doublerait, en quelque sorte la capacité de ces bateaux, et sur lequel on pourrait mettre du canon en batterie.

Les petits bateaux qui se nomment Enstel-Plättens sont encore d'assez fortes dimensions pour contenir 10 ou 12 chevaux ; et

l'on pourrait d'autant mieux s'en servir pour leur transport, qu'ils sont assez généralement employés et disposés pour cet usage.

Une circonstance très favorable d'ailleurs à un pareil projet d'embarquement, c'est la grande rapidité du fleuve qui permet de faire deux ou trois lieues à l'heure, et qui est telle qu'on peut descendre de Passau à Vienne en moins de 48 heures, si l'on n'est pas contrarié par le vent, et si le clair de lune donne le moyen de voyager la nuit ; c'est aussi l'encaissement d'une grande partie du cours du Danube, entre deux chaînes de hautes montagnes qui laissent à peine sur ses rives un chemin de halage praticable pour des chevaux ; de sorte qu'on aurait peu à craindre que l'ennemi vînt s'y ranger avec son artillerie pour disputer le passage ; tandis que, d'un autre côté, la vitesse de nos bateaux et l'épaisseur de leurs bordages, rendraient ses coups incertains et peu dangereux ; et que, d'ailleurs, nous pourrions lui riposter par un feu supérieur de canon et de mousqueterie. C'est, enfin, la facilité de débarquer les troupes sur la rive droite ou sur la rive gauche, là où l'on trouverait le moins de résistance. Un projet de ce genre est susceptible, au reste, de combinaisons variées ; il semble exiger aussi quelques développements que j'essaierais de mettre sous les yeux de V. A. si elle jugeait qu'il en valût la peine. Mais quand ses préparatifs n'auraient d'autre effet que de causer des inquiétudes à l'ennemi, il en résulterait toujours un avantage pour nous, puisque cela occasionnerait nécessairement des changements dans ses dispositions ou une dispersion dans ses forces.

Je fis faire aussi, à cette époque de 1806, une reconnaissance détaillée de l'Inn, de la Salza et du Danube entre Passau et Linz, dans laquelle on trouverait des renseignements précieux et sur la navigation de ces rivières, l'espèce et les dimensions des bateaux qui y sont employés, les chantiers de constructions et sur la nature des deux rives, les routes qui y aboutissent, les ressources en tous genres que les villes et villages de leurs bords et le pays des environs peuvent offrir. Une copie de cette reconnaissance a été remise au premier inspecteur de l'artillerie et une au général de division Gassendi.

LARIBOISIÈRE.

Notes sur les bateaux en usage sur le Danube.

On peut distinguer, dans les bateaux du Danube, ceux de poste ou les petits, les grands et les moyens.

Les bateaux de poste ont : longueur, 70 pieds ; largeur, 15 pieds ; profondeur, 3 pieds 1/2 ;

Les grands ont : longueur, 120 à 140 pieds ; largeur, 22 pieds ; profondeur, 5 pieds ;

Les moyens ont : longueur, 100 pieds ; largeur, 18 pieds ; profondeur, 4 pieds 1/2.

Aucun bateau n'est ponté.

Ils se construisent en 15 à 20 jours ; au besoin en 5 à 6.

La navigation commence à Ulm.

Deux bateaux de poste descendent par semaine d'Ulm à Vienne.

Tous les bateaux vont à la rame, sans voile, ne marchant ni la nuit, ni pendant un brouillard épais.

Les bateaux de poste se rendent à Vienne et ne remontent jamais.

Ils coûtent 200 florins (500 fr.) et rapportent chacun 1,000 florins (2,300 fr.) tous frais faits.

Il y a 30 à 40 personnes qui ont le privilège de faire ce trajet.

Ils chargent leurs bateaux de 25 voyageurs environ, malles, effets, denrées coloniales ou précieuses. Leurs bateaux sont petits mais marchent bien ; ils pourraient contenir près de 100 personnes.

Les bateaux grands et moyens chargent du blé. Ils portent de 50 à 90 tonneaux.

Ils peuvent contenir 130 hommes avec armes et bagages ou 30 cavaliers et leurs chevaux.

On pourrait porter jusqu'à 200 et même 250 le nombre d'hommes embarqués sur les grands.

Les grands descendent jusqu'en Hongrie et même à l'embouchure du Danube.

On construit ces bateaux dans toutes les grandes villes du Danube ; mais il y a plus d'avantages à les construire dans le cours supérieur des fleuves.

Les bateaux qui remontent le Danube sont faits avec plus de soin. Il y a un chemin de halage, une trentaine de chevaux tirent 4, 5, 6 bateaux à la suite les uns des autres et chargés ; il faut 10 jours pour aller de Vienne à Passau.

Les vents d'Est agitent la surface du Danube et contrarient la descente des bateaux qui alors ne naviguent pas, non plus que la nuit et pendant les brouillards épais.

ENVIRONS.



(Certains noms tels que " Redoute d'Eckmühl ..
ont été ajoutés sur le plan primitif.)

Nancy. – Lith. Berger-Levrault et Cie.



ANNEXE N° 22

RECONNAISSANCE

DE LA VILLE DE PASSAU EN BAVIÈRE,

DE SON FORT ET DE SES ENVIRONS

AVEC

LE PLAN DES OUVRAGES QUE L'ON Y EXÉCUTE

Reconnaissance de la ville de Passau en Bavière, de son fort et de ses environs, avec le plan des ouvrages que l'on y exécute[1].

La ville de Passau est située au confluent des rivières du Danube et de l'Inn ; sa forme est celle d'un triangle allongé, dont le sommet est à la rencontre des deux rivières. Les extrémités de sa base aboutissent à la rive gauche de l'Inn et à la rive droite du Danube ; ses grands côtés sont sur les bords de ces deux rivières, celui du Danube est à peu près au nord et l'autre au midi.

Passau a deux ponts, l'un sur le Danube et l'autre sur l'Inn. Ces passages sont très fréquentés en temps de paix ; le premier pour aller en Autriche par Scharding et le second pour aller en Bohême par Falkenstein. Avec la facilité de la navigation des deux rivières, il s'y fait un grand commerce avec l'Autriche, en grains, fourrages et bois de toute espèce.

La ville est fermée d'une vieille enceinte de murs, garnis de tours rondes et carrées, dont plusieurs sont habitées par des particuliers ; sur les longs côtés, les maisons sont appuyées à ce mur et en majeure partie sur le petit côté.

L'on ne peut tirer aucune défense de ces longs côtés ; le petit qui ferme la ville à l'ouest est susceptible de l'être par des fusillades tirées des créneaux pratiqués dans le mur d'enveloppe, dont une partie se trouve encore libre, et par ceux d'une fausse braie qui lui est parallèle.

Il y a en avant un bon fossé revêtu en maçonnerie qui a 18 et 20 pieds de contrescarpe. Il est impossible d'y faire entrer les eaux du Danube ni celles de l'Inn, attendu que son fond est de roc et plus élevé que le niveau ordinaire de ces deux rivières ; les Autrichiens avaient voulu tenter cette opération lorsqu'ils possédaient cette ville, mais ils ont reconnu qu'elle ne pouvait avoir lieu.

Ce côté, dans son état actuel, peut faire assez de résistance pour donner le temps à la troupe qui est en ville de regagner le fort, en passant le Danube, et achever de culbuter le pont qui doit être préparé d'avance à cet effet.

1. Voir le croquis n° 4.

A la tête du pont de l'Inn, est un faubourg dépendant de Passau, que l'on nomme Innstadt; il est aussi entouré d'un vieux mur crénelé et d'une fausse braie qui lui est parallèle, tous deux garnis de créneaux à travers lesquels on peut faire le coup de fusil, excepté à la gorge du côté de la rivière, parce que les maisons y sont appuyées.

Autour de cette enceinte règne un mauvais fossé sec sans contrescarpe qui-aboutit à la rivière, de l'amont à l'aval.

Tout cela est susceptible d'une mauvaise résistance, cependant les gardes qui occupent Innstadt peuvent faire feu sur l'ennemi à son approche, afin d'avertir la ville de son arrivée, puis regagner le bord de la rivière, où il y a des bateaux préparés pour leur retraite ; mais il est très prudent de démolir d'avance une grande partie du pont de l'Inn, car le faubourg ne peut résister assez de temps pour donner celui nécessaire à le rompre s'il ne l'était déjà.

Dès qu'il sera arrivé du canon disponible, on fera armer la tour cotée 1 à la gauche du pont du Danube, afin de donner des feux en amont et en aval de la rivière et même sur la rive opposée.

On fera placer trois pièces de 12 à la pointe de la ville cotée 2 au plan qui a la forme d'un trèfle; on a reconnu l'emplacement très propre à cet effet.

On portera de même deux pièces de pareil calibre à droite et à gauche du pont de l'Inn, sur la rive gauche, afin d'assurer d'autant plus la retraite des gardes d'Innstadt et l'achèvement de la rupture du pont.

On pourra aussi faire mettre une pièce au premier étage de la tour carrée cotée 3 au-dessus de la porte de Munich, dite Bürger-Thor, pour battre la chaussée.

Fort de Passau.

Le fort dit Oberhaus est situé à la pointe d'une montagne, au confluent du Danube et de la rivière d'Ilz, où elle est très escarpée ; il a la forme d'un triangle.

La défense de ce fort consiste dans une première enveloppe d'anciens murs très épais qui se flanquent fort mal.

Les deux longs côtés étant inaccessibles, particulièrement celui qui est au-dessus de la rive gauche du Danube, il est probable qu'il ne sera attaqué que par ses deux fronts à la moderne, qui ont ensemble la forme d'un ouvrage à couronne. Ils ont été construits en avant de l'ancienne enceinte, pour en défendre plus efficacement les approches qu'un ennemi pourrait faire en cheminant sur la montagne vis-à-vis d'eux.

Dans l'inspection qui a été faite de ce fort, il a été trouvé en assez bon état, pour le peu de temps qu'on y travaille, mais il y a encore beaucoup de choses à faire.

On s'occupe à réparer à neuf les communications, les parapets, palissadements et à construire de nouvelles traverses très essentielles et assez bien disposées.

Les feux de ce fort doivent protéger le cours du Danube en amont et en aval, défendre les avenues du pont, ainsi que la tête de celui de l'Inn du côté d'Innstadt. Ils se porteront aussi sur la crête de la montagne de Mariahülf au-dessus d'Innstadt et défendront principalement les approches de sa couronne.

La tour cotée A, dans ce fort, sert de cavalier à l'ouvrage de sa couronne; elle n'est armée que de deux pièces de 24 et d'une de 12, qui rempliront assez bien le rôle qu'elles doivent jouer, comme étant les feux les plus élevés que l'on puisse obtenir par rapport aux environs.

On a jugé que l'armement du fort était incomplet, il n'y a en ce moment que vingt-quatre bouches à feu dont deux pièces de 24, huit de 12, six de 6, deux de 3, plus quatre mortiers et deux obusiers de petit calibre.

On a demandé par supplément, pour armer comme il convient le fort et la ville, seize pièces de canon de 24, 16 et 12 et quatre obusiers, lesquelles seront placées conformément aux intentions de S. M. l'Empereur, aussitôt qu'elles seront arrivées.

Défauts de situation de la ville et du fort.

La ville de Passau est dans un bas-fond, dominée dans tout son pourtour par les montagnes qui l'avoisinent, tel qu'on le verra à l'inspection du plan ; en voici les noms, le Fuchsberg, le Sturmberg, Mariahülf, Vogelau, Spitzberg et Oberhausen.

Celle dite Fuchsberg est la plus haute de toutes les autres et exerce sur elles un grand commandement, même sur le fort dont la majeure partie des fortifications sont vues de revers et d'enfilade de cette montagne qui n'en est éloignée que de 500 toises, depuis la ferme Jägergut qui est le point le plus élevé. Pour parer à cet inconvénient et obtenir plus de sécurité dans le fort, il faudrait occuper ladite montagne, tel à peu près qu'on le propose et qu'il est indiqué au plan.

La montagne d'Oberhausen fait plusieurs ressauts, vis-à-vis des fronts terrassés du fort, qui sont même plus élevés que ceux-ci ; il faudrait donc aussi placer des ouvrages sur ces crêtes ; mais cela mènerait bien loin et exigerait beaucoup de monde pour la défense de cette partie.

Il est indispensable d'occuper le Spitzberg à environ 250 toi-

ses de la place, par une suite d'ouvrages avancés, afin de couvrir la principale avenue de Passau considéré comme point d'attaque, qui se trouve extrêmement dominé par cette montagne, et de garantir les approches précipitées de l'ennemi en l'obligeant d'y arriver en mesure par le moyen d'une attaque en règle. Ces ouvrages sont indiqués au plan et tracés suivant que le terrain l'a commandé.

Pour se réserver un passage constant en Autriche, soit pour l'offensive ou la défensive, et empêcher que l'ennemi ne s'établisse sur la montagne de Mariahülf, d'où il plongerait la ville et battrait le fort, il faut occuper ladite montagne par un retranchement fermé à la gorge.

On verra au plan la forme que l'on a pu lui donner en suivant les accidents du terrain qui la nécessitent; mais pour que ce retranchement qui deviendra réduit ne puisse pas être inquiété du haut des montagnes du Sturmberg et du Vogelau, qui n'en sont distants que d'environ 200 ou 250 toises, il devient indispensable d'en occuper les sommets par des lunettes fermées à leur gorge telles qu'elles sont tracées au plan.

Enfin, dans la vue d'obtenir un ensemble général de défense et des feux flanquants autant que possible quoique assez éloignés, il est nécessaire de placer en avant du réduit et entre les deux ouvrages précédents une troisième lunette; puis on cherchera à lier tout ce dernier système par une enveloppe générale formant chemin couvert, faite en terre dans les endroits convenables et en abatis dans les autres.

A l'extrémité de chaque branche, aboutissant à la rive droite de l'Inn, on pourra placer, comme on le voit au plan, une lunette; ces deux dernières pièces auront de l'action sur les chemins qui conduisent à l'Innstadt, le long de la rivière, garantiront les approches de ce faubourg en amont et en aval, et empêcheront de tourner les premiers retranchements par le bas des branches du chemin couvert qui en seront flanquées.

Ressources en magasins.

Le fort est approvisionné en munitions de guerre et de bouche pour trois mois et pour 600 hommes et plus de garnison.

On a reconnu qu'en outre dans les caves souterraines qui sont très sèches, on pourrait encore y loger trois milliers de farine et trois millions de cartouches que l'on peut placer dans les magasins à poudre et dépendances, tel qu'on le demande pour ces deux objets.

Il reste à se pourvoir de localités suffisantes pour abriter cinq à six cent mille rations de biscuit.

Il n'en existe aucune au pied de la citadelle sur le bord du Danube, pas même de maison ; il n'y a que très peu d'emplacements pour construire des hangars en bois, entre le rocher et le chemin ils ne pourraient avoir qu'environ trois toises de largeur, sur une longueur de 20 ou 25 toises.

On observe qu'il y a en ville une très grande quantité de locaux très vastes et très beaux pour établir de grands magasins de toute espèce, où les denrées seraient autant en sûreté qu'au pied de la citadelle ; car, enfin, quand l'ennemi sera maître de la ville, il pourra incendier ou abattre quand il le voudra et très facilement ceux qui seraient sur la rive gauche du Danube, quoiqu'en bas de la citadelle ; puisque de cette forteresse on ne peut voir le pied de la montagne du côté du Danube.

Garnison.

La force de la garnison de Passau, pour la ville et la citadelle, est, dans ce moment, composée d'un bataillon bavarois de 600 hommes et 60 artilleurs. Les servants seront pris dans le nombre des hommes du bataillon.

Il y a au fort un capitaine du génie fort âgé, qui est chargé de le mettre en état et d'y faire toutes les réparations qui y sont nécessaires.

Cet officier paraît assez intelligent pour conduire la besogne dont il s'occupe.

La place et le fort sont commandés par M. de Montigny, général-lieutenant au service de S. M. le roi de Bavière.

Fait à Passau, le 26 mars 1809.

Le Général inspecteur général
au corps impérial du génie, en mission à Passau,
CHAMBARLHIAC.

(*Arch. du génie.*)

A la suite de ce rapport du général Chambarlhiac, l'Empereur adressait au général Bertrand, commandant le génie de l'armée d'Allemagne, à Strasbourg, les observations qui suivent sur la mise en état de défense de Passau.

Paris, le 6 avril 1809.

Je vous envoie un projet du général Chambarlhiac.

1° La manière dont il propose d'occuper le Spitzberg paraît défectueuse et contraire aux principes. Sur une étendue de

500 toises, il se trouve trois points attaquables : il faut donc que ces trois points soient bien également fortifiés et de plus ôter la crainte d'un débarquement, en gardant 400 toises de flanc du côté de l'Inn et 350 du côté du Danube. Il doit exister sur le Spitzberg un point culminant, soit au centre de la position, soit sur l'un des côtés. C'est sur ce point qu'il faut construire un fort fermé. Une fois ce fort construit, il n'y aura rien à craindre : l'ennemi n'ira pas se placer entre le fort et la ville dans un rentrant de 400 toises ; il ne cherchera pas à débarquer par l'Inn ou par le Danube ; il serait foudroyé par ce fort et par l'enceinte.

2° *L'enceinte.* — Il faut chercher à la fortifier. Une bonne demi-lune placée vis-à-vis une des portes, dans un endroit non dominé, flanquerait bien l'enceinte et favoriserait la rentrée des troupes. Il faut chasser les particuliers des tours de l'enceinte, dans lesquelles ils se sont établis, et armer ces tours avec du petit calibre.

3° Le Fuchsberg doit avoir une petite redoute de 200 à 300 toises de développement. Ce serait une position bien dominante, déjà favorisée par la disposition du terrain.

4° La tête de pont de l'Inn est nécessaire ; mais, puisqu'il est nécessaire d'occuper le Hammerberg, on ne voit pas pourquoi on se place du côté de gauche aux Jésuites et à droite à la Madelaine ; c'est exposer ces deux points à être attaqués par l'ennemi ; il paraît bien plus conforme aux règles de se placer comme nous l'avons tracé, de manière que toute cette branche soit flanquée par la tour n° 2 et par l'enceinte de la place. Il y a, du bord de la rivière au sommet de la redoute, 220 toises, il faudrait que cela formât un seul front ; enfin il faudrait le tracer de manière qu'on soit défendu par la tour n° 2.

Même observation pour le Vogelauberg.

Ainsi l'on voudrait que les deux redoutes du Vogelauberg et du Hammerberg tirassent leur défense de la rive gauche de l'Inn, ou du moins des ouvrages qu'on établirait sur la rive droite et sur le bord de l'Inn ; qu'elles tirassent également défense du réduit et que les palissades du chemin couvert fussent tracées de manière à n'être point attaquées et à faire un rentrant sur les bords de l'Inn.

Quant au réduit, il me paraît d'une figure bien bizarre ; il me semble qu'il serait possible de le simplifier dans son tracé. Pourquoi trois petits bastions au lieu d'un beau front ? Je désirerais donc : 1° que les deux redoutes du Vogelauberg et du Hammerberg, éloignées de 250 toises du réduit, tirassent leur défense des bords de l'Inn et du réduit même ; 2° que le réduit

opposât un front simple de 200 toises, se fermant à gauche par des ouvrages et réduits.

Le réduit, tel qu'il est tracé, n'offre pas assez de capacité. Qu'est-ce qu'un ouvrage qui n'a pas 40 toises de profondeur sur une longueur de 200 toises ? Cet ouvrage, ainsi étranglé, ne peut rien contenir. Il serait plus convenable d'embrasser toute la montagne. Si elle forme un trapèze, ainsi que l'annonce le dessin, il faudrait y tracer un triangle équilatéral de 150 toises de côté, ce qui donnerait des défenses pour les lunettes.

Donnez des instructions là-dessus. Ce projet me paraît médiocrement conçu.

ANNEXE N° 23

LISTE

DE

QUELQUES-UNS DES DOCUMENTS TOPOGRAPHIQUES,

DES RECONNAISSANCES ET MÉMOIRES

QUI EXISTAIENT AU CABINET TOPOGRAPHIQUE DE L'EMPEREUR

OU AU DÉPÔT DE LA GUERRE AVANT LA CAMPAGNE DE 1809

EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE

Liste de quelques-uns des documents topographiques, des reconnaissances et mémoires qui existaient au cabinet topographique de l'Empereur ou au dépôt de la guerre avant la campagne de 1809, en Allemagne et en Autriche.

CABINET TOPOGRAPHIQUE DE L'EMPEREUR

PLANS DE VILLES, MÉMOIRES ET RECONNAISSANCES MILITAIRES...

Franconie.

Plan de Wurtzbourg et un mémoire sur Wurtzbourg, Forchheim, Rosenberg, Rothenberg, Cronach.

Plan de Plossenburg, près Culmbach.

Plan de Schweinfurth.

Mémoires sur plusieurs places de la Franconie.

Note sur la forteresse de Königshofen.

Bavière.

Plan d'Ulm avec des notes.

Rapports sur Rothenberg.

Plans de Cronach, de la forteresse de Rosenberg avec un mémoire.

Plan de Straubing et de ses environs.

Plan de Ratisbonne et de ses environs.

Plan de Passau avec remarques.

Plan de Nuremberg avec une notice.

Plan de la ville et du château de Kufstein avec mémoires.

Plan d'Ingolstadt avec une notice sur des travaux exécutés dans cette place en l'an XIV.

Plan de Forchheim avec des notes.

Plan de Deggendorf et de ses environs avec des remarques.

Plan de la ville d'Amberg avec une notice et un mémoire sur la communication de cette ville avec Pilsen.

Plan de Braunau avec un mémoire.

Plan d'Augsbourg et mémoire sur la défense de cette ville.

Plan de Neubourg.

Mémoire sur le poste de Friedberg.

Autriche.

Plan de Scharding.
Plan d'Ens et de ses environs.
Plan de la tête de pont de Linz avec des remarques sur la position de cette ville.
Reconnaissance de la rivière de Trasen.
Cours du Danube depuis Linz jusqu'à Presbourg.
Autriche. — Population, troupes, statistique.
Itinéraire général des routes d'étapes, depuis le Rhin jusqu'aux frontières de la Bohême, de la Hongrie et de la Croatie.
Itinéraires. — Routes sur les rives du Danube, communication entre la Bavière et la Bohême, entre Salzbourg et Villach. — Haute-Autriche.
Plan de Salzbourg avec un mémoire.

Bohême.

Plan de la forteresse de Pless.
Plan de Theresienstadt et ses environs.
Plan de Tabor.
Plan de la ville et du château de Brandeis.
Plan de Kaaden.
Plan de Bilin.
Plan de Wallenstein.
Plan de la ville d'Aussig et de ses environs.
Plan du château de Frauenberg.
Plan de Brix.
Rapports sur les villes de Prague et d'Egra (route de Prague à Egra).
Situation de la ville de Nimburg.
Plan de la ville et du château de Winterberg.
Carte d'une partie du cours de l'Eger, depuis Egra jusqu'au village de Wilchau.
Reconnaissance de la route d'Iglau à Freystadt.
Champ de bataille de Dürrenstein, près Krems.
Plan de la ville et du camp de Pisek.
Plan de la ville de Thein
Plan de la ville de Saatz.
Plan du camp de Luditz.
Plan du camp de Teusing.
Plan des environs de Rohrau.
Partie de la Bohême où l'on voit la marche de l'armée impériale commandée par le maréchal Daun, depuis les frontières de la Moravie jusqu'au delà de Königgrätz.

Carte de la partie de la Bohême, sur les frontières de la Lusace, représentant la marche des Autrichiens commandés par le maréchal Daun en 1758.

Environs de Königgrätz.

Plan des environs de Bramahoff, Neudorff.

Plan et Kuttenplan, 1742.

Plan des environs de Jaromirz.

Environs de Reichenbach.

Environs de Töplitz.

Carte des environs de Prague.

Carte en 4 feuilles d'une partie de la Bohême où se trouvent Hohenmaut, Schrudim, Königgrätz, Neustadt, Jaromirz, Reichenberg, Liebau, etc...

Carte d'une partie de la Bohême entre l'Elbe à l'ouest, la frontière de Silésie au nord, le comté de Glatz à l'est (6 feuilles).

Plan de Königgrätz sur l'Elbe.

Marche de l'armée prussienne en Bohême, 1757.

Grand plan de Prague.

Cours de la Moldau, de Rostock à Melnik.

Cours de l'Elbe, de Melnik à Leitmeritz.

Route que le général Baraguey d'Hilliers a suivie pour entrer en Bohême, en 1805.

Carte des campagnes du prince Henry, en Bohême et en Saxe, en 1778.

En dehors de ces documents originaux, le cabinet topographique de l'Empereur contenait de nombreux plans gravés parmi lesquels :

Le plan de la ville de Munich.

Le plan de Dresde.

Le plan d'Ulm.

Le plan de Pesth.

Le plan de Leutomisch.

Le plan de Theresienstadt.....

Moravie.

Carte d'une partie du cours de la Thaya, depuis Znaim jusqu'à Lundenburg.

Routes de Moravie.

Reconnaissance de la route de Vienne à Pohrlitz et de Linz à Pohrlitz.

Carte d'une partie de la Moravie qui comprend les cercles d'Olmütz et de Brünn.

Reconnaissance de la route de Krems à Drosendorf et de Drosendorf à Brünn.

Reconnaissance d'une route partant de Brünn et passant par Bitesch, Waidhofen et Grein.

Reconnaissance de la route d'Iglau à Budwitz et de la route de Budwitz à Brünn.

Route de Vienne à Brünn.

Champ de bataille d'Hollabrunn.

Plan de la bataille d'Austerlitz.

Plan de Znaim.

Plan d'Olmütz.

Carte de la Moravie avec les routes.

MÉMOIRES ET RECONNAISSANCES MILITAIRES

Reconnaissance de Brünn à Linz passant par Iglau et Budweis, dans la Moravie, la Bohême et l'Autriche supérieure, par le général Sanson, en 1805.

Navigation du Danube depuis Passau jusqu'à Linz, de l'Inn et de la Salza, par le général de la Riboisière.

Mémoire et reconnaissance de la route d'Iglau à Vienne.

Reconnaissance : 1° de la grande route de Brünn, depuis Pohrlitz jusqu'à Vienne ; 2° de la communication de Nicolsburg à Krems ; 3° de celle de Stockerau à Gaunersdorf et de Stockerau au Danube.

Reconnaissance de la route d'Iglau à Freystadt.

Reconnaissance de la route de Brünn à Krems.

Mémoire sur la reconnaissance militaire de la route qui conduit de Brünn à Grein, passant par Budwitz, et de Grein jusqu'à Krems, le long du Danube.

Reconnaissance militaire de la Basse-Autriche, par les ingénieurs géographes du dépôt de la guerre, 1805.

Reconnaissance d'une partie du cours de la March ou Morava par le général Mathieu-Dumas, avec une carte.

Pont de Nussdorf par le général Bertrand, avec un croquis.

(*Le cabinet topographique de l'Empereur contenait en outre, à cette époque, de nombreuses cartes générales et particulières sur l'Allemagne, la Bohême, la Moravie, l'archiduché d'Autriche, le Tyrol, la Hongrie, etc...*)

DÉPOT DE LA GUERRE

Wienner-Wald (Description des différentes vallées du).

Tableau statistique de la population et de l'industrie de ces

vallées. Itinéraires des différentes communications. Par Lerouge, ingénieur géographe, 1805.

Wienner-Wald (Reconnaissance de la partie de la Basse-Autriche appelée cercle d'Ober-).

Notes statistiques sur ce pays — cours de la Trasen — route de Saint-Pölten à Vienne. Par Didier, ingénieur géographe, 1805.

Wienner-Wald (Note concernant la partie de l'Autriche appelée cercle d'Unter-).

Cours de l'Erlaf. — Description de la vallée que forme cette rivière. Diverses communications. Cours de la rivière d'Ips. Reconnaissance de la route de Pöchlarn à Ens et de celle d'Amstetten à Steyer, par Aspach et Saint-Peter. Par David Bayard, ingénieur géographe, 1805.

Reconnaissance de la route de Stockerau à Krems, par la rive gauche du Danube. Par Guibert, ingénieur géographe, 1806.

Description du cours du Danube, depuis ses sources jusqu'à Ingolstadt. Par le chef de bataillon Guilleminot, 1805.

Reconnaissance du Danube, depuis Passau jusqu'à Linz ; de l'Inn depuis Wärgl, en Tyrol, jusqu'à son confluent avec le Danube ; de la Salza depuis Hallein où elle commence à porter bateau, jusqu'à son confluent avec l'Inn, et de la communication entre l'Inn et la Salza par la grande route de Kufstein à Salzbourg. Par le lieutenant d'artillerie Lavillette, 1806.

Description du cours du Lech, depuis Landsberg jusqu'au Danube. Par le capitaine du génie Constantin.

Reconnaissance du pays qui avoisine les rives de l'Ens. Par le capitaine d'artillerie Imbert, 1806.

Reconnaissance de l'Inn : 1° depuis son confluent dans le Danube, à Passau, jusqu'à Wasserburg ; 2° depuis Wasserburg jusqu'à Zirl, trois lieues au-dessus d'Inspruck. (Le but de ce mémoire est de désigner les points les plus avantageux pour le passage de cette rivière. Idée générale du cours de l'Inn, sa vitesse, ses crues, sa navigation. Position d'Ering comme point de passage avantageux de la rive gauche à la rive droite. Moyens d'exécution que présentent les localités. Notes abrégées sur Scharding, Braunau, Mühldorf et Kraiburg considérés comme points de passage. Position de Wasserburg, d'Attel, de Feldkirchen, de Rosenheim et de Neu-Beuern. Renseignements sur Kufstein, Rattenberg, Schwaz, Hall, Inspruck et Zirl. Chemins qui côtoient la rivière dans cette étendue, chemins qui y aboutissent. Ponts, gués, etc...) Par Bonne et Defransure, ingénieurs géographes, 1806.

Reconnaissance du Lech, depuis Füssen jusqu'à quelques

lieues au-dessus d'Augsbourg. Par le capitaine du génie Rémond, 1806.

Reconnaissance de la Nab et de quelques postes et contrées limitrophes. Par le capitaine du génie Rémond.

Reconnaissance de la Leytha et de la frontière qui sépare la Basse-Autriche de la Hongrie, depuis Neustadt jusqu'à Haimburg. Par des officiers du génie, 1806.

Des communications de Steyer à Strass-Walchen et Friedburg, par Krems-Münster, Lambach, Wocklabruck... Par Guffroy, ingénieur géographe, 1805.

Des communications de Saint-Pölten à Scheibs par la vallée de Bilach. Par Guffroy, ingénieur géographe, 1805.

Notes sur les débouchés du Tyrol septentrional : débouchés de Feldkirch, de Bregenz, de l'Iller, du Lech, de l'Ammer, de la Leisach, de l'Inn, de l'Aha, de la Saal et de la Salza. Par le général de division Molitor, 1805.

Reconnaissance militaire de la partie de la Basse-Autriche située sur la rive droite du Danube, depuis la rivière d'Ens jusqu'à Vienne, et des différents débouchés qui mènent de ce pays en Styrie. Par le chef de bataillon Guilleminot, 1805.

Rapport sur les fortifications et les lignes de la place de Vienne, avec un croquis. Par le général Bertrand, 1805.

Reconnaissance de la ville d'Ens et projet pour la mettre à l'abri d'un coup de main, avec plan. Par le capitaine du génie Prost, 1805.

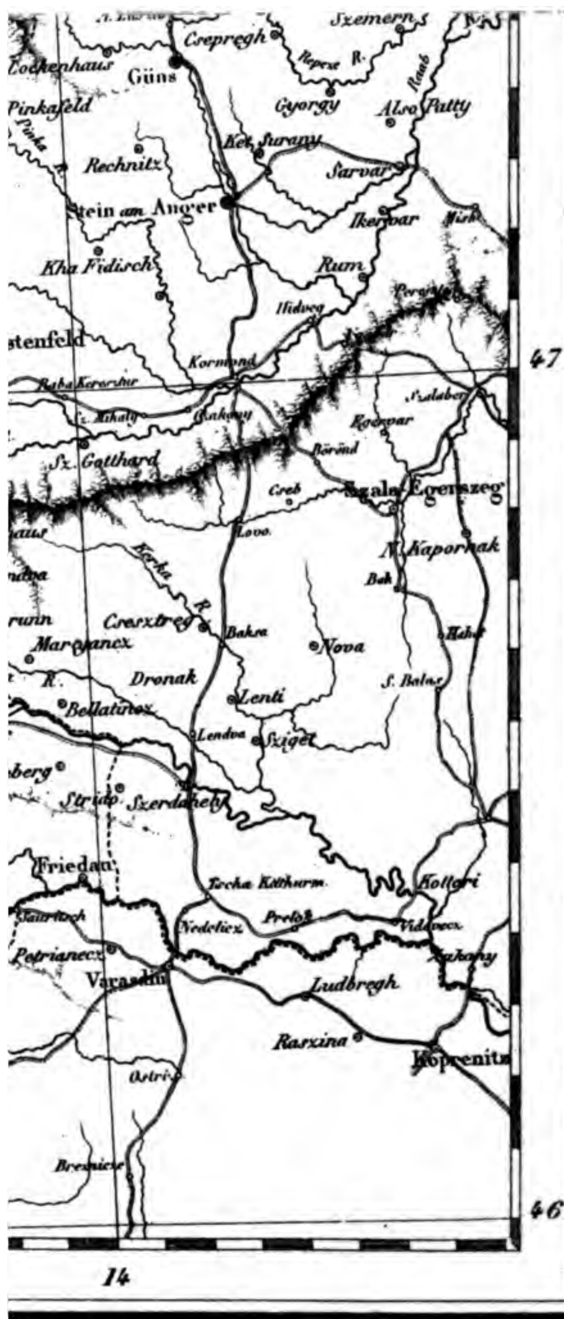
Reconnaissance de Brünn à Linz en passant par Iglau et Budweiss, dans la Moravie, la Bohême et l'Autriche supérieure, avec une carte gravée. Par le colonel Théviotte, 1805.

Mémoire sur la place de Braunau, suivi d'une note du général Marescot, avec un plan manuscrit. Par le capitaine du génie Lafaille, 1805.

Reconnaissance de l'Inn. Par le colonel Bonne, directeur du bureau topographique de la carte de Bavière.

Le Dépôt de la guerre possédait en outre plusieurs levés topographiques exécutés par les ingénieurs géographes, tels que la carte de la Souabe au $\frac{1}{50,000}$, *la carte de la Bavière au* $\frac{1}{100,000}$, *la carte de la Basse-Autriche au* $\frac{1}{100,000}$, *une grande carte de l'Allemagne au* $\frac{1}{100,000}$, *en cours d'exécution, etc., ainsi que presque tous les documents cartographiques publiés à Vienne, Berlin, Munich..., etc...*





NANCY_ LITH. BERGER - LEVRAULT & Cie

CARTE

DE

PE CENTRALE

1808-1809

carte du Général Pelet

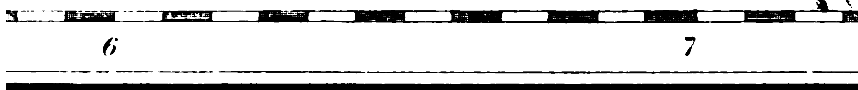
avec les documents des

es du Ministère de la Guerre



s de 25 au degré $\left(\frac{1}{1,000,000}\right)$

0 10 20



6 7

Jer Volume.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Chapitre Ier. — Premiers indices de guerre 1

Chapitre II. — Mesures prises par l'Empereur pour augmenter la force de ses armées en Allemagne et en Italie 21

Chapitre III. — Premiers préparatifs de guerre 37

Chapitre IV. — Organisation du corps du général Oudinot . . . 61

Chapitre V. — Réunion de la division Saint-Hilaire à Magdebourg. — Dispositions prises à l'armée du Rhin 84

Chapitre VI. — Formation du corps d'observation de l'armée du Rhin commandé par le maréchal Masséna. 98

Chapitre VII. — Appel des troupes de la Confédération du Rhin. 108

Chapitre VIII. — Le prince de Neuchâtel est appelé aux fonctions de major général pour l'armée du Rhin, le corps des villes hanséatiques et le corps d'observation du Rhin. (*Réunion des troupes de la Confédération du Rhin et dispositions prises du 4 au 7 mars.*) 122

Chapitre IX. — Formation d'un corps de réserve. 187

Chapitre X. — Organisation de l'armée du Rhin et du corps d'observation, du 8 au 13 mars. (*Rapprochement des divisions de l'armée du Rhin. — Premières instructions adressées au maréchal duc d'Auerstaedt en cas d'offensive de l'armée autrichienne.*) 205

Chapitre XI. — Organisation de l'armée du Rhin et du corps d'observation, du 14 au 20 mars. (*Création de six régiments provisoires de dragons. — Organisation défensive de la ligne du Lech. — Réunion des approvisionnements sur le*

Pages.

Danube. — Rassemblement des divisions du corps d'observation du Rhin aux environs d'Ulm.) 256

Chapitre XII. — Organisation et mesures militaires prises à l'armée d'Allemagne, du 21 au 25 mars. (*Formation d'une division de réserve composée des 4es bataillons du corps du duc d'Auerstaedt. — Les généraux Vignolle et Bailly de Monthion sont envoyés comme sous-chefs d'état-major généraux à Strasbourg et Donauwerth. — Instructions du major général au duc de Rivoli et au duc de Danzig. — Organisation des équipages du génie. — Envoi de nouveaux renforts à l'armée d'Allemagne. — Arrestation d'un courrier français à Braunau.*) 317

Chapitre XIII. — Organisation et mesures militaires prises à l'armée d'Allemagne, du 26 au 31 mars. (*Le duc de Danzig prend le commandement des troupes bavaroises. — Renseignements sur le mouvement d'une partie des forces autrichiennes de Bohême sur la rive droite du Danube. — Formation de 4 régiments de conscrits de la garde. — Ordre de faire partir les 5e et 6e compagnies des 4es bataillons de l'armée du Rhin. — Instructions pour le major général. — Projet d'appel de 30,000 conscrits de 1810. — Départ du major général pour Strasbourg.*) 392

Chapitre XIV. — Le conseiller d'État Daru est nommé intendant général de l'armée d'Allemagne. — Mesures administratives prises à l'armée 442

ANNEXES.

Annexe no 1. — Décret du 18 février 1808 sur l'organisation de l'infanterie. 473

Annexe no 2. — Décret portant organisation de l'armée du Rhin. 483

Annexe no 3. — Récapitulation générale des divisions militaires de l'intérieur par division à l'époque du 1er janvier 1809. . . 501

Annexe no 4. — Décret du 1er janvier 1809 sur la suppression des 5 légions de réserve 503

Annexe no 5. — Décret du 16 janvier 1809 sur la réorganisation de l'infanterie de la garde impériale. 505

Pages.

ANNEXE N° 6. — Décret du 30 janvier 1809 sur l'organisation du corps des ingénieurs-géographes 509

ANNEXE N° 7. — Ordre 511

ANNEXE N° 8. — État de situation, d'itinéraire et d'emplacement de l'armée du Rhin, du 5 au 28 mars 1809 515

ANNEXE N° 9. — État de situation, d'itinéraire et d'emplacement du corps de réserve de l'armée du Rhin. 517

ANNEXE N° 10. — État de situation, d'itinéraire et d'emplacement du corps d'observation du Rhin, du 5 au 28 mars 1809. . . 519

ANNEXE N° 11. — État de situation, d'itinéraire et d'emplacement de l'armée du nord de l'Allemagne, du 5 au 28 mars 1809. . 521

ANNEXE N° 12. — État de situation, d'itinéraire et d'emplacement de l'armée de la Confédération du Rhin, du 5 au 28 mars 1809. 523

ANNEXE N° 13. — État de situation, d'itinéraire et d'emplacement des renforts 525

ANNEXE N° 13 *bis*. — Suite des troupes en marche 527

ANNEXE N° 13 *ter*. — Suite des troupes en marche 529

ANNEXE N° 14. — Rapport sur l'organisation de l'artillerie des armées en Allemagne. 531

ANNEXE N° 15. — Suppression des briquets dans les compagnies d'élite d'infanterie et dans les compagnies d'artillerie à pied . 537

ANNEXE N° 16. — Organisation du 44ᵉ bataillon de la flottille et création d'un bataillon d'ouvriers militaires de la marine . . 541

ANNEXE N° 17. — Formation de six régiments provisoires de dragons 545

ANNEXE N° 18. — Formation de dix-sept demi-brigades provisoires de réserve. 549

ANNEXE N° 18 *bis*. — Création de quarante-six colonels en second. 555

ANNEXE N° 19. — Tableau de la situation des 17 régiments de cavalerie légère employés aux armées en Allemagne 557

ANNEXE N° 20. — Création de deux régiments de conscrits de la garde. 559

ANNEXE N° 20 *bis*. — Création d'un 3ᵉ et 4ᵉ régiments de conscrits de la garde 561

ANNEXE N° 21. — Le général de division Lariboisière au major général 563

Pages.

ANNEXE N° 22. — Reconnaissance de la ville de Passau en Bavière, de son fort et de ses environs avec le plan des ouvrages que l'on y exécute 567

ANNEXE N° 23. — Liste de quelques-uns des documents topographiques, des reconnaissances et mémoires qui existaient au cabinet topographique de l'Empereur ou au dépôt de la guerre avant la campagne de 1809, en Allemagne et en Autriche. 575

TABLE DES MATIÈRES 583

CROQUIS ET CARTE.

CROQUIS N° 1. — Projet de tête de pont à Passau. 76

CROQUIS N° 2. — Plan de délimitation du territoire de Passau, d'Innstadt et d'Ilzstadt 77

CROQUIS N° 3. — Plan d'Augsbourg et de sa tête de pont 282

CROQUIS N° 4. — Plan de Passau et des environs avec le tracé des ouvrages projetés. 566

CARTE DE L'EUROPE CENTRALE.

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

